

# REGISTRE NUMERIQUE

REGISTRE NUMÉRIQUE D'ENQUÊTE PUBLIQUE



## **REGISTRE NUMERIQUE D'ENQUETE PUBLIQUE**

### **clarebout-st-georges-sur-aa-et-bourbourg**

Rapport généré le 23/07/2020 à 11h45

Nombre de contributions : 500

*Volume 2/3*

**@501 - Boury Frederic - Wervicq-Sud**

**Organisme** : Association Vert Solidaire

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 09h44

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Opposition à cette implantation industrielle de Clarebout Potatoes

**Contribution** : J'habite à quelques kilomètres de l'usine Clarebout potatoes de Warneton (Belgique) qui est frontalière et je constate que les nuisances apportées à l'environnement proche sont constantes ; odeurs fréquentes et rejets dans la Lys entraînant des morts de poissons, sans compter l'impact visuel très important de l'usine. Une zone humide toute proche est en cours de destruction pour la création d'un port fluvial desservant l'usine. Le respect et la protection de l'environnement et des paysages ne sont pas du tout des facteurs déterminants dans la politique de l'entreprise. On peut donc craindre les mêmes méfaits sur ce site de St Georges et Bourbourg.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@502 - Bollengier Denis**

**Organisme** : Agriculteur

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 10h04

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Favorable au projet

**Contribution** : Agriculteur dans le dunkerquois, producteur de pomme de terre , livreur chez clarebout, mais aussi dans d' autres d'industrie de transformation de pomme de terre, je suis FAVORABLE à l'implantation de CLAREBOUT à port de Dunkerque L'implantation permettra l'utilisation des voies maritimes , c'est un plus pour l'environnement Le dunkerquois a besoin d'emploi, l'implantation y répond par la création de 300 emplois La région a la chance d'avoir un tissu agro-alimentaire important, 135000 emplois dans les Hauts de France liés à l'agriculture, d'ou le nombre d'exploitant encore important La contractualisation déjà engagée par la société clarebout permet le maintien d'une agriculture familiale, permet l'installation de jeune agriculteurs par le développement de production spécialisée et diversifiée , ceci pour sécuriser l'avenir Charge à clarebout à pérenniser ce projet dans le respect de ses engagements, vis à vis de l'environnement, des emplois, et des agriculteurs sans qui rien ne serait possible

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@503 - legay frederic**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 10h06

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : demande d'autorisation environnemental

**Contribution** : Le récapitulatif des lieux accueillant du public ne correspond pas à la réalité du terrain. Sur le fichier récapitulatif DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE partie 2 étude d'impact chapitre B, pour LOON PLAGE il manque le restaurant poivre rouge et les atelier municipaux de loon plage qui reçoivent du public lors des déchets vert( 2 fois par semaine). Pour GRAVELINES ce n'est pas l'union sportive aviron mais PAarc des Rives de l'Aa. Cet espace multifonctionnel consiste en une base de loisirs et de sports de plein air ,Il est le reflet d'un concept fort alliant Sports, Loisirs, et Nature,Le PAarc c'est aussi un véritable Centre de Loisirs idéal pour la famille, les groupes et les entreprises qui souhaitent y organiser un séminaire. A caractère écologique, il fait office de Réserve Naturelle pour la faune et la flore et se constitue de longs chemins de randonnées pédestres, cyclistes et équestres pour vos sorties « détentes » ou « sportives » . Au vu de ces éléments , pour moi la conclusion sur la demande autorisation environnemental n'est pas exhaustive au terrain.C'est pourquoi je suis contre ce projet :

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



**@504 - Arnold**

**Organisme** : Ambassadeur du Platier d'Oye

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 10h08

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Enquête d'utilité publique usine clarbout sur Saint Georges sur l'Aa

**Contribution** : Non merci, comme toutes monoculture, elle est destructrice de biodiversité, et cela cause une éradication d'insecte, ce qui provoque la disparition des oiseaux et l'apparition de virus. Le nord est déjà la région la plus polluée atmosphériquement de France, n'en rajoutons pas.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@505 - Marion - Dijon**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 10h12

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : consommation d'eau du projet

**Contribution** : Bonjour je constate que ce projet d'usine est tres consommateur d'eau pour ce bassin qui est deja en deficit hydrique ces dernieres années .Audomaroise d'origine, je sais que toute structure proposant des emplois dans notre belle région peut recevoir l approbation sans réserve de beaucoup de personnes . Une structure plus petite , moins ambitieuse , en retirant par exemple la part de production destinée à l'export (et en particulier l'export hors CEE) me paraîtrait plus raisonnable et moins impactant en terme d'environnement .

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@506 - Rodolphe - Nieppe**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 10h31

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Demande d'abandon du projet

**Contribution** : Madame, Monsieur le Commissaire-enquêteur, Je suis témoin que l'industrie Clarebout Neuve-Eglise a transformé nos territoires autour des usines de Warneton et Neuve-Eglise. Les champs de pommes de Terre se développent, intensifiant encore davantage l'industrialisation de l'agriculture (disparition des haies, suppression illégale des prairies, intensification des traitements...). Nous observons aujourd'hui l'extrême dépendance de l'agriculture à l'industrie : avec la crise sanitaire actuelle, les agriculteurs restent avec des milliers de tonnes de pommes de Terre refusées par Clarebout, immense gaspillage alimentaire, qui va à l'encontre d'une agriculture locale et respectueuse de l'environnement. L'installation d'une nouvelle unité de production de frites engendrera, comme elle le fait déjà : - une artificialisation des sols, - des transports routiers lourds, - l'amplification de la monoculture sur des territoires entiers, - le recours à des quantités de traitements biocides à cause des normes drastiques imposées par Clarebout, - une dépendance de l'agriculture à l'industrie étrangère, Son bilan en terme d'emplois est nul à cause de la mécanisation outrancière déjà en place dans les autres unités. L'agriculture à taille humaine est, elle, pourvoyeuse de nombreux emplois locaux. L'état de la biodiversité est désastreux dans la Région, il est nécessaire de revenir à une agriculture de proximité, respectueuse de l'environnement, et à taille humaine. Nous devons refuser la dépendance à des industries qui ruineront nos régions, à l'instar des mines et du textile par exemple, lorsqu'elles disparaîtront par soucis de rentabilité. Je demande l'abandon sans appel, pur et simple de ce projet délirant et anachronique. Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en ma confiance en votre discernement, RV

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@507 - Lepoivre Joffrey - Tétéghem-Coudekerque-Village**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 10h44

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Clarebout st georges sur l aa

**Contribution** : Je ss pour le développement sur le dunkerquois et pour l emploi on parle de plus de 300 emplois directs. On va attendre quoi que le site s installe sur la belgique comme d'habitude ? CLAREBOUT doit s installer autant que ça soit chez nous. Donnons plutôt du travail aux dunkerquois.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@508 - kevin - Dunkerque**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 11h01

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : favorable

**Contribution** : je suis favorable à l'implantation de l'usine clarebout pour l'emploi dans le dunkerquois

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@509 - Bertille - Saint-Georges-sur-l'Aa**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 11h01

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : DÉFAVORABLE - oui à l'emploi, mais pas dans n'importe quelle condition

**Contribution** : Habitante de Saint Georges sur l'Aa, je tiens à prononcer un avis défavorable sur le projet d'usine CLAREBOUT à Saint Georges sur l'Aa - Bourbourg. Tout d'abord, en tant que riveraine, j'ai décidé d'habiter à Saint Georges sur l'Aa pour sa qualité de vie. C'est un village calme, naturel et agréable à vivre.

L'implantation de l'usine CLAREBOUT transformerait tout simplement ce petit village en un lieu bruyant (par l'exploitation continue de l'usine et l'afflux de camions), pollué (baisse de la qualité de l'air et risque industriel) et incommode (graisses en suspension et odeurs nauséabondes). Quel charme restera-t-il à notre village lorsque l'église, classé monument historique, devra cohabiter avec les immondes cheminées de 80m de haut ? Quel intérêt y aura-t-il à sortir faire du sport en plein air ou se rendre au PAARC des Rives de l'Aa lorsque l'air sera pollué et malodorant ? Quelle attractivité aura l'école du village, qui n'est même pas répertoriée comme ERP dans le dossier d'analyse d'impact ? Ensuite, exerçant dans le domaine médical, je ne peux qu'être contre l'implantation d'une usine comme CLAREBOUT. L'objectif n°1 de l'orientation 1 du PADD des Flandres Maritime « Promouvoir une agglomération attractive où il fait bon vivre » est d' « Offrir une qualité de vie saine et agréable à notre population ». L'un des éléments de l'attractivité du territoire est d'améliorer le bien-être de ses habitants en promouvant un urbanisme favorable à la santé. Telle que définie par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), la santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité. La pollution engendrée par l'exploitation de l'usine et par l'augmentation du trafic routier pour l'importation/exportation, ainsi qu'une baisse de la qualité de l'air en général, est préjudiciable à la santé des habitants vivants à proximité de l'usine. Des recherches m'ont amené à visionner des reportages sur des conditions de travail contestables, d'épidémie de légionellose et d'accidents de travail à répétition, parfois mortels, plus qu'inquiétants pour la santé des travailleurs ([« Il y a des règles de sécurité qui ne sont pas appliquées, il y a 4 à 5 accidents du travail par semaine mais ces chiffres ne sont pas repris dans les statistiques officielles ».] - extrait de : <https://www.francebleu.fr/infos/climat-environnement/un-nouveau-projet-polemique-autour-de-l-usine-de-frites-congelees-clarebout-a-la-frontiere-belge-1535127722> ) Je suis pour la création d'emploi dans la région, mais il ne faut pas oublier que l'on travaille pour gagner sa vie, et non pas la perdre. D'un point de vue diététique, CLAREBOUT représente notamment la malbouffe. La nourriture trop grasse, trop salée est pour rappel un facteur aggravant pour les maladies cardiovasculaires. D'un point de vue médical, je ne peux que préconiser des habitudes alimentaires plus saines. On se demande encore pourquoi la région est un désert médical... Sacrifier le littoral et la qualité de vie des gens pour l'implantation d'usines polluantes rend la région de moins en moins attractive. D'abord séduite pour m'implanter à long terme dans la région, la dégradation du cadre de vie me pousse aujourd'hui à me réinterroger sur mes plans. Pour toutes ces raisons, tant professionnelles que personnelles, je suis pour

la création d'emploi dans la région, mais pas dans n'importe quelle condition. Je suis donc CONTRE le projet d'usine CLAREBOUT à Saint Georges sur l'Aa-Bourbourg.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**E510 - Alexandre - Calais**

**Date de dépôt** : Le 20/05/2020 à 12h00

**Lieu de dépôt** : Par email

**Objet** : avis favorable

**Contribution** : Bonjour, Je suis agriculteur sur la région de Calais. Simplement pour appuyer cette demande d'installation d'usine qui est nécessaire pour le monde agricole afin de transformer les pommes de terre produites localement C'est bénéfique pour notre indice carbone et l'emploi sur notre secteur.  
Cordialement.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



**@511 - Dehouck Martine - Lille**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 11h23

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Non à la friture à St Georges sur l'Aa

**Contribution** : 1 / Nuisances olfactives, sonores et environnementales L'activité de l'usine Clarebout sur la ZGI provoquera des nuisances olfactives, sonores et environnementales similaires à celles observées à proximité des sites de production existants. A la frontière franco-belge, de multiples plaintes et signalements émanant d'habitant-es des villes voisines de l'usine Clarebout de Comines-Warneton ont été déposées. Les habitant.e.s souffrent des bruits constants liés à la ventilation de l'usine. Ils déclarent également que les odeurs récurrentes de graillon, d'oeuf et de viande pourri.e.s liées à la friture et aux stations d'épuration pénètrent jusque dans leur domicile, les empêchant même de dormir correctement. Enfin, de nombreux rejets de graisse dans les cours d'eau environnants ont été constatés. Par ailleurs, nous redoutons l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant (1 camion toutes les 3 minutes environ). Les vibrations et les bruits engendrés par les poids-lourds, ainsi que les rejets atmosphériques issus de la combustion des carburants auront un impact significatif sur le quotidien et la santé des riverain.e.s. A cela s'ajouteront les nuisances visuelles. D'une part, l'entreprise prévoit d'éclairer le site 24h/24, ce qui générera une pollution lumineuse néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone. Enfin, le projet prévoit l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges classée monument historique (Saint-Georges-sur-l'Aa), elles auront un impact visuel majeur sur le paysage. 2 / Pollution de l'air Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO<sub>2</sub> par an. Cette estimation interroge sur la méthodologie employée car en considérant le facteur d'émission du gaz naturel fourni par l'ADEME (227gCO<sub>2</sub>e/kWh) et la consommation de 375 GWh de gaz naturel, une première approximation serait en réalité de l'ordre de 85 125 tCO<sub>2</sub>e/an, un chiffre 63 fois supérieur aux émissions annoncées dans l'étude d'impact. Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO<sub>2</sub>/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40% les émissions du territoire à horizon 2030. 3 / Surconsommation d'eau Alors que la ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de Clarebout accentuera les conflits d'usage liés à l'eau. Le pétitionnaire estime la consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale note que "Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides,

dégrader l'activité agricole en lien avec les waterings et notamment l'activité maraîchère du marais". L'Autorité environnementale ajoute que si l'extension future de l'usine avait bien lieu, la consommation d'eau doublerait, nécessitant alors la création d'un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l'approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région.

#### 4 / Enjeux agricoles et climatiques

L'usine prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre. Cela représente près de la moitié de la production de pommes de terre de consommation du Nord-Pas-de-Calais et nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50% de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d'ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteurs de pommes de terre dans le secteur. L'Autorité Environnementale note à juste titre que cette augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de monocultures industrielles - basées sur l'utilisation de produits phytosanitaires - responsables de l'érosion, de l'appauvrissement des sols et de l'effondrement de la biodiversité. Les produits issus de l'usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l'export (UE et monde). Ces éléments sont parfaitement contraires à l'engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d'une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l'agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En conséquence, ce projet constitue un obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients et condamne la sécurité alimentaire du territoire. Alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l'importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l'urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire, le projet d'implantation porté par Clarebout paraît à contre-sens de l'Histoire. Collectif "Non à la friture à Saint-Georges sur l'Aa"

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**E512 - Jean-Jacques**

**Organisme** : Comité Nord-Est de la Fédération du Négoce Agricole

**Date de dépôt** : Le 20/05/2020 à 15h00

**Lieu de dépôt** : Par email

**Objet** : avis favorable

**Contribution** : Monsieur le Préfet, Le Comité Nord-Est de la Fédération du Négoce Agricole soutient pleinement le projet d'installation de la société CLAREBOUT, situé à Zones Grandes Industries, Grand Port Maritime de Dunkerque. Cette unité de transformation de pomme-de-terre est une opportunité de développement pour la filière pomme-de-terre, pour la création de valeur en agroalimentaire et pour l'emploi en Hauts-de-France. Négoce Nord-Est, que je représente, compte près de 60 entreprises, implantées dans les territoires ruraux des Hauts-de-France, Grand-Est et Ile-de-France. Essentiellement des PME et TPE, notre cœur de métier est la fourniture de services et de moyens de production nécessaires aux agriculteurs (cultures, viticulture, élevage, maraichage). Nous sommes favorables à l'implantation de cette entreprise qui viendra consolider l'activité du Grand Port Maritime de Dunkerque, notamment à l'export de produits agricoles, issus de la filière pomme de terre et de ses dérivés. En souhaitant que le projet de l'entreprise CLAREBOUT reçoive votre autorisation d'implantation sur notre territoire, je reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire. Cordialement, Jean-Jacques VAESKEN, Président Négoce Nord-Est Lauriane FORTIN Déléguée Régionale Comité Négoce Nord-Est FNA - 77 rue rambuteau 75001 - Paris Mail : lfortin@negoce-village.com Tél : +33 (0)7 57 44 20 70 Tw : @NegoceAgricole Web : www.negoce-village.com/regions/negoce-nord-est

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@513 - Vincent - Loon-Plage**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 11h36

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Création entrepôt

**Contribution** : Pour le développement des hauts de France

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@514 - DAMBRE Pierre Antoine - Audruicq**

**Organisme** : Néo Négoce

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 11h57

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Soutien au projet d'usine CLAREBOUT

**Contribution** : Bonjour C'est une excellente chose que des entreprises agroalimentaire s'installent dans la région du Dunkerque, au cœur d'un bassin de production agricole important. L'agroalimentaire à toujours constitué une force pour le nord pas de calais (Bonduelle, Mac Cain etc...) et il faut que cela continue. Maintenons notre agriculture et notre agroalimentaire en France....le récent épisode du Coronavirus nous rappelle l'importance stratégique de ce secteur d'activité. Pierre Antoine DAMBRE Négociant agricole

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@515 - Duforet Nicolas - Loon-Plage**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 12h06

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Oui a l'emploi et au développement

**Contribution** : Dans une période compliquée, pourquoi refuser l'emploi et le développement sur le dunkerquois. Je suis pour le développement de cette entreprise et les répercutions quel pourra apporter au autre entreprise du dunkerquois !!!

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@516 - MIKE - Lille**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 12h07

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Objection à la construction de cette usine de transformation de patates sur Dunkerque

**Contribution** : C'est une façon de continuer à se diriger droit dans le mur. Les choses sont désormais à développer pour le bien commun au niveau du local. Aller exporter de la frite au Japon c'est être vraiment trop con ... non mais .... stop à tout cela

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@517 - Mike - Lille**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 12h10

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : OBJECTION À LA CONSTRUCTION DE CETTE USINE DE TRANSFORMATION DE PATATES

**Contribution** : C'est une façon de continuer à se diriger droit dans le mur. Les choses sont désormais à développer pour le bien commun au niveau du local. Aller exporter de la frite au Japon c'est être vraiment trop con ... non mais .... stop à tout cela

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



**@518 - patrick**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 12h10

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : avis défavorable

**Contribution** : 1 / Nuisances olfactives, sonores et environnementales L'activité de l'usine Clarebout sur la ZGI provoquera des nuisances olfactives, sonores et environnementales similaires à celles observées à proximité des sites de production existants. A la frontière franco-belge, de multiples plaintes et signalements émanant d'habitant-es des villes voisines de l'usine Clarebout de Comines-Warneton ont été déposées. Les habitant.e.s souffrent des bruits constants liés à la ventilation de l'usine. Ils déclarent également que les odeurs récurrentes de graillon, d'oeuf et de viande pourri.e.s liées à la friture et aux stations d'épuration pénètrent jusque dans leur domicile, les empêchant même de dormir correctement. Enfin, de nombreux rejets de graisse dans les cours d'eau environnants ont été constatés. Par ailleurs, nous redoutons l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant (1 camion toutes les 3 minutes environ). Les vibrations et les bruits engendrés par les poids-lourds, ainsi que les rejets atmosphériques issus de la combustion des carburants auront un impact significatif sur le quotidien et la santé des riverain.e.s. A cela s'ajouteront les nuisances visuelles. D'une part, l'entreprise prévoit d'éclairer le site 24h/24, ce qui générera une pollution lumineuse néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone. Enfin, le projet prévoit l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges classée monument historique (Saint-Georges-sur-l'Aa), elles auront un impact visuel majeur sur le paysage. 2 / Pollution de l'air Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO<sub>2</sub> par an. Cette estimation interroge sur la méthodologie employée car en considérant le facteur d'émission du gaz naturel fourni par l'ADEME (227gCO<sub>2</sub>e/kWh) et la consommation de 375 GWh de gaz naturel, une première approximation serait en réalité de l'ordre de 85 125 tCO<sub>2</sub>e/an, un chiffre 63 fois supérieur aux émissions annoncées dans l'étude d'impact. Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO<sub>2</sub>/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40% les émissions du territoire à horizon 2030. 3 / Surconsommation d'eau Alors que la ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de Clarebout accentuera les conflits d'usage liés à l'eau. Le pétitionnaire estime la consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale note que "Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides,

dégrader l'activité agricole en lien avec les waterings et notamment l'activité maraîchère du marais". L'Autorité environnementale ajoute que si l'extension future de l'usine avait bien lieu, la consommation d'eau doublerait, nécessitant alors la création d'un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l'approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région.

#### 4 / Enjeux agricoles et climatiques

L'usine prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre. Cela représente près de la moitié de la production de pommes de terre de consommation du Nord-Pas-de-Calais et nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50% de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d'ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteurs de pommes de terre dans le secteur. L'Autorité Environnementale note à juste titre que cette augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de monocultures industrielles - basées sur l'utilisation de produits phytosanitaires - responsables de l'érosion, de l'appauvrissement des sols et de l'effondrement de la biodiversité. Les produits issus de l'usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l'export (UE et monde). Ces éléments sont parfaitement contraires à l'engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d'une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l'agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En conséquence, ce projet constitue un obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients et condamne la sécurité alimentaire du territoire. Alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l'importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l'urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire, le projet d'implantation porté par Clarebout paraît à contre-sens de l'Histoire.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**E519 - Dunkerque**

**Organisme** : UMC du Port de Dunkerque

**Date de dépôt** : Le 20/05/2020 à 14h00

**Lieu de dépôt** : Par email

**Objet** : avis favorable

**Contribution** : Madame, Monsieur, Nous vous prions de bien vouloir trouver en Pj la contribution de l'Union Maritime et Commerciale du port de Dunkerque à l'enquête publique relative à l'implantation de l'entreprise Clarebout sur la ZGI du Grand Port Maritime de Dunkerque. Cordialement / Pascale Verkindere pour le Président Hervé GAUDUCHEAU Union Maritime et Commerciale du port de Dunkerque 44-46 rue du Leughenaer BP 3-131 - 59377 DUNKERQUE Cedex 1 03 28 59 07 65

**Pièce(s) jointes(s)** :



**CONTRIBUTION de L'UNION MARITIME et COMMERCIALE  
au DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE**

**PROJET D'INSTALLATION de  
L'UNITE DE TRANSFORMATION DE POMMES DE TERRE  
de la SOCIETE CLAREBOUT – ZGI du Grand Port Maritime de Dunkerque**

***Qu'est-ce que l'Union Maritime et Commerciale du port de Dunkerque ?***

Fondée le 14 Janvier 1901, l'Union Maritime et Commerciale du port de Dunkerque regroupe l'ensemble des familles de métiers possédant une activité en relation avec le Port : Association des Consignataires et Agents Maritimes (ACAM), Association des Transitaires des Hauts-de-France (ATHF), Syndicat professionnel des Entrepreneurs Maritimes de Manutention (SPEM), Syndicat de l'Armement Français, Association des Entreprises de Services, Association des Transporteurs Usagers du port de Dunkerque et le Groupement des Industriels Importateurs de Pondéreux (GIIP).

Notre but principal est de défendre les intérêts généraux des activités de notre Port pour maintenir, voire développer le trafic maritime.

En termes de chiffres, l'UMC regroupe 77 membres appartenant à 71 entreprises représentant environ 1750 salariés. Les adhérents du GIIP qui représentent à eux seuls plus de 5 000 emplois ne sont pas inclus dans ce chiffre.



---

Union Maritime et Commerciale  
44-46, rue du Leughenaer – B.P. 3-131 – 59377 DUNKERQUE Cedex 1  
Tél : 03 28 59 07 65 – Fax 03 28 63 35 42  
E-mail : [umc@umcdk.com](mailto:umc@umcdk.com)

### **Le Contexte**

Situé sur la Mer du Nord, à seulement 1 h 30 de navigation de l'une des routes maritimes les plus fréquentées au monde (600 navires par jour), le port de Dunkerque dispose d'une excellente accessibilité nautique et d'une réserve foncière importante.

Sa façade littorale est longue de 17 km. Le port est situé stratégiquement dans le triangle Bruxelles / Londres / Paris, proche de la métropole Lilloise ce qui lui permet d'être la plateforme idéale pour la massification et l'éclatement des marchandises en Europe.

Ses installations, notamment au port Ouest, lui permettent de recevoir les plus grands navires. Le Quai de Flandres récemment allongé mesure 1785 mètres, et l'arrivée récente ces derniers mois de 4 portiques (portant le nombre total à 8 portiques) permet à Dunkerque d'opérer simultanément en toutes conditions de marée les plus grands porte-conteneurs du monde derniers nés de la course au gigantisme des moyens de transports mondiaux (ULCS Ultra Large Container Ships de 400 mètres de long).

Le Terminal à conteneurs est directement desservi par le réseau autoroutier français et ouest-européen via les autoroutes A25 et A16.

A cela il faut ajouter d'une part le réseau Fluvial, Dunkerque est le 1<sup>er</sup> port fluvial de la région Hauts-de-France, ainsi que d'autre part le réseau ferroviaire, puisque c'est 13% du fret national qui transite par notre port, ce qui fait de Dunkerque le 1<sup>er</sup> pôle de fret ferroviaire français.

Dunkerque a donc su s'adapter à la filière d'avenir qu'est le conteneur. Ce trafic devrait même doubler dans le Nord Europe d'ici 2030.

### **L'opportunité que représente l'installation de l'Usine de transformation Clarebout pour la place portuaire Dunkerquoise**

Il est à penser que la région Hauts-de-France et notamment les zones agricoles proches du site d'implantation de l'Usine représentent pour les agriculteurs locaux une possibilité de partenariat non négligeable. A noter que ce projet n'apportera que peu de véhicules en sus sur nos réseaux routiers. Les producteurs locaux exportent déjà ces volumes. Ils changeront simplement de destination. En développant cette usine au plus près de nos producteurs, nous allons réduire l'empreinte carbone de cette partie de notre agriculture.

Une fois la matière première transformée, les produits finis se verront expédiés par des transporteurs déjà présents sur le territoire et désireux de multiplier leurs points de chargement.

Ces produits finis pourront également être exportés en conteneurs complets depuis le terminal à conteneurs dunkerquois qui dispose de nombreuses lignes maritimes à l'export.

Là aussi, les transporteurs routiers affiliés à l'Union Maritime et Commerciale du port de Dunkerque Membres de l'Association des Transporteurs Usagers du port de Dunkerque pourront fournir leurs services de transports intra-portuaires entre l'Usine et le Terminal à



conteneurs, garantissant une rapidité de desserte du terminal, celui-ci étant situé à 3 km de l'Usine et assurant un faible impact environnemental dans ces transports de courte distance. Ce faisant, ils pourront emprunter des axes secondaires et ne pas venir engorger encore plus l'A16. Actuellement l'export de ces matières depuis les producteurs locaux vers les usines plus lointaines ne peut que passer par les grands axes.

Plus largement, l'export des conteneurs de produits finis permettra aux Transitaires agréés en douane déjà installés sur la place dunkerquoise de fournir leurs services et leur professionnalisme.

Il est également à envisager que l'installation de l'entreprise Clarebout soit à plus long terme un levier afin d'accroître l'offre en lignes maritimes sur le port de Dunkerque (vers l'Inde, l'Afrique, les Emirats...) permettant de développer les Entreprises de Manutention, mais aussi les Services Portuaires (Lamanage, Pilotage, Remorquage), ou encore les solutions logistiques via le stockage de produits frais/surgelés.

Il est d'ailleurs à souligner sur les sujets de la Manutention Portuaire et des Services Portuaires que Dunkerque fait figure de port fiable grâce notamment à la paix sociale qui y règne depuis plus de 25 ans.

Cette implantation représente un enjeu non négligeable pour le développement portuaire et par conséquent pour l'ensemble des entreprises qui y sont déjà présentes, tout en envisageant un développement de celles-ci, avec l'arrivée de nouvelles structures liées au trafic de notre port. Cela alimenterait le cercle vertueux de l'emploi malheureusement mis à mal ces dernières semaines par la pandémie mondiale. Le descriptif technique du projet fait la part belle à l'économie circulaire et va donc par la même renforcer les partenaires industriels locaux qui seront impliqués. Le recours à l'huile de tournesol passe par des imports venant d'autres régions de France acheminés par voie maritime et débarqués dans notre port.

Enfin, ce projet de développement, d'implantation s'inscrit complètement dans le projet du Grand Port Maritime de Dunkerque « CAP2020 ». Ce projet a été soutenu par l'Union Maritime et Commerciale du port de Dunkerque depuis son lancement en 2017 ; c'est pourquoi dans la lignée de ses convictions, l'Union Maritime et Commerciale soutient pleinement l'installation de la société Clarebout à Dunkerque.

\*\*\*\*\*



**@520 - Mont Claire - Lille**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 12h37

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : NON

**Contribution** : J'habite à Lille, j'aime les frites mais j'aime aussi le respect de l'humain, du travail et de la nature. Alors stop à ce projet et à tous les aspects négatifs qu'il entraînera. Vive le vivant et le petit, le local, l'artisanal !

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



**@521 - Lucille - Lille**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 12h46

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis défavorable à l'implantation de l'usine CLAREBOUT sur le Dunkerquois

**Contribution** : 1 / Nuisances olfactives, sonores et environnementales L'activité de l'usine Clarebout sur la ZGI provoquera des nuisances olfactives, sonores et environnementales similaires à celles observées à proximité des sites de production existants. A la frontière franco-belge, de multiples plaintes et signalements émanant d'habitant-es des villes voisines de l'usine Clarebout de Comines-Warneton ont été déposées. Les habitant.e.s souffrent des bruits constants liés à la ventilation de l'usine. Ils déclarent également que les odeurs récurrentes de graillon, d'oeuf et de viande pourri.e.s liées à la friture et aux stations d'épuration pénètrent jusque dans leur domicile, les empêchant même de dormir correctement. Enfin, de nombreux rejets de graisse dans les cours d'eau environnants ont été constatés. Par ailleurs, nous redoutons l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant (1 camion toutes les 3 minutes environ). Les vibrations et les bruits engendrés par les poids-lourds, ainsi que les rejets atmosphériques issus de la combustion des carburants auront un impact significatif sur le quotidien et la santé des riverain.e.s. A cela s'ajouteront les nuisances visuelles. D'une part, l'entreprise prévoit d'éclairer le site 24h/24, ce qui générera une pollution lumineuse néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone. Enfin, le projet prévoit l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges classée monument historique (Saint-Georges-sur-l'Aa), elles auront un impact visuel majeur sur le paysage. 2 / Pollution de l'air Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO<sub>2</sub> par an. Cette estimation interroge sur la méthodologie employée car en considérant le facteur d'émission du gaz naturel fourni par l'ADEME (227gCO<sub>2</sub>e/kWh) et la consommation de 375 GWh de gaz naturel, une première approximation serait en réalité de l'ordre de 85 125 tCO<sub>2</sub>e/an, un chiffre 63 fois supérieur aux émissions annoncées dans l'étude d'impact. Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO<sub>2</sub>/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40% les émissions du territoire à horizon 2030. 3 / Surconsommation d'eau Alors que la ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de Clarebout accentuera les conflits d'usage liés à l'eau. Le pétitionnaire estime la consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale note que "Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides,

dégrader l'activité agricole en lien avec les waterings et notamment l'activité maraîchère du marais". L'Autorité environnementale ajoute que si l'extension future de l'usine avait bien lieu, la consommation d'eau doublerait, nécessitant alors la création d'un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l'approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région.

#### 4 / Enjeux agricoles et climatiques

L'usine prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre. Cela représente près de la moitié de la production de pommes de terre de consommation du Nord-Pas-de-Calais et nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50% de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d'ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteurs de pommes de terre dans le secteur. L'Autorité Environnementale note à juste titre que cette augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de monocultures industrielles - basées sur l'utilisation de produits phytosanitaires - responsables de l'érosion, de l'appauvrissement des sols et de l'effondrement de la biodiversité. Les produits issus de l'usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l'export (UE et monde). Ces éléments sont parfaitement contraires à l'engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d'une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l'agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En conséquence, ce projet constitue un obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients et condamne la sécurité alimentaire du territoire. Alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l'importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l'urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire, le projet d'implantation porté par Clarebout paraît à contre-sens de l'Histoire.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@522 - TOP Denis**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 12h53

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis défavorable au projet Clarebout

**Contribution** : C'est en tant que citoyen, paysan et fournisseur de pommes de terre pour Clarebout en Belgique jusqu'en 2017 que je donne un avis défavorable. Tout d'abord : ce projet en ZONE GRANDE INDUSTRIE, sur des terres agricoles jusqu'en 2018 ; 189 hectares repris qui étaient en occupation précaire ; qui sont actuellement en travaux pour viabiliser et tenter d'accueillir des grosses entreprises : Clarebout la première à se positionner. Un industriel déjà très présent sur le secteur, pour lequel le comportement est correct avec les producteurs. Pourquoi venir sur le secteur et pourquoi se positionner CONTRE : - Des terres fertiles, des producteurs spécialisés sur des surfaces souvent importantes, des cours d'eaux à proximité afin de pouvoir irriguer si besoin (c'est du gros calibre qui est souvent recherché => frites). Une possibilité d'étendre les surfaces sur Calais, Guines, Ardres, Boulogne. - Des infrastructures routières et maritimes à proximité. Aujourd'hui, la taille pose problème c'est une nouvelle fois l'industrialisation de l'agriculture - 20,5 hectares artificialisés dont 10 hectares bâtis, - Un besoin en pommes de terre conséquent 2 800 tonnes / jour soit environ 22 000 hectares / an, Une culture très exigeante en intrants ; fumure et produits phytosanitaires ; des cours d'eaux à proximité ; lessivage des molécules et présence dans les cours d'eaux à proximité ; lessivage des molécules et présence dans les cours d'eaux. Des rotations de cultures à prévoir 4-5 ans. Des fientes de volailles qui seront utilisées, - Une ressource en eau; qui est limitée (2018 et 2019 ont déjà occasionné des restrictions d'usage. 1 MILLION 752 000 m<sup>3</sup> / an prélevé dans le canal de Bourbourg !? Les rejets sorties de station ne peuvent être réutilisés sur les cultures du fait des composants chimiques. - La question climatique (sécheresse et priorité aux populations sont à prévoir), - Submersion marine à ne pas négliger, - Consommation des granulats et d'énergie et de ressources fossiles à économiser, - Trafic routier sur le secteur déjà presque à saturation ! 500 poids lourds / jour + 720 véhicules légers, - Cadence de travail 7 jours/ 7 et 24h/24 Des emplois 320 mais dans quelles conditions - Utilisation d'huile de palme, de sucre et de graisse : tout ce qu'il faut pour rendre les gens obèses et malades, - Déforestation et transport, - Expédition de la grande partie des produits finis : 1 400 tonnes par jour, - Faudra-t-il un Covid chaque année pour ralentir ce système de concentration et de surconsommation ? - La Planète ne peut plus supporter ces dérives, - Ce projet en zone ZG1 : Zone d'opération d'intérêt National je ne vois pas quel intérêt notre pays a, - Les orientations doivent changer de cap, - La grande distribution profite de ces tailles importantes d'usines agroalimentaires, les petites unités et les négoce pourront fermer leur porte - 320 emplois créés ; 500 - 600 supprimés Il est temps de réagir et de dire non à ces monstres. L'Agence environnementale a pointé de nombreux points pas approfondis, pas renseignés. J'espère que notre préfecture dira non et non à de tels projets.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@523 - Mathis - Lille**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 12h55

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Non à ce projet inutile et dangereux

**Contribution** : De nombreuses raisons mènent à être contre ce projet. 1 / Nuisances olfactives, sonores et environnementales L'activité de l'usine Clarebout sur la ZGI provoquera des nuisances olfactives, sonores et environnementales similaires à celles observées à proximité des sites de production existants. A la frontière franco-belge, de multiples plaintes et signalements émanant d'habitantes des villes voisines de l'usine Clarebout de Comines-Warneton ont été déposées. Les habitants souffrent des bruits constants liés à la ventilation de l'usine. Ils déclarent également que les odeurs récurrentes de graillon, d'oeuf et de viande pourrie liées à la friture et aux stations d'épuration pénètrent jusque dans leur domicile, les empêchant même de dormir correctement. Enfin, de nombreux rejets de graisse dans les cours d'eau environnants ont été constatés. Par ailleurs, nous redoutons l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant (1 camion toutes les 3 minutes environ). Les vibrations et les bruits engendrés par les poids-lourds, ainsi que les rejets atmosphériques issus de la combustion des carburants auront un impact significatif sur le quotidien et la santé des riverains. A cela s'ajouteront les nuisances visuelles. D'une part, l'entreprise prévoit d'éclairer le site 24h/24, ce qui générera une pollution lumineuse néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone. Enfin, le projet prévoit l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges classée monument historique (Saint-Georges-sur-l'Aa), elles auront un impact visuel majeur sur le paysage. 2 / Pollution de l'air Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO2 par an. Cette estimation interroge sur la méthodologie employée car en considérant le facteur d'émission du gaz naturel fourni par l'ADEME (227gCO2e/kWh) et la consommation de 375 GWh de gaz naturel, une première approximation serait en réalité de l'ordre de 85 125 tCO2e/an, un chiffre 63 fois supérieur aux émissions annoncées dans l'étude d'impact. Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO2/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40% les émissions du territoire à horizon 2030. 3 / Surconsommation d'eau Alors que la ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de Clarebout accentuera les conflits d'usage liés à l'eau. Le pétitionnaire estime la consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale note que "Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur le bief Flandres-Watten-

Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides, dégrader l'activité agricole en lien avec les waterings et notamment l'activité maraîchère du marais". L'Autorité environnementale ajoute que si l'extension future de l'usine avait bien lieu, la consommation d'eau doublerait, nécessitant alors la création d'un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l'approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région.

#### 4 / Enjeux agricoles et climatiques

L'usine prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre. Cela représente près de la moitié de la production de pommes de terre de consommation du Nord-Pas-de-Calais et nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50% de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d'ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteurs de pommes de terre dans le secteur. L'Autorité Environnementale note à juste titre que cette augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de monocultures industrielles - basées sur l'utilisation de produits phytosanitaires - responsables de l'érosion, de l'appauvrissement des sols et de l'effondrement de la biodiversité. Les produits issus de l'usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l'export (UE et monde). Ces éléments sont parfaitement contraires à l'engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d'une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l'agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En conséquence, ce projet constitue un obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients et condamne la sécurité alimentaire du territoire. Alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l'importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l'urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire, le projet d'implantation porté par Clarebout paraît à contre-sens de l'Histoire. Ce projet mènera également sans nul doute à des produits de mauvaise qualité, gustative comme nutritive, dans des établissements au modèle économique intolérable tels que des fast-foods. N'oublions pas non plus le gaspillage de denrées alimentaires qui sera engendré directement à l'usine, comme dans ces fast-foods. Il suffit également de faire appel à son simple bon sens pour comprendre qu'il n'est pas nécessaire de transformer au même endroit des milliers de tonnes de pommes de terre, qui seront ensuite emballées dans du plastique qui aura nécessité nombre de procédés polluants pour sa création, puis transportées sur de longues distances, engendrant là encore d'importantes pollutions de toutes sortes, le tout conservé à de basses températures, ce qui engendre à nouveau l'utilisation d'importantes quantités d'énergie qui pourraient servir d'autres buts plus indispensables. Tout cela est totalement inutile là où les agriculteurs peuvent vendre directement leurs légumes à l'échelle locale à des gens qui les mangent chez eux. La famille Clarebout est également la 39e plus riche de Belgique avec

666 millions d'euros en 2016 (source Wikipedia). Favoriser ce projet revient donc à augmenter encore les inégalités par l'exploitation des travailleurs et de la terre. Pour toutes ces raisons et tant d'autres, non à l'usine Clarebout et non à son monde !

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@524 - Auzanneau Valentin - Dunkerque**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 13h01

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis défavorable - Enquête publique Clarebout-st-georges-sur-aa-et-bourbourg

**Contribution** : Bonjour, Je suis tout à fait opposé à l'implantation de l'usine Clarebout. Les arguments contre ce projet ne manquent pas et ont été fort bien résumés par le collectif « Non à La Friture à Saint-Georges sur l'Aa » dont il faut ici saluer le travail. À titre personnel, je ne comprends pas qu'il soit encore possible d'ouvrir nos portes à des géants de l'agro-alimentaire tels que Clarebout. Ces usines et les pratiques agricoles qu'elles induisent sont des catastrophes pour nous et pour notre planète. D'abord sur le plan agricole : ces usines incitent les agriculteur·rice·s à se spécialiser sur quelques cultures et à recourir toujours plus à la mécanisation. Ce faisant, ils·elles sont toujours incité·e·s à agrandir leur exploitation. Nécessairement, la terre devient chère et seuls les projets hautement rentables (car mécanisés) deviennent viables. Ce mécanisme appauvrit les petit·e·s agriculteur·rice·s autant qu'il appauvrit nos sols. Il devient alors compliqué pour les jeunes agriculteur·rice·s ou les nouveaux exploitants d'accéder à la terre. Bienvenue dans l'ère de l'agriculture sans agriculteur ! Ensuite sur le plan social : le principal (si ce n'est l'unique) argument de Clarebout reste la création de 320 emplois, essentiellement dans l'usine. Il convient de regarder la qualité de ces emplois ; il s'agit ici majoritairement d'emploi de mauvaise qualité, répétitif, inintéressant et mal reconnu socialement. S'il faut créer de l'emploi, ce qui est un noble souhait, ne pouvons-nous pas investir massivement dans la transition écologique ? L'artisanat, le local, le bio engendrent bien plus de création d'emploi que les productions industrielles mondialisées ; et l'on peut aisément penser que ces emplois sont bien plus valorisants pour les travailleurs et travailleuses qui les exercent au quotidien. Enfin, sur le plan écologique : collectivement nous consommons notre planète bien plus vite qu'elle se régénère. Accepter le projet de Clarebout c'est accélérer ce mouvement, c'est à-nouveau favoriser la mécanisation, la monoculture industrielle, le recours à des intrants chimiques, l'envoi de denrée à l'autre bout du monde. Le confinement qui a accompagné l'épidémie de Covid-19 est pourtant un signal fort que nous devrions savoir interpréter : la destruction organisée de la biodiversité et la guerre de l'humain contre le vivant se payera le prix fort. (voir le très bon article du monde diplomatique à ce propos : <https://www.monde-diplomatique.fr/2020/03/SHAH/61547>). Je laisse le soin de la conclusion à une triste chanson que j'aime beaucoup. Je vous invite à prendre le temps de l'écouter : <https://www.youtube.com/watch?v=8D6rukyfNWE> En vous souhaitant une bonne journée, Cordialement, Valentin Auzanneau

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@525 - CORION Olivier**

**Organisme** : Personnel

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 13h04

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Implantation Usine Clarebout

**Contribution** : Comme nombre de mes amis, Je peux noter que l'industrie Clarebout Neuve-Eglise a transformé les paysages autour des usines de Warneton et Neuve-Eglise. Les champs de pommes de Terre se développent, intensifiant encore davantage l'industrialisation de l'agriculture (disparition des haies, suppression illégale des prairies, intensification des traitements...). Nous observons aujourd'hui l'extrême dépendance de l'agriculture à l'industrie : avec la crise sanitaire actuelle, les agriculteurs restent avec des milliers de tonnes de pommes de Terre refusées par Clarebout, immense gaspillage alimentaire, qui va à l'encontre d'une agriculture locale et respectueuse de l'environnement.

L'installation d'une nouvelle unité de production de frites engendrera, comme elle le fait déjà : - une artificialisation des sols, - des transports routiers lourds, - l'amplification de la monoculture sur des territoires entiers, - le recours à des quantités de traitements biocides à cause des normes drastiques imposées par Clarebout, - une dépendance de l'agriculture à l'industrie étrangère, Son bilan en terme d'emplois est nul à cause de la mécanisation déjà en place dans les autres unités. L'agriculture à taille humaine est, elle, pourvoyeuse de nombreux emplois locaux. L'état de la biodiversité est désastreux dans la Région, il est nécessaire de revenir à une agriculture de proximité, respectueuse de l'environnement, et à taille humaine. Nous devons refuser la dépendance à des industries qui ruineront nos régions, à l'instar des mines et du textile par exemple, lorsqu'elles disparaîtront par soucis de rentabilité. D'autre part, plusieurs accidents ont eu lieu sur les sites de l'entreprise, provoquant la mort d'ouvriers et une pollution non mesurée du fait d'un lobbying intense, par un incendie d'une des unités... Je demande l'abandon sans appel, pur et simple de ce projet délirant et anachronique. Je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Commissaire Enquêteur, en ma confiance en votre discernement,

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



**@526 - Montet Ludovic - Lille**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 13h24

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Je m'oppose à ce projet

**Contribution** : Je m'oppose à ce projet , car il est par sa nature opposé à l'éthique qui doit s'imposer à toute l'organisation économique de notre société. Ce projet est éco-Irresponsable, propose une production non nécessaire pour les besoins de la population , dans un cadre industriel complètement déconnecté de son environnement et dans des perspectives de conditions de travail dignes du XIXème siècle. Comment des esprits humains peuvent-ils concevoir de nos jours des idées aussi aberrantes? Comment des politiques peuvent-ils jouer ce jeu dangereux de tout sacrifier sur l'autel de la création d'emploi, comme-ci il n'y avait pas d'autres besoins plus essentiels pour la population à pourvoir en ces temps pandémiques.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@527 - caro**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 13h25

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : implantation clarebout st-georges sur l'aa

**Contribution** : Je suis contre l'implantation de la société Clarebout, notre environnement est déjà trop polluée. nous subissons déjà les rejets divers et variés des nombreuses industries Seveso déjà implantées. Ca suffit !!!!!

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@528 - Andries Coline - Lille**

**Organisme** : Collectif "Non à la friture à Saint-Georges sur l'Aa"

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 13h26

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Non !

**Contribution** : 1 / Nuisances olfactives, sonores et environnementales L'activité de l'usine Clarebout sur la ZGI provoquera des nuisances olfactives, sonores et environnementales similaires à celles observées à proximité des sites de production existants. A la frontière franco-belge, de multiples plaintes et signalements émanant d'habitant-es des villes voisines de l'usine Clarebout de Comines-Warneton ont été déposées. Les habitant.e.s souffrent des bruits constants liés à la ventilation de l'usine. Ils déclarent également que les odeurs récurrentes de graillon, d'oeuf et de viande pourri.e.s liées à la friture et aux stations d'épuration pénètrent jusque dans leur domicile, les empêchant même de dormir correctement. Enfin, de nombreux rejets de graisse dans les cours d'eau environnants ont été constatés. Par ailleurs, nous redoutons l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant (1 camion toutes les 3 minutes environ). Les vibrations et les bruits engendrés par les poids-lourds, ainsi que les rejets atmosphériques issus de la combustion des carburants auront un impact significatif sur le quotidien et la santé des riverain.e.s. A cela s'ajouteront les nuisances visuelles. D'une part, l'entreprise prévoit d'éclairer le site 24h/24, ce qui générera une pollution lumineuse néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone. Enfin, le projet prévoit l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges classée monument historique (Saint-Georges-sur-l'Aa), elles auront un impact visuel majeur sur le paysage. 2 / Pollution de l'air Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO<sub>2</sub> par an. Cette estimation interroge sur la méthodologie employée car en considérant le facteur d'émission du gaz naturel fourni par l'ADEME (227gCO<sub>2</sub>e/kWh) et la consommation de 375 GWh de gaz naturel, une première approximation serait en réalité de l'ordre de 85 125 tCO<sub>2</sub>e/an, un chiffre 63 fois supérieur aux émissions annoncées dans l'étude d'impact. Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO<sub>2</sub>/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40% les émissions du territoire à horizon 2030. 3 / Surconsommation d'eau Alors que la ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de Clarebout accentuera les conflits d'usage liés à l'eau. Le pétitionnaire estime la consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale note que "Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur

le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides, dégrader l'activité agricole en lien avec les waterings et notamment l'activité maraîchère du marais". L'Autorité environnementale ajoute que si l'extension future de l'usine avait bien lieu, la consommation d'eau doublerait, nécessitant alors la création d'un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l'approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région. 4 / Enjeux agricoles et climatiques L'usine prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre. Cela représente près de la moitié de la production de pommes de terre de consommation du Nord-Pas-de-Calais et nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50% de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d'ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteurs de pommes de terre dans le secteur. L'Autorité Environnementale note à juste titre que cette augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de monocultures industrielles - basées sur l'utilisation de produits phytosanitaires - responsables de l'érosion, de l'appauvrissement des sols et de l'effondrement de la biodiversité. Les produits issus de l'usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l'export (UE et monde). Ces éléments sont parfaitement contraires à l'engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d'une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l'agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En conséquence, ce projet constitue un obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients et condamne la sécurité alimentaire du territoire. Alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l'importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l'urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire, le projet d'implantation porté par Clarebout paraît à contre-sens de l'Histoire. Collectif "Non à la friture à Saint-Georges sur l'Aa"

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@529 - Jonathan - Coudekerque-Branche**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 13h31

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Oui à l'emploi dans le dunkerquois et à de nouveaux investissements pour le port de Dunkerque

**Contribution** : 30.000 conteneurs par an à l'export, c'est du travail pour toute la chaîne logistique et portuaire de notre agglomération ! Oui à l'emploi dans le dunkerquois !

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@530 - percq veronique - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 13h43

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : avis défavorable pour la construction

**Contribution** : je suis défavorable à la construction de cette usine. l'endroit prévu est situé à coté des champs à proximité de pistes cyclables vertes, Clarebout n'est pas suffisamment crédible dans son propre pays ni en france, Cette proposition de cette construction s'est faite à la va-vite, sans s'assurer de l'avis des citoyens elle engendrera des pollutions comme l'a démontré les institutions belges flamandes qui n'en veulent pas.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@531 - Léo - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 13h48

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Implantation de Clara bout

**Contribution** : Non

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@532 - Bardel Vanbockstael veronique - Eringhem**

**Organisme** : adventices jardins

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 14h07

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : contre l'implantation de l'usine à patates

**Contribution** : Trop de patates tuent la patate,trop de patates tuent les sols,trop de patates tuent la biodiversité,trop de patates détruisent l'environnement.une usine toujours plus grosse dans le contexte annuel c'est un projet obsolète.Non merci pas de cette usine .

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



**@533 - Ragaut Joachim - Villeneuve-d'Ascq**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 14h25

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contre le projet de l'usine CLAREBOUT

**Contribution** : Bonjour, ce projet va totalement à l'inverse du bon sens, une usine de frites créé dans la plus grande région artisanales de frite: soit c'est pour tuer l'artisanat soit c'est pour quoi ? Ensuite pollutions visuelles, sonores, olfactives, pour le voisinage d'abord, pour l'environnement ensuite en eau de plus de pomper l'eau qui devient de plus en plus précieuse, de l'air tout ça par des rejets qui ont été étudiés et simulés, que je ne répéterai pas ici. Pour résumer c'est un projet bien plus destructeur que créateur, à annuler donc, pour réserver les terres à de meilleurs projets.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@534 - Léo - Villeneuve-d'Ascq**

**Organisme** : ISF

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 14h43

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : AVIS DEFAVORABLE

**Contribution** : 1 / Nuisances olfactives, sonores et environnementales L'activité de l'usine Clarebout sur la ZGI provoquera des nuisances olfactives, sonores et environnementales similaires à celles observées à proximité des sites de production existants. A la frontière franco-belge, de multiples plaintes et signalements émanant d'habitant-es des villes voisines de l'usine Clarebout de Comines-Warneton ont été déposées. Les habitant.e.s souffrent des bruits constants liés à la ventilation de l'usine. Ils déclarent également que les odeurs récurrentes de graillon, d'oeuf et de viande pourri.e.s liées à la friture et aux stations d'épuration pénètrent jusque dans leur domicile, les empêchant même de dormir correctement. Enfin, de nombreux rejets de graisse dans les cours d'eau environnants ont été constatés. Par ailleurs, nous redoutons l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant (1 camion toutes les 3 minutes environ). Les vibrations et les bruits engendrés par les poids-lourds, ainsi que les rejets atmosphériques issus de la combustion des carburants auront un impact significatif sur le quotidien et la santé des riverain.e.s. A cela s'ajouteront les nuisances visuelles. D'une part, l'entreprise prévoit d'éclairer le site 24h/24, ce qui générera une pollution lumineuse néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone. Enfin, le projet prévoit l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges classée monument historique (Saint-Georges-sur-l'Aa), elles auront un impact visuel majeur sur le paysage. 2 / Pollution de l'air Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO<sub>2</sub> par an. Cette estimation interroge sur la méthodologie employée car en considérant le facteur d'émission du gaz naturel fourni par l'ADEME (227gCO<sub>2</sub>e/kWh) et la consommation de 375 GWh de gaz naturel, une première approximation serait en réalité de l'ordre de 85 125 tCO<sub>2</sub>e/an, un chiffre 63 fois supérieur aux émissions annoncées dans l'étude d'impact. Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO<sub>2</sub>/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40% les émissions du territoire à horizon 2030. 3 / Surconsommation d'eau Alors que la ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de Clarebout accentuera les conflits d'usage liés à l'eau. Le pétitionnaire estime la consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale note que "Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur

le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides, dégrader l'activité agricole en lien avec les waterings et notamment l'activité maraîchère du marais". L'Autorité environnementale ajoute que si l'extension future de l'usine avait bien lieu, la consommation d'eau doublerait, nécessitant alors la création d'un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l'approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région. 4 / Enjeux agricoles et climatiques L'usine prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre. Cela représente près de la moitié de la production de pommes de terre de consommation du Nord-Pas-de-Calais et nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50% de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d'ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteurs de pommes de terre dans le secteur. L'Autorité Environnementale note à juste titre que cette augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de monocultures industrielles - basées sur l'utilisation de produits phytosanitaires - responsables de l'érosion, de l'appauvrissement des sols et de l'effondrement de la biodiversité. Les produits issus de l'usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l'export (UE et monde). Ces éléments sont parfaitement contraires à l'engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d'une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l'agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En conséquence, ce projet constitue un obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients et condamne la sécurité alimentaire du territoire. Alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l'importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l'urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire, le projet d'implantation porté par Clarebout paraît à contre-sens de l'Histoire.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@535 - Turquet Olivier - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 14h50

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Je ne souhaite pas l'implantation de cette usine...

**Contribution** : J'habite, avec mes enfants aux huttes et nous sommes déjà très sollicité par les poussières du QPO sans devoir ajouter un autre site polluant...Ras le bol...si ça continue nous envisageons de partir de gravelines...

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@536 - LAVISSE Roland - Bourbourg**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 14h59

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Noir, c'est noir !!!

**Contribution** : J'émet un avis TRES DEFAVORABLE : - Cadeau empoisonné pour le secteur. - Projet déjà été rejeté par les autorités belges. - Vent d'ouest dominant la plupart du temps, plaignons les habitants de Craywick, Loon-Plage... - Pollution et nuisances multiples. - Assez de lire ou d'entendre que cela sera source d'emploi. Bien des offres d'emplois ne sont pas pourvues dans le Dunkerquois !!! - Grand soutien au collectif « Non à la friture à Saint-Georges sur l'Aa ».

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@537 - LELEU Jean - Saint-Folquin**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 15h08

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Non à la construction de l'usine CLAREBOUT

**Contribution** : Ce projet va engendrer une pollution de l'air, de l'eau, de l'environnement au sens large. Ce projet va engendrer une augmentation du trafic routier, l'autoroute A16 est déjà saturée de camions. Ce projet va engendrer une pollution majeure des terres agricoles du Nord Pas de Calais par une culture industrielle et intensive de champs de pomme de terre. Ce projet va engendrer forcément des rejets néfastes dans l'air et des nuisances sonores et visuelles pour les habitants proches. Quel avenir pour nos générations futures... Nous sommes de plus en plus nombreux à vouloir une agriculture propre et raisonnée et la cette usine à elle seule va ruiner des années d'efforts d'agriculteurs voulant cette production bio. Certes quelques emplois seront créés pour cette usine mais combien de perdus côté agricoles, les petites structures agricoles et biologiques créent de l'emploi.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@538 - Rémy - Valence**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 15h11

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : À l'attention de Madame Peggy CARTON, Commissaire-enquêtrice

**Contribution** : Madame la Commissaire-enquêtrice, Dans le cadre du projet d'ouverture de la société agroalimentaire Clarebout dans l'axe Saint-Georges sur l'Aa-Bourbourg, j'ai pris connaissance du dossier de l'Autorité environnementale (Ae) en date du 18 décembre 2019, ainsi que des éléments fournis par le pétitionnaire. Compte-tenu de ces éléments, j'émet un avis DÉFAVORABLE au projet. En effet, l'étude d'impact produite sous-estime les effets induits par ce projet. Nuisances olfactives, sonores et environnementales L'activité de l'usine Clarebout sur la ZGI provoquera des nuisances olfactives, sonores et visuelles similaires à celles observées à proximité des sites de production existants. A la frontière franco-belge, de multiples plaintes et signalements émanant d'habitant·es des villes voisines de l'usine Clarebout de Comines-Warneton ont été déposées. Elles font état de fortes nuisances sonores, olfactives et environnementales. Les habitant.e.s souffrent des bruits constants liés à la ventilation de l'usine. Ils déclarent également que les odeurs récurrentes de grillon, d'oeuf et de viande pourri·es liées à la friture et aux stations d'épuration pénètrent jusque dans leur domicile, les empêchant même de dormir correctement. Enfin, de nombreux rejets de graisse dans les cours d'eau environnants ont été constatés. Par ailleurs, nous redoutons l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant (1 camion toutes les 3 minutes environ). Les vibrations et les bruits engendrés par les poids-lourds, ainsi que les rejets atmosphériques issus de la combustion des carburants auront un impact significatif sur le quotidien et la santé des riverain.e.s. A cela s'ajouteront les nuisances visuelles. D'une part, l'entreprise prévoit d'éclairer le site 24h/24, ce qui générera une pollution lumineuse néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone. Enfin, le projet prévoit l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges classée monument historique (Saint-Georges-sur-l'Aa), elles auront un impact visuel majeur sur le paysage. 1) Pollution de l'air Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO2 par an. Cette estimation interroge sur la méthodologie employée car en considérant le facteur d'émission du gaz naturel fourni par l'ADEME (227gCO2e/kWh) et la consommation de 375 GWh de gaz naturel, une première approximation serait en réalité de l'ordre de 85 125 tCO2e/an, un chiffre 63 fois supérieur aux émissions annoncées dans l'étude d'impact. Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO2/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40% les émissions du territoire à horizon 2030. 2) Le problème majeur de la ressource

en eau Alors que la ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de Clarebout accentuera les conflits d'usage liés à l'eau. Le pétitionnaire estime la consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale note que "Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides, dégrader l'activité agricole en lien avec les wateringues et notamment l'activité maraîchère du marais". L'Autorité environnementale ajoute que si l'extension future de l'usine avait bien lieu, la consommation d'eau doublerait, nécessitant alors la création d'un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l'approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région.

3) Enjeux agricoles et climatiques L'usine prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre. Cela représente près de la moitié de la production de pommes de terre de consommation du Nord-Pas-de-Calais et nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50% de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d'ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteur.rice.s de pommes de terre dans le secteur. L'Autorité Environnementale note à juste titre que cette augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de monocultures industrielles - basées sur l'utilisation de produits phytosanitaires - responsables de l'érosion, de l'appauvrissement des sols et de l'effondrement de la biodiversité. Les produits issus de l'usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l'export (UE et monde). Ces éléments sont parfaitement contraires à l'engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d'une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l'agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En conséquence, ce projet constitue un obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients et condamne la sécurité alimentaire du territoire. Alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l'importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l'urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire, le projet d'implantation porté par Clarebout paraît à contre-sens de l'Histoire. Veuillez agréer, Madame la Commissaire-enquêtrice, mes salutations distinguées.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



**@539 - Nicolaï catherine - Lille**

**Organisme** : individuel

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 15h18

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : AVIS DEFAVORABLE à l'enquête publique

**Contribution** : Madame la Commissaire-enquêtrice, Dans le cadre du projet d'ouverture de la société agroalimentaire Clarebout dans l'axe Saint-Georges sur l'Aa-Bourbourg, j'ai pris connaissance du dossier de l'Autorité environnementale (Ae) en date du 18 décembre 2019, ainsi que des éléments fournis par le pétitionnaire. Compte-tenu de ces éléments, j'émet un avis DÉFAVORABLE au projet. En effet, l'étude d'impact produite sous-estime les effets induits par ce projet.

1 / Nuisances olfactives, sonores et environnementales L'activité de l'usine Clarebout sur la ZGI provoquera des nuisances olfactives, sonores et environnementales similaires à celles observées à proximité des sites de production existants. A la frontière franco-belge, de multiples plaintes et signalements émanant d'habitant-es des villes voisines de l'usine Clarebout de Comines-Warneton ont été déposées. Les habitant.e.s souffrent des bruits constants liés à la ventilation de l'usine. Ils déclarent également que les odeurs récurrentes de graillon, d'oeuf et de viande pourri.e.s liées à la friture et aux stations d'épuration pénètrent jusque dans leur domicile, les empêchant même de dormir correctement. Enfin, de nombreux rejets de graisse dans les cours d'eau environnants ont été constatés. Par ailleurs, nous redoutons l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant (1 camion toutes les 3 minutes environ). Les vibrations et les bruits engendrés par les poids-lourds, ainsi que les rejets atmosphériques issus de la combustion des carburants auront un impact significatif sur le quotidien et la santé des riverain.e.s. A cela s'ajouteront les nuisances visuelles. D'une part, l'entreprise prévoit d'éclairer le site 24h/24, ce qui générera une pollution lumineuse néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone. Enfin, le projet prévoit l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges classée monument historique (Saint-Georges-sur-l'Aa), elles auront un impact visuel majeur sur le paysage.

2 / Pollution de l'air Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO2 par an. Cette estimation interroge sur la méthodologie employée car en considérant le facteur d'émission du gaz naturel fourni par l'ADEME (227gCO2e/kWh) et la consommation de 375 GWh de gaz naturel, une première approximation serait en réalité de l'ordre de 85 125 tCO2e/an, un chiffre 63 fois supérieur aux émissions annoncées dans l'étude d'impact. Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO2/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40% les émissions du territoire à horizon 2030.

3 / Surconsommation d'eau Alors que la

ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de Clarebout accentuera les conflits d'usage liés à l'eau. Le pétitionnaire estime la consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale note que "Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides, dégrader l'activité agricole en lien avec les wateringues et notamment l'activité maraîchère du marais". L'Autorité environnementale ajoute que si l'extension future de l'usine avait bien lieu, la consommation d'eau doublerait, nécessitant alors la création d'un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l'approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région.

#### 4 / Enjeux agricoles et climatiques

L'usine prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre. Cela représente près de la moitié de la production de pommes de terre de consommation du Nord-Pas-de-Calais et nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50% de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d'ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteur.rice.s de pommes de terre dans le secteur. L'Autorité Environnementale note à juste titre que cette augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de monocultures industrielles - basées sur l'utilisation de produits phytosanitaires - responsables de l'érosion, de l'appauvrissement des sols et de l'effondrement de la biodiversité. Les produits issus de l'usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l'export (UE et monde). Ces éléments sont parfaitement contraires à l'engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d'une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l'agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En conséquence, ce projet constitue un obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients et condamne la sécurité alimentaire du territoire. Alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l'importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l'urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire, le projet d'implantation porté par Clarebout paraît à contre-sens de l'Histoire. Veuillez agréer, Madame la Commissaire-enquêtrice, mes salutations distinguées.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@540 - Fanny - Fournes-en-Weppes**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 15h30

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Opposition au projet

**Contribution** : À l'attention de Madame Peggy CARTON, Commissaire-enquêtrice Madame la Commissaire-enquêtrice, Dans le cadre du projet d'ouverture de la société agroalimentaire Clarebout dans l'axe Saint-Georges sur l'Aa-Bourbourg, j'ai pris connaissance du dossier de l'Autorité environnementale (Ae) en date du 18 décembre 2019, ainsi que des éléments fournis par le pétitionnaire. Compte-tenu de ces éléments, j'émet un avis DÉFAVORABLE au projet. En effet, l'étude d'impact produite sous-estime les effets induits par ce projet. Nuisances olfactives, sonores et environnementales L'activité de l'usine Clarebout sur la ZGI provoquera des nuisances olfactives, sonores et visuelles similaires à celles observées à proximité des sites de production existants. A la frontière franco-belge, de multiples plaintes et signalements émanant d'habitant·es des villes voisines de l'usine Clarebout de Comines-Warneton ont été déposées. Elles font état de fortes nuisances sonores, olfactives et environnementales. Les habitant.e.s souffrent des bruits constants liés à la ventilation de l'usine. Ils déclarent également que les odeurs récurrentes de graillon, d'oeuf et de viande pourri·es liées à la friture et aux stations d'épuration pénètrent jusque dans leur domicile, les empêchant même de dormir correctement. Enfin, de nombreux rejets de graisse dans les cours d'eau environnants ont été constatés. Par ailleurs, nous redoutons l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant (1 camion toutes les 3 minutes environ). Les vibrations et les bruits engendrés par les poids-lourds, ainsi que les rejets atmosphériques issus de la combustion des carburants auront un impact significatif sur le quotidien et la santé des riverain.e.s. A cela s'ajouteront les nuisances visuelles. D'une part, l'entreprise prévoit d'éclairer le site 24h/24, ce qui générera une pollution lumineuse néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone. Enfin, le projet prévoit l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges classée monument historique (Saint-Georges-sur-l'Aa), elles auront un impact visuel majeur sur le paysage. 1) Pollution de l'air Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO2 par an. Cette estimation interroge sur la méthodologie employée car en considérant le facteur d'émission du gaz naturel fourni par l'ADEME (227gCO2e/kWh) et la consommation de 375 GWh de gaz naturel, une première approximation serait en réalité de l'ordre de 85 125 tCO2e/an, un chiffre 63 fois supérieur aux émissions annoncées dans l'étude d'impact. Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO2/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40% les émissions du territoire à horizon 2030. 2) Le problème majeur de la ressource

en eau Alors que la ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de Clarebout accentuera les conflits d'usage liés à l'eau. Le pétitionnaire estime la consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale note que "Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides, dégrader l'activité agricole en lien avec les wateringues et notamment l'activité maraîchère du marais". L'Autorité environnementale ajoute que si l'extension future de l'usine avait bien lieu, la consommation d'eau doublerait, nécessitant alors la création d'un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l'approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région.

3) Enjeux agricoles et climatiques L'usine prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre. Cela représente près de la moitié de la production de pommes de terre de consommation du Nord-Pas-de-Calais et nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50% de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d'ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteur.rice.s de pommes de terre dans le secteur. L'Autorité Environnementale note à juste titre que cette augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de monocultures industrielles - basées sur l'utilisation de produits phytosanitaires - responsables de l'érosion, de l'appauvrissement des sols et de l'effondrement de la biodiversité. Les produits issus de l'usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l'export (UE et monde). Ces éléments sont parfaitement contraires à l'engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d'une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l'agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En conséquence, ce projet constitue un obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients et condamne la sécurité alimentaire du territoire. Alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l'importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l'urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire, le projet d'implantation porté par Clarebout paraît à contre-sens de l'Histoire. Veuillez agréer, Madame la Commissaire-enquêtrice, mes salutations distinguées. "

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@541 - BASSEMON FRANCIS - Bourbourg**

**Organisme** : Commune de BOURBOURG

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 15h32

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Projet CLAREBOUT - Demande de prolongation enquête publique

**Contribution** : Ci-joint un courrier de Monsieur le Maire de Bourbourg à Monsieur le Préfet, afin d'avoir une prolongation de l'enquête publique concernant la société CLAREBOUT.

**Pièce(s) jointes(s) :**



Le 22 MAI 2020

Le Maire de BOURBOURG

à Monsieur Michel LALANDE  
Préfet de Région Nord-Pas-de-Calais  
Picardie  
12, rue Jean Sans Peur  
59039 LILLE Cedex

**Objet : Demande de prolongation enquête publique – Projet Clarebout**

N/Réf. : FB/MAG  
22/05/20 - 36

Monsieur le Préfet,

Dans le cadre de la demande de permis de construire par l'entreprise Clarebout d'une usine de transformation de pommes de terre, sur une parcelle dédiée à l'industrie et située sur les communes de Saint-Georges-sur-l'Aa et Bourbourg, une enquête d'utilité publique s'est ouverte sur la période du 5 mars au 6 avril 2020.

Au regard de la crise sanitaire qui a conduit les autorités à mettre en place des mesures de confinement, la Préfecture a autorisé la reprise de l'enquête publique sous format dématérialisé pour une période de 25 jours, du 29 avril jusqu'au 23 mai 2020 inclus.

J'ai pu constater que la population dans ce contexte particulier de grave pandémie, n'a pas pris connaissance de ce mode de consultation numérique.

Je vous sollicite pour qu'à titre exceptionnel, une prolongation de 15 jours de la période de consultation puisse être accordée, sur ce dossier particulièrement sensible et complexe.

En vous remerciant par avance de l'attention particulière que vous apporterez à ma démarche, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire

Francis BASSEMON



**@542 - Vanhoenacker Céline Alice - Lille**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 15h40

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : NON à l'Usine Climaticide de friture à Saint George Sur AA

**Contribution** : NON à l'Usine Climaticide de friture à Saint George Sur AA pour ces raisons : 1 / Nuisances olfactives, sonores et environnementales L'activité de l'usine Clarebout sur la ZGI provoquera des nuisances olfactives, sonores et environnementales similaires à celles observées à proximité des sites de production existants. A la frontière franco-belge, de multiples plaintes et signalements émanant d'habitant-es des villes voisines de l'usine Clarebout de Comines-Warneton ont été déposées. Les habitant.e.s souffrent des bruits constants liés à la ventilation de l'usine. Ils déclarent également que les odeurs récurrentes de graillon, d'oeuf et de viande pourri.e.s liées à la friture et aux stations d'épuration pénètrent jusque dans leur domicile, les empêchant même de dormir correctement. Enfin, de nombreux rejets de graisse dans les cours d'eau environnants ont été constatés. Par ailleurs, nous redoutons l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant (1 camion toutes les 3 minutes environ). Les vibrations et les bruits engendrés par les poids-lourds, ainsi que les rejets atmosphériques issus de la combustion des carburants auront un impact significatif sur le quotidien et la santé des riverain.e.s. A cela s'ajouteront les nuisances visuelles. D'une part, l'entreprise prévoit d'éclairer le site 24h/24, ce qui générera une pollution lumineuse néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone. Enfin, le projet prévoit l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges classée monument historique (Saint-Georges-sur-l'Aa), elles auront un impact visuel majeur sur le paysage. 2 / Pollution de l'air Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO2 par an. Cette estimation interroge sur la méthodologie employée car en considérant le facteur d'émission du gaz naturel fourni par l'ADEME (227gCO2e/kWh) et la consommation de 375 GWh de gaz naturel, une première approximation serait en réalité de l'ordre de 85 125 tCO2e/an, un chiffre 63 fois supérieur aux émissions annoncées dans l'étude d'impact. Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO2/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40% les émissions du territoire à horizon 2030. 3 / Surconsommation d'eau Alors que la ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de Clarebout accentuera les conflits d'usage liés à l'eau. Le pétitionnaire estime la consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale note que "Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur



le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides, dégrader l'activité agricole en lien avec les waterings et notamment l'activité maraîchère du marais". L'Autorité environnementale ajoute que si l'extension future de l'usine avait bien lieu, la consommation d'eau doublerait, nécessitant alors la création d'un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l'approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région. 4 / Enjeux agricoles et climatiques L'usine prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre. Cela représente près de la moitié de la production de pommes de terre de consommation du Nord-Pas-de-Calais et nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50% de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d'ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteurs de pommes de terre dans le secteur. L'Autorité Environnementale note à juste titre que cette augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de monocultures industrielles - basées sur l'utilisation de produits phytosanitaires - responsables de l'érosion, de l'appauvrissement des sols et de l'effondrement de la biodiversité. Les produits issus de l'usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l'export (UE et monde). Ces éléments sont parfaitement contraires à l'engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d'une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l'agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En conséquence, ce projet constitue un obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients et condamne la sécurité alimentaire du territoire. Alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l'importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l'urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire, le projet d'implantation porté par Clarebout paraît à contre-sens de l'Histoire. Collectif "Non à la friture à Saint-Georges sur l'Aa"

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@543 - Fenaux Amelie - Tétéghem-Coudekerque-Village**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 15h42

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contre cette implantation

**Contribution** : Cette nouvelle usine n'apportera rien de bon : nuisances pour les riverains, artificialisation de terres agricoles, monoculture de la pomme de terre, dépendance des agriculteurs locaux a un seul donneur d'ordre, entreprise dangereuse pour les salariés (cf multiples accidents sur les sites belges), surexploitation de l'eau (ressource en raréfaction), destruction d'espace naturel, augmentation de la circulation donc de la pollution... vraiment rien de positif. Même pas les emplois abrutissants, precaires Non et non

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@544 - LELIEUR Eveline - Dunkerque**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 16h00

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Attirer la vigilance des autorités sur la difficile gestion de l'eau si ce projet aboutit

**Contribution** : Contribution à l'enquête publique préalable à l'installation de la société CLAREBOUT POTATOES sur la Zone des Grandes Industries, ZGI, aménagée par le Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD) à Saint Georges/Aa et Bourbourg. S'il y a bien une leçon à retenir de l'épidémie de Covid 19, c'est qu'en anticipant les crises, en nous prémunissant contre leurs dégâts, elles sont beaucoup plus faciles à supporter. Le projet présenté porte sur 20,5ha (avec réserve de 20 ha pour agrandissement éventuel) et vise à construire une usine fonctionnant 24h/24 produisant quotidiennement 1400 t de produits de consommation à base de pommes de terre: frites, flocons et spécialités, livrés surgelés. L'usine prévoit d'employer 320 personnes. Elle consommera plus d' 1 752 000 m3 d'eau par an et sera dotée d'une station d'épuration traitant une pollution de plus de 600 000 équivalent-habitants qui rejettera ses eaux dans le bassin de l'Atlantique du GPMD. L'EAU Le principal malheur de ce projet c'est qu'il va accentuer en raison de sa consommation d'eau, la sécheresse de plus en plus critique dans notre pays. Dès à présent le Nord est classé en zone de risque possible, le Pas de Calais tout proche en zone de risque probable. L'eau est un bien commun, indispensable à la vie, à la biodiversité. Voici ce que dit à ce propos l'Autorité Environnementale (organisme d'Etat) "Le projet prévoit une consommation annuelle de 1752000 m3 d'eau industrielle issue du canal de Bourbourg, ce qui représente près de 8% des volumes d'eau industrielle produits par le syndicat des eaux du Dunkerquois, et d'environ 8200 m3 d'eau potable issue du réseau. À l'échelle du département du Nord, la consommation de l'usine sera supérieure à 1% de l'ensemble des prélèvements totaux effectués et 6% de l'ensemble des prélèvements industriels. Le département a connu des déficits pluviométriques importants en 2017, 2018 et 2019 conduisant la signature d'arrêtés par le Préfet limitant certains usages de l'eau. Dans ce contexte, Voies navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides, dégrader l'activité agricole en lien avec les waterings et notamment l'activité maraîchère du marais. Le dossier indique que le pétitionnaire «s'imposera» en cas d'alerte simple sécheresse une baisse de 10% de la consommation d'eau et de 20% en cas d'alerte renforcée, reprenant les seuils des récents arrêtés préfectoraux. Il indique que la capacité de production du syndicat des eaux du Dunkerquois est de 30millions de m3 par an d'eau industrielle, la consommation ayant été de 22millions de m3 en 2018. La perspective d'un doublement de la consommation en cas d'extension de l'usine conduirait à un doublement de la consommation, qui pourrait nécessiter «la création d'un nouveau réseau de distribution». Les impacts d'une telle hausse de consommation sur la ressource ne sont pas étudiés, pas plus que ceux de la création d'un nouveau réseau de distribution. La production d'eau dessalée à partir d'eau de mer est évoquée par le dossier, ainsi que la réutilisation des eaux rejetées par la station d'épuration ou l'alimentation des watergangs par ces eaux,

sans plus de précision". L'Autorité Environnementale souligne que ces solutions n'ont pas été caractérisées ni évaluées dans l'étude d'impact, qu'elles sont susceptibles d'impacts significatifs et constitueraient une modification substantielle du projet. L'eau après utilisation et passage dans une station d'épuration sera rejetée dans le bassin portuaire de l'Atlantique dont les eaux actuelles sont de bonne qualité. Malheureusement le taux de phosphore passera de 2mg/l à 5mg/l dégradant ainsi nettement ce milieu. Compte tenu du réchauffement climatique de plus en plus probant, la sécheresse est ici un risque indéniable et grave. Si l'on se réfère à l'Histoire le manque de réserve en eau est un point faible de notre région. Nous n'avons que 48 h de réserve d'eau potable à Dunkerque. Celle ci provient de nappes phréatiques situées à plus de 40 km. Les champs captant de ces nappes sont traversés par l'A16 où circulent des camions parfois chargés de produits toxiques..... Rien qu'en raison de sa consommation énorme d'eau cette usine ne devrait pas être construite dans notre région. L'AIR L'usine rejettera 34 t d'ammoniac par an. Ce gaz à forte concentration (en cas d'accident) peut-être dangereux pour le personnel de l'usine. Plus dilué dans l'atmosphère environnante, il favorise, en présence d'autres polluants existants, la formation de poussières fines et ultrafines déjà bien trop abondantes dans notre région. Les tours de refroidissement sont potentiellement des sources de légionelloses, pneumopathies sévères. Enfin grâce à des cheminées de 80 m de hauteur les autres pollutions seront moins perceptibles par les habitants. L'activité continue de l'usine générera un trafic de 500 camions/ 24h et 720 véhicules plus légers. Quant on connaît la surcharge de l' A16, source d'accidents, on peut être inquiet. Avant d'arriver sur l'autoroute les véhicules devront emprunter des routes plus petites non prévues pour supporter un tel trafic mais rien n'est prévu pour y remédier. La pollution engendrée par ce trafic n'est pas prise en compte. L'usine est reliée au réseau ferroviaire mais.... Dommage, il ne sera pas utilisé. Le bilan carbone n'est pas connu. Une partie de la chaleur produite sera récupérée en boucle interne, limitant la consommation énergétique. AUTRES La sécurité à l'intérieur de l'usine en particulier vis à vis des incendies (de friteuse par exemple) n'est pas très développée malgré des antécédents d'accidents sur d'autres sites de la société. Les risques encourus par la population environnante non plus. L'impact des travaux de construction n'est pas clair, ni celui des travaux de connexion de l'usine avec les différents réseaux (eaux d'entrée et de sortie, électricité, gaz....) De même la destruction du vivant par cette implantation industrielle et les mesures compensatoires envisagées mériteraient plus de développement. Par une lettre du 17 décembre 2019, la société Clarebout qui ne manque pas d'assurance, propose une collaboration avec le Syndicat de l'eau du Dunkerquois... «Pour améliorer la gestion de l'eau du territoire » avec les moyens dont elle dispose. Il n'est pas écrit qu'il y aura participation financière. Enfin rappelons que cette usine devait être initialement construite à Warneton en Belgique mais qu'en raison des importantes manifestations des riverains opposés au projet, le Conseil d'Etat belge a annulé le projet. CONCLUSION Voila une usine qui va consommer beaucoup d'eau pour fabriquer des produits surgelés issus de la pomme de terre. Et polluer passablement le milieu. Elle va accentuer le risque de sécheresse déjà bien présent. La production sera principalement destinée aux

restaurations de collectivités qui auront des produits prêts à l'usage, nécessitant que peu de précautions en matière d'hygiène, et qui de part leur facilité d'emploi permettront d'embaucher moins de personnel. Les produits seront de piètre qualité gustative et nutritionnelle, car gras et nécessitant du sel. Donc on détruit l'eau, l'air, la planète, pour une mauvaise alimentation ou pour réduire le personnel de certaines structures. Même si les 320 emplois seraient bienvenus, on façonne ici un monde de moins en moins viable à court terme pour nos enfants.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@545 - Joly Julien**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 16h03

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Refu

**Contribution** : Non a l'implantation de cette usine dans notre région.....

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@546 - Brulois Brigitte**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 16h08

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Enquête utilité publique société Clarebout sur l'Aa

**Contribution** : Madame la Commissaire-enquêtrice, Dans le cadre du projet d'ouverture de la société agroalimentaire Clarebout dans l'axe Saint-Georges sur l'Aa-Bourbourg, j'ai pris connaissance du dossier de l'Autorité environnementale (Ae) en date du 18 décembre 2019, ainsi que des éléments fournis par le pétitionnaire. Compte-tenu de ces éléments, j'émet un avis DÉFAVORABLE au projet. En effet, l'étude d'impact produite sous-estime les effets induits par ce projet. 1 / Nuisances olfactives, sonores et environnementales L'activité de l'usine Clarebout sur la ZGI provoquera des nuisances olfactives, sonores et environnementales similaires à celles observées à proximité des sites de production existants. A la frontière franco-belge, de multiples plaintes et signalements émanant d'habitant-es des villes voisines de l'usine Clarebout de Comines-Warneton ont été déposées. Les habitant.e.s souffrent des bruits constants liés à la ventilation de l'usine. Ils déclarent également que les odeurs récurrentes de graillon, d'oeuf et de viande pourri.e.s liées à la friture et aux stations d'épuration pénètrent jusque dans leur domicile, les empêchant même de dormir correctement. Enfin, de nombreux rejets de graisse dans les cours d'eau environnants ont été constatés. Par ailleurs, nous redoutons l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant (1 camion toutes les 3 minutes environ). Les vibrations et les bruits engendrés par les poids-lourds, ainsi que les rejets atmosphériques issus de la combustion des carburants auront un impact significatif sur le quotidien et la santé des riverain.e.s. A cela s'ajouteront les nuisances visuelles. D'une part, l'entreprise prévoit d'éclairer le site 24h/24, ce qui générera une pollution lumineuse néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone. Enfin, le projet prévoit l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges classée monument historique (Saint-Georges-sur-l'Aa), elles auront un impact visuel majeur sur le paysage. 2 / Pollution de l'air Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO2 par an. Cette estimation interroge sur la méthodologie employée car en considérant le facteur d'émission du gaz naturel fourni par l'ADEME (227gCO2e/kWh) et la consommation de 375 GWh de gaz naturel, une première approximation serait en réalité de l'ordre de 85 125 tCO2e/an, un chiffre 63 fois supérieur aux émissions annoncées dans l'étude d'impact. Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO2/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40% les émissions du territoire à horizon 2030. 3 / Surconsommation d'eau Alors que la ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en

plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de Clarebout accentuera les conflits d'usage liés à l'eau. Le pétitionnaire estime la consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale note que "Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides, dégrader l'activité agricole en lien avec les waterings et notamment l'activité maraîchère du marais". L'Autorité environnementale ajoute que si l'extension future de l'usine avait bien lieu, la consommation d'eau doublerait, nécessitant alors la création d'un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l'approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région.

#### 4 / Enjeux agricoles et climatiques

L'usine prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre. Cela représente près de la moitié de la production de pommes de terre de consommation du Nord-Pas-de-Calais et nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50% de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d'ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteurs de pommes de terre dans le secteur. L'Autorité Environnementale note à juste titre que cette augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de monocultures industrielles - basées sur l'utilisation de produits phytosanitaires - responsables de l'érosion, de l'appauvrissement des sols et de l'effondrement de la biodiversité. Les produits issus de l'usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l'export (UE et monde). Ces éléments sont parfaitement contraires à l'engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d'une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l'agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En conséquence, ce projet constitue un obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients et condamne la sécurité alimentaire du territoire. Alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l'importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l'urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire, le projet d'implantation porté par Clarebout paraît à contre-sens de l'Histoire. Veuillez agréer, Madame la Commissaire-enquêtrice, mes salutations distinguées. Brigitte Brulois, Lezennes 59260

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



**@547 - Maertens Carole - Seclin**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 16h18

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis défavorable

**Contribution** : Stop aux usines qui détruisent la planète et vive les frites maison faites à base de pomme de terres biologiques !

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@548 - Delphine**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 16h24

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Usine clarebout à Saint Georges sur l'Aa.

**Contribution** : " À l'attention de Madame Peggy CARTON, Commissaire-enquêtrice Madame la Commissaire-enquêtrice, Dans le cadre du projet d'ouverture de la société agroalimentaire Clarebout dans l'axe Saint-Georges sur l'Aa-Bourbourg, j'ai pris connaissance du dossier de l'Autorité environnementale (Ae) en date du 18 décembre 2019, ainsi que des éléments fournis par le pétitionnaire. Compte-tenu de ces éléments, j'émetts un avis DÉFAVORABLE au projet. En effet, l'étude d'impact produite sous-estime les effets induits par ce projet. Nuisances olfactives, sonores et environnementales L'activité de l'usine Clarebout sur la ZGI provoquera des nuisances olfactives, sonores et visuelles similaires à celles observées à proximité des sites de production existants. A la frontière franco-belge, de multiples plaintes et signalements émanant d'habitant·es des villes voisines de l'usine Clarebout de Comines-Warneton ont été déposées. Elles font état de fortes nuisances sonores, olfactives et environnementales. Les habitant.e.s souffrent des bruits constants liés à la ventilation de l'usine. Ils déclarent également que les odeurs récurrentes de graillon, d'oeuf et de viande pourri·es liées à la friture et aux stations d'épuration pénètrent jusque dans leur domicile, les empêchant même de dormir correctement. Enfin, de nombreux rejets de graisse dans les cours d'eau environnants ont été constatés. Par ailleurs, nous redoutons l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant (1 camion toutes les 3 minutes environ). Les vibrations et les bruits engendrés par les poids-lourds, ainsi que les rejets atmosphériques issus de la combustion des carburants auront un impact significatif sur le quotidien et la santé des riverain.e.s. A cela s'ajouteront les nuisances visuelles. D'une part, l'entreprise prévoit d'éclairer le site 24h/24, ce qui générera une pollution lumineuse néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone. Enfin, le projet prévoit l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges classée monument historique (Saint-Georges-sur-l'Aa), elles auront un impact visuel majeur sur le paysage. 1) Pollution de l'air Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO2 par an. Cette estimation interroge sur la méthodologie employée car en considérant le facteur d'émission du gaz naturel fourni par l'ADEME (227gCO2e/kWh) et la consommation de 375 GWh de gaz naturel, une première approximation serait en réalité de l'ordre de 85 125 tCO2e/an, un chiffre 63 fois supérieur aux émissions annoncées dans l'étude d'impact. Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO2/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40% les émissions du territoire à horizon 2030. 2) Le problème majeur de la ressource

en eau Alors que la ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de Clarebout accentuera les conflits d'usage liés à l'eau. Le pétitionnaire estime la consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale note que "Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides, dégrader l'activité agricole en lien avec les wateringues et notamment l'activité maraîchère du marais". L'Autorité environnementale ajoute que si l'extension future de l'usine avait bien lieu, la consommation d'eau doublerait, nécessitant alors la création d'un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l'approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région.

3) Enjeux agricoles et climatiques L'usine prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre. Cela représente près de la moitié de la production de pommes de terre de consommation du Nord-Pas-de-Calais et nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50% de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d'ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteur.rice.s de pommes de terre dans le secteur. L'Autorité Environnementale note à juste titre que cette augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de monocultures industrielles - basées sur l'utilisation de produits phytosanitaires - responsables de l'érosion, de l'appauvrissement des sols et de l'effondrement de la biodiversité. Les produits issus de l'usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l'export (UE et monde). Ces éléments sont parfaitement contraires à l'engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d'une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l'agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En conséquence, ce projet constitue un obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients et condamne la sécurité alimentaire du territoire. Alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l'importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l'urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire, le projet d'implantation porté par Clarebout paraît à contre-sens de l'Histoire. Veuillez agréer, Madame la Commissaire-enquêtrice, mes salutations distinguées. "

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@549 - Anselme Luc**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 16h57

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Non à La Friture à Saint Georges sur I Aa

**Contribution** : Ce type de projet archaïque va produire du faux emploi prolétarisé, du mal-être et des bénéfices pour les sociétés off-shores : l'appauvrissement du bassin en santé, savoirs, avenir. L'agro-foresterie qu'il est de votre devoir de développer produit mille fois plus d'emplois et de bien être. Le confinement, résultat de l'écocide, est la conséquence de cette politique thermo-industrielle archaïque qui n'apporte des bénéfices qu'à quelques actionnaires. Réfléchissez-y et consultez votre conscience. Prenez le parti de l'efficacité réelle, de la stratégie rentable et du développement éthique. La conséquence de la mentalité économiste donne, entre autres : <http://www.meteofrance.fr/actualites/75746838-c-hangement-climatique-8-aout-2030-le-mercure-pourrait-localement-depasser-les-50-c>

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@550 - DUTERIEZ Jean-Yves - Villeneuve-d'Ascq**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 16h58

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : avis DÉFAVORABLE au projet

**Contribution** : " À l'attention de Madame Peggy CARTON, Commissaire-enquêtrice Madame la Commissaire-enquêtrice, Dans le cadre du projet d'ouverture de la société agroalimentaire Clarebout dans l'axe Saint-Georges sur l'Aa-Bourbourg, j'ai pris connaissance du dossier de l'Autorité environnementale (Ae) en date du 18 décembre 2019, ainsi que des éléments fournis par le pétitionnaire. Compte-tenu de ces éléments, j'émet un avis DÉFAVORABLE au projet. En effet, l'étude d'impact produite sous-estime les effets induits par ce projet. Nuisances olfactives, sonores et environnementales L'activité de l'usine Clarebout sur la ZGI provoquera des nuisances olfactives, sonores et visuelles similaires à celles observées à proximité des sites de production existants. A la frontière franco-belge, de multiples plaintes et signalements émanant d'habitant·es des villes voisines de l'usine Clarebout de Comines-Warneton ont été déposées. Elles font état de fortes nuisances sonores, olfactives et environnementales. Les habitant.e.s souffrent des bruits constants liés à la ventilation de l'usine. Ils déclarent également que les odeurs récurrentes de graillon, d'oeuf et de viande pourri·es liées à la friture et aux stations d'épuration pénètrent jusque dans leur domicile, les empêchant même de dormir correctement. Enfin, de nombreux rejets de graisse dans les cours d'eau environnants ont été constatés. Par ailleurs, nous redoutons l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant (1 camion toutes les 3 minutes environ). Les vibrations et les bruits engendrés par les poids-lourds, ainsi que les rejets atmosphériques issus de la combustion des carburants auront un impact significatif sur le quotidien et la santé des riverain.e.s. A cela s'ajouteront les nuisances visuelles. D'une part, l'entreprise prévoit d'éclairer le site 24h/24, ce qui générera une pollution lumineuse néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone. Enfin, le projet prévoit l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges classée monument historique (Saint-Georges-sur-l'Aa), elles auront un impact visuel majeur sur le paysage. 1) Pollution de l'air Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO2 par an. Cette estimation interroge sur la méthodologie employée car en considérant le facteur d'émission du gaz naturel fourni par l'ADEME (227gCO2e/kWh) et la consommation de 375 GWh de gaz naturel, une première approximation serait en réalité de l'ordre de 85 125 tCO2e/an, un chiffre 63 fois supérieur aux émissions annoncées dans l'étude d'impact. Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO2/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40% les émissions du territoire à horizon 2030. 2) Le problème majeur de la ressource

en eau Alors que la ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de Clarebout accentuera les conflits d'usage liés à l'eau. Le pétitionnaire estime la consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale note que "Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides, dégrader l'activité agricole en lien avec les wateringues et notamment l'activité maraîchère du marais". L'Autorité environnementale ajoute que si l'extension future de l'usine avait bien lieu, la consommation d'eau doublerait, nécessitant alors la création d'un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l'approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région.

3) Enjeux agricoles et climatiques L'usine prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre. Cela représente près de la moitié de la production de pommes de terre de consommation du Nord-Pas-de-Calais et nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50% de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d'ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteur.rice.s de pommes de terre dans le secteur. L'Autorité Environnementale note à juste titre que cette augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de monocultures industrielles - basées sur l'utilisation de produits phytosanitaires - responsables de l'érosion, de l'appauvrissement des sols et de l'effondrement de la biodiversité. Les produits issus de l'usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l'export (UE et monde). Ces éléments sont parfaitement contraires à l'engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d'une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l'agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En conséquence, ce projet constitue un obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients et condamne la sécurité alimentaire du territoire. Alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l'importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l'urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire, le projet d'implantation porté par Clarebout paraît à contre-sens de l'Histoire. Veuillez agréer, Madame la Commissaire-enquêtrice, mes salutations distinguées. "

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@551 - FLANDRIN Jackie - Bourbourg**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 17h23

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis défavorable

**Contribution** : Je suis contre cette implantation et ci-dessous je vous expose les arguments relatifs à ce choix. Faute d'avoir pu échanger avec la commissaire enquêteur je me suis aidé, dans le temps restreint entre la connaissance d'une enquête en cours mais qui se termine dans une semaine, des éléments du dossier et du retour d'expérience des habitants qui vivent à coté d'usines en exploitation. Je m'exprime en tant que particulier résident à Bourbourg mais également en tant que président de l'association Transparence. Une Enquête bâclée : Je commencerai par la publicité ou plutôt l'absence de publicité autour de cette enquête, pour Bourbourg aucune informations dans le journal municipal (Zoom) sur le démarrage de l'enquête durant les élections municipales. Comme systématiquement les avis paraissent dans les pages centrales de journaux pour se mettre en règle, et par l'affichage en mairie et selon que la municipalité souhaite ou non réellement informer les citoyens par la distribution de note dans les boites aux lettres. Il faut donc faire preuve de suspicion envers nos élus pour scruter ces sources d'informations sachant que rien n'arrive dans les boites aux lettres ! Le projet a été évoqué durant la campagne électorale mais pas l'enquête, « .. une source d'emploi non qualifiés directement compatible avec la population de la commune et son fort taux de chômage ... » mais pour les nuisances potentielles RIEN. Pas d'information dans le Zoom, pas de tract dans les boites aux lettres et une mairie fermée pour confinement donc pas d'accès à l'affichage dans le hall, un démarrage en toute discrétion. Cette enquête a débuté avec la pandémie et le confinement, elle est réactivée discrètement pour plaire à la société Clarebout et éviter les avis défavorables. Tout sauf de la démocratie. J'ai noté dans le dossier « ...la zone ne se situe pas à proximité d'espaces densément peuplés ... », on en conclut que la population de St Georges/Aa est du « consommable » au profit de l'industrie. De même les populations de Bourbourg Nord, de Gravelines Pont de Pierre et des Huttes, de Craywick et Loon Plage ne sont donc pas prises en compte bien que directement concernées. Les communes de Gravelines, Craywick et Loon-plage auront la pollution mais pas la fiscalité. Plus de 20000 habitants sont en périphérie du site, alors faiblement peuplés ? Ce projet à la base repose sur l'agriculture intensive de la pomme de terre, néfaste à l'environnement et génératrice de surproduction, à de la culture faite avec des engrais, du désherbant spécifique qui laisse les terrains agricole dévastés pour d'autres cultures, et l'utilisation de défoliant pour déclencher la récolte.... Donc tout sauf une agriculture raisonnée. Evidemment ces produits se retrouveront dans les eaux de lavage des pommes de terre que l'exploitant envisage, après traitement, d'aller vers un rejet concerté dans les wateringues. Les producteurs du nord sont actuellement tous avec des surplus suite au confinement mis en place, qui en tirera le retour d'expérience ? Implantation : Les autorités françaises sont-elles jugées moins regardantes que les belges pour que nous soyons choisi pour une usine au regard des nuisances dénoncées par les riverains des 2 précédentes ! A proximité du site pressenti se trouvait une zone de stockage des boues de station d'épuration. Les odeurs

pestilentielles dégagées par ce site étaient plus que détectables dans les quartiers nord de Bourbourg. Celles de l'usine le seront donc également, il n'existe pas d'usine sans rejet incidentel ou volontaire. La taille même de l'usine alerte sur les nuisances à venir, tant par le trafic routier que sonore et olfactif. La pollution n'a pas de frontière européenne, donc pas non plus communale. Eaux de lavage, graisse et/ou huile, ammoniacque, ... tout est à craindre pour les riverains selon le sérieux de l'exploitant. Pour les habitants de St Georges c'est directement la valeur de leur bien immobilier qui est impactée avant que ce ne soit leur santé qui ne le soit. Emploi : Phase construction : les riverains des 2 précédentes usines évoque une construction par des sociétés Flamandes avec des ouvriers d'Europe de l'est, donc pas de retombées pour nos chômeurs. Phase exploitation : La maintenance reste à la main de la société belge, le travail sur les chaînes se fait par le recours à l'intérim évident puisque l'emploi n'est pas qualifié. Le personnel local est à la merci de l'employeur puisque facilement remplacé. Les riverains des 2 autres usines ont précisé que les habitants des communes d'implantation, susceptibles de remonter les dysfonctionnement en mairie, étaient « évités ». Dans les avis favorables on retrouve évidemment les « je suis pour parce qu'il y aura de l'emploi ... ». Ces avis sont à mon sens sans objet car parfois générés par le demandeur de l'enquête.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



**@552 - Sophie - Lyon**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 17h29

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contre l'usine Clarebout

**Contribution** : Ce projet d'usine engendre une pollution sonore (trafic routier, vibrations...) et visuelle (pollution lumineuse, impact sur les paysages). De plus ce projet engendrerait une forte pollution de l'air (émissions de gaz naturel...) et une surconsommation d'eau (conflits liés à l'eau). Je suis contre ce projet qui ne respecte pas les enjeux de la transition écologique, et est néfaste pour les animaux et les humains.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@553 - bervas maryline**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 17h32

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : opposée à ce projet

**Contribution** : Bonjour Odeur de friture et bruits persistants, pollution de l'air, surconsommation d'eau, conditions de travail dangereuses et abrutissantes... Ce projet titanesque impactera durablement le quotidien des habitant.e.s des villes alentour, c'est pourquoi je me positionne contre  
Merci Bien cordialement  
Maryline Bervas

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@554 - Pauline - Lecelles**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 17h35

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Environnementalement et socialement désastreux

**Contribution** : L'implantation de cette usine ne fait que renforcer l'agriculture industrielle, monoculturale et productiviste, en sachant que la culture de la pomme de terre est très exigeante en engrais et pesticides. Qui dit besoin accru en pommes de terres dans la région dit monoculture et donc une pollution irréversible des sols, des nappes phréatiques, des conséquences dramatiques sur la biodiversité dans le sol mais aussi toutes les espèces essayant de survivre dans les zones de campagne. Au niveau économique et social, même si cela génère des emplois, cela ne contribue en rien à la souveraineté alimentaire de la région et du pays vu la destination des produits. Cela engendre des transports coûteux et émetteurs de gaz à effets de serre considérables. Cela contribue également à une distorsion de concurrence, à renforcer les inégalités entre producteurs et risquer une chute du cours du prix de la pomme de terre. Ce projet engendrerait également une aggravation de la pollution atmosphérique, déjà catastrophique dans notre région. Les odeurs et le bruit sont également néfastes pour la vie locale. Suite à la crise sanitaire, économique, sociale et environnementale que nous traversons, il semble aberrant de défendre ce genre de projet.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@555 - Vastel Thierry - Fort-de-France**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 17h38

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : CLAREBOUT À ST GEORGES-SUR-L'AA ET BOURBOURG

**Contribution** : L'activité de l'usine Clarebout sur la ZGI provoquera des nuisances olfactives, sonores et environnementales similaires à celles observées à proximité des sites de production existants. A la frontière franco-belge, de multiples plaintes et signalements émanant d'habitant·es des villes voisines de l'\*usine Clarebout de Comines-Warneton\* ont été déposées. Les habitant.e.s souffrent des\*bruits constants \*liés à la ventilation de l'usine. Ils déclarent également que les \*odeurs récurrentes de graillon, d'œuf et de viande pourri.e.s\*liées à la friture et aux stations d'épuration pénètrent jusque dans leur domicile, les empêchant même de dormir correctement. Enfin, de nombreux rejets de graisse dans les cours d'eau environnants ont été constatés. Par ailleurs, nous redoutons l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant (1 camion toutes les 3 minutes environ). Les vibrations et les bruits engendrés par les poids-lourds, ainsi que les rejets atmosphériques issus de la combustion des carburants auront un \*impact significatif sur le quotidien et la santé des riverain.e.s.\* A cela s'ajouteront les nuisances visuelles. D'une part, l'entreprise prévoit d'éclairer le site 24h/24, ce qui générera une \*pollution lumineuse\* néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone. Enfin, le projet prévoit l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges classée monument historique (Saint-Georges-sur-l'Aa), elles auront un impact visuel majeur sur le paysage. \*2 / Pollution de l'air\* Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO<sub>2</sub> par an. Cette estimation interroge sur la méthodologie employée car en considérant le facteur d'émission du gaz naturel fourni par l'ADEME (227gCO<sub>2</sub>e/kWh) et la consommation de 375 GWh de gaz naturel, une première approximation serait en réalité de l'ordre de 85 125 tCO<sub>2</sub>e/an, \*un chiffre 63 fois supérieur aux émissions annoncées dans l'étude d'impact.\* Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO<sub>2</sub>/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont \*contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris\* dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40 % les émissions du territoire à horizon 2030. \*3 / Surconsommation d'eau\* Alors que la ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de Clarebout \*accentuera les conflits d'usage liés à l'eau.\* Le pétitionnaire estime la consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale note que /"Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides, dégrader l'activité agricole en lien avec les waterings et notamment l'activité

marâchère du marais”/. L’Autorité environnementale ajoute que si l’extension future de l’usine avait bien lieu, la consommation d’eau doublerait, nécessitant alors la création d’un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l’approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région. \*4 / Enjeux agricoles et climatiques\* L’usine prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre. Cela représente près de la moitié de la production de pommes de terre de consommation du Nord-Pas-de-Calais et nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50 % de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d’ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteur.rice.s de pommes de terre dans le secteur. L’Autorité Environnementale note à juste titre que cette augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de \*monocultures industrielles\* – basées sur l’utilisation de produits phytosanitaires – responsables de l\*érosion, de l’appauvrissement des sols et de l’effondrement de la biodiversité\*. Les produits issus de l’usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l’export (UE et monde). Ces éléments sont parfaitement contraires à l’engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d’une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l’agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En conséquence, ce projet constitue un \*obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients\* et condamne la sécurité alimentaire du territoire. Alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l’importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l’urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire, le projet d’implantation porté par Clarebout paraît à contre-sens de l’Histoire.

**Pièce jointes** :Il n’y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@556 - Perche Paul-Benoît**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 17h43

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis DEFAVORABLE concernant l'implantation de l'usine CLAREBOUT sur le Dunkerquois

**Contribution** : Je m'oppose fermement à l'implantation de l'usine CLAREBOUT sur le Dunkerquois. L'argument de l'emploi ne peut justifier la mise en place d'un projet industriel d'un autre temps qui imposerait entre autres choses : - des nuisances olfactives, sonores et environnementales - une pollution de l'air - une surconsommation d'eau Dans un contexte où l'on ne manque pas de constater la fragilité de systèmes du passé basés sur des monocultures industrielles et l'utilisation de produits phytosanitaires, responsables de l'érosion, de l'appauvrissement des sols et de l'effondrement de la biodiversité, il est inconcevable que l'on continue à vouloir développer ce genre de projet destructeur au seul motif de l'emploi généré. Il existe bien d'autres moyens de générer de l'emploi bien plus durable et local en favorisant la diversification des cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l'agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. Ce projet constitue un obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients et condamne la sécurité alimentaire du territoire. Est-il besoin d'ajouter le triste palmarès de l'accidentologie du site voisin en Belgique afin d'alerter sur les conditions de travail et les moyens donnés par l'entreprise pour que ses employés travaillent en sécurité ? 2016, décès d'Alison Engrand sur une ligne de tri. 2017, décès de Rachid cariste. 2019, employé brûlé au second degré. 2020, un grave accident avec un ouvrier blessé au bras... Des emplois oui, mais des emplois non précaires garantissant un avenir durable aux population locales qui ont déjà payé un lourd tribut ces dernières décennies. Merci d'avance de prendre en compte cet avis défavorable.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@557 - Ooghe Jackie - Comines-Warneton**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 17h53

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Clarbout

**Contribution** : Une odeur de graisse plus de la graisse sur les voitures et vos carreaux infect moi j'habite à 5km de l'usine et de warneton la plus grande et ces infect

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@558 - Gladys - Lille**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 17h59

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis défavorable à l'implantation de l'usine CLAREBOUT sur le Dunkerquois

**Contribution** : L'activité de l'usine Clarebout sur la ZGI provoquera des nuisances olfactives, sonores et environnementales similaires à celles observées à proximité des sites de production existants. A la frontière franco-belge, de multiples plaintes et signalements émanant d'habitant·es des villes voisines de l'\*usine Clarebout de Comines-Warneton\* ont été déposées. Les habitant.e.s souffrent des\*bruits constants \*liés à la ventilation de l'usine. Ils déclarent également que les \*odeurs récurrentes de graillon, d'œuf et de viande pourri.e.s\*liées à la friture et aux stations d'épuration pénètrent jusque dans leur domicile, les empêchant même de dormir correctement. Enfin, de nombreux rejets de graisse dans les cours d'eau environnants ont été constatés. Par ailleurs, nous redoutons l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant (1 camion toutes les 3 minutes environ). Les vibrations et les bruits engendrés par les poids-lourds, ainsi que les rejets atmosphériques issus de la combustion des carburants auront un \*impact significatif sur le quotidien et la santé des riverain.e.s.\* A cela s'ajouteront les nuisances visuelles. D'une part, l'entreprise prévoit d'éclairer le site 24h/24, ce qui générera une \*pollution lumineuse\* néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone. Enfin, le projet prévoit l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges classée monument historique (Saint-Georges-sur-l'Aa), elles auront un impact visuel majeur sur le paysage. \*2 / Pollution de l'air\* Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO<sub>2</sub> par an. Cette estimation interroge sur la méthodologie employée car en considérant le facteur d'émission du gaz naturel fourni par l'ADEME (227gCO<sub>2</sub>e/kWh) et la consommation de 375 GWh de gaz naturel, une première approximation serait en réalité de l'ordre de 85 125 tCO<sub>2</sub>e/an, \*un chiffre 63 fois supérieur aux émissions annoncées dans l'étude d'impact.\* Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO<sub>2</sub>/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont \*contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris\* dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40 % les émissions du territoire à horizon 2030. \*3 / Surconsommation d'eau\* Alors que la ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de Clarebout \*accentuera les conflits d'usage liés à l'eau.\* Le pétitionnaire estime la consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale note que /"Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides, dégrader l'activité agricole en lien avec les waterings et notamment l'activité



marâchère du marais”/. L’Autorité environnementale ajoute que si l’extension future de l’usine avait bien lieu, la consommation d’eau doublerait, nécessitant alors la création d’un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l’approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région. \*4 / Enjeux agricoles et climatiques\* L’usine prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre. Cela représente près de la moitié de la production de pommes de terre de consommation du Nord-Pas-de-Calais et nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50 % de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d’ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteur.rice.s de pommes de terre dans le secteur. L’Autorité Environnementale note à juste titre que cette augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de \*monocultures industrielles\* – basées sur l’utilisation de produits phytosanitaires – responsables de l\*érosion, de l’appauvrissement des sols et de l’effondrement de la biodiversité\*. Les produits issus de l’usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l’export (UE et monde). Ces éléments sont parfaitement contraires à l’engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d’une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l’agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En conséquence, ce projet constitue un \*obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients\* et condamne la sécurité alimentaire du territoire. Alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l’importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l’urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire, le projet d’implantation porté par Clarebout paraît à contre-sens de l’Histoire. J’approuve entièrement cet argumentaire du Collectif « Non à la friture à Saint-Georges sur l’Aa »

**Pièce jointes** :Il n’y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@559 - Williame Bruno - Avesnes-sur-Helpe**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 18h01

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Opposition au projet d'usine de transformation de pommes de terre  
Clarebout

**Contribution** : Je suis fermement opposé au développement de ce type d'entreprise qui ont un impact incommensurable sur l'humanité et l'environnement naturel. Dans le sud du département du Nord, ce projet incite les agriculteurs à vendre des parcelles non arables qui sont transformées en gigantesques champs de pommes de terre, détruisant les haies du bocage et le paysage, polluant les sols à grands renforts de produits phytosanitaires lors de la production et de quantités impressionnantes de défoliants avant l'arrachage des tubercules. Ce dispositif extractiviste s'apparente aux déforestations dans le monde ou à la privation des territoires indigènes, dans un irrespect déontologique manifeste dans le but unique de satisfaire la gourmandise pécuniaire des multinationales. Au détriment de tout respect citoyen, écologique, économique local. Alors qu'il est des plus urgent de développer les petites productions et les savoir-faire locaux, de participer à la (re)construction d'une société à taille humaine et résolument humaine favorable aux habitants des lieux. Ici Saint Georges sur l'Aa et Bourbourg, mais où que ce soit dans le pays. C'est pourquoi je vous demande de réagir en Humain et non en Économe productiviste et d'abandonner ce projet à coup sur néfaste pour la région, ses habitants et son écologie. Je vous remercie infiniment d'écouter toutes les demandes qui vous sont faites contre ce projet et de respecter le choix de renoncement qui y est formulé. Cordialement.

**Pièce(s) jointes(s) :**

## Sambre-Avesnois : Entre agriculteurs belges et français, la guerre des patates est déclarée (1/2)

Face à l'arrivée, de plus en plus importante, d'agriculteurs belges et néerlandais venus faire pousser leurs pommes de terre dans l'Avesnois, habitants et exploitants tirent la sonnette d'alarme. Utilisation de pesticides, destruction du bocage... Nos agriculteurs en ont gros sur la patate.

Alice Bonvoisin (Textes) Et Sami Belloumi (Photos) | 13/04/2019

f 6 partages

f Partager

🐦 Twitter



Des agriculteurs belges ou néerlandais qui viennent semer leurs pommes de terre dans les campagnes avesnoises. Le phénomène ne date pas d'hier. Mais à en croire nos producteurs, il se serait amplifié depuis quelques années. « Avant, c'était un hectare par-ci, un hectare par-là. Maintenant, ils sous-louent des parcelles entières, de plus en plus éloignées de la frontière. Ils arrachent les haies pour faire passer leurs machines, ils pulvérisent des pesticides à tout va. C'est n'importe quoi », s'agace un agriculteur d'Anor...





**@560 - Romain - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 18h15

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Usine

**Contribution** : Je ne vois pas l'intérêt de faire sa de une on a détruire à nouveaux un champ de deux nous sommes déjà entouré d'usine être de trois niveaux sonores et pollution

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@561 - Céline - Saint-Folquin**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 18h22

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Refus projet clarebout à st Georges

**Contribution** : Madame la Commissaire-enquêtrice, Dans le cadre du projet d'ouverture de la société agroalimentaire Clarebout dans l'axe Saint-Georges sur l'Aa-Bourbourg, j'ai pris connaissance du dossier de l'Autorité environnementale (Ae) en date du 18 décembre 2019, ainsi que des éléments fournis par le pétitionnaire. Compte-tenu de ces éléments, j'émet un avis DÉFAVORABLE au projet. En effet, l'étude d'impact produite sous-estime les effets induits par ce projet. Nuisances olfactives, sonores et environnementales L'activité de l'usine Clarebout sur la ZGI provoquera des nuisances olfactives, sonores et visuelles similaires à celles observées à proximité des sites de production existants. A la frontière franco-belge, de multiples plaintes et signalements émanant d'habitant·es des villes voisines de l'usine Clarebout de Comines-Warneton ont été déposées. Elles font état de fortes nuisances sonores, olfactives et environnementales. Les habitant.e.s souffrent des bruits constants liés à la ventilation de l'usine. Ils déclarent également que les odeurs récurrentes de grillon, d'oeuf et de viande pourri·es liées à la friture et aux stations d'épuration pénètrent jusque dans leur domicile, les empêchant même de dormir correctement. Enfin, de nombreux rejets de graisse dans les cours d'eau environnants ont été constatés. Par ailleurs, nous redoutons l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant (1 camion toutes les 3 minutes environ). Les vibrations et les bruits engendrés par les poids-lourds, ainsi que les rejets atmosphériques issus de la combustion des carburants auront un impact significatif sur le quotidien et la santé des riverain.e.s. A cela s'ajouteront les nuisances visuelles. D'une part, l'entreprise prévoit d'éclairer le site 24h/24, ce qui générera une pollution lumineuse néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone. Enfin, le projet prévoit l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges classée monument historique (Saint-Georges-sur-l'Aa), elles auront un impact visuel majeur sur le paysage. 1) Pollution de l'air Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO2 par an. Cette estimation interroge sur la méthodologie employée car en considérant le facteur d'émission du gaz naturel fourni par l'ADEME (227gCO2e/kWh) et la consommation de 375 GWh de gaz naturel, une première approximation serait en réalité de l'ordre de 85 125 tCO2e/an, un chiffre 63 fois supérieur aux émissions annoncées dans l'étude d'impact. Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO2/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40% les émissions du territoire à horizon 2030. 2) Le problème majeur de la ressource

en eau Alors que la ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de Clarebout accentuera les conflits d'usage liés à l'eau. Le pétitionnaire estime la consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale note que "Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides, dégrader l'activité agricole en lien avec les wateringues et notamment l'activité maraîchère du marais". L'Autorité environnementale ajoute que si l'extension future de l'usine avait bien lieu, la consommation d'eau doublerait, nécessitant alors la création d'un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l'approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région.

3) Enjeux agricoles et climatiques L'usine prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre. Cela représente près de la moitié de la production de pommes de terre de consommation du Nord-Pas-de-Calais et nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50% de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d'ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteur.rice.s de pommes de terre dans le secteur. L'Autorité Environnementale note à juste titre que cette augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de monocultures industrielles - basées sur l'utilisation de produits phytosanitaires - responsables de l'érosion, de l'appauvrissement des sols et de l'effondrement de la biodiversité. Les produits issus de l'usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l'export (UE et monde). Ces éléments sont parfaitement contraires à l'engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d'une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l'agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En conséquence, ce projet constitue un obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients et condamne la sécurité alimentaire du territoire. Alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l'importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l'urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire, le projet d'implantation porté par Clarebout paraît à contre-sens de l'Histoire. Veuillez agréer, Madame la Commissaire-enquêtrice, mes salutations distinguées. "

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@562 - Amandine**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 18h22

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contre le projet Clarebout st Georges sur l'Aa

**Contribution** : Bonjour, Je suis contre le projet Clarebout à St Georges sur l'Aa, nous subissons déjà des retombées de minerai plus que conséquentes pour ajouter du gras en suspension, des nuisances sonores, nous sommes déjà trop pollué sur Gravelines et les environs.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



**@563 - Franck - Saint-Pavace**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 18h28

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : L'usine de Clarebout

**Contribution** : L'activité de l'usine Clarebout sur la ZGI provoquera des nuisances olfactives, sonores et environnementales similaires à celles observées à proximité des sites de production existants. A la frontière franco-belge, de multiples plaintes et signalements émanant d'habitant·es des villes voisines de l'\*usine Clarebout de Comines-Warneton\* ont été déposées. Les habitant.e.s souffrent des\*bruits constants \*liés à la ventilation de l'usine. Ils déclarent également que les \*odeurs récurrentes de graillon, d'œuf et de viande pourri.e.s\*liées à la friture et aux stations d'épuration pénètrent jusque dans leur domicile, les empêchant même de dormir correctement. Enfin, de nombreux rejets de graisse dans les cours d'eau environnants ont été constatés. Par ailleurs, nous redoutons l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant (1 camion toutes les 3 minutes environ). Les vibrations et les bruits engendrés par les poids-lourds, ainsi que les rejets atmosphériques issus de la combustion des carburants auront un \*impact significatif sur le quotidien et la santé des riverain.e.s.\* A cela s'ajouteront les nuisances visuelles. D'une part, l'entreprise prévoit d'éclairer le site 24h/24, ce qui générera une \*pollution lumineuse\* néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone. Enfin, le projet prévoit l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges classée monument historique (Saint-Georges-sur-l'Aa), elles auront un impact visuel majeur sur le paysage. \*2 / Pollution de l'air\* Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO2 par an. Cette estimation interroge sur la méthodologie employée car en considérant le facteur d'émission du gaz naturel fourni par l'ADEME (227gCO2e/kWh) et la consommation de 375 GWh de gaz naturel, une première approximation serait en réalité de l'ordre de 85 125 tCO2e/an, \*un chiffre 63 fois supérieur aux émissions annoncées dans l'étude d'impact.\* Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO2/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont \*contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris\* dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40 % les émissions du territoire à horizon 2030. \*3 / Surconsommation d'eau\* Alors que la ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de Clarebout \*accentuera les conflits d'usage liés à l'eau.\* Le pétitionnaire estime la consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale note que /"Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides, dégrader l'activité agricole en lien avec les waterings et notamment l'activité

marâchère du marais”/. L’Autorité environnementale ajoute que si l’extension future de l’usine avait bien lieu, la consommation d’eau doublerait, nécessitant alors la création d’un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l’approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région. \*4 / Enjeux agricoles et climatiques\* L’usine prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre. Cela représente près de la moitié de la production de pommes de terre de consommation du Nord-Pas-de-Calais et nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50 % de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d’ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteur.rice.s de pommes de terre dans le secteur. L’Autorité Environnementale note à juste titre que cette augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de \*monocultures industrielles\* – basées sur l’utilisation de produits phytosanitaires – responsables de l\*érosion, de l’appauvrissement des sols et de l’effondrement de la biodiversité\*. Les produits issus de l’usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l’export (UE et monde). Ces éléments sont parfaitement contraires à l’engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d’une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l’agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En conséquence, ce projet constitue un \*obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients\* et condamne la sécurité alimentaire du territoire. Alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l’importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l’urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire, le projet d’implantation porté par Clarebout paraît à contre-sens de l’Histoire. Collectif « Non à la friture à Saint-Georges sur l’Aa »

**Pièce jointes** :Il n’y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@564 - Olivier - Bourbourg**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 18h55

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : usine de CLAREBOUT

**Contribution** : L'activité de l'usine Clarebout sur la ZGI provoquera des nuisances olfactives, sonores et environnementales similaires à celles observées à proximité des sites de production existants. A la frontière franco-belge, de multiples plaintes et signalements émanant d'habitant·es des villes voisines de l'\*usine Clarebout de Comines-Warneton\* ont été déposées. Les habitant.e.s souffrent des\*bruits constants \*liés à la ventilation de l'usine. Ils déclarent également que les \*odeurs récurrentes de graillon, d'œuf et de viande pourri.e.s\*liées à la friture et aux stations d'épuration pénètrent jusque dans leur domicile, les empêchant même de dormir correctement. Enfin, de nombreux rejets de graisse dans les cours d'eau environnants ont été constatés. Par ailleurs, nous redoutons l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant (1 camion toutes les 3 minutes environ). Les vibrations et les bruits engendrés par les poids-lourds, ainsi que les rejets atmosphériques issus de la combustion des carburants auront un \*impact significatif sur le quotidien et la santé des riverain.e.s.\* A cela s'ajouteront les nuisances visuelles. D'une part, l'entreprise prévoit d'éclairer le site 24h/24, ce qui générera une \*pollution lumineuse\* néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone. Enfin, le projet prévoit l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges classée monument historique (Saint-Georges-sur-l'Aa), elles auront un impact visuel majeur sur le paysage. \*2 / Pollution de l'air\* Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO<sub>2</sub> par an. Cette estimation interroge sur la méthodologie employée car en considérant le facteur d'émission du gaz naturel fourni par l'ADEME (227gCO<sub>2</sub>e/kWh) et la consommation de 375 GWh de gaz naturel, une première approximation serait en réalité de l'ordre de 85 125 tCO<sub>2</sub>e/an, \*un chiffre 63 fois supérieur aux émissions annoncées dans l'étude d'impact.\* Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO<sub>2</sub>/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont \*contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris\* dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40 % les émissions du territoire à horizon 2030. \*3 / Surconsommation d'eau\* Alors que la ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de Clarebout \*accentuera les conflits d'usage liés à l'eau.\* Le pétitionnaire estime la consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale note que /"Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides, dégrader l'activité agricole en lien avec les waterings et notamment l'activité

marâchère du marais”/. L’Autorité environnementale ajoute que si l’extension future de l’usine avait bien lieu, la consommation d’eau doublerait, nécessitant alors la création d’un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l’approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région. \*4 / Enjeux agricoles et climatiques\* L’usine prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre. Cela représente près de la moitié de la production de pommes de terre de consommation du Nord-Pas-de-Calais et nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50 % de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d’ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteur.rice.s de pommes de terre dans le secteur. L’Autorité Environnementale note à juste titre que cette augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de \*monocultures industrielles\* – basées sur l’utilisation de produits phytosanitaires – responsables de l’\*érosion, de l’appauvrissement des sols et de l’effondrement de la biodiversité\*. Les produits issus de l’usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l’export (UE et monde). Ces éléments sont parfaitement contraires à l’engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d’une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l’agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En conséquence, ce projet constitue un \*obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients\* et condamne la sécurité alimentaire du territoire. Alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l’importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l’urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire, le projet d’implantation porté par Clarebout paraît à contre-sens de l’Histoire.

**Pièce jointes** :Il n’y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@565 - DELBREIL Luc**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 19h01

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis sur l'implantation de l'usine CLAREBOUT

**Contribution** : Je suis contre ce type de projet qui n'apportera rien de durable à notre région mis à part des : 1 / Nuisances olfactives, sonores et environnementales L'activité de l'usine Clarebout sur la ZGI provoquera des nuisances olfactives, sonores et environnementales similaires à celles observées à proximité des sites de production existants. A la frontière franco-belge, de multiples plaintes et signalements émanant d'habitant·es des villes voisines de l'usine Clarebout de Comines-Warneton ont été déposées. Les habitant.e.s souffrent des bruits constants liés à la ventilation de l'usine. Ils déclarent également que les odeurs récurrentes de graillon, d'oeuf et de viande pourri.e.s liées à la friture et aux stations d'épuration pénètrent jusque dans leur domicile, les empêchant même de dormir correctement. Enfin, de nombreux rejets de graisse dans les cours d'eau environnants ont été constatés. Par ailleurs, nous redoutons l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant (1 camion toutes les 3 minutes environ). Les vibrations et les bruits engendrés par les poids-lourds, ainsi que les rejets atmosphériques issus de la combustion des carburants auront un impact significatif sur le quotidien et la santé des riverain.e.s. A cela s'ajouteront les nuisances visuelles. D'une part, l'entreprise prévoit d'éclairer le site 24h/24, ce qui générera une pollution lumineuse néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone. Enfin, le projet prévoit l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges classée monument historique (Saint-Georges-sur-l'Aa), elles auront un impact visuel majeur sur le paysage. 2 / Pollution de l'air Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO2 par an. Cette estimation interroge sur la méthodologie employée car en considérant le facteur d'émission du gaz naturel fourni par l'ADEME (227gCO2e/kWh) et la consommation de 375 GWh de gaz naturel, une première approximation serait en réalité de l'ordre de 85 125 tCO2e/an, un chiffre 63 fois supérieur aux émissions annoncées dans l'étude d'impact. Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO2/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40% les émissions du territoire à horizon 2030. 3 / Surconsommation d'eau Alors que la ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de Clarebout accentuera les conflits d'usage liés à l'eau. Le pétitionnaire estime la consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale note que "Voies Navigables de France (VNF)

a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides, dégrader l'activité agricole en lien avec les wateringues et notamment l'activité maraîchère du marais". L'Autorité environnementale ajoute que si l'extension future de l'usine avait bien lieu, la consommation d'eau doublerait, nécessitant alors la création d'un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l'approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région.

#### 4 / Enjeux agricoles et climatiques

L'usine prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre. Cela représente près de la moitié de la production de pommes de terre de consommation du Nord-Pas-de-Calais et nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50% de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d'ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteur.rice.s de pommes de terre dans le secteur. L'Autorité Environnementale note à juste titre que cette augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de monocultures industrielles - basées sur l'utilisation de produits phytosanitaires - responsables de l'érosion, de l'appauvrissement des sols et de l'effondrement de la biodiversité. Les produits issus de l'usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l'export (UE et monde). Ces éléments sont parfaitement contraires à l'engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d'une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l'agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En conséquence, ce projet constitue un obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients et condamne la sécurité alimentaire du territoire. Alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l'importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l'urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire, le projet d'implantation porté par Clarebout paraît à contre-sens de l'Histoire.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@566 - Tony - Dunkerque**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 19h27

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Usine clarebout

**Contribution** : Je suis pour l'usine clarebout car cela peut-être une opportunité pour le développement d'emploi direct et indirect dans la région qui subit un accroissement de chômage. Dans le contexte actuel ce n'est pas négligeable.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@567 - Moulun Davy - Bourbourg**

**Organisme** : Cccp

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 19h52

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Dépôt de contribution à l'implantation

**Contribution** : Le port de Dunkerque est un port actif au transit et aux nouvelles implantation... Il est plus que bien situé pour pouvoir accueillir ce nouveau projet qui amène du trafic et de l'emploi sur le territoire des terres de Flandre. Vive le port de Dunkerque ainsi que l'agglomération qui ne cesse d'évoluer

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



**@568 - Nadège - Lille**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 19h52

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contre l'implantation de l'usine Clarebout

**Contribution** : Madame la Commissaire-enquêtrice, Dans le cadre du projet d'ouverture de la société agroalimentaire Clarebout dans l'axe Saint-Georges sur l'Aa-Bourbourg, j'ai pris connaissance du dossier de l'Autorité environnementale (Ae) en date du 18 décembre 2019, ainsi que des éléments fournis par le pétitionnaire. Compte-tenu de ces éléments, j'émet un avis DÉFAVORABLE au projet.

1 / Nuisances olfactives, sonores et environnementales L'activité de l'usine Clarebout sur la ZGI provoquera des nuisances olfactives, sonores et environnementales similaires à celles observées à proximité des sites de production existants. A la frontière franco-belge, de multiples plaintes et signalements émanant d'habitant-es des villes voisines de l'usine Clarebout de Comines-Warneton ont été déposées. Les habitant.e.s souffrent des bruits constants liés à la ventilation de l'usine. Ils déclarent également que les odeurs récurrentes de graillon, d'oeuf et de viande pourri.e.s liées à la friture et aux stations d'épuration pénètrent jusque dans leur domicile, les empêchant même de dormir correctement. Enfin, de nombreux rejets de graisse dans les cours d'eau environnants ont été constatés. Par ailleurs, nous redoutons l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant (1 camion toutes les 3 minutes environ). Les vibrations et les bruits engendrés par les poids-lourds, ainsi que les rejets atmosphériques issus de la combustion des carburants auront un impact significatif sur le quotidien et la santé des riverain.e.s. A cela s'ajouteront les nuisances visuelles. D'une part, l'entreprise prévoit d'éclairer le site 24h/24, ce qui générera une pollution lumineuse néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone. Enfin, le projet prévoit l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges classée monument historique (Saint-Georges-sur-l'Aa), elles auront un impact visuel majeur sur le paysage.

2 / Pollution de l'air Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO<sub>2</sub> par an. Cette estimation interroge sur la méthodologie employée car en considérant le facteur d'émission du gaz naturel fourni par l'ADEME (227gCO<sub>2</sub>e/kWh) et la consommation de 375 GWh de gaz naturel, une première approximation serait en réalité de l'ordre de 85 125 tCO<sub>2</sub>e/an, un chiffre 63 fois supérieur aux émissions annoncées dans l'étude d'impact. Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO<sub>2</sub>/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40% les émissions du territoire à horizon 2030.

3 / Surconsommation d'eau Alors que la ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de

Clarebout accentuera les conflits d'usage liés à l'eau. Le pétitionnaire estime la consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale note que "Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides, dégrader l'activité agricole en lien avec les waterings et notamment l'activité maraîchère du marais". L'Autorité environnementale ajoute que si l'extension future de l'usine avait bien lieu, la consommation d'eau doublerait, nécessitant alors la création d'un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l'approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région.

#### 4 / Enjeux agricoles et climatiques

L'usine prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre. Cela représente près de la moitié de la production de pommes de terre de consommation du Nord-Pas-de-Calais et nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50% de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d'ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteurs de pommes de terre dans le secteur. L'Autorité Environnementale note à juste titre que cette augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de monocultures industrielles - basées sur l'utilisation de produits phytosanitaires - responsables de l'érosion, de l'appauvrissement des sols et de l'effondrement de la biodiversité. Les produits issus de l'usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l'export (UE et monde). Ces éléments sont parfaitement contraires à l'engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d'une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l'agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En conséquence, ce projet constitue un obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients et condamne la sécurité alimentaire du territoire.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@569 - Lair Gerard - Dunkerque**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 19h57

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contribution

**Contribution** : Pour emploi important pour le dunkerquois

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@570 - remi - Dunkerque**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 19h57

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : +

**Contribution** : Si le n°4 mondial projette de s'installer à Dunkerque, c'est que notre savoir-faire et notre fiabilité sont reconnus. C'est aussi une reconnaissance de la qualité des produits cultivés par nos agriculteurs puisque les pommes de terre proviendront de 60 km autour du site, et nous sommes dans une région historique de culture de la pomme de terre

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@571 - Sophie - Dunkerque**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 19h59

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Oui a l emploi dans le dunkerquois et a de nouveaux investissements pour le port de Dunkerque

**Contribution** : Continuons de faire avancer notre port et a le developper

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@572 - Lahaeye Monique - Dunkerque**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 20h00

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contribution

**Contribution** : Oui pour le développement sur le territoire dunkerquois

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@573 - Fabrice - Dunkerque**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 20h03

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Pour

**Contribution** : Cela rapportera de l'emploi dans les haut de France

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@574 - Johann**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 20h03

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Soutien

**Contribution** : Soutenir l'emploi du dunkequois pour notre avenir à tousse

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



**@575 - Lahaeye Yves - Dunkerque**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 20h06

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contribution

**Contribution** : Pour notre avenir et l'emploi

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@576 - TYBERGHEIN Jason - Steene**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 20h08

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contributions.

**Contribution** : Oui à l'emploi dans le Dunkerquois et aux passages dans notre port.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@577 - Helene - Coudekerque-Branche**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 20h09

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Soutien

**Contribution** : Continuons de faire avancer notre port et à le développer avec un potentiel de 30 000 conteneurs ! Oui à l'emploi dans le Dunkerquois . 30 000 conteneurs par an à l'export, c'est du travail pour toute la chaîne logistique et portuaire de notre agglomération ! Oui à l'emploi dans le Dunkerquois !

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@578 - Lamirand Eddy - Grande-Synthe**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 20h10

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Emploi

**Contribution** : Oui a l emploi et nouveaux investissements sur le dunkerquois

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@579 - Florian - Dunkerque**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 20h14

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Oui à la création d'emploi sur le bassin dunkerquois

**Contribution** : Il faut savoir saisir les opportunités qui se présente pour continuer à développer notre port et toute l'économie parallèle qui l'entoure .

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@580 - Garance - Dunkerque**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 20h17

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis sur le projet d'implantation de Clarebout potatoes

**Contribution** : À l'attention de Madame Peggy CARTON, Commissaire-enquêtrice Madame la Commissaire-enquêtrice, Dans le cadre du projet d'ouverture de la société agroalimentaire Clarebout dans l'axe Saint-Georges sur l'Aa-Bourbourg, j'ai pris connaissance du dossier de l'Autorité environnementale (Ae) en date du 18 décembre 2019, ainsi que des éléments fournis par le pétitionnaire. Compte-tenu de ces éléments, j'émet un avis DÉFAVORABLE au projet. En effet, l'étude d'impact produite sous-estime les effets induits par ce projet. Nuisances olfactives, sonores et environnementales L'activité de l'usine Clarebout sur la ZGI provoquera des nuisances olfactives, sonores et visuelles similaires à celles observées à proximité des sites de production existants. A la frontière franco-belge, de multiples plaintes et signalements émanant d'habitant·es des villes voisines de l'usine Clarebout de Comines-Warneton ont été déposées. Elles font état de fortes nuisances sonores, olfactives et environnementales. Les habitant.e.s souffrent des bruits constants liés à la ventilation de l'usine. Ils déclarent également que les odeurs récurrentes de graillon, d'oeuf et de viande pourri·es liées à la friture et aux stations d'épuration pénètrent jusque dans leur domicile, les empêchant même de dormir correctement. Enfin, de nombreux rejets de graisse dans les cours d'eau environnants ont été constatés. Par ailleurs, nous redoutons l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant (1 camion toutes les 3 minutes environ). Les vibrations et les bruits engendrés par les poids-lourds, ainsi que les rejets atmosphériques issus de la combustion des carburants auront un impact significatif sur le quotidien et la santé des riverain.e.s. A cela s'ajouteront les nuisances visuelles. D'une part, l'entreprise prévoit d'éclairer le site 24h/24, ce qui générera une pollution lumineuse néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone. Enfin, le projet prévoit l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges classée monument historique (Saint-Georges-sur-l'Aa), elles auront un impact visuel majeur sur le paysage. 1) Pollution de l'air Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO<sub>2</sub> par an. Cette estimation interroge sur la méthodologie employée car en considérant le facteur d'émission du gaz naturel fourni par l'ADEME (227gCO<sub>2</sub>e/kWh) et la consommation de 375 GWh de gaz naturel, une première approximation serait en réalité de l'ordre de 85 125 tCO<sub>2</sub>e/an, un chiffre 63 fois supérieur aux émissions annoncées dans l'étude d'impact. Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO<sub>2</sub>/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40% les émissions du territoire à horizon 2030. 2) Le problème majeur de la ressource

en eau Alors que la ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de Clarebout accentuera les conflits d'usage liés à l'eau. Le pétitionnaire estime la consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale note que "Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides, dégrader l'activité agricole en lien avec les wateringues et notamment l'activité maraîchère du marais". L'Autorité environnementale ajoute que si l'extension future de l'usine avait bien lieu, la consommation d'eau doublerait, nécessitant alors la création d'un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l'approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région.

3) Enjeux agricoles et climatiques L'usine prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre. Cela représente près de la moitié de la production de pommes de terre de consommation du Nord-Pas-de-Calais et nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50% de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d'ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteur.rice.s de pommes de terre dans le secteur. L'Autorité Environnementale note à juste titre que cette augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de monocultures industrielles - basées sur l'utilisation de produits phytosanitaires - responsables de l'érosion, de l'appauvrissement des sols et de l'effondrement de la biodiversité. Les produits issus de l'usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l'export (UE et monde). Ces éléments sont parfaitement contraires à l'engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d'une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l'agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En conséquence, ce projet constitue un obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients et condamne la sécurité alimentaire du territoire. Alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l'importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l'urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire, le projet d'implantation porté par Clarebout paraît à contre-sens de l'Histoire. Veuillez agréer, Madame la Commissaire-enquêtrice, mes salutations distinguées.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@581 - Troncquee Begrem Helene - Coudekerque-Branche**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 20h19

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Ouiiiii a l implantation

**Contribution** : Continuons de faire avancer notre port et à le développer avec un potentiel de 30 000 conteneurs ! Oui à l'emploi dans le Dunkerquois ! 30 000 conteneurs par an à l'export, c'est du travail pour toute la chaine logistique et portuaire de notre agglomération ! Oui à l'emploi dans le Dunkerquois !

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



**@582 - Dereeper Veniit - Loon-Plage**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 20h19

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Pollution

**Contribution** : Je suis un habitant de Loon plage, je redoute l'implantation de cette usine. Les odeurs de fritures et les dépôts de graisse seront notre quotidien, car étant donné que les vents dominants sont de sud-ouest toutes ces nuisances seront sur Loon plage. Sans compter les nuisances sonores avec le va et vient des tracteurs pour la livraison de la matière première. Je me renseigné sur l'usine déjà existante à la frontière Belge et c'est une vrai catastrophe ou celle ci est implantée.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@583 - Wullens Cédric - Cappelle-la-Grande**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 20h20

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Oui à l'emploi dans le dunkerquois

**Contribution** : Pour un avenir pour nos futurs enfants ou famille . Du boulot en plus que le dunkerquois

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@584 - Enzo - Cappelle-la-Grande**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 20h23

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Oui à l'emploi dans le dunkerquois !

**Contribution** : Nous avons du personnel qualifié, nous avons un fort potentiel notamment 30 000 conteneurs en plus mais nous avons surtout l'opportunité de créer beaucoup d'emplois dans une ville qui ne peut se permettre de faire l'impasse sur autant d'emplois.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@585 - Deffeur Franck - Dunkerque**

**Organisme** : Docker

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 20h25

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Oui à l'emploi dans la région dunkerquoise

**Contribution** : Il faut savoir profiter du circuit court et des modalités de transport qu'offre le port de dunkerque pour valoriser l'emploi et les terres agricoles de la région avec l'opportunité d'implantation de l'usine Clarebout Potatoes à qui nous souhaitons la bienvenue !

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@586 - Karine - Spycker**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 20h36

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Pour le projet

**Contribution** : Au vue des perspectives économiques et des difficultés à trouver un emploi dans notre région je suis pour qu'une usine qui s'installera et qui fera des investissements et emploiera des personnes au niveau local s'installe. C' est une bonne chose. De plus, il y aura des emplois indirects. Et de nouveaux débouchés pour nos agriculteurs et le port aura de nouveaux traffics. L'écologie est importante et les normes sont de plus en plus draconiennes, il y a donc des garanties.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@587 - Audrey - Coudekerque-Branche**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 20h37

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Oui a l'emploi dans le Dunkerquois

**Contribution** : Nous avons de la main-d'œuvre qualifiée à Dunkerque ! Oui aux emplois, c'est de l'espoir pour toutes les personnes qui attendent un travail !

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@588 - Hars Vincent - Spycker**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 20h39

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Clarebout

**Contribution** : Une aubaine pour le dunkerquois et notre économie !!!! Les agriculteurs , les dockers etc l réputation du savoir faire dunkerquois n est plus à faire !!!!! De l emploi pour la région qui en manque cruellement !!!!!

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@589 - VinceLacaze - Cappelle-la-Grande**

**Organisme** : .

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 20h42

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Oui à l'emploi sur le Dunkerquois !!!

**Contribution** : Les atouts de notre territoire sont nombreux ! Nous sommes un carrefour stratégique avec des infrastructures de qualité ! Et un accès à l'international via notre port ! Le 3 ème port de France ! Il est ainsi normal que des investisseurs souhaitent installer leurs structures sur le Dunkerquois ! Si le n°4 mondial projette de s'installer à Dunkerque, c'est que notre savoir-faire et notre fiabilité sont reconnus !

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



**@590 - Damien - Dunkerque**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 20h51

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Oui à l'emploi dans le Dunkerquois ! »

**Contribution** : - « Continuons de faire avancer notre port et à le développer avec un potentiel de 30 000 conteneurs ! Oui à l'emploi dans le Dunkerquois ! »

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@591 - Barbeau Victor - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 20h51

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Clarebout Potatoes

**Contribution** : Avis défavorable, trop de pollution

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@592 - Wullens Vincent**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 20h58

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis favorable

**Contribution** : Je suis pour ce grand projet d implanter une grande usine sur le Dunkerquois Cela apportera de l emploi pour notre grande ville qui en a besoin et surtout pour les jeunes qui recherche un emploi Tous les jeunes qui ont la patate pourront travailler dans la patate (humour) UN GRAND OUI A CE PROJET MERCI

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@593 - Marc - Dunkerque**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 21h02

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Oui a l'emploi dans le dunkerquois

**Contribution** : Pour l'avenir de mes enfants, c'est une chance pour le dunkerquois que des entreprises veulent encore s'installer ici

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@594 - Tony - Coudekerque-Branche**

**Organisme** : Terminal des Flandres

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 21h17

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Camarades, L'entreprise Clarebout Potatoes veut s'implanter à Saint-Georges / Bourbourg sur les terres du GPMD. Ce projet, c'est 150 millions d'euros

**Contribution** : Pour l'avenir de mes enfants et de mon territoire, je dis oui à un projet qui apportera 320 emplois directs et 4 fois plus d'emplois indirects ! Oui à l'emploi dans le Dunkerquois ! » - « Continuons de faire avancer notre port et à le développer avec un potentiel de 30 000 conteneurs ! Oui à l'emploi dans le Dunkerquois ! » - « 30 000 conteneurs par an à l'export, c'est du travail pour toute la chaîne logistique et portuaire de notre agglomération ! Oui à l'emploi dans le Dunkerquois ! » - « Nous avons de la main d'œuvre qualifiée à Dunkerque ! Oui aux emplois, c'est de l'espoir pour toutes les personnes qui attendent un travail ! » - « Une bonne nouvelle pour la filière agricole de notre région et pour toute la filière agroalimentaire qui ne cesse de se développer à Dunkerque ! Oui à l'emploi dans le Dunkerquois ! »

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@595 - Tyberghein Johan - Pitgam**

**Organisme** : Stem docker port de Dunkerque

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 21h24

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Oui à l'emploi dans le Dunkerquois et à de nouveaux investissements pour le port de Dunkerque

**Contribution** : Continuons de faire avancer notre port et à le développer avec un potentiel de 30 000 conteneurs ! Oui à l'emploi dans le Dunkerquois !

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@596 - annie**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 21h25

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : NON à l'implantation de l'usine de CLAREBOUT

**Contribution** : Madame, est-ce que je détruis la planète plus que cette usine si je n'arrête pas le robinet lorsque je me lave les dents? Est-ce que je pourrai encore jouer tous les jours dans la cour de mon école? Est-ce que ma maman pourra encore étendre son linge dehors plutôt que d'utiliser le sèche-linge quand il fera beau? Est-ce que ma maison pollue plus que 1345 t. ou 85125tonnes de CO2 par an si le toit n'est pas bien isolé? Est-ce que quelqu'un va acheter la maison de ma mamie qui sera salie par le gras et sentira mauvais ,si un jour elle doit entrer en maison de retraite et devra vendre son bien pour payer sa pension? Est-ce que mes parents détruisent la planète plus que tous les camions supplémentaires qui circuleront lorsqu'ils utilisent leur voiture pour aller à Dunkerque parce que les horaires de bus ne sont pas suffisants? Où ces camions iront-ils chercher les pommes de terre lorsque les terres agricoles seront desséchées? Et les personnes qui auront trouvé un emploi ,si ce projet voit le jour ,vivront dans la même pollution que les autres habitants ainsi que leurs propres enfants.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@597 - Lenud Mickaël**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 21h27

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Pour du travail

**Contribution** : « Oui à l'emploi dans le Dunkerquois - « Les atouts de notre territoire sont nombreux... Nous sommes un carrefour stratégique avec des infrastructures de qualité et un accès à l'international via notre port, le 3e de France. Il est normal que des investisseurs souhaitent s'installer chez nous. » - « Des projets de cette ampleur ne sont pas fréquents sur notre territoire. Il faut savoir saisir cette opportunité tout en restant vigilant sur le dossier. L'un n'empêche pas l'autre. » - « Si le n°4 mondial projette de s'installer à Dunkerque, c'est que notre savoir-faire et notre fiabilité sont reconnus. C'est aussi une reconnaissance de la qualité des produits cultivés par nos agriculteurs puisque les pommes de terre proviendront de 60 km autour du site, et nous sommes dans une région historique de culture de la pomme de terre. » - « Pour l'avenir de mes enfants et de mon territoire, je dis oui à un projet qui apportera 320 emplois directs et 4 fois plus d'emplois indirects ! Oui à l'emploi dans le Dunkerquois ! » - « Continuons de faire avancer notre port et à le développer avec un potentiel de 30 000 conteneurs ! Oui à l'emploi dans le Dunkerquois ! » - « 30 000 conteneurs par an à l'export, c'est du travail pour toute la chaîne logistique et portuaire de notre agglomération ! Oui à l'emploi dans le Dunkerquois ! » - « Nous avons de la main d'œuvre qualifiée à Dunkerque ! Oui aux emplois, c'est de l'espoir pour toutes les personnes qui attendent un travail ! » - « Une bonne nouvelle pour la filière agricole de notre région et pour toute la filière agroalimentaire qui ne cesse de se développer à Dunkerque ! Oui à l'emploi dans le Dunkerquois ! »

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



**@598 - Clarys Sebastien - Cappelle-la-Grande**

**Organisme** : Portuaire

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 21h30

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Oui à l'emploi dans le dunquerquois et à l'investissement pour le port de dunkerque

**Contribution** : Des projets de cette ampleur ne sont pas fréquents sur notre territoire .il faut savoir saisir cette opportunité tout en restant vigilant sur le dossier.l'un empêche pas l'autre

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@599 - Juliette**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 21h35

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Clarebout Potatoes, c'est NON !

**Contribution** : Le projet d'installation de l'usine Clarebout à Saint-Georges-sur-l'Aa est un NON-SENS ABSOLU ! 1 - Les produits qu'elle fabrique (traités à l'AMONIAC) sont l'exemple même de la MALBOUFFE et , par conséquent, impliquent un impact direct sur la santé. Hum, c'est bon l'amoniac ! 2 - Encore une fois, on berne les agriculteurs en leur promettant l'achat de leur production. C'est un LEURRE, ils seront obligés de vendre au rabais et cela provoquera de fortes tensions pour eux et entre eux! Sans parler des terres agricoles qui s'appauvriront encore et encore. Culture intensive, quand tu nous tiens... Pathétique ! 3 - Le trafic routier de l'A16 En majorité sur 2 voies, cette autoroute, encombrée de camions, est déjà très dangereuse en l'état actuel. 4 - La départementale 11 (en sortie d'A16 Bourbourg-Gravelines) En tant que saint-georgeoise, je peux affirmer que son trafic est déjà très dense, surtout aux heures de pointe. S'y insérer pour sortir du village relève bien souvent de l'exploit! Limitée à 70, la plupart y roule déjà 90 ! Je n'ose penser à ce que provoqueraient les allers et venues de 300 poids lourds/jour. DANGER DE MORT ! 5 - L'environnement, une futilité ? Au regard des témoignages et articles sur les usines déjà existantes, il semble évident que Clarebout Potatoes soit le roi de la patate, mais certainement pas le roi de la préservation de l'environnement : consommation exorbitante et pollution de l'eau, retombées huileuses sur les communes environnantes, odeurs de friture incessantes (jusqu'à 15 km à la ronde, suivant les vents), amoniac, cheminées de 80 mètres de hauteur, et j'en passe ! 6 - Manque cruel d'information auprès des 30 000 habitants qui seront directement impactés par les nuisances (Bourbourg, Loonplage, Craywick, Gravelines et Saint-Georges-sur-l'Aa, aux premières loges) : les élus locaux, bernés par l'opportunité de créations d'emplois, ont sous-estimé l'ampleur des dégâts que générera l'usine. Pour exemple, directement concernée, je ne suis au courant du projet et de l'enquête publique que depuis 1 semaine et ce, par hasard! Faute au confinement ? Même s'il est à considérer, permettez-moi d'en douter...ABERRANT ! JE DEMANDE, PAR CONSEQUENT, LE REPORT DE L'ENQUETE PUBLIQUE. 7 - Oui à l'emploi, mais pas dans ces conditions ! Certes, l'argument paraît majeur si l'on considère le taux de chômage dans le dunkerquois, mais hélas la majorité des emplois seront précaires. Sans compter les conditions de travail qui, au regard des autres sites, paraissent bien suspectes. Il y a d'autres solutions bien plus louables pour créer de l'emploi. 8 - Saint-Georges-sur-l'Aa est un havre de paix où il fait bon vivre. L'installation de l'usine tuera notre village, si fier de son église classée monument historique. Alors, Madame l'Enquêtrice, pour toutes ces raisons, je sollicite votre bienveillance afin que votre regard sur ce dossier aille dans le sens de l'Humain et de la préservation de l'Environnement et non dans le sens de la productivité absolue, sans foi, ni loi ! Vous trouverez, ci-joint les liens d'information qui ont permis d'appuyer utiles à ma réflexion. Je vous invite, par conséquent, à les consulter. Je vous prie d'agréer, Madame l'Enquêtrice, l'expression de ma considération distinguée.

**Pièce(s) jointe(s) :**

## NON A L'INSTALLATION DE « CLAREBOUT POTATOES » SUR LES COMMUNES DE SAINT-GEORGES-SUR-L'AA ET DE BOURBOURG !

### Vidéos

[témoignage d'un ancien salarié - France 3](#)

[Pollution de l'eau](#)

[Deulemont - arguments refus d'extension de l'usine Clarebout - juillet 2019](#)

[retombées huileuses - Deulemont - juillet 2019](#)

[Maire de Deulemont - problèmes de sécurité routière - nov 2019](#)

### Médias/presse

[clarebout - 70 salariés contaminés par la légionellose - juillet 2017](#)

[Clarebout - Décès d'une ouvrière - avril 2016](#)

[Clarebout - mort d'un ouvrier - octobre 2017](#)

[Clarebout - infection des salariés - août 2017](#)

### Autres

[nuisances répertoriées par cw-environnement \(association sans rattachement politique qui agit pour la préservation de l'environnement\)](#)

[Clarebout - Avis de salariés](#)

[Clarebout - exemple d'offres d'emplois \(intérim en majorité\)](#)

## L'anecdote « Xavier Bertrand » : « pour ou contre ? »

1-Plutôt très optimiste pour « Dunkerque » :

[twit Xavier Bertrand suite à l'annonce du projet d'implantation à "Dunkerque" - 18/12/19](#)

2-Et pourtant, bien au courant des nuisances :

ARTICLE VOIX DU NORD ARMENTIERE

Deùlémont **Xavier Bertrand interpelle le ministre belge de l'environnement sur Clarebout Potatoes**

Christophe Liénart, maire de Deùlémont, vient de recevoir l'appui du président de Région dans son combat contre les nuisances de l'usine Clarebout Potatoes. Soutien aussi du conseiller régional et maire de La Madeleine, Sébastien Leprêtre, qui a interpellé Xavier Bertrand en séance plénière ce mardi, au sujet cette fois-ci de la future plateforme belge et de l'incohérence de l'utilisation des fonds européens. La preuve que le débat monte en puissance.

Christelle Jedy | 26/09/2018



Pour le maire de Deùlémont, dont le village se bat depuis des années contre [les nuisances causées par l'usine Clarebout Potatoes](#), c'est un soutien de taille. **Xavier Bertrand**, président de la région des Hauts-de-France, interpelle le ministre belge de l'environnement, **Carlo Di Antonio**, sur le sujet. Dans son courrier envoyé lundi, Xavier Bertrand fait part au ministre wallon « des préoccupations des habitants de Deùlémont sur le projet d'extension de Clarebout Potatoes », préoccupations liées « aux

*nuisances sonores, olfactives et visuelles produites par ladite entreprise* ». Il ajoute que les activités de l'entreprise ont « également des conséquences écologiques pour la zone humide de la Lys ». Et le président des Hauts-de-France de rappeler au ministre « la proximité géographique » de Deûlémont et Warneton (B), où est implantée l'usine de frites surgelées.

Le 15 septembre, Xavier Bertrand a signé **une déclaration de coopération renforcée entre les Hauts-de-France et la Wallonie** en compagnie du ministre-président wallon, Willy Borsus. Il met donc en avant « *les très bonnes relations entre nos régions respectives* » pour proposer au ministre Carlo Di Antonio de « *mettre en application cette coopération de manière concrète en résolvant cette question de manière concertée* ».

#### « Une meilleure cohérence des financements européens »

Ce mardi, en séance plénière du conseil régional, le maire de La Madeleine, **Sébastien Leprêtre**, s'est lui exprimé sur [le projet de plateforme portuaire](#) prévue côté belge, mais en face de Deûlémont. « *Il ne s'agit pas de remettre en cause le développement du transport par la voie d'eau notamment, alors que nous nous réjouissons du lancement officiel du projet de canal Seine-Nord Europe, mais j'attire l'attention sur le manque de transparence et sur le financement (de la plateforme, ndlr), qui doit bénéficier de fonds FEDER à hauteur de 3,4 millions d'euros* », a exposé Sébastien Leprêtre. Et l'élu de rappeler que **les mêmes fonds européens ont été mobilisés pour développer des espaces naturels sur le secteur**, avec par exemple le projet transfrontalier Corrid'Or lancé en 2011 ou encore, à Deûlémont même, **l'aménagement de zones humides**.

Pour le maire de Deûlémont, dont le village se bat depuis des années contre [les nuisances causées par l'usine Clarebout Potatoes](#), c'est un **soutien de taille**. **Xavier Bertrand**, président de la région des Hauts-de-France, interpelle le ministre belge de l'environnement, **Carlo Di Antonio**, sur le sujet. Dans son courrier envoyé lundi, Xavier Bertrand fait part au ministre wallon « *des préoccupations des habitants de Deûlémont sur le projet d'extension de Clarebout Potatoes* », préoccupations liées « *aux nuisances sonores, olfactives et visuelles produites par ladite entreprise* ». Il ajoute que les activités de l'entreprise ont « également des conséquences écologiques pour la zone humide de la Lys ». Et le président des Hauts-de-France de rappeler au ministre « la proximité géographique » de Deûlémont et Warneton (B), où est implantée l'usine de frites surgelées.

Le 15 septembre, Xavier Bertrand a signé **une déclaration de coopération renforcée entre les Hauts-de-France et la Wallonie** en compagnie du ministre-président wallon, Willy Borsus. Il met donc en avant « *les très bonnes relations entre nos régions respectives* » pour proposer au ministre Carlo Di Antonio de « *mettre en application cette coopération de manière concrète en résolvant cette question de manière concertée* ».



Sébastien Leprêtre veut savoir comment la Région compte aider à une meilleure cohérence dans l'utilisation des fonds européens. PHOTO archives STÉPHANE MORTAGNE

À Deûlémont, une deuxième phase de travaux est même prévue dans le cadre **d'un nouveau projet européen, Valys**, ce qui impliquera l'aménagement d'une allée, de la rue de l'Hospice au chemin de halage, le tout pour 1,2 million d'euros. « *N'est-il pas absurde de mobiliser les fonds européens pour valoriser nos milieux humides détruits de l'autre côté de la frontière par la bétonisation des zones inondables ?* », a questionné le conseiller régional, qui attend que la Région se positionne sur ce dossier de plateforme et « *contribue à une meilleure cohérence des financements européens* ».



**@600 - Gonsse Karl**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 21h36

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Favorable

**Contribution** : Je suis favorable au projet de cette entreprise qui peut engendrer plusieurs emplois sur Dunkerque et faire évoluer notre région... ( implantations encadrée bien entendu ) Notre région a grandement besoin d'investisseurs...!

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@601 - BOSTYN Dominique - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 21h38

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis Fortement négatif

**Contribution** : Tous les ingrédients négatifs semblent réunis : favorisation de la monoculture, usine malodorante aux rejets polluants mal définis dans la présentation, aux impacts environnementaux importants (l'eau, par exemple), pour des emplois qui ne respectent pas l'Humain. N'aurions-nous rien appris de nos dernières déconvenues sanitaires ?

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



**@602 - PASCAL - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 21h42

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contre le projet

**Contribution** : Déjà trop de pollution sur notre littoral, poussières, bruits, odeurs et pollution visuelle 2 grandes cheminées visibles du PAarc!!!. Je voudrais émettre un avis défavorable à l'implantation du groupe CLAREBOUT Saint Georges et Bourbourg.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@603 - BARDEL JEAN-LUC**

**Organisme** : Paysan

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 21h46

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Non au projet Clarebout

**Contribution** : Aujourd'hui, nul ne peut contester le changement climatique et la perte de biodiversité...particulièrement sur notre littoral Par conséquent, faisons preuve de sagesse et de cohérence! Certaines collectivités projettent par ailleurs une politique d'alimentation basée sur un approvisionnement local et frais, une alimentation plus saine, de meilleure qualité, et très diverse, bref totalement à l'encontre de ce projet Clarebout. Refusons ce projet funeste digne du siècle dernier... Cohérence, sagesse, construisons plutôt que continuer de détruire. NON et NON à ce projet!

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@604 - Hocquette Eulalie - Saint-Georges-sur-l'Aa**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 21h49

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Non à l'illégalité

**Contribution** : A L'Attention De Monsieur Le Préfet, et Madame La Commissaire Enquêtrice, Suite à la Crise Sanitaire, à cette enquête publique dématérialisée, à vos présences dans les communes qui n'ont pas été communiqué, aux avis mis en mairies mais impossible à aller voir durant le confinement, je demande un report et non une prolongation de l'enquête publique. Suite à la méconnaissances des élus de Saint Georges sur l'Aa sur le projet ( «créations de nouvelles routes», «25 camions par jour»), à leur manque de transparence vis à vis de la commune ( pas de communication sur ce projet qui demande réunion, présentation,...) , à leur « soupir » , pour rester polie, ( certains déménagent), à jouer aux Scapins ( fourberie de 2h30 de spectacle à la cérémonie des vœux pour énoncer en 1 ligne Clarebout), je souhaite, en respectant les protocoles sanitaires, une réunion , et un entretien avec vous et les élus. Suite aux silences des communes des maires de Saint Georges sur l'Aa, Bourbourg, Craywick, Saint Folquin, Loon Plage, pour nous argumenter leurs avais de ce projet; je souhaite que le projet soit accessible à Toutes et Tous, étant donné que tous n'ont pas internet. Suite aux employés du Port Autonome et ..., je regrette qu'une forme de communiqué soit passée chez eux afin de mettre des avis positifs concernant le rôle du port et l'emploi... «Donner de l'avenir à mes enfants» c'est l'empoisonner encore un peu plus parmi toutes ses industries. « de l'emploi pour notre grande ville» Saint Georges sur l'Aa est un petit village paisible, qui est recherché encore pour son calme, sa bienveillance. Dunkerque n'est pas Saint Georges sur l'Aa... « il faut savoir profiter du court-circuit » qui n'en est pas vu que Clarebout ne fait quasiment que de l'exportation ». J'invite toutes ces personnes à lire le dossier de plus de 1000 pages... Suite à la non-neutralité des médias, et la suppression des commentaires souhaitant donné son opinion concernant ce sujet , je demande de réels débats afin d'arrêter de mettre dans la tête des publics que Clarebout, ce n'est hélas pas que de l'emploi.... Je mets en pièces-jointes des témoignages d'habitants de Deulemont et Frameries afin que vous puissiez vous rendre compte des réelles nuisances . Je me permets de laisser l'anonymat mais serai ravie de vous donner leurs noms si vous souhaitez les joindre.... Je vous invite, Vous, comme les Elus, et toutes personnes positives à ce dossier de se rendre dans les usines Clarebout et voir réellement le désastre qui va s'implanter. Je me verrai de constater alors que si Accord sur le projet, vous ajouterez une ligne de plus à l'illégalité de cette implantation et signerez les futurs manques de sécurité à la population; Incompatibilité du projet avec l'Opération d'Intérêt National Incompatibilité du projet avec le SCOT Non Respect de l'Arrêté préfectoral d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau concernant l'aménagement de la Zone de Grandes Industries de Dunkerque Non Respect de l'Article 13 du GPMD qui doit déclarer l'autorisation des travaux d'aménagement de voiries et réseaux. Donc non autorisation des travaux de terrassement qui sont en cours. Non Conformité du permis de construire avec l'arrêté préfectoral loi sur l'eau accordé au GPMD pour la ZGI Erreurs concernant les ERP recensés à Saint Georges sur l'Aa pour l'Etude de Risques ( l'Association

Valloy, qui est un Café – Théâtre et une Ecole! Et non un restaurant , l'absence de l'école ainsi que la salle des fêtes) Ce qui veut dire que; là, maintenant, tout doit être à l'arrêt... Je rappelle qu'accorder ce projet c'est ; -1400 tonnes de produits finis , essentiellement des frites surgelées destinées à l'exportation 320 emplois en majorité de l'intérim et avec aucune close pour la priorité aux dunkerquois. accepter la mono-culture avec toutes ses failles et aucune close qui donne priorité aux agriculteurs du dunkerquois. des pollutions sonores, visuelles, olfactives; 24h/24h, 7 jours sur 7 Le meurtre pour le tourisme du littoral le non respect d'un bâtiment historique classé le non respect de créer une zone écologique ( Corridor , et le Paarc) accepter d'implanter dans le territoire alors que la Belgique n'en veut pas elle même prendre conscience et s'en tenir responsable de l'augmentation des traffics et donc de Ses accidents. Donner raison aux élus locaux, au président de la communauté urbaine de Dunkerque de leur non respect vis à vis de leur programme électoral. Concernant la santé, l'écologie, l'environnement, l'aide aux entreprises françaises, le «bien» manger. Donner raison à des élus qui n'ont pas étudié réellement le dossier et ne savent pas l'argumenter. Mettre en danger des habitants, enfants, structures, suite aux erreurs dans l'Etude des Risques. accepter la connaissance des valeurs de rejets d'effluents industriels ( Exemple de Warneton en 2018, Clarebout a rejeté 3,85 kgs d'arsenic, 20044 kilos d'azote total, 1kilos23 de cadmium, 495998 kilos de chlorures, 35kilos59 de chrome,3,85 kilos de cuivre, 0,13 kilos de mercure, 9540 kilos de phosphore, 6kilos5 de plomb, 76kilos65 de zinc.... ) et donc être complice d'empoisonnement. Pour ma part, pour tout ce manque de valeurs, franchise, honnêteté, communication, légalité, vivre ensemble, démocratie je suis contre ce projet. Merci de prendre en compte ma contribution. Bien à Vous. Témoignage d'un Deulemontois ( Intégralité dans la pièce jointe,il serait intéressant que le Port Autonome, la Cud, les Elus, les Positifs au projet lisent ces témoignages, surtout le dernier....) "J'ai un petit message pour les Saints Georgeois si clarebout s'installe votre village ne vous appartiendra plus et vous allez subir les nuisances continues de cette société qui a un passé peu glorieux sur ses deux sites de production que sont Neuve Église et Warneton ainsi que sur son lieu de stockage à Frameries ( Mons en Belgique). Pour les instances politiques et les élus de votre village ce message pour vous avertir (vous ne pourrez pas dire on ne savait pas ,nous n'avions pas d'exemples ) une fois clarebout installé sur vos terres vous n'aurez plus rien à dire....seules les instances supérieures de l'État pourront intervenir et si vous êtes un obstacle vous serez poursuivis en justice et il fera recours sur recours. L'emploi...la carotte qui attire les élus de chaque site d'implantation de clarebout .Des emplois précaires " turn over" d'interimaires et surtout il évite les embauches d'ouvriers locaux car ce sont une source de renseignements pour les élus et les associations qui veulent faire respecter la législation en vigueur .""Tout les entreprises qui interviennent pour l'entretien dans les usines clarebout sont flamandes "" "" Pour la construction des entreprises flamandes avec des ouvriers des pays de l'Est donc la région ne doit pas s'attendre à des retombées économiques pour l'entretien et la construction de l'usine""Ne faites pas comme les élus belges qui se sont fait berné par cet industriel dont la priorité est la rentabilité aux détriments de la securite des ouvriers et des riverains des complexes industriels. Avec l'usine s'ajoute la culture

intensive de la pomme de terre et ses multiples pulvérisations bien connues de "" tous"" Vous n'aurez aucune excuse si vous acceptez l'implantation de l'usine clarebout à St Georges sur l'AA car vous avez les preuves des agissements et divers accidents et incidents qui vous attendent en consultant les archives de presse sur YouTube et Google qui énumère depuis des années les problèmes sur ces deux exploitations en frontière belge mais aussi à Frameries . Fait à Warneton Le 13 mai 2020"

**Pièce(s) jointes(s) :**

### **Témoignage (1)**

**Depuis quand la Société Clarebout est-elle implantée chez vous ?**

2007 2008

**Quels sont les points positifs ?**

Aucun à part quelques emplois

**Quels sont les points négatifs ?**

- destruction d'un environnement écologique remarquable ( aspect visuel d'industrie lourde, cheminées, tuyaux, bâtiments techniques... )
- Odeurs désagréables de cuisson et de pourriture, quand le vent est orienté vers notre habitation ( en réalité l'usine produit des odeurs en permanence mais l'impact dépend du vent )
- Accidents à répétitions ( incendies, blessés, et décès )
- Bruit de production permanent perceptible à plusieurs centaines de mètres ( déchargements, chargements, souffleries, compresseurs )
- Trafic routier important ( essentiellement côté belge )
- Une politique de communication opaque.

**Quels sont les risques ?**

Ammoniaques en grande quantité, risque d'explosion.

**Avez-vous pu visiter l'usine ? Si oui. Qu'en avez-vous pensé ?**

Oui pour une journée porte ouverte... Une impression de gigantisme c'est un outil de production très puissant, organisé, très bruyant. Une machine de guerre...

**Que reprenez-vous de cette société ?**

- Cette société agit de manière insidieuse, elle s'implante puis s'agrandit au fur et à mesure pour devenir très envahissante.
- Alors que la tendance est à la prise de conscience écologique Clarebout est une industrie d'une autre époque, très consommatrice en eau, électricité qui produit de la nourriture très discutable. ( frites surgelées cuites à huile de palme )

**Y a-t-il eu des incidents ? accidents ?**

La liste est longue et je vous invite tout simplement à taper Clarebout sur youtube [https://www.youtube.com/results?search\\_query=clarebout](https://www.youtube.com/results?search_query=clarebout) et vous aurez rapidement un aperçu

**Avez-vous un message à transmettre aux Saint Georgeois ? Conseil Municipal ? Maire ? Toutes instances politiques ?**

Cette société a anéanti tout ce qui faisait l'attrait de notre beau village ( notre environnement ). Quand cette société s'est installée à proximité de notre village ( Deûlémont ) elle a dupé un bon nombre d'élus belges et Français car elle connaissait très bien les nuisances qu'elle causerait. Ses responsables avaient déjà planifié en secret la colonisation de dizaines d'hectares supplémentaires. J'ai vu qu'ils prévoient deux cheminées de 80 mètres à St Georges ( chez nous il y'en a une qui fait 60 mètres et je peux vous dire qu'on la voit de très loin ) C'est un voisin financièrement très puissant, peu recommandable et très envahissant. À fuir...

**Un énorme Merci d'avoir répondu à ce questionnaire.**

Bon courage, cela fait maintenant 5 années que nous nous battons contre cet industriel peu scrupuleux.

Ici le mal est fait, vous, vous avez encore la possibilité d'éviter l'erreur,

**Dites NON !**

### Témoignage (2)

**Quels sont les points positifs ?** A part l'emploi rien d'autre

**Quels sont les points négatifs ?** Dépôt et odeurs de graisse sur vos habitations et voiture, linge ect..

**Quels sont les risques ?** Pollution des cours d'eau et de l'air, accident répétitif.

**Avez-vous pu visiter l'usine ? Si oui. Qu'en avez-vous pensé ?** Hygiène laisse indésirable, non respect du personnels.

**Que retenez-vous de cette société ?** Non respect des règles environnementale, du personnels

**Y a t-il eu des incidents ? accidents ?** Il y as déjà eu des personnes tué suite à des accidents, de nombreux accident corporel car on demande au ouvriers de nettoyer sous les machines qui sont toujours en état de marche.

### Témoignage (3)

**Depuis quand la Société Clarebout est-elle implantée chez vous ?**

Je pense depuis 2010,mais depuis 2014 il n'y a que des nuisances...

**Quels sont les points positifs ?**

L'emploi pour quelques français, mais pas pour les Deûlémontois

**Quels sont les points négatifs ?**

La construction de l'usine sur terre inondable  
Odeurs de frites selon la direction du vent ,  
Dépôt de graisse sur les vitres, toitures de maison ,voitures

**Quels sont les risques ?**

La pollution de l'air et de l'eau de la rivière  
Destruction de la faune et de flore

**Que retenez-vous de cette société ?**

Plus de négatifs que de positifs

**Y a t-il eu des incidents ? accidents ?**

Oui plusieurs, dont des blessés et 2 morts

**Avez-vous un message à transmettre aux Saint Georgeois ? Conseil Municipal ? Maire ? Toutes instances politiques ?**

Attention à vous, Clarebout est puissant, une fois installé , il fera ce qu'il veut et comme il veut.

#### Témoignage (4)

**Depuis quand la Société Clarebout est-elle implantée chez vous ?**

Depuis 2007 - Nuisances depuis 2011

**Quels sont les points positifs ?** Emplois ? ! ...

**Quels sont les points négatifs ?** Bruits, odeurs, fumées, retombées grasses, charroi important, rejets dans la rivière La Lys, incendies, blessés, décès.

**Quels sont les risques ?** Pollutions, incendies, accidents

**Avez-vous pu visiter l'usine ? Si oui. Qu'en avez-vous pensé ?**

OUI.

Visite encadrée : 1) itinéraire réduit par rapport à la taille de l'usine -  
2) nous n'avons pas pu dialoguer avec le personnel.

Très bruyant, mauvaises odeurs. Risques de chutes sur les passerelles.  
Le ménage avait été fait pour la visite.

**Que reprenez-vous de cette société ?** Une seule chose compte : l'argent ! - Pas de reconnaissance pour le personnel.

**Y a-t-il eu des incidents ? accidents ?** Nous ne les comptons plus. Brûlures, chutes, écrasement, bras arraché, départs de feu (dont nous avons eu connaissance...).

**Avez-vous un message à transmettre aux Saint Georgeois ? Conseil Municipal ? Maire ? Toutes instances politiques ?**

**ATTENTION : Il demande UN DOIGT, il exigera UN BRAS.  
Il ne s'arrêtera pas dans ses constructions.**

#### Témoignage (5)

Depuis quand la Société Clarebout est-elle implantée chez vous ?

**Juillet 2016**

Quels sont les points positifs ?

**Aucun**

Quels sont les points négatifs ?

**Les anti germinatifs sont rejetés autour du silo, trafic de camions .**

**Projet de construction d'une usine imposante à distance minime pour les riverains**

Quels sont les risques ?

**Polution aériennes, sur un terrain non approprié ,Charois important**

Avez-vous pu visiter l'usine ? Si oui. Qu'en avez-vous pensé ?



**Non mais au vu des vidéos et articles sur l'usine de Warneton, c'est une catastrophe écologique.**

Que retenir de cette société ?

**Je retiens surtout que les emplois promis à Frameries, 300 sont pour des ouvriers 70% français, 20% polonais et seulement 10% pour les Belges et sur 10 ans.**

**La société Clarebout ne tient pas compte des rejets à Warneton et pollue la Lys à tout va.**

Y a-t-il eu des incidents ? accidents ?

Avez-vous un message à transmettre aux Saint Georgeois ? Conseil Municipal ? Maire ? Toutes instances politiques ?

**Aux Saint Georgeois, Battez vous contre l'implantation de cette usine. les emplois sont minimes et mal considérés, cette usine pollue à outrance.**

**A Frameries cela fait plus d'un an que l'on se bat, c'est laborieux et long la mise en route de l'usine était prévue en janvier 2020. celle-ci n'a pas commencé.**

**La construction d'un congélateur de stockage c'est faite sans permis de bâtir.**

**Battez vous et n'ayez pas peur de donner votre avis, sentir la graisse à frite 24h/24h, les retombées graisseuses .**

Courage à tous

### Témoignage (6)

2 HANGARS de stockage de pomme de terre depuis 2016 (1 permis)

1 Frigo depuis 2019 (1 Permis)

Etudes d'incidences biaisées car pas un permis unique pour le potentiel projet d'usine que nous a présenté Mr Jan Pote et Mr Clarebout début 2019

MENSONGE N° 1

Points positifs: néant

Points négatifs: tellement à dire

- Stockage pour export ( 5% Belgique, 75% Europe, 20% international). Si cette crise Du COVID 19 nous montre bien un point important c'est que l'exportation de frite n'est plus à la mode!

- Pesticides +++ dans les hangars

- trafic +++

- bruits ( Ventilateur, groupe électrogène, camions ...)

- Changement de paysage inadapté à l'environnement (Grandeur des bâtiments, non respect des décisions prises sur les matériaux à utiliser, manque d'esthétique ...)

- Non respect des Politiques et des décisions administratives

- pas de réelle création d'emploi, usine fantôme, automatisation de tout, pas d'emplois locaux

- Appauvrissement des sols par la sur production de pomme de terre, inondation ...

- Mauvaise situation géographique: en plein quartier résidentiel, franchement construit!!

Il y en a tellement ... tout un dossier a été dressé par les soins du Comité "La Nature sans Friture" de Frameries

Visite des extérieurs de Clarebout à Comines-Warneton ou aussi Clarebout City !!

Tout est à lui, Tout lui appartient

Vue de face c'est à dire les bureaux environnement propre

Vue de l'arrière, côté français, côté Lys: Immonde

--> Une visite et vous avez tout compris, pollution, déversement illégal dans la Lys, aucun respect environnemental, Stockage d'ammoniac

Incident-accident: pas à ma connaissance sur Frameries mais la réputation fondée sur des preuves n'est plus à faire (Morts, incendies ...)

Commune de Saint georgeois:

NE FAITES PAS LES MEMES ERREURES

CLAREBOUT N EST PAS L AVENIR

VOUS N ETES RIEN POUR LUI! JUSTE DES PIONS.

VOUS N AVEZ AUCUN POUVOIR CONTRE LUI

Laissé CLAREBOUT entrer chez vous c'est comme laissé un loup dans une bergerie, ETES VOUS LES MOUTONS?

Courage pour votre combat, ne lachez pas!!

### **Témoignage (7)**

j'ai connu le début de l 'implantation de l 'usine à Warneton car j' habitais dans la chaussée du pont rouge et avec ma famille nous avons choisi de déménager à cause de l 'usine il y a un peu moins de 3 ans maintenant.

**Points positifs** : aucun

**Points négatifs** : odeur vraiment écœurante, bruit de l'usine et des hangars de stockage , trafic intense avec notamment les camions, dégradation visuelle de notre quartier, des zones de stockage sales, encombrées avec des pièces métalliques, des monts de terre etc... bord de la lys complètement ravagée par la présence de

l 'usine, plus du tout un endroit agréable et serein. disparition des animaux, poissons morts flottants, tâches d'huile dans l'eau. Sale et triste

Travaux des hangars qui commençaient à 6h30 du matin avec les pelleteuses et qui se terminaient parfois à plus de 22 h. Aucun respect du voisinage

**Risques** : j 'ai failli plusieurs fois me faire rentrer dedans ( dont une fois en étant enceinte ) par des camions qui ne marquaient pas le stop à hauteur de l 'usine. Il fallait être vraiment prudent car c'était et cela reste un endroit dangereux.

Produit utilisé dans les hangars de stockage à proximité de notre ancienne habitation : brûlure de la gorge et du nez , odeur nauséabonde : utilisation d'un concentré de clous de girofle et d'anti germinatifs pour le traitement des pommes de terre dans les hangars. produit agressif et évidemment nous n 'avons pas été prévenu de son utilisation.

pollution, retombée de graisse et puis ce que l 'en ne sait pas...

**Que retenez - vous ?** Un très mauvais souvenir. Nous avons mis 10 ans à refaire entièrement notre maison et en parallèle notre environnement se dégradait de plus en plus. L'entreprise a racheté une ancienne briqueterie puis d'autres terrains en se rapprochant de plus en plus de notre habitation. Nous avons le projet de faire une extension et les représentants nous ont assuré qu 'ils ne comptaient rien faire du terrain derrière chez nous ( aucune construction en tout cas ! ) .

Nous avons commencé les travaux et quelques mois après ils ont encore racheté un terrain à un voisin et ont sorti leurs plans de hangars de stockage. Nous avons eu des échanges très houleux avec les représentants de l 'usine, Ils nous ont aussi fait espérer sur le rachat de notre maison par Clarebout. Nous avons finalement terminé tous nos travaux et nous avons vendu la maison totalement écoeurés. A chaque fois, il était question de faire ceci ou cela sur le papier pour le voisinage: respect des normes de bruit , plantation d'arbres , "barrières végétales" mais la réalité a toujours été très très décevante.

Nous étions à la campagne et je vivais au milieu de l 'usine dans le bruit, dans la pollution avec une colère en moi que je n'arrivais plus à contenir. Je ne pouvais plus vivre là même si j'aimais ma maison, qu'elle était vraiment parfaite pour nous 5 et que nous avons passé tellement de temps à la faire à notre goût ! J'ai abandonné et je suis partie...

**Mon message** : Il faut absolument refuser l'implantation . Ce sont des personnes malhonnêtes vraiment qui ne pensent qu'à l'argent et au profit le reste ne compte pas. Ils se fichent de l 'environnement, ils se fichent des gens qui vivent près de l 'usine. Ils ne faut pas les croire car tout va paraître beau, sous contrôle mais ce ne sera pas la réalité je peux vous l'assurer et je ne suis pas la seule ! Et ils ne disent jamais tout ! quand ils présentent leur projet c'est qu'une partie de l'iceberg. Je me suis battue longtemps mais ça épuise. A chaque enquête publique des lettres, des dossiers, des photos, des rendez vous avec les autorités belges et ils gagnent à chaque fois, ils parviennent toujours à leur fin.

Une fois qu'ils seront implantés, ils n'y aura plus de retour possible. Il faut vous battre maintenant. Il faut convaincre votre maire car ça ne va pas participer au bien être de ses citoyens. Le seul motif valable sera l 'emploi mais pour moi ça n'en vaut pas la peine ce n'est pas vers ce monde là que nous devons tendre.

je vous souhaite beaucoup de courage.

### Témoignage (8)

J'apporte aujourd'hui mon témoignage à fin de vous faire comprendre mon vécu de riverain de l'usine clarebout Warneton implantée en Belgique depuis 2007 le long de la rivière la Lys qui fait frontière entre la France et la Belgique. Mon habitation côté français se situe à 450 mètres de clarebout .

Je ne trouve qu'un seul point positif à cette usine : elle achète la production de pommes de terre aux agriculteurs mais à ce point positif s'oppose un point négatif étant la surproduction de pommes de terre dans les " hauts de France " et par delà la pollution de l'environnement accentuée par les traitements nécessaires pour cette culture intensive ; cette culture amène son lot de nuisances qui seront conséquentes dans le temps. Avec cette culture arrive de Belgique et des Pays Bas une pratique relatée dans la presse : la sous location des terres agricoles en France à des agriculteurs (plutôt à des groupements ou sociétés) belges et hollandais qui viennent avec matériels et mains d'oeuvre et leur plant de pommes de terre et produits de traitements pour insectes ,maladies et désherbage, produits utilisés différents que les agriculteurs français, aucun contrôle de cette pratique qui met en danger l'agriculture française ; car cette pratique nuit à l'économie française aucun achat et aucune dépense des sociétés qui sous loue les terres. Les jeunes agriculteurs ne trouvent pas de terre à exploiter.

Pour les points négatifs ils sont nombreux.

Bruits, mauvaises odeurs, vibrations, charroi, rejets atmosphériques, rejets dans la Lys, pollution visuelle, dangers, accidents, incidents.

Bruits: de ventilateurs, d'échangeurs thermiques, de lâchers de vapeur , de tapis roulants, de bipbip d'engins chargeurs et élévateurs, de tombé de bennes.....et tout cela nuit et jour.

Mauvaises odeurs: petite précision une unité de production de frites ne sent pas comme la friterie du coin , c'est 24/24 7/7 363/365 avec une concentration d'une multitude d'odeurs différentes qui se mélangent avec le déplacement. Les nuisances olfactives sont perceptibles à plusieurs kilomètres et continuellement dans le temps et qui suivent le vent de quelque direction qui souffle.

Une concentration d'odeurs qui va du graillon ( huile surchauffée) à la patate bouillie , à la pommes de terre pourrie, à l'odeur de pourriture , à l'odeur de vase remué .

Vibrations: dû à la torchère de biogaz vibrations de ma maison à un rythme et une fréquence insoutenable. Problème résolu après bien des plaintes auprès de l'industriel mais il a fallu attendre 5 ans.

Charroi : pour une production de 1140 tonnes/ jour ( quand le tonnage max est respecté) il faut un approvisionnement régulier et important ici à Warneton Belgique la police a fait un comptage de plus de 600 mouvements de camions et engins agricoles par jour de 7 heures à 22 heures. Je pense que votre quotidien ne sera plus le même avec cet apport de circulation de poids lourds.

Rejets atmosphériques: j'ai constaté et filmé plusieurs rejets de fumée de nature qui ressemble à un brulage de pneus et des flammes de 4 mètres qui sortaient de la cheminée de torchère de biogaz ( vidéo sur YouTube sous l'appellation " fumées clarebout).

Rejets dans la Lys: la Lys une rivière qui a reçu de nombreux rejets d'eaux non traitées (qui ne sont pas passés par la case station d'épuration) en cause la surproduction non contrôlée par les autorités belges. Plusieurs vidéos sur YouTube et Google présentent par plusieurs témoins différents et époques multiples dans le temps.

Pollution visuelle: que dire...un frigo visible à 15km ,33 mètres de haut 120 de long et 80 de large .Usine de près 1km200 de long.

#### DANGERS :

incendies : sur les deux sites clarebout (Neuve Église , Warneton) plusieurs incendies Neuve Église en 2008 et en septembre 2015 ( vidéos sur YouTube).  
Warneton le 7 juillet 2014, en janvier 2017 et en février 2018.

Ammoniac: 30000 litres d'ammoniac pour un frigo je vous rappelle que l'ammoniac est mortel à plusieurs km.

Rejets dans la rivière: plusieurs rejets graisseux et de traitement inapproprié sur plusieurs années ainsi qu'un rejets d'huile dans la rivière stoppé par les pompiers avec barrage flottant et constaté par la police belge l'origine et la nature.

Visite de l'usine clarebout Warneton le 24 mars 2019. Visite partielle et orientée , canalisée et suivie par de nombreux cadres de l'entreprise; interdit les photos et vidéos, ne pas parler avec le personnel.

Odeur tenace et très peu de personnel, tout est automatisé.

Rendement... beaucoup d'intérimaires qui sont remplacés régulièrement ""turn over"". C'est pour cela que l'entreprise recherche beaucoup de personnel via les " boîtes d'intérim".

L'équivalent emploi (EQ) ne change pas un ouvrier en chasse un autre.

#### Accidents: DEUX MORTS

Avril 2016 Alison Engrand 29 ans originaire de Merville décédée sur le site de clarebout Neuve Église.

Octobre 2017 un homme de 42 ans originaire de Wattrelos décédé sur le site de clarebout Warneton.

4 novembre 2019 une ouvrière brûlée par de l'huile de friture.

16 avril 2020 une ouvrière bras coincé dans une machine.

Plusieurs accidents de la route avec implication de poids lourds et véhicules agricoles qui sont aussi importants que des semi remorques

Juillet et août 2017 : 85 ouvriers de clarebout Neuve Église hospitalisés après être contaminés par la légionellose.

J'ai un petit message pour les Saints Georgeois si clarebout s'installe votre village ne vous appartiendra plus et vous allez subir les nuisances continues de cette société qui a un passé peu glorieux sur ses deux sites de production que sont Neuve Église et Warneton ainsi que sur son lieu de stockage à Frameries ( Mons en Belgique).

Pour les instances politiques et les élus de votre village ce message pour vous avertir (vous ne pourrez pas dire on ne savait pas , nous n'avions pas d'exemples ) une fois clarebout installé sur vos terres vous n'aurez plus rien à dire...seules les instances supérieures de l'État pourront intervenir et si vous êtes un obstacle vous serez poursuivis en justice et il fera recours sur recours.

L'emploi...la carotte qui attire les élus de chaque site d'implantation de clarebout .

Des emplois précaires " turn over" d'interimaires et surtout il évite les embauches d'ouvriers locaux car ce sont une source de renseignements pour les élus et les associations qui veulent faire respecter la législation en vigueur .

""Tout les entreprises qui interviennent pour l'entretien dans les usines clarebout sont flamandes ""

"" Pour la construction des entreprises flamandes avec des ouvriers des pays de l'Est donc la région ne doit pas s'attendre à des retombées économiques pour l'entretien et la construction de l'usine""

Ne faites pas comme les élus belges qui se sont fait berné par cet industriel dont la priorité est la rentabilité aux détriments de la securite des ouvriers et des riverains des complexes industriels.

Avec l'usine s'ajoute la culture intensive de la pomme de terre et ses multiples pulvérisations bien connues de "" tous""

Vous n'aurez aucune excuse si vous acceptez l'implantation de l'usine clarebout à St Georges sur l'AA car vous avez les preuves des agissements et divers accidents et incidents qui vous attendent en consultant les archives de presse sur YouTube et Google qui énumère depuis des années les problèmes sur ces deux exploitations en frontière belge mais aussi à Frameries .

Fait à Warneton

Le 13 mai 2020



**@605 - Sarah - Lille**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 21h52

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Non à l'usine clarebout sur le dunkerquois

**Contribution** : 1 / Nuisances olfactives, sonores et environnementales L'activité de l'usine Clarebout sur la ZGI provoquera des nuisances olfactives, sonores et environnementales similaires à celles observées à proximité des sites de production existants. A la frontière franco-belge, de multiples plaintes et signalements émanant d'habitant·es des villes voisines de l'usine Clarebout de Comines-Warneton ont été déposées. Les habitant.e.s souffrent des bruits constants liés à la ventilation de l'usine. Ils déclarent également que les odeurs récurrentes de graillon, d'oeuf et de viande pourri.e.s liées à la friture et aux stations d'épuration pénètrent jusque dans leur domicile, les empêchant même de dormir correctement. Enfin, de nombreux rejets de graisse dans les cours d'eau environnants ont été constatés. Par ailleurs, nous redoutons l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant (1 camion toutes les 3 minutes environ). Les vibrations et les bruits engendrés par les poids-lourds, ainsi que les rejets atmosphériques issus de la combustion des carburants auront un impact significatif sur le quotidien et la santé des riverain.e.s. A cela s'ajouteront les nuisances visuelles. D'une part, l'entreprise prévoit d'éclairer le site 24h/24, ce qui générera une pollution lumineuse néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone. Enfin, le projet prévoit l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges classée monument historique (Saint-Georges-sur-l'Aa), elles auront un impact visuel majeur sur le paysage. 2 / Pollution de l'air Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO<sub>2</sub> par an. Cette estimation interroge sur la méthodologie employée car en considérant le facteur d'émission du gaz naturel fourni par l'ADEME (227gCO<sub>2</sub>e/kWh) et la consommation de 375 GWh de gaz naturel, une première approximation serait en réalité de l'ordre de 85 125 tCO<sub>2</sub>e/an, un chiffre 63 fois supérieur aux émissions annoncées dans l'étude d'impact. Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO<sub>2</sub>/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40% les émissions du territoire à horizon 2030. 3 / Surconsommation d'eau Alors que la ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de Clarebout accentuera les conflits d'usage liés à l'eau. Le pétitionnaire estime la consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale note que "Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides,



dégrader l'activité agricole en lien avec les wateringues et notamment l'activité maraîchère du marais". L'Autorité environnementale ajoute que si l'extension future de l'usine avait bien lieu, la consommation d'eau doublerait, nécessitant alors la création d'un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l'approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région.

#### 4 / Enjeux agricoles et climatiques

L'usine prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre. Cela représente près de la moitié de la production de pommes de terre de consommation du Nord-Pas-de-Calais et nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50% de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d'ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteur.rice.s de pommes de terre dans le secteur. L'Autorité Environnementale note à juste titre que cette augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de monocultures industrielles - basées sur l'utilisation de produits phytosanitaires - responsables de l'érosion, de l'appauvrissement des sols et de l'effondrement de la biodiversité. Les produits issus de l'usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l'export (UE et monde). Ces éléments sont parfaitement contraires à l'engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d'une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l'agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En conséquence, ce projet constitue un obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients et condamne la sécurité alimentaire du territoire. Alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l'importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l'urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire, le projet d'implantation porté par Clarebout paraît à contre-sens de l'Histoire.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@606 - Arthur - Lille**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 21h56

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Non au projet d'usine de frite à Clerbout

**Contribution** : L'activité de l'usine Clarebout sur la ZGI provoquera des nuisances olfactives, sonores et environnementales similaires à celles observées à proximité des sites de production existants. A la frontière franco-belge, de multiples plaintes et signalements émanant d'habitant·es des villes voisines de l'\*usine Clarebout de Comines-Warneton\* ont été déposées. Les habitant.e.s souffrent des\*bruits constants \*liés à la ventilation de l'usine. Ils déclarent également que les \*odeurs récurrentes de graillon, d'œuf et de viande pourri.e.s\*liées à la friture et aux stations d'épuration pénètrent jusque dans leur domicile, les empêchant même de dormir correctement. Enfin, de nombreux rejets de graisse dans les cours d'eau environnants ont été constatés. Par ailleurs, nous redoutons l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant (1 camion toutes les 3 minutes environ). Les vibrations et les bruits engendrés par les poids-lourds, ainsi que les rejets atmosphériques issus de la combustion des carburants auront un \*impact significatif sur le quotidien et la santé des riverain.e.s.\* A cela s'ajouteront les nuisances visuelles. D'une part, l'entreprise prévoit d'éclairer le site 24h/24, ce qui générera une \*pollution lumineuse\* néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone. Enfin, le projet prévoit l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges classée monument historique (Saint-Georges-sur-l'Aa), elles auront un impact visuel majeur sur le paysage. \*2 / Pollution de l'air\* Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO<sub>2</sub> par an. Cette estimation interroge sur la méthodologie employée car en considérant le facteur d'émission du gaz naturel fourni par l'ADEME (227gCO<sub>2</sub>e/kWh) et la consommation de 375 GWh de gaz naturel, une première approximation serait en réalité de l'ordre de 85 125 tCO<sub>2</sub>e/an, \*un chiffre 63 fois supérieur aux émissions annoncées dans l'étude d'impact.\* Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO<sub>2</sub>/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont \*contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris\* dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40 % les émissions du territoire à horizon 2030. \*3 / Surconsommation d'eau\* Alors que la ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de Clarebout \*accentuera les conflits d'usage liés à l'eau.\* Le pétitionnaire estime la consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale note que /"Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides, dégrader l'activité agricole en lien avec les waterings et notamment l'activité

marâchère du marais”/. L’Autorité environnementale ajoute que si l’extension future de l’usine avait bien lieu, la consommation d’eau doublerait, nécessitant alors la création d’un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l’approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région. \*4 / Enjeux agricoles et climatiques\* L’usine prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre. Cela représente près de la moitié de la production de pommes de terre de consommation du Nord-Pas-de-Calais et nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50 % de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d’ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteur.rice.s de pommes de terre dans le secteur. L’Autorité Environnementale note à juste titre que cette augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de \*monocultures industrielles\* – basées sur l’utilisation de produits phytosanitaires – responsables de l\*érosion, de l’appauvrissement des sols et de l’effondrement de la biodiversité\*. Les produits issus de l’usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l’export (UE et monde). Ces éléments sont parfaitement contraires à l’engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d’une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l’agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En conséquence, ce projet constitue un \*obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients\* et condamne la sécurité alimentaire du territoire. Alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l’importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l’urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire, le projet d’implantation porté par Clarebout paraît à contre-sens de l’Histoire.

**Pièce jointes** :Il n’y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@607 - Maes Tony - Cappelle-la-Grande**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 21h58

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Oui au futur

**Contribution** : Oui à de nouveaux projets et de nouvelles entreprises qui contribuera à des emplois pour notre région!!

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@608 - Carpe Fred - Dunkerque**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 21h59

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Oui au projet

**Contribution** : Oui a ce projet qui développera le marché de l'emploi du dunkerquois

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@609 - Olivier - Steene**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 22h07

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Oui pour de nouveaux investissements dans le dunkerquois

**Contribution** : Oui pour plus d'emploi

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@610 - Romain - Coudekerque-Branche**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 22h11

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Oui à l'emploi dans le Dunkerquois et à de nouveaux investissements pour le port de Dunkerque

**Contribution** : Continuons de faire avancer notre port et à le développer avec un potentiel de 30 000 conteneurs ! Oui à l'emploi dans le Dunkerquois

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@611 - Julie - Lille**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 22h26

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : À l'attention de Madame Peggy CARTON, Commissaire-enquêtrice

**Contribution** : Madame la Commissaire-enquêtrice, Dans le cadre du projet d'ouverture de la société agroalimentaire Clarebout dans l'axe Saint-Georges sur l'Aa-Bourbourg, j'ai pris connaissance du dossier de l'Autorité environnementale (Ae) en date du 18 décembre 2019, ainsi que des éléments fournis par le pétitionnaire. Compte-tenu de ces éléments, j'émet un avis DÉFAVORABLE au projet. En effet, l'étude d'impact produite sous-estime les effets induits par ce projet. Nuisances olfactives, sonores et environnementales L'activité de l'usine Clarebout sur la ZGI provoquera des nuisances olfactives, sonores et visuelles similaires à celles observées à proximité des sites de production existants. A la frontière franco-belge, de multiples plaintes et signalements émanant d'habitant·es des villes voisines de l'usine Clarebout de Comines-Warneton ont été déposées. Elles font état de fortes nuisances sonores, olfactives et environnementales. Les habitant.e.s souffrent des bruits constants liés à la ventilation de l'usine. Ils déclarent également que les odeurs récurrentes de grillon, d'oeuf et de viande pourri·es liées à la friture et aux stations d'épuration pénètrent jusque dans leur domicile, les empêchant même de dormir correctement. Enfin, de nombreux rejets de graisse dans les cours d'eau environnants ont été constatés. Par ailleurs, nous redoutons l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant (1 camion toutes les 3 minutes environ). Les vibrations et les bruits engendrés par les poids-lourds, ainsi que les rejets atmosphériques issus de la combustion des carburants auront un impact significatif sur le quotidien et la santé des riverain.e.s. A cela s'ajouteront les nuisances visuelles. D'une part, l'entreprise prévoit d'éclairer le site 24h/24, ce qui générera une pollution lumineuse néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone. Enfin, le projet prévoit l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges classée monument historique (Saint-Georges-sur-l'Aa), elles auront un impact visuel majeur sur le paysage. 1) Pollution de l'air Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO2 par an. Cette estimation interroge sur la méthodologie employée car en considérant le facteur d'émission du gaz naturel fourni par l'ADEME (227gCO2e/kWh) et la consommation de 375 GWh de gaz naturel, une première approximation serait en réalité de l'ordre de 85 125 tCO2e/an, un chiffre 63 fois supérieur aux émissions annoncées dans l'étude d'impact. Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO2/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40% les émissions du territoire à horizon 2030. 2) Le problème majeur de la ressource



en eau Alors que la ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de Clarebout accentuera les conflits d'usage liés à l'eau. Le pétitionnaire estime la consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale note que "Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides, dégrader l'activité agricole en lien avec les wateringues et notamment l'activité maraîchère du marais". L'Autorité environnementale ajoute que si l'extension future de l'usine avait bien lieu, la consommation d'eau doublerait, nécessitant alors la création d'un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l'approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région.

3) Enjeux agricoles et climatiques L'usine prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre. Cela représente près de la moitié de la production de pommes de terre de consommation du Nord-Pas-de-Calais et nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50% de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d'ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteur.rice.s de pommes de terre dans le secteur. L'Autorité Environnementale note à juste titre que cette augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de monocultures industrielles - basées sur l'utilisation de produits phytosanitaires - responsables de l'érosion, de l'appauvrissement des sols et de l'effondrement de la biodiversité. Les produits issus de l'usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l'export (UE et monde). Ces éléments sont parfaitement contraires à l'engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d'une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l'agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En conséquence, ce projet constitue un obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients et condamne la sécurité alimentaire du territoire. Alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l'importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l'urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire, le projet d'implantation porté par Clarebout paraît à contre-sens de l'Histoire. Veuillez agréer, Madame la Commissaire-enquêtrice, mes salutations distinguées. "

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@612 - Tange Sebastien - Dunkerque**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 22h27

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Observations

**Contribution** : Oui à se projet qui ramènera du trafic pour le port de dk

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@613 - Heimst Manuel - Dunkerque**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 22h27

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Oui à l'emploi dans le bassin dunkerquois et à de nouveaux investissements pour le port de dunkerque

**Contribution** : Les atouts de notre territoire sont nombreux... Nous sommes un carrefour stratégique avec des infrastructures de qualité et un accès à l'international via notre port, le 3e de France. Il est normal que des investisseurs souhaitent s'installer chez nous. Des projets de cette ampleur ne sont pas fréquents sur notre territoire. Il faut savoir saisir cette opportunité tout en restant vigilant sur le dossier. L'un n'empêche pas l'autre.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@614 - VILAIN Xavier - Dunkerque**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 22h29

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Beaucoup de raisons pour REFUSER le projet Clarebout

**Contribution** : Dunkerque, 22 mai 2020 Madame la Commissaire-enquêtrice, À propos du projet d'installation de la société Clarebout à Saint-Georges sur l'Aa, je souhaite faire part des observations suivantes : (détaillées dans le fichier PDF joint à la présente contribution) En CONCLUSION : - Le dossier est incomplet avec des oublis dans certaines parties (étude de risque notamment). - Les travaux de terrassement en cours par le GPMD doivent être stoppés immédiatement (absence d'autorisation administrative). - Le projet actuel ne respecte pas l'autorisation loi sur l'eau (gestion autonome au lieu de lagunages), ce qui nécessite une demande de nouvelle autorisation par le GPMD. - Ce type d'usine entraîne des nuisances importantes pour les riverains (olfactives, visuelles, sonores) et une forte hausse du trafic routier de poids lourds (dangereux). - Alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l'importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l'urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire, le projet d'implantation porté par Clarebout va à contre-sens des évolutions attendues par les citoyens. Pour toutes ces raisons, je suis fermement opposé à ce projet soumis à enquête publique, et j'émet donc un avis DEFAVORABLE. (avis détaillé joint aussi au format PDF) Xavier Vilain, citoyen dunkerquois, membre de l'association Houtland-Nature, bénévole à Terre de Liens.

**Pièce(s) jointe(s) :**

Dunkerque, 22 mai 2020

Madame la Commissaire-enquêtrice,

**À propos du projet d'installation de la société Clarebout à Saint-Georges sur l'Aa, je souhaite faire part des observations suivantes :**

**Nuisances visuelles :**

- 1) l'éclairage du site 24h/24 générera une pollution lumineuse néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone.
- 2) autre nuisance visuelle : l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges classée monument historique (Saint-Georges-sur-l'Aa), elles auront un impact visuel majeur sur le paysage.

**Nuisances olfactives :**

L'activité de l'usine Clarebout provoquera des nuisances olfactives, similaires à celles observées à proximité des sites de production existants (Comines-Warneton par exemple). Les habitants y souffrent des odeurs récurrentes de graillon, d'œuf et de viande pourris liées à la friture et aux stations d'épuration.

**Pollutions liées aux transports :**

- 1) les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO<sub>2</sub>/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40% les émissions du territoire à horizon 2030.
- 2) l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant (1 camion toutes les 3 minutes environ) aura un impact significatif sur le quotidien et la santé des riverains.
- 3) le trafic routier poids-lourds du territoire est déjà bien engorgé et le sera encore bien plus avec le projet CAP2020 du GPMD.
- 4) Le statut d'OIN de la ZIP de Dunkerque a pour objet le développement industriel en lien avec les activités maritimes. La présence du projet CLAREBOUT sur cette ZIP pour l'utilisation des voies maritimes n'est pas justifiée. Dans sa réponse à l'AE, CLAREBOUT précise que 15 camions/jour seront acheminés vers le Port pour expédition des produits finis par containers maritimes. Le reste des produits finis (55 camions/jour) est expédié par route. Le projet est donc incompatible avec l'Opération d'Intérêt National.

**Impact la ressource en eau :**

- 1) la ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique (étés plus chauds et plus secs). Aussi, l'implantation de Clarebout ne fera qu'accroître les conflits d'usage liés à l'eau.
- 2) Le pétitionnaire estime la consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale note que "Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides, dégrader l'activité agricole en lien avec les waterings et notamment l'activité maraîchère du marais".
- 3) L'Autorité Environnementale ajoute que si l'extension future de l'usine avait bien lieu, la consommation d'eau doublerait, nécessitant alors la création d'un nouveau réseau de distribution.
- 4) A court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l'approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région.

**Incompatibilité du projet avec le SCOT :**

- 1) Le Plan d'Aménagement et de Développement Durable annexé au PLU précise dans son objectif 2 qu'il faut «considérer l'amélioration de la qualité environnementale et la prévention des risques technologiques comme condition d'un développement industriel durable». C'est objectif est détaillé ainsi : « Aussi toute nouvelle installation présentant des risques technologiques ou des nuisances importantes doit être localisée de

préférence dans la zone industrialo-portuaire et à l'écart des zones urbanisées ou destinées à l'être. En tout état de cause, elle doit faire l'objet d'une intégration adaptée dans le site industrialo-portuaire»

2) Le projet CLAREBOUT ne répond absolument pas à l'objectif 2 du PADD puisqu'il génère, à 650 m du centre du village : 2 cheminées de 80 m de hauteur, un bâtiment de 95 000 m<sup>2</sup>, des nuisances olfactives, du bruit, des rejets, des risques d'explosion et des fuites ammoniac...

#### **Risques :**

Dans la liste des ERP recensés à Saint Georges pour l'Etude de Risques :

- Le Cabaret des Insolites (200 places), situé à proximité immédiate du projet, figurant dans la liste des ERP de l'étude de risques, est identifié en restaurant dans le dossier, et non en cabaret. C'est une erreur
- La salle polyvalente Raymond Verva (800m<sup>2</sup>), ERP située à 600m du projet, n'apparaît pas alors qu'elle est régulièrement occupée (mariages par ex.).
- Les écoles maternelle et primaire (40 élèves) situées à 650 m sont des ERP particulièrement sensibles. Elles ne sont pas mentionnées dans le dossier.

#### **Le permis de construire CLAREBOUT et l'arrêté préfectoral loi sur l'eau accordé au GPMD pour la ZGI :**

1) En réalisant une installation autonome de traitement des eaux usées sur sa parcelle, CLAREBOUT ne respectera pas l'arrêté préfectoral qui prévoyait un dispositif de traitement biologique des eaux domestiques par lagunage. Son mémoire de réponse à l'autorité environnementale précise : « Le dossier loi sur l'eau du GPMD pour l'aménagement de la ZGI prévoyait la réalisation d'un traitement des eaux usées par lagunage (3 bassins en série) pour traiter les eaux usées domestiques liées à la présence des personnes travaillant dans les industries. La dimension était prévue pour 360 e.h. . En raison de la méconnaissance actuelle des entreprises qui viendront s'implanter sur les 160 hectares (le projet représente «seulement» 20 ha sur cette emprise) il a été demandé à Clarebout de réaliser sa propre installation de traitement des eaux usées sur sa parcelle».

2) La création de réseaux routiers, d'installation d'une gare de triage, équipement en eau, électricité ou gaz, de préparation de la plateforme CLAREBOUT ne font pas partie des travaux autorisés par l'arrêté préfectoral du 09/10/2015.

3) L'aménagement de la zone ZGI tel que prévu par le GPMD a donc évolué et n'est donc plus conforme à l'arrêté préfectoral en date du 09/10/2015.

4) Le GPMD est dans l'obligation de présenter une nouvelle demande au titre de la loi sur l'eau. Les travaux de terrassement en cours réalisés par GPMD pour préparer la plateforme de l'usine CLAREBOUT ne sont pas autorisés et doivent être interrompus. Il faudra un Permis d'aménager GPMD puis un nouveau PC CLAREBOUT.

#### **Politique agricole et alimentaire du territoire :**

1) L'usine CLAREBOUT prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre. Cela représente près de la moitié de la production de pommes de terre de consommation du Nord-Pas-de-Calais et nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50% de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d'ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteurs de pommes de terre dans le secteur.

2) La transition écologique du territoire communautaire implique de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l'agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles.

3) Premier producteur du pays en matière de pommes de terres, notre Région a tout intérêt à valoriser la qualité et la diversité gustative de ces produits, sans se faire au détriment des autres activités agricoles, maraîchères, oléagineuses.

4) L'Autorité Environnementale note que l'augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût résultant du projet Clarebout accentuerait fortement le développement de monocultures industrielles - basées sur l'utilisation de produits phytosanitaires - responsables de l'érosion, de l'appauvrissement des sols et de l'effondrement de la biodiversité. Les produits issus de l'usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l'export (UE et monde).

5) Un avis défavorable de votre part contribuerait à développer une nouvelle stratégie alimentaire cohérente et d'avenir dont le territoire CUD a besoin, stratégie porteuse d'emplois locaux de qualité. (en lien avec l'engagement de la CUD en faveur d'une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, voir la délibération-cadre en date du 22 mars 2018.)

**CONCLUSION :**

- Le dossier est incomplet avec des oublis dans certaines parties (étude de risque notamment).
- Les travaux de terrassement en cours par le GPMD doivent être stoppés immédiatement (absence d'autorisation administrative).
- Le projet actuel ne respecte pas l'autorisation loi sur l'eau (gestion autonome au lieu de lagunages), ce qui nécessite une demande de nouvelle autorisation par le GPMD.
- Ce type d'usine entraîne des nuisances importantes pour les riverains (olfactives, visuelles, sonores) et une forte hausse du trafic routier de poids lourds (dangereux).
- Alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l'importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l'urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire, le projet d'implantation porté par Clarebout va à contre-sens des évolutions attendues par les citoyens.

**Pour toutes ces raisons, je suis fermement opposé à ce projet soumis à enquête publique, et j'émet donc un avis DEFAVORABLE.**

**Xavier Vilain**, citoyen dunkerquois, membre de l'association Houtland-Nature, bénévole à Terre de Liens.

(avis joint aussi au format PDF)

.....





**@615 - Gouvert Mickael - Cappelle-la-Grande**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 22h32

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Oui à l'emploi dans le Dunkerquois et à de nouveaux investissements pour le port de Dunkerque

**Contribution** : 30 000 conteneurs par an à l'export, c'est du travail pour toute la chaîne logistique et portuaire de notre agglomération ! Oui à l'emploi dans le Dunkerquois

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@616 - Manu - Dunkerque**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 22h33

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Emploi pour le dunkerque / accroissement du port

**Contribution** : Oui à ce projet !!!! Dunkerque a besoin de ce type d'entreprise, tant pour l'emplois que pour son maintien dans la compétitivité Du port. Cette entreprise, c'est plusieurs emplois directs et indirects pour la région. Pour les réfractaires, arrêtez d'acheter des logements bon marché à côté de sites industriels !!!! La France est grande et c'est pas les zones désertiques qui manques !!! A bon entendeur !!!

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@617 - Vermeulen Thomas**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 22h39

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Un grand oui pour le projet

**Contribution** : Oui a l'emploi dans le Dunkerquoi et à de nouveaux investissements pour le port de Dunkerque !!!

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@618 - Bariz El Mostafa - Grande-Synthe**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 22h48

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Usine

**Contribution** : Une telle opportunité ne se présente que rarement dans notre région touchée par le chômage. Il serait avantageux de ne pas laisser passer cette chance tout étant exigeant sur le respect des normes environnementales et sociales.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@619 - decloedt steve**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 22h56

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Camarades, vous êtes déjà une cinquantaine à avoir laissé une contribution en faveur du projet d'implantation de Clarebout Potatoes. Je vous en remer

**Contribution** : il faut bien évidemment protéger nos emplois dans le dunkerquois avec tout ce potentiel ca serait vraiment dommage alorsssssss il faut pas lâcher. ...

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@620 - VANNEUFVILLE Vincent - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 22h56

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contre l'implantation de l'usine à frites

**Contribution** : A Gravelines, nous avons déjà les poussières et les Seveso. Nous ne voulons plus être les sacrifiés. Nous ne voulons pas les odeurs, la graisse et les nuisances sonores et lumineuses. Arrêtons les conneries

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@621 - Jose - Craywick**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 23h02

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contribution en faveur de l'implantation

**Contribution** : Bonjour étant donné le nombre d'emplois que créera l'implantation de l'usine, puis le nombre d'emplois indirectes que je me trouve en faveur de celle-ci en effet il est nécessaire de nos jours d'essayer sur le dunkerquois d'apporter l'accent sur le travail, merci.

**Pièces jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@622 - LOUISE - Zutkerque**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 23h04

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : opposition à l'implantation de l'usine Clarebout

**Contribution** : Je m'oppose vivement à l'installation de cette usine qui n'a, à proprement parler, aucune "utilité publique". Au contraire, ce projet est néfaste en terme agricole, alimentaire, social, environnemental. Ce n'est clairement pas le genre de projet que j'ai envie de soutenir. Ce n'est pas un projet d'avenir. Il ne répond à aucune logique d'intérêt général, il n'est que d'intérêt privé. Or je crois que l'intérêt général prime ! La monoculture, l'industrialisation, l'exploitation à outrance des sols, la surproduction de malbouffe ne sont pas désirables à court terme et ont des effets négatifs sur le long terme ! J'ai envie d'un autre monde ! Cela n'est pas utopique. Chaque lutte contre chaque projet inutile et néfaste compte. La logique productiviste détruit notre planète et ne nous rend pas heureux. Je veux pour nous et les générations futures une agriculture biologique, diversifiée, riche, respectueuse des sols. Merci de relayer les nombreuses voix qui s'élèveront contre ce projet. J'espère que cette enquête d'utilité publique n'est pas un énième leurre démocratique.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



**@623 - Henno Jean-Louis - Bonnières**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 23h09

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Pour la construction de l usine

**Contribution** : Je suis enchanté de voir qu enfin une industrie de la frite belge va venir produire en France sur notre territoire, dans notre region.Enfin !!!, car de l autre coté de la frontière se crée depuis 20 ans de nombreuses usines de ce type créant énormément d emplois et de richesse. nous en avons besoin . Une usine implantée en France et de surcroît dans un port sera bien plus écologique car le transport des frites se fera directement par bateau. Je pense pouvoir dire que ce serait la seule usine de frite implantée dans un port et donc produisant des frites ayant un impact environnemental beaucoup plus faible et de fait un bilan carbone meilleur pour notre planète. Cette usine est une chance pour les petits commerçants, les employés, les agriculteurs.... une usine nouvelle c est l effet boule de neige qui tirera tout un secteur vers le haut. Le port de Dunkerque a besoin de grandir pour concurrencer les ports belges et néerlandais afin de voir les bateaux s y arreter et non continuer leur chemin vers le nord de l Europe. L agriculture a besoin de nouveaux débouchés , une usine est la voie royale car les volumes dont on parle sont très important. Les employés auront besoin de nouveaux emplois à la sortie de cette crise du Covid qui créera du chômage. Alors faisons cette usine afin d eviter que certaine famille ne trouve plus de SENS à leur existence.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@624 - ulrick - Dunkerque**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 23h11

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Oui à l'emploi dans le Dunkerquois et à de nouveaux investissements pour le port de Dunkerque

**Contribution** : Une bonne nouvelle pour la filière agricole de notre région et pour toute la filière agroalimentaire qui ne cesse de se développer à Dunkerque ! Oui à l'emploi dans le Dunkerquois !

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@625 - Regnier Mathilde - Dunkerque**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 23h17

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis défavorable clarebout

**Contribution** : À l'attention de Madame Peggy CARTON, Commissaire-enquêtrice Madame la Commissaire-enquêtrice, Dans le cadre du projet d'ouverture de la société agroalimentaire Clarebout dans l'axe Saint-Georges sur l'Aa-Bourbourg, j'ai pris connaissance du dossier de l'Autorité environnementale (Ae) en date du 18 décembre 2019, ainsi que des éléments fournis par le pétitionnaire. Compte-tenu de ces éléments, j'émet un avis DÉFAVORABLE au projet. En effet, l'étude d'impact produite sous-estime les effets induits par ce projet. 1) Nuisances olfactives, sonores et environnementales L'activité de l'usine Clarebout sur la ZGI provoquera des nuisances olfactives, sonores et visuelles similaires à celles observées à proximité des sites de production existants. A la frontière franco-belge, de multiples plaintes et signalements émanant d'habitant·es des villes voisines de l'usine Clarebout de Comines-Warneton ont été déposées. Elles font état de fortes nuisances sonores, olfactives et environnementales. Les habitant.e.s souffrent des bruits constants liés à la ventilation de l'usine. Ils déclarent également que les odeurs récurrentes de graillon, d'oeuf et de viande pourri·es liées à la friture et aux stations d'épuration pénètrent jusque dans leur domicile, les empêchant même de dormir correctement. Enfin, de nombreux rejets de graisse dans les cours d'eau environnants ont été constatés. Par ailleurs, nous redoutons l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant (1 camion toutes les 3 minutes environ). Les vibrations et les bruits engendrés par les poids-lourds, ainsi que les rejets atmosphériques issus de la combustion des carburants auront un impact significatif sur le quotidien et la santé des riverain.e.s. A cela s'ajouteront les nuisances visuelles. D'une part, l'entreprise prévoit d'éclairer le site 24h/24, ce qui générera une pollution lumineuse néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone. Enfin, le projet prévoit l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges classée monument historique (Saint-Georges-sur-l'Aa), elles auront un impact visuel majeur sur le paysage. 2) Pollution de l'air Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO<sub>2</sub> par an. Cette estimation interroge sur la méthodologie employée car en considérant le facteur d'émission du gaz naturel fourni par l'ADEME (227gCO<sub>2</sub>e/kWh) et la consommation de 375 GWh de gaz naturel, une première approximation serait en réalité de l'ordre de 85 125 tCO<sub>2</sub>e/an, un chiffre 63 fois supérieur aux émissions annoncées dans l'étude d'impact. Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO<sub>2</sub>/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40% les émissions du territoire

à horizon 2030. 3) Le problème majeur de la ressource en eau Alors que la ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de Clarebout accentuera les conflits d'usage liés à l'eau. Le pétitionnaire estime la consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale note que "Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides, dégrader l'activité agricole en lien avec les waterings et notamment l'activité maraîchère du marais". L'Autorité environnementale ajoute que si l'extension future de l'usine avait bien lieu, la consommation d'eau doublerait, nécessitant alors la création d'un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l'approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région. 4) Enjeux agricoles et climatiques L'usine prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre. Cela représente près de la moitié de la production de pommes de terre de consommation du Nord-Pas-de-Calais et nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50% de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d'ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteur.rice.s de pommes de terre dans le secteur. L'Autorité Environnementale note à juste titre que cette augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de monocultures industrielles - basées sur l'utilisation de produits phytosanitaires - responsables de l'érosion, de l'appauvrissement des sols et de l'effondrement de la biodiversité. Les produits issus de l'usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l'export (UE et monde). Ces éléments sont parfaitement contraires à l'engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d'une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l'agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En conséquence, ce projet constitue un obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients et condamne la sécurité alimentaire du territoire. Alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l'importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l'urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire, le projet d'implantation porté par Clarebout paraît à contre-sens de l'Histoire. Veuillez agréer, Madame la Commissaire-enquêtrice, mes salutations distinguées. "

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@626 - CLAUDE**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 23h18

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : avis défavorable à l'installation de l'usine Clarebout

**Contribution** : La crise sanitaire mondiale toute récente doit servir de leçon à tous, aux citoyens, aux élus, aux représentants de l'état, et évidemment aux entrepreneurs. Comment peut-on continuer à poursuivre de tels projets sans prendre la peine de revoir sa copie? Comment justifier le caractère d'urgence qui nécessite la poursuite des travaux pendant le confinement? il n'est pas raisonnable de ne pas revoir le cahier des charges avant d'autoriser cette entreprise à fonctionner comme avant cette crise, avec les dégâts relevés sur l'environnement par les usines du même modèle et par conséquent sur les habitants voisins de ces sites de production. La non-qualité de l'air dans notre région et la présence sur notre littoral d'entreprises classées à risque doivent probablement être négligeables aux yeux des décideurs. Pourquoi pas une de plus! parce que plus c'est trop. Sans doute les habitants de Gravelines et des environs ont déjà beaucoup à subir de nuisances. Ce n'est pas cohérent de permettre aux citoyens de bénéficier d'équipements sportifs et de plein air de qualité en facilitant l'installation de pollueurs reconnus. Non on ne peut pas décemment applaudir ce genre d'initiative qui ne bénéficiera qu'à CLAREBOUT et à ces actionnaires au détriment de la santé des riverains. il y a bien d'autres façons de créer de l'emploi. Servons nous de l'avis des habitants proches des mêmes usines pour ne pas générer une catastrophe écologique. Renoncer à considérer ces avis serait un manque de lucidité et soyons clairs de clairvoyance dramatiques. On peut renoncer à construire quand la santé est menacée, C'est ce que dicte l'instinct de survie. Essayons donc l'intelligence.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@627 - aernoudts Stéphane**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 23h25

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Oui pour l'emploi sur le dunkerquou

**Contribution** : en cette période de crise économique on ne peut refuser de l'emploi

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@628 - Gronier julien**

**Organisme** : particulier

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 23h29

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis DEFAVORABLE - Un projet à contre courant du bon sens

**Contribution** : À l'attention de Madame Peggy CARTON, Commissaire-enquêtrice  
Madame la commissaire-enquêtrice, je relaye le texte ci-dessous et vous ferai part d'un élan plus spontané en introduction : j'estime que ce projet est absurde et va complètement dans le sens d'une anomalie insoutenable qui consiste à appauvrir à la fois les ressources naturelles (notamment l'eau, déjà rare, 6 mois d'alerte cette année !), le réseau de production et distribution local (que deviennent les petits producteurs et les circuits courts, et le bio ? vue la quantité de produits phytosanitaires que nécessite une telle infrastructure ?), projet qui pollue les sols et empoisonne les riverains, il porte un risque sanitaire inutile, dépassé. ce projet n'a pas de sens du point de vue climatique, écologique social, environnemental, bref, j'estime que le mettre en oeuvre serait ni plus ni moins qu'une erreur (de plus), sur un territoire déjà très lourdement impacté par la dette environnementale de son récente histoire industrielle. J'espère de tout coeur qu'il n'aura pas lieu.  
sincèrement. Julien Gronier ----- L'étude d'impact produite sous-estime les effets induits par ce projet. Nuisances olfactives, sonores et environnementales  
L'activité de l'usine Clarebout sur la ZGI provoquera des nuisances olfactives, sonores et visuelles similaires à celles observées à proximité des sites de production existants. A la frontière franco-belge, de multiples plaintes et signalements émanant d'habitants des villes voisines de l'usine Clarebout de Comines-Warneton ont été déposées. Elles font état de fortes nuisances sonores, olfactives et environnementales. Les habitants souffrent des bruits constants liés à la ventilation de l'usine. Ils déclarent également que les odeurs récurrentes de graillon, d'oeuf et de viande pourrie liées à la friture et aux stations d'épuration pénètrent jusque dans leur domicile, les empêchant même de dormir correctement. Enfin, de nombreux rejets de graisse dans les cours d'eau environnants ont été constatés. Par ailleurs, nous redoutons l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant (1 camion toutes les 3 minutes environ). Les vibrations et les bruits engendrés par les poids-lourds, ainsi que les rejets atmosphériques issus de la combustion des carburants auront un impact significatif sur le quotidien et la santé des riverains. A cela s'ajouteront les nuisances visuelles. D'une part, l'entreprise prévoit d'éclairer le site 24h/24, ce qui générera une pollution lumineuse néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone. Enfin, le projet prévoit l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges classée monument historique (Saint-Georges-sur-l'Aa), elles auront un impact visuel majeur sur le paysage. 1) Pollution de l'air Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO2 par an. Cette estimation interroge sur la méthodologie employée car en considérant le facteur d'émission du gaz naturel fourni par l'ADEME (227gCO2e/kWh) et la consommation de 375 GWh de gaz

naturel, une première approximation serait en réalité de l'ordre de 85 125 tCO<sub>2</sub>e/an, un chiffre 63 fois supérieur aux émissions annoncées dans l'étude d'impact. Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO<sub>2</sub>/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40% les émissions du territoire à horizon 2030.

2) Le problème majeur de la ressource en eau Alors que la ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de Clarebout accentuera les conflits d'usage liés à l'eau. Le pétitionnaire estime la consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale note que "Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides, dégrader l'activité agricole en lien avec les wateringues et notamment l'activité maraîchère du marais". L'Autorité environnementale ajoute que si l'extension future de l'usine avait bien lieu, la consommation d'eau doublerait, nécessitant alors la création d'un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l'approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région.

3) Enjeux agricoles et climatiques L'usine prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre. Cela représente près de la moitié de la production de pommes de terre de consommation du Nord-Pas-de-Calais et nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50% de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d'ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteur.rice.s de pommes de terre dans le secteur. L'Autorité Environnementale note à juste titre que cette augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de monocultures industrielles - basées sur l'utilisation de produits phytosanitaires - responsables de l'érosion, de l'appauvrissement des sols et de l'effondrement de la biodiversité. Les produits issus de l'usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l'export (UE et monde). Ces éléments sont parfaitement contraires à l'engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d'une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l'agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En conséquence, ce projet constitue un obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients et condamne la sécurité alimentaire du territoire. Alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l'importante vulnérabilité du système alimentaire mondial



et rappelle l'urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire, le projet d'implantation porté par Clarebout paraît à contre-sens de l'Histoire. Veuillez agréer, Madame la Commissaire-enquêtrice, mes salutations distinguées

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@629 - Geo - Ruminghem**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 23h35

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : De nouveaux emplois

**Contribution** : Des projets de cette ampleur ne sont pas fréquents sur notre territoire. Il faut savoir saisir cette opportunité tout en restant vigilant sur le dossier. L'un n'empêche pas l'autre

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@630 - Béatrice**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 23h56

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : AVIS DÉFAVORABLE À L'INSTALLATION DE L'USINE CLAREBOUT

**Contribution** : Cette implantation est absurde dans le contexte écologique et économique actuel. Nous voulons de l'humain, de l'éthique et du local. Non aux projets titanesques, polluants et inhumains. Oui aux initiatives locales, à l'économie de proximité, respectueuse des usagers, des travailleurs/ses et de l'environnement. Avis défavorable.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@631 - Heysen Nicolas - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 00h15

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Moratoire sur les nuisances atmosphériques

**Contribution** : Bonjour actuellement nous avons de nombreuses usines et de pollution atmosphérique ( poussières notamment). C'est déjà trop..

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@632 - Flandrin Félix - Saint-Omer**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 00h22

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis défavorable

**Contribution** : Je partage cette contribution du collectif "non à la friture à Saint-Georges sur l'Aa. De plus en tant que maraicher je déplore l'orientation agricole que cette usine préconise (monoculture, affaiblissement de la biodiversité). La consommation en eau me paraît également très néfaste étant donné les périodes de sécheresse que nous rencontrons de plus en plus. L'activité de l'usine Clarebout sur la ZGI provoquera des nuisances olfactives, sonores et environnementales similaires à celles observées à proximité des sites de production existants. A la frontière franco-belge, de multiples plaintes et signalements émanant d'habitant·es des villes voisines de l'\*usine Clarebout de Comines-Warneton\* ont été déposées. Les habitant.e.s souffrent des\*bruits constants \*liés à la ventilation de l'usine. Ils déclarent également que les \*odeurs récurrentes de graillon, d'œuf et de viande pourri.e.s\*liées à la friture et aux stations d'épuration pénètrent jusque dans leur domicile, les empêchant même de dormir correctement. Enfin, de nombreux rejets de graisse dans les cours d'eau environnants ont été constatés. Par ailleurs, nous redoutons l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant (1 camion toutes les 3 minutes environ). Les vibrations et les bruits engendrés par les poids-lourds, ainsi que les rejets atmosphériques issus de la combustion des carburants auront un \*impact significatif sur le quotidien et la santé des riverain.e.s.\* A cela s'ajouteront les nuisances visuelles. D'une part, l'entreprise prévoit d'éclairer le site 24h/24, ce qui générera une \*pollution lumineuse\* néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone. Enfin, le projet prévoit l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges classée monument historique (Saint-Georges-sur-l'Aa), elles auront un impact visuel majeur sur le paysage. \*2 / Pollution de l'air\* Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO<sub>2</sub> par an. Cette estimation interroge sur la méthodologie employée car en considérant le facteur d'émission du gaz naturel fourni par l'ADEME (227gCO<sub>2</sub>e/kWh) et la consommation de 375 GWh de gaz naturel, une première approximation serait en réalité de l'ordre de 85 125 tCO<sub>2</sub>e/an, \*un chiffre 63 fois supérieur aux émissions annoncées dans l'étude d'impact.\* Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO<sub>2</sub>/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont \*contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris\* dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40 % les émissions du territoire à horizon 2030. \*3 / Surconsommation d'eau\* Alors que la ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de Clarebout \*accentuera les conflits d'usage liés à l'eau.\* Le pétitionnaire estime la

consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale note que /"Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides, dégrader l'activité agricole en lien avec les waterings et notamment l'activité maraîchère du marais"/. L'Autorité environnementale ajoute que si l'extension future de l'usine avait bien lieu, la consommation d'eau doublerait, nécessitant alors la création d'un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l'approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région. \*4 / Enjeux agricoles et climatiques\* L'usine prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre. Cela représente près de la moitié de la production de pommes de terre de consommation du Nord-Pas-de-Calais et nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50 % de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d'ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteurs de pommes de terre dans le secteur. L'Autorité Environnementale note à juste titre que cette augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de \*monocultures industrielles\* - basées sur l'utilisation de produits phytosanitaires - responsables de l'érosion, de l'appauvrissement des sols et de l'effondrement de la biodiversité\*. Les produits issus de l'usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l'export (UE et monde). Ces éléments sont parfaitement contraires à l'engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d'une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l'agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En conséquence, ce projet constitue un \*obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients\* et condamne la sécurité alimentaire du territoire. Alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l'importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l'urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire, le projet d'implantation porté par Clarebout paraît à contre-sens de l'Histoire. Félix Flandrin, agriculteur.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@633 - Berteloot Tony - Steene**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 00h31

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Favorable au projet

**Contribution** : Continuons de faire avancer notre port et à le développer avec un potentiel de 30 000 conteneurs ! Oui à l'emploi dans le Dunkerquois !

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@634 - zientowski sylvestre - Saint-Folquin**

**Organisme** : aucun

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 00h58

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Nuisances à outrance

**Contribution** : Même si les nouveaux emplois sont une bonne chose pour la région, le cumul de nuisances est déjà bien élevé dans ce secteur, avec les poussières du ports, les camions en file sur l'autoroute, pour en ajouter encore un peu plus. Pas la peine d'ajouter les nuisances sonores et olfactives en plus. Pollution auditive, visuelle, olfactive, lumineuse, la coupe est déjà largement pleine. Je m'oppose pleinement a cette instalation

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



**@635 - Catherine Tony - Loon-Plage**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 01h33

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Oui a l'emploi sur le dunkerquois

**Contribution** : Ça serait dommage de ne pas sauter sur une telle opportunité si bien pour nous les dockers ou les agriculteurs et pleins d'autres emplois

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@636 - Claude - Dunkerque**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 05h33

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Clarebout

**Contribution** : Pour l'emploi dans la région

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@637 - Sarazin Henno Sophie - Mesbrecourt-Richecourt**

**Organisme** : Scea sar agri

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 06h22

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Favorable à la construction de l'usine à Dunkerque

**Contribution** : Bonjour je suis jeune agricultrice et installée en 2019. J'aimerais que notre région Haut de France étant la plus productive région Agricole de la France défende tous les projets agro alimentaires. Je défends de ce fait le projet de la construction Clarebout à Dunkerque mais aussi afin de développer le port fluvial de la France et créer des emplois. A ce jour seul 3% des pays au monde ont des terres Cultivables alors sauvons et dynamisons l'agriculture de notre territoire. Les emplois vont être fragilisés avec le coronavirus, cette usine est une réelle opportunité afin de faire face à différents secteurs en souffrance (automobile, aéronautique....).

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@638 - Reynald - Dunkerque**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 07h29

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Emploi

**Contribution** : Sa va donner du travail

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@639 - Chamillard Jean Sébastien - Saint-Michel-sur-Ternoise**

**Organisme** : Scea chamillard

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 07h31

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Approbation du projet de claerebout

**Contribution** : L'entreprise claerebout est connu et reconnu pour son sérieux avec le partenariat qu'il réalise avec les producteurs de pommes de terre français. Nous avons besoin de cette usine en tant que producteur de pommes de terre afin de retrouver de la richesse sur le sol français.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@640 - Veronique - Saint-Georges-sur-l'Aa**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 08h05

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Non.

**Contribution** : Contre ....

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@641 - Dusautoir Monique - Nantes**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 08h07

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : clarebout-st-georges-sur-aa-et-bourbourg

**Contribution** : Par la présente, je manifeste mon opposition au projet d'usine CLAREBOUT-ST-GEORGES-SUR-AA-ET-BOURBOURG. En effet, ces communes sont déjà tellement sinistrées d'un point de vue environnemental à cause de toutes les usines polluantes présentes sur le département. Par ailleurs, ce projet contrevient à toutes les politiques publiques en vigueur de préservation des populations et de limitation des pollutions. Il va de plus mettre des centaines de camion sur les routes de la région de Bourbourg alors même que ces dernières sont déjà accidentogènes et saturées. Je vous remercie de prendre en compte mon opposition. C'est pour valoir ce que de droit dans cette enquête publique.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@642 - Jean-Baptiste - Dunkerque**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 08h18

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Usine

**Contribution** : À l'attention de Madame Peggy CARTON, Commissaire-enquêtrice Madame la Commissaire-enquêtrice, Dans le cadre du projet d'ouverture de la société agroalimentaire Clarebout dans l'axe Saint-Georges sur l'Aa-Bourbourg, j'ai pris connaissance du dossier de l'Autorité environnementale (Ae) en date du 18 décembre 2019, ainsi que des éléments fournis par le pétitionnaire. Compte-tenu de ces éléments, j'émet un avis DÉFAVORABLE au projet. En effet, l'étude d'impact produite sous-estime les effets induits par ce projet. Nuisances olfactives, sonores et environnementales L'activité de l'usine Clarebout sur la ZGI provoquera des nuisances olfactives, sonores et visuelles similaires à celles observées à proximité des sites de production existants. A la frontière franco-belge, de multiples plaintes et signalements émanant d'habitant·es des villes voisines de l'usine Clarebout de Comines-Warneton ont été déposées. Elles font état de fortes nuisances sonores, olfactives et environnementales. Les habitant.e.s souffrent des bruits constants liés à la ventilation de l'usine. Ils déclarent également que les odeurs récurrentes de graillon, d'oeuf et de viande pourri·es liées à la friture et aux stations d'épuration pénètrent jusque dans leur domicile, les empêchant même de dormir correctement. Enfin, de nombreux rejets de graisse dans les cours d'eau environnants ont été constatés. Par ailleurs, nous redoutons l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant (1 camion toutes les 3 minutes environ). Les vibrations et les bruits engendrés par les poids-lourds, ainsi que les rejets atmosphériques issus de la combustion des carburants auront un impact significatif sur le quotidien et la santé des riverain.e.s. A cela s'ajouteront les nuisances visuelles. D'une part, l'entreprise prévoit d'éclairer le site 24h/24, ce qui générera une pollution lumineuse néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone. Enfin, le projet prévoit l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges classée monument historique (Saint-Georges-sur-l'Aa), elles auront un impact visuel majeur sur le paysage. 1) Pollution de l'air Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO<sub>2</sub> par an. Cette estimation interroge sur la méthodologie employée car en considérant le facteur d'émission du gaz naturel fourni par l'ADEME (227gCO<sub>2</sub>e/kWh) et la consommation de 375 GWh de gaz naturel, une première approximation serait en réalité de l'ordre de 85 125 tCO<sub>2</sub>e/an, un chiffre 63 fois supérieur aux émissions annoncées dans l'étude d'impact. Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO<sub>2</sub>/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40% les émissions du territoire à horizon 2030. 2) Le problème majeur de la ressource



en eau Alors que la ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de Clarebout accentuera les conflits d'usage liés à l'eau. Le pétitionnaire estime la consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale note que "Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides, dégrader l'activité agricole en lien avec les wateringues et notamment l'activité maraîchère du marais". L'Autorité environnementale ajoute que si l'extension future de l'usine avait bien lieu, la consommation d'eau doublerait, nécessitant alors la création d'un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l'approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région.

3) Enjeux agricoles et climatiques L'usine prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre. Cela représente près de la moitié de la production de pommes de terre de consommation du Nord-Pas-de-Calais et nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50% de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d'ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteur.rice.s de pommes de terre dans le secteur. L'Autorité Environnementale note à juste titre que cette augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de monocultures industrielles - basées sur l'utilisation de produits phytosanitaires - responsables de l'érosion, de l'appauvrissement des sols et de l'effondrement de la biodiversité. Les produits issus de l'usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l'export (UE et monde). Ces éléments sont parfaitement contraires à l'engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d'une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l'agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En conséquence, ce projet constitue un obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients et condamne la sécurité alimentaire du territoire. Alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l'importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l'urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire, le projet d'implantation porté par Clarebout paraît à contre-sens de l'Histoire. Veuillez agréer, Madame la commissaire enquêtrice.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@643 - Cameyron**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 08h24

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Implantation "Clarebout Potatoes" sur les communes de Saint-Georges et Bourbourg

**Contribution** : À l'attention de Madame Peggy CARTON, Commissaire-enquêtrice Madame la Commissaire-enquêtrice, Dans le cadre du projet d'ouverture de la société agroalimentaire Clarebout dans l'axe Saint-Georges sur l'Aa-Bourbourg, j'ai pris connaissance du dossier de l'Autorité environnementale (Ae) en date du 18 décembre 2019, ainsi que des éléments fournis par le pétitionnaire. Compte-tenu de ces éléments, j'émetts un avis DÉFAVORABLE au projet. En effet, l'étude d'impact produite sous-estime les effets induits par ce projet. Nuisances olfactives, sonores et environnementales L'activité de l'usine Clarebout sur la ZGI provoquera des nuisances olfactives, sonores et visuelles similaires à celles observées à proximité des sites de production existants. A la frontière franco-belge, de multiples plaintes et signalements émanant d'habitant·es des villes voisines de l'usine Clarebout de Comines-Warneton ont été déposées. Elles font état de fortes nuisances sonores, olfactives et environnementales. Les habitant.e.s souffrent des bruits constants liés à la ventilation de l'usine. Ils déclarent également que les odeurs récurrentes de graillon, d'oeuf et de viande pourri·es liées à la friture et aux stations d'épuration pénètrent jusque dans leur domicile, les empêchant même de dormir correctement. Enfin, de nombreux rejets de graisse dans les cours d'eau environnants ont été constatés. Par ailleurs, nous redoutons l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant (1 camion toutes les 3 minutes environ). Les vibrations et les bruits engendrés par les poids-lourds, ainsi que les rejets atmosphériques issus de la combustion des carburants auront un impact significatif sur le quotidien et la santé des riverain.e.s. A cela s'ajouteront les nuisances visuelles. D'une part, l'entreprise prévoit d'éclairer le site 24h/24, ce qui générera une pollution lumineuse néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone. Enfin, le projet prévoit l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges classée monument historique (Saint-Georges-sur-l'Aa), elles auront un impact visuel majeur sur le paysage. 1) Pollution de l'air Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO2 par an. Cette estimation interroge sur la méthodologie employée car en considérant le facteur d'émission du gaz naturel fourni par l'ADEME (227gCO2e/kWh) et la consommation de 375 GWh de gaz naturel, une première approximation serait en réalité de l'ordre de 85 125 tCO2e/an, un chiffre 63 fois supérieur aux émissions annoncées dans l'étude d'impact. Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO2/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40%

les émissions du territoire à horizon 2030. 2) Le problème majeur de la ressource en eau Alors que la ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de Clarebout accentuera les conflits d'usage liés à l'eau. Le pétitionnaire estime la consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale note que "Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides, dégrader l'activité agricole en lien avec les waterings et notamment l'activité maraîchère du marais". L'Autorité environnementale ajoute que si l'extension future de l'usine avait bien lieu, la consommation d'eau doublerait, nécessitant alors la création d'un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l'approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région. 3) Enjeux agricoles et climatiques L'usine prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre. Cela représente près de la moitié de la production de pommes de terre de consommation du Nord-Pas-de-Calais et nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50% de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d'ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteur.rice.s de pommes de terre dans le secteur. L'Autorité Environnementale note à juste titre que cette augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de monocultures industrielles - basées sur l'utilisation de produits phytosanitaires - responsables de l'érosion, de l'appauvrissement des sols et de l'effondrement de la biodiversité. Les produits issus de l'usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l'export (UE et monde). Ces éléments sont parfaitement contraires à l'engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d'une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l'agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En conséquence, ce projet constitue un obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients et condamne la sécurité alimentaire du territoire. Alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l'importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l'urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire, le projet d'implantation porté par Clarebout paraît à contre-sens de l'Histoire. Veuillez agréer, Madame la Commissaire-enquêtrice, mes salutations distinguées.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@644 - Alexandre - Ghyvelde**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 08h34

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : De l'emploi pour notre région

**Contribution** : Je suis pour l'implantation de l'usine Clarebout potatoes st George sur l'AA- Bourbourg Nous sommes une région de production de la pomme de terre Pour nos emploi sur le dunkerquois direct et indirects ce qui fera travailler bon nombres d'entreprises aux alentours.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@645 - SOBRY René - Lambersart**

**Organisme** : ATTAC-Lille

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 08h36

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Enquête publique concernant l'implantation de l'usine Clarebout-Potatoes dans le Dunkerquois

**Contribution** : Madame la Commissaire-enquêtrice, Dans le cadre du projet d'ouverture de la société agroalimentaire Clarebout dans l'axe Saint-Georges sur l'Aa-Bourbourg, j'ai pris connaissance du dossier de l'Autorité environnementale (Ae) en date du 18 décembre 2019, ainsi que des éléments fournis par le pétitionnaire. Compte-tenu de ces éléments, j'émet un avis DÉFAVORABLE au projet pour les raisons suivantes : Enjeux agricoles et climatiques. L'augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de monocultures industrielles, basées sur l'utilisation de produits phytosanitaires, responsables de l'érosion, de l'appauvrissement des sols et de l'effondrement de la biodiversité. Les produits issus de l'usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l'export (UE et monde). Ces éléments sont parfaitement contraires à l'engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d'une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l'agriculture bio. En conséquence, ce projet constitue un obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients et condamne la sécurité alimentaire du territoire, alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l'importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l'urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire. Surconsommation d'eau. Alors que la ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de Clarebout accentuera les conflits d'usage liés à l'eau. L'Autorité Environnementale note que "Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides, dégrader l'activité agricole en lien avec les waterings et notamment l'activité maraîchère du marais". L'Autorité environnementale ajoute que si l'extension future de l'usine avait bien lieu, la consommation d'eau doublerait, nécessitant alors la création d'un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l'approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région. Pollution de l'air. Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO2 par an. Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO2/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté

urbaine de Dunkerque, de réduire de 40% les émissions du territoire à horizon 2030. Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO<sub>2</sub>/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40% les émissions du territoire à horizon 2030. Nuisances sonores, olfactives, environnementales ... pour les riverains. L'activité de l'usine Clarebout sur la ZGI provoquera des nuisances olfactives, sonores et environnementales similaires à celles observées à proximité des sites de production existants. A la frontière franco-belge, de multiples plaintes et signalements émanant d'habitant·es des villes voisines de l'usine Clarebout de Comines-Warneton ont été déposées. Les habitant.e.s souffrent des bruits constants liés à la ventilation de l'usine. Ils déclarent également que des odeurs récurrentes liées à la friture et aux stations d'épuration pénètrent jusque dans leur domicile. Enfin, de nombreux rejets de graisse dans les cours d'eau environnants ont été constatés. Par ailleurs, il est à craindre que l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant (1 camion toutes les 3 minutes environ). Les vibrations et les bruits engendrés par les poids-lourds, ainsi que les rejets atmosphériques issus de la combustion des carburants auront un impact significatif sur le quotidien et la santé des riverain.e.s. Nuisances visuelles. L'entreprise prévoit d'éclairer le site 24h/24, ce qui générera une pollution lumineuse néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone. Enfin, le projet prévoit l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges-sur-l'Aa, classée monument historique, elles auront un impact visuel majeur sur le paysage. Veuillez agréer, Madame la Commissaire-enquêtrice, mes salutations distinguées.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@646 - Aude - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 08h38

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Report de l'enquête publique

**Contribution** : Bonjour, Nous sommes mis devant le fait accompli et n'avons reçu aucune informations . Nou souhaitons un report de l'enquête afin d'en connaître plus sur cette entreprise et ce qui en découlera . Merci

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@647 - MINNE Martine - Dunkerque**

**Organisme** : ATTAC Flandre

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 08h50

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Opposition au projet d'installation de l'usine Clarebout--Saint-Georges/Bourbourg

**Contribution** : Madame la Commissaire enquêtrice, Je vous prie de noter la contribution d'ATTAC Flandre concernant le projet de construction de l'unité de transformation de pommes de terre par le groupe belge Clarebout Potatoes sur le territoire du Grand Port Maritime de Dunkerque, sur les communes de Saint-Georges-sur-l'Aa et Bourbourg. Pour les raisons développées en pj, nous nous opposons fortement à l'installation d'une telle usine, sur un terrain agricole équivalent à 50% de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque, près des habitations et dans un environnement déjà fortement impacté par la pollution, pour une production agroalimentaire largement décriée aujourd'hui. Vous en souhaitant bonne lecture, Cordialement

**Pièce(s) jointes(s) :**





Maison de l'Environnement  
106, avenue du casino  
**59240 DUNKERQUE**  
[attac-flandre@outlook.fr](mailto:attac-flandre@outlook.fr)  
06 48 30 60 38

**Contribution d'ATTAC Flandre**  
**Projet Clarebout Potatoes**  
St-Georges sur L'Aa

Madame la Commissaire enquêtrice,

Je vous prie de noter la contribution d'ATTAC Flandre concernant le projet de construction de l'unité de transformation de pommes de terre par le groupe belge Clarebout Potatoes sur le territoire du Grand Port Maritime de Dunkerque, sur les communes de Saint-Georges-sur-l'Aa et Bourbourg.

1. ATTAC Flandre se positionne en totalité pour une agriculture à taille humaine, garante d'un environnement non pollué et d'un rapport écologique entre l'homme et la nature. Dans le cas de ce modèle d'industrie alimentaire, il est clairement établi que la demande de matière première (2800 T de pdt) pour optimiser la production de produits finis (1400 T.) de Clarebout Potatoes va pousser les exploitants agricoles à maximiser leur rendement à coup d'intrants chimiques, d'autant plus qu'aucune norme sanitaire n'est demandée, si ce n'est d'avoir des « produits de qualité ».
2. La Région Hauts-de France, classée deuxième région consommatrice de pesticides et autres produits phytosanitaires, notre territoire de Flandre maritime<sup>1</sup>, classé en zone industrialisée, avec des alertes ATMO régulières même en période de confinement, dénombre chaque année, 6 500 morts prématurées dus à la pollution de l'air, soit 18 décès par jour !  
Il va sans dire que les produits phytosanitaires, les déplacements routiers des 600 camions/jour, et le transport par porte-containers ne vont qu'accentuer cette hécatombe, d'autant plus que la production de cette usine est destinée essentiellement à l'export, ce qui est en totale contradiction avec la délibération-cadre<sup>2</sup> du 22 mars 2018 de la Communauté Urbaine de Dunkerque prenant l'engagement en faveur d'une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité.
3. Pour les populations locales dans les villages avoisinants sont à craindre des risques liés à la pollution de l'air et des sols (asthme, allergies, cancers), à la pollution et la surconsommation d'eau dans un territoire déjà impacté par le dérèglement climatique et les périodes de sécheresse, au bruit (augmentation croissante de la circulation par camions aux abords de cette usine).

---

<sup>1</sup> <https://www.lavoixdunord.fr/450992/article/2018-09-17/neuf-fois-moins-de-pesticides-dans-l-air-wormhout-et-spycker-qu-lille>

[https://www.communauté-urbaine-dunkerque.fr/fileadmin/documents/conseils\\_et\\_bureaux\\_communautaires/2018\\_22\\_mars/Proces-Verbal\\_22-03-2018.pdf](https://www.communauté-urbaine-dunkerque.fr/fileadmin/documents/conseils_et_bureaux_communautaires/2018_22_mars/Proces-Verbal_22-03-2018.pdf)

A ce propos, il est cynique de préciser que l'usine est loin des habitations, puisque les propriétaires ou locataires des maisons sur la future installation de l'usine ont été expropriés dès le commencement du terrassement, sans attendre le résultat de l'enquête publique !

4. Par ailleurs, les produits transformés de ces usines agro-alimentaires sont un fléau sanitaire pour les consommateurs, qui les retrouvent dans la grande distribution, dans la restauration rapide, et largement décriés par les nutritionnistes, médecins et diététiciens : surpoids, obésité, diabète, hypertension sont autant de maux accentués par cette alimentation, a fortiori quand la principale cible visée par ses promoteurs reste les enfants.
5. ATTAC Flandre revendique une économie transversale, profitable à tous, et décroissante, et non une économie croissante, bénéfique aux seules sociétés ou aux grands exploitants, patrons de multinationale, au détriment des salariés.

Au regard de nos sources, il apparaît également que l'installation de cette usine ne profitera qu'à leur propriétaire, mais également au Grand Port Maritime de Dunkerque, qui, en permettant l'installation de ces entreprises dont la production est destinée principalement à l'export, espère ainsi augmenter leur quota d'EVP, pour arriver à enclencher la première phase de travaux du projet CAP2020.

Pour toutes ces raisons, nous nous opposons fortement à l'installation d'une telle usine, sur un terrain agricole équivalent à 50% de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque, près des habitations et dans un environnement déjà fortement impacté par la pollution, pour une production agroalimentaire largement décriée aujourd'hui.

La crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l'importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l'urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire.

Espérant être écoutée,

Dunkerque, le 23 mai 2020

Martine MINNE  
*Présidente d'ATTAC Flandre*



**@648 - Bruche Philippe Eugène - Sibiville**

**Organisme** : Agriculteur

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 08h56

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Pour la construction d'une usine

**Contribution** : Une chance pour la France d'avoir un industriel belge qui veuille bien investir et développer le pays. La France a un très gros potentiel sur la production de pommes de terre. Celle-ci ont besoin de transformateur pour passer de tubercules à de bonne frite « belge » ou alors peut-être « française ».

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@649 - Loic - Bourbonnais**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 09h00

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : non à l'usine clarebout

**Contribution** : Moi aussi je cherche un travail cest pas facile mais quand je vois les articles sur warmeton sa fait peur (sécurité , accidents de travail) si cest pour avoir un travail pendant 6 mois et pas être renouvelé et que l'usine elle reste la des années , sa sert a rien parce que on va avoir les odeurs et les graisses tout le temps et encore galéré pour le boulot ... il faut une meilleur usine moins polluante et qui donne vraiment du travail

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@650 - Philippe - Plougras**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 09h09

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Projet de CLAREBOUT-ST-GEORGES-SUR-AA-ET-BOURBOURG

**Contribution** : Je suis opposée à l'ouverture de cette usine

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@651 - Anissa - Lille**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 09h10

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : AVIS DÉFAVORABLE

**Contribution** : L'activité de l'usine Clarebout sur la ZGI provoquera des nuisances olfactives, sonores et environnementales similaires à celles observées à proximité des sites de production existants. A la frontière franco-belge, de multiples plaintes et signalements émanant d'habitant·es des villes voisines de l'\*usine Clarebout de Comines-Warneton\* ont été déposées. Les habitant.e.s souffrent des\*bruits constants \*liés à la ventilation de l'usine. Ils déclarent également que les \*odeurs récurrentes de graillon, d'œuf et de viande pourri.e.s\*liées à la friture et aux stations d'épuration pénètrent jusque dans leur domicile, les empêchant même de dormir correctement. Enfin, de nombreux rejets de graisse dans les cours d'eau environnants ont été constatés. Par ailleurs, nous redoutons l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant (1 camion toutes les 3 minutes environ). Les vibrations et les bruits engendrés par les poids-lourds, ainsi que les rejets atmosphériques issus de la combustion des carburants auront un \*impact significatif sur le quotidien et la santé des riverain.e.s.\* A cela s'ajouteront les nuisances visuelles. D'une part, l'entreprise prévoit d'éclairer le site 24h/24, ce qui générera une \*pollution lumineuse\* néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone. Enfin, le projet prévoit l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges classée monument historique (Saint-Georges-sur-l'Aa), elles auront un impact visuel majeur sur le paysage. Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO2 par an. Cette estimation interroge sur la méthodologie employée car en considérant le facteur d'émission du gaz naturel fourni par l'ADEME (227gCO2e/kWh) et la consommation de 375 GWh de gaz naturel, une première approximation serait en réalité de l'ordre de 85 125 tCO2e/an, \*un chiffre 63 fois supérieur aux émissions annoncées dans l'étude d'impact.\* Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO2/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont \*contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris\* dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40 % les émissions du territoire à horizon 2030. Alors que la ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de Clarebout \*accentuera les conflits d'usage liés à l'eau.\* Le pétitionnaire estime la consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale note que /"Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides, dégrader l'activité agricole en lien avec les waterings et notamment l'activité maraîchère du marais"/.

L'Autorité environnementale ajoute que si l'extension future de l'usine avait bien lieu, la consommation d'eau doublerait, nécessitant alors la création d'un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l'approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région. L'usine prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre. Cela représente près de la moitié de la production de pommes de terre de consommation du Nord-Pas-de-Calais et nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50 % de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d'ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteur.rice.s de pommes de terre dans le secteur. L'Autorité Environnementale note à juste titre que cette augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de \*monocultures industrielles\* - basées sur l'utilisation de produits phytosanitaires - responsables de l'\*érosion, de l'appauvrissement des sols et de l'effondrement de la biodiversité\*. Les produits issus de l'usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l'export (UE et monde). Ces éléments sont parfaitement contraires à l'engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d'une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l'agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En conséquence, ce projet constitue un \*obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients\* et condamne la sécurité alimentaire du territoire.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



**@652 - ROSE Pierre**

**Organisme** : MEMBRE D'ATTAC France

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 09h17

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Projet d'ouverture de la société agroalimentaire Clarebout

**Contribution** : Madame la Commissaire-enquêtrice, Dans le cadre du projet d'ouverture de la société agroalimentaire Clarebout dans l'axe Saint-Georges sur l'Aa-Bourbourg, j'ai pris connaissance du dossier de l'Autorité environnementale (Ae) en date du 18 décembre 2019, ainsi que des éléments fournis par le pétitionnaire. Compte-tenu de ces éléments, j'émet un avis DÉFAVORABLE au projet. En effet, l'étude d'impact produite sous-estime les effets induits par ce projet. 1 / Nuisances olfactives, sonores et environnementales 2 / Pollution de l'air 3 / Surconsommation d'eau 4 / Enjeux agricoles et climatiques Il est évident que je peux détailler ces différents points-problème. Alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l'importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l'urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire, le projet d'implantation porté par Clarebout paraît à contre-sens de l'Histoire. Veuillez agréer, Madame la Commissaire-enquêtrice, mes salutations distinguées.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@653 - Guillaume - Boubers-sur-Canche**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 09h19

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Pour le projet

**Contribution** : Pour un projet avec création d'emploi en France

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@654 - Philipson sandra - Lille**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 09h31

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : avis défavorable au projet d'implantation de l'usine.

**Contribution** : La crise que nous traversons, liée à la pandémie de la Covid-19 nous montre à quel point il est important de préserver une autonomie alimentaire de proximité et respecter la nature. Ce projet d'implantation d'une usine de frites surgelées est un contresens criant qu'il faut absolument combattre. En effet, cette implantation impliquerait l'explosion de monocultures industrielles de pommes de terre à bas coût, entraînant appauvrissement des sols et effondrement de la biodiversité, pour l'exportation, alors qu'il est urgent de se tourner vers une agriculture biologique visant à nourrir la population locale par le biais de circuits courts et vertueux. Cette implantation engendrerait en outre une surconsommation d'eau dans une zone où les ressources en eau sont déjà sous tension., mettant en péril les zones humides et les maraîchage existants. L'implantation de l'usine engendrerait une augmentation de la pollution de l'air, dans une des régions déjà les plus polluées de France, par l'augmentation des émissions de CO2 intrinsèque au fonctionnement de l'usine mais également liées au transport routier et maritimes qui en découleraient. C'est contraire aux engagements pris par la France lors des Accords de Paris. Enfin, cette implantation occasionnerait des nuisances olfactives, sonores dont se plaignent les habitants proches de l'usine Clarebout de Comines Warneton et une pollution lumineuse néfaste aux espèces animales et végétales vivant sur le site. Veuillez donc enregistrer, Madame la commissaire enquêtrice, mon opposition farouche à cette implantation anachronique et désastreuse.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@655 - Michel - Bourbourg**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 09h33

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Implantation usine Clarebout

**Contribution** : Implantation de cette usine à proximité de villes alors que le port autonome dispose de terrain éloigné des habitations proximité d'une zone humide créée récemment pollution olfactive utilisation massive d'eau, son traitement et son rejet Saturation de la circulation par le transit des camions sur une voie très fréquentée

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@656 - Thomas - Saint-Pierre-Brouck**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 09h47

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Je suis favorable au projet

**Contribution** : Pour l'avenir de mes enfants et de mon territoire, je dis oui à un projet qui apportera 320 emplois directs et 4 fois plus d'emplois indirects ! Oui à l'emploi dans le Dunkerquois ! Le port de Dunkerque ne cesse de s'agrandir, continuons dans cette voie !

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@657 - Pitrel Grégory**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 09h54

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Opposition au projet d'installation de l'usine Clarebout à Saint-Georges sur l'Aa

**Contribution** : Madame, monsieur, Suite à la prise de connaissance des différents éléments en ma possession concernant implantation d'une usine de transformation de pommes de terre à Saint-Georges sur l'Aa, je me vois dans l'obligation de vous signaler mon total désaccord avec ce projet. En effet, l'exemple belge ne suffit-il pas à démontrer le caractère hautement nuisible d'une telle installation ? Je tiens quand même à vous rappeler les nombreuses plaintes et autres signalements effectués en Belgique au sujet de l'usine Clarebout de Comines-Warneton. Là-bas, la population locale semble assez impactée que ce soit d'un point de vue sonore, olfactif, sanitaire ou environnemental. Voulons-nous contraindre une nouvelle commune et donc de nouveaux habitants à subir de telles nuisances ? Je ne pense pas. Ne mettons également pas sur la table le thème de l'emploi car nous savons tous très bien, car cela a été documenté, que pour le nombre d'emplois qui seront créés par Clarebout, beaucoup plus pourraient l'être en suivant une logique de transition sociale et écologique. A cela s'ajoute le fait que le contexte actuel ne plaide clairement en faveur de l'installation d'une telle usine. La pomme de terre telle que vendue par Clarebout deviendra une hérésie face à la transformation du monde. La population, les différents acteurs publics et autres entreprises (collectivités, restauration, ...) ne demanderont qu'à s'approvisionner de manière locale, comme la crise du COVID-19 nous le confirme. Construire une usine d'une telle envergure dans le contexte actuel est une erreur dramatique qu'on jugera comme symptomatique d'un monde ne s'imposant aucune limite raisonnable. Beaucoup plus d'arguments pourraient être cités mais vous conviendrez que ceux apportés sont déjà particulièrement éloquentes.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@658 - Fred - Dunkerque**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 09h56

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : POUR

**Contribution** : L'implantation de cette usine va générer beaucoup d'emplois. Elle va aussi faire fonctionner l'économie locale puisque les pommes de terre ne sont pas importées, c'est du circuit court, elles viendront de producteurs locaux. Ce n'est pas un site seveso, c'est un plus pour une région qui en compte déjà trop.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@659 - Sophie - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 10h03

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Refus de l'implantation d'une usine à frites CLAREBOUT

**Contribution** : Certes, une usine apparaît comme des emplois, et donc une bonne nouvelle pour l'économie régionale. Toutefois il faut aussi s'intéresser à la qualité des emplois, à la qualité du produit fabriqué et à la qualité de l'environnement de travail des employeurs, et plus largement de l'environnement autour du site industriel. Sur une échelle de 1 à 10, mesurant ces quatre niveaux de qualité, la société CLAREBOUT se distingue par ses manquements répétés à assurer la sécurité de ses employées, mot que je mets au féminin, car ce sont en majorité des femmes. Les salaires sont bas et les conditions de travail pénibles. Côté environnement, les norias de camions nécessaires apporter la matière première et emporter le produit fini contribuera à sérieusement détériorer les conditions de circulation et la qualité de l'air, sans parler du réseau routier. Et les fumées qui s'échapperont généreront une puanteur qui nuira gravement à la qualité de vie des riverains. Et tout ça pour produire des frites ? Non vraiment la région n'a pas besoin de cet usine.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



**@660 - Clarys Christian - Armbouts-Cappel**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 10h14

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Bon pour accord

**Contribution** : On ne peut que être d accord avec ce projet ,très bien pour toute l agglomération,pour l'emploi,tant pis pour les libellules

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@661 - Warzynskiewiez Julie - Craywick**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 10h20

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Clarebout Saint Georges sur l'Aa

**Contribution** : Je réside à quelques kilomètres de Saint Georges sur l'Aa et je m'oppose à l'installation de cette usine par ici. Premièrement pour la pollution visuelle que ce la va engendrer, je le mets à la place des gens se trouvant juste à côté, je ne supporterai pas de voir se gros pavé gâcher mon horizon. Ensuite pour les odeurs et autres produit déverser dans l'eau ou l'air! C'est intolérable mais sous contrôle ce sera sûrement dépasser... Je ne suis pas propriétaire de mon logement mais je pense au gens qui verront la valeur de leur bien dégringolée avec cette usine à proximité. De l'emploi c'est bien mais pas comme ça, pour le bien de tous, stoppez cette implantation. Merci.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@662 - YANNIS - Dunkerque**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 10h20

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : AVIS DÉFAVORABLE

**Contribution** : Madame la Commissaire-enquêtrice, Dans le cadre du projet d'ouverture de la société agroalimentaire Clarebout dans l'axe Saint-Georges sur l'Aa-Bourbourg, j'ai pris connaissance du dossier de l'Autorité environnementale (Ae) en date du 18 décembre 2019, ainsi que des éléments fournis par le pétitionnaire. Compte-tenu de ces éléments, j'émet un avis DÉFAVORABLE au projet. En effet, l'étude d'impact produite sous-estime les effets induits par ce projet. 1 / Nuisances olfactives, sonores et environnementales L'activité de l'usine Clarebout sur la ZGI provoquera des nuisances olfactives, sonores et environnementales similaires à celles observées à proximité des sites de production existants. A la frontière franco-belge, de multiples plaintes et signalements émanant d'habitant·es des villes voisines de l'usine Clarebout de Comines-Warneton ont été déposées. Les habitant.e.s souffrent des bruits constants liés à la ventilation de l'usine. Ils déclarent également que les odeurs récurrentes de graillon, d'oeuf et de viande pourri.e.s liées à la friture et aux stations d'épuration pénètrent jusque dans leur domicile, les empêchant même de dormir correctement. Enfin, de nombreux rejets de graisse dans les cours d'eau environnants ont été constatés. Par ailleurs, nous redoutons l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant (1 camion toutes les 3 minutes environ). Les vibrations et les bruits engendrés par les poids-lourds, ainsi que les rejets atmosphériques issus de la combustion des carburants auront un impact significatif sur le quotidien et la santé des riverain.e.s. A cela s'ajouteront les nuisances visuelles. D'une part, l'entreprise prévoit d'éclairer le site 24h/24, ce qui générera une pollution lumineuse néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone. Enfin, le projet prévoit l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges classée monument historique (Saint-Georges-sur-l'Aa), elles auront un impact visuel majeur sur le paysage. 2 / Pollution de l'air Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO<sub>2</sub> par an. Cette estimation interroge sur la méthodologie employée car en considérant le facteur d'émission du gaz naturel fourni par l'ADEME (227gCO<sub>2</sub>e/kWh) et la consommation de 375 GWh de gaz naturel, une première approximation serait en réalité de l'ordre de 85 125 tCO<sub>2</sub>e/an, un chiffre 63 fois supérieur aux émissions annoncées dans l'étude d'impact. Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO<sub>2</sub>/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40% les émissions du territoire à horizon 2030. 3 / Surconsommation d'eau Alors que la ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en

plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de Clarebout accentuera les conflits d'usage liés à l'eau. Le pétitionnaire estime la consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale note que "Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides, dégrader l'activité agricole en lien avec les waterings et notamment l'activité maraîchère du marais". L'Autorité environnementale ajoute que si l'extension future de l'usine avait bien lieu, la consommation d'eau doublerait, nécessitant alors la création d'un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l'approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région.

#### 4 / Enjeux agricoles et climatiques

L'usine prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre. Cela représente près de la moitié de la production de pommes de terre de consommation du Nord-Pas-de-Calais et nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50% de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d'ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteurs de pommes de terre dans le secteur. L'Autorité Environnementale note à juste titre que cette augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de monocultures industrielles - basées sur l'utilisation de produits phytosanitaires - responsables de l'érosion, de l'appauvrissement des sols et de l'effondrement de la biodiversité. Les produits issus de l'usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l'export (UE et monde). Ces éléments sont parfaitement contraires à l'engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d'une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l'agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En conséquence, ce projet constitue un obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients et condamne la sécurité alimentaire du territoire. Alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l'importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l'urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire, le projet d'implantation porté par Clarebout paraît à contre-sens de l'Histoire. Veuillez agréer, Madame la Commissaire-enquêtrice, mes salutations distinguées.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@663 - deleus gael**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 10h31

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : oui à l'emploi pour le dunkerquois

**Contribution** : Continuons de faire avancer notre port et à le développer avec un potentiel non négligeable de 30 000 conteneurs pour le port de Dunkerque et ce sera aussi une bonne nouvelle pour la filière agricole et agroalimentaire de la région surtout en cette période délicate sans compter les créations d'emploi direct et indirect que cela générera. donc c'est un grand OUI pour ma part.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@664 - Pauline - Lille**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 10h56

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Non au projet d'usine Clarebout sur la ZGI

**Contribution** : Je ne suis pas favorable au projet d'usine prévu pour des questions de nuisances directes pour le territoire environnant, mais aussi à cause de la pollution de l'air qu'elle engendrera, la surconsommation d'eau. Enfin, plus que tout, ce projet va à l'encontre des impératifs actuels qui nous demandent de construire la résilience de nos territoires en relocalisant l'approvisionnement alimentaire, en préservant les sols et les eaux par des pratiques agro-écologiques. Pour plus de détails, je copie ici l'apport du collectif "Non à la friture à St Geroges sur l'AA" que je soutiens totalement.

1 / Nuisances olfactives, sonores et environnementales L'activité de l'usine Clarebout sur la ZGI provoquera des nuisances olfactives, sonores et environnementales similaires à celles observées à proximité des sites de production existants. A la frontière franco-belge, de multiples plaintes et signalements émanant d'habitant·es des villes voisines de l'usine Clarebout de Comines-Warneton ont été déposées. Les habitant.e.s souffrent des bruits constants liés à la ventilation de l'usine. Ils déclarent également que les odeurs récurrentes de graillon, d'oeuf et de viande pourri.e.s liées à la friture et aux stations d'épuration pénètrent jusque dans leur domicile, les empêchant même de dormir correctement. Enfin, de nombreux rejets de graisse dans les cours d'eau environnants ont été constatés. Par ailleurs, nous redoutons l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant (1 camion toutes les 3 minutes environ). Les vibrations et les bruits engendrés par les poids-lourds, ainsi que les rejets atmosphériques issus de la combustion des carburants auront un impact significatif sur le quotidien et la santé des riverain.e.s. A cela s'ajouteront les nuisances visuelles. D'une part, l'entreprise prévoit d'éclairer le site 24h/24, ce qui générera une pollution lumineuse néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone. Enfin, le projet prévoit l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges classée monument historique (Saint-Georges-sur-l'Aa), elles auront un impact visuel majeur sur le paysage.

2 / Pollution de l'air Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO2 par an. Cette estimation interroge sur la méthodologie employée car en considérant le facteur d'émission du gaz naturel fourni par l'ADEME (227gCO2e/kWh) et la consommation de 375 GWh de gaz naturel, une première approximation serait en réalité de l'ordre de 85 125 tCO2e/an, un chiffre 63 fois supérieur aux émissions annoncées dans l'étude d'impact. Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO2/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40% les émissions du territoire

à horizon 2030. 3 / Surconsommation d'eau Alors que la ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de Clarebout accentuera les conflits d'usage liés à l'eau. Le pétitionnaire estime la consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale note que "Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides, dégrader l'activité agricole en lien avec les wateringues et notamment l'activité maraîchère du marais". L'Autorité environnementale ajoute que si l'extension future de l'usine avait bien lieu, la consommation d'eau doublerait, nécessitant alors la création d'un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l'approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région. 4 / Enjeux agricoles et climatiques L'usine prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre. Cela représente près de la moitié de la production de pommes de terre de consommation du Nord-Pas-de-Calais et nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50% de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d'ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteur.rice.s de pommes de terre dans le secteur. L'Autorité Environnementale note à juste titre que cette augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de monocultures industrielles - basées sur l'utilisation de produits phytosanitaires - responsables de l'érosion, de l'appauvrissement des sols et de l'effondrement de la biodiversité. Les produits issus de l'usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l'export (UE et monde). Ces éléments sont parfaitement contraires à l'engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d'une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l'agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En conséquence, ce projet constitue un obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients et condamne la sécurité alimentaire du territoire. Alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l'importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l'urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire, le projet d'implantation porté par Clarebout paraît à contre-sens de l'Histoire.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@665 - Adrien - Gravelines**

**Organisme** : Gravelines

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 10h59

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Désaccord, implantation de l'usine clarebout

**Contribution** : Clarebout Potatoes à Saint-Georges sur l'Aa. Beaucoup trop de poids lourds chaque jour sur le site, un passé de pollueur, des accidents du travail parfois mortels, 70 décibels en journée de l'autre côté.. Bonjour, C'était déjà une évidence, chaque jour un peu plus criante, mais l'épidémie de COVID 19 nous impose encore d'avantage une prise de conscience collective. Il est, plus que jamais, temps de revenir à des notions de proximité, de qualité. Industrialiser la frite c'est doper la malbouffe, doper l'obésité alors que 39% de la population mondiale est déjà en surpoids dont 13% est obèse (17% de personnes obèses en France avec tout ce que ça engendre en terme de Santé Publique). Industrialiser la frite, c'est encourager l'agriculture intensive aux dépens des productions locales, biologiques à taille humaine; elles aussi créatrices d'emploi. A-cela s'ajoute les nuisances pour la population qu'il faut prendre en compte pour maintenir un minimum de qualité de vie à l'heure où la pollution (envol de poussières, qualité de l'air...) touche de plein fouet notre secteur. Regardez loin ce n'est pas appuyer sur la pédale d'accélérateur lorsque l'on fonce dans le mur ! C'est parfois de ralentir et de prendre un itinéraire plus serein... Réveillons-nous Trop de bruits, odeurs, pollution et mauvaise alimentation qui détruira nos commerces !

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



**@666 - Florence**

**Organisme** : Gravelines

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 11h01

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Désaccord implantation

**Contribution** : Clarebout Potatoes à Saint-Georges sur l'Aa. Beaucoup trop de poids lourds chaque jour sur le site, un passé de pollueur, des accidents du travail parfois mortels, 70 décibels en journée de l'autre côté.. Bonjour, C'était déjà une évidence, chaque jour un peu plus criante, mais l'épidémie de COVID 19 nous impose encore d'avantage une prise de conscience collective. Il est, plus que jamais, temps de revenir à des notions de proximité, de qualité. Industrialiser la frite c'est doper la malbouffe, doper l'obésité alors que 39% de la population mondiale est déjà en surpoids dont 13% est obèse (17% de personnes obèses en France avec tout ce que ça engendre en terme de Santé Publique). Industrialiser la frite, c'est encourager l'agriculture intensive aux dépens des productions locales, biologiques à taille humaine; elles aussi créatrices d'emploi. A-cela s'ajoute les nuisances pour la population qu'il faut prendre en compte pour maintenir un minimum de qualité de vie à l'heure où la pollution (envol de poussières, qualité de l'air...) touche de plein fouet notre secteur. Regardez loin ce n'est pas appuyer sur la pédale d'accélérateur lorsque l'on fonce dans le mur ! C'est parfois de ralentir et de prendre un itinéraire plus serein... Réveillons-nous Trop de bruits, odeurs, pollution et mauvaise alimentation qui détruira nos commerces !

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@667 - Decriem Adrien - Gravelines**

**Organisme** : Gravelines

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 11h03

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Désaccord implantation

**Contribution** : Clarebout Potatoes à Saint-Georges sur l'Aa. Beaucoup trop de poids lourds chaque jour sur le site, un passé de pollueur, des accidents du travail parfois mortels, 70 décibels en journée de l'autre côté.. Bonjour, C'était déjà une évidence, chaque jour un peu plus criante, mais l'épidémie de COVID 19 nous impose encore d'avantage une prise de conscience collective. Il est, plus que jamais, temps de revenir à des notions de proximité, de qualité. Industrialiser la frite c'est doper la malbouffe, doper l'obésité alors que 39% de la population mondiale est déjà en surpoids dont 13% est obèse (17% de personnes obèses en France avec tout ce que ça engendre en terme de Santé Publique). Industrialiser la frite, c'est encourager l'agriculture intensive aux dépens des productions locales, biologiques à taille humaine; elles aussi créatrices d'emploi. A-cela s'ajoute les nuisances pour la population qu'il faut prendre en compte pour maintenir un minimum de qualité de vie à l'heure où la pollution (envol de poussières, qualité de l'air...) touche de plein fouet notre secteur. Regardez loin ce n'est pas appuyer sur la pédale d'accélérateur lorsque l'on fonce dans le mur ! C'est parfois de ralentir et de prendre un itinéraire plus serein... Réveillons-nous Trop de bruits, odeurs, pollution et mauvaise alimentation qui détruira nos commerces !

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@668 - Florence - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 11h07

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Désaccord

**Contribution** : Clarebout Potatoes à Saint-Georges sur l'Aa. Beaucoup trop de poids lourds chaque jour sur le site, un passé de pollueur, des accidents du travail parfois mortels, 70 décibels en journée de l'autre côté.. Bonjour, C'était déjà une évidence, chaque jour un peu plus criante, mais l'épidémie de COVID 19 nous impose encore d'avantage une prise de conscience collective. Il est, plus que jamais, temps de revenir à des notions de proximité, de qualité. Industrialiser la frite c'est doper la malbouffe, doper l'obésité alors que 39% de la population mondiale est déjà en surpoids dont 13% est obèse (17% de personnes obèses en France avec tout ce que ça engendre en terme de Santé Publique). Industrialiser la frite, c'est encourager l'agriculture intensive aux dépends des productions locales, biologiques à taille humaine; elles aussi créatrices d'emploi. A-cela s'ajoute les nuisances pour la population qu'il faut prendre en compte pour maintenir un minimum de qualité de vie à l'heure où la pollution (envol de poussières, qualité de l'air...) touche de plein fouet notre secteur. Regardez loin ce n'est pas appuyer sur la pédale d'accélérateur lorsque l'on fonce dans le mur ! C'est parfois de ralentir et de prendre un itinéraire plus serein... Réveillons-nous Trop de bruits, odeurs, pollution et mauvaise alimentation qui détruira nos commerces !

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@669 - Adrien - Saint-Georges-sur-l'Aa**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 11h09

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Désaccord

**Contribution** : Clarebout Potatoes à Saint-Georges sur l'Aa. Beaucoup trop de poids lourds chaque jour sur le site, un passé de pollueur, des accidents du travail parfois mortels, 70 décibels en journée de l'autre côté.. Bonjour, C'était déjà une évidence, chaque jour un peu plus criante, mais l'épidémie de COVID 19 nous impose encore d'avantage une prise de conscience collective. Il est, plus que jamais, temps de revenir à des notions de proximité, de qualité. Industrialiser la frite c'est doper la malbouffe, doper l'obésité alors que 39% de la population mondiale est déjà en surpoids dont 13% est obèse (17% de personnes obèses en France avec tout ce que ça engendre en terme de Santé Publique). Industrialiser la frite, c'est encourager l'agriculture intensive aux dépens des productions locales, biologiques à taille humaine; elles aussi créatrices d'emploi. A-cela s'ajoute les nuisances pour la population qu'il faut prendre en compte pour maintenir un minimum de qualité de vie à l'heure où la pollution (envol de poussières, qualité de l'air...) touche de plein fouet notre secteur. Regardez loin ce n'est pas appuyer sur la pédale d'accélérateur lorsque l'on fonce dans le mur ! C'est parfois de ralentir et de prendre un itinéraire plus serein... Réveillons-nous Trop de bruits, odeurs, pollution et mauvaise alimentation qui détruira nos commerces !

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@670 - Verdin Maxime**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 11h13

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis défavorable au projet

**Contribution** : À l'attention de Madame Peggy CARTON, Commissaire-enquêtrice Madame la Commissaire-enquêtrice, Dans le cadre du projet d'ouverture de la société agroalimentaire Clarebout dans l'axe Saint-Georges sur l'Aa-Bourbourg, j'ai pris connaissance du dossier de l'Autorité environnementale (Ae) en date du 18 décembre 2019, ainsi que des éléments fournis par le pétitionnaire. Compte-tenu de ces éléments, j'émet un avis DÉFAVORABLE au projet. En effet, l'étude d'impact produite sous-estime les effets induits par ce projet. Nuisances olfactives, sonores et environnementales L'activité de l'usine Clarebout sur la ZGI provoquera des nuisances olfactives, sonores et visuelles similaires à celles observées à proximité des sites de production existants. A la frontière franco-belge, de multiples plaintes et signalements émanant d'habitant·es des villes voisines de l'usine Clarebout de Comines-Warneton ont été déposées. Elles font état de fortes nuisances sonores, olfactives et environnementales. Les habitant.e.s souffrent des bruits constants liés à la ventilation de l'usine. Ils déclarent également que les odeurs récurrentes de graillon, d'oeuf et de viande pourri·es liées à la friture et aux stations d'épuration pénètrent jusque dans leur domicile, les empêchant même de dormir correctement. Enfin, de nombreux rejets de graisse dans les cours d'eau environnants ont été constatés. Par ailleurs, nous redoutons l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant (1 camion toutes les 3 minutes environ). Les vibrations et les bruits engendrés par les poids-lourds, ainsi que les rejets atmosphériques issus de la combustion des carburants auront un impact significatif sur le quotidien et la santé des riverain.e.s. A cela s'ajouteront les nuisances visuelles. D'une part, l'entreprise prévoit d'éclairer le site 24h/24, ce qui générera une pollution lumineuse néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone. Enfin, le projet prévoit l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges classée monument historique (Saint-Georges-sur-l'Aa), elles auront un impact visuel majeur sur le paysage. 1) Pollution de l'air Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO2 par an. Cette estimation interroge sur la méthodologie employée car en considérant le facteur d'émission du gaz naturel fourni par l'ADEME (227gCO2e/kWh) et la consommation de 375 GWh de gaz naturel, une première approximation serait en réalité de l'ordre de 85 125 tCO2e/an, un chiffre 63 fois supérieur aux émissions annoncées dans l'étude d'impact. Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO2/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40% les émissions du territoire à horizon 2030. 2) Le problème majeur de la ressource

en eau Alors que la ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de Clarebout accentuera les conflits d'usage liés à l'eau. Le pétitionnaire estime la consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale note que "Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides, dégrader l'activité agricole en lien avec les wateringues et notamment l'activité maraîchère du marais". L'Autorité environnementale ajoute que si l'extension future de l'usine avait bien lieu, la consommation d'eau doublerait, nécessitant alors la création d'un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l'approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région.

3) Enjeux agricoles et climatiques L'usine prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre. Cela représente près de la moitié de la production de pommes de terre de consommation du Nord-Pas-de-Calais et nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50% de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d'ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteur.rice.s de pommes de terre dans le secteur. L'Autorité Environnementale note à juste titre que cette augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de monocultures industrielles - basées sur l'utilisation de produits phytosanitaires - responsables de l'érosion, de l'appauvrissement des sols et de l'effondrement de la biodiversité. Les produits issus de l'usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l'export (UE et monde). Ces éléments sont parfaitement contraires à l'engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d'une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l'agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En conséquence, ce projet constitue un obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients et condamne la sécurité alimentaire du territoire. Alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l'importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l'urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire, le projet d'implantation porté par Clarebout paraît à contre-sens de l'Histoire. Veuillez agréer, Madame la Commissaire-enquêtrice, mes salutations distinguées.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@671 - Delcroix André - Roubaix**

**Organisme** : Attac Roubaix-Tourcoing

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 11h33

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : NON au projet de méga-friture à St Georges sur l'Aa et Bourbourg.

**Contribution** : Madame la Commissaire-enquêtrice, Dans le cadre du projet d'ouverture de la société agroalimentaire Clarebout dans l'axe Saint-Georges sur l'Aa-Bourbourg, j'ai pris connaissance du dossier de l'Autorité environnementale (Ae) en date du 18 décembre 2019, ainsi que des éléments fournis par le pétitionnaire, le collectif "Non à la friture à St Georges sur l'Aa. Compte-tenu de ces éléments, en pleine solidarité avec mes amis du Dunkerquois, j'émet un avis DÉFAVORABLE au projet. En effet, l'étude d'impact produite sous-estime les effets induits par ce projet. 1 / Nuisances olfactives, sonores et environnementales L'activité de l'usine Clarebout sur la ZGI provoquera des nuisances olfactives, sonores et environnementales similaires à celles observées à proximité des sites de production existants. A la frontière franco-belge, de multiples plaintes et signalements émanant d'habitant-es des villes voisines de l'usine Clarebout de Comines-Warneton ont été déposées. Les habitant.e.s souffrent des bruits constants liés à la ventilation de l'usine. Ils déclarent également que les odeurs récurrentes de graillon, d'oeuf et de viande pourri.e.s liées à la friture et aux stations d'épuration pénètrent jusque dans leur domicile, les empêchant même de dormir correctement. Enfin, de nombreux rejets de graisse dans les cours d'eau environnants ont été constatés. Par ailleurs, nous redoutons l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant (1 camion toutes les 3 minutes environ). Les vibrations et les bruits engendrés par les poids-lourds, ainsi que les rejets atmosphériques issus de la combustion des carburants auront un impact significatif sur le quotidien et la santé des riverain.e.s. A cela s'ajouteront les nuisances visuelles. D'une part, l'entreprise prévoit d'éclairer le site 24h/24, ce qui générera une pollution lumineuse néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone. Enfin, le projet prévoit l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges classée monument historique (Saint-Georges-sur-l'Aa), elles auront un impact visuel majeur sur le paysage. 2 / Pollution de l'air Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO2 par an. Cette estimation interroge sur la méthodologie employée car en considérant le facteur d'émission du gaz naturel fourni par l'ADEME (227gCO2e/kWh) et la consommation de 375 GWh de gaz naturel, une première approximation serait en réalité de l'ordre de 85 125 tCO2e/an, un chiffre 63 fois supérieur aux émissions annoncées dans l'étude d'impact. Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO2/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40%

les émissions du territoire à horizon 2030. 3 / Surconsommation d'eau Alors que la ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de Clarebout accentuera les conflits d'usage liés à l'eau. Le pétitionnaire estime la consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale note que "Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides, dégrader l'activité agricole en lien avec les waterings et notamment l'activité maraîchère du marais". L'Autorité environnementale ajoute que si l'extension future de l'usine avait bien lieu, la consommation d'eau doublerait, nécessitant alors la création d'un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l'approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région. 4 / Enjeux agricoles et climatiques L'usine prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre. Cela représente près de la moitié de la production de pommes de terre de consommation du Nord-Pas-de-Calais et nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50% de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d'ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteur.rice.s de pommes de terre dans le secteur. L'Autorité Environnementale note à juste titre que cette augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de monocultures industrielles - basées sur l'utilisation de produits phytosanitaires - responsables de l'érosion, de l'appauvrissement des sols et de l'effondrement de la biodiversité. Les produits issus de l'usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l'export (UE et monde). Ces éléments sont parfaitement contraires à l'engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d'une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l'agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En conséquence, ce projet constitue un obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients et condamne la sécurité alimentaire du territoire. Alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l'importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l'urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire, le projet d'implantation porté par Clarebout paraît à contre-sens de l'Histoire. Veuillez agréer, Madame la Commissaire-enquêtrice, mes salutations distinguées André Delcroix, Roubaix

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



**@672 - Michèle**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 11h33

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Friture sur St Georges-sur - l'Aa

**Contribution** : Je suis opposée à l'installation de la friture pour des motifs écologiques. Nous savons qu'il est essentiel et urgent de cesser l'émission de gaz à effet de serre pour sauver notre planète du réchauffement climatique. Non également à plus de pollution.Elle provoque déjà assez de décès.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@673 - Erwan - Calais**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 11h35

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : défavorable

**Contribution** : j'émetts un avis DÉFAVORABLE au projet. En effet, l'étude d'impact produite sous-estime les effets induits par ce projet. 1) Nuisances olfactives, sonores et environnementales L'activité de l'usine Clarebout sur la ZGI provoquera des nuisances olfactives, sonores et visuelles similaires à celles observées à proximité des sites de production existants. A la frontière franco-belge, de multiples plaintes et signalements émanant d'habitant·es des villes voisines de l'usine Clarebout de Comines-Warneton ont été déposées. Elles font état de fortes nuisances sonores, olfactives et environnementales. Les habitant.e.s souffrent des bruits constants liés à la ventilation de l'usine. Ils déclarent également que les odeurs récurrentes de graillon, d'oeuf et de viande pourri·es liées à la friture et aux stations d'épuration pénètrent jusque dans leur domicile, les empêchant même de dormir correctement. Enfin, de nombreux rejets de graisse dans les cours d'eau environnants ont été constatés. Par ailleurs, nous redoutons l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant (1 camion toutes les 3 minutes environ). Les vibrations et les bruits engendrés par les poids-lourds, ainsi que les rejets atmosphériques issus de la combustion des carburants auront un impact significatif sur le quotidien et la santé des riverain.e.s. A cela s'ajouteront les nuisances visuelles. D'une part, l'entreprise prévoit d'éclairer le site 24h/24, ce qui générera une pollution lumineuse néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone. Enfin, le projet prévoit l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges classée monument historique (Saint-Georges-sur-l'Aa), elles auront un impact visuel majeur sur le paysage. 2) Pollution de l'air Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO<sub>2</sub> par an. Cette estimation interroge sur la méthodologie employée car en considérant le facteur d'émission du gaz naturel fourni par l'ADEME (227gCO<sub>2</sub>e/kWh) et la consommation de 375 GWh de gaz naturel, une première approximation serait en réalité de l'ordre de 85 125 tCO<sub>2</sub>e/an, un chiffre 63 fois supérieur aux émissions annoncées dans l'étude d'impact. Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO<sub>2</sub>/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40% les émissions du territoire à horizon 2030. 3) Le problème majeur de la ressource en eau Alors que la ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de Clarebout accentuera les conflits d'usage liés à l'eau. Le pétitionnaire estime la consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale

note que "Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides, dégrader l'activité agricole en lien avec les wateringues et notamment l'activité maraîchère du marais". L'Autorité environnementale ajoute que si l'extension future de l'usine avait bien lieu, la consommation d'eau doublerait, nécessitant alors la création d'un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l'approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région.

4) Enjeux agricoles et climatiques L'usine prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre. Cela représente près de la moitié de la production de pommes de terre de consommation du Nord-Pas-de-Calais et nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50% de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d'ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteur.rice.s de pommes de terre dans le secteur. L'Autorité Environnementale note à juste titre que cette augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de monocultures industrielles - basées sur l'utilisation de produits phytosanitaires - responsables de l'érosion, de l'appauvrissement des sols et de l'effondrement de la biodiversité. Les produits issus de l'usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l'export (UE et monde). Ces éléments sont parfaitement contraires à l'engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d'une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l'agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En conséquence, ce projet constitue un obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients et condamne la sécurité alimentaire du territoire. Alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l'importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l'urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire, le projet d'implantation porté par Clarebout paraît à contre-sens de l'Histoire. Veuillez agréer, Madame la Commissaire-enquêtrice, mes salutations distinguées. "

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@674 - POUPARD RAMAUT CELINE - Lille**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 11h35

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : NON à l'USINE CLAREBOUT POTATOES

**Contribution** : Non merci. Je ne souhaite pas une nouvelle immense société déshumanisée. Je veux du petit, du non polluant, du respectueux de l'environnement, de la taille humaine bref JE NE VEUX PAS DE CLAREBOUT POTATOES. MERCI :)

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@675 - Inès - Lille**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 11h38

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : avis défavorable au projet d'implantation de l'usine.

**Contribution** : Je suis opposée à l'implantation de cette usine, véritable catastrophe écologique et source de nuisances olfactives et entravant l'autonomie alimentaire de la région.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@676 - Cys Sebastien - Loon-Plage**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 11h50

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Oui a la création d'emplois

**Contribution** : Je suis pour l'implantation du site beaucoup d'emplois à la clé direct comme indirect!!! Beaucoup de personnes ce plaint du manque d'emplois et quand des investisseurs veulent en créer on rejette!!! Vivre d'amour et d'eau fraîche on ne peux pas! Alors oui a l'installation du site pour l'avenir du dunkerquois

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@677 - Anne Bricout**

**Organisme** : Association La Ferme des Ânes

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 12h05

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Usine Clarebout

**Contribution** : En tant que bénévole d'une association de sensibilisation à l'environnement et la préservation de la biodiversité sur le littoral , je suis tout à fait opposée à ce projet qui va à l'encontre de toutes les préconisations environnementales , ce projet sera vecteur de pollution de l'air , de l'eau et de la terre : bétonnage de terres agricoles , nuisances sonores , consommation d'eau alors que nos nappes phréatiques sont au rouge ,augmentation de la circulation des camions , épandages de pesticides sur les terres alentour ... Non c'est assez ! ce territoire à assez sacrifié au nom de la rentabilité à outrance d'intérêts privés et d'industrialisation démesurée!!!! Sauvegardons la Terre où nous vivons .

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@678 - JEDRASZAK Jean-Michel - Heuringhem**

**Organisme** : Association AIVES

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 12h08

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : NON à ce projet de l'ancien monde

**Contribution** : Cette enquête publique devrait être annulée et reprise dans des conditions normales. Le confinement avec toutes les restrictions qui s'y attachent ne permet pas une enquête publique sereine et objective. On a du mal à comprendre comment celle-ci a pu être lancée en cette période à moins que l'on considère quelque part que c'est mieux ainsi !!! Étrange cette enquête publique alors que sur le terrain d'assiette du projet les travaux de terrassement sont déjà commencés, les promoteurs du projet n'ont pas l'air d'avoir de doutes sur l'issue de cette enquête et sur la décision finale du préfet. Sur le fond, ce projet ne correspond à ce qu'il y a lieu de faire pour la protection de la Nature et du Vivant ! Bétonisation dans une région qui l'est déjà trop ! Culture intensive (monoculture, pesticides, engrais chimiques...) de pommes de terre en amont alors que l'on doit aller vers une agriculture plus respectueuse de notre environnement ! Mal-bouffe en aval avec ces produits transformés dès leurs origines ! Alimentation probable d'un méthaniseur proche alors que celui-ci est une aberration avec ces cultures presque dédiées ! ... Avec en plus toutes les raisons déjà exprimées par les opposants à ce projet, il serait difficilement concevable que cette usine dont nos voisins belges ne voulaient pas car trop polluante arrive chez nous. M le Commissaire Enquêteur, dites non à ce projet !

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



**@679 - Dubuis Jean Marie - Saint-Folquin**

**Organisme** : Citoyen

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 12h08

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis défavorable

**Contribution** : Bonjour, cette usine est un nid à pollution, visuelle, olphactive sonore et est dangereuse pour l'environnement de notre secteur (consommation d'eau hallucinante) de plus concernant les emplois encore 1 fois ce n'est que de la poudre aux yeux. Il n'y a qu'à écouter et lire les gens qui habitent près des usines du côté de Lille pour se rendre compte que cette usine est une verrue... Le boulot ç'est bien là santé ç'est mieux! Cordialement

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@680 - Busschaert Bruno - Cassel**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 12h10

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : usine clarebout

**Contribution** : 1 / Nuisances olfactives, sonores et environnementales L'activité de l'usine Clarebout sur la ZGI provoquera des nuisances olfactives, sonores et environnementales similaires à celles observées à proximité des sites de production existants. A la frontière franco-belge, de multiples plaintes et signalements émanant d'habitant-es des villes voisines de l'usine Clarebout de Comines-Warneton ont été déposées. Les habitant.e.s souffrent des bruits constants liés à la ventilation de l'usine. Ils déclarent également que les odeurs récurrentes de graillon, d'oeuf et de viande pourri.e.s liées à la friture et aux stations d'épuration pénètrent jusque dans leur domicile, les empêchant même de dormir correctement. Enfin, de nombreux rejets de graisse dans les cours d'eau environnants ont été constatés. Par ailleurs, nous redoutons l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant (1 camion toutes les 3 minutes environ). Les vibrations et les bruits engendrés par les poids-lourds, ainsi que les rejets atmosphériques issus de la combustion des carburants auront un impact significatif sur le quotidien et la santé des riverain.e.s. A cela s'ajouteront les nuisances visuelles. D'une part, l'entreprise prévoit d'éclairer le site 24h/24, ce qui générera une pollution lumineuse néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone. Enfin, le projet prévoit l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges classée monument historique (Saint-Georges-sur-l'Aa), elles auront un impact visuel majeur sur le paysage. 2 / Pollution de l'air Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO<sub>2</sub> par an. Cette estimation interroge sur la méthodologie employée car en considérant le facteur d'émission du gaz naturel fourni par l'ADEME (227gCO<sub>2</sub>e/kWh) et la consommation de 375 GWh de gaz naturel, une première approximation serait en réalité de l'ordre de 85 125 tCO<sub>2</sub>e/an, un chiffre 63 fois supérieur aux émissions annoncées dans l'étude d'impact. Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO<sub>2</sub>/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40% les émissions du territoire à horizon 2030. 3 / Surconsommation d'eau Alors que la ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de Clarebout accentuera les conflits d'usage liés à l'eau. Le pétitionnaire estime la consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale note que "Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides,

dégrader l'activité agricole en lien avec les waterings et notamment l'activité maraîchère du marais". L'Autorité environnementale ajoute que si l'extension future de l'usine avait bien lieu, la consommation d'eau doublerait, nécessitant alors la création d'un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l'approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région.

#### 4 / Enjeux agricoles et climatiques

L'usine prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre. Cela représente près de la moitié de la production de pommes de terre de consommation du Nord-Pas-de-Calais et nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50% de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d'ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteurs de pommes de terre dans le secteur. L'Autorité Environnementale note à juste titre que cette augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de monocultures industrielles - basées sur l'utilisation de produits phytosanitaires - responsables de l'érosion, de l'appauvrissement des sols et de l'effondrement de la biodiversité. Les produits issus de l'usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l'export (UE et monde). Ces éléments sont parfaitement contraires à l'engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d'une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l'agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En conséquence, ce projet constitue un obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients et condamne la sécurité alimentaire du territoire. Alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l'importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l'urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire, le projet d'implantation porté par Clarebout paraît à contre-sens de l'Histoire. Collectif "Non à la friture à Saint-Georges sur l'Aa"

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@681 - Ludovic - Herzeele**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 12h19

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Oui à l'emploi

**Contribution** : Oui à l'emploi pour notre main d'œuvre qualifiée et aux nouveaux investissements pour le port de Dunkerque

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@682 - Henocq-Faucon Virginie-Laurent - Leffrinckoucke**

**Organisme** : citoyens

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 12h19

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Un projet inepte du monde d'hier, qui accentue les crises environnementales, climatiques et sociales

**Contribution** : Ce projet s'inscrit dans la continuité et l'accentuation d'un modèle de société que nous ne voulons plus. Il illustre encore la course au gigantisme et à la massification pour faire gagner plus d'argent à quelques uns en mettant sous tension nos ressources et en dégradant nos Communs par la production outrancière de produits de basse qualité avec une logistique et des méthodes destructrices de la planète, sans jamais tenir compte des coûts sociaux, environnementaux, climatiques à court, moyen et long terme. Ce projet, ce n'est pas la création d'emplois, c'est au contraire de la destruction d'emploi ! pour 1 emploi créé, ce sera combien d'emplois détruits indirectement par ces logiques de concurrence et de massification ? Ce projet, ce n'est pas la protection de notre ressource en eau, au contraire ce sont des volumes gigantesques nécessaires sur le lieu de l'usine, mais aussi pour la production des pomme de terre, sur un territoire où les risques de sécheresses ne font que s'accroître comme partout compte tenu de nos fonctionnements non résilients à tous les niveaux; Ce projet, ce n'est pas l'amélioration de la qualité de notre eau, les rejets sont très importants, et l'évaluation des impacts de ces rejets est d'ailleurs inexistante sur les fonctionnements biologiques Ce projet, ce n'est pas l'amélioration de la qualité de notre air, d'ailleurs l'évaluation des impacts sur la qualité de l'air est largement tronquée et insuffisante. Les chiffres concernant la consommation de gaz naturel interrogent. Qu'en est-il de l'évaluation des émissions de GES liées aux transports sur l'ensemble des cycles concernés par cette usine, et des particules fines ? Ce projet, ce n'est pas l'amélioration de la biodiversité, c'est l'artificialisation de milieux qui participe encore à la perturbation des équilibres physiques et écologiques de notre monde. Les logiques de compensations sont physiquement impossibles. Sur les espaces concernés par ce projet la nature et l'homme devraient pouvoir s'exprimer de façon harmonieuse, en synergie d'intérêt commun. Ici c'est une fois de plus une cicatrice et un impact de l'homme sur son environnement dont il dépend pourtant. La pollution lumineuse n'est jamais évaluée alors que les impacts négatifs sur la biodiversité existent et que nous devrions réfléchir à des logiques de trames noires. Les activités agricoles encouragées par ce type d'usine pour la fourniture de PdT sont elles aussi agroindustrielles, chimiques, destructrices de notre sol, de notre eau, de notre air et au bilan énergétique complètement déséquilibré (quand on sait que pour une calorie dans notre assiette, on a utilisé 10 calories pour la produire) Ce projet ce n'est pas l'amélioration de notre santé ni celle de nos enfants, en encourageant forcément la surconsommation des types de produits alimentaires de basse qualité et de malbouffe issus de ces productions. Voilà exactement le type de projet qu'il ne faut plus faire. Il est temps que toutes les forces vives, ou vivantes, s'interrogent sur les priorités et le sens de notre existence. Le respect de notre environnement, de nos communs, de la nature, des fonctionnements écologiques et climatiques doivent

être prioritaires dans toute décision. On ne peut plus se permettre aujourd'hui de déséquilibrer encore la balance qui est déjà en train de rompre, et ce projet pèse défavorablement dans tous les domaines. Virginie Henocq et Laurent Faucon

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@683 - Mathilde - Dunkirk**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 12h28

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : À l'attention de Madame Peggy CARTON, Commissaire-enquêtrice

**Contribution** : Madame la Commissaire-enquêtrice, Dans le cadre du projet d'ouverture de la société agroalimentaire Clarebout dans l'axe Saint-Georges sur l'Aa-Bourbourg, j'ai pris connaissance du dossier de l'Autorité environnementale (Ae) en date du 18 décembre 2019, ainsi que des éléments fournis par le pétitionnaire. Compte-tenu de ces éléments, j'émetts un avis DÉFAVORABLE au projet. En effet, l'étude d'impact produite sous-estime les effets induits par ce projet. Nuisances olfactives, sonores et environnementales L'activité de l'usine Clarebout sur la ZGI provoquera des nuisances olfactives, sonores et visuelles similaires à celles observées à proximité des sites de production existants. A la frontière franco-belge, de multiples plaintes et signalements émanant d'habitant·es des villes voisines de l'usine Clarebout de Comines-Warneton ont été déposées. Elles font état de fortes nuisances sonores, olfactives et environnementales. Les habitant.e.s souffrent des bruits constants liés à la ventilation de l'usine. Ils déclarent également que les odeurs récurrentes de grillon, d'oeuf et de viande pourri·es liées à la friture et aux stations d'épuration pénètrent jusque dans leur domicile, les empêchant même de dormir correctement. Enfin, de nombreux rejets de graisse dans les cours d'eau environnants ont été constatés. Par ailleurs, nous redoutons l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant (1 camion toutes les 3 minutes environ). Les vibrations et les bruits engendrés par les poids-lourds, ainsi que les rejets atmosphériques issus de la combustion des carburants auront un impact significatif sur le quotidien et la santé des riverain.e.s. A cela s'ajouteront les nuisances visuelles. D'une part, l'entreprise prévoit d'éclairer le site 24h/24, ce qui générera une pollution lumineuse néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone. Enfin, le projet prévoit l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges classée monument historique (Saint-Georges-sur-l'Aa), elles auront un impact visuel majeur sur le paysage. 1) Pollution de l'air Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO2 par an. Cette estimation interroge sur la méthodologie employée car en considérant le facteur d'émission du gaz naturel fourni par l'ADEME (227gCO2e/kWh) et la consommation de 375 GWh de gaz naturel, une première approximation serait en réalité de l'ordre de 85 125 tCO2e/an, un chiffre 63 fois supérieur aux émissions annoncées dans l'étude d'impact. Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO2/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40% les émissions du territoire à horizon 2030. 2) Le problème majeur de la ressource

en eau Alors que la ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de Clarebout accentuera les conflits d'usage liés à l'eau. Le pétitionnaire estime la consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale note que "Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides, dégrader l'activité agricole en lien avec les wateringues et notamment l'activité maraîchère du marais". L'Autorité environnementale ajoute que si l'extension future de l'usine avait bien lieu, la consommation d'eau doublerait, nécessitant alors la création d'un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l'approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région.

3) Enjeux agricoles et climatiques L'usine prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre. Cela représente près de la moitié de la production de pommes de terre de consommation du Nord-Pas-de-Calais et nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50% de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d'ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteur.rice.s de pommes de terre dans le secteur. L'Autorité Environnementale note à juste titre que cette augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de monocultures industrielles - basées sur l'utilisation de produits phytosanitaires - responsables de l'érosion, de l'appauvrissement des sols et de l'effondrement de la biodiversité. Les produits issus de l'usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l'export (UE et monde). Ces éléments sont parfaitement contraires à l'engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d'une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l'agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En conséquence, ce projet constitue un obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients et condamne la sécurité alimentaire du territoire. Alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l'importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l'urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire, le projet d'implantation porté par Clarebout paraît à contre-sens de l'Histoire. Veuillez agréer, Madame la Commissaire-enquêtrice, mes salutations distinguées.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



**@684 - Croo JérémY**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 12h33

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Oui à l'emploi dans le dunkerquois et à la progression de notre territoire

**Contribution** : Une belle opportunité s'offre au port de Dunkerque et aux personnes en demande d'emploi, 320 embauches directs pourraient venir enrichir le territoire et faire progresser notre port. L'empreinte carbone est un facteur à prendre en compte mais il y a toujours des solutions à trouver pour limiter les rejets. Ne pas valider un tel projet serait un échec pour la prospérité de notre territoire.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@685 - Emilie - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 12h34

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis défavorable

**Contribution** : Bonjour Mme la commissaire enquêtrice, Je ne comprends pas le futur projet mené par le Grand Port Autonome de Dunkerque. L'implantation de l'entreprise Clarebout sur notre littoral provoquerait des risques majeurs sur notre environnement, notre santé et nos conditions de vie. Même si l'entreprise Clarebout a mandaté des organismes pour effectuer des études sur ses sites de production, les habitants des communes de Comines-Warneton se plaignent du bruit, des odeurs et des particules grasses dans l'air. "Dunkerque port, 3 ème port de France, a pris conscience des conséquences potentielles de ses activités sur l'environnement. Il a pris des engagements et a développé depuis plusieurs années des actions en faveur d'un meilleur management environnemental". Quels sont les enjeux environnementaux pour le Grand Port Autonome d'implanter cette usine ? Où est la prise de conscience ? Pourquoi mener des actions sur l'environnement ou participer au Cop21 alors que le Grand Port Autonome est porteur du projet ? Accepter le projet, c'est: - soutenir des pratiques agricoles mono-culturales et dopées aux produits phytosanitaires - accepter de nouvelles nuisances olfactives, sonores et environnementales déjà existantes sur notre territoire - augmenter les émissions du territoire et agrandir le trou de la couche d'ozone - mettre en péril l'approvisionnement en eau pour notre territoire déjà en souffrance Je m'oppose à ce projet car l'accepter serait : - une incohérence avec les valeurs de notre territoire qui s'engage à favoriser une agriculture biologique et des circuits-courts - mettre en péril nos droits et devoirs définis dans le droit du travail : les intérimaires ayant effectués des missions chez Clarebout ne recommandent pas cette entreprise et décrivent des conditions de travail et de sécurité déplorables et inacceptables - mettre en péril notre environnement touristique et sportif : nos promenades à pied, à vélo... ne seront plus les mêmes, nos entraînements sportifs seront régulièrement réduits au vu de la qualité de l'air, notre magnifique paysage sur chaque angle sera détruit et notre territoire ne sera plus attractif pour le tourisme. Au vu de la crise sanitaire actuelle, la Communauté Urbaine de Dunkerque a anticipé sur le port du masque, j'espère qu'elle le fera également pour les masques à gaz. Je vous prie d'agréer, Madame la Commissaire enquêtrice, l'expression de mes salutations distinguées.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@686 - Mickael - Dunkerque**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 12h41

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Création d'emplois sur le dunkerquois.

**Contribution** : « Oui à l'emploi dans le Dunkerquois et à de nouveaux investissements pour le port de Dunkerque » - « Les atouts de notre territoire sont nombreux... Nous sommes un carrefour stratégique avec des infrastructures de qualité et un accès à l'international via notre port, le 3e de France. Il est normal que des investisseurs souhaitent s'installer chez nous. » - « Des projets de cette ampleur ne sont pas fréquents sur notre territoire. Il faut savoir saisir cette opportunité tout en restant vigilant sur le dossier. L'un n'empêche pas l'autre. » - « Si le n°4 mondiale projette de s'installer à Dunkerque, c'est que notre savoir-faire et notre fiabilité sont reconnus. C'est aussi une reconnaissance de la qualité des produits cultivés par nos agriculteurs puisque les pommes de terre proviendront de 60 km autour du site, et nous sommes dans une région historique de culture de la pomme de terre. » - « Pour l'avenir de mes enfants et de mon territoire, je dis oui à un projet qui apportera 320 emplois directs et 4 fois plus d'emplois indirects ! Oui à l'emploi dans le Dunkerquois ! » - « Continuons de faire avancer notre port et à le développer avec un potentiel de 30 000 conteneurs ! Oui à l'emploi dans le Dunkerquois ! » - « 30 000 conteneurs par an à l'export, c'est du travail pour toute la chaîne logistique et portuaire de notre agglomération ! Oui à l'emploi dans le Dunkerquois ! » - « Nous avons de la main d'œuvre qualifiée à Dunkerque ! Oui aux emplois, c'est de l'espoir pour toutes les personnes qui attendent un travail ! »

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@687 - DIDIER - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 13h03

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : mon avis

**Contribution** : À l'attention de Madame Peggy CARTON, Commissaire-enquêtrice Madame la Commissaire-enquêtrice, Dans le cadre du projet d'ouverture de la société agroalimentaire Clarebout dans l'axe Saint-Georges sur l'Aa-Bourbourg, j'ai pris connaissance du dossier de l'Autorité environnementale (Ae) en date du 18 décembre 2019, ainsi que des éléments fournis par le pétitionnaire. Compte-tenu de ces éléments, j'émetts un avis DÉFAVORABLE au projet. En effet, l'étude d'impact produite sous-estime les effets induits par ce projet. 1) Nuisances olfactives, sonores et environnementales L'activité de l'usine Clarebout sur la ZGI provoquera des nuisances olfactives, sonores et visuelles similaires à celles observées à proximité des sites de production existants. A la frontière franco-belge, de multiples plaintes et signalements émanant d'habitant·es des villes voisines de l'usine Clarebout de Comines-Warneton ont été déposées. Elles font état de fortes nuisances sonores, olfactives et environnementales. Les habitant.e.s souffrent des bruits constants liés à la ventilation de l'usine. Ils déclarent également que les odeurs récurrentes de graillon, d'oeuf et de viande pourri·es liées à la friture et aux stations d'épuration pénètrent jusque dans leur domicile, les empêchant même de dormir correctement. Enfin, de nombreux rejets de graisse dans les cours d'eau environnants ont été constatés. Par ailleurs, nous redoutons l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant (1 camion toutes les 3 minutes environ). Les vibrations et les bruits engendrés par les poids-lourds, ainsi que les rejets atmosphériques issus de la combustion des carburants auront un impact significatif sur le quotidien et la santé des riverain.e.s. A cela s'ajouteront les nuisances visuelles. D'une part, l'entreprise prévoit d'éclairer le site 24h/24, ce qui générera une pollution lumineuse néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone. Enfin, le projet prévoit l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges classée monument historique (Saint-Georges-sur-l'Aa), elles auront un impact visuel majeur sur le paysage. 2) Pollution de l'air Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO2 par an. Cette estimation interroge sur la méthodologie employée car en considérant le facteur d'émission du gaz naturel fourni par l'ADEME (227gCO2e/kWh) et la consommation de 375 GWh de gaz naturel, une première approximation serait en réalité de l'ordre de 85 125 tCO2e/an, un chiffre 63 fois supérieur aux émissions annoncées dans l'étude d'impact. Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO2/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40% les émissions du territoire

à horizon 2030. 3) Le problème majeur de la ressource en eau Alors que la ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de Clarebout accentuera les conflits d'usage liés à l'eau. Le pétitionnaire estime la consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale note que "Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides, dégrader l'activité agricole en lien avec les waterings et notamment l'activité maraîchère du marais". L'Autorité environnementale ajoute que si l'extension future de l'usine avait bien lieu, la consommation d'eau doublerait, nécessitant alors la création d'un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l'approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région. 4) Enjeux agricoles et climatiques L'usine prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre. Cela représente près de la moitié de la production de pommes de terre de consommation du Nord-Pas-de-Calais et nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50% de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d'ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteur.rice.s de pommes de terre dans le secteur. L'Autorité Environnementale note à juste titre que cette augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de monocultures industrielles - basées sur l'utilisation de produits phytosanitaires - responsables de l'érosion, de l'appauvrissement des sols et de l'effondrement de la biodiversité. Les produits issus de l'usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l'export (UE et monde). Ces éléments sont parfaitement contraires à l'engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d'une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l'agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En conséquence, ce projet constitue un obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients et condamne la sécurité alimentaire du territoire. Alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l'importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l'urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire, le projet d'implantation porté par Clarebout paraît à contre-sens de l'Histoire. Veuillez agréer, Madame la Commissaire-enquêtrice, mes salutations distinguées. "

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@688 - Basile - Dunkerque**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 13h07

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Opposition au projet climaticide de Clarebout

**Contribution** : À l'attention de Madame Peggy CARTON, Commissaire-enquêtrice Madame la Commissaire-enquêtrice, Dans le cadre du projet d'ouverture de la société agroalimentaire Clarebout dans l'axe Saint-Georges sur l'Aa-Bourbourg, j'ai pris connaissance du dossier de l'Autorité environnementale (Ae) en date du 18 décembre 2019, ainsi que des éléments fournis par le pétitionnaire. Compte-tenu de ces éléments, j'émetts un avis DÉFAVORABLE au projet. En effet, l'étude d'impact produite sous-estime les effets induits par ce projet. Nuisances olfactives, sonores et environnementales L'activité de l'usine Clarebout sur la ZGI provoquera des nuisances olfactives, sonores et visuelles similaires à celles observées à proximité des sites de production existants. A la frontière franco-belge, de multiples plaintes et signalements émanant d'habitant·es des villes voisines de l'usine Clarebout de Comines-Warneton ont été déposées. Elles font état de fortes nuisances sonores, olfactives et environnementales. Les habitant.e.s souffrent des bruits constants liés à la ventilation de l'usine. Ils déclarent également que les odeurs récurrentes de graillon, d'oeuf et de viande pourri·es liées à la friture et aux stations d'épuration pénètrent jusque dans leur domicile, les empêchant même de dormir correctement. Enfin, de nombreux rejets de graisse dans les cours d'eau environnants ont été constatés. Par ailleurs, nous redoutons l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant (1 camion toutes les 3 minutes environ). Les vibrations et les bruits engendrés par les poids-lourds, ainsi que les rejets atmosphériques issus de la combustion des carburants auront un impact significatif sur le quotidien et la santé des riverain.e.s. A cela s'ajouteront les nuisances visuelles. D'une part, l'entreprise prévoit d'éclairer le site 24h/24, ce qui générera une pollution lumineuse néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone. Enfin, le projet prévoit l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges classée monument historique (Saint-Georges-sur-l'Aa), elles auront un impact visuel majeur sur le paysage. 1) Pollution de l'air Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO2 par an. Cette estimation interroge sur la méthodologie employée car en considérant le facteur d'émission du gaz naturel fourni par l'ADEME (227gCO2e/kWh) et la consommation de 375 GWh de gaz naturel, une première approximation serait en réalité de l'ordre de 85 125 tCO2e/an, un chiffre 63 fois supérieur aux émissions annoncées dans l'étude d'impact. Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO2/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40% les émissions du territoire à horizon 2030. 2) Le problème majeur de la ressource

en eau Alors que la ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de Clarebout accentuera les conflits d'usage liés à l'eau. Le pétitionnaire estime la consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale note que "Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides, dégrader l'activité agricole en lien avec les wateringues et notamment l'activité maraîchère du marais". L'Autorité environnementale ajoute que si l'extension future de l'usine avait bien lieu, la consommation d'eau doublerait, nécessitant alors la création d'un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l'approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région.

3) Enjeux agricoles et climatiques L'usine prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre. Cela représente près de la moitié de la production de pommes de terre de consommation du Nord-Pas-de-Calais et nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50% de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d'ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteur.rice.s de pommes de terre dans le secteur. L'Autorité Environnementale note à juste titre que cette augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de monocultures industrielles - basées sur l'utilisation de produits phytosanitaires - responsables de l'érosion, de l'appauvrissement des sols et de l'effondrement de la biodiversité. Les produits issus de l'usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l'export (UE et monde). Ces éléments sont parfaitement contraires à l'engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d'une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l'agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En conséquence, ce projet constitue un obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients et condamne la sécurité alimentaire du territoire. Alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l'importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l'urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire, le projet d'implantation porté par Clarebout paraît à contre-sens de l'Histoire. Veuillez agréer, Madame la Commissaire-enquêtrice, mes salutations distinguées.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@689 - Clementine - Loon-Plage**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 13h11

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : OPPOSITION AU PROJET CLIMATICIDE DE CLAREBOUT

**Contribution** : À l'attention de Madame Peggy CARTON, Commissaire-enquêtrice Madame la Commissaire-enquêtrice, Dans le cadre du projet d'ouverture de la société agroalimentaire Clarebout dans l'axe Saint-Georges sur l'Aa-Bourbourg, j'ai pris connaissance du dossier de l'Autorité environnementale (Ae) en date du 18 décembre 2019, ainsi que des éléments fournis par le pétitionnaire. Compte-tenu de ces éléments, j'émetts un avis DÉFAVORABLE au projet. En effet, l'étude d'impact produite sous-estime les effets induits par ce projet. Nuisances olfactives, sonores et environnementales L'activité de l'usine Clarebout sur la ZGI provoquera des nuisances olfactives, sonores et visuelles similaires à celles observées à proximité des sites de production existants. A la frontière franco-belge, de multiples plaintes et signalements émanant d'habitant·es des villes voisines de l'usine Clarebout de Comines-Warneton ont été déposées. Elles font état de fortes nuisances sonores, olfactives et environnementales. Les habitant.e.s souffrent des bruits constants liés à la ventilation de l'usine. Ils déclarent également que les odeurs récurrentes de graillon, d'oeuf et de viande pourri·es liées à la friture et aux stations d'épuration pénètrent jusque dans leur domicile, les empêchant même de dormir correctement. Enfin, de nombreux rejets de graisse dans les cours d'eau environnants ont été constatés. Par ailleurs, nous redoutons l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant (1 camion toutes les 3 minutes environ). Les vibrations et les bruits engendrés par les poids-lourds, ainsi que les rejets atmosphériques issus de la combustion des carburants auront un impact significatif sur le quotidien et la santé des riverain.e.s. A cela s'ajouteront les nuisances visuelles. D'une part, l'entreprise prévoit d'éclairer le site 24h/24, ce qui générera une pollution lumineuse néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone. Enfin, le projet prévoit l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges classée monument historique (Saint-Georges-sur-l'Aa), elles auront un impact visuel majeur sur le paysage. 1) Pollution de l'air Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO2 par an. Cette estimation interroge sur la méthodologie employée car en considérant le facteur d'émission du gaz naturel fourni par l'ADEME (227gCO2e/kWh) et la consommation de 375 GWh de gaz naturel, une première approximation serait en réalité de l'ordre de 85 125 tCO2e/an, un chiffre 63 fois supérieur aux émissions annoncées dans l'étude d'impact. Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO2/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40% les émissions du territoire à horizon 2030. 2) Le problème majeur de la ressource



en eau Alors que la ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de Clarebout accentuera les conflits d'usage liés à l'eau. Le pétitionnaire estime la consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale note que "Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides, dégrader l'activité agricole en lien avec les wateringues et notamment l'activité maraîchère du marais". L'Autorité environnementale ajoute que si l'extension future de l'usine avait bien lieu, la consommation d'eau doublerait, nécessitant alors la création d'un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l'approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région.

3) Enjeux agricoles et climatiques L'usine prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre. Cela représente près de la moitié de la production de pommes de terre de consommation du Nord-Pas-de-Calais et nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50% de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d'ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteur.rice.s de pommes de terre dans le secteur. L'Autorité Environnementale note à juste titre que cette augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de monocultures industrielles - basées sur l'utilisation de produits phytosanitaires - responsables de l'érosion, de l'appauvrissement des sols et de l'effondrement de la biodiversité. Les produits issus de l'usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l'export (UE et monde). Ces éléments sont parfaitement contraires à l'engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d'une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l'agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En conséquence, ce projet constitue un obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients et condamne la sécurité alimentaire du territoire. Alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l'importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l'urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire, le projet d'implantation porté par Clarebout paraît à contre-sens de l'Histoire. Veuillez agréer, Madame la Commissaire-enquêtrice, mes salutations distinguées.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@690 - NACKAERTS Jeremy - Cappelle-Brouck**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 13h11

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Prosperité du bassin Dunkerquois!

**Contribution** : Je souhaite l'implantation sur le site de saint georges sur l'aa, bourbourg! je suis habitant de cappellebrouck, la région étant sinistrée, les jeunes cherchant un emploi, pas de solution, nous accueillerons cette entreprise qui amènera de la prospérité, de l'emploi sur le bassin Dunkerquois. Jeremy Nackaerts, cappellebrouck, technicien seabulk.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@691 - Geneviève - Leffrinckoucke**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 13h32

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Enquête CLAIREBOUT Dunkerque. Avis sur le bien fondé d'un tel gigantisme

**Contribution** : C'est une aberration à l'heure où l'on 'mange' les dernières ressources de la planète. Il est indispensable de produire et consommer à proximité et revenir à des modèles conformes à la survie de l'humanité. Arrêtons ce gigantisme qui ne se justifie que par l'intérêt financier d'une très faible minorité qui détient argent et pouvoir supérieur à ceux des états.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@692 - Édouard - Fillièvres**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 13h41

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Un projet qui a dû sens

**Contribution** : Ce projet d'usine est important pour la région Haut de France sur plusieurs points: - il va créer de l'emploi direct et indirect. - il va rapprocher l'usine du bassin de production -il va augmenter les capacités de transformation de pomme de terre

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@693 - Asbai Farah - Lille**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 14h01

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : J'émetts un avis défavorable en accord avec les associations environnementales qui ont étudié ce dossier

**Contribution** : Madame la Commissaire-enquêtrice, Dans le cadre du projet d'ouverture de la société agroalimentaire Clarebout dans l'axe Saint-Georges sur l'Aa-Bourbourg, j'ai pris connaissance du dossier de l'Autorité environnementale (Ae) en date du 18 décembre 2019, ainsi que des éléments fournis par le pétitionnaire. Compte-tenu de ces éléments, j'émetts un avis DÉFAVORABLE au projet. En effet, l'étude d'impact produite sous-estime les effets induits par ce projet.

1 / Nuisances olfactives, sonores et environnementales L'activité de l'usine Clarebout sur la ZGI provoquera des nuisances olfactives, sonores et environnementales similaires à celles observées à proximité des sites de production existants. A la frontière franco-belge, de multiples plaintes et signalements émanant d'habitant-es des villes voisines de l'usine Clarebout de Comines-Warneton ont été déposées. Les habitant.e.s souffrent des bruits constants liés à la ventilation de l'usine. Ils déclarent également que les odeurs récurrentes de graillon, d'oeuf et de viande pourri.e.s liées à la friture et aux stations d'épuration pénètrent jusque dans leur domicile, les empêchant même de dormir correctement. Enfin, de nombreux rejets de graisse dans les cours d'eau environnants ont été constatés. Par ailleurs, nous redoutons l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant (1 camion toutes les 3 minutes environ). Les vibrations et les bruits engendrés par les poids-lourds, ainsi que les rejets atmosphériques issus de la combustion des carburants auront un impact significatif sur le quotidien et la santé des riverain.e.s. A cela s'ajouteront les nuisances visuelles. D'une part, l'entreprise prévoit d'éclairer le site 24h/24, ce qui générera une pollution lumineuse néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone. Enfin, le projet prévoit l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges classée monument historique (Saint-Georges-sur-l'Aa), elles auront un impact visuel majeur sur le paysage.

2 / Pollution de l'air Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO2 par an. Cette estimation interroge sur la méthodologie employée car en considérant le facteur d'émission du gaz naturel fourni par l'ADEME (227gCO2e/kWh) et la consommation de 375 GWh de gaz naturel, une première approximation serait en réalité de l'ordre de 85 125 tCO2e/an, un chiffre 63 fois supérieur aux émissions annoncées dans l'étude d'impact. Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO2/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40% les émissions du territoire à horizon 2030.

3 / Surconsommation d'eau Alors que la

ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de Clarebout accentuera les conflits d'usage liés à l'eau. Le pétitionnaire estime la consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale note que "Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides, dégrader l'activité agricole en lien avec les waterings et notamment l'activité maraîchère du marais". L'Autorité environnementale ajoute que si l'extension future de l'usine avait bien lieu, la consommation d'eau doublerait, nécessitant alors la création d'un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l'approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région.

4 / Enjeux agricoles et climatiques L'usine prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre. Cela représente près de la moitié de la production de pommes de terre de consommation du Nord-Pas-de-Calais et nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50% de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d'ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteur.rice.s de pommes de terre dans le secteur. L'Autorité Environnementale note à juste titre que cette augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de monocultures industrielles - basées sur l'utilisation de produits phytosanitaires - responsables de l'érosion, de l'appauvrissement des sols et de l'effondrement de la biodiversité. Les produits issus de l'usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l'export (UE et monde). Ces éléments sont parfaitement contraires à l'engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d'une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l'agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En conséquence, ce projet constitue un obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients et condamne la sécurité alimentaire du territoire. Alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l'importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l'urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire, le projet d'implantation porté par Clarebout paraît à contre-sens de l'Histoire. Veuillez agréer, Madame la Commissaire-enquêtrice, mes salutations distinguées.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@694 - Butez Lionel - Saint-Georges-sur-l'Aa**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 14h02

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : AVIS DEFAVORABLE

**Contribution** : À l'attention de Madame Peggy CARTON, Commissaire-enquêtrice. Madame la Commissaire-enquêtrice, Dans le cadre du projet d'ouverture de la société agro-alimentaire Clarebout dans l'axe Saint-Georges sur l'Aa-Bourbourg, j'ai pris connaissance du dossier de l'Autorité environnementale en date du 18 décembre 2019, ainsi que des éléments fournis par le pétitionnaire. Compte-tenu de ces éléments, j'émet un avis DÉFAVORABLE au projet. En effet, l'étude d'impact produite sous-estime les effets induits par ce projet. L'implantation d'une telle installation avec ses stations d'épuration démesurées, horizontale pour les effluents liquides et verticale - 2 cheminées de 80m de haut à comparer avec les 75m du beffroi de Dunkerque - pour les effluents gazeux chargés en graisse et polluants divers, anéantiraient tous les efforts des Saint-Georgeois qui, au fil des années ont mis tout en œuvre pour que ce village reste un vrai lieu de vie et non une zone sinistrée et puante sous couvert d'offres d'emploi. Les habitants savaient en s'installant à Saint Georges que des terrains attenants au village étaient voués dans le futur à une activité portuaire mais je ne vois pas d'activité portuaire dans ce projet, le site est donc inapproprié. Je vois en ce projet une activité interdite pour raisons sanitaires par les autorités Belges sur le territoire belge au grand soulagement des ses riverains. En acceptant ce projet, cela reviendrait à importer de la pollution et nuisances de toute sortes que nos voisins belges ne veulent plus. Des questions peuvent aussi se poser sur la pertinence de la zone d'implantation de ce projet, à l'extrémité Sud de la zone portuaire, aux vents dominants NE, SO et S qui épargneraient la zone portuaire de retombées des fumées grasses au détriment de zones habitées ..... En complément de l'étude d'impact, nous avons un "vécu" en Belgique pour ce type d'installation, alors, que nous disent les autorités belges sur ces emplois : " secteur d'activité générateur d'accidents", et que nous apprend la presse belge au cours de ces dernières années : "des blessés graves, des brûlures et mêmes des employés qui ont perdu la vie dont une jeune mère de famille intérimaire originaire d'Hazebrouck ", de plus il s'agirait d'emplois d'un autre temps qui font peur, peu ou pas qualifiés, mal payés avec des conditions difficiles et recours important à l'intérim selon des témoignages de salariés de Clarebout et je vois bien que ces employés ne sont pas heureux de travailler là-bas . Malgré tout si ce projet devait faire, staff et une partie des ouvriers seraient déplacés durablement de Belgique sur le site pour mettre en route l'usine, le reste des emplois - promis sans garantie - seraient dilués au minimum dans le triangle Dunkerque-St Omer-Calais - >250000 actifs - avec effet nul pour la commune de Saint-Georges-Sur l'Aa . Est vraiment cela que nous voulons pour nos jeunes? De même pour la construction, à l'instar d'autres projets qui ont vu le jour, il est fort à craindre que les travaux de construction soient confiés à des entreprises externes, voire étrangères, sans effet sur l'emploi local. Un tel projet mis en œuvre développerait dans le région la culture à outrance de pommes de terre à bas-coût, l'une des plus impactantes sur l'environnement, à usages répétitifs de pulvérisations chimiques, d'appauvrissement de sols, contraire

à l'idée que l'on se fait de l'agriculture de demain. Une consommation prévisionnelle aberrante de ce qui devient rare, l'EAU. En temps de sécheresse nous n'aurions plus le droit d'arroser nos jardins alors que , cette eau servirait à éplucher des pommes de terre !!!!!!! Les autorités de l'eau prévoiraient pour ce faire un pompage important dans le canal de Bourbourg ce qui pourrait remettre en question la pérennité des zones humides et par conséquent avoir une incidence négative pour l'agriculture . En l'absence de route portuaire dans la zone d'implantation , ce projet apporterait un accroissement considérable du trafic routier impactant la route secondaire RD11, déjà bien chargée par moments en temps normale et empruntée par toutes sortes de véhicules y compris des engins agricoles d'exploitants locaux, encore plus au moment des récoltes, l'autoroute A16 régulièrement bloquée, et son branchement autoroutier inadapté aux poids lourds contrairement à celui de Loon-Plage qui dessert le port.....au même titre que les ouvrages qui seraient nécessaires au passage de la voie ferrée attenante dite "barreau de Saint-Georges", l'étude d'impact serait-elle limitée au périmètre du projet ? Qu'en serait- il demain du corridor éco-paysager du barreau de Saint-Georges à quelques mètres de l'usine ou la faune et la flore s'épanouissent aujourd'hui en toute tranquillité ? Je vous demande de bien vouloir prendre en compte mon inquiétude sur ce projet. Veuillez agréer, Madame la Commissaire-enquêtrice, mes salutations distinguées. "

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



**@695 - Annie - Tourcoing**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 14h21

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Enquête publique, Clarebout-St-Georges-sur-Aa et Bourbourg

**Contribution** : Ce projet est une aberration. Il est indispensable de produire et consommer à proximité et revenir à des modèles conformes à la survie de l'humanité. Arrêtons ce gigantisme qui ne se justifie que par l'intérêt financier d'une très faible minorité qui détient argent et pouvoir supérieur à ceux des états.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@696 - Marjorie - Saint-Georges-sur-l'Aa**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 14h29

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis défavorable

**Contribution** : La non-qualité de l'air dans notre région et la présence sur notre littoral d'entreprises classées à risque doivent probablement être négligeables aux yeux des décideurs. Pourquoi pas une de plus! parce que plus c'est trop. Sans doute les habitants de Gravelines et des environs ont déjà beaucoup à subir de nuisances. Ce n'est pas cohérent de permettre aux citoyens de bénéficier d'équipements sportifs et de plein air de qualité en facilitant l'installation de pollueurs reconnus. Non on ne peut pas décemment applaudir ce genre d'initiative qui ne bénéficiera qu'à CLAREBOUT et à ces actionnaires au détriment de la santé des riverains. il y a bien d'autres façons de créer de l'emploi. Servons nous de l'avis des habitants proches des mêmes usines pour ne pas générer une catastrophe écologique. Renoncer à considérer ces avis serait un manque de lucidité et soyons clairs de clairvoyance dramatiques. On peut renoncer à construire quand la santé est menacée, C'est ce que dicte l'instinct de survie. Essayons donc l'intelligence.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@697 - Devos Fès - Bourbourg**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 14h31

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contre cette implantation

**Contribution** : Je suis contre cette implantation qui gâchera le paysage de Bourbourg et surtout je n'ai pas envie de vivre avec une odeur constante de frite.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@698 - Lou - Saint-Georges-sur-l'Aa**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 14h31

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis défavorable

**Contribution** : La non-qualité de l'air dans notre région et la présence sur notre littoral d'entreprises classées à risque doivent probablement être négligeables aux yeux des décideurs. Pourquoi pas une de plus! parce que plus c'est trop. Sans doute les habitants de Gravelines et des environs ont déjà beaucoup à subir de nuisances. Ce n'est pas cohérent de permettre aux citoyens de bénéficier d'équipements sportifs et de plein air de qualité en facilitant l'installation de pollueurs reconnus. Non on ne peut pas décemment applaudir ce genre d'initiative qui ne bénéficiera qu'à CLAREBOUT et à ces actionnaires au détriment de la santé des riverains. il y a bien d'autres façons de créer de l'emploi. Servons nous de l'avis des habitants proches des mêmes usines pour ne pas générer une catastrophe écologique. Renoncer à considérer ces avis serait un manque de lucidité et soyons clairs de clairvoyance dramatiques. On peut renoncer à construire quand la santé est menacée, C'est ce que dicte l'instinct de survie. Essayons donc l'intelligence.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@699 - Michel - Bourbourg**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 14h35

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : pollution des rejets

**Contribution** : Actuellement des éleveurs belges viennent rejeter sur les champs avec probablement l'accord des agriculteurs de tonnes de lisiers avec toutes les nuisances pour les riverains; Cultivateur de pomme de terre??? lisiers qui restent a l'air libre sans respect des règles de 48 heures à l'enfouissage Qu'en sera t il des déchets générés par l'usine belge Clairebout , 300 emplois polluants (quelques uns en plus) validation des élus sans consultations de leurs électeurs sauf comme d'habitude des enquêtes d'utilités publiques passant en catimini. Jamais aucune information dans les journaux communaux.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@700 - JEAN Antoine - Saint-Laurent-Blangy**

**Organisme** : CONFEDERATION PAYSANNE DU NORD PAS DE CALAIS

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 14h40

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : projet d'usine CLAREBOUT

**Contribution** : Nous sommes paysans et paysannes qui voulons alerter sur les risques de catastrophe économique, sociale et environnementale que représente le type de développement industriel de l'agriculture tel qu'il est à l'œuvre depuis plusieurs dizaines d'années avec une accélération particulièrement inquiétante ces dernières années. La construction de cette usine contribuera à renforcer encore l'impact négatif de ce mode de développement agricole sur le bien être général ; Cette usine, c'est favoriser une consommation de produits transformés industriellement avec les additifs et les emballages associés, alors qu'il faudrait développer la consommation de produits frais et locaux Cette usine c'est favoriser encore plus la culture industrielle de la pomme de terre qui comme le maïs pour l'élevage génère une forte dégradation de notre environnement en laissant des sols nus une grande partie de l'année sur des superficies de plus en plus grandes, générant des risques sanitaires d'autant plus importants, alors qu'il faudrait développer la biodiversité pour recréer de la résilience. Cette usine, au-delà de l'aspect environnemental, c'est une perte de richesse car les profits générés seront concentrés et pourront être d'autant plus facilement soustraits à la redistribution nécessaire au bien être général, alors qu'il faudrait inciter à la création d'ateliers de transformation de petite taille répartis sur le territoire en coopération avec des fermes plus nombreuses et diversifiées. La grave crise que nous traversons devrait inciter à tenir compte de l'impact de ces projets économiques, au-delà de celui sur le site concerné ou des emplois locaux créés, sur le « bien être » général. Sauf à considérer qu'il n'est pas possible de remettre en cause la liberté d'entreprendre qui pour les projets industriels comme celui-ci s'appuie sur le pouvoir de l'argent. C'est probablement la question essentielle.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@701 - JEAN Antoine**

**Organisme** : CONFEDERATION PAYSANNE NORD PAS DE CALAIS

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 14h47

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : PROJET D'USINE CLAREBOUT

**Contribution** : Nous sommes paysans et paysannes qui voulons alerter sur les risques de catastrophe économique, sociale et environnementale que représente le type de développement industriel de l'agriculture tel qu'il est à l'œuvre depuis plusieurs dizaines d'années avec une accélération particulièrement inquiétante ces dernières années. La construction de cette usine contribuera à renforcer encore l'impact négatif de ce mode de développement agricole sur le bien être général ; Cette usine, c'est favoriser une consommation de produits transformés industriellement avec les additifs et les emballages associés, alors qu'il faudrait développer la consommation de produits frais et locaux Cette usine c'est favoriser encore plus la culture industrielle de la pomme de terre qui comme le maïs pour l'élevage génère une forte dégradation de notre environnement en laissant des sols nus une grande partie de l'année sur des superficies de plus en plus grandes, générant des risques sanitaires d'autant plus importants, alors qu'il faudrait développer la biodiversité pour recréer de la résilience. Cette usine, au-delà de l'aspect environnemental, c'est une perte de richesse car les profits générés seront concentrés et pourront être d'autant plus facilement soustraits à la redistribution nécessaire au bien être général, alors qu'il faudrait inciter à la création d'ateliers de transformation de petite taille répartis sur le territoire en coopération avec des fermes plus nombreuses et diversifiées. La grave crise que nous traversons devrait inciter à tenir compte de l'impact de ces projets économiques, au-delà de celui sur le site concerné ou des emplois locaux créés, sur le « bien être » général. Sauf à considérer qu'il n'est pas possible de remettre en cause la liberté d'entreprendre qui pour les projets industriels comme celui-ci s'appuie sur le pouvoir de l'argent. C'est probablement la question essentielle.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@702 - Gotté Léa - Lille**

**Organisme** : Agroparistech

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 14h55

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Non à l'implantation de l'usine Clarebout.

**Contribution** : Combien de crises écologiques et sanitaires faudra-t-il pour faire sortir nos dirigeants de ce sommeil dogmatique ? Combien d'espèces disparues ? Combien de territoires dévastés ? Combien de mort-es ? Alors que l'année dernière, 11 000 scientifiques ont lancé un cri d'alerte pour éviter des « souffrances indescriptibles » ; que les tribunes et les avertissements des chercheur-euses ne tarissent plus, je n'arrive tout simplement pas à comprendre comment ce type de projet est encore acceptable. Il y aurait tant d'arguments à développer pour dire mon opposition formelle à ce projet. Presque diplômée d'un master en agroécologie, je pourrais longuement vous parler des conséquences dévastatrices d'un tel projet pour le territoire et au delà, ainsi que de l'impérieuse nécessité de reterritorialiser les filières agricoles et alimentaires. Les solutions concrètes existent. De nombreuses personnes sont prêtes à travailler d'arrache-pied pour amorcer le changement, dès maintenant, car il est tant. Mais plutôt que de m'échiner à vous exposer une longue liste d'arguments déjà rabâchés au fil des nombreux avis défavorables déposés, je préfère vous suggérer d'aller à la rencontre des réalités sensibles qu'implique le développement de ce complexe agro-industriel. Je vous invite à aller discuter personnellement avec des travailleur-euses des usines Clarebout, avec celles et ceux qui travaillent à la chaîne afin de mieux comprendre de quel type d'emploi, apparemment salvateur il s'agit. Est-ce un travail agréable, désirable ? Fait-il sens pour elles et eux ? Je vous invite à aller rencontrer les habitant-es des villes riveraines des usines Clarebout, à faire l'expérience sensible des conséquences qui pourraient être, dans le Dunkerquois si cette usine sortait de terre. Je vous invite à aller constater de vos yeux l'érosion, la disparition des sols, qui sévissent en France, déjà, et qui feront de nos champs des déserts. Ensuite seulement, tranchez. Madame la commissaire-enquêtrice, vous à qui la collectivité a donné ce pouvoir aussi grand que délicat d'émettre un avis décisif sur l'épineuse question de l'installation de cette bombe à retardement, faites en bon usage. Faites votre choix en votre âme et conscience. Vous pouvez décider de faire un choix. Funeste ou salvateur. Merci, Léa Gotté

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



**@703 - CONFEDERATION PAYSANNE Nord pas de Calais - Saint-Laurent-Blangy**

**Organisme** : Confederation Paysanne 59.62

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 14h59

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : NON A CETTE USINE

**Contribution** : Nous sommes paysans et paysannes qui voulons alerter sur les risques de catastrophe économique, sociale et environnementale que représente le type de développement industriel de l'agriculture tel qu'il est à l'œuvre depuis plusieurs dizaines d'années avec une accélération particulièrement inquiétante ces dernières années. La construction de cette usine contribuera à renforcer encore l'impact négatif de ce mode de développement agricole sur le bien être général ; Cette usine, c'est favoriser une consommation de produits transformés industriellement avec les additifs et les emballages associés, alors qu'il faudrait développer la consommation de produits frais et locaux Cette usine c'est favoriser encore plus la culture industrielle de la pomme de terre qui comme le maïs pour l'élevage génère une forte dégradation de notre environnement en laissant des sols nus une grande partie de l'année sur des superficies de plus en plus grandes, générant des risques sanitaires d'autant plus importants, alors qu'il faudrait développer la biodiversité pour recréer de la résilience. Cette usine, au-delà de l'aspect environnemental, c'est une perte de richesse car les profits générés seront concentrés et pourront être d'autant plus facilement soustraits à la redistribution nécessaire au bien être général, alors qu'il faudrait inciter à la création d'ateliers de transformation de petite taille répartis sur le territoire en coopération avec des fermes plus nombreuses et diversifiées. La grave crise que nous traversons devrait inciter à tenir compte de l'impact de ces projets économiques, au-delà de celui sur le site concerné ou des emplois locaux créés, sur le « bien être » général. Sauf à considérer qu'il n'est pas possible de remettre en cause la liberté d'entreprendre qui pour les projets industriels comme celui-ci s'appuie sur le pouvoir de l'argent. C'est probablement la question essentielle. LA CONFEDERATION PAYSANNE DU NORD PAS DE CALAIS

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@704 - Decroocq Sylvain**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 15h14

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Projet Clarebout

**Contribution** : Agriculteur et producteur de pommes de terre livrant aux usines Clarebout, je suis favorable au projet d'implantation de l'entreprise au port de Dunkerque. L'un des défis à relever serait de créer un pôle agro-alimentaire d'excellence sur le territoire portuaire et ne pas multiplier les projets sur le territoire communautaire afin de limiter la consommation de terres agricoles. Il conviendra néanmoins de bien appréhender la problématique de la ressource en eau et de ne pas mettre en péril l'approvisionnement en eau, par le réseau des waeteringues, pour l'irrigation des cultures. En effet, les besoins en eau pour l'agriculture sont croissants depuis plusieurs années passant de 1 611 671m<sup>3</sup> en 2016 à 4 235 639m<sup>3</sup> en 2019 sur le delta de l'Aa. (Source: Association des irrigants du Nord Pas de Calais\*). A mon sens, un curage des canaux devient indispensable afin d'augmenter les capacités de réserve et répondre aux besoins croissants en eau du territoire. A ce sujet, je suis prêt à apporter ma contribution à un groupe de travail avec l'entreprise et le port de Dunkerque. \*Association des irrigants du Nord Pas de Calais 56 Avenue Roger Salengro 62051 Saint Laurent Blangy

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@705 - Corinne - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 15h14

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contre le projet de l'implantation Clarebout à St Georges

**Contribution** : Je suis opposée à l'implantation de Clarebout à St Georges à cause de nouvelles pollutions qui s'ajouteront à celles déjà existantes et très contraignantes pour notre vie quotidienne. Nous subissons depuis plus de 25 ans les envols de poussières de minerai, les dégazages d'usines (exemple : Nord cacao...), et dernièrement les bruits de moteurs (bateaux ou usines). Les mesures prises et les traitements des déchets ne sont pas suffisants pour éviter de nouvelles pollutions sur Gravelines.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@706 - Sabine - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 15h23

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : opposition à l'implantation clarebout

**Contribution** : Je m'oppose à l'implantation de cette usine, en raison des nuisances à venir. Les autorités belges ont refusé cette installation sur leur territoire, Je comprends mal pourquoi nos élus nous souhaitent nous imposer cette implantation.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@707 - Caucheteux Marcel**

**Organisme** : Attac

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 15h32

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Usine de frites à Clarebout St georges

**Contribution** : STOP à l'export de frites , avec nos amis belges nous sommes capables de les consommer ?????? Arrêtons ces monocultures pour le fric et consommons local ,, raisonnablement ... Salutations responsables .... Marcel.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@708 - BEATRICE - Allennes-les-Marais**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 15h49

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Clarebout usine Dunkerquois

**Contribution** : Avis très défavorable pour les motifs suivants : 1 / Nuisances olfactives, sonores et environnementales : cf les nombreuses plaintes du voisinage de l'usine Clarebout près de Comines-Warneton, où les riverains se plaignent de nuisances sonores (bruits constants), olfactives (odeurs de graillon, d'œuf, de viande pourrie). perturbant leur sommeil et donc leur santé. L'environnement est également impacté par des rejets de graisse dans les cours d'eau. De plus on peut légitimement redouter l'accroissement des pollutions du fait du trafic routier, augmentant d'autant les effets polluants - sonores, atmosphériques et visuelles (luminosité nocturne néfastes aux espèces animales et végétales ainsi que du fait de la proximité de ce projet d'une église à 620 mètres, classée aux monuments historiques). 2 / Pollution de l'air : Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO2 par an. Cette estimation interroge sur la méthodologie employée car en considérant le facteur d'émission du gaz naturel fourni par l'ADEME (227g CO2e/kWh) et la consommation de 375 GWh de gaz naturel, une première approximation serait en réalité de l'ordre de 85 125 t CO2e/an, un chiffre 63 fois supérieur aux émissions annoncées dans l'étude d'impact. Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 t CO2/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40% les émissions du territoire à horizon 2030. 3 / Surconsommation d'eau : Alors que la ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de Clarebout accentuera les conflits d'usage liés à l'eau. Le pétitionnaire estime la consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale note que "Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides, dégrader l'activité agricole en lien avec les wateringues et notamment l'activité maraîchère du marais". L'Autorité environnementale ajoute que si l'extension future de l'usine avait bien lieu, la consommation d'eau doublerait, nécessitant alors la création d'un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l'approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région. 4 / Enjeux agricoles et climatiques : L'usine prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre. Cela représente près de la moitié de la production de pommes de terre de consommation du Nord-Pas-de-Calais et nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50% de la surface cultivée du SCOT de la région

Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d'ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteur.rice.s de pommes de terre dans le secteur. L'Autorité Environnementale note à juste titre que cette augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de monocultures industrielles - basées sur l'utilisation de produits phytosanitaires - responsables de l'érosion, de l'appauvrissement des sols et de l'effondrement de la biodiversité. Les produits issus de l'usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l'export (UE et monde). Ces éléments sont parfaitement contraires à l'engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d'une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l'agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En conséquence, ce projet constitue un obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients et condamne la sécurité alimentaire du territoire. Alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l'importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l'urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire, le projet d'implantation porté par Clarebout paraît à contre-sens de l'Histoire. Largement inspiré du collectif "NON A LA FRITURE A SAINT-GEORGES /L'AA"

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@709 - Transparence Association citoyenne - Bourbourg**

**Organisme** : Association

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 15h57

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis négatif

**Contribution** : Mme la commissaire, L'association Transparence agit pour l'information des citoyens de Bourbourg Nord et la préservation de leur cadre de vie. La construction d'une usine à proximité directe de nos quartiers est donc jugée néfaste. L'enquête qui se termine ce soir ne s'est pas déroulée dans les règles, débutée durant la campagne des municipales elle n'a pas été annoncée par les différents candidats et n'était pas le sujet du moment. Puis le confinement est arrivé et la fermeture des mairies, donc plus d'accès potentiel à l'affichage et surtout d'autres sujets de préoccupation ! La reprise de l'enquête a été tout aussi discrète mais surtout était-elle légale dans le contexte ? Notre association a été alertée il y a une semaine et suite à l'interpellation du maire avec le soutien d'une conseillère régionale l'avis d'enquête est apparu sur la page Facebook de la mairie.... Venons au sujet qui fâche, une usine de 20 ha, pour traiter un tonnage énorme de pommes de terre. Pour cela on ajoute de la friture et ses rejets, un volume conséquent d'ammoniac pour la congélation et d'autres produits nocifs. Une consommation excessive d'eau est annoncée par l'industriel alors que nous connaissons des années de sécheresse. Des cheminées de 80 m de hauteur qui seront visibles de toute la Flandre et défigureront définitivement notre littoral (en comparaison les bâtiments réacteurs de la centrale de Gravelines ne font que 50 m). Un dossier incomplet sur beaucoup de sujet mais pas d'échange avec la commissaire enquêtrice ... Des études sur les pollutions gazeuses qui évitent évidemment les habitations et restent sagement en périphérie de l'usine. Il est vrai que nous n'avons jamais de vent ici donc les nuages s'arrêtent au portail de l'usine comme celui de Tchernobyl à la frontière. Il n'y a donc pas d'étude sur la dispersion des polluants prenant en compte les vents dominants et l'impact sur les communes environnantes, étonnant. Par contre on trouve que l'industriel évoque déjà une extension de l'usine... Tout cela à cheval sur le territoire de 2 communes, St Georges/Aa et Bourbourg en zone rurale. L'objectif est de promouvoir une surproduction basée sur une culture intensive et surtout pas raisonnée ni bio. Les agriculteurs locaux qui sont favorables auront-ils toujours la même position quand ils ne seront plus capables d'arroser leurs champs puisque l'industriel sera prioritaire pour sa production. Il leur restera à lui racheter l'eau de lavage des pdt qui contiendra déjà les engrais, insecticides, désherbants issus de la récolte précédente ! Pollution : le retour d'expérience des riverains des 2 usines du groupe est édifiant et plutôt terrifiant, entre les odeurs et les retombées huileuses il ne faudra pas choisir on aura les 2. Bourbourg sera exposée dès que les vents seront au nord et en cas d'accident avec l'ammoniac les poumons seront brûlés alors plus de problème avec le covid19 en comparaison. Non vraiment ce n'est pas ce type d'industrie qui doit s'implanter à la campagne même pour des emplois qui seront précaires. Construction soumise à appel d'offre européen, donc aucune chance pour les entreprises locales... Si vous voulez implanter cette usine allez l'installer dans une friche du port de Dunkerque, à la place de l'ancienne raffinerie BP, les



riverains ont l'habitude des odeurs d'huile et les équipements sont déjà près. Près de 90% des avis sont négatifs madame la commissaire, le représentant du parti EELV est CONTRE Ainsi qu'un député. J'espère que vous conclurez que ce projet n'est pas acceptable, que le dossier est incomplet, que l'enquête ne s'est pas déroulée dans des conditions convenables et compatibles avec l'esprit de la démocratie participative. Au nom de l'association Transparence je vous souhaite bon courage pour le traitement de ce dossier dont dépendra la qualité de vie de plus de 20 000 riverains répartis sur St Georges, Bourbourg, Craywick, Gravelines et Loon Plage, et St Folquin également pour le Pas de Calais.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@710 - DASSONVILLE René - Villeneuve-d'Ascq**

**Organisme** : Solidaires, syndicat de salariés

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 16h00

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Clarebout d'un autre âge

**Contribution** : La société Clarebout, ce sont des conditions de travail scandaleuses pour les salariés et des conditions environnementales déplorables pour les riverains de l'usine. Les accidents de travail inacceptables, des rejets d'effluents dans la nature, des camions par dizaines qui entrent et sortent sans cesse des usines Clarebout... Voilà ce que l'on peut prévoir si on laisse M Clarebout réaliser ses projets au mépris des conditions de vie de ses concitoyens. Il est bien évident que l'on va manifester beaucoup de bienveillance pour les projets d'investissement de M Clarebout, grande fortune de Belgique qui vient "généreusement" créer de l'emploi au moment où la crise économique sévit. Et tant pis pour les salariés et les riverains dont on prend si peu l'avis en considération.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@711 - Michael**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 16h00

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Opposition au projet d'implémentation de l'entreprise Clarebout sur la commune de St Georges sur l'Aa

**Contribution** : Je suis très défavorable au projet d'implémentation de l'entreprise Clarebout sur la commune de St Georges sur l'Aa. En effet, cela engendrerait beaucoup de nuisances, notamment d'un point de vue environnementale, surtout dans une zone qui se veut écologique (mise en place d'une piste cyclable entre Gravelines et Bourbourg, qui longe un territoire aménagé et dont les oiseaux raffolent... ce serait totalement scandaleux de revenir en arrière !

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@712 - F L A N D R E S Au nom de la Terre**

**Organisme** : Association

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 16h06

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Participation de F.L.A.N.D.R.E.S au nom de la Terre.Avis défavorable.

**Contribution** : Une fois de plus, une entreprise belge qui s'est faite retoquée par ses propres autorités projette de s'implanter sur nos terres de Flandre maritime. Après les élevages de porcs, de volailles à la taille démesurée, après les sous-locations de terres agricoles pour la production de choux de Bruxelles et de pommes de terre s'accompagnant de traitements en tout genre, c'est au tour de l'usine Clarebout de convoiter notre région. Question : pourquoi quand on ne peut le faire chez soi, aller le faire chez le voisin? Les produits : frites, fécule, purée et autres dérivés bourrés d'additifs, tous synonymes de Malbouffe et en plus destinés à l'exportation...Est-ce bien raisonnable ? Après l'épisode de pandémie lié au Covid 19, il faut avouer que la patate n'a plus la frite et inversement la frite n'a plus la patate. En effet, la restauration ne re-démarre pas, les consommateurs retrouvent la conscience d'une alimentation plus saine et proche des circuits courts, et Clarebout possède deux ans de stock dans ses frigos...Quid de la pérennisation d'une telle entreprise ? Sur l'environnement des riverains, il y a de quoi avoir peur. À Deulemont et à Warneton, les plaintes pleuvent comme les pluies huileuses( sur les voitures, les trottoirs, sur les mobiliers de jardin, etc...), les habitants asphyxiés par les odeurs de friture 7/7 jours...les empêchant toute vie tranquille. Le secteur déjà bien éprouvé par les retombées de minerais et les pollutions diverses et variées ne mérite pas cela. Sur la consommation de l'eau, alors que depuis 3 ans, nous connaissons des restrictions et que la Flandre crève de soif, la société Clarebout prévoit de pomper 1 752 000 m3 dans le canal de Bourbourg. Nous serons également bien mis à mal, risquant de déstabiliser le système de wateringues et toute l'irrigation des cultures et des maraîchages. F.L.A.N.D.R.E.S au nom de la Terre dénonce aussi le gros appétit de Clarebout qui pas encore autorisé à s'installer prévoit déjà de doubler sa production entraînant de ce fait le doublement de sa consommation, doublement des pollutions, doublement des odeurs, doublement des émissions d'ammoniac, doublement du trafic routier...Notre santé va en prendre un sacré coup! Alors on nous dira que 320 emplois seront créés, mais il s'agit souvent d'emplois précaires avec des travailleurs bien souvent détachés et bossant dans des conditions faisant souvent l'objet d'accidents. Pourquoi avoir refusé ces emplois en Belgique ? L'opposition là bas est-elle plus forte ou la raison est-elle plus forte que profit? Enfin, F.L.A.N.D.R.E.S au nom de la Terre, pour toutes ces raisons émet un avis défavorable au projet d'implantation de Clarebout à St Georges sur l'Aa, dont les ambitions tellement lointaines du système alimentaire auquel notre territoire aspire, tellement irrespectueuses de notre environnement . F.L.A.N.D.R.E.S dénonce une fois de plus la course au profit mais pas à la raison. F.L.A.N.D.R.E.S regrette qu'il n'y ait pas eu de réunion publique. Ni ici, Ni ailleurs.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@713 - ROYER GEORGES - Leffrinckoucke**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 16h10

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : contribution

**Contribution** : Ce projet s'inscrit dans la continuité et l'accentuation d'un modèle de société que nous ne voulons plus. Il illustre encore la course au gigantisme et à la massification pour faire gagner plus d'argent à quelques uns en mettant sous tension nos ressources et en dégradant nos Communs par la production outrancière de produits de basse qualité avec une logistique et des méthodes destructrices de la planète, sans jamais tenir compte des coûts sociaux, environnementaux, climatiques à court, moyen et long terme. Ce projet, ce n'est pas la création d'emplois, c'est au contraire de la destruction d'emploi ! pour 1 emploi créé, ce sera combien d'emplois détruits indirectement par ces logiques de concurrence et de massification ? Ce projet, ce n'est pas la protection de notre ressource en eau, au contraire ce sont des volumes gigantesques nécessaires sur le lieu de l'usine, mais aussi pour la production des pomme de terre, sur un territoire où les risques de sécheresses ne font que s'accentuer comme partout compte tenu de nos fonctionnements non résilients à tous les niveaux; Ce projet, ce n'est pas l'amélioration de la qualité de notre eau, les rejets sont très importants, et l'évaluation des impacts de ces rejets est d'ailleurs inexistante sur les fonctionnement biologiques Ce projet, ce n'est pas l'amélioration de la qualité de notre air, d'ailleurs l'évaluation des impacts sur la qualité de l'air est largement tronquée et insuffisante. Les chiffres concernant la consommation de gaz naturel interrogent. Qu'en est il de l'évaluation des émissions de GES liées aux transports sur l'ensemble des cycles concernés par cette usine, et des particules fines ? Ce projet, ce n'est pas l'amélioration de la biodiversité, c'est l'artificialisation de milieux qui participe encore à la perturbation des équilibres physiques et écologiques de notre monde. Les logiques de compensations sont physiquement impossible. Sur les espaces concernés par ce projet la nature et l'homme devraient pouvoir s'exprimer de façon harmonieuse, en synergie d'intérêt commun. Ici c'est une fois de plus une cicatrice et un uppercut de l'homme sur son environnement dont il dépend pourtant. La pollution lumineuse n'est jamais évaluée alors que les impacts négatifs sur la biodiversité existent et que nous devrions réfléchir à des logiques de trames noires. Les activités agricoles encouragées par ce type d'usine pour la fourniture de PdT sont elles aussi agro-industrielles, chimiques, destructrices de notre sol, de notre eau, de notre air et au bilan énergétique complètement déséquilibré (quand on sait que pour une calorie dans notre assiette, on a utilisé 10 calorie pour la produire) Ce projet ce n'est pas l'amélioration de notre santé ni celle de nos enfants, en encourageant forcément la surconsommation des types de produits alimentaires de basse qualité et de malbouffe issus de ces productions. Voilà exactement le type de projet qu'il ne faut plus faire. Il est temps que toutes les forces vives, ou vivantes, s'interrogent sur les priorités et le sens de notre existence. Le respect de notre environnement, de nos communs, de la nature, des fonctionnement écologiques et climatiques doivent être prioritaires dans toute décision. On ne peut plus se permettre aujourd'hui de déséquilibrer encore la balance qui est déjà en train de rompre, et ce projet pèse

défavorablement dans tous les domaines

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@714 - fanny - Zegerscappel**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 16h16

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Stop

**Contribution** : pour qu'un autre monde soit possible il faut la volonté de le changer avec ce genre de projet on reste enlisé producteurs mal payés et obligés de produire toujours plus à grands coups de traitements consommateurs qui mangent de la merde à prix d'or et toujours les mêmes qui en profitent Bayer, les patrons de l'agro alimentaires et surtout la grande distrib qui jette 30 % de la production et qui en plus défiscalise ce monde là on n'en veut plus pour l'honneur des producteurs des travailleurs, des consommateurs et du Vivant

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@715 - LOUISE - Zutkerque**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 16h17

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : opposition à l'implantation de l'usine Clarebout

**Contribution** : Je m'oppose vivement à l'installation de cette usine qui n'a, à proprement parler, aucune "utilité publique". Au contraire, ce projet est néfaste en terme agricole, alimentaire, social, environnemental. Ce n'est clairement pas le genre de projet que j'ai envie de soutenir. Ce n'est pas un projet d'avenir. Il ne répond à aucune logique d'intérêt général, il n'est que d'intérêt privé. Or je crois que l'intérêt général prime ! La monoculture, l'industrialisation, l'exploitation à outrance des sols, la surproduction de malbouffe ne sont pas désirables à court terme et ont des effets négatifs sur le long terme ! J'ai envie d'un autre monde ! Cela n'est pas utopique. Chaque lutte contre chaque projet inutile et néfaste compte. La logique productiviste détruit notre planète et ne nous rend pas heureux. Je veux pour nous et les générations futures une agriculture biologique, diversifiée, riche, respectueuse des sols. Merci de relayer les nombreuses voix qui s'élèveront contre ce projet. J'espère que cette enquête d'utilité publique n'est pas un énième leurre démocratique.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



**@716 - Michaël**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 16h19

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Demande de report de l'enquête publique

**Contribution** : À l'attention de Madame Peggy CARTON, Commissaire-enquêtrice  
Madame la Commissaire-enquêtrice, Quelle belle nouvelle de voir la création de 320 emplois!! Mais à quel prix ? Devons nous tout sacrifier face au chantage à l'emploi? L'enquête publique qui s'est vu dématérialisée, de part le confinement, ne nous permet pas de peser tous les éléments. En effet, nous n'avons appris que trop tard la numérisation de cette enquête qui de publique n'en porte que le nom!! C'est pourquoi, par équité et afin que tout le monde puisse prendre connaissance et débattre, il se doit qu'un report de cette enquête soit prononcé. Malgré cela, le peu d'éléments que j'ai pu consulter avant la fermeture de cette enquête, soulèvent de nombreuses questions: - Pourquoi détruire des surfaces agricoles alors qu'il existe aux alentours des friches industrielles ? Je prends, pour exemple, le site de l'ancienne Société de Raffinerie de Dunkerque (SRD) fraîchement démantelée. En effet, ce terrain de près de 100 hectares appartenant au Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD), est déjà équipé de tous les réseaux (électriques, arrivée d'eau, évacuation des eaux industrielles,...) et il se trouve à proximité de toutes les infrastructures portuaires, ferroviaires et routières. L'usine dont on nous promet l'absence d'impact sur l'environnement, y trouverai sa place et les créations d'emplois que l'on nous fait miroiter seraient préservées. N'y a t-il pas là, matière à réflexion? - Quels seront les réels impacts environnementaux d'une telle infrastructure? Le dossier déposé pour ce projet comporte de nombreuses non-conformités, notamment dans le permis de construire, ainsi que des oublis dans son étude (l'école de St Georges sur l'Aa, à 650m du projet, n'est jamais mentionnée). De tels manquements ne sont-ils pas volontaires pour dissimuler des nuisances non avouables? - Quel avenir pour les agriculteurs? De telles usines, propriétés de firmes transnationales, n'ont pour seul objectif l'accroissement perpétuel de leur profit au détriment de tout ce qui ralentirait cette croissance. Ainsi, après des premiers contrats alléchants afin d'attirer les agriculteurs, elles n'auront de cesse de les étouffer avec des prix d'achat de plus en plus agressifs. Les fédérations d'agriculteurs se battent contre ces multinationales afin de sauvegarder la réelle valeur du fruit de leur labeur et pour défendre une agriculture raisonnée à dimension humaine et proche de ses concitoyens. Les seuls pseudo-fermiers qui se félicitent de tels projets ne sont, en fait, que de grands groupes qui n'ont d'agriculteur que le nom (exemple avec la ferme aux 1000 vaches). Les circuits courts, sans intermédiaire, sont l'avenir des fermiers, pour preuve les ventes directes en temps de confinement durant lesquelles des centaines de tonnes de pommes de terre ont été vendues en moins de 48h. - Quel héritage allons nous laisser à nos enfants? Le projet est porté par une réflexion désuète datant de l'ancien millénaire. Les récentes catastrophes écologiques et sanitaires nous démontrent que ces immenses infrastructures ne sont plus l'avenir de l'homme. Elles ne sont destinées qu'à l'enrichissement d'une poignée d'actionnaires au mépris du reste de l'humanité et de son environnement. De plus, ce projet est en total déphasage avec les engagements pris par L'État lors

des accords de Paris sur le climat. Nous ne pouvons sacrifier sur l'autel du profit, la planète que nous laisseront à nos enfants. Devant toutes ces questions sans réponses, il est évident que l'étude de ce projet a été bâclée et trop rapidement établie (dans le but de cacher certaines choses?). Pour ces raisons, je demande, donc, que l'enquête publique soit reportée afin que l'on obtienne les réponses à nos questions ou que ce projet soit tout bonnement abandonné. Vous, nous, ne pourrions pas dire: " je ne savais pas ou si j'avais su", lorsque nous laisserons un tel héritage à nos enfants.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@717 - Chapelle Hoël - Bruxelles**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 16h24

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis défavorable

**Contribution** : Bonjour, je relaie ci-dessous la contribution proposée par le collectif 'Non à La Friture à Saint Georges sur l'Aa', pour être sur que vous le voyez car il est clair et construit. J'espère que vous réaliserez l'absurdité de ce projet et que vous ferrez ce qui est en votre pouvoir pour l'arrêter. A-bas le progrès, a-bas les usines, vive les potagers, vive la commune, zad partout ! Amour À l'attention de Madame Peggy CARTON, Commissaire-enquêtrice Madame la Commissaire-enquêtrice, Dans le cadre du projet d'ouverture de la société agroalimentaire Clarebout dans l'axe Saint-Georges sur l'Aa-Bourbourg, j'ai pris connaissance du dossier de l'Autorité environnementale (Ae) en date du 18 décembre 2019, ainsi que des éléments fournis par le pétitionnaire. Compte-tenu de ces éléments, j'émetts un avis DÉFAVORABLE au projet. En effet, l'étude d'impact produite sous-estime les effets induits par ce projet. 1) Nuisances olfactives, sonores et environnementales L'activité de l'usine Clarebout sur la ZGI provoquera des nuisances olfactives, sonores et visuelles similaires à celles observées à proximité des sites de production existants. A la frontière franco-belge, de multiples plaintes et signalements émanant d'habitant·es des villes voisines de l'usine Clarebout de Comines-Warneton ont été déposées. Elles font état de fortes nuisances sonores, olfactives et environnementales. Les habitant.e.s souffrent des bruits constants liés à la ventilation de l'usine. Ils déclarent également que les odeurs récurrentes de graillon, d'oeuf et de viande pourri·es liées à la friture et aux stations d'épuration pénètrent jusque dans leur domicile, les empêchant même de dormir correctement. Enfin, de nombreux rejets de graisse dans les cours d'eau environnants ont été constatés. Par ailleurs, nous redoutons l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant (1 camion toutes les 3 minutes environ). Les vibrations et les bruits engendrés par les poids-lourds, ainsi que les rejets atmosphériques issus de la combustion des carburants auront un impact significatif sur le quotidien et la santé des riverain.e.s. A cela s'ajouteront les nuisances visuelles. D'une part, l'entreprise prévoit d'éclairer le site 24h/24, ce qui générera une pollution lumineuse néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone. Enfin, le projet prévoit l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges classée monument historique (Saint-Georges-sur-l'Aa), elles auront un impact visuel majeur sur le paysage. 2) Pollution de l'air Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO2 par an. Cette estimation interroge sur la méthodologie employée car en considérant le facteur d'émission du gaz naturel fourni par l'ADEME (227gCO2e/kWh) et la consommation de 375 GWh de gaz naturel, une première approximation serait en réalité de l'ordre de 85 125 tCO2e/an, un chiffre 63 fois supérieur aux émissions annoncées dans l'étude d'impact. Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO2/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été

prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40% les émissions du territoire à horizon 2030.

3) Le problème majeur de la ressource en eau. Alors que la ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de Clarebout accentuera les conflits d'usage liés à l'eau. Le pétitionnaire estime la consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale note que "Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides, dégrader l'activité agricole en lien avec les wateringues et notamment l'activité maraîchère du marais". L'Autorité environnementale ajoute que si l'extension future de l'usine avait bien lieu, la consommation d'eau doublerait, nécessitant alors la création d'un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l'approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région.

4) Enjeux agricoles et climatiques. L'usine prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre. Cela représente près de la moitié de la production de pommes de terre de consommation du Nord-Pas-de-Calais et nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50% de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d'ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteurs de pommes de terre dans le secteur. L'Autorité Environnementale note à juste titre que cette augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de monocultures industrielles - basées sur l'utilisation de produits phytosanitaires - responsables de l'érosion, de l'appauvrissement des sols et de l'effondrement de la biodiversité. Les produits issus de l'usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l'export (UE et monde). Ces éléments sont parfaitement contraires à l'engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d'une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l'agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En conséquence, ce projet constitue un obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients et condamne la sécurité alimentaire du territoire. Alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l'importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l'urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire, le projet d'implantation porté par Clarebout paraît à contre-sens de l'Histoire. Veuillez agréer, Madame la Commissaire-enquêtrice, mes salutations distinguées. "

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@718 - Martel Jean-François - Lille**

**Organisme** : associations ATTAC, MlgraCtion, Médecin du Monde....

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 16h40

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : danger du proejt Clarebout dans le dunkerquois (St georges et bourbourg).

**Contribution** : Madame la Commissaire-enquêtrice, Dans le cadre du projet d'ouverture de la société agroalimentaire Clarebout dans l'axe Saint-Georges sur l'Aa-Bourbourg, j'ai pris connaissance du dossier de l'Autorité environnementale (Ae) en date du 18 décembre 2019, ainsi que des éléments fournis par le pétitionnaire. Je suis assez proche d'un cabinet de médecins généralistes à Grande Synthe, et compte-tenu de ces éléments, j'émetts un avis DÉFAVORABLE au projet. En effet, l'étude d'impact produite sous-estime les effets induits par ce projet. 1 / Nuisances olfactives, sonores et environnementales L'activité de l'usine Clarebout sur la ZGI provoquera des nuisances olfactives, sonores et environnementales similaires à celles observées à proximité des sites de production existants. A la frontière franco-belge, de multiples plaintes et signalements émanant d'habitant·es des villes voisines de l'usine Clarebout de Comines-Warneton ont été déposées. Les habitant.e.s souffrent des bruits constants liés à la ventilation de l'usine. Ils déclarent également que les odeurs récurrentes de graillon, d'oeuf et de viande pourri.e.s liées à la friture et aux stations d'épuration pénètrent jusque dans leur domicile, les empêchant même de dormir correctement. Enfin, de nombreux rejets de graisse dans les cours d'eau environnants ont été constatés. Par ailleurs, nous redoutons l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant (1 camion toutes les 3 minutes environ). Les vibrations et les bruits engendrés par les poids-lourds, ainsi que les rejets atmosphériques issus de la combustion des carburants auront un impact significatif sur le quotidien et la santé des riverain.e.s. A cela s'ajouteront les nuisances visuelles. D'une part, l'entreprise prévoit d'éclairer le site 24h/24, ce qui générera une pollution lumineuse néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone. Enfin, le projet prévoit l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges classée monument historique (Saint-Georges-sur-l'Aa), elles auront un impact visuel majeur sur le paysage. 2 / Pollution de l'air Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO2 par an. Cette estimation interroge sur la méthodologie employée car en considérant le facteur d'émission du gaz naturel fourni par l'ADEME (227gCO2e/kWh) et la consommation de 375 GWh de gaz naturel, une première approximation serait en réalité de l'ordre de 85 125 tCO2e/an, un chiffre 63 fois supérieur aux émissions annoncées dans l'étude d'impact. Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO2/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40% les émissions du territoire

à horizon 2030. 3 / Surconsommation d'eau Alors que la ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de Clarebout accentuera les conflits d'usage liés à l'eau. Le pétitionnaire estime la consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale note que "Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides, dégrader l'activité agricole en lien avec les waterings et notamment l'activité maraîchère du marais". L'Autorité environnementale ajoute que si l'extension future de l'usine avait bien lieu, la consommation d'eau doublerait, nécessitant alors la création d'un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l'approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région. 4 / Enjeux agricoles et climatiques L'usine prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre. Cela représente près de la moitié de la production de pommes de terre de consommation du Nord-Pas-de-Calais et nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50% de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d'ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteur.rice.s de pommes de terre dans le secteur. L'Autorité Environnementale note à juste titre que cette augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de monocultures industrielles - basées sur l'utilisation de produits phytosanitaires - responsables de l'érosion, de l'appauvrissement des sols et de l'effondrement de la biodiversité. Les produits issus de l'usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l'export (UE et monde). Ces éléments sont parfaitement contraires à l'engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d'une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l'agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En conséquence, ce projet constitue un obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients et condamne la sécurité alimentaire du territoire. Alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l'importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l'urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire, le projet d'implantation porté par Clarebout paraît à contre-sens de l'Histoire. Veuillez agréer, Madame la Commissaire-enquêtrice, mes salutations distinguées. JF Martel. You receive this email since you subscribed to the list "attac-lille". To unsubscribe, click on following link: <https://framalistes.org/sympa/sigrequest/attac-lille> or send an email to [sympa@framalistes.org](mailto:sympa@framalistes.org) with the subject: unsubscribe attac-lille

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@719 - Perreau-Saussine Gaspard - Lille**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 16h43

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : avis défavorable d'un citoyen de la région

**Contribution** : Madame la commissaire enquêtrice, Je vous écris ce texte pour vous faire part de mon avis défavorable sur le projet de l'usine de production de frites et flocons par le groupe Clarebout. J'ai pour écrire ces lignes parcouru les documents suivants : -l'étude d'impact de la société Clarebout -l'avis rendu fin 2019 par l'autorité environnementale -des sites de riverains habitant aux abords des autres sites du groupe Les idées suivantes ne constituent que quelques éléments parmi d'autres que de précédents avis de citoyens compléteront à merveille, je me concentre sur quelques points seulement donc. Premièrement, à l'heure où j'écris ces lignes, le Nord subit, une nouvelle fois encore, une période de tension sur la ressource en eau. Vous n'êtes pas sans savoir que l'année dernière des restrictions ont touché toute la population. Au vu des prévisions météorologiques de long terme de MétéoFrance, l'été 2020 sera comme celui de 2019 chaud et sec. Le réchauffement climatique laisse penser que ces situations risquent de se reproduire année après année. Que penser de cette usine qui risque de concentrer une consommation d'eau localisée très forte ? Cela accentuera les conflits d'usage liés à l'eau. L'Autorité Environnementale note que : "Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides, dégrader l'activité agricole en lien avec les waterings et notamment l'activité maraîchère du marais". L'Autorité environnementale ajoute que si l'extension future de l'usine avait bien lieu, la consommation d'eau doublerait, nécessitant alors la création d'un nouveau réseau de distribution, générant des pollutions supplémentaires (travaux, matières premières, consommation d'électricité des pompes, etc...) L'Autorité environnementale met aussi en garde sur l'augmentation de l'utilisation en eau induites indirectement par la mise en place de l'usine risque de provoquer un changement des pratiques agricoles (mutation de cultures, retournements des sols, assolement en faveur de cultures à fort impact environnemental, usage des produits phytosanitaires, etc.) Celle-ci n'a pas été comptabilisée dans le dossier de Clarebout, ce qui laisse à penser que les volumes de stress hydrique sont largement sous-estimés. Le projet se targue d'être insensible aux aléas climatiques. Dans le rapport d'impact, il est écrit : « La situation du futur établissement CLAREBOUT l'expose très peu aux principaux aléas issus du changement climatique. Par ailleurs ses dispositions constructives lui permettraient de pouvoir être adapté à la majorité de ces aléas. » Mais qu'en est-il du risque de tension sur la ressource en eau ? --> Il convient à mon sens de privilégier des plus petits projets qui permettent une gestion de l'eau plus adaptée au territoire, avec une agriculture moins industrialisée, et en développant moins de réseaux de distribution d'eau. L'étude d'impact est largement insuffisamment fouillée sur le sujet. On ne peut sur ce sujet faire confiance à un groupe industriel qui a pour habitude de contourner au maximum les législations pour optimiser son profit. Par exemple, le groupe a depuis quelques années installées son usine de Comine-Harneton à la frontière de la France et la Belgique pour profiter des



différences de législation entre les deux pays ! Deuxièmement, ce projet a un but noble en cette période d'augmentation de chômage pendant la crise économique qui s'annonce : créer de l'emploi ! Mais déjà, ce projet très mécanisé crée peu d'emploi (300) au vu de la quantité de patates ingurgitée (la moitié des patates du NPDC). De plus, il s'agit ici majoritairement d'emplois répétitifs et mal reconnus socialement. Pourquoi ne pas privilégier des projets de fabrication de frites moins mécanisés, où les usines diffuseraient des pratiques d'agroécologie aux producteurs de patates de la région, avec des emplois moins déshumanisants ? Cette usine tuera toute possibilité de lancer des projets à plus petite échelle vu son ampleur et les volumes d'achat qu'ils pourront négocier ! --> Ce projet d'usine de grande ampleur est un cercle vicieux pour la qualité des emplois créés et la transition des producteurs de patates vers des pratiques bio plus respectueuses des sols. C'est un projet qui date des années 80 ! Il est en incohérence totale avec la délibération de la Communauté Urbaine de Dunkerque (CUD) de 2018 visant à promouvoir une politique agricole et alimentaire communautaire autour de 4 orientations principales : o Accompagner le développement des pratiques agricoles durables, o Développer les circuits courts de proximité et biologiques pour créer de l'emploi local, o Remettre ce que l'on mange là où l'on vit, o Encourager les pratiques alimentaires favorables à la santé. Troisièmement, contrairement ce qui est avancé dans le rapport d'impact par de multiples modèles, le projet va indubitablement susciter des nuisances pour le voisinage. La réalité est que le quotidien des voisins des usines de Clarebout va devenir un enfer. Que ce soit les passages incessants de camions (un camion toutes les 3 minutes environ) ou les rejets intempestifs dans les cours d'eau, et tant d'autres. Pour se donner une idée de ce qui se cache derrière les jolis modèles de l'étude d'impact, on peut se tourner vers le site <https://www.cw-environnement.be/tag/clarebout-potatoes/> qui entretient sur l'autre site de Clarebout dans la région les nombreuses nuisances engendrées. Le temps et les ressources nécessaires me manquent pour démontrer et tenter une action judiciaire envers ce groupe pour tous les préjudices qu'il a commis. Je vous supplie de faire tout en votre pouvoir d'éviter que cela advienne encore plus dans le futur. Je vous souhaite une bonne journée, Cordialement, Gaspard Perreau-Saussine

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@720 - Sabrina**

**Organisme** : Élu

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 16h48

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contre la construction de l'usine Clarebout P

**Contribution** : Il semble que ce type d'usine à un effet néfaste sur l'environnement, pollution, odeur désagréable pour les riverains... Alors que l'on doit penser à un modèle de l'économie plus respectueux de l'environnement et qui a un sens pour le territoire, je ne vois pas l'utilité. Nous sommes déjà pollué par nombres d'usines sur le littoral. Et cela accentuera le trafic routier, alors que les camions saturé déjà le trafic et sont dangereux, alors que notre autoroute et déjà la plus utilisée... Aucun intérêt pour ce genre d'usine. Non à l'implation de cette usine Clarebout Potatoes.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@721 - ROYER EDWIGE - Leffrinckoucke**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 16h56

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : contribution

**Contribution** : Ce projet s'inscrit dans la continuité et l'accentuation d'un modèle de société que nous ne voulons plus. Il illustre encore la course au gigantisme et à la massification pour faire gagner plus d'argent à quelques uns en mettant sous tension nos ressources et en dégradant nos Communs par la production outrancière de produits de basse qualité avec une logistique et des méthodes destructrices de la planète, sans jamais tenir compte des coûts sociaux, environnementaux, climatiques à court, moyen et long terme. Ce projet, ce n'est pas la création d'emplois, c'est au contraire de la destruction d'emploi ! pour 1 emploi créé, ce sera combien d'emplois détruits indirectement par ces logiques de concurrence et de massification ? Ce projet, ce n'est pas la protection de notre ressource en eau, au contraire ce sont des volumes gigantesques nécessaires sur le lieu de l'usine, mais aussi pour la production des pomme de terre, sur un territoire où les risques de sécheresses ne font que s'accentuer comme partout compte tenu de nos fonctionnements non résilients à tous les niveaux; Ce projet, ce n'est pas l'amélioration de la qualité de notre eau, les rejets sont très importants, et l'évaluation des impacts de ces rejets est d'ailleurs inexistante sur les fonctionnement biologiques Ce projet, ce n'est pas l'amélioration de la qualité de notre air, d'ailleurs l'évaluation des impacts sur la qualité de l'air est largement tronquée et insuffisante. Les chiffres concernant la consommation de gaz naturel interrogent. Qu'en est il de l'évaluation des émissions de GES liées aux transports sur l'ensemble des cycles concernés par cette usine, et des particules fines ? Ce projet, ce n'est pas l'amélioration de la biodiversité, c'est l'artificialisation de milieux qui participe encore à la perturbation des équilibres physiques et écologiques de notre monde. Les logiques de compensations sont physiquement impossible. Sur les espaces concernés par ce projet la nature et l'homme devraient pouvoir s'exprimer de façon harmonieuse, en synergie d'intérêt commun. Ici c'est une fois de plus une cicatrice et un uppercut de l'homme sur son environnement dont il dépend pourtant. La pollution lumineuse n'est jamais évaluée alors que les impacts négatifs sur la biodiversité existent et que nous devrions réfléchir à des logiques de trames noires. Les activités agricoles encouragées par ce type d'usine pour la fourniture de PdT sont elles aussi agro-industrielles, chimiques, destructrices de notre sol, de notre eau, de notre air et au bilan énergétique complètement déséquilibré (quand on sait que pour une calorie dans notre assiette, on a utilisé 10 calorie pour la produire) Ce projet ce n'est pas l'amélioration de notre santé ni celle de nos enfants, en encourageant forcément la surconsommation des types de produits alimentaires de basse qualité et de malbouffe issus de ces productions. Voilà exactement le type de projet qu'il ne faut plus faire. Il est temps que toutes les forces vives, ou vivantes, s'interrogent sur les priorités et le sens de notre existence. Le respect de notre environnement, de nos communs, de la nature, des fonctionnement écologiques et climatiques doivent être prioritaires dans toute décision. On ne peut plus se permettre aujourd'hui de déséquilibrer encore la balance qui est déjà en train de rompre, et ce projet pèse

défavorablement dans tous les domaines

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@722 - VERONIQUE**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 16h58

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : avis défavorable

**Contribution** : Habitant Loon-Plage et étant donné le sens des vents, je ne peux que m'opposer à l'implantation d'une telle usine à Saint-Georges sur l'Aa. En Belgique, une énorme usine à frites du même type menace la santé et l'environnement de part les retombées graisseuses, l'utilisation d'herbicides, les nuisances sonores et olfactives, c'est de notoriété publique. Dans ces conditions pourquoi sacrifier en toute connaissance de cause notre beau littoral qui a déjà largement contribué à créer des emplois en acceptant l'implantation de nombreuses usines de Dunkerque à Gravelines. De plus dans le contexte actuel de la pandémie, l'information quant à la construction de cette usine n'a pu se faire dans de bonnes conditions et risque de mettre les habitants "au pied du mur", au pied "d'un mur de pollution supplémentaire" devrais-je dire. La conscience écologique croisée à la conscience économique et humaine doit en cette période de pandémie mondiale nous faire réagir et nous opposer à ce projet.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@723 - Paillard Xavier - Socx**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 17h02

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis d un particulier

**Contribution** : Monsieur , je crois que ce projet va bénéficier à l agriculture industrielle mais très peu aux gens de la région de l économie continue de rouler vers l incohérence du toujours plus de profits au5 détriment de la vie des gens aussi je dépose mon désaccord ici

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@724 - LELEU Martine - Saint-Folquin**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 17h04

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Non à la construction de l'usine CLAREBOUT

**Contribution** : Madame la commissaire enquêtrice, je suis contre l'implantation de l'usine Clarebout à St Georges sur l'aa. A cause des nuisances visuelles, olfactives et environnementales. A cause de la pollution engendrée par cette usine. C'est une aberration au niveau écologique. Quantité d'eau utilisée phénoménale. .... Ne sommes nous pas dans un cycle de sécheresse ? Dans une période où on nous demande de faire attention , où on nous parle de restrictions de la consommation d'eau? Qu'en est il de cette monoculture de la pomme de terre, et ce dans toute la région ? Ce qui se passe depuis le confinement ,ne nous montre t il pas qu'il faut en revenir à une agriculture diversifiée ? Autre gros point noir Mme l'enquêtrice, est il prévu de construire une 3 ème voie de l'autoroute A16 ? Car, ajoutez un flot incessant de camions sur une autoroute déjà saturée et très très accidentogène , c'est irresponsable !!!! Pas un jour sans un accident sur cette autoroute hyper dangereuse ! Quant aux 320 emplois promis, pouvez vous nous certifier qu'ils seront entièrement réservés à la population locale? N'ayant pu vous rencontrer en face à face comme cela aurait dû se faire, j'attends des réponses à mes questions. Merci.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@725 - Martel-Paillard Claire - Lille**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 17h04

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : projet d'usine Clarebout dans le dunkerquois

**Contribution** : Madame la Commissaire-enquêtrice, je suis médecin généraliste, j'ai pris connaissance du dossier de l'Autorité environnementale du 18 décembre 2019, Dans le cadre du projet d'ouverture de la société agroalimentaire Clarebout dans l'axe Saint-Georges sur l'Aa-Bourbourg, ainsi que des éléments fournis par le pétitionnaire. Compte-tenu de ces éléments, j'émetts un avis DÉFAVORABLE au projet. En effet, l'étude d'impact produite sous-estime les effets induits par ce projet. 1 / Nuisances olfactives, sonores et environnementales L'activité de l'usine Clarebout sur la ZGI provoquera des nuisances olfactives, sonores et environnementales similaires à celles observées à proximité des sites de production existants. A la frontière franco-belge, de multiples plaintes et signalements émanant d'habitant-es des villes voisines de l'usine Clarebout de Comines-Warneton ont été déposées. Les habitant.e.s souffrent des bruits constants liés à la ventilation de l'usine. Ils déclarent également que les odeurs récurrentes de graillon, d'oeuf et de viande pourri.e.s liées à la friture et aux stations d'épuration pénètrent jusque dans leur domicile, les empêchant même de dormir correctement. Enfin, de nombreux rejets de graisse dans les cours d'eau environnants ont été constatés. Par ailleurs, nous redoutons l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant (1 camion toutes les 3 minutes environ). Les vibrations et les bruits engendrés par les poids-lourds, ainsi que les rejets atmosphériques issus de la combustion des carburants auront un impact significatif sur le quotidien et la santé des riverain.e.s. A cela s'ajouteront les nuisances visuelles. D'une part, l'entreprise prévoit d'éclairer le site 24h/24, ce qui générera une pollution lumineuse néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone. Enfin, le projet prévoit l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges classée monument historique (Saint-Georges-sur-l'Aa), elles auront un impact visuel majeur sur le paysage. 2 / Pollution de l'air Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO2 par an. Cette estimation interroge sur la méthodologie employée car en considérant le facteur d'émission du gaz naturel fourni par l'ADEME (227gCO2e/kWh) et la consommation de 375 GWh de gaz naturel, une première approximation serait en réalité de l'ordre de 85 125 tCO2e/an, un chiffre 63 fois supérieur aux émissions annoncées dans l'étude d'impact. Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO2/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40% les émissions du territoire à horizon 2030. 3 / Surconsommation d'eau Alors que la ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en



plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de Clarebout accentuera les conflits d'usage liés à l'eau. Le pétitionnaire estime la consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale note que "Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides, dégrader l'activité agricole en lien avec les wateringues et notamment l'activité maraîchère du marais". L'Autorité environnementale ajoute que si l'extension future de l'usine avait bien lieu, la consommation d'eau doublerait, nécessitant alors la création d'un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l'approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région.

#### 4 / Enjeux agricoles et climatiques

L'usine prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre. Cela représente près de la moitié de la production de pommes de terre de consommation du Nord-Pas-de-Calais et nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50% de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d'ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteurs de pommes de terre dans le secteur. L'Autorité Environnementale note à juste titre que cette augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de monocultures industrielles - basées sur l'utilisation de produits phytosanitaires - responsables de l'érosion, de l'appauvrissement des sols et de l'effondrement de la biodiversité. Les produits issus de l'usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l'export (UE et monde). Ces éléments sont parfaitement contraires à l'engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d'une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l'agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En conséquence, ce projet constitue un obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients et condamne la sécurité alimentaire du territoire. Alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l'importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l'urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire, le projet d'implantation porté par Clarebout paraît à contre-sens de l'Histoire. Veuillez agréer, Madame la Commissaire-enquêtrice, mes salutations distinguées. Docteur Claire-Martel Paillard

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@726 - Dominique - Leffrinckoucke**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 17h09

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : A l'attention de Madame la commissaire enquêtrice

**Contribution** : Je suis très défavorable à ce projet avec toutes ses conséquences nuisibles similaires à l'usine de Comines Warneton.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@727 - ANV-COP21Dk collectif - Dunkerque**

**Organisme** : ANV-COP21 Dunkerque

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 17h20

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : NON à l'agro-industrie polluante et climaticide

**Contribution** : Madame la Commissaire-enquêteur, Le Collectif ANV-Cop21 Dunkerque, mouvement citoyen qui s'oppose aux projets et aux politiques contribuant au dérèglement climatique, émet un avis DEFAVORABLE au projet d'usine Clarebout à Saint-Georges sur l'Aa. En effet, il s'agit là d'une installation de plus pour un système agro-alimentaire de basse qualité, polluant, n'ayant aucun impact positif sur la filière agricole et de transformation pour le territoire de Flandre maritime. Ce projet constituerait un véritable désastre pour la préservation de la ressource en eau du territoire, une perte de terres agricoles, une source d'accroissement fort du trafic de poids lourds, un risque d'incidents graves à proximité d'écoles, de résidences, de salles publiques. Sans oublier les multiples pollutions, sonores, olfactives, visuelles, ... tout cela à proximité immédiate d'un village où il fait bon vivre, et d'un corridor biologique (avec voie cyclable). Ce projet va totalement à l'encontre d'agriculture biologique et de circuits-courts de proximité, vantée par la CUD. Il ne correspond d'ailleurs pas aux objectifs du nouveau SCOT en vigueur. ANV-Cop21 Dunkerque préférerait voir naître divers projets plus petits et diversifiés, tournés vers agriculture à taille humaine, garante d'un environnement non pollué. Des projets à taille humaine, profitables à tous. Ainsi, nous refusons les projets classiques du siècle passé, bénéfiques aux seules grandes sociétés, aux seuls grands exploitants, aux seules multinationales, au détriment du mieux-vivre des salariés, des consommateurs. Pour toutes ces raisons, ce projet Clarebout devrait recevoir un avis NEGATIF au terme de cette enquête publique menée dans des conditions par ailleurs très contestables (et sources de contentieux). Collectif ANV-Cop21 Dunkerque

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@728 - Laurent Françoise**

**Organisme** : ATTAC

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 18h02

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis sur la construction d'une usine de pommes frites St Georges-Bourbourg

**Contribution** : Madame la Commissaire-enquêtrice, Dans le cadre du projet d'ouverture de la société agroalimentaire Clarebout dans l'axe Saint-Georges sur l'Aa-Bourbourg, j'ai pris connaissance du dossier de l'Autorité environnementale (Ae) en date du 18 décembre 2019, ainsi que des éléments fournis par le pétitionnaire. Compte-tenu de ces éléments, j'émetts un avis DÉFAVORABLE au projet. En effet, l'étude d'impact produite sous-estime les effets induits par ce projet. 1 / Nuisances olfactives, sonores et environnementales L'activité de l'usine Clarebout sur la ZGI provoquera des nuisances olfactives, sonores et environnementales similaires à celles observées à proximité des sites de production existants. A la frontière franco-belge, de multiples plaintes et signalements émanant d'habitant-es des villes voisines de l'usine Clarebout de Comines-Warneton ont été déposées. Les habitant.e.s souffrent des bruits constants liés à la ventilation de l'usine. Ils déclarent également que les odeurs récurrentes de graillon, d'oeuf et de viande pourri.e.s liées à la friture et aux stations d'épuration pénètrent jusque dans leur domicile, les empêchant même de dormir correctement. Enfin, de nombreux rejets de graisse dans les cours d'eau environnants ont été constatés. Par ailleurs, nous redoutons l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant (1 camion toutes les 3 minutes environ). Les vibrations et les bruits engendrés par les poids-lourds, ainsi que les rejets atmosphériques issus de la combustion des carburants auront un impact significatif sur le quotidien et la santé des riverain.e.s. A cela s'ajouteront les nuisances visuelles. D'une part, l'entreprise prévoit d'éclairer le site 24h/24, ce qui générera une pollution lumineuse néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone. Enfin, le projet prévoit l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges classée monument historique (Saint-Georges-sur-l'Aa), elles auront un impact visuel majeur sur le paysage. 2 / Pollution de l'air Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO2 par an. Cette estimation interroge sur la méthodologie employée car en considérant le facteur d'émission du gaz naturel fourni par l'ADEME (227gCO2e/kWh) et la consommation de 375 GWh de gaz naturel, une première approximation serait en réalité de l'ordre de 85 125 tCO2e/an, un chiffre 63 fois supérieur aux émissions annoncées dans l'étude d'impact. Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO2/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40%

les émissions du territoire à horizon 2030. 3 / Surconsommation d'eau Alors que la ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de Clarebout accentuera les conflits d'usage liés à l'eau. Le pétitionnaire estime la consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale note que "Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides, dégrader l'activité agricole en lien avec les waterings et notamment l'activité maraîchère du marais". L'Autorité environnementale ajoute que si l'extension future de l'usine avait bien lieu, la consommation d'eau doublerait, nécessitant alors la création d'un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l'approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région. 4 / Enjeux agricoles et climatiques L'usine prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre. Cela représente près de la moitié de la production de pommes de terre de consommation du Nord-Pas-de-Calais et nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50% de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d'ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteur.rice.s de pommes de terre dans le secteur. L'Autorité Environnementale note à juste titre que cette augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de monocultures industrielles - basées sur l'utilisation de produits phytosanitaires - responsables de l'érosion, de l'appauvrissement des sols et de l'effondrement de la biodiversité. Les produits issus de l'usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l'export (UE et monde). Ces éléments sont parfaitement contraires à l'engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d'une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l'agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En conséquence, ce projet constitue un obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients et condamne la sécurité alimentaire du territoire. Alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l'importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l'urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire, le projet d'implantation porté par Clarebout paraît à contre-sens de l'Histoire. Veuillez agréer, Madame la Commissaire-enquêtrice, mes salutations distinguées.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@729 - Nicolas - Dunkerque**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 18h13

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Défavorable

**Contribution** : Madame la commissaire enquêteur, Je suis défavorable à ce projet qui ne s'inscrit pas dans les nouveaux enjeux écologiques et économiques actuels. Le développement de telles industries devraient ralentir. La pollution générée pour les eaux est également un désastre écologique. Je suis contre ce projet.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@730 - Frédéric**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 18h15

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : oui pour développement clarebout

**Contribution** : cela v rapporter de l emploi dans le dunkerquois sur le territoire et soutenir l emploi pour notre avenir a tousse oui pour le développement su

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@731 - Falémaa - Lille**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 18h36

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Projet d'usine

**Contribution** : Madame la Commissaire-enquêtrice, Dans le cadre du projet d'ouverture de la société agroalimentaire Clarebout dans l'axe Saint-Georges sur l'Aa-Bourbourg, j'ai pris connaissance du dossier de l'Autorité environnementale (Ae) en date du 18 décembre 2019, ainsi que des éléments fournis par le pétitionnaire. Compte-tenu de ces éléments, j'émet un avis TRÈS DÉFAVORABLE au projet. En effet, l'étude d'impact produite sous-estime les effets induits par ce projet. 1 / Nuisances olfactives, sonores et environnementales L'activité de l'usine Clarebout sur la ZGI provoquera des nuisances olfactives, sonores et environnementales similaires à celles observées à proximité des sites de production existants. A la frontière franco-belge, de multiples plaintes et signalements émanant d'habitant·es des villes voisines de l'usine Clarebout de Comines-Warneton ont été déposées. Les habitant.e.s souffrent des bruits constants liés à la ventilation de l'usine. Ils déclarent également que les odeurs récurrentes de graillon, d'oeuf et de viande pourri.e.s liées à la friture et aux stations d'épuration pénètrent jusque dans leur domicile, les empêchant même de dormir correctement. Enfin, de nombreux rejets de graisse dans les cours d'eau environnants ont été constatés. Par ailleurs, nous redoutons l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant (1 camion toutes les 3 minutes environ). Les vibrations et les bruits engendrés par les poids-lourds, ainsi que les rejets atmosphériques issus de la combustion des carburants auront un impact significatif sur le quotidien et la santé des riverain.e.s. A cela s'ajouteront les nuisances visuelles. D'une part, l'entreprise prévoit d'éclairer le site 24h/24, ce qui générera une pollution lumineuse néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone. Enfin, le projet prévoit l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges classée monument historique (Saint-Georges-sur-l'Aa), elles auront un impact visuel majeur sur le paysage. 2 / Pollution de l'air Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO<sub>2</sub> par an. Cette estimation interroge sur la méthodologie employée car en considérant le facteur d'émission du gaz naturel fourni par l'ADEME (227gCO<sub>2</sub>e/kWh) et la consommation de 375 GWh de gaz naturel, une première approximation serait en réalité de l'ordre de 85 125 tCO<sub>2</sub>e/an, un chiffre 63 fois supérieur aux émissions annoncées dans l'étude d'impact. Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO<sub>2</sub>/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40% les émissions du territoire à horizon 2030. 3 / Surconsommation d'eau Alors que la ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en



plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de Clarebout accentuera les conflits d'usage liés à l'eau. Le pétitionnaire estime la consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale note que "Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides, dégrader l'activité agricole en lien avec les wateringues et notamment l'activité maraîchère du marais". L'Autorité environnementale ajoute que si l'extension future de l'usine avait bien lieu, la consommation d'eau doublerait, nécessitant alors la création d'un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l'approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région.

#### 4 / Enjeux agricoles et climatiques

L'usine prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre. Cela représente près de la moitié de la production de pommes de terre de consommation du Nord-Pas-de-Calais et nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50% de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d'ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteurs de pommes de terre dans le secteur. L'Autorité Environnementale note à juste titre que cette augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de monocultures industrielles - basées sur l'utilisation de produits phytosanitaires - responsables de l'érosion, de l'appauvrissement des sols et de l'effondrement de la biodiversité. Les produits issus de l'usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l'export (UE et monde). Ces éléments sont parfaitement contraires à l'engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d'une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l'agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En conséquence, ce projet constitue un obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients et condamne la sécurité alimentaire du territoire. Alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l'importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l'urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire, le projet d'implantation porté par Clarebout paraît à contre-sens de l'Histoire. Veuillez agréer, Madame la Commissaire-enquêtrice, mes salutations distinguées.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@732 - LENNE ludovic - Saint-Folquin**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 19h02

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : contre l'implantation de la société Clarebout à Saint georges

**Contribution** : Contre ce projet qui n'amènera que des désagréments écologiques. En plus des poussières, s'ajouteront les rejets de cette usine.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@733 - François - Saint-Folquin**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 19h21

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis défavorable à l'installation CLAREBOUT

**Contribution** : Madame la Commissaire-enquêtrice, J'habite Saint Folquin. J'ai pris connaissance du dossier de l'Autorité environnementale du 18 décembre 2019, Dans le cadre du projet d'ouverture de la société agroalimentaire Clarebout dans l'axe Saint-Georges sur l'Aa-Bourbourg, ainsi que des éléments fournis par le pétitionnaire. Compte-tenu de ces éléments, j'émet un avis DÉFAVORABLE au projet. En effet, l'étude d'impact produite sous-estime les effets induits par ce projet. 1 / Nuisances olfactives, sonores et environnementales L'activité de l'usine Clarebout sur la ZGI provoquera des nuisances olfactives, sonores et environnementales similaires à celles observées à proximité des sites de production existants. A la frontière franco-belge, de multiples plaintes et signalements émanant d'habitant-es des villes voisines de l'usine Clarebout de Comines-Warneton ont été déposées. Les habitant.e.s souffrent des bruits constants liés à la ventilation de l'usine. Ils déclarent également que les odeurs récurrentes de graillon, d'oeuf et de viande pourri.e.s liées à la friture et aux stations d'épuration pénètrent jusque dans leur domicile, les empêchant même de dormir correctement. Enfin, de nombreux rejets de graisse dans les cours d'eau environnants ont été constatés. Par ailleurs, nous redoutons l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant (1 camion toutes les 3 minutes environ). Les vibrations et les bruits engendrés par les poids-lourds, ainsi que les rejets atmosphériques issus de la combustion des carburants auront un impact significatif sur le quotidien et la santé des riverain.e.s. A cela s'ajouteront les nuisances visuelles. D'une part, l'entreprise prévoit d'éclairer le site 24h/24, ce qui générera une pollution lumineuse néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone. Enfin, le projet prévoit l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges classée monument historique (Saint-Georges-sur-l'Aa), elles auront un impact visuel majeur sur le paysage. 2 / Pollution de l'air Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO2 par an. Cette estimation interroge sur la méthodologie employée car en considérant le facteur d'émission du gaz naturel fourni par l'ADEME (227gCO2e/kWh) et la consommation de 375 GWh de gaz naturel, une première approximation serait en réalité de l'ordre de 85 125 tCO2e/an, un chiffre 63 fois supérieur aux émissions annoncées dans l'étude d'impact. Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO2/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40% les émissions du territoire à horizon 2030. 3 / Surconsommation d'eau Alors que la ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en

plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de Clarebout accentuera les conflits d'usage liés à l'eau. Le pétitionnaire estime la consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale note que "Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides, dégrader l'activité agricole en lien avec les waterings et notamment l'activité maraîchère du marais". L'Autorité environnementale ajoute que si l'extension future de l'usine avait bien lieu, la consommation d'eau doublerait, nécessitant alors la création d'un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l'approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région.

#### 4 / Enjeux agricoles et climatiques

L'usine prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre. Cela représente près de la moitié de la production de pommes de terre de consommation du Nord-Pas-de-Calais et nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50% de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d'ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteurs de pommes de terre dans le secteur. L'Autorité Environnementale note à juste titre que cette augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de monocultures industrielles - basées sur l'utilisation de produits phytosanitaires - responsables de l'érosion, de l'appauvrissement des sols et de l'effondrement de la biodiversité. Les produits issus de l'usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l'export (UE et monde). Ces éléments sont parfaitement contraires à l'engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d'une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l'agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En conséquence, ce projet constitue un obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients et condamne la sécurité alimentaire du territoire. Alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l'importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l'urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire, le projet d'implantation porté par Clarebout paraît à contre-sens de l'Histoire. Veuillez agréer, Madame la Commissaire-enquêtrice, mes salutations distinguées.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@734 - Mélanie - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 19h28

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis défavorable pour l'implantation de l'usine Clarebout à St Georges sur l'AA/Bourbourg

**Contribution** : Madame la commissaire enquêtrice, Nous sommes dévaforables à cette implantation au regard du retour d'expérience de l'usine Clarebout implantée à la frontière belge, notamment concernant les nuisances que cela entraînera pour les riverains. Cordialement

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@735 - Aurélie - Saint-Folquin**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 19h28

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : AVIS DEFAVORABLE au projet Clarebout

**Contribution** : Madame la Commissaire-enquêtrice, J'habite Saint Folquin. J'ai pris connaissance du dossier de l'Autorité environnementale du 18 décembre 2019, Dans le cadre du projet d'ouverture de la société agroalimentaire Clarebout dans l'axe Saint-Georges sur l'Aa-Bourbourg, ainsi que des éléments fournis par le pétitionnaire. Compte-tenu de ces éléments, j'émet un avis DÉFAVORABLE au projet. En effet, l'étude d'impact produite sous-estime les effets induits par ce projet. 1 / Nuisances olfactives, sonores et environnementales L'activité de l'usine Clarebout sur la ZGI provoquera des nuisances olfactives, sonores et environnementales similaires à celles observées à proximité des sites de production existants. A la frontière franco-belge, de multiples plaintes et signalements émanant d'habitant-es des villes voisines de l'usine Clarebout de Comines-Warneton ont été déposées. Les habitant.e.s souffrent des bruits constants liés à la ventilation de l'usine. Ils déclarent également que les odeurs récurrentes de graillon, d'oeuf et de viande pourri.e.s liées à la friture et aux stations d'épuration pénètrent jusque dans leur domicile, les empêchant même de dormir correctement. Enfin, de nombreux rejets de graisse dans les cours d'eau environnants ont été constatés. Par ailleurs, nous redoutons l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant (1 camion toutes les 3 minutes environ). Les vibrations et les bruits engendrés par les poids-lourds, ainsi que les rejets atmosphériques issus de la combustion des carburants auront un impact significatif sur le quotidien et la santé des riverain.e.s. A cela s'ajouteront les nuisances visuelles. D'une part, l'entreprise prévoit d'éclairer le site 24h/24, ce qui générera une pollution lumineuse néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone. Enfin, le projet prévoit l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges classée monument historique (Saint-Georges-sur-l'Aa), elles auront un impact visuel majeur sur le paysage. 2 / Pollution de l'air Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO2 par an. Cette estimation interroge sur la méthodologie employée car en considérant le facteur d'émission du gaz naturel fourni par l'ADEME (227gCO2e/kWh) et la consommation de 375 GWh de gaz naturel, une première approximation serait en réalité de l'ordre de 85 125 tCO2e/an, un chiffre 63 fois supérieur aux émissions annoncées dans l'étude d'impact. Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO2/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40% les émissions du territoire à horizon 2030. 3 / Surconsommation d'eau Alors que la ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en

plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de Clarebout accentuera les conflits d'usage liés à l'eau. Le pétitionnaire estime la consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale note que "Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides, dégrader l'activité agricole en lien avec les wateringues et notamment l'activité maraîchère du marais". L'Autorité environnementale ajoute que si l'extension future de l'usine avait bien lieu, la consommation d'eau doublerait, nécessitant alors la création d'un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l'approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région.

#### 4 / Enjeux agricoles et climatiques

L'usine prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre. Cela représente près de la moitié de la production de pommes de terre de consommation du Nord-Pas-de-Calais et nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50% de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d'ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteurs de pommes de terre dans le secteur. L'Autorité Environnementale note à juste titre que cette augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de monocultures industrielles - basées sur l'utilisation de produits phytosanitaires - responsables de l'érosion, de l'appauvrissement des sols et de l'effondrement de la biodiversité. Les produits issus de l'usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l'export (UE et monde). Ces éléments sont parfaitement contraires à l'engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d'une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l'agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En conséquence, ce projet constitue un obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients et condamne la sécurité alimentaire du territoire. Alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l'importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l'urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire, le projet d'implantation porté par Clarebout paraît à contre-sens de l'Histoire. Veuillez agréer, Madame la Commissaire-enquêteur, mes salutations distinguées.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@736 - Amélie - Dunkerque**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 19h31

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : non à l'implantation de l'usine clarebout à Dunkerque

**Contribution** : Non à l'usine clarebout à Dunkerque, et ce pour plusieurs raisons ci-dessous énoncées. 1 / Nuisances olfactives, sonores et environnementales  
L'activité de l'usine Clarebout sur la ZGI provoquera des nuisances olfactives, sonores et environnementales similaires à celles observées à proximité des sites de production existants. A la frontière franco-belge, de multiples plaintes et signalements émanant d'habitant-es des villes voisines de l'usine Clarebout de Comines-Warneton ont été déposées. Les habitant.e.s souffrent des bruits constants liés à la ventilation de l'usine. Ils déclarent également que les odeurs récurrentes de graillon, d'oeuf et de viande pourri.e.s liées à la friture et aux stations d'épuration pénètrent jusque dans leur domicile, les empêchant même de dormir correctement. Enfin, de nombreux rejets de graisse dans les cours d'eau environnants ont été constatés. Par ailleurs, nous redoutons l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant (1 camion toutes les 3 minutes environ). Les vibrations et les bruits engendrés par les poids-lourds, ainsi que les rejets atmosphériques issus de la combustion des carburants auront un impact significatif sur le quotidien et la santé des riverain.e.s. A cela s'ajouteront les nuisances visuelles. D'une part, l'entreprise prévoit d'éclairer le site 24h/24, ce qui générera une pollution lumineuse néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone. Enfin, le projet prévoit l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges classée monument historique (Saint-Georges-sur-l'Aa), elles auront un impact visuel majeur sur le paysage. 2 / Pollution de l'air Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO<sub>2</sub> par an. Cette estimation interroge sur la méthodologie employée car en considérant le facteur d'émission du gaz naturel fourni par l'ADEME (227gCO<sub>2</sub>e/kWh) et la consommation de 375 GWh de gaz naturel, une première approximation serait en réalité de l'ordre de 85 125 tCO<sub>2</sub>e/an, un chiffre 63 fois supérieur aux émissions annoncées dans l'étude d'impact. Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO<sub>2</sub>/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40% les émissions du territoire à horizon 2030. 3 / Surconsommation d'eau Alors que la ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de Clarebout accentuera les conflits d'usage liés à l'eau. Le pétitionnaire estime la consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale note que "Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur



le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides, dégrader l'activité agricole en lien avec les waterings et notamment l'activité maraîchère du marais". L'Autorité environnementale ajoute que si l'extension future de l'usine avait bien lieu, la consommation d'eau doublerait, nécessitant alors la création d'un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l'approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région. 4 / Enjeux agricoles et climatiques L'usine prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre. Cela représente près de la moitié de la production de pommes de terre de consommation du Nord-Pas-de-Calais et nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50% de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d'ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteurs de pommes de terre dans le secteur. L'Autorité Environnementale note à juste titre que cette augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de monocultures industrielles - basées sur l'utilisation de produits phytosanitaires - responsables de l'érosion, de l'appauvrissement des sols et de l'effondrement de la biodiversité. Les produits issus de l'usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l'export (UE et monde). Ces éléments sont parfaitement contraires à l'engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d'une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l'agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En conséquence, ce projet constitue un obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients et condamne la sécurité alimentaire du territoire. Alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l'importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l'urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire, le projet d'implantation porté par Clarebout paraît à contre-sens de l'Histoire

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@737 - Devogel Pamela**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 19h34

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contribution implantation clarebout

**Contribution** : Je pense que l'implantation de l' Usine Clarebout Saint-georges-sur-l'Aa et Bourbourg, est une bonne chose pour l'économie de notre région , notamment au niveau des emplois.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@738 - Alexia - Dunkerque**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 19h35

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis sur l'implémentation

**Contribution** : Je suis pour l'implémentation de l'usine Clarbout-st-gorges-sur -aa-et-bourboug Pour l'emploi sur le dunkerquois

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@739 - Véronique - Chaux**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 19h42

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis concernant l'implantation de l'usine CLAREBOUT sur le Dunkerquois

**Contribution** : La société belge Clarebout Potatoes souhaite construire une usine de transformation de pommes de terres sur les communes de Saint-Georges sur l'Aa et Bourbourg, à côté de Dunkerque. Cette usine fonctionnant 7j/7 et 24h/24 produira quotidiennement 1400 tonnes de produits finis, essentiellement des frites surgelées destinées à l'exportation. Je pense qu'il existe de nombreuses raisons de s'opposer à ce projet et ce qu'il incarne. Odeur de friture et bruits persistants, pollution de l'air, surconsommation d'eau, conditions de travail dangereuses et abrutissantes... Ce projet titanesque impactera durablement le quotidien des habitant.e.s des villes alentours. Reposant sur des pratiques agricoles monoculturelles et dopées aux produits phytosanitaires, ce projet condamnera le futur de la région et sa sécurité alimentaire. J'émet donc un avis totalement DEFAVORABLE à la réalisation de ce projet pour les raisons ci-après : 1 / Nuisances olfactives, sonores et environnementales L'activité de l'usine Clarebout sur la ZGI provoquera des nuisances olfactives, sonores et environnementales similaires à celles observées à proximité des sites de production existants. A la frontière franco-belge, de multiples plaintes et signalements émanant d'habitant.es des villes voisines de l'usine Clarebout de Comines-Warneton ont été déposées. Les habitant.e.s souffrent des bruits constants liés à la ventilation de l'usine. Ils déclarent également que les odeurs récurrentes de graillon, d'oeuf et de viande pourri.e.s liées à la friture et aux stations d'épuration pénètrent jusque dans leur domicile, les empêchant même de dormir correctement. Enfin, de nombreux rejets de graisse dans les cours d'eau environnants ont été constatés. Par ailleurs, nous redoutons l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant (1 camion toutes les 3 minutes environ). Les vibrations et les bruits engendrés par les poids-lourds, ainsi que les rejets atmosphériques issus de la combustion des carburants auront un impact significatif sur le quotidien et la santé des riverain.e.s. A cela s'ajouteront les nuisances visuelles. D'une part, l'entreprise prévoit d'éclairer le site 24h/24, ce qui générera une pollution lumineuse néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone. Enfin, le projet prévoit l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges classée monument historique (Saint-Georges-sur-l'Aa), elles auront un impact visuel majeur sur le paysage. 2 / Pollution de l'air Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO2 par an. Cette estimation interroge sur la méthodologie employée car en considérant le facteur d'émission du gaz naturel fourni par l'ADEME (227gCO2e/kWh) et la consommation de 375 GWh de gaz naturel, une première approximation serait en réalité de l'ordre de 85 125 tCO2e/an, un chiffre 63 fois supérieur aux émissions annoncées dans l'étude d'impact. Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO2/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude

d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40% les émissions du territoire à horizon 2030.

3 / Surconsommation d'eau Alors que la ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de Clarebout accentuera les conflits d'usage liés à l'eau. Le pétitionnaire estime la consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale note que "Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides, dégrader l'activité agricole en lien avec les wateringues et notamment l'activité maraîchère du marais". L'Autorité environnementale ajoute que si l'extension future de l'usine avait bien lieu, la consommation d'eau doublerait, nécessitant alors la création d'un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l'approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région.

4 / Enjeux agricoles et climatiques L'usine prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre. Cela représente près de la moitié de la production de pommes de terre de consommation du Nord-Pas-de-Calais et nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50% de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d'ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteur.rice.s de pommes de terre dans le secteur. L'Autorité Environnementale note à juste titre que cette augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de monocultures industrielles - basées sur l'utilisation de produits phytosanitaires - responsables de l'érosion, de l'appauvrissement des sols et de l'effondrement de la biodiversité. Les produits issus de l'usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l'export (UE et monde). Ces éléments sont parfaitement contraires à l'engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d'une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l'agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En conséquence, ce projet constitue un obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients et condamne la sécurité alimentaire du territoire. Alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l'importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l'urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire, le projet d'implantation porté par Clarebout paraît à contre-sens de l'Histoire. Collectif "Non à la friture à Saint-Georges sur l'Aa" -----

-----

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@740 - Frédéric - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 19h52

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Je suis opposée à l'implantation de cette usine

**Contribution** : le cumul de nuisances est déjà bien élevé dans ce secteur, En effet, ces communes sont déjà tellement sinistrées d'un point de vue environnemental à cause de toutes les usines polluantes présentes au alentour ... avec les poussières du ports, les camions en file sur l'autoroute, cette usine provoquera des nuisances olfactives, sonores et visuelles

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@741 - RAMAUT AUDE - Charleville-Mézières**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 19h53

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : NON à la méga usine de frites

**Contribution** : Pensez vous vraiment que la période que nous venons de vivre (et que nous vivons actuellement) nous donne envie de voir ce genre de projet naître ? oui à l'emploi, non à l'industrialisation à outrance, au paysage détérioré, à l'export déraisonné et j'en passe. Ce genre de projet : ça n'est pas l'avenir, en tous cas pas celui que je souhaite à mes enfants. NEXT !

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



**@742 - Ladesou Christian - Lille**

**Organisme** : Comité local ATTAC Lille

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 19h57

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis défavorable

**Contribution** : Ce n'est pas parce qu'une entreprise fait des affaires qu'elle fait les affaires des habitants où elle s'implante. La frite devenue source de pollution ? Qui l'aurait cru ? c'est pourtant le cas : à plusieurs titres selon la façon dont on la cultive et la fabrique. La pollution commence avec la culture intensive de pomme de terre avec les pesticides, et, à terme l'épuisement des terres ? A Trélon, dans le sud du département une guerre est déjà entamée entre les cultivateurs belges de pomme de terre qui occupent louent des terres - certains cultivateurs du Nord en profitent - , pas les riverains qui sont obligés de se calfeutrer chez eux à cause des pesticides ( journaliste lui demande « s'il utilise des pesticides interdits en France ? Silence. Tout juste lâche-t-il, du bout des lèvres, un « je suis Belge, je me fournis en Belgique »). Le lendemain la Voix du Nord nous apprend que un collectif pour la protection du bocage a décidé de s'élever contre les cultures intensives. Voix du Nord 13 et 14 avril 2019.. Sans surprise, on apprend que mi-janvier, l'entreprise flamande Clarebout annonçait vouloir installer une usine de production à Frameries, à la frontière du Bavaisis. La pollution continue avec le gigantisme des usines de traitement de la pomme de terre (comprendre la fabrication de frites!) Quand on habite la Métropole Européenne de Lille, on sait aussi ce qu'il se passe à Warrneton et à Comines Belgique : Un projet d'extension de l'usine de frites surgelées [Clarebout] : outre la construction d'un congélateur haut de 33 mètres (comme le premier existant déjà sur le site), prévoit aussi un bâtiment logistique équipé de quinze quais de chargement/déchargement, de nouvelles aires de parking pour les camions et « divers aménagements » dont le maire de Comines Belgique ne veut pas entendre parler. Une enquête publique de « 15 petits jours » (souligne la Voix) doit notamment porter, dans le cadre de l'instruction du recours intenté par l'industriel, sur les compensations environnementales proposées par Clarebout Potatoes. La pollution se termine dans les rivières et dans l'air En attendant la Lys a subi les rejets de l'usine, les riverains n'en peuvent plus des mauvaises odeurs (odeurs récurrentes de graillon, d'oeuf et de viande pourri.e.s), Clarebout a promis un équipement de désodorisation ! (voix du Nord 11 février 2020) lequel polluera comment ? et lequel consommera quelle énergie supplémentaire ? Y-a-t-il une chance pour que le projet Dunkerquois soit plus compatible avec l'environnement ? Nous en doutons fortement vus les précédents. On le sait déjà l'établissement provoquera des nuisances olfactives, sonores et environnementales. D'autres personnes plus savantes que nous ont fait des remarques sur les consommations d'électricité, nous les faisons nôtres en toute confiance. Nous insisterons d'abord sur la pollution de l'eau de l'Aa. On ne le sait que trop, depuis quelques années, la sécheresse menace de plus en plus régulièrement notre département (en ces périodes les interdits du préfet en attestent), le fonctionnement de l'usine 24/24, 7jours /7 comme cela semble être annoncé est tout simplement inacceptable, la catastrophe les jours d'étiage est prévisible. La région de Dunkerque est sous vigilance. Nous nous opposons surtout

pour la raison que ce projet est clairement productiviste qui s'affranchit des contraintes écologiques ou ce qui revient au même essaie de les aménager en additionnant d'autres produits. Il est temps de mettre en cause le productivisme comme source de progrès. Une remarque finale. Il semble que le principe de l'Enquête publique locale montre ses limites. Sans quelques lanceurs d'alerte qui aurait su à Lille ce qu'il se passe à Dunkerque ? Et à Dunkerque ce qu'il se passe à Warneton. Et pourtant combien il va de soi que nous sommes concernés par ce type de projet ... Christian Ladesou pour ATTAC Lille

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@743 - Adrien**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 20h17

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : RÉPONSE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE, CONCERNANT LE PROJET DE LA SOCIÉTÉ CLAREBOUT À SAINT-GEORGES SUR L'AA, LANCÉE LE 23 AVRIL 2020.

**Contribution** : AVIS DEFAVORABLE - Oui, nous sommes pour l'emploi Oui, nous sommes pour le développement économique de la région Oui, nous sommes pour la relance et le développement du port de Dunkerque (GPMD) Oui, nous soutenons nos agriculteurs ... et oui, nous comptons sur nos élus à tous niveaux, responsables des décisions qui seront prises, pour faire en sorte que les droits de tous les citoyens soient respectés. Nous comptons donc aussi sur leur soutien et celui des acteurs responsables de la mise en œuvre des engagements présentés dans le PADD, et en particulier concernant l'objectif 1 de l'orientation 1 « Promouvoir une agglomération attractive où il fait bon vivre », visant à garantir la « qualité de vie saine et agréable à notre population », pour assurer la bonne cohabitation des espaces urbains et portuaires, et faire en sorte que rien ne puisse se faire au détriment de la qualité de vie de tous leurs citoyens. L'implantation de cette usine ne peut donc se faire au détriment d'une partie de la population, et tout doit être mis en œuvre pour garantir l'absence de nuisance pour les riverains les plus proches, en la construisant à une distance suffisamment éloignée des habitations. Nous nous étonnons par ailleurs que plusieurs ERP de Saint-Georges sur l'Aa, très proches de l'implantation proposée, semblent avoir été oubliés dans l'étude, dont l'école, la salle communale, le cabaret spectacle des Insolites ... et à près d'un kilomètre et demi, sur Bourbourg, le Lycée Charles Brasseur. Nous comptons donc sur les experts dans ce domaine pour trouver les solutions afin de proposer l'implantation de cette usine hors de cette zone du port autonome, trop proche des habitations. Nous comptons également sur nos décideurs et nos élus pour faire en sorte d'éviter la mise en opposition des populations (visible selon les échanges au travers de certaines contributions déposées), et pour inciter au retour à une solidarité indispensable au « vivre ensemble » dans une société telle que définie selon notre république, et en toute démocratie, dans laquelle « la liberté de chacun s'arrête où commence celle des autres ». Nous émettons donc un AVIS DEFAVORABLE à ce projet en l'état, en premier lieu vis-à-vis de l'impact sur une partie de la population, et donc en particulier en regard de la non cohérence avec les orientations et engagements du PADD.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@744 - Jean-Claude**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 20h23

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis défavorable au projet

**Contribution** : Bonjour, La seule insuffisance de l'étude d'impact devrait suffire à invalider le projet. Les émissions de gaz à effet de serre ont été largement sous-estimées, en ne prenant pas en compte le facteur d'émission correct du gaz naturel, en omettant les émissions liées aux 30 000 conteneurs transportés par bateau de l'autre côté de la planète. Je me joins également aux avis du collectifs "non à la friture sur St-georges" qui amène une analyse très pertinente du dossier. J'ai pu constater certains avis favorables provenant essentiellement des dockers répondant à un appel de leur employeur ou syndicat. Bien évidemment, ces avis sont irrecevables en raison d'un conflit d'intérêt évident entre les intérêts du GPMD et la décision qui fera suite à l'enquête. On ne peut pas avoir des intérêts dans un projet, et y être défavorable ça n'aurait pas de sens. Tout comme l'avis présenté par l'UMC qui représente les entreprises qui vont bénéficier de ce marché juteux. Autre fait intéressant, aucun avis favorable ne provient d'un habitant des communes directement impactées, c'est une position assez confortable d'être pour un projet qui va me garantir des profits au détriment de communes dans lesquels je ne possède pas de biens immobiliers pouvant perdre de leur valeur. Pour conclure, si une décision d'autorisation devait être délivrée, vous serez directement responsable de la mort des village de Saint-georges sur l'AA, de bourbourg, de Craywick, la mort d'agriculteurs qui subiront les sécheresses de plein fouet pendant que Clarebout importera ses matières premières tout en continuant à pomper l'eau de notre région.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@745 - MORETTE Kevin - Dunkerque**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 20h27

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis favorable

**Contribution** : En effet l'implantation de cette industrie ne peut t'être que bénéfique, dans la mesure où le dunkerquois manque cruellement de travail .

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@746 - Karine - Beynost**

**Organisme** : citoyenne

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 20h31

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : projet d'ouverture de la société agroalimentaire Clarebout

**Contribution** : À l'attention de Madame Peggy CARTON, Commissaire-enquêtrice Madame la Commissaire-enquêtrice, Dans le cadre du projet d'ouverture de la société agroalimentaire Clarebout dans l'axe Saint-Georges sur l'Aa-Bourbourg, j'ai pris connaissance du dossier de l'Autorité environnementale (Ae) en date du 18 décembre 2019, ainsi que des éléments fournis par le pétitionnaire. Compte-tenu de ces éléments, j'émet un avis DÉFAVORABLE au projet. En effet, l'étude d'impact produite sous-estime les effets induits par ce projet. Nuisances olfactives, sonores et environnementales L'activité de l'usine Clarebout sur la ZGI provoquera des nuisances olfactives, sonores et visuelles similaires à celles observées à proximité des sites de production existants. A la frontière franco-belge, de multiples plaintes et signalements émanant d'habitants des villes voisines de l'usine Clarebout de Comines-Warneton ont été déposées. Elles font état de fortes nuisances sonores, olfactives et environnementales. Les habitants souffrent des bruits constants liés à la ventilation de l'usine. Ils déclarent également que les odeurs récurrentes de graillon, d'oeuf et de viande pourriées liées à la friture et aux stations d'épuration pénètrent jusque dans leur domicile, les empêchant même de dormir correctement. Enfin, de nombreux rejets de graisse dans les cours d'eau environnants ont été constatés. Par ailleurs, nous redoutons l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant (1 camion toutes les 3 minutes environ). Les vibrations et les bruits engendrés par les poids-lourds, ainsi que les rejets atmosphériques issus de la combustion des carburants auront un impact significatif sur le quotidien et la santé des riverains. A cela s'ajouteront les nuisances visuelles. D'une part, l'entreprise prévoit d'éclairer le site 24h/24, ce qui générera une pollution lumineuse néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone. Enfin, le projet prévoit l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges classée monument historique (Saint-Georges-sur-l'Aa), elles auront un impact visuel majeur sur le paysage. 2) Pollution de l'air Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO<sub>2</sub> par an. Cette estimation interroge sur la méthodologie employée car en considérant le facteur d'émission du gaz naturel fourni par l'ADEME (227gCO<sub>2</sub>e/kWh) et la consommation de 375 GWh de gaz naturel, une première approximation serait en réalité de l'ordre de 85 125 tCO<sub>2</sub>e/an, un chiffre 63 fois supérieur aux émissions annoncées dans l'étude d'impact. Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO<sub>2</sub>/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40%

les émissions du territoire à horizon 2030. 3) Le problème majeur de la ressource en eau Alors que la ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de Clarebout accentuera les conflits d'usage liés à l'eau. Le pétitionnaire estime la consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale note que "Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides, dégrader l'activité agricole en lien avec les wateringues et notamment l'activité maraîchère du marais". L'Autorité environnementale ajoute que si l'extension future de l'usine avait bien lieu, la consommation d'eau doublerait, nécessitant alors la création d'un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l'approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région. 4) Enjeux agricoles et climatiques L'usine prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre. Cela représente près de la moitié de la production de pommes de terre de consommation du Nord-Pas-de-Calais et nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50% de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d'ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteur.rice.s de pommes de terre dans le secteur. L'Autorité Environnementale note à juste titre que cette augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de monocultures industrielles - basées sur l'utilisation de produits phytosanitaires - responsables de l'érosion, de l'appauvrissement des sols et de l'effondrement de la biodiversité. Les produits issus de l'usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l'export (UE et monde). Ces éléments sont parfaitement contraires à l'engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d'une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l'agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En conséquence, ce projet constitue un obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients et condamne la sécurité alimentaire du territoire. Alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l'importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l'urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire, le projet d'implantation porté par Clarebout paraît à contre-sens de l'Histoire. Veuillez agréer, Madame la Commissaire-enquêtrice, mes salutations distinguées.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@747 - Etienne - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 20h35

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis sur l'implantation de l' "usine à frites" à Saint Georges de l'Aa

**Contribution** : Ce projet est contraire à l'orientation que l'on doit prendre en matière de développement : pollution, consommation d'eau, monoculture.... en plus à côté du Parc qui se veut être un étendard écologique dans la région déjà bien envahie d'usines industrielles. Donc je ne suis pas favorable à ce projet !

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



**@748 - Adélaïde - Longuenesse**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 20h36

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis défavorable

**Contribution** : À l'attention de Madame Peggy CARTON, Commissaire-enquêtrice Madame la Commissaire-enquêtrice, Dans le cadre du projet d'ouverture de la société agroalimentaire Clarebout dans l'axe Saint-Georges sur l'Aa-Bourbourg, j'ai pris connaissance du dossier de l'Autorité environnementale (Ae) en date du 18 décembre 2019, ainsi que des éléments fournis par le pétitionnaire. Compte-tenu de ces éléments, et bien que favorable à la recherche de solution pour développer l'emploi dans le dunkerquois, j'émetts un avis DÉFAVORABLE au projet. En effet, l'étude d'impact produite sous-estime les effets induits par ce projet. 1) Nuisances olfactives, sonores et environnementales L'activité de l'usine Clarebout sur la ZGI provoquera des nuisances olfactives, sonores et visuelles similaires à celles observées à proximité des sites de production existants. A la frontière franco-belge, de multiples plaintes et signalements émanant d'habitant·es des villes voisines de l'usine Clarebout de Comines-Warneton ont été déposées. Elles font état de fortes nuisances sonores, olfactives et environnementales. Les habitant.e.s souffrent des bruits constants liés à la ventilation de l'usine. Ils déclarent également que les odeurs récurrentes de graillon, d'oeuf et de viande pourri·es liées à la friture et aux stations d'épuration pénètrent jusque dans leur domicile, les empêchant même de dormir correctement. Enfin, de nombreux rejets de graisse dans les cours d'eau environnants ont été constatés. Par ailleurs, nous redoutons l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant (1 camion toutes les 3 minutes environ). Les vibrations et les bruits engendrés par les poids-lourds, ainsi que les rejets atmosphériques issus de la combustion des carburants auront un impact significatif sur le quotidien et la santé des riverain.e.s. A cela s'ajouteront les nuisances visuelles. D'une part, l'entreprise prévoit d'éclairer le site 24h/24, ce qui générera une pollution lumineuse néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone. Enfin, le projet prévoit l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges classée monument historique (Saint-Georges-sur-l'Aa), elles auront un impact visuel majeur sur le paysage. 2) Pollution de l'air Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO2 par an. Cette estimation interroge sur la méthodologie employée car en considérant le facteur d'émission du gaz naturel fourni par l'ADEME (227gCO2e/kWh) et la consommation de 375 GWh de gaz naturel, une première approximation serait en réalité de l'ordre de 85 125 tCO2e/an, un chiffre 63 fois supérieur aux émissions annoncées dans l'étude d'impact. Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO2/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la

Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40% les émissions du territoire à horizon 2030. 3) Le problème majeur de la ressource en eau Alors que la ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de Clarebout accentuera les conflits d'usage liés à l'eau. Le pétitionnaire estime la consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale note que "Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides, dégrader l'activité agricole en lien avec les waterings et notamment l'activité maraîchère du marais". L'Autorité environnementale ajoute que si l'extension future de l'usine avait bien lieu, la consommation d'eau doublerait, nécessitant alors la création d'un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l'approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région. 4) Enjeux agricoles et climatiques L'usine prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre. Cela représente près de la moitié de la production de pommes de terre de consommation du Nord-Pas-de-Calais et nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50% de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d'ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteurs de pommes de terre dans le secteur. L'Autorité Environnementale note à juste titre que cette augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de monocultures industrielles - basées sur l'utilisation de produits phytosanitaires - responsables de l'érosion, de l'appauvrissement des sols et de l'effondrement de la biodiversité. Les produits issus de l'usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l'export (UE et monde). Ces éléments sont parfaitement contraires à l'engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d'une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l'agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En conséquence, ce projet constitue un obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients et condamne la sécurité alimentaire du territoire. Alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l'importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l'urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire, le projet d'implantation porté par Clarebout paraît à contre-sens de l'Histoire. Veuillez agréer, Madame la Commissaire-enquêtrice, mes salutations distinguées.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@749 - Delory Gabriel**

**Organisme** : Président de l'association des irrigants du Nord Pas de Calais

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 21h10

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contribution au projet Clarebout déposée par l'association des irrigants du Nord Pas de Calais

**Contribution** : L'association des irrigants pose la question des volumes d'eau consommés et de la capacité de la ressource en eau à couvrir ces besoins. Le détail de ces questions est développé dans le fichier joint.

**Pièce(s) jointe(s)** :

Contribution de l'association des irrigants du Nord Pas de Calais  
au projet de la société Clarebout à Saint Georges sur l'Aa

L'association des irrigants du Nord Pas de Calais a pour objet de défendre les intérêts des irrigants, de les représenter auprès des différentes structures et de les accompagner notamment dans les démarches administratives annuelles d'autorisation de prélèvement d'eau de surface.

Dans le delta de l'Aa l'association rassemble plus de 200 agriculteurs qui irriguent leurs cultures à partir de l'eau de surface dans les différents waterings.

Les prélèvements cumulés de ces irrigants représentent plusieurs millions de m<sup>3</sup> par an les années sèches notamment ces deux dernières années. Ces prélèvements ont lieu durant la période estivale donc étalés sur 3 à 4 mois.

Les années sèches et/ou chaudes, la gestion quantitative de la ressource en eau dans cette petite région peut être délicate voire difficile pour satisfaire tous les usages (industriels, agricoles et humains)

Nous travaillons depuis quelques années en étroite collaboration avec les services de VNF pour anticiper les besoins en eau afin de faciliter le maintien des niveaux d'eau dans le réseau d'eau dense et complexe des waterings.

#### Questions, interrogations :

L'association des irrigants s'interroge sur la capacité de la ressource en eau à répondre aux besoins en eau de la future usine de la société Clarebout.

Partant du principe que les experts climatiques annoncent des fréquences de sécheresse plus élevées qui nécessiteront le recours à l'irrigation, quels sont les moyens prévus pour satisfaire les besoins en eau de la société Clarebout.

Quelles sont les sécurités d'approvisionnement en eau prévues pour les irrigants ?

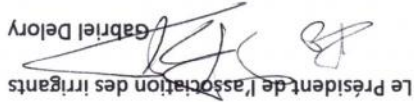
Nous savons que des usines spécialisées dans la production de frites sont fortement consommatrices d'eau mais nous n'avons pas trouvé dans le dossier les besoins en eau liés à l'activité de cette usine.

Il est fait référence à l'annexe 7 qui précise ce point mais nous n'avons pas trouvé cette annexe.

L'association vous remercie par avance de la réponse que vous lui ferez.

Dans cette attente, recevez nos sincères salutations.

Cordialement

Le Président de l'association des irrigants  
  
Gabriel Delory

56, avenue Roger Salengro 62051 saint Laurent Blangy mail : [gabriel.delory@wanadoo.fr](mailto:gabriel.delory@wanadoo.fr)

Contact technique : [jacques.blarel@npdc.chambagri.fr](mailto:jacques.blarel@npdc.chambagri.fr)



**@750 - Vandromme Jeremie - Sombrin**

**Organisme** : GAEC VANDROMME

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 21h22

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis sur le projet

**Contribution** : Je suis favorable au projet qui développera l'emploi et la valorisation des productions agricoles de mon département

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@751 - Martin - Grande-Synthe**

**Organisme** : Docker

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 21h28

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Validé ce projet

**Contribution** : Totalemment d'accord pour ce projet, beaucoup de boulot à la clé

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@752 - vidaillet benedicte - Dunkerque**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 21h38

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : usine Clarebout frites

**Contribution** : Il y a de nombreuses raisons de s'opposer à ce projet et ce qu'il incarne : les erreurs du passé, d'un monde de démesure qui conduit à notre perte. Plus précisément : pollution de l'air, modèle basé sur les transports routiers + + +, surconsommation d'eau, conditions de travail dangereuses, utilisation de foncier à des fins industrielles alors qu'il s'agirait de le préserver à tout prix. Et encore une fois, c'est un projet agro-industriel qui repose sur des pratiques agricoles monoculturelles et dopées aux produits phytosanitaires. Ce projet est incompatible avec ce dont nous avons besoin pour un avenir viable.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



**@753 - Fabien - Saint-Georges-sur-l'Aa**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 21h42

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : AVIS DÉFAVORABLE CONCERNANT LE PROJET D IMPLANTATION DE LA SOCIETE CLAREBOUT A SAINT GEORGES SUR L AA

**Contribution** : Dans un contexte de crise sanitaire, nous n'avons pas été en mesure d être informés du nouvel arrêté préfectoral de l'enquête publique dématérialisée ( affichage en Mairie) alors que l'enquête publique nous permet d'interroger les principaux acteurs sur le projet. Je vous prie de bien vouloir prendre en compte les remarques rédigées en pièces jointes. Bonne réception

**Pièce(s) jointes(s)** :

Fabien

SAINT GEORGES SUR L'AA

AVIS DEFAVORABLE A L'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR L'INSTALLATION D'UNE USINE AGROALIMENTAIRE CLAREBOUT A SAINT GEORGES SUR L'AA

A. Ont été relevés :

PARTIE 2 : étude d'impact

Page 13 : CLAREBOUT nous signale vouloir implanter un nouveau site industriel « à une cinquantaine de kms « des établissements déjà existants à NEUVE EGLISE et à WARNETON »

Or en réalité, Neuve EGLISE est à 68 kms de Saint Georges sur L'AA et WARNETON à 76kms de SAINT GEORGES SUR L'AA.

P21

1.1 Données démographiques erronées : Arrivée en 2018 de 3 familles soit au total 11 personnes.

P25

1.2 Sont manquants à la liste des ERP :

1. HOTEL ET HEBERGEMENT

- Le bassin d'aviron du PAARC de l'AA qui accueille et organise des compétitions de hauts niveaux et des stages sportifs toute l'année avec une activité plus dense pendant les vacances scolaires.

Le PAARC de l'AA sera doté prochainement d'une auberge de jeunesse et d'un hôtel 3\*

- Le truck park de la zone EUROFRET de CRAYWICK (capacité : 440 camions). Source site internet
- L'aire de grand passage des gens du voyage situé à LOON PLAGES (nombre de places :130) source schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Nord »

2. RESTAURANT/BAR

- Les insolites-la vraie dénomination est « cabaret spectacle » 220 places assises avec une moyenne de 12 spectacles par an.
- Le restaurant « la table des Iles » n'est pas recensé alors qu'il se trouve à 2 kms du futur site.
- Le restaurant le POIVRE ROUGE à LOON PLAGES n'est pas référencé.

3. LIEU ET COMMERCES DE PROXIMITE :

- Le centre de contrôle technique des véhicules au PONT DE PIERRE à GRAVELINES
- La pépinière MOREZ BLANCHON, écrin de verdure situé au PONT DE PIERRE A GRAVELINES.
- Le futur projet de zone commerciale localisé au PONT DE PIERRE A GRAVELINES : 6 cellules seront réservées aux enseignes commerciales) surface d'implantation de 2500m<sup>2</sup>/ 6.2 hectares).

4. LES ERP SENSIBLES

NE SONT PAS REFERENCES :

- L'école élémentaire de Saint Georges qui accueille et assure la scolarité de 200 enfants de la maternelle au CM2. L'établissement scolaire se trouve près de la mairie de SAINT GEORGES SUR L'AA et de l'EGLISE.

- A BOURBOURG, le lycéen professionnel agricole privé CHARLES BRASSEUR qui accueille et assure la scolarité de 280 lycéens. Il est situé entre le garage CHEVALIER et ALDI.

#### 5. ESPACES SPORTIFS ET LOISIRS

- Le PAARC, future base arrière d'un centre technique et sportif. Le PAARC résidentiel pourra accueillir 450 personnes.
- Les jardins ouvriers de SAINT GEORGES SUR L'AA > à 10 parcelles
- Le city stade ainsi que le terrain de hand Ball, de pétanque, de basket ball ,saut en longueur utilisé par les enfants de SAINT GEORGES et l'école élémentaire.

#### 6. Lieu religieux

- La chapelle SAINTE PHILOMENE ou chapelle des BANDIERES-1841, Chapelle inventoriée aux bâtiments de France) à SAINT GEORGES SUR L'AA.

#### 7. Les établissements publics :

La salle polyvalente RAYMOND VERVA est mise en location toute l'année pour des manifestations diverses, notamment pour des mariages.

#### P27 figure 5 :

Certaines exploitations agricoles ne sont pas référencées (ST GEORGES SUR L'AA) et la SPA de SAINT GEORGES SUR L'AA ne figure pas sur la liste alors qu'elle accueille du public toute l'année.

**Au regard des informations précédentes, la majorité des ERP ne sont situés plus au sud de l'implantation.**

Après analyses et relevés réels des ERP existants autour du projet, il s'avère que le plus proche n'est pas le GARAGE DESWARTE mais le cabaret les insolites.

Quant aux ERP sensibles, l'école élémentaire du village de SAINT GEORGES SUR L AA est la plus proche de l'implantation.

#### B. INSERTION DANS LE CONTEXTE ECONOMIQUE SOCIAL

« Le site accueillera environ 300 salariés »

Or la société CLAREBOUT déclare dans un article du site internet « DE RIJKSTE BELGIEN » qu'elle devrait créer 320 emplois au cours des 5 prochaines années.

#### C. ESPACES DE LOISIRS, DE TOURISME ET SENTIERS DE RANDONNEES

P40 2.1.5 les terrains du projet seront longés par la voie verte or la CUD précise sur son site que les « véloroutes sont de véritables outils de valorisation des territoires : amélioration de la santé, promotion du tourisme vert, de l'usage au quotidien...)

Quelles seront les actions mises en place par CLAREBOUT pour respecter les engagements de la CUD ? alors que ce site est polluant et climaticide.

#### D.IMPACT SUR LES ESPACES MARITIMES ET FLUVIAUX

P42 2.2.5 : CLAREBOUT ne s'engage pas à utiliser au maximum possible le transport maritime, notamment pour les expéditions de produits surgelés vers l'international.

->Quelles garanties pour l'emploi indirect

#### E. VOIE DE COMMUNICATION ET TRAFIC :

Dans le cadre de l'extension du port ouest (CAP 2020) il est prévu la suppression de la RD 601. Cette suppression engendrera une fréquentation accrue du Trafic routier sur la RD11.

Selon le tableau 9 de la page 49 le Trafic routier s'élèvera à 15791 véhicules/jour et 1400 poids lourds/jour, ce qui représente une augmentation du Trafic routier de 204%.

Cette augmentation soudaine provoquera naturellement des nuisances tout au long de l'année, rendant de fait cet axe accidentogène.

De plus, avec la suppression de la RD 601 et l'implantation de l'usine CLAREBOUT on comptabilisera en plus 1650 poids lourds et 360 véhicules légers sur cet axe soit un total de 16151 véhicules.

Au vu de l'état croissant du trafic sur la RD11, une fois une voie, il paraît difficile d'absorber un tel flux routier.

P 49 et 53 DONNEES ERONNEES sur TABLEAUX 9 et 11 cc RD11 SAINT GEORGES SUR L'AA.

Cette forte intensité routière aura des conséquences irréversibles sur le village de SAINT GEORGES SUR L'AA.

#### F. TOPOGRAPHIE ET PAYSAGE

P67 FIGURE 24 qui ne localise pas clairement le site CLAREBOUT.

L'impact visuel des cheminées semble avoir été fortement minimisé alors que l'implantation du projet est proche d'un site classé monument historique.

In fine, le projet d'implantation industriel CLAREBOUT au sein de la ZGIE relève de nombreuses incohérences. Il est clair que cette implantation sera le début d'un nouveau Mardyck.

Avec la crise sanitaire COVID 19 que nous connaissons, de nouveaux modèles économiques sont apparus, développant le « manger mieux, manger sain ».

Pourquoi ne pas faire de ce slogan, un nouveau marché où tous les acteurs participeraient.

Ce nouveau marché serait celui des produits bio fabriqués par les HAUTS DE FRANCE.

Ainsi les agriculteurs pourraient produire et être rémunérés à juste prix et ne pas les réduire à vendre leur production à bas prix.

Des emplois pérennes en logistique seraient créés et valorisés.

Toute la chaîne du transport bénéficierait de ce marché qui se veut novateur et respectueux de l'environnement.



**@754 - Gmt Grégory - Dunkerque**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 21h46

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : avis défavorable

**Contribution** : À l'attention de Madame Peggy CARTON, Commissaire-enquêtrice Madame la Commissaire-enquêtrice, Compte-tenu des éléments figurant dans le dossier de l'Autorité environnementale (Ae) en date du 18 décembre 2019, et des informations données dans le cadre de l'enquête publique, j'attire votre attention sur le fait que l'étude d'impact sous-estime les effets de ce projet. Nuisances olfactives, sonores et environnementales L'activité de l'usine Clarebout sur la ZGI provoquera des nuisances olfactives, sonores et visuelles similaires à celles observées à proximité des sites de production existants. A la frontière franco-belge, de multiples plaintes et signalements émanant d'habitant·es des villes voisines de l'usine Clarebout de Comines-Warneton ont été déposées. Elles font état de fortes nuisances sonores, olfactives et environnementales. Les habitant.e.s souffrent des bruits constants liés à la ventilation de l'usine. Ils déclarent également que les odeurs récurrentes de graillon, d'oeuf et de viande pourri-es liées à la friture et aux stations d'épuration pénètrent jusque dans leur domicile, les empêchant même de dormir correctement. Enfin, de nombreux rejets de graisse dans les cours d'eau environnants ont été constatés. Par ailleurs, nous redoutons l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant (1 camion toutes les 3 minutes environ). Les vibrations et les bruits engendrés par les poids-lourds, ainsi que les rejets atmosphériques issus de la combustion des carburants auront un impact significatif sur le quotidien et la santé des riverain.e.s. A cela s'ajouteront les nuisances visuelles. D'une part, l'entreprise prévoit d'éclairer le site 24h/24, ce qui générera une pollution lumineuse néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone. Enfin, le projet prévoit l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges classée monument historique (Saint-Georges-sur-l'Aa), elles auront un impact visuel majeur sur le paysage. 2) Pollution de l'air Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO2 par an. Cette estimation interroge sur la méthodologie employée car en considérant le facteur d'émission du gaz naturel fourni par l'ADEME (227gCO2e/kWh) et la consommation de 375 GWh de gaz naturel, une première approximation serait en réalité de l'ordre de 85 125 tCO2e/an, un chiffre 63 fois supérieur aux émissions annoncées dans l'étude d'impact. Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO2/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40% les émissions du territoire à horizon 2030. 3) Le problème majeur de la ressource en eau Alors que la ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en

plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de Clarebout accentuera les conflits d'usage liés à l'eau. Le pétitionnaire estime la consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale note que "Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides, dégrader l'activité agricole en lien avec les wateringues et notamment l'activité maraîchère du marais". L'Autorité environnementale ajoute que si l'extension future de l'usine avait bien lieu, la consommation d'eau doublerait, nécessitant alors la création d'un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l'approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région.

4) Enjeux agricoles et climatiques L'usine prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre. Cela représente près de la moitié de la production de pommes de terre de consommation du Nord-Pas-de-Calais et nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50% de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d'ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteur.rice.s de pommes de terre dans le secteur. L'Autorité Environnementale note à juste titre que cette augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de monocultures industrielles - basées sur l'utilisation de produits phytosanitaires - responsables de l'érosion, de l'appauvrissement des sols et de l'effondrement de la biodiversité. Les produits issus de l'usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l'export (UE et monde). Ces éléments sont parfaitement contraires à l'engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d'une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l'agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En conséquence, ce projet constitue un obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients et condamne la sécurité alimentaire du territoire. Alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l'importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l'urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire, le projet d'implantation porté par Clarebout paraît à contre-sens de l'Histoire. Je vous prie d'agréer, Madame la Commissaire-enquêtrice, l'expression de mes sentiments respectueux. Grégory G. Dunkerque

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@755 - Vernier Loïc - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 21h48

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Non à l'usine Clarebout de StGeorges sur l'aa

**Contribution** : Je suis totalement opposé à ce projet : 1 / Nuisances olfactives, sonores et environnementales L'activité de l'usine Clarebout sur la ZGI provoquera des nuisances olfactives, sonores et environnementales similaires à celles observées à proximité des sites de production existants. A la frontière franco-belge, de multiples plaintes et signalements émanant d'habitant-es des villes voisines de l'usine Clarebout de Comines-Warneton ont été déposées. Les habitant.e.s souffrent des bruits constants liés à la ventilation de l'usine. Ils déclarent également que les odeurs récurrentes de graillon, d'oeuf et de viande pourri.e.s liées à la friture et aux stations d'épuration pénètrent jusque dans leur domicile, les empêchant même de dormir correctement. Enfin, de nombreux rejets de graisse dans les cours d'eau environnants ont été constatés. Par ailleurs, nous redoutons l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant (1 camion toutes les 3 minutes environ). Les vibrations et les bruits engendrés par les poids-lourds, ainsi que les rejets atmosphériques issus de la combustion des carburants auront un impact significatif sur le quotidien et la santé des riverain.e.s. A cela s'ajouteront les nuisances visuelles. D'une part, l'entreprise prévoit d'éclairer le site 24h/24, ce qui générera une pollution lumineuse néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone. Enfin, le projet prévoit l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges classée monument historique (Saint-Georges-sur-l'Aa), elles auront un impact visuel majeur sur le paysage. 2 / Pollution de l'air Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO2 par an. Cette estimation interroge sur la méthodologie employée car en considérant le facteur d'émission du gaz naturel fourni par l'ADEME (227gCO2e/kWh) et la consommation de 375 GWh de gaz naturel, une première approximation serait en réalité de l'ordre de 85 125 tCO2e/an, un chiffre 63 fois supérieur aux émissions annoncées dans l'étude d'impact. Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO2/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40% les émissions du territoire à horizon 2030. 3 / Surconsommation d'eau Alors que la ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de Clarebout accentuera les conflits d'usage liés à l'eau. Le pétitionnaire estime la consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale note que "Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur le bief Flandres-Watten-



Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides, dégrader l'activité agricole en lien avec les wateringues et notamment l'activité maraîchère du marais". L'Autorité environnementale ajoute que si l'extension future de l'usine avait bien lieu, la consommation d'eau doublerait, nécessitant alors la création d'un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l'approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région.

#### 4 / Enjeux agricoles et climatiques

L'usine prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre. Cela représente près de la moitié de la production de pommes de terre de consommation du Nord-Pas-de-Calais et nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50% de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d'ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteurs de pommes de terre dans le secteur. L'Autorité Environnementale note à juste titre que cette augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de monocultures industrielles - basées sur l'utilisation de produits phytosanitaires - responsables de l'érosion, de l'appauvrissement des sols et de l'effondrement de la biodiversité. Les produits issus de l'usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l'export (UE et monde). Ces éléments sont parfaitement contraires à l'engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d'une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l'agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En conséquence, ce projet constitue un obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients et condamne la sécurité alimentaire du territoire. Alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l'importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l'urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire, le projet d'implantation porté par Clarebout paraît à contre-sens de l'Histoire.

Collectif "Non à la friture de Saint-Georges sur l'Aa" Les #hautsdefrance, en plus d'avoir la palme de la toxicité de l'air et de concentration de glyphosate dans les urines, garde une politique industrielle très éloignée des objectifs des Accords de Paris et bien plus encore des conseils du #GIEC. Il faut rappeler les chantiers inutiles qui ne serviront que le profit, sans retombées économiques ni sociales sur les territoires malgré les promesses des marchands de rêves, qu'il soit politique ou marchand, aux bottes des financiers : les poulaillers géants, le pouvoir géant, les methaniseurs, la serre géante... Le temps de la pandémie est aussi celui qui a mis en lumière l'incapacité du modèle industriel et financier à répondre à un fondamental : la résilience et la sécurité alimentaire des territoires. L'entreprise Clarebout transforme les récoltes en un produit très bas de gamme vendu comme La Solution contre la faim. Les déversements de litres de lait des élevages industriels, faute de profit, dans les champs sont donc passés dans l'oubli. Car cette entreprise, comme d'autres n'ont d'autre objectif que le profit, ni l'embauche,

ni la résilience alimentaire et encore moins la santé publique.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@756 - Non a la friture Non a la friture - Saint-Georges-sur-l'Aa**

**Organisme** : Non a la friture à Saint Georges sur l'Aa

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 21h52

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis DEFAVORABLE

**Contribution** : A l'attention de Madame La Commissaire Enquêtrice, "Non à la Friture" est un groupe de citoyens inter-générationnel, qui s'est formé suite à la découverte de l'enquête publique. Nous ne sommes affiliés à aucun parti politique. Ce groupe a pour but de communiquer au mieux par bouche à oreille, réseaux internet, papiers dans les boîtes aux lettres, sur le lancement d'une enquête publique concernant l'implantation de l'usine Clarebout sur Saint Georges sur l'Aa et Bourbourg, dans une période où la communication prévue n'est, selon les constats, pas passée auprès de la population, vraisemblablement vis-à-vis des contraintes liées à la crise sanitaire. Faute d'avoir été sensibilisés à ce report dématérialisé, nous nous sommes donc sentis, en tant que citoyens, d'une certaine part floués. Et nous avons voulu ainsi par ce groupe, communiquer les enjeux de ce projet auprès de Toutes et Tous. D'où notre demande de reporter l'enquête publique en considérant tous les avis déjà récoltés et d'en recommencer une nouvelle après qu'une réunion d'informations ait pu être faite aux habitants. Nous avons dans ce sens sollicité les élus concernés. 1374 signatures sur une pétition mise en ligne sur Change.org en 10 jours ( voir pièce jointe) "Non à la Friture" sur le réseau social Facebook c'est ; Du 16 Mai au 22 Mai; - 2008 Vues sur la page - 28 936 Portées sur des Publications - 6 542 interactions - 201 abonnés en plus. Tout cela en une semaine. Ce qui pour une simple page informative est en statistique en une semaine ; une augmentation de 976% . "Non à la Friture" ce sont également des échanges avec les médias comme France 3 Nord Pas de Calais, Delta Fm, le phare dunkerquois, la voix du nord. Ci-dessous notre argumentaire : - Nous sommes, bien entendu, en accord avec la création d'emplois car chacun d'entre nous connaît dans son entourage familial ou son cercle d'amis des personnes qui sont ou ont été dans la recherche d'emploi. Mais ceci ne peut être la seule promesse pour nous faire avaler des couleuvres. - Nous sommes également soucieux de nos agriculteurs et nous ne comprenons pas pourquoi certains d'entre eux défendent ce projet porté par une multinationale qui a et aura une politique agressive sur le prix d'achat de leurs pommes de terre. Nous voulons pour nos agriculteurs, comme beaucoup d'entre eux le revendiquent, des fermes à dimension humaine, avec une agriculture raisonnée et dont le fruit de leur labeur est acheté à sa véritable valeur. Pourquoi ne pas privilégier le circuit TRÈS court, dont le confinement a révélé quelques succès (ex: vente directe à Spycker de 100 tonnes de pommes de terre en moins de 48h) ainsi les agriculteurs en tireraient plus de bénéfices, cela pourrait être générateur de création d'emplois et mettre fin à l'agribashing. L'objectif 3 de l'orientation 3 du PADD est bien d'"inciter le développement d'une agriculture d'avenir tournée vers le local". Enfin, pourquoi accepter encore une fois que des terres agricoles soient grignotées alors qu'ils existent des friches industrielles. Le PADD précise bien que " Le développement du territoire passe par une politique de préservation des terres agricoles." - Pourquoi dépenser beaucoup d'argent public dans la création d'infrastructures sportives et

touristiques (PAARC, corridor éco-paysager, restauration des remparts de la ville de Gravelines, ...) et dénaturer des zones naturelles par l'implantation d'usines, avec de tels niveaux de nuisances, qui auront un impact négatif puissant sur l'image de notre belle région. L'objectif 2 de l'orientation 3 du PADD est de "s'appuyer sur notre littoral comme atout économique spécifique" en "valorisant économiquement le littoral par le tourisme". Quelle attractivité aura notre littoral lorsque celui ci sera pollué et malodorant ? Selon l'objectif 2.2. de l'orientation 1 qui est de "Préserver les paysages de la Flandres maritime", "la configuration du territoire, qui se caractérise par un paysage plat et très ouvert, nécessite une protection des vues par la mise en valeur d'éléments repères" L'implantation de l'usine Clarebout et de ses cheminées de 80m de haut sera sans aucun doute un point de repère essentiel, visible en tout point du littoral et faisant de l'ombre à nos monuments historiques (église de Saint Georges sur l'Aa, ...), ne répondant pas à cet objectif de préservation et de mise en valeur du patrimoine, considéré dans le PADD comme "une priorité pour l'agglomération". Nous émettons un avis DEFAVORABLE à l'implantation du dossier Clarebout à Saint Georges sur l'Aa - Bourbourg. Nous serions néanmoins favorables à l'implantation d'entrepôts (ou d'usines) proposant davantage d'emplois et ne présentant pas de nuisance pour les habitants vivant à proximité.

**Pièce(s) jointe(s) :**

## change.org

Destinataire: Medias, Préfet, politique, environnement, Emmanuel Macron, Saint Georges sur l'Aa, François de Rugy, Muriel Pénicaud, Council of the European Union, Institut Pasteur, Communauté urbaine de Dunkerqu...

Lettre: Bonjour,  
Non à la friture à Saint Georges sur l'Aa

## Signatures

| Nom                                  | Lieu                               | Date       |
|--------------------------------------|------------------------------------|------------|
| Non à la Friture A St Georges        | France                             | 2020-05-13 |
| Philippe Fumery                      | Gravelines, France                 | 2020-05-13 |
| Patrick Hocquette                    | Saint Georges sur l'Aa, France     | 2020-05-13 |
| - Une citoyenne dunkerquoise         | Dunkerque - FRANCE, Florida, É.-U. | 2020-05-13 |
| Jean-Christophe GONZATO              | Agen, France                       | 2020-05-13 |
| lydie broucke                        | Wormhout, France                   | 2020-05-13 |
| Eulalie hocquette                    | France                             | 2020-05-13 |
| Brigitte Mounier                     | Dunkerque, France                  | 2020-05-13 |
| backelandt geneviève                 | dunkerque, France                  | 2020-05-13 |
| francoise vermeulen                  | France                             | 2020-05-13 |
| Jean Marc BRUNEEL                    | Dunkerque, France                  | 2020-05-13 |
| Deûlémont Défense de l'Environnement | France                             | 2020-05-13 |
| Sébastien Verkyndt                   | Bas-warneton, Belgique             | 2020-05-13 |
| SOPHIE DUSSART                       | Bourbourg, France                  | 2020-05-13 |
| Laetitia Dessailly                   | France                             | 2020-05-13 |
| Jean-Michel JEDRASZAK                | France                             | 2020-05-13 |
| Emmanuel Top                         | France                             | 2020-05-13 |
| viivane bettinelli                   | saint georges sur l'aa, France     | 2020-05-13 |
| Anthony Honore                       | Deûlémont, France                  | 2020-05-13 |

| Nom                   | Lieu                  | Date       |
|-----------------------|-----------------------|------------|
| Alix Chevandier       | France                | 2020-05-13 |
| jeanne bathilde       | France                | 2020-05-13 |
| brigitte cartigny     | France                | 2020-05-13 |
| Véronique Barbeau     | France                | 2020-05-13 |
| Sabrina Khellaf       | Grande-synthe, France | 2020-05-13 |
| christian thuillier   | Tours, France         | 2020-05-13 |
| Pierre Mené           | Gravelines, France    | 2020-05-13 |
| Laurent Raymond       | France                | 2020-05-13 |
| Pascal Hoogstoel      | Deulémont, France     | 2020-05-13 |
| Ewa Kosinska          | Alès, France          | 2020-05-13 |
| Solena BOURBAN        | Tours, France         | 2020-05-13 |
| Myriam Santhune       | Dunkerque, France     | 2020-05-13 |
| EDITH CHEVALIER       | France                | 2020-05-13 |
| MICHEL DEBROCK        | Sainte-savine, France | 2020-05-13 |
| Justine Danel         | Lille, France         | 2020-05-13 |
| Françoise Grysole     | France                | 2020-05-13 |
| Corinne Vidal         | Cahors, France        | 2020-05-13 |
| jean-charles dormieux | Dunkerque, France     | 2020-05-13 |
| Sophie Watelle        | Delettes, France      | 2020-05-13 |
| Annie Gerardy         | Mons, Belgique        | 2020-05-14 |
| Laiza Pautehea        | Polynésie française   | 2020-05-14 |
| Melisande Sauvage     | France                | 2020-05-14 |

| Nom                            | Lieu                 | Date       |
|--------------------------------|----------------------|------------|
| Fabienne Bondue                | Warneton, Belgique   | 2020-05-14 |
| Delphine Neuquelman            | Gravelines, France   | 2020-05-14 |
| patrick Lebrun                 | France               | 2020-05-14 |
| jacky HOLLANDER                | France               | 2020-05-14 |
| marie jose kregiel             | France               | 2020-05-14 |
| antoine jean                   | France               | 2020-05-14 |
| Marie-Reine GENU               | France               | 2020-05-14 |
| dominique jaunatre             | Belz, France         | 2020-05-14 |
| Catherine HARMEGNIES           | Mérignac, France     | 2020-05-14 |
| nadia damiens                  | Audinghen, France    | 2020-05-14 |
| dominique NAVILLE              | martel, France       | 2020-05-14 |
| Nicolas Fournier               | Dunkerque, France    | 2020-05-14 |
| pierre martelle                | France               | 2020-05-14 |
| Aurore DUPONT                  | France               | 2020-05-14 |
| broucke laurent                | wormhout, France     | 2020-05-14 |
| Victor Fighiera                | Hong Kong, France    | 2020-05-14 |
| Laurence Di Bari               | Frameries, Belgique  | 2020-05-14 |
| Daniel FUMERY                  | Saint-venant, France | 2020-05-14 |
| Anne Montarou                  | Plaisir, France      | 2020-05-14 |
| thierry<br>REMOISSENET/CANALES | lansargues, France   | 2020-05-14 |
| Gabrielle TISON                | Le Mans, France      | 2020-05-14 |



| Nom                          | Lieu                            | Date       |
|------------------------------|---------------------------------|------------|
| Christele Malfoy             | France                          | 2020-05-14 |
| n ,; bv,n                    | bv,, Afghanistan                | 2020-05-14 |
| Lucie Brebant                | France                          | 2020-05-14 |
| Olivier Descamps             | France                          | 2020-05-14 |
| ghislaine roussel            | Gravelines, France              | 2020-05-14 |
| eric roussel                 | Saint Georges sur l'Aa, France  | 2020-05-14 |
| Théo Butin                   | Oye-plage, France               | 2020-05-14 |
| Lison Roussel                | Gravelines, France              | 2020-05-14 |
| Elie Roussel                 | Gravelines, France              | 2020-05-14 |
| Juliette Collache            | Beaulieu sous Parthenay, France | 2020-05-14 |
| Ludovic Rauwel               | Salon-de-Provence, France       | 2020-05-14 |
| Cecile PAPILLON              | Tourcoing, France               | 2020-05-14 |
| Cindy Desmidt                | Paris, France                   | 2020-05-14 |
| Astrid Du Fermoir de mon sac | France                          | 2020-05-14 |
| Denis Viaene                 | Chocques, France                | 2020-05-14 |
| alain brebant                | 59820 - GRAVELINES, France      | 2020-05-14 |
| Jérôme Deldicque             | Nouméa, Nouvelle-Calédonie      | 2020-05-14 |
| monthe stephanie             | Cappelle-la-Grande, France      | 2020-05-14 |
| penet marie-françoise        | Tourcoing, France               | 2020-05-14 |
| alain butin                  | France                          | 2020-05-14 |
| Daniel Lecointe              | Saint-Georges sur l'Aa, France  | 2020-05-14 |

| Nom                       | Lieu                          | Date       |
|---------------------------|-------------------------------|------------|
| Ln Lemay                  | Ayguemorte-les-graves, France | 2020-05-14 |
| Faucon Jérôme             | Eugies (Frameries), Belgique  | 2020-05-14 |
| stéphanie gianola         | Achicourt, France             | 2020-05-14 |
| Gérard Chavy              | France                        | 2020-05-14 |
| LYDIA FLAMENT             | Dunkerque, France             | 2020-05-14 |
| jesuis lebonsens          | France                        | 2020-05-14 |
| sylvain bouret            | Gravelines, France            | 2020-05-14 |
| celine duburg anchen      | montevideo, Uruguay           | 2020-05-14 |
| Marc Picavet              | France                        | 2020-05-14 |
| Alain LAMER               | Loon-plage, France            | 2020-05-14 |
| Sabah Ben                 | France                        | 2020-05-14 |
| Didier Magnat             | France                        | 2020-05-14 |
| nathalie gellee           | France                        | 2020-05-14 |
| Rémi Hoogstoel            | Neuquen, Argentine            | 2020-05-14 |
| Miguel Rodriguez          | Lausanne, Suisse              | 2020-05-14 |
| Francis Troussicot        | Agadir, Maroc                 | 2020-05-14 |
| association ANV-Cop21Dk   | Dunkerque, France             | 2020-05-14 |
| charlotte rots            | France                        | 2020-05-14 |
| collectif AlternatibaDK   | Dunkerque, France             | 2020-05-14 |
| collectif StopTaftaCetaDk | Dunkerque, France             | 2020-05-14 |
| GONZALEZ Pierre           | France                        | 2020-05-14 |
| Roch Vandromme            | France                        | 2020-05-14 |

| Nom                    | Lieu                           | Date       |
|------------------------|--------------------------------|------------|
| Florence Cousson       | France                         | 2020-05-14 |
| FLORENCE DOOGHE        | France                         | 2020-05-14 |
| Cecile Sabre           | France                         | 2020-05-15 |
| Isabelle Leveque       | Paris, France                  | 2020-05-15 |
| Catherine Pisani       | Gravelines, France             | 2020-05-15 |
| Hervé Marichal         | France                         | 2020-05-15 |
| olga novak             | mons, Belgique                 | 2020-05-15 |
| Magdalena Vollenweider | Geneva, Suisse                 | 2020-05-15 |
| Rouveron ROUVERON      | Isle, France                   | 2020-05-15 |
| christophe lioene      | France                         | 2020-05-15 |
| France Combépine       | St Blaise, Suisse              | 2020-05-15 |
| Athur Auguste          | Paris, France                  | 2020-05-15 |
| eric marchand          | Cappelle-la-grande, France     | 2020-05-15 |
| Franck Poupon          | Frameries, Belgique            | 2020-05-15 |
| Guy Dumont             | Auxonne, France                | 2020-05-15 |
| Florence Defourny      | Boussu, Belgique               | 2020-05-15 |
| Martine Rymenhout      | Belgique                       | 2020-05-15 |
| Gregory Louvetz        | Bailleul, France               | 2020-05-15 |
| Lily ROKIA             | Bailleul, France               | 2020-05-15 |
| Annabelle Lagneau      | Vieille église, France         | 2020-05-15 |
| fabien outters         | saint georges sur l'aa, France | 2020-05-15 |
| Anne Rouse             | France                         | 2020-05-15 |

| Nom                 | Lieu                           | Date       |
|---------------------|--------------------------------|------------|
| Julien FERLA        | Dunkerque, France              | 2020-05-15 |
| Claude Dubois       | France                         | 2020-05-15 |
| Stephane Coppieters | Frameries, Belgique            | 2020-05-15 |
| amélie wable        | Dunkerque, France              | 2020-05-15 |
| Francoise Foucart   | Rueil-malmaison, France        | 2020-05-15 |
| BRUNO LONGARI       | BOURBOURG, France              | 2020-05-15 |
| Maryse Lecointe     | Lille, France                  | 2020-05-15 |
| Marie Toulorge      | Cherbourg, France              | 2020-05-15 |
| véronique dufresne  | France                         | 2020-05-15 |
| Mickael Vanetti     | France                         | 2020-05-15 |
| Malek Benchabane    | Villiers le Bel, France        | 2020-05-15 |
| Olivia Defernez     | Paris, France                  | 2020-05-15 |
| marion monfleur     | Meylan, France                 | 2020-05-15 |
| mercedes garrido    | France                         | 2020-05-15 |
| bernard declerck    | France                         | 2020-05-15 |
| Sylvie Degres       | Gravelines, France             | 2020-05-15 |
| Florian Caron       | MENTQUE NOTBECOURT, France     | 2020-05-15 |
| Celine Pora         | Anzin-saint-aubin, France      | 2020-05-15 |
| Jason Delguste      | Mons, Belgique                 | 2020-05-15 |
| Janique Butez       | Saint-georges-sur-l'Aa, France | 2020-05-15 |
| Anaïs Vansteene     | Paris, France                  | 2020-05-15 |
| Anne Vlieghe        | Guyane française               | 2020-05-15 |

| Nom                          | Lieu                           | Date       |
|------------------------------|--------------------------------|------------|
| katalin Heymann              | geneve, Suisse                 | 2020-05-15 |
| Lionel Butez                 | Saint Georges Sur l'Aa, France | 2020-05-15 |
| Nathalie Dormieux            | Dunkerque, France              | 2020-05-15 |
| Marie-Dominique Gambini      | Lyon, France                   | 2020-05-15 |
| Jean Bottein                 | Montréal, Canada               | 2020-05-15 |
| Marion Narenji               | France                         | 2020-05-15 |
| jean marie lecerf            | France                         | 2020-05-15 |
| jean louis marteau           | France                         | 2020-05-15 |
| Valerie Defontaine           | Gravelines, France             | 2020-05-15 |
| Maria Alvarez                | Gravelines, France             | 2020-05-15 |
| Pierre Dufresne              | Meudon, France                 | 2020-05-15 |
| Coralie WOLOWICZ             | MÉDAN, France                  | 2020-05-15 |
| TSCHAEN Pierre               | France                         | 2020-05-15 |
| Bastien Velu                 | Saint Georges sur l'aa, France | 2020-05-15 |
| GBAMERE BOSSIN               | Abidjan, Côte d'Ivoire         | 2020-05-15 |
| Joel Buisine                 | Gravelines, France             | 2020-05-15 |
| selma castanheira dos santos | Rio de janeiro, Brésil         | 2020-05-15 |
| Francois Laberge             | Québec, Canada                 | 2020-05-15 |
| nicole millois               | Gravelines, France             | 2020-05-15 |
| Cécile VASSEUR               | Grand fort Philippe, France    | 2020-05-15 |
| hocine Laazaoui              | France                         | 2020-05-15 |

| Nom                  | Lieu                      | Date       |
|----------------------|---------------------------|------------|
| Audrey Delc          | France                    | 2020-05-15 |
| Alix Head            | Grivegnée, Belgique       | 2020-05-15 |
| FERNAGUT Agnès       | Paris, France             | 2020-05-15 |
| Thérèse KOZLOWSKI    | France                    | 2020-05-15 |
| Michel Beaurin       | Dunkerque, France         | 2020-05-15 |
| Erwan Caudal         | Bourbourg, France         | 2020-05-15 |
| perrine DHAUSSY      | SAINT-POL-SUR-MER, France | 2020-05-15 |
| Didier GAUD          | France                    | 2020-05-15 |
| Donia EM             | France                    | 2020-05-15 |
| Michaël Céré         | Gatineau, Canada          | 2020-05-16 |
| Brigitte Vaillant    | Villeneuve d'ascq, France | 2020-05-16 |
| Christian Gardelein  | France                    | 2020-05-16 |
| Philippe CUVILLIER   | Gravelines, France        | 2020-05-16 |
| Henri Boyez          | Vieille-Eglise, France    | 2020-05-16 |
| Magali Ducloy        | Saint-pol-sur-mer, France | 2020-05-16 |
| Chadi Aguli          | Paris, France             | 2020-05-16 |
| Sophie ASSEZ         | Mons, Belgique            | 2020-05-16 |
| Patricia Entzminger  | France                    | 2020-05-16 |
| Jean-claude Broeders | France                    | 2020-05-16 |
| Sylvie Broeders      | Paris, France             | 2020-05-16 |
| Pauline Durieu       | Chênée, Belgique          | 2020-05-16 |
| nicolas maniez       | France                    | 2020-05-16 |



| Nom                  | Lieu                     | Date       |
|----------------------|--------------------------|------------|
| Lucien Delaporte     | Binche, Belgique         | 2020-05-16 |
| Jocelyne gelez       | Lorient, France          | 2020-05-16 |
| Jules Roulet         | Plessis-robinson, France | 2020-05-16 |
| Noe Millois          | Gravelines, France       | 2020-05-16 |
| Aurore De ridder     | Mons, Belgique           | 2020-05-16 |
| Fatima BRAHIM        | Iffendic, France         | 2020-05-16 |
| Lorenzo Cutrera      | Putte, Belgique          | 2020-05-16 |
| Clara Schawll        | Gravelines, France       | 2020-05-16 |
| Justine Hautenaue    | Schaerbeek, Belgique     | 2020-05-16 |
| Roland Thomas        | Gravelines, France       | 2020-05-16 |
| Sabine Riguel        | Ixelles, Belgique        | 2020-05-16 |
| Fabrice Caudron      | Chéreng, France          | 2020-05-16 |
| melodie dheruelle    | France                   | 2020-05-16 |
| Jacques Fumery       | Attiches, France         | 2020-05-16 |
| Grégoire Leman       | Linselles, France        | 2020-05-16 |
| Christine PICOTIN    | Grande-synthe, France    | 2020-05-16 |
| Julien Bertin        | Gravelines, France       | 2020-05-16 |
| Jean michel fournier | Montpellier, France      | 2020-05-16 |
| Isabelle Brootcorne  | Mons, Belgique           | 2020-05-16 |
| Saliou Mouhamed      | Cotonou, Bénin           | 2020-05-16 |
| Virginie Dewalle     | Cassel, France           | 2020-05-16 |
| Remi Gillio          | France                   | 2020-05-16 |

| Nom                 | Lieu                       | Date       |
|---------------------|----------------------------|------------|
| demuriez sophie     | gravelines, France         | 2020-05-16 |
| Cécile Fumery       | Lille, France              | 2020-05-16 |
| xavier creton       | Gravelines, France         | 2020-05-16 |
| Valérie Ranwez      | France                     | 2020-05-16 |
| Carine GRUNFOGEL    | France                     | 2020-05-16 |
| ANITA VANHILLE      | France                     | 2020-05-16 |
| Bertille Kuznik     | Lomme, France              | 2020-05-16 |
| Francis Gest        | Tbilisi, France            | 2020-05-16 |
| Romain Righi        | Rueil-Malmaison, France    | 2020-05-16 |
| barbier jean marie  | loon plage, France         | 2020-05-16 |
| Solenne Dorp        | France                     | 2020-05-16 |
| frederic louchart   | Lille, France              | 2020-05-16 |
| corinne fortin      | Villers-bretonneux, France | 2020-05-16 |
| Bernard DE VEYLDER  | Wasquehal, France          | 2020-05-16 |
| arlette simon       | France                     | 2020-05-16 |
| Nadege Delcroix     | Gravelines, France         | 2020-05-16 |
| veronique perichart | France                     | 2020-05-16 |
| fabrice corne       | Hazebrouck, France         | 2020-05-16 |
| Angelique Deswarte  | Noyelles-godault, France   | 2020-05-16 |
| Linda Rommel        | Dunkerque, France          | 2020-05-16 |
| Nain Bisht          | Inde                       | 2020-05-16 |
| laetitia vanhoove   | Bourbourg, France          | 2020-05-16 |



| Nom                 | Lieu                          | Date       |
|---------------------|-------------------------------|------------|
| bernadette huau     | France                        | 2020-05-16 |
| BASTIEN LARUE       | France                        | 2020-05-16 |
| virginie BERTIN     | France                        | 2020-05-16 |
| Augustin Durnez     | Aalst, Belgique               | 2020-05-16 |
| Celine Dauchy       | Rumegies, France              | 2020-05-16 |
| Alexandre le clerre | France                        | 2020-05-16 |
| Gaëtan LACASSAIGNE  | Coudekerque Branche, France   | 2020-05-16 |
| Mathilde Epifanie   | Davayat, France               | 2020-05-16 |
| melanie Leroux      | France                        | 2020-05-16 |
| mireille outters    | Dunkerque, France             | 2020-05-16 |
| Nathalie Lemarbre   | Montréal, Canada              | 2020-05-16 |
| Jean jacques Wadoux | Loon-plage, France            | 2020-05-16 |
| viviane Rat-morris  | Amiens, France                | 2020-05-16 |
| Fabrice Larue       | France                        | 2020-05-16 |
| Valérie Huyghe      | Gravelines, France            | 2020-05-16 |
| clouet valerie      | Bordeaux, France              | 2020-05-16 |
| Séverine Houriez    | Lyons-la-forêt, France        | 2020-05-16 |
| Sans Jacqueline     | Steene, France                | 2020-05-16 |
| ali chachoua        | France                        | 2020-05-16 |
| Alexis Douriez      | Gravelines, France            | 2020-05-16 |
| Dominique Blondel   | Précy sur Oise, 60460, France | 2020-05-16 |
| Joseph SAINT-FLEUR  | Marcq-en-baroeul, France      | 2020-05-16 |

| Nom  | Lieu                           | Date       |
|--|--------------------------------|------------|
| Amélie Deswarte  | Saint sever calvados, France   | 2020-05-16 |
| Marc Delafosse   | Moringhem, France              | 2020-05-16 |
| Jean Le Boël   | Lille, France                  | 2020-05-16 |
| Véronique Le Du  | France                         | 2020-05-16 |
| eric lenglet   | Gravelines, France             | 2020-05-16 |
| Catherine Brabant  | France                         | 2020-05-16 |
| Myriam Van Sinoy   | Mons, Belgique                 | 2020-05-16 |
| Jacky PIETIN-DUFOUR  | Saint Georges sur l Aa, France | 2020-05-16 |
| Jacky Verva  | France                         | 2020-05-16 |
| Hélène Allée   | France                         | 2020-05-16 |
| Mylène barbier   | France                         | 2020-05-16 |
| Philippe RIGAUD  | France                         | 2020-05-16 |
| michelle bombrun   | villeurbanne, France           | 2020-05-16 |
| Cécile Esnault   | France                         | 2020-05-16 |
| Julien Lecointe  | Gravelines, France             | 2020-05-16 |
| Damien Bettewiller   | Merignies, France              | 2020-05-16 |
| Tony  Lanoote | France                         | 2020-05-17 |
| Victor Amosie  | Montjoly, Guyane française     | 2020-05-17 |
| Jeremy Morelle   | France                         | 2020-05-17 |
| michel milliot   | Gravelines, France             | 2020-05-17 |
| Peggy Maillet  | Gravelines, France             | 2020-05-17 |
| Florence valdant   | France                         | 2020-05-17 |

| Nom                | Lieu                           | Date       |
|--------------------|--------------------------------|------------|
| bruno caudal       | Gravelines, France             | 2020-05-17 |
| Françoise Demebksi | Frameries, Belgique            | 2020-05-17 |
| Rita Maricot       | France                         | 2020-05-17 |
| jérémie Arnol      | Sens, France                   | 2020-05-17 |
| François NOEL      | France                         | 2020-05-17 |
| christine CAUDAL   | Gravelines, France             | 2020-05-17 |
| Emanuel Vandewalle | Gravelines, France             | 2020-05-17 |
| Christine Guilluy  | Teteghem, France               | 2020-05-17 |
| Sylvie LESCAUX     | France                         | 2020-05-17 |
| Raymonde Daffe     | Charleroi, Belgique            | 2020-05-17 |
| Bahlous Koukou     | Ariana, Tunisie                | 2020-05-17 |
| maryse Collomb     | Cham, Suisse                   | 2020-05-17 |
| Julien Martel      | France                         | 2020-05-17 |
| Julien Martel      | Gravelines, France             | 2020-05-17 |
| jean-noel dirson   | France                         | 2020-05-17 |
| Lolo Agez          | Dunkerque, France              | 2020-05-17 |
| luigi caschera     | Portugal                       | 2020-05-17 |
| Christine hagnere  | France                         | 2020-05-17 |
| Marjorie PICARD    | Marseille, France              | 2020-05-17 |
| Michel Lieven      | Saint Georges sur l'Aa, France | 2020-05-17 |
| Pascale Lieven     | Saint Georges sur l'Aa, France | 2020-05-17 |
| patrick genot      | Zutkerque, France              | 2020-05-17 |

| Nom                              | Lieu                        | Date       |
|----------------------------------|-----------------------------|------------|
| Delphine Sockell                 | Gravelines, France          | 2020-05-17 |
| Johnny Évrard                    | Gravelines, France          | 2020-05-17 |
| Anne Sophie Dumotier<br>vanhelle | Saint-omer-capelle, France  | 2020-05-17 |
| Elise Clipet                     | Gravelines, France          | 2020-05-17 |
| Salvador Guerrero                | Looberghe, France           | 2020-05-17 |
| jean-noel morice                 | France                      | 2020-05-17 |
| celine can                       | France                      | 2020-05-17 |
| Noeline Durand                   | Grande-synthe, France       | 2020-05-17 |
| Michel Guilluy                   | Meudon, France              | 2020-05-17 |
| mekilsen raymond<br>Mékilsen     | France                      | 2020-05-17 |
| Maryline Vanhoutte               | Dunkerque, France           | 2020-05-17 |
| Vincente BAUER                   | Paris, France               | 2020-05-17 |
| fiona filez                      | Gravelines, France          | 2020-05-17 |
| Sonia Descombes                  | Lille, France               | 2020-05-17 |
| Alexandre DUFRESNE               | Loon-Plage, France          | 2020-05-17 |
| stephane vanwalscappel           | Bermerain, France           | 2020-05-17 |
| Alain VROMAN                     | Grand fort Philippe, France | 2020-05-17 |
| Dominique Serain                 | France                      | 2020-05-17 |
| Sandrine Catoire                 | France                      | 2020-05-17 |
| Hélène Vanderbergue              | Dunkerque, France           | 2020-05-17 |
| Cathy Devos                      | France                      | 2020-05-17 |

| Nom                     | Lieu                       | Date       |
|-------------------------|----------------------------|------------|
| Christelle Bedel        | France                     | 2020-05-17 |
| Quentin Beauvois        | Béthune, France            | 2020-05-17 |
| Régine De Zutter        | Saint-Folquin, France      | 2020-05-17 |
| Taher Hamzawi           | Tunisie                    | 2020-05-17 |
| derain pascal           | France                     | 2020-05-17 |
| frederic kazmierczak    | locon, France              | 2020-05-17 |
| Elise legoutheil        | France                     | 2020-05-17 |
| Agnès Watteyne          | Braine-le-comte, Belgique  | 2020-05-17 |
| Françoise SANTINI       | Dampierre en Burly, France | 2020-05-17 |
| Jessica Syoen           | Gravelines, France         | 2020-05-17 |
| Jean francois Dul       | Gravelines, France         | 2020-05-17 |
| Laurent Taburet         | Gravelines, France         | 2020-05-17 |
| Mélanie Masset          | Gravelines, France         | 2020-05-17 |
| Fabrice Halgand         | France                     | 2020-05-17 |
| Romane KAUFFMANN        | Schiltigheim, France       | 2020-05-17 |
| Zakia El jilali Majdoub | Noisy-Le-Sec, France       | 2020-05-17 |
| Lucie ZONGO             | Cergy, France              | 2020-05-17 |
| Charlotte FOURNIER      | France                     | 2020-05-17 |
| Michel Walle            | Godewaersvelde, France     | 2020-05-17 |
| Sophie Vantomme         | Torhout, Belgique          | 2020-05-17 |
| Annie Pensivy           | Trélazé, France            | 2020-05-17 |
| Isabelle Delbecque      | Flines-lez-raches, France  | 2020-05-17 |

| Nom                       | Lieu                           | Date       |
|---------------------------|--------------------------------|------------|
| Jennifer Langlois         | Entraygues sur truyere, France | 2020-05-17 |
| Sandrine Del Monte        | Somain, France                 | 2020-05-17 |
| Rejeanne Sufficeau        | St Étienne, France             | 2020-05-17 |
| stéphanie rommelaere      | Hondschoote, France            | 2020-05-17 |
| Amélie Etuin              | Steenvoorde, France            | 2020-05-17 |
| Manon daltin              | Montesson, France              | 2020-05-17 |
| treguier jacques treguier | Narbonne, France               | 2020-05-17 |
| Chrystelle Bacquez        | France                         | 2020-05-17 |
| christophe isaert         | France                         | 2020-05-17 |
| Isabelle Regnier          | Meung Sur Loire, France        | 2020-05-17 |
| benedicte vidaillet       | lille, France                  | 2020-05-17 |
| Guillaume Barberio        | Saint Folquin, France          | 2020-05-17 |
| Lise Deswarte             | Bergues, France                | 2020-05-17 |
| Sylvie ANCART             | Rumilly, France                | 2020-05-17 |
| Gonzalo Sierra            | Versailles, France             | 2020-05-17 |
| Michael Terrier           | Bourbourg, France              | 2020-05-17 |
| françoise guigon          | France                         | 2020-05-17 |
| Helmi Akermi              | Tunis, Tunisie                 | 2020-05-17 |
| Géry CHAMPAGNE            | Dunkerque, France              | 2020-05-17 |
| yves cellier              | Coudekerque Branche, France    | 2020-05-17 |
| Ingrid Courbot            | Grand Fort Philippe, France    | 2020-05-17 |
| valerie maniglier         | France                         | 2020-05-17 |



| Nom                          | Lieu                           | Date       |
|------------------------------|--------------------------------|------------|
| griot alexandra              | Pierrefeu du var, France       | 2020-05-17 |
| Fouad Chettoum               | Douai, France                  | 2020-05-17 |
| Antonin HUBERT               | REIMS, France                  | 2020-05-18 |
| marie line bernard           | France                         | 2020-05-18 |
| cathy damman                 | Audruicq, France               | 2020-05-18 |
| Sylvie Lebas                 | Cotignac, France               | 2020-05-18 |
| Manuella Konan               | Paris, France                  | 2020-05-18 |
| martin severine              | Cappellebrouck, France         | 2020-05-18 |
| Nanou Combet                 | Gravelines, France             | 2020-05-18 |
| annie sarpaux                | Fresnoy-en-gohelle, France     | 2020-05-18 |
| Matthieu Brisbaert           | Gravelines, France             | 2020-05-18 |
| Marine Delbecque             | Bourbourg, France              | 2020-05-18 |
| Marjorie Guignard            | Saint Georges sur l'aa, France | 2020-05-18 |
| Mohamed Rekeh                | Alger, Algérie                 | 2020-05-18 |
| charlie verstraet            | France                         | 2020-05-18 |
| Chantal Victor jean baptiste | Dunkerque, France              | 2020-05-18 |
| Magali Cassez                | Saint folquin, France          | 2020-05-18 |
| Salma Leroy                  | Amiens, France                 | 2020-05-18 |
| berthier berthier            | Paris, France                  | 2020-05-18 |
| Rémy Baillieu                | Dunkerque, France              | 2020-05-18 |
| Dominique Delcroix           | Maubeuge, France               | 2020-05-18 |
| isabelle croquette           | France                         | 2020-05-18 |

| Nom                  | Lieu                           | Date       |
|----------------------|--------------------------------|------------|
| Remy Moerman         | Houplines, France              | 2020-05-18 |
| MAGALI MASSART       | Gravelines, France             | 2020-05-18 |
| Cedric Wattebled     | France                         | 2020-05-18 |
| Eva Di Tullio        | Zurich, Suisse                 | 2020-05-18 |
| Florian Ziane        | Gravelines, France             | 2020-05-18 |
| MARILYN VASQUEZ      | Toulon, France                 | 2020-05-18 |
| Lucille Monrousseau  | France                         | 2020-05-18 |
| Ludovic Odou         | Bourbourg, France              | 2020-05-18 |
| Lia Smith            | Jeddah, Arabie saoudite        | 2020-05-18 |
| Amélie Lecoustre     | Saint Georges sur l'Aa, France | 2020-05-18 |
| Jérémy Crépel        | France                         | 2020-05-18 |
| Thomas Creton        | Loon plage, France             | 2020-05-18 |
| Merry Ann            | GEMENOS, France                | 2020-05-18 |
| Julien ente          | Roubaix, France                | 2020-05-18 |
| Didier Delcroix      | Saint-étienne-du-grès, France  | 2020-05-18 |
| Elisabeth Mené       | Gravelines, France             | 2020-05-18 |
| Serge Acard          | Barentin, France               | 2020-05-18 |
| Martine Deswarte     | Bergues, France                | 2020-05-18 |
| Antonin Carette      | Dunkerque, France              | 2020-05-18 |
| Marie-Alice Mouchart | Saint-François, Guadeloupe     | 2020-05-18 |
| Laure Lecoustre      | Grand fort Philippe, France    | 2020-05-18 |
| FABIENNE DERoy       | France                         | 2020-05-18 |



| Nom                   | Lieu                        | Date       |
|-----------------------|-----------------------------|------------|
| Delphine SAILLY       | Gravelines, France          | 2020-05-18 |
| Mohamed Hedfi         | Tunisie                     | 2020-05-18 |
| Anaïs Gourdin         | Bourbourg, France           | 2020-05-18 |
| Valentine Foulon      | Dunkerque, France           | 2020-05-18 |
| Martine JANNIN        | France                      | 2020-05-18 |
| Dorianne Lavoye       | Gravelines, France          | 2020-05-18 |
| Anaïs Robin           | Le Clerjus, France          | 2020-05-18 |
| jean claude chevalier | dontreix, France            | 2020-05-18 |
| Antony Milliot        | Dunkerque, France           | 2020-05-18 |
| Lucie Pittet          | Kuttigen, Suisse            | 2020-05-18 |
| Laurent Seuwin        | Thiennes, France            | 2020-05-18 |
| Colette WATTEAU       | Grand-fort-philippe, France | 2020-05-18 |
| Clem Tam              | Noisy-le-grand, France      | 2020-05-18 |
| nella keyan           | Armentières, France         | 2020-05-18 |
| gwendy aslanian       | Armentières, France         | 2020-05-18 |
| lia landon            | Armentières, France         | 2020-05-18 |
| Barré Béa             | Grande-synthe, France       | 2020-05-18 |
| lili cohen            | Armentières, France         | 2020-05-18 |
| gwendoline aslan      | Armentières, France         | 2020-05-18 |
| Pauline carton        | Nieuwkerke, Belgique        | 2020-05-18 |
| Maika Touati          | Tunis, Tunisie              | 2020-05-18 |
| Joe Db                | Grand-fort-philippe, France | 2020-05-18 |

| Nom                    | Lieu                           | Date       |
|------------------------|--------------------------------|------------|
| pascal Mullié          | Bondues, France                | 2020-05-18 |
| Benoit Trachet         | Lallaing, France               | 2020-05-18 |
| Marie andrée Peronet   | Fort-de-france, Martinique     | 2020-05-18 |
| Laurence DEBOFFE       | Gravelines, France             | 2020-05-18 |
| Augustin de Villeneuve | France                         | 2020-05-18 |
| Nathalie Dujacquier    | Ath, Belgique                  | 2020-05-18 |
| florence TREBOUTTE     | Paris, France                  | 2020-05-18 |
| marie coolen           | Bourbourg, France              | 2020-05-18 |
| pascale leroy          | France                         | 2020-05-18 |
| André Sauveniere       | S♦borg, France                 | 2020-05-18 |
| jacqueline aubert      | France                         | 2020-05-18 |
| Amaryllis Dory         | Labastide-saint-pierre, France | 2020-05-18 |
| manier nadege          | France                         | 2020-05-18 |
| Alain Peckeu           | Grande-synthe, France          | 2020-05-18 |
| Aurélie Huygebaert     | Gravelines, France             | 2020-05-18 |
| Nader Torkhani         | Chaouat, Tunisie               | 2020-05-18 |
| Sandrine MESPELAERE    | France                         | 2020-05-18 |
| Monic Terrier          | Bailleul, France               | 2020-05-18 |
| Djoumoi Said           | La Rochelle, France            | 2020-05-18 |
| Régis BAILLEUL         | France                         | 2020-05-18 |
| GAETAN DESMIDT         | Gravelines, France             | 2020-05-18 |
| lisette sudic          | bruay-la-buissière, France     | 2020-05-18 |

| Nom                         | Lieu               | Date       |
|-----------------------------|--------------------|------------|
| alice killerich             | Canada             | 2020-05-18 |
| christine ARNAULT           | France             | 2020-05-18 |
| Morgane Descamps            | Gravelines, France | 2020-05-18 |
| José Westrelin              | France             | 2020-05-18 |
| Morgane Mamer               | Nortkerque, France | 2020-05-18 |
| Zeineb Othmeni              | Ben Arous, Tunisie | 2020-05-18 |
| Nathalie Jonneskindt        | Gravelines, France | 2020-05-18 |
| Samuel Massouke<br>Moutongo | Libreville, Gabon  | 2020-05-18 |
| Valerie Roy                 | Lille, France      | 2020-05-18 |
| Lionel Bowden               | Bourbourg, France  | 2020-05-18 |
| Apolline Bitti              | Paris, France      | 2020-05-18 |
| Filippi Mathilde            | Le Creusot, France | 2020-05-18 |
| Karine Desrousseaux         | Uxem, É.-U.        | 2020-05-18 |
| Mickaël GENTY               | France             | 2020-05-18 |
| Laurence Bourguignon        | Auray, France      | 2020-05-18 |
| SYLVIANE MANIEZ             | Grenoble, France   | 2020-05-18 |
| evelyne loubert             | France             | 2020-05-18 |
| Priscilla Mendy-schaefer    | Paris, France      | 2020-05-18 |
| Sophie Rontard              | Marseille, France  | 2020-05-18 |
| Zoé Richez                  | Bourbourg, France  | 2020-05-18 |
| philippe guillou gugelot    | France             | 2020-05-18 |

| Nom                    | Lieu                        | Date       |
|------------------------|-----------------------------|------------|
| jean françois coz      | France                      | 2020-05-18 |
| Rereao Amiot           | Tahiti, Polynésie française | 2020-05-18 |
| Mohamed Naceur Essid   | Tunisie                     | 2020-05-18 |
| Brigitte Mckenzie      | Canada                      | 2020-05-19 |
| Anouar Bouaziz         | Tunisie                     | 2020-05-19 |
| Mackenson Augustin     | Port-au-prince, Haïti       | 2020-05-19 |
| ROGER REYNAUD          | MANOSQUE, France            | 2020-05-19 |
| anne portier           | France                      | 2020-05-19 |
| Stéphanie MAUREL-JARRY | France                      | 2020-05-19 |
| Antonio JAKIC          | France                      | 2020-05-19 |
| Verena Pezzoli         | Lausanne, Suisse            | 2020-05-19 |
| Marc Olivier           | France                      | 2020-05-19 |
| Lydie Mathurin         | France                      | 2020-05-19 |
| pascale musette        | Villers-la-ville, Belgique  | 2020-05-19 |
| Thomas Blactot         | Armentieres, France         | 2020-05-19 |
| François Dolciamì      | venelles, France            | 2020-05-19 |
| Lassine Kone           | Tunis, Tunisie              | 2020-05-19 |
| Stéphane GOYAT         | France                      | 2020-05-19 |
| Tiphaine Rebouillat    | France                      | 2020-05-19 |
| stane Stef             | France                      | 2020-05-19 |
| Catherine Wojtyniak    | Gravelines, France          | 2020-05-19 |
| catherine gagliano     | France                      | 2020-05-19 |

| Nom                 | Lieu                        | Date       |
|---------------------|-----------------------------|------------|
| Jacques Mac Farlane | Ronchin, France             | 2020-05-19 |
| Peggy Hovelynck     | Grand fort philippe, France | 2020-05-19 |
| Sébastien Hovelynck | Grand fort Philippe, France | 2020-05-19 |
| Anne Serreboubee    | Étaples, France             | 2020-05-19 |
| Martine Engrand     | France                      | 2020-05-19 |
| François BEAL       | LILLE, France               | 2020-05-19 |
| claudine defebver   | France                      | 2020-05-19 |
| Jeremy Casanova     | Gravelines, France          | 2020-05-19 |
| Laurent Bacquet     | Paris, France               | 2020-05-19 |
| Annie Claise        | France                      | 2020-05-19 |
| Delphine Rebouillat | Gravelines, France          | 2020-05-19 |
| Marco Gagnon        | Canada                      | 2020-05-19 |
| Jeanine DORMONT     | France                      | 2020-05-19 |
| jean-paul lefebvre  | France                      | 2020-05-19 |
| Lina Douiri         | Meknes, Maroc               | 2020-05-19 |
| Viviane Latagliata  | La Ciotat, France           | 2020-05-19 |
| Damien GLENAZ       | Chambéry, France            | 2020-05-19 |
| isabelle Simon      | Esquay sur Seulles, France  | 2020-05-19 |
| Thierry Caudron     | Ville-sur-haine, Belgique   | 2020-05-19 |
| regine culnart      | gravelines, France          | 2020-05-19 |
| chloe culnart       | France                      | 2020-05-19 |
| Marina Marina       | Gravelines, France          | 2020-05-19 |

| Nom                      | Lieu                        | Date       |
|--------------------------|-----------------------------|------------|
| Eden Taina               | Polynésie française         | 2020-05-19 |
| cathy jopek              | France                      | 2020-05-19 |
| gino Pandolfi            | Grand fort Philippe, France | 2020-05-19 |
| Véronique VALACCO        | France                      | 2020-05-19 |
| sylvie faucoeur          | Dunkerque, France           | 2020-05-19 |
| Frédérique Duret         | France                      | 2020-05-19 |
| Michelle Terrine         | Fort-de-france, Martinique  | 2020-05-19 |
| Lyse Mahieu              | Gravelines, France          | 2020-05-19 |
| Virginie Verhille        | Saint Pol sur mer, France   | 2020-05-19 |
| pascal gould             | Paris, France               | 2020-05-19 |
| Audrey Valenzise         | Mougins, France             | 2020-05-19 |
| Aurelie Imbert           | Paris, France               | 2020-05-19 |
| Cecile Dumesnil          | Dunkerque, France           | 2020-05-19 |
| Marie-Pierre Lods        | Albi, France                | 2020-05-19 |
| Sophie Btz               | Grande Synthe, France       | 2020-05-19 |
| Francois Poulain         | Lille, France               | 2020-05-19 |
| anne-marie vernon        | France                      | 2020-05-19 |
| Cecile Charlet           | France                      | 2020-05-19 |
| Jean-François Rasschaert | Ciney, Belgique             | 2020-05-19 |
| Flora Defeyer            | Grande synthe, France       | 2020-05-19 |
| Martine Pierru           | France                      | 2020-05-19 |
| Odile LOQUET             | Arras, France               | 2020-05-19 |



| Nom                      | Lieu                              | Date       |
|--------------------------|-----------------------------------|------------|
| Aude Lehnert             | France                            | 2020-05-19 |
| christiane RICHARD       | France                            | 2020-05-19 |
| Barbotin Claire          | Paris, France                     | 2020-05-19 |
| virginie fillion-delette | France                            | 2020-05-19 |
| Francine Creton          | Montreuil, France                 | 2020-05-19 |
| Patricia Brochet         | Carvin, France                    | 2020-05-19 |
| Stéphane Chatelain       | France                            | 2020-05-19 |
| Valentine MUSCI          | France                            | 2020-05-19 |
| Catherine Millot         | VILLENEUVE D'ASCQ, France         | 2020-05-19 |
| Martine Schaeffer        | Givenchy-en-Gohelle, France       | 2020-05-19 |
| Thierry BOURHIS          | Paris, France                     | 2020-05-19 |
| Doris LAMER              | Loon-plage, France                | 2020-05-19 |
| Karine FAYARD            | France                            | 2020-05-19 |
| Adele Findinier          | Herly, France                     | 2020-05-19 |
| merahi enemesia          | France                            | 2020-05-19 |
| ELISABETH boulonne       | arras, France                     | 2020-05-19 |
| Philippe Meens           | Saint-Omer, France                | 2020-05-19 |
| Ghislaine Margat         | Saint-georges-sur-la-prée, France | 2020-05-19 |
| Marie-France Vertu       | Marck, France                     | 2020-05-19 |
| regis VERNET             | Dole, France                      | 2020-05-19 |
| Miki Bonno               | Lanrodec, France                  | 2020-05-19 |
| dominique tiano          | die, France                       | 2020-05-19 |

| Nom                            | Lieu                        | Date       |
|--------------------------------|-----------------------------|------------|
| Danièle Deconinck              | France                      | 2020-05-19 |
| paul demarey                   | MERVILLE, France            | 2020-05-19 |
| matthieu blès                  | Forest, Belgique            | 2020-05-19 |
| Vincent BRUYERE                | France                      | 2020-05-19 |
| Julien Robbé                   | Bagnères de Bigorre, France | 2020-05-19 |
| sandrine magne                 | France                      | 2020-05-19 |
| Françoise Leclercq             | France                      | 2020-05-19 |
| Jean Loup Gelin                | soye, France                | 2020-05-19 |
| Guilhem Brunet                 | France                      | 2020-05-19 |
| Gérard Marsollier              | Le relecq kerhuon, France   | 2020-05-19 |
| christelle hauet               | Nantes, France              | 2020-05-19 |
| Roshan Di Puppo                | Brussels, Belgique          | 2020-05-19 |
| C B                            | France                      | 2020-05-19 |
| Catherine MAERTEN              | COULOGNE, France            | 2020-05-19 |
| Béatrice Camurat Jaud          | Mareil-sur-Mauldre, France  | 2020-05-19 |
| Margaux Cornuwel               | Dunkerque, France           | 2020-05-19 |
| bernadette bouhier             | Le linois, France           | 2020-05-19 |
| ANNE BERTHUS                   | HEM, France                 | 2020-05-19 |
| Martine PLATEL                 | LES MOLIERES 91470, France  | 2020-05-19 |
| Mireille Tétré                 | Montbrison, France          | 2020-05-19 |
| Mathieu Tremblay<br>Williamson | Quebec, Canada              | 2020-05-19 |



| Nom                           | Lieu                      | Date       |
|-------------------------------|---------------------------|------------|
| Cyp Coucou                    | Sannois, France           | 2020-05-19 |
| Caroline Maerten              | France                    | 2020-05-19 |
| Paule Gaillard                | Lyon, France              | 2020-05-19 |
| Martine Hubin                 | kain, Belgique            | 2020-05-19 |
| DOMINIQUE TALBOT              | France                    | 2020-05-19 |
| Ghiwane Hadj-merabet          | Lichtenstein, Inde        | 2020-05-19 |
| Quentin Duflos                | Lottinghen, France        | 2020-05-19 |
| robin barbier                 | France                    | 2020-05-19 |
| deloison<br>nicole-emmanuelle | France                    | 2020-05-19 |
| Antoine Heude                 | Montrouge, France         | 2020-05-19 |
| sylviane peltier              | France                    | 2020-05-19 |
| Gérard Rouy                   | Wasquehal, France         | 2020-05-19 |
| N A                           | Saint-Cloud, France       | 2020-05-19 |
| michele lefevre               | Tourcoing, France         | 2020-05-19 |
| MARIE-LAURE fournier          | GRAVELINES, France        | 2020-05-19 |
| Frederic MUSTAR               | France                    | 2020-05-19 |
| ARNAUD HINCELIN               | Besançon, France          | 2020-05-19 |
| Brigitte Missiaen             | Gravelines, France        | 2020-05-19 |
| Adel Chamekh                  | Grande-Synthe, France     | 2020-05-19 |
| Mélanie Ajavon                | Loos, France              | 2020-05-19 |
| Michèle Lefebvre              | Dunkerque, Montana, É.-U. | 2020-05-19 |

| Nom                  | Lieu               | Date       |
|----------------------|--------------------|------------|
| John Magz            | Lille, France      | 2020-05-19 |
| Michèle Grandgien    | Antibes, France    | 2020-05-19 |
| véronique coquel     | achicourt, France  | 2020-05-19 |
| monique boudouresque | France             | 2020-05-19 |
| Laurence Deblonde    | Cambrai, France    | 2020-05-19 |
| Chalotte Debruyne    | France             | 2020-05-19 |
| corine klopfers      | France             | 2020-05-19 |
| Thérèse ROSINSKI     | France             | 2020-05-19 |
| Sarah Messenger      | France             | 2020-05-19 |
| Dominique Fauvin     | Jurignac, France   | 2020-05-19 |
| Pascale Furnelle     | Brussels, Belgique | 2020-05-19 |
| Armelle Le Roy       | France             | 2020-05-19 |
| Theophane Ponthiaux  | Loon plage, France | 2020-05-19 |
| marie-pierre huyghes | calais, France     | 2020-05-19 |
| leclercq severine    | Gravelines, France | 2020-05-19 |
| patricia vanhille    | France             | 2020-05-19 |
| Estelle Bot          | Dunkerque, France  | 2020-05-19 |
| Daniele Fourier      | Loon Plage, France | 2020-05-19 |
| Laure Faviet         | France             | 2020-05-19 |
| Frédérique tassin    | Loon plage, France | 2020-05-19 |
| céline CAUTENET      | Ollioules, France  | 2020-05-19 |
| jean-marc marquerol  | France             | 2020-05-19 |

| Nom                    | Lieu                  | Date       |
|------------------------|-----------------------|------------|
| Isabelle Goessaert     | Menin, Belgique       | 2020-05-19 |
| Jean Paul Careme       | Dunkerque, France     | 2020-05-19 |
| L. sebire              | France                | 2020-05-19 |
| Christian PRUVOST      | Grande-Synthe, France | 2020-05-19 |
| Anaïs Delmoitiez       | Calais, France        | 2020-05-19 |
| jean paul schapman jp  | Ronchin, France       | 2020-05-19 |
| SANDRINE BOUVIER       | France                | 2020-05-19 |
| Vilain Sabrina         | France                | 2020-05-19 |
| PASCAL BRANDT          | Armentières, France   | 2020-05-19 |
| celia attabary         | France                | 2020-05-19 |
| MARIE JOLLY            | France                | 2020-05-19 |
| Catherine Chantecaille | Bayonne, France       | 2020-05-19 |
| Claude Hagnere         | Gravelines, France    | 2020-05-19 |
| Nathalie Durie         | France                | 2020-05-19 |
| lemoine corinne        | marquion, France      | 2020-05-19 |
| simunic olivia         | Lille, France         | 2020-05-19 |
| félicien Bineau        | La Madeleine, France  | 2020-05-19 |
| marie -pierre verrier  | Narbonne, France      | 2020-05-19 |
| David BONNEL           | France                | 2020-05-19 |
| anne bourette          | France                | 2020-05-19 |
| alexandre ouya         | Magescq, France       | 2020-05-19 |
| Maxime Wlodarczak      | Saint folquin, France | 2020-05-19 |

| Nom                 | Lieu  | Date       |
|---------------------|---|------------|
| Sylvain Dubreuil    | Dunkerque, France                             | 2020-05-19 |
| Sandra FAESSEL      | Boulogne-billancourt, France                  | 2020-05-19 |
| Audrey Blancquart   | Dunkerque, France                             | 2020-05-19 |
| Elodie Adonel       | France  | 2020-05-19 |
| Jessica Bourkia     | France  | 2020-05-19 |
| Mélanie Ressel      | pfastatt, France                              | 2020-05-19 |
| KOPRIVA KATIA       | France  | 2020-05-19 |
| Laurence Chabauty   | France  | 2020-05-19 |
| Marielle CUVELIER   | Saint-Amand-les-Eaux, France                  | 2020-05-19 |
| marie DUTRY         | ST VIAUD, France                              | 2020-05-19 |
| Stephanie Vasseur   | Wormhout, France                              | 2020-05-19 |
| Luc Haulotte        | Libin, Région wallonne, Belgique,<br>Belgique | 2020-05-19 |
| CLEMENTINE RENAUD   | France  | 2020-05-19 |
| sandrine rameaux    | France  | 2020-05-19 |
| rebiere jeanluc     | Brax, France                                  | 2020-05-19 |
| Sandrine Wlodarczak | Gravelines, France                            | 2020-05-19 |
| Alex ANDREMONT      | Nanterre, France                              | 2020-05-19 |
| pascaline CHOQUET   | Coudekerque-Branche, France                   | 2020-05-19 |
| CELINE DELPECH      | Bléré, France                                 | 2020-05-19 |
| Herve Thooris       | France  | 2020-05-19 |
| coralie delafayette | Saint-germain-en-laye, France                 | 2020-05-19 |

| Nom                    | Lieu                      | Date       |
|------------------------|---------------------------|------------|
| ODILE MAIRE            | France                    | 2020-05-19 |
| Alexis Rouget          | France                    | 2020-05-19 |
| Hélène Legras          | France                    | 2020-05-19 |
| Mehdy Guillemant       | Gravelines, France        | 2020-05-19 |
| Danielle Bodart        | Brussels, Belgique        | 2020-05-19 |
| Pierre HERBEZ          | France                    | 2020-05-19 |
| Laurence Leroy         | Beziers, France           | 2020-05-19 |
| laetitia chigot        | Albi, France              | 2020-05-19 |
| Youcef Bensaber        | France                    | 2020-05-19 |
| Maité Dervaux          | Braine-le-comte, Belgique | 2020-05-19 |
| amélie LAVOINE         | Gravelines, France        | 2020-05-19 |
| Marie Bottollier       | St Genis pouilly, France  | 2020-05-19 |
| Danièle BALAS          | POITIERS, France          | 2020-05-19 |
| Angelique Favresse     | Loon-plage, France        | 2020-05-19 |
| Delphine Loubier       | Dunkerque, France         | 2020-05-19 |
| edith sengulen         | France                    | 2020-05-19 |
| Résie Urbain           | France                    | 2020-05-19 |
| Denis JAMIN            | Courpière, France         | 2020-05-19 |
| Anne-Charlotte Crespel | France                    | 2020-05-19 |
| Julia Clément          | France                    | 2020-05-19 |
| 4Club isabella         | Dakar, Sénégal            | 2020-05-19 |
| gaby bizien            | Douarnenez, France        | 2020-05-19 |

| Nom                     | Lieu                           | Date       |
|-------------------------|--------------------------------|------------|
| Solenne Jolivet         | Paris, France                  | 2020-05-19 |
| Florence Vistot         | Saint-avé, France              | 2020-05-19 |
| Francine GRAILLOT       | France                         | 2020-05-19 |
| amine achir             | France                         | 2020-05-19 |
| laurence boulanger      | Paris, France                  | 2020-05-19 |
| Achraf AZZOUZI          | Saint-germain-en-laye, France  | 2020-05-19 |
| Thibaut Kuehn           | Wizernes, France               | 2020-05-19 |
| Kevin Kermoal           | Saint-omer-capelle, France     | 2020-05-19 |
| JONNESKINDT Thomas      | Dunkerque, France              | 2020-05-19 |
| Reginald Glineur        | Gravelines, France             | 2020-05-20 |
| karine comorera         | Savy-Berlette, France          | 2020-05-20 |
| christophe luis         | saint raphael, France          | 2020-05-20 |
| Sophie THOMERET         | France                         | 2020-05-20 |
| Céline Verpoort         | France                         | 2020-05-20 |
| Justine Louchez         | Gravelines, France             | 2020-05-20 |
| jocelyne crombez martin | France                         | 2020-05-20 |
| Valerie Lemaire         | France                         | 2020-05-20 |
| Alain Roche             | Montsauche les Settons, France | 2020-05-20 |
| martine SUBIL           | Colomiers, France              | 2020-05-20 |
| Alizé Paolucci          | Aix-les-Bains, France          | 2020-05-20 |
| Flore Delplanque        | Lille, France                  | 2020-05-20 |
| Pascal Asties           | le crest, France               | 2020-05-20 |



| Nom                      | Lieu                        | Date       |
|--------------------------|-----------------------------|------------|
| Ann Carp                 | Gravelines, France          | 2020-05-20 |
| Sophie De paco           | France                      | 2020-05-20 |
| MEULLENET SOPHIE         | GRAND FORT PHILIPPE, France | 2020-05-20 |
| chantal segard           | bailleul, France            | 2020-05-20 |
| géralde guibert          | Fontenay-le-comte, France   | 2020-05-20 |
| Pascal Monteuuis         | France                      | 2020-05-20 |
| stephane sferdjeli       | France                      | 2020-05-20 |
| Suzon Wadoux             | Gravelines, France          | 2020-05-20 |
| Julie Baudry             | France                      | 2020-05-20 |
| rose-marie recourse      | France                      | 2020-05-20 |
| François COQ             | Sarlat-la-Canéda, France    | 2020-05-20 |
| Cyrielle Delelis         | Loon-Plage, France          | 2020-05-20 |
| florence devos           | France                      | 2020-05-20 |
| fabrice FOURNIER         | France                      | 2020-05-20 |
| mraovic sandrine mraovic | Gravelines, France          | 2020-05-20 |
| Bernard Joly             | France                      | 2020-05-20 |
| Françoise Darruspe       | France                      | 2020-05-20 |
| Manu Valdant             | Gravelines, France          | 2020-05-20 |
| Juliette Ringot          | Belgique                    | 2020-05-20 |
| Nadia PETER              | Pfastatt, France            | 2020-05-20 |
| Jean-Claude Rouzié       | France                      | 2020-05-20 |
| Gaïa CHAUMONT            | Bordeaux, France            | 2020-05-20 |

| Nom                       | Lieu                        | Date       |
|---------------------------|-----------------------------|------------|
| Hélène Gletty             | Briollay, France            | 2020-05-20 |
| guy brabant brabant guy   | Gravelines, France          | 2020-05-20 |
| Grégory Verpoort          | Roubaix, France             | 2020-05-20 |
| daniel gréaux             | France                      | 2020-05-20 |
| Lyse Defeyer              | Dunkerque, France           | 2020-05-20 |
| cindy friscour            | France                      | 2020-05-20 |
| Frédéric Dubois           | Dunkerque, France           | 2020-05-20 |
| Annie Dujardin            | France                      | 2020-05-20 |
| Katherine Azoulay Villier | France                      | 2020-05-20 |
| franck fournier           | Bauvin, France              | 2020-05-20 |
| laurent schimpf           | dunkerque, France           | 2020-05-20 |
| Cyril Lefebvre            | Toulouse, France            | 2020-05-20 |
| Mélanie Garot             | Grand fort philippe, France | 2020-05-20 |
| Yacine Kerfali            | Gravelines, France          | 2020-05-20 |
| Nadine RUBANBLEU          | Calais, France              | 2020-05-20 |
| Yviane Seys               | Gravelines, France          | 2020-05-20 |
| fabienne simonneau        | France                      | 2020-05-20 |
| Brigitte Labarthe         | Nice, France                | 2020-05-20 |
| Alhan Kerzabi             | Villemomble, France         | 2020-05-20 |
| Davy loones               | Wormhout, France            | 2020-05-20 |
| Catherine Papoz           | Gravelines, France          | 2020-05-20 |
| Maxime Vanbrugghe         | France                      | 2020-05-20 |



| Nom                | Lieu                          | Date       |
|--------------------|-------------------------------|------------|
| Cathie LAY         | Calais, France                | 2020-05-20 |
| Mallaury Bourouh   | Saint folquin, France         | 2020-05-20 |
| Justin Dubois      | France                        | 2020-05-20 |
| caroline doucet    | dunkerque, France             | 2020-05-20 |
| Alain Sabathé      | Saint-omer-capelle, France    | 2020-05-20 |
| DEHAESE Iudivine   | bourbourg, Ohio, É.-U.        | 2020-05-20 |
| Annie CARON        | France                        | 2020-05-20 |
| Viviane GEHIn      | France                        | 2020-05-20 |
| Annie Buchart      | Montreuil, France             | 2020-05-20 |
| Fournier Lucie     | Alberton, Montana, É.-U.      | 2020-05-20 |
| Viviane Ledein     | Condé-sur-escaut, France      | 2020-05-20 |
| Guillaume Renard   | France                        | 2020-05-20 |
| Bruno Chanteranne  | Saint Georges de Mons, France | 2020-05-20 |
| marie salomé       | France                        | 2020-05-20 |
| Catherine Auberger | St' VINCENT de Barres, France | 2020-05-20 |
| Lionel Gay         | Gravelines, France            | 2020-05-20 |
| Cécile Chaneac     | Carbonne, France              | 2020-05-20 |
| Amélie Weber       | Paris, France                 | 2020-05-20 |
| lydie deroi        | Onnaing, France               | 2020-05-20 |
| emma roman         | Fuveau, France                | 2020-05-20 |
| Gidelam Ba         | Nouakchott, Mauritanie        | 2020-05-20 |
| tetohu huateki     | Polynésie française           | 2020-05-20 |

| Nom                  | Lieu                | Date       |
|----------------------|---------------------|------------|
| florine Charles      | Lille, France       | 2020-05-20 |
| macari marina        | France              | 2020-05-20 |
| Jérôme Hovelynck     | Gravelines, France  | 2020-05-20 |
| David Pretseille     | France              | 2020-05-20 |
| Claudie Renaudon     | Paris, France       | 2020-05-20 |
| Delaval Aurélie      | France, France      | 2020-05-20 |
| Dalila BOUDJAOUI     | France              | 2020-05-20 |
| Pascal LEFEBVRE      | Calais, France      | 2020-05-20 |
| Chawki Benhabib      | Antony, France      | 2020-05-20 |
| Christine BAILLIEU   | 62120, France       | 2020-05-20 |
| Caroline NDIAYE      | Calais, France      | 2020-05-20 |
| Françoise Broze      | Belgique            | 2020-05-20 |
| Manon Vermeersch     | Hondschoote, France | 2020-05-20 |
| denis gheerardyn     | France              | 2020-05-20 |
| Martine Brancart     | Wavre, Belgique     | 2020-05-20 |
| Alexandra Ruytoor    | Lille, France       | 2020-05-20 |
| Curtis Clos          | Paris, France       | 2020-05-20 |
| Anaëlle Eeckhoudt    | Saint-omer, France  | 2020-05-20 |
| frederic ROULET      | France              | 2020-05-20 |
| marie-pierre pauvros | France              | 2020-05-20 |
| Alban EICHENLAUB     | France              | 2020-05-20 |
| Colette Ingelaere    | France              | 2020-05-20 |

| Nom                 | Lieu                        | Date       |
|---------------------|-----------------------------|------------|
| Jean-Michel Saliou  | Lille, France               | 2020-05-20 |
| Syl Himpens         | France                      | 2020-05-20 |
| joel GOUVERNEUR     | France                      | 2020-05-20 |
| isabelle himpens    | France                      | 2020-05-20 |
| Rebibou Maud        | Saint Marcel, France        | 2020-05-20 |
| Anne Prince         | France                      | 2020-05-20 |
| Francois Demet      | Coudekerque-branche, France | 2020-05-20 |
| Melaine Delrue      | Paris, France               | 2020-05-20 |
| Franck drouet       | mont de marsan, France      | 2020-05-20 |
| Nicolas CLIPET      | Audruicq, France            | 2020-05-20 |
| Benoît BIGO         | Hellemmes, France           | 2020-05-20 |
| Guy Pillet          | France                      | 2020-05-20 |
| Marine Butez        | France                      | 2020-05-20 |
| philippe lebleu     | Persan, France              | 2020-05-20 |
| nicole riviere      | France                      | 2020-05-20 |
| Alain Vanwaefelghem | France                      | 2020-05-20 |
| Aude Mousset        | Nantes, France              | 2020-05-20 |
| nicolas Brouhard    | France                      | 2020-05-20 |
| Florence Nahon      | paris, France               | 2020-05-20 |
| Ariane Gajate       | Paris, France               | 2020-05-20 |
| Sylvain Spérandio   | Bourbourg, France           | 2020-05-20 |
| Claudie Wattebled   | Gravelines, France          | 2020-05-20 |

| Nom                     | Lieu                        | Date       |
|-------------------------|-----------------------------|------------|
| valentin Auzanneau      | Lille, France               | 2020-05-20 |
| Brigitte Loose          | Dunkerque, France           | 2020-05-20 |
| Victor Lehir            | France                      | 2020-05-20 |
| isabelle priem          | Montigny-en-Gohelle, France | 2020-05-20 |
| MARTINE MESSEAGER       | France                      | 2020-05-20 |
| Léo Rebouillat          | Gravelines, France          | 2020-05-20 |
| christine gadea         | Dunkerque, France           | 2020-05-20 |
| Pauline Weil            | Bruxelles, Belgique         | 2020-05-20 |
| Freddy Gallet           | Antibes, France             | 2020-05-20 |
| sylvie grimm            | paris, France               | 2020-05-20 |
| Coco Momo               | France                      | 2020-05-20 |
| Farhate Artiste Peintre | Tunisie                     | 2020-05-20 |
| Louane Gerber           | France                      | 2020-05-20 |
| Stella Herbez           | Gravelines, France          | 2020-05-20 |
| issaoui sofiene         | Chebba, Tunisie             | 2020-05-20 |
| Sylvette RAU            | France                      | 2020-05-20 |
| Yveline Goussé          | Gravelines, France          | 2020-05-20 |
| Shannah Legrin          | France                      | 2020-05-20 |
| Najean Isabelle         | Central District, Hong Kong | 2020-05-20 |
| Maroin Dandachi         | Lille, France               | 2020-05-20 |
| Marc Duriez             | Bouvigny, France            | 2020-05-20 |
| Hugo Rondelé            | Gravelines, France          | 2020-05-20 |

| <b>Nom</b>               | <b>Lieu</b>             | <b>Date</b> |
|--------------------------|-------------------------|-------------|
| Melissa Zee              | Paris, France           | 2020-05-20  |
| marc duvivier            | Valenciennes, France    | 2020-05-20  |
| Jacques Taburet          | France                  | 2020-05-20  |
| Nicole Rubicone          | Colombes, France        | 2020-05-20  |
| eric laboutique          | Glénic, France          | 2020-05-20  |
| Anita Murolo             | France                  | 2020-05-20  |
| brigitte guerber-cahuzac | France                  | 2020-05-20  |
| Sylvain Vingadapaty      | Petit-bourg, Guadeloupe | 2020-05-20  |
| Myriam Schoenher         | France                  | 2020-05-20  |
| Nicolas Lonchamp         | Pontarlier, France      | 2020-05-20  |
| Aline Rouxel             | France                  | 2020-05-20  |
| Sylvain Rabbachin        | Agde, France            | 2020-05-20  |
| Hakim Bensoltane         | Metz, France            | 2020-05-20  |
| Marie Misak              | France                  | 2020-05-20  |
| christine cazeneuve      | France                  | 2020-05-20  |
| Thierry Polonie          | Colombes, France        | 2020-05-20  |
| KARINE NEMESI            | Paris, France           | 2020-05-20  |
| Jérôme Soissons          | Dunkerque, France       | 2020-05-20  |
| Severine Verove          | Saint-Folquin, France   | 2020-05-20  |
| Angélique Amiot          | France                  | 2020-05-20  |
| Fabienne Thiery          | France                  | 2020-05-20  |
| Kevin Tudela             | Montpellier, France     | 2020-05-20  |

| Nom                | Lieu                     | Date       |
|--------------------|--------------------------|------------|
| Ludovic Friedrich  | Strasbourg, France       | 2020-05-20 |
| Gracinda Goncalves | Bures-sur-yvette, France | 2020-05-20 |
| Karine Drouillard  | Saujon, France           | 2020-05-20 |
| anne lescrohart    | France                   | 2020-05-20 |
| bernard dupin      | France                   | 2020-05-20 |
| bruno wozniak      | chatellerault, France    | 2020-05-20 |
| Karine Lopez       | Paris, France            | 2020-05-20 |
| cathy divry        | France                   | 2020-05-20 |
| floriane petit     | Romorantin, France       | 2020-05-20 |
| Alex Sln           | Dijon, France            | 2020-05-20 |
| Abel SEGOUAT       | Rocheftort, France       | 2020-05-20 |
| Néfis Laasri-Lee   | Paris, France            | 2020-05-20 |
| Patrick SUDRE      | France                   | 2020-05-20 |
| Gilles RIVIERE     | Baden, France            | 2020-05-20 |
| Yacouba KANOUTE    | Mali                     | 2020-05-20 |
| Jean CAVAJANI      | France                   | 2020-05-20 |
| Paula Valerio      | Taverny, France          | 2020-05-20 |
| Christian Chicaud  | Vitry-sur-seine, France  | 2020-05-20 |
| stan slusarz       | Fréjus, France           | 2020-05-20 |
| sombret helene     | Besançon, France         | 2020-05-20 |
| Brigitte BASTIAN   | France                   | 2020-05-20 |
| arnaud jeanlin     | Paris, France            | 2020-05-20 |



| Nom                  | Lieu   | Date       |
|----------------------|--|------------|
| Florence Piette      | Offekerque, France   | 2020-05-20 |
| Yves JACQUES ANTOINE | Saint-denis, La Réunion                                      | 2020-05-20 |
| Bruno Claise         | Craywick, France   | 2020-05-20 |
| Claude SIMON         | Paris, France  | 2020-05-20 |
| Elena Perez          | Valladolid, Espagne  | 2020-05-20 |
| Eric DEBRIL          | France   | 2020-05-20 |
| PIERRE BARD          | France   | 2020-05-20 |
| monna benamrane      | France   | 2020-05-20 |
| Jes Frank            | Soerck, France   | 2020-05-20 |
| danquigny gery       | Marck, France  | 2020-05-20 |
| Margaux Bouvet       | Domfront, France   | 2020-05-20 |
| bricault bricault    | 31 rue de la jarrie 86140 scorbé<br>clairvaux france, France | 2020-05-20 |
| NICOLAS VERHILLE     | Arneke, France   | 2020-05-20 |
| marie doublecourt    | France   | 2020-05-20 |
| Samira Husset        | Nantes, France   | 2020-05-20 |
| Christine KIELINSKI  | France   | 2020-05-20 |
| Laurence Dubois      | Auchy-les-mines, France                                      | 2020-05-20 |
| Joël MERKER          | France   | 2020-05-20 |
| Charline Delot       | Fouesnant, France  | 2020-05-20 |
| Berengere Callewaert | France   | 2020-05-20 |
| lyda villegas        | Saint-ouen, France   | 2020-05-20 |

| Nom                             | Lieu                              | Date       |
|---------------------------------|-----------------------------------|------------|
| nathalie grivaud                | France                            | 2020-05-20 |
| Manuel Davy                     | Paris, France                     | 2020-05-20 |
| Catharina Prummel               | Plougasnou, France                | 2020-05-20 |
| FABRICE laurentino              | France                            | 2020-05-20 |
| Francoise Grelier               | Saint-julien-de-concelles, France | 2020-05-20 |
| jean-philippe<br>gouzes-lecamus | Elliant, France                   | 2020-05-20 |
| br ch                           | les mureaux, France               | 2020-05-20 |
| Hervé Sockeel                   | Gravelines, France                | 2020-05-20 |
| PHILIPPE FOINONT                | Maizières-lès-metz, France        | 2020-05-20 |
| Soufian Slali                   | France                            | 2020-05-20 |
| rosa Pelissolo                  | France                            | 2020-05-20 |
| Véronique Saillet-koza          | Essonne, France                   | 2020-05-20 |
| Grégory Portier                 | France                            | 2020-05-20 |
| Laurence Vienne                 | France                            | 2020-05-20 |
| Martine WHITE                   | SAINT LEU LA FORÊT, France        | 2020-05-20 |
| Isabelle Laurent                | Lomme, France                     | 2020-05-20 |
| Corinne Dubois                  | Saint-omer, France                | 2020-05-20 |
| Sophie Harlay                   | Spycker, France                   | 2020-05-20 |
| Sonia Picard                    | France                            | 2020-05-20 |
| Melly Arnaud                    | Polynésie française               | 2020-05-20 |
| Salya Suleymanova               | France                            | 2020-05-20 |



| Nom                  | Lieu                           | Date       |
|----------------------|--------------------------------|------------|
| magaly leger         | callian, France                | 2020-05-20 |
| lucile de bray       | valenciennes, France           | 2020-05-20 |
| eric schonig         | saint pol sur mer, France      | 2020-05-20 |
| Chantal Clermont     | Montréal, Canada               | 2020-05-20 |
| Mathieu Richard      | Barraux, France                | 2020-05-20 |
| Véronique Bernard    | Chéreng, France                | 2020-05-20 |
| Charly Hellsten      | Perpignan, France              | 2020-05-20 |
| Isabelle Dents       | Gent, Belgique                 | 2020-05-20 |
| Benjamin SERVANT     | Saint Victor sur ouche, France | 2020-05-20 |
| Christiane Daudigeos | France                         | 2020-05-20 |
| leclere isabelle     | beaulieu les fontaines, France | 2020-05-20 |
| Christian DELAHAYE   | France                         | 2020-05-20 |
| Huguette FLAMENT     | Bray-Dunes, France             | 2020-05-20 |
| gisele bouchy        | Burdignin, France              | 2020-05-20 |
| eljuro eljuro        | France                         | 2020-05-20 |
| Christelle Ribeiro   | Joinville le pont, France      | 2020-05-20 |
| raphael haulbert     | Dijon, France                  | 2020-05-20 |
| bruno debarnot       | Chalon-sur-saône, France       | 2020-05-20 |
| Aude Ricau           | Oloron Sainte Marie, France    | 2020-05-20 |
| camille odol         | Oloron Sainte Marie, France    | 2020-05-20 |
| Pascal BURGER        | France                         | 2020-05-20 |
| Fabrice Merotto      | Boissy Sous Saint yon, France  | 2020-05-20 |

| Nom                       | Lieu                         | Date       |
|---------------------------|------------------------------|------------|
| marie-laure Pichetti      | Bruxelles, Belgique          | 2020-05-20 |
| Marie Paule Decourcelles  | France                       | 2020-05-20 |
| Claudine Pialat           | France                       | 2020-05-20 |
| Christine Claverie        | Duttlenheim, France          | 2020-05-20 |
| Sandra Poiré              | France                       | 2020-05-20 |
| Timothée Calonne          | Le Creusot, France           | 2020-05-20 |
| Isabelle Wilhem           | France                       | 2020-05-20 |
| christiane berlemont      | France                       | 2020-05-20 |
| Marie-Noelle Poix         | Wormhout, France             | 2020-05-20 |
| Ghislaine Garnier         | La Rochelle, France          | 2020-05-20 |
| Chantal Mure              | France                       | 2020-05-20 |
| Thibault Mouliérac-Durand | Nîmes, France                | 2020-05-20 |
| Ubaldo BORGHI             | France                       | 2020-05-20 |
| Marie-Paule CAPON         | Dunkerque, France            | 2020-05-20 |
| Pascal Ring               | MULHOUSE, France             | 2020-05-20 |
| DIMITRI coliopoulos       | France                       | 2020-05-20 |
| yannick demay             | France                       | 2020-05-20 |
| Fatoumata Bayo            | Lille, France                | 2020-05-20 |
| Patricia DEVAUX           | PARIS, France                | 2020-05-20 |
| fabienne moreau           | Dunkerque, France            | 2020-05-20 |
| Eric Perrot               | St Nazaire les Eymes, France | 2020-05-20 |
| sylvie fontaine           | France                       | 2020-05-20 |

| Nom                | Lieu                         | Date       |
|--------------------|------------------------------|------------|
| claire salembié    | rieux, France                | 2020-05-20 |
| Nathalie BECKER    | France                       | 2020-05-20 |
| Laura Azerty       | Cluses, France               | 2020-05-20 |
| Virginie Gamblin   | Dunkerque, France            | 2020-05-20 |
| Coralie Renvoyé    | Polynésie française          | 2020-05-20 |
| Vale Paquette      | Windsor, Canada              | 2020-05-21 |
| coralie carlier    | France                       | 2020-05-21 |
| Abdelaziz Tagnames | Valencia, France             | 2020-05-21 |
| ouardia Saddedine  | Grande-synthe, France        | 2020-05-21 |
| françois collin    | maison rouge en brie, France | 2020-05-21 |
| Diego Soto         | Charleville-Mézières, France | 2020-05-21 |
| Janine Lecaille    | France                       | 2020-05-21 |
| pierre moretti     | Toulon, France               | 2020-05-21 |
| Thierry Larousse   | Loches, France               | 2020-05-21 |
| christiane PETIT   | France                       | 2020-05-21 |
| patrice goussé     | Bourbourg, France            | 2020-05-21 |
| chrstele wadoux    | Grand-Fort-Philippe, France  | 2020-05-21 |
| Robert FRACHON     | Laon, France                 | 2020-05-21 |
| aude40 gautier     | France                       | 2020-05-21 |
| Nadia Forasetto    | France                       | 2020-05-21 |
| jack L'ETANG       | France                       | 2020-05-21 |
| Hélène Vroland     | Valenciennes, France         | 2020-05-21 |

| Nom                    | Lieu                         | Date       |
|------------------------|------------------------------|------------|
| Emilie Lecerf          | Saint-omer-capelle, France   | 2020-05-21 |
| Andrée. MOTTIN         | France                       | 2020-05-21 |
| Zoe Ddubois            | Audruicq, France             | 2020-05-21 |
| Lucie Cayre            | Castres, France              | 2020-05-21 |
| Agnès Odelain          | Aubigny-aux-kaisnes, France  | 2020-05-21 |
| Faon K-ron             | France                       | 2020-05-21 |
| Ginette SIMON          | France                       | 2020-05-21 |
| Florence Therain       | Deûlemont, France            | 2020-05-21 |
| ROLAND ZIZEK           | Gravelines, France           | 2020-05-21 |
| Christian calcoen      | bourbourg, France            | 2020-05-21 |
| Jean paul DAVID        | Vence, France                | 2020-05-21 |
| Sophie ROBERT-BEYS     | Lille, France                | 2020-05-21 |
| yves clavel            | SAINT JOSEPH (42800), France | 2020-05-21 |
| Mickael delattre       | France                       | 2020-05-21 |
| Joseph Plaisance       | Nantes, France               | 2020-05-21 |
| Grégory Pitrel         | Dunkerque, France            | 2020-05-21 |
| Hamid TRIKI            | France                       | 2020-05-21 |
| Cindy Gonichon         | France                       | 2020-05-21 |
| laurence pleuvret      | France                       | 2020-05-21 |
| Gerard VALLAT          | Angers, France               | 2020-05-21 |
| yvonnick penven penven | Saint-brieuc, France         | 2020-05-21 |
| Marc Dupont            | France                       | 2020-05-21 |

| Nom                     | Lieu                     | Date       |
|-------------------------|--------------------------|------------|
| Romain Walter           | France                   | 2020-05-21 |
| Celine Godin            | Lille, France            | 2020-05-21 |
| Guillemette Fessy       | Boulogne-sur-mer, France | 2020-05-21 |
| Veronique Lawroff       | Arles, France            | 2020-05-21 |
| VILLEMIN VILLEMIN       | France                   | 2020-05-21 |
| Caroline Le Mouée       | France                   | 2020-05-21 |
| François-Eric ROULLIN   | Gravelines, France       | 2020-05-21 |
| Manuel Candelier        | France                   | 2020-05-21 |
| Gaël Hanquez            | Pertuis, France          | 2020-05-21 |
| Jessica Jamet           | Savigny En Veron, France | 2020-05-21 |
| Evelyne ROYER CORNILLON | France                   | 2020-05-21 |
| nolwenn brice           | France                   | 2020-05-21 |
| Antoine De Mol          | Gent, Belgique           | 2020-05-21 |
| Sabine LOISON           | Lambersart, France       | 2020-05-21 |
| stephane hanscotte      | France                   | 2020-05-21 |
| Françoise Cassez        | Lille, France            | 2020-05-21 |
| juliette chaillou       | France                   | 2020-05-21 |
| Detlev Bahler           | Montcuq, France          | 2020-05-21 |
| gregory loots           | France                   | 2020-05-21 |
| Benoist Rouland         | France                   | 2020-05-21 |
| sandrine bekstein       | Tarbes, France           | 2020-05-21 |
| Laurent Schillewaert    | Gravelines, France       | 2020-05-21 |

| Nom                  | Lieu                         | Date       |
|----------------------|------------------------------|------------|
| lievain LIEVAIN      | Château-thierry, France      | 2020-05-21 |
| nathalie delor       | Béziers, France              | 2020-05-21 |
| Stephane Da silva    | France                       | 2020-05-21 |
| Juan Bolufer Bolufer | Savigny-sur-orge, France     | 2020-05-21 |
| Céline Bara          | Dunkerque, France            | 2020-05-21 |
| NASRIA LABOLLE       | Aix en provence, France      | 2020-05-21 |
| Jacques BARBE        | Boulogne-billancourt, France | 2020-05-21 |
| Noé Martin           | Gravelines, France           | 2020-05-21 |
| Nelly Vong           | Paris, France                | 2020-05-21 |
| Marie José Lesage    | France                       | 2020-05-21 |
| WEXSTTEN Pascal      | France                       | 2020-05-21 |
| bony ondarra         | France                       | 2020-05-21 |
| christian martinez   | biscarrosse, France          | 2020-05-21 |
| dominique pastol     | France                       | 2020-05-21 |
| Max VOGEL            | France                       | 2020-05-21 |
| Corinne GODARD       | Granville, France            | 2020-05-21 |
| Serge IZOARD         | France                       | 2020-05-21 |
| Annick Vasseur       | France                       | 2020-05-21 |
| odile sallenave      | France                       | 2020-05-21 |
| fabrice p            | Paris, France                | 2020-05-21 |
| Anais Flochlay       | Quimper, France              | 2020-05-21 |
| Gabrielle Féri       | France                       | 2020-05-21 |



| Nom                    | Lieu                             | Date       |
|------------------------|----------------------------------|------------|
| michel bousquet        | Montmorency, France              | 2020-05-21 |
| sebastien duchene      | France                           | 2020-05-21 |
| CLAUDE MACARI RYCKAERT | France                           | 2020-05-21 |
| JOCELYNE GOUBET        | France                           | 2020-05-21 |
| francis louis          | Crozon, France                   | 2020-05-21 |
| Abdelhak RHOUMA        | Manouba, Tunisie                 | 2020-05-21 |
| Kiara Marti            | Trets, France                    | 2020-05-21 |
| Maryse Devienne        | Limoges, France                  | 2020-05-21 |
| gerard TRIQUET         | aulnoye aymeries, France         | 2020-05-21 |
| STEPHANE DEVILLERS     | Audruicq, France                 | 2020-05-21 |
| katia etcheberry       | Le Louroux-Béconnais, France     | 2020-05-21 |
| Isabelle PICARD        | France                           | 2020-05-21 |
| Greg Merlier           | La Madeleine, France             | 2020-05-21 |
| Emmanuel Boursier      | France                           | 2020-05-21 |
| Joëlle Herbet          | Valenciennes, France             | 2020-05-21 |
| Philippe MERMOUX       | Grenoble, France                 | 2020-05-21 |
| MARIE-france ROPARS    | Morlaix, France                  | 2020-05-21 |
| Michel Fontaine        | Maisoncelle-Saint-Pierre, France | 2020-05-21 |
| peggy clipet           | France                           | 2020-05-21 |
| rob Noel               | Le Perreux, France               | 2020-05-21 |
| Mathieu Verstraete     | Bourbourg, France                | 2020-05-21 |
| bouchet Elisabeth      | toulon, France                   | 2020-05-21 |

| Nom                  | Lieu                            | Date       |
|----------------------|---------------------------------|------------|
| Laurent Corouge      | France                          | 2020-05-21 |
| Marion Lagarde       | France                          | 2020-05-21 |
| anne teron           | montpellier, France             | 2020-05-21 |
| Marie-Odile Chesnoy  | Boisville la saint père, France | 2020-05-21 |
| Warnier Danielle     | GRAVELINES, France              | 2020-05-21 |
| Alejandra PEREZ      | France                          | 2020-05-21 |
| Christophe DE JESUS  | BESANÇON, France                | 2020-05-21 |
| Mohamed Nouali       | Cite 18 Janvier, Tunisie        | 2020-05-21 |
| Lilly Fairier        | Reims, France                   | 2020-05-21 |
| franck dosnon        | France                          | 2020-05-21 |
| sasha petrowsky      | France                          | 2020-05-21 |
| lyriam warnier       | Limal, Belgique                 | 2020-05-21 |
| Daniel Sanchez Lopez | Lille, France                   | 2020-05-21 |
| Sébastien BÉTOURNÉ   | France                          | 2020-05-21 |
| David Sufried        | France                          | 2020-05-21 |
| Agnès LAURETTE       | France                          | 2020-05-21 |
| Jordan Michelet      | La Rochelle, France             | 2020-05-21 |
| Maryse FINDINIER     | France                          | 2020-05-21 |
| Paul Brillet         | Nantes, France                  | 2020-05-21 |
| emmanuel cau         | Lille, France                   | 2020-05-21 |
| Patricia Malherbe    | Lausanne, Suisse                | 2020-05-21 |
| Adelino Vilaca       | Juvisy-sur-orge, France         | 2020-05-21 |



| Nom                     | Lieu                           | Date       |
|-------------------------|--------------------------------|------------|
| Caroline Zaremba        | France                         | 2020-05-21 |
| Laëtitia S              | Tours, France                  | 2020-05-21 |
| mourad abidi abidi      | Libye                          | 2020-05-21 |
| PERRINE GAMBART         | Limay, France                  | 2020-05-21 |
| michèle kleinmann       | France                         | 2020-05-21 |
| Marie Van Den neucker   | Haubourdin, France             | 2020-05-21 |
| Matthieu Saletzki       | Saint Georges sur l aa, France | 2020-05-21 |
| Celine Biolzi           | Sémalens, France               | 2020-05-21 |
| ANGELINE FOCH           | Miremont, France               | 2020-05-21 |
| BRANDT Matthieu         | France                         | 2020-05-21 |
| Jean-Pierre DE MONTIL   | MONTMACQ, France               | 2020-05-21 |
| jean-marc gilbert       | Toulouse, France               | 2020-05-21 |
| Marie Michèle kowalski  | France                         | 2020-05-21 |
| Fantine Molimard        | Paris, France                  | 2020-05-21 |
| Marie-Josèphe DESWAERTE | Wambrechies, France            | 2020-05-21 |
| Jean Pierre Herbez      | France                         | 2020-05-21 |
| Lina Fischietti         | France                         | 2020-05-21 |
| Eva MOURROT             | REIMS, France                  | 2020-05-21 |
| Pascal Poulain          | Gravelines, France             | 2020-05-21 |
| Arlette Sacile          | Le Moule, France               | 2020-05-21 |
| micheline lambourg      | Gravelines, France             | 2020-05-21 |
| Valérie Macke           | France                         | 2020-05-21 |

| Nom                      | Lieu                       | Date       |
|--------------------------|----------------------------|------------|
| Harutyun Karacayan       | Le pré st Gervais, France  | 2020-05-21 |
| Ketsia Louis-Thérèse     | Fort-de-france, Martinique | 2020-05-21 |
| Sandrine Briez           | Arques, France             | 2020-05-21 |
| Julien Desmidt           | Gravelines, France         | 2020-05-21 |
| SYLVAIN BOUREAU          | Nantes, France             | 2020-05-21 |
| catherine martin         | Cornebarrieu, France       | 2020-05-21 |
| Heike Wok                | Itterswiller, France       | 2020-05-21 |
| Hélène Coppeaux          | Rennes, France             | 2020-05-21 |
| Camille Goliot           | France                     | 2020-05-21 |
| Mélina Gérard            | France                     | 2020-05-21 |
| emmanuelle DABAT         | France                     | 2020-05-21 |
| Michèle Hazebroucq       | France                     | 2020-05-21 |
| Robin Immelé             | France                     | 2020-05-21 |
| Victor Amoris            | France                     | 2020-05-21 |
| Christiane Tellier Dehen | Berlaimont, France         | 2020-05-21 |
| Marc SANTRE              | France                     | 2020-05-21 |
| JEAN YVES LABURIAU       | France                     | 2020-05-21 |
| Franck Orts              | Grande-synthe, France      | 2020-05-21 |
| Laurence Jennequin       | France                     | 2020-05-21 |
| Xavier BRAUD             | France                     | 2020-05-21 |
| mittelheisser isabelle   | France                     | 2020-05-21 |
| JOEL AGEZ                | Gravelines, France         | 2020-05-21 |

| Nom                             | Lieu                              | Date       |
|---------------------------------|-----------------------------------|------------|
| jeremie benarabi                | lyon, France                      | 2020-05-21 |
| Pascal Piers                    | Paris, France                     | 2020-05-21 |
| Guy Duhem                       | France                            | 2020-05-21 |
| Yasmine Vanden Bril             | France                            | 2020-05-21 |
| Marie-Odile<br>Ihermitte-cousin | La chapelle d'Armentières, France | 2020-05-21 |
| Patricia Randria                | Paris, France                     | 2020-05-21 |
| Yannick Agneray                 | GRAVELINES, France                | 2020-05-21 |
| Yannick Santer                  | France                            | 2020-05-21 |
| Eric Paillard                   | Gravelines, France                | 2020-05-21 |
| Patrizia Notarrigo              | Quaregnon, Belgique               | 2020-05-21 |
| sylviane Vanbaelinghem          | COUDEKERQUE-VILLAGE, France       | 2020-05-21 |
| Jean-claude Paillard            | Gravelines, France                | 2020-05-21 |
| nathalie Martin                 | Coudekerque branche, France       | 2020-05-21 |
| Adeline Lefebvre                | Gravelines, France                | 2020-05-21 |
| René Grare                      | France                            | 2020-05-21 |
| Yvette Meux                     | Ceyzériat, France                 | 2020-05-21 |
| nathalie P                      | Lille, France                     | 2020-05-21 |
| Francois Hardy                  | Abbeville, France                 | 2020-05-21 |
| Eilazar MOUB                    | Dakar, Sénégal                    | 2020-05-21 |
| Annie Jourdan                   | France                            | 2020-05-21 |
| Johan raze                      | France                            | 2020-05-21 |

| Nom                 | Lieu                          | Date       |
|---------------------|-------------------------------|------------|
| Sophie Aadssi       | Aoste, France                 | 2020-05-21 |
| Mohamed Benahmed    | Lyon, France                  | 2020-05-21 |
| josie leclerc       | France                        | 2020-05-21 |
| NATHALIE WHITEAD    | France                        | 2020-05-21 |
| Angélique Lateur    | France                        | 2020-05-21 |
| Enoha Raparii       | Polynésie française           | 2020-05-21 |
| Stéphanie Rouffart  | Saint André lez Lille, France | 2020-05-21 |
| François Piers      | Bourbourg, France             | 2020-05-21 |
| Marie Ménard        | France                        | 2020-05-21 |
| Merlot Charlotte    | France                        | 2020-05-21 |
| Karima Houche       | France                        | 2020-05-21 |
| Ramzi Yahya         | Ariana, Tunisie               | 2020-05-21 |
| Salah Issouka       | France                        | 2020-05-21 |
| Christel DELALBRE   | Marseille, France             | 2020-05-21 |
| Marie Pierre Dunand | Hodenc-en-Bray, France        | 2020-05-21 |
| Mohamed Dhia Chebbi | Tunis, Tunisie                | 2020-05-22 |
| dany voltz          | Loobergue, France             | 2020-05-22 |
| Laetitia Bidet      | Gravelines, France            | 2020-05-22 |
| Marie Vandomme      | France                        | 2020-05-22 |
| Angelique Deliege   | France                        | 2020-05-22 |
| MURIEL SMAGGHE      | France                        | 2020-05-22 |
| Gaetan Colpaert     | France                        | 2020-05-22 |

| Nom                     | Lieu                         | Date       |
|-------------------------|------------------------------|------------|
| Louise Heem             | Paris, France                | 2020-05-22 |
| Aurore Damman           | Loon plage, France           | 2020-05-22 |
| Olivier Zimmer          | Antwerpen, Belgique          | 2020-05-22 |
| Tony Deldicque          | France                       | 2020-05-22 |
| Arlette Paresys         | Dunkerque, France            | 2020-05-22 |
| Nathalie Carpentier     | Aulnoye-Aymeries, France     | 2020-05-22 |
| francoise rihouey       | Haubourdin, France           | 2020-05-22 |
| DO AD                   | Lille, France                | 2020-05-22 |
| Ophélie MARCANT         | Coudekerque-branche, France  | 2020-05-22 |
| Fanny Cendre            | Gravelines, France           | 2020-05-22 |
| marie-pierre berjot     | Charleville-Mézières, France | 2020-05-22 |
| Baptiste BERTELOOT      | Offekerque, France           | 2020-05-22 |
| Sandrine owczarczak     | Valenciennes, France         | 2020-05-22 |
| Rémy Martin             | Gravelines, France           | 2020-05-22 |
| Carole Horthemel        | Grand fort Philippe, France  | 2020-05-22 |
| Rodolphe Vetu           | Nieppe, France               | 2020-05-22 |
| Christophe Vanhersecker | Trith saint léger, France    | 2020-05-22 |
| Sabine Vandewalle       | Gravelines, France           | 2020-05-22 |
| peck waibel             | La Réunion                   | 2020-05-22 |
| Yannick Heneman         | France                       | 2020-05-22 |
| Aurélie Brémont         | Gravelines, France           | 2020-05-22 |
| Lisa Grall              | Paris, France                | 2020-05-22 |

| <b>Nom</b>                     | <b>Lieu</b>                 | <b>Date</b> |
|--------------------------------|-----------------------------|-------------|
| Noella Heneman                 | Dunkerque, France           | 2020-05-22  |
| Margaux Gourdon                | Saint-paul-lès-dax, France  | 2020-05-22  |
| Camille Muylle                 | Saint Pol sur mer, France   | 2020-05-22  |
| Kokou MAWUSSI                  | Togo                        | 2020-05-22  |
| Faite TAMATAI                  | Polynésie française         | 2020-05-22  |
| francis vanhersecker           | Loizé, France               | 2020-05-22  |
| françois degunst               | France                      | 2020-05-22  |
| Juliette Marceau               | Gravelines, France          | 2020-05-22  |
| Rabah Benbachir                | Gravelines, France          | 2020-05-22  |
| Isabelle Maiani                | France                      | 2020-05-22  |
| christophe lelong              | France                      | 2020-05-22  |
| Vincent COURCO                 | Gravelines, France          | 2020-05-22  |
| Evelyne BUSIN                  | France                      | 2020-05-22  |
| Benjamin Bel                   | La Marsa, Tunisie           | 2020-05-22  |
| erick sellem                   | France                      | 2020-05-22  |
| Alison Verhaeghe               | Loon-Plage, France          | 2020-05-22  |
| Françoise Lenancker<br>Callens | BAILLEUL, France            | 2020-05-22  |
| caroline delbarre              | Bailleul, France            | 2020-05-22  |
| veronique percq                | Gravelines, France          | 2020-05-22  |
| Jean Pierre Manceau            | Coudekerque branche, France | 2020-05-22  |
| Foulon Fabien                  | France                      | 2020-05-22  |



| Nom                         | Lieu                        | Date       |
|-----------------------------|-----------------------------|------------|
| Nathalie Debruyne           | Lestrem, France             | 2020-05-22 |
| Pascale Pruvot              | Champigny-sur-marne, France | 2020-05-22 |
| Armelle Aymonin             | France                      | 2020-05-22 |
| romain breyne               | France                      | 2020-05-22 |
| Olivier Turquet             | Gravelines, France          | 2020-05-22 |
| Sophie Beun                 | Saint-Folquin, France       | 2020-05-22 |
| Desrousseaux Amedeo         | Villeneuve-d'Ascq, France   | 2020-05-22 |
| Francois LEULLIEUX          | Saint folquin, France       | 2020-05-22 |
| Danièle LEFEUVRE            | France                      | 2020-05-22 |
| Thierry Potteau             | Bordeaux, France            | 2020-05-22 |
| Veronique Toulotte          | Grand Fort Philippe, France | 2020-05-22 |
| Jérôme Wachassewski         | Allonnes, France            | 2020-05-22 |
| bernard catteau             | France                      | 2020-05-22 |
| Claude Royer                | Socx, France                | 2020-05-22 |
| Gwendoline Degrandsart      | Grande-synthe, France       | 2020-05-22 |
| marion pesenti              | France                      | 2020-05-22 |
| S.A.W PRESIDENT<br>BOROWIAK | sangatte, France            | 2020-05-22 |
| jacques biron               | saint pol sur mer, France   | 2020-05-22 |
| Vincent Vanneufville        | France                      | 2020-05-22 |
| annick parisseaux           | France                      | 2020-05-22 |
| Sophie Deroi                | Gravelines, France          | 2020-05-22 |

| Nom                          | Lieu                       | Date       |
|------------------------------|----------------------------|------------|
| François Deguine             | Gravelines, France         | 2020-05-22 |
| Morgane Lienard              | Dunkerque, France          | 2020-05-22 |
| Jocelyne BÉTOURNE            | France                     | 2020-05-22 |
| Logan Creton                 | Gravelines, France         | 2020-05-22 |
| Yenka Creton/Carlier         | Gravelines, France         | 2020-05-22 |
| laurence briez               | France                     | 2020-05-22 |
| sophie DUVAL                 | France                     | 2020-05-22 |
| gionnane nicolas             | Eringhem, France           | 2020-05-22 |
| Eric Kielinski               | Tortequesne, France        | 2020-05-22 |
| martine Dumesic              | Gravelines, France         | 2020-05-22 |
| Olivier Kozlevcar            | Ardres, France             | 2020-05-22 |
| Martine Deguine              | Gravelines, France         | 2020-05-22 |
| CAROLE BRASSEUR              | France                     | 2020-05-22 |
| nicole roche                 | Neuville-sur-saône, France | 2020-05-22 |
| Anna NORBERT                 | Thionville, France         | 2020-05-22 |
| andrei choquet               | lille, France              | 2020-05-22 |
| Jean-Michel<br>Vandermeersch | WORMHOUT, France           | 2020-05-22 |
| Stephanie Doublecourt        | France                     | 2020-05-22 |
| Monette Garnier              | Paris, France              | 2020-05-22 |
| Christine Casanova           | Gravelines, France         | 2020-05-22 |
| Laurent Chraplak             | Paris, France              | 2020-05-22 |



| Nom                                  | Lieu                  | Date       |
|--------------------------------------|-----------------------|------------|
| DANIELLE LANNOY                      | Lille, France         | 2020-05-22 |
| Alicia Dalmas                        | Paris, France         | 2020-05-22 |
| Émilie HOUVENAGHEL                   | Gravelines, France    | 2020-05-22 |
| Patricia Waclawek                    | France                | 2020-05-22 |
| Haley Faaio                          | Polynésie française   | 2020-05-22 |
| Marie france louf                    | France                | 2020-05-22 |
| Dany Bodart                          | Oye-plage, France     | 2020-05-22 |
| Luce Troadec                         | France                | 2020-05-22 |
| PASCAL HOUVENAGHEL                   | Lille, France         | 2020-05-22 |
| Isabelle Carlier                     | Gravelines, France    | 2020-05-22 |
| Moulay youness Alaoui<br>Benabdallah | Manama, Bahreïn       | 2020-05-22 |
| pierre Dos Santos                    | France                | 2020-05-22 |
| claire petit                         | France                | 2020-05-22 |
| Claire Allant                        | Gravelines, France    | 2020-05-22 |
| pierre caudron                       | SAINT FOLQUIN, France | 2020-05-22 |
| Houda Zouagha                        | Tunisie               | 2020-05-22 |
| Jean-ludson GÉNÉUS                   | Port-au-prince, Haïti | 2020-05-23 |
| Michel Khayat                        | Syrie                 | 2020-05-23 |
| Sophie Hensel                        | Calais, France        | 2020-05-23 |
| JESSICA BECKRICH                     | Paris, France         | 2020-05-23 |
| christelle Henon                     | Gravelines, France    | 2020-05-23 |



**@757 - Robbe Emilie - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 21h55

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis négatif

**Contribution** : Madame, est-ce que je détruis la planète plus que cette usine si je n'arrête pas le robinet lorsque je me lave les dents? Est-ce que je pourrai encore jouer tous les jours dans la cour de mon école? Est-ce que ma maman pourra encore étendre son linge dehors plutôt que d'utiliser le sèche-linge quand il fera beau? Est-ce que ma maison pollue plus que 1345 t. ou 85125tonnes de CO2 par an si le toit n'est pas bien isolé? Est-ce que quelqu'un va acheter la maison de ma mamie qui sera salie par le gras et sentira mauvais ,si un jour elle doit entrer en maison de retraite et devra vendre son bien pour payer sa pension? Est-ce que mes parents détruisent la planète plus que tous les camions supplémentaires qui circuleront lorsqu'ils utilisent leur voiture pour aller à Dunkerque parce que les horaires de bus ne sont pas suffisants? Où ces camions iront-ils chercher les pommes de terre lorsque les terres agricoles seront desséchées? Et les personnes qui auront trouvé un emploi ,si ce projet voit le jour ,vivront dans la même pollution que les autres habitants ainsi que leurs propres enfants. Et vous ? où habitez-vous ? Seriez-vous prête à vivre à côté de cette usine ?

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@758 - Esnault Cécile**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 21h58

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : le monde d'après

**Contribution** : Bonjour, Je suis résidente à Arques et je surveille souvent souvent la qualité de l'air dans notre région qui est souvent mauvaise. Ce projet va encore contribuer à dégrader notre qualité de l'air (rejets propres à l'usine + camions). Même pour les quelques emplois que cela apportera, je trouve dommageable que cette région reste toujours dans une politique de soutien à des industries polluantes. En plus de la pollution que cela va générer, cette industrie n'a pas de sens au niveau écologique et santé : des frites ? D'où proviendront les pommes de terre transformées ? Certainement pas d'une agriculture respectueuse de l'environnement mais plutôt une agriculture productiviste gavée de pesticides et autres techniques aveuglément rentabilistes. Comment seront produites les marchandises de cette usine ? A coup de produits chimiques et autres huiles au stockage risqué, avec tous les rejets toxiques inhérents à l'activité. Et à quoi sera destinée cette production ? A alimenter en mauvaise graisse et ultrasalée des populations dont les organismes sont déjà largement abîmés par la malbouffe. Les industriels n'ont peut-être pas vocation à faire de l'éducation à l'alimentation mais ces choix d'investissement dans des usines à malbouffe me paraît inconscient des problèmes qui nous menacent. Cette usine ne représente donc aucunement un changement de notre rapport à notre environnement, notre santé, notre bien être. Au contraire elle est la continuité de cette logique destructrice et nauséabonde que promeuvent ceux qui ne regardent que le profit financier. C'est pourquoi je suis entièrement contre son implantation. Bien Cordialement, Cécile Esnault

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@759 - Justine - Loon-Plage**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 22h13

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Énoncé des arguments contre l'installation de l'usine Clarebout

**Contribution** : 1 / Nuisances olfactives, sonores et environnementales L'activité de l'usine Clarebout sur la ZGI provoquera des nuisances olfactives, sonores et environnementales similaires à celles observées à proximité des sites de production existants. A la frontière franco-belge, de multiples plaintes et signalements émanant d'habitant·es des villes voisines de l'usine Clarebout de Comines-Warneton ont été déposées. Les habitant.e.s souffrent des bruits constants liés à la ventilation de l'usine. Ils déclarent également que les odeurs récurrentes de graillon, d'oeuf et de viande pourri.e.s liées à la friture et aux stations d'épuration pénètrent jusque dans leur domicile, les empêchant même de dormir correctement. Enfin, de nombreux rejets de graisse dans les cours d'eau environnants ont été constatés. Par ailleurs, nous redoutons l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant (1 camion toutes les 3 minutes environ). Les vibrations et les bruits engendrés par les poids-lourds, ainsi que les rejets atmosphériques issus de la combustion des carburants auront un impact significatif sur le quotidien et la santé des riverain.e.s. A cela s'ajouteront les nuisances visuelles. D'une part, l'entreprise prévoit d'éclairer le site 24h/24, ce qui générera une pollution lumineuse néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone. Enfin, le projet prévoit l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges classée monument historique (Saint-Georges-sur-l'Aa), elles auront un impact visuel majeur sur le paysage. 2 / Pollution de l'air Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO<sub>2</sub> par an. Cette estimation interroge sur la méthodologie employée car en considérant le facteur d'émission du gaz naturel fourni par l'ADEME (227gCO<sub>2</sub>e/kWh) et la consommation de 375 GWh de gaz naturel, une première approximation serait en réalité de l'ordre de 85 125 tCO<sub>2</sub>e/an, un chiffre 63 fois supérieur aux émissions annoncées dans l'étude d'impact. Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO<sub>2</sub>/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40% les émissions du territoire à horizon 2030. 3 / Surconsommation d'eau Alors que la ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de Clarebout accentuera les conflits d'usage liés à l'eau. Le pétitionnaire estime la consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale note que "Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides,

dégrader l'activité agricole en lien avec les wateringues et notamment l'activité maraîchère du marais". L'Autorité environnementale ajoute que si l'extension future de l'usine avait bien lieu, la consommation d'eau doublerait, nécessitant alors la création d'un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l'approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région.

#### 4 / Enjeux agricoles et climatiques

L'usine prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre. Cela représente près de la moitié de la production de pommes de terre de consommation du Nord-Pas-de-Calais et nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50% de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d'ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteur.rice.s de pommes de terre dans le secteur. L'Autorité Environnementale note à juste titre que cette augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de monocultures industrielles - basées sur l'utilisation de produits phytosanitaires - responsables de l'érosion, de l'appauvrissement des sols et de l'effondrement de la biodiversité. Les produits issus de l'usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l'export (UE et monde). Ces éléments sont parfaitement contraires à l'engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d'une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l'agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En conséquence, ce projet constitue un obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients et condamne la sécurité alimentaire du territoire. Alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l'importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l'urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire, le projet d'implantation porté par Clarebout paraît à contre-sens de l'Histoire.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@760 - Fabien - Saint-Georges-sur-l'Aa**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 22h21

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : AVIS DÉFAVORABLE AU PROJET D'IMPLANTATION DE L'USINE CLAREBOUT SUR LA COMMUNE DE SAINT GEORGES SUR L'AA/BOURBOURG

**Contribution** : Dans un contexte de crise sanitaire, l'enquête publique liée au projet d'implantation de l'usine CLAREBOUT a été dématérialisée. La lecture des nombreux dossiers, mis à disposition par voie numérique, complexifie sa compréhension d'autant que certaines pièces sont inexploitable. A noter également que nous n'avons pas tous la possibilité de disposer d'outils informatique. L'enquête publique non dématérialisée permettait un échange direct avec les différents acteurs de ce projet d'implantation. Je suis défavorable au projet. Vous trouverez mes observations sur le projet d'implantation en pièce jointe. Bonne réception.

**Pièce(s) jointes(s)** :

Fabien

SAINT GEORGES SUR L'AA

AVIS DEFAVORABLE A L'ENQUETE PUBLIQUE PORTANT SUR L'INSTALLATION D'UNE USINE AGROALIMENTAIRE CLAREBOUT A SAINT GEORGES SUR L'AA

A. Ont été relevés :

PARTIE 2 : étude d'impact

Page 13 : CLAREBOUT nous signale vouloir implanter un nouveau site industriel « à une cinquantaine de kms « des établissements déjà existants à NEUVE EGLISE et à WARNETON »

Or en réalité, Neuve EGLISE est à 68 kms de Saint Georges sur L'AA et WARNETON à 76kms de SAINT GEORGES SUR L'AA.

P21

1.1 Données démographiques erronées : Arrivée en 2018 de 3 familles soit au total 11 personnes.

P25

1.2 Sont manquants à la liste des ERP :

1. HOTEL ET HEBERGEMENT

- Le bassin d'aviron du PAARC de l'AA qui accueille et organise des compétitions de hauts niveaux et des stages sportifs toute l'année avec une activité plus dense pendant les vacances scolaires.

Le PAARC de l'AA sera doté prochainement d'une auberge de jeunesse et d'un hôtel 3\*

- Le truck park de la zone EUROFRET de CRAYWICK (capacité : 440 camions). Source site internet
- L'aire de grand passage des gens du voyage situé à LOON PLAGE (nombre de places :130) source schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage du Nord »

2. RESTAURANT/BAR

- Les insolites-la vraie dénomination est « cabaret spectacle » 220 places assises avec une moyenne de 12 spectacles par an.
- Le restaurant « la table des Iles » n'est pas recensé alors qu'il se trouve à 2 kms du futur site.
- Le restaurant le POIVRE ROUGE à LOON PLAGE n'est pas référencé.

3. LIEU ET COMMERCES DE PROXIMITE :

- Le centre de contrôle technique des véhicules au PONT DE PIERRE à GRAVELINES
- La pépinière MOREZ BLANCHON, écrin de verdure situé au PONT DE PIERRE A GRAVELINES.
- Le futur projet de zone commerciale localisé au PONT DE PIERRE A GRAVELINES : 6 cellules seront réservées aux enseignes commerciales) surface d'implantation de 2500m<sup>2</sup>/ 6.2 hectares).

4. LES ERP SENSIBLES

NE SONT PAS REFERENCES :

- L'école élémentaire de Saint Georges qui accueille et assure la scolarité de 200 enfants de la maternelle au CM2. L'établissement scolaire se trouve près de la mairie de SAINT GEORGES SUR L'AA et de l'EGLISE.

1/3



- A BOURBOURG, le lycéen professionnel agricole privé CHARLES BRASSEUR qui accueille et assure la scolarité de 280 lycéens. Il est situé entre le garage CHEVALIER et ALDI.

#### 5. ESPACES SPORTIFS ET LOISIRS

- Le PAARC, future base arrière d'un centre technique et sportif. Le PAARC résidentiel pourra accueillir 450 personnes.
- Les jardins ouvriers de SAINT GEORGES SUR L'AA > à 10 parcelles
- Le city stade ainsi que le terrain de hand Ball, de pétanque, de basket ball ,saut en longueur utilisé par les enfants de SAINT GEORGES et l'école élémentaire.

#### 6. Lieu religieux

- La chapelle SAINTE PHILOMENE ou chapelle des BANDIERES-1841, Chapelle inventoriée aux bâtiments de France) à SAINT GEORGES SUR L'AA.

#### 7. Les établissements publics :

La salle polyvalente RAYMOND VERVA est mise en location toute l'année pour des manifestations diverses, notamment pour des mariages.

#### P27 figure 5 :

Certaines exploitations agricoles ne sont pas référencées (ST GEORGES SUR L'AA) et la SPA de SAINT GEORGES SUR L'AA ne figure pas sur la liste alors qu'elle accueille du public toute l'année.

**Au regard des informations précédentes, la majorité des ERP ne sont situés plus au sud de l'implantation.**

Après analyses et relevés réels des ERP existants autour du projet, il s'avère que le plus proche n'est pas le GARAGE DESWARTE mais le cabaret les insolites.

Quant aux ERP sensibles, l'école élémentaire du village de SAINT GEORGES SUR L AA est la plus proche de l'implantation.

#### B. INSERTION DANS LE CONTEXTE ECONOMIQUE SOCIAL

« Le site accueillera environ 300 salariés »

Or la société CLAREBOUT déclare dans un article du site internet « DE RIJKSTE BELGIEN » qu'elle devrait créer 320 emplois au cours des 5 prochaines années.

#### C. ESPACES DE LOISIRS, DE TOURISME ET SENTIERS DE RANDONNEES

P40 2.1.5 les terrains du projet seront longés par la voie verte or la CUD précise sur son site que les « véloroutes sont de véritables outils de valorisation des territoires : amélioration de la santé, promotion du tourisme vert, de l'usage au quotidien...)

Quelles seront les actions mises en place par CLAREBOUT pour respecter les engagements de la CUD ? alors que ce site est polluant et climaticide.

#### D.IMPACT SUR LES ESPACES MARITIMES ET FLUVIAUX

P42 2.2.5 : CLAREBOUT ne s'engage pas à utiliser au maximum possible le transport maritime, notamment pour les expéditions de produits surgelés vers l'international.

->Quelles garanties pour l'emploi indirect

#### E. VOIE DE COMMUNICATION ET TRAFIC :

Dans le cadre de l'extension du port ouest (CAP 2020) il est prévu la suppression de la RD 601. Cette suppression engendrera une fréquentation accrue du Trafic routier sur la RD11.

Selon le tableau 9 de la page 49 le Trafic routier s'élèvera à 15791 véhicules/jour et 1400 poids lourds/jour, ce qui représente une augmentation du Trafic routier de 204%.

Cette augmentation soudaine provoquera naturellement des nuisances tout au long de l'année, rendant de fait cet axe accidentogène.

De plus, avec la suppression de la RD 601 et l'implantation de l'usine CLAREBOUT on comptabilisera en plus 1650 poids lourds et 360 véhicules légers sur cet axe soit un total de 16151 véhicules.

Au vu de l'état croissant du trafic sur la RD11, une fois une voie, il paraît difficile d'absorber un tel flux routier.

P 49 et 53 DONNEES ERONNEES sur TABLEAUX 9 et 11 cc RD11 SAINT GEORGES SUR L'AA.

Cette forte intensité routière aura des conséquences irréversibles sur le village de SAINT GEORGES SUR L'AA.

#### F. TOPOGRAPHIE ET PAYSAGE

P67 FIGURE 24 qui ne localise pas clairement le site CLAREBOUT.

L'impact visuel des cheminées semble avoir été fortement minimisé alors que l'implantation du projet est proche d'un site classé monument historique.

In fine, le projet d'implantation industriel CLAREBOUT au sein de la ZGIE relève de nombreuses incohérences. Il est clair que cette implantation sera le début d'un nouveau Mardyck.

Avec la crise sanitaire COVID 19 que nous connaissons, de nouveaux modèles économiques sont apparus, développant le « manger mieux, manger sain ».

Pourquoi ne pas faire de ce slogan, un nouveau marché où tous les acteurs participeraient.

Ce nouveau marché serait celui des produits bio fabriqués par les HAUTS DE FRANCE.

Ainsi les agriculteurs pourraient produire et être rémunérés à juste prix et ne pas les réduire à vendre leur production à bas prix.

Des emplois pérennes en logistique seraient créés et valorisés.

Toute la chaîne du transport bénéficierait de ce marché qui se veut novateur et respectueux de l'environnement.



**@761 - Bertinchamp Alice - Lille**

**Organisme** : citoyenne

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 22h25

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : implantation d'une usine Clarebout dans l'axe Saint-Georges sur l'Aa-Bourbourg

**Contribution** : Madame la Commissaire-enquêtrice, Dans le contexte actuel de crise sanitaire et économique, nous devons appuyer l'emploi sur d'autres modèles. Cette crise trouve son fondement dans les pratiques irrespectueuses de l'environnement et je ne peux qu'émettre un avis défavorable à un tel projet qui va à rebours de la construction de la société résiliente dont nous avons besoin : un contre-sens > EMPLOI ET ENVIRONNEMENT : LA RÉSILIENCE La création d'emploi doit se penser sur d'autres modèles que le modèle productiviste qui doit être soutenue politiquement : ce sont les petites échelles, développer et être laboratoire de de ces pratiques d'avenir, dont la région devrait se faire le fer de lance car ce sont elles qui peuvent nous permettre de résister durablement, sur tous les plans, et aussi ceux de l'emploi. L'usine prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre: cela nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50% de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d'ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteur·ices de pommes de terre dans le secteur. L'Autorité Environnementale note à juste titre que cette augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de monocultures industrielles - basées sur l'utilisation de produits phytosanitaires - responsables de l'érosion, de l'appauvrissement des sols et de l'effondrement de la biodiversité. Les produits issus de l'usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l'export (UE et monde), tandis que les pollutions resteront locales. Ces éléments sont parfaitement contraires à l'engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d'une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l'agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En conséquence, ce projet constitue un obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients et condamne la sécurité alimentaire du territoire. > NUISANCES OLFACTIVES, SONORES ET VISUELLES A la frontière franco-belge, de multiples plaintes et signalements émanant d'habitant·es des villes voisines de l'usine Clarebout de Comines-Warneton ont été déposées. Les habitant.e.s souffrent des bruits constants liés à la ventilation de l'usine. Ils déclarent également que les odeurs récurrentes de graillon, d'œuf et de viande pourries liées à la friture et aux stations d'épuration pénètrent jusque dans leur domicile, les empêchant même de dormir correctement. Enfin, de nombreux rejets de graisse dans les cours d'eau environnants ont été constatés. Par ailleurs, l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant

(1 camion toutes les 3 minutes environ) est à prévoir : il ne pourra en être autrement avec une usine de ce type. En plus, l'entreprise prévoit d'éclairer le site 24h/24, ce qui générera une pollution lumineuse néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone. Enfin, le projet prévoit l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges classée monument historique (Saint-Georges-sur-l'Aa), elles auront un impact visuel majeur sur le paysage.

>NON-RESPECT DES PRÉCONISATIONS DES ACCORDS DE PARIS POUR LE CLIMAT

Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO<sub>2</sub> par an. Cette estimation interroge sur la méthodologie employée car en considérant le facteur d'émission du gaz naturel fourni par l'ADEME (227gCO<sub>2</sub>e/kWh) et la consommation de 375 GWh de gaz naturel, une première approximation serait en réalité de l'ordre de 85 125 tCO<sub>2</sub>e/an, un chiffre 63 fois supérieur aux émissions annoncées dans l'étude d'impact. Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO<sub>2</sub>/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40% les émissions du territoire à horizon 2030. Il serait temps que les défis politiques d'un territoire fortement peuplés, où le chômage règne, et justement sous et par ce modèle non-résilient de maximisation des volumes des productions qui ne sont pas fondés sur les besoins réels de la population en nourriture mais sur des modèles financiers de création artificielle de la valeur entre l'équilibrage des coûts de production qu'il convient de réduire par la maximisation des volumes produits, sans rapport avec la consommation. Les modèles économiques n'ont plus rien à voir avec l'économie réelle : nous avons besoin d'un changement de modèle et ce type de projet n'est pas la solution.

> LE PROBLÈME DE L'EAU RÉELLEMENT DISPONIBLE

Enfin, la préservation de l'eau du territoire dont ce projet va être extrêmement consommateur me semble déraisonnable, et m'alarme en tant qu'habitante du département. Alors que la ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de Clarebout accentuera les conflits d'usage liés à l'eau. Le pétitionnaire estime la consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale note que "Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides, dégrader l'activité agricole en lien avec les wateringues et notamment l'activité maraîchère du marais". L'Autorité environnementale ajoute que si l'extension future de l'usine avait bien lieu, la consommation d'eau doublerait, nécessitant alors la création d'un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l'approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région. Le contexte de sécheresse récurrent y compris dans notre département qui

avait été longtemps un privilégié historique de ce point de vue chaque été, n'est plus compatible avec ce type de production : ce sont de réels dangers pour les populations et pour l'ensemble de la production des autres sources alimentaires et sans parler des autres industrie qui ont des besoins prioritaires en eau ( centrale de Gravelines en cas de surchauffe, par exemple, dont je ne connais pas la consommation exacte mais dont je sais que comme toute les centrales nucléaires, exige un refroidissement accrue lors des hausses de température qui est nécessaire pour éviter la surchauffe qui pourrait mener à un accident...), s'en parler des rejets importants qu'engrangent ce type d'usine et les risques de pollutions et d'accidents de grande ampleur magnifier à leur échelle. Nous avons connus 2 catastrophes en 8 mois: =>Lubrizol à Rouen, certes concernant le secteur pétrochimique ; => la catastrophe de l'Escaut des rejets de l'usine de Tereos qui produit du sucre : c'est notre bien notre secteur alimentaire. Les grandes échelles entraînent plus de risques pour l'environnement, et ses habitant1es. Il est temps de prendre en compte la totalité des facteurs, et je ne cois pas , Madame, que puissiez être des personnes qui croient que les causalités ne sont pas larges : cette enquête se place sur plus d'un plan en effet. Celui de la résilience devrait désormais y figurer. Je vous remercie pour votre attention et vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutation sincères, Alice Bertinchamp

**Pièce(s) jointes(s) :**

## Pollution fluviale en Belgique : le groupe sucrier Tereos se défend

Par Le Figaro avec AFP

Publié le 24 avril 2020 à 14:28

Le groupe sucrier Tereos affirme qu'il est *«trop tôt pour établir de quelconques liens de causalité»* entre la rupture d'un bassin de décantation d'une de ses usines dans le Nord et la pollution fluviale constatée en Belgique et qualifiée de *«catastrophe environnementale»*. *«Jeudi, Tereos a été contacté suite à la découverte de poissons morts en Belgique à plus de 30 km de la sucrerie. A ce stade, il est encore trop tôt pour établir de quelconques liens de causalité»*, fait valoir la coopérative dans une déclaration transmise par mail à l'AFP, disant qu'elle *«assumera sa responsabilité si elle venait à être établie.»*

Au total, 100.000 m<sup>3</sup> de liquide noirâtre, essentiellement des matières organiques, se sont déversés dans la nature à partir du 9 avril, conséquence de la rupture d'une digue de l'usine Tereos de Thun-Saint-Martin qui retenait des eaux de lavage de betteraves. Selon l'Office français de la biodiversité, ces eaux de lavage ont *«rapidement saturé le milieu aquatique»*, d'abord dans des ruisseaux des environs avant d'atteindre l'Escaut, fleuve traversant la France, la Belgique et les Pays-

Suivez l'actu en temps réel

avec l'application Le Figaro

*organismes vivant à proximité», d'après la même source. La*

région belge de Wallonie (concernée par 35 km du fleuve) a estimé à des dizaines de milliers de tonnes la quantité de poissons morts.

Tereos dit avoir *«immédiatement mis en oeuvre les actions nécessaires pour répondre à l'urgence de la situation et a d'emblée alerté les autorités compétentes françaises en évoquant le point spécifique de l'Escaut.»* Le premier sucrier français (marque Béghin Say) assure également s'être *«mobilisé en lien étroit avec les autorités locales françaises pour accompagner les quelques riverains affectés et les quatre agriculteurs dont le terrain a été inondé»* et pour *«participer au nettoyage des cours d'eau et accélérer le retour à la normale de leur taux en oxygène»*. Le principe du *«pollueur-payeur»* pourrait valoir à Tereos une amende allant jusqu'à 1 million d'euros *«et ce uniquement en Wallonie»*, selon la région.

Suivez l'actu en temps réel  
avec l'application Le Figaro







**@762 - salenbier christophe**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 22h38

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Non au projet Clarebout

**Contribution** : Stop à ces usines agro-chimiques. C'est cela le monde de demain  
??? Vous n'avez donc toujours rien compris ??

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@763 - Odile - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 22h47

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Refus

**Contribution** : Refus d'un tel projet à proximité d'une école fréquentée par des enfants de la maternelle au cm2. Refus car parc de jeu destiné aux enfants à proximité, voie verte, lieu de promenade et de pratique de divers sports : randonnées, Vélo ballade près du plan d'eau observation de la faune et de la flore, théâtre, lieu de rassemblement culturel.....tout ceci a t'il été pris en compte dans le projet, certainement pas.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@764 - Maxence - Boulogne-sur-Mer**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 22h52

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : L'usine Clarebout est un projet néfaste

**Contribution** : Bonjour, La nouvelle usine Clarebout ne doit pas être édifée en raison de ses effets néfastes: effets non seulement prévisibles mais déjà observables sur les autres usines Clarebout. Pollution de l'air (cf mesure d'Atmo), odeurs infectes, encouragement de l'agriculture industrielle, production d'aliments mauvais pour la santé... Les externalités négatives doivent absolument être prises en compte dans l'étude du dossier. Nous sommes en 2020 et personne ne peut envisager un tel projet comme une abstraction isolée du monde, sans conséquences sur son environnement, sur l'agriculture en amont, sur les consommateurs en aval. Je terminerai en évoquant les salariés blessés et décédés dans les usines Clarebout (cf articles de presse), signe du peu de considération accordée à la sécurité des personnes dans cette entreprise. Bien cordialement

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@765 - Adrien - Saint-Georges-sur-l'Aa**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 22h53

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : RÉPONSE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE, CONCERNANT LE PROJET DE LA SOCIÉTÉ CLAREBOUT À SAINT-GEORGES SUR L'AA, LANCÉE LE 23 AVRIL 2020.

**Contribution** : AVIS DEFAVORABLE - Oui, nous sommes pour l'emploi Oui, nous sommes pour le développement économique de la région Oui, nous sommes pour la relance et le développement du port de Dunkerque (GPMD) Oui, nous soutenons nos agriculteurs ... et oui, nous comptons sur nos élus à tous niveaux, responsables des décisions qui seront prises, pour faire en sorte que les droits de tous les citoyens soient respectés. Nous comptons donc aussi sur leur soutien et celui des acteurs responsables de la mise en œuvre des engagements présentés dans le PADD, et en particulier concernant l'objectif 1 de l'orientation 1 « Promouvoir une agglomération attractive où il fait bon vivre », visant à garantir la « qualité de vie saine et agréable à notre population », pour assurer la bonne cohabitation des espaces urbains et portuaires, et faire en sorte que rien ne puisse se faire au détriment de la qualité de vie de tous leurs citoyens. L'implantation de cette usine ne peut donc se faire au détriment d'une partie de la population, et tout doit être mis en œuvre pour garantir l'absence de nuisance pour les riverains les plus proches, en la construisant à une distance suffisamment éloignée des habitations. Nous nous étonnons par ailleurs que plusieurs ERP de Saint-Georges sur l'Aa, très proches de l'implantation proposée, semblent avoir été oubliés dans l'étude, dont l'école, la salle communale, le cabaret spectacle des Insolites ... et à près d'un kilomètre et demi, sur Bourbourg, le Lycée Charles Brasseur. Nous comptons donc sur les experts dans ce domaine pour trouver les solutions afin de proposer l'implantation de cette usine hors de cette zone du port autonome, trop proche des habitations. Nous comptons également sur nos décideurs et nos élus pour faire en sorte d'éviter la mise en opposition des populations (visible selon les échanges au travers de certaines contributions déposées), et pour inciter au retour à une solidarité indispensable au « vivre ensemble » dans une société telle que définie selon notre république, et en toute démocratie, dans laquelle « la liberté de chacun s'arrête où commence celle des autres ». Nous émettons donc un AVIS DEFAVORABLE à ce projet en l'état, en premier lieu vis-à-vis de l'impact sur une partie de la population, et donc en particulier en regard de la non cohérence avec les orientations et engagements du PADD.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@766 - Audrey**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 22h53

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contre le projet

**Contribution** : Contre ce projet qui sera réalisa proximité d'une école d'une voie verte où l'on est sensé se promener en pleine nature afin de profiter de la faune et de la flore des aménagements réalisés. Tout ce projet va à l'inverse du bien être de la population et de sa santé.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@767 - ALTERNIBA Dunkerquois collectif - Dunkerque**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 22h53

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : NON à Clarebout usine du monde d'avant

**Contribution** : Madame la Commissaire-enquêteur, Le collectif ALTERNATIBA, mouvement citoyen de mobilisation sur le dérèglement climatique, promeut la construction d'une société durable, et s'oppose aux projets qui entravent le développement de cette société d'avenir. Aussi, l'examen du dossier Clarebout (projet de Saint-Georges-s-Aa) nous amène à constater que : - cette usine serait sources de diverses pollution, nuisances (bruit, odeurs, rejets, ...) - cette usine participerait à l'artificialisation de terres agricoles, ce qui est contraire aux objectifs du SCOT Flandre Dunkerque - cette usine serait située à proximité immédiate d'un corridor biologique (avec voie cyclable), et le mettrait en péril (alors qu'il fut inauguré "en grandes pompes" en 2014) par la CUD, le Grand Port Maritime - cette usine entrainerait une hausse significatives du trafic routier de poids lourds, déjà intense dans ce secteur, d'autant plus que le GPMD a un projet CAP2020 lui aussi avec fort impact sur ce trafic. - cette usine serait située à proximité d'habitations, de salles publiques, d'écoles (même si certains ERP sont étrangement oubliés dans le dossier d'impact) - la production alimentaire industrielle de Clarebout va à l'encontre des orientations annoncées par certaines collectivités, et attendues par des citoyens, pour un nouveau modèle alimentaire tourné vers les productions locales, de qualité, en circuits courts. - or Clarebout est une grosse société avec un modèle économique digne du monde d'avant, celui des décennies passées, modèle destiné à alimenter le marché des échanges internationaux, des containers, et pas à faire vivre correctement les paysans locaux. - enfin les usines Clarebout, ici comme ailleurs, sont de très grosses consommatrices d'eau, ce qui pose un énorme problème dans notre territoire à stress hydrique quasi permanent depuis quelques années. Pour toutes ces raisons, et parce que nous souhaitons pour les consommateurs, salariés et paysans du territoire d'autres projets plus petits, plus respectueux du cadre de vie, plus valorisants en terme d'activité économique pérenne, nous émettons un AVIS DEFAVORABLE au projet d'usine Clarebout à Saint-Gerges-s-Aa. Cordialement, Collectif ALTERNATIBA Dunkerquois

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@768 - DUPUIS JEAN LOUIS - Lambersart**

**Organisme** : Attac Lille

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 22h54

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis Défavorable à l'implantation d'une méga usine

**Contribution** : Pour dynamiser la région et développer l'emploi, chose importante évidemment, je propose de favoriser le développement de l'agriculture biologique et l'implantation d'industries ayant un faible impact sur l'environnement et ayant un caractère durable, évitons les investissements d'aubaine de la part des fonds rapaces quel qu'ils soient.

**Pièce(s) jointes(s)** :



Mr DUPUIS Jean Louis

Madame la Commissaire-enquêtrice,

Dans le cadre du projet d'ouverture de la société agroalimentaire Clarebout dans l'axe Saint-Georges sur l'Aa-Bourbourg, j'ai pris connaissance du dossier de l'Autorité environnementale (Ae) en date du 18 décembre 2019, ainsi que des éléments fournis par le pétitionnaire.

Compte-tenu de ces éléments, j'émet un avis DÉFAVORABLE au projet.

En effet, l'étude d'impact produite sous-estime les effets induits par ce projet.

1 / Nuisances olfactives, sonores et environnementales

L'activité de l'usine Clarebout sur la ZGI provoquera des nuisances olfactives, sonores et environnementales similaires à celles observées à proximité des sites de production existants. A la frontière franco-belge, de multiples plaintes et signalements émanant d'habitant-es des villes voisines de l'usine Clarebout de Comines-Warneton ont été déposées. Les habitant.e.s souffrent des bruits constants liés à la ventilation de l'usine. Ils déclarent également que les odeurs récurrentes de grillon, d'oeuf et de viande pourri.e.s liées à la friture et aux stations d'épuration pénètrent jusque dans leur domicile, les empêchant même de dormir correctement. Enfin, de nombreux rejets de graisse dans les cours d'eau environnants ont été constatés.

Par ailleurs, nous redoutons l'accroissement important des pollutions sonores et atmosphériques liées au trafic routier constant (1 camion toutes les 3 minutes environ). Les vibrations et les bruits engendrés par les poids-lourds, ainsi que les rejets atmosphériques issus de la combustion des carburants auront un impact significatif sur le quotidien et la santé des riverain.e.s.

A cela s'ajouteront les nuisances visuelles. D'une part, l'entreprise prévoit d'éclairer le site 24h/24, ce qui générera une pollution lumineuse néfaste pour les espèces animales et végétales vivant dans la zone. Enfin, le projet prévoit l'installation de deux cheminées de 80 mètres de haut (voire quatre en cas d'extension). Situées à seulement 620 mètres de l'Église Saint-Georges classée monument historique (Saint-Georges-sur-l'Aa), elles auront un impact visuel majeur sur le paysage.

2 / Pollution de l'air

Concernant le respect du Plan Climat, l'usine prévoit une consommation annuelle de 375 GWh en gaz naturel émettant une quantité totale de 1 348 tonnes de CO<sub>2</sub> par an. Cette estimation interroge sur la méthodologie employée car en considérant le facteur d'émission du gaz naturel fourni par l'ADEME (227gCO<sub>2</sub>e/kWh) et la consommation de 375 GWh de gaz naturel, une première approximation serait en réalité de l'ordre de 85 125 tCO<sub>2</sub>e/an, un chiffre 63 fois supérieur aux

émissions annoncées dans l'étude d'impact.

Il convient également d'ajouter les émissions liées au transport, à savoir 31 593 tCO<sub>2</sub>/an, ainsi que celles liées au transport maritime qui n'ont pas été prises en compte dans l'étude d'impact. Les émissions supplémentaires induites par le projet sont contraires aux objectifs climatiques de l'Accord de Paris dont la France est signataire, ainsi qu'à l'objectif, inscrit dans le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) de la Communauté urbaine de Dunkerque, de réduire de 40% les émissions du territoire à horizon 2030.

### 3 / Surconsommation d'eau

Alors que la ressource en eau sur le Dunkerquois est déjà sous tension et le sera de plus en plus à cause des aléas induits par le dérèglement climatique, l'implantation de Clarebout accentuera les conflits d'usage liés à l'eau. Le pétitionnaire estime la consommation d'eau industrielle provenant du canal de Bourbourg à 2 148 000 m<sup>3</sup>/an. Or, en période d'étiage, l'Autorité Environnementale note que "Voies Navigables de France (VNF) a des difficultés à maintenir le niveau d'eau de l'Aa sur le bief Flandres-Watten-Gravelines, ce qui peut détériorer des zones humides, dégrader l'activité agricole en lien avec les waterings et notamment l'activité maraîchère du marais" . L'Autorité environnementale ajoute que si l'extension future de l'usine avait bien lieu, la consommation d'eau doublerait, nécessitant alors la création d'un nouveau réseau de distribution. A très court terme, la consommation en eau du projet met ainsi en péril l'approvisionnement en eau pour les cultures, et donc la sécurité alimentaire de la région.

### 4 / Enjeux agricoles et climatiques

L'usine prévoit une production journalière de 1400 tonnes de produits finis (essentiellement des frites) à partir de 2 800 tonnes de pommes de terre. Cela représente près de la moitié de la production de pommes de terre de consommation du Nord-Pas-de-Calais et nécessitera environ 22 700 hectares de terres, ce qui équivaut à près de 50% de la surface cultivée du SCOT de la région Flandres Dunkerque. Le pétitionnaire a d'ailleurs fait part de son intention de passer de 150 à 300 le nombre de producteurs de pommes de terre dans le secteur. L'Autorité Environnementale note à juste titre que cette augmentation de la demande en pommes de terre à bas-coût accentuera fortement le développement de monocultures industrielles - basées sur l'utilisation de produits phytosanitaires - responsables de l'érosion, de l'appauvrissement des sols et de l'effondrement de la biodiversité . Les produits issus de l'usine de transformation seront destinés quasiment exclusivement à l'export (UE et monde). Ces éléments sont parfaitement contraires à l'engagement de la Communauté urbaine de Dunkerque en faveur d'une agriculture biologique et des circuits-courts de proximité, pourtant inscrit dans la délibération-cadre en date du 22 mars 2018. La transition écologique implique au contraire de diversifier les cultures sur le territoire en préservant les sols et les eaux par des pratiques agroécologiques dont l'agriculture bio, le développement de filières agricoles territorialisées et la réduction de la dépendance du territoire aux énergies fossiles. En conséquence, ce projet constitue un obstacle majeur à la construction de systèmes alimentaires résilients et condamne la sécurité alimentaire du territoire.

Alors que la crise sanitaire du Covid-19 met en lumière l'importante vulnérabilité du système alimentaire mondial et rappelle l'urgence de changer de modèle industriel, agricole et alimentaire, le

projet d'implantation porté par Clarebout paraît à contre-sens de l'Histoire.

Veillez agréer, Madame la Commissaire-enquêtrice, mes salutations distinguées.

Jean Louis Dupuis



**@769 - lia - Lille**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 22h59

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis défavorable

**Contribution** : Bonjour, je suis opposée à l'implantation de l'usine Clarebout à St Georges sur AA et Bourbourg. En effet, cette implantation contrevient aux enjeux écologiques cruciaux pour la sécurité et l'autonomie alimentaire des habitants des hauts de France, le maintien de sols riches, la préservation de l'eau et des espèces animales et végétales présentes sur le lieu. La pollution qu'elle engendrerait serait inacceptable. Ce projet est complètement dépassé, à l'heure où la crise actuelle nous montre l'importance de s'approvisionner en circuits courts et favoriser l'agriculture biologique et la permaculture.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@770 - jennifer - Lille**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 23h08

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Je suis contre ce projet

**Contribution** : cela va entrainer une nuisances olfactives, sonores et environnementales

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@771 - COLY Bernard - Marcq-en-Barœul**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 23h14

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contre l'usine Clarebout - problème de l'eau

**Contribution** : Madame la Commissaire-enquêtrice, La zone de provenance des pommes de terre devant approvisionner l'usine est très étendue. Les enjeux ne sont pas uniquement locaux. Les habitants de la métropole lilloise ont aussi leur mot à dire sur ce projet d'usine à Bourbourg et Saint Georges sur l'Aa. Je suis contre ce projet car il va provoquer une extension supplémentaire des surfaces cultivées en pommes de terre. Cette extension en cours, vu l'extension des usines de transformation actuellement existantes, a déjà des effets néfastes dans l'Avesnois, avec la suppression des haies pour avoir de plus grandes parcelles. Des maires luttent contre les effets de cette course aux parcelles pouvant servir à produire des pommes de terre. L'avis de l'autorité environnementale mentionne l'insuffisance de l'étude d'impact sur ce volet. Les effets du projet sur les changements de cultures et d'assolements sur l'ensemble de la zone de collecte des pommes de terre ne sont pas étudiés et chiffrés (carte page 12/20 de l'avis de l'autorité environnementale). Un deuxième volet de ce projet est son impact sur les ressources en eau au niveau local. Il est manifeste que lors des années de sécheresse, la consommation d'eau par l'usine va entrer en concurrence avec les besoins des agriculteurs qui irriguent, en particulier pour des cultures maraîchères (hors pomme de terre) dans les wateringues. L'avis de l'autorité environnementale mentionne aussi que la consommation d'eau de l'usine va doubler si son extension, déjà envisagée, se réalise. Or, les prévisionnistes annoncent que les années de sécheresse et de fortes chaleurs vont se multiplier dans le Nord, y compris dans la région des wateringues. Pour ne pas accroître les risques de conflits liés aux usages de l'eau, il ne faut pas construire cette usine. Cordialement Bernard Coly Ingénieur Agronome Marcq-en-Barœul

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@772 - Loonis Fabien - Téteghem-Coudekerque-Village**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 23h16

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Développement de l'emploi sur notre territoire

**Contribution** : Ce genre de projet, de cette envergure mérite son implantation sur le bassin dunkerquois. Notre économie portuaire a besoin de tous ces types d'industrie pour accroître son développement, et ainsi générer de l'emploi pour les générations à venir! Dans les règles bien évidemment, mais il faut dynamiser notre tissu industriel et faire de ce troisième port de France, une zone riche de ses activités.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



**@773 - Flandre Ecologie**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 23h17

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Stop Pollutions Stop Dangers

**Contribution** : Les usines existantes du groupe Clarebout, en Belgique, se sont retrouvées fréquemment en Une des médias pour divers incidents ou accidents néfastes : - incendies avec rejets de fumées et matières, - déversements d'huile dans les cours d'eau, - nuisances fortes liées au bruit des installations, - accidents du travail, dont certains mortels, etc... Aussi, il est impensable de poursuivre l'installation de telles industries agro-alimentaires dans notre euro-région. Ce projet présente bien trop de risques pour les riverains, l'environnement, l'air et l'eau. Nous n'avons rien contre les belges, mais nous ne pouvons accepter la venue d'une multinationale ne cherchant qu'à accroître ses parts de marché, sans se soucier des pollutions, des risques générés par son activité. Nous ne pouvons donc émettre qu'un AVIS DEFAVORABLE à ce projet Clarebout à Saint-Georges-s-Aa.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@774 - Loorius Frédéric**

**Organisme** : Riverain et Chef d'établissement du PArc des Rives de l'Aa

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 23h18

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Demande de prolongation pour l'enquête - interrogations et avis défavorable

**Contribution** : Je m'exprime ici à la fois en tant que riverain et gestionnaire du PArc des Rives de l'Aa (non mentionné en tant que parc). Dans ces 2 cas, mon logement et l'établissement cité sont dans le rayon de 3 kms. A titre professionnel, je suis très interpellé de ne pas avoir été averti ni approché pour échanger sur la préservation des espaces du site du PArc des Rives de l'Aa. En effet celui-ci est composé de 2 espaces en eau "fermés et non renouvelés" alimentés par la nappe phréatique. L'équilibre de ces milieux aquatiques est relativement fragile pour assurer une qualité en continue qui n'interrompt pas les activités nautiques et aquatiques. Un autre espace conçu en zones humides pour favoriser la biodiversité est également une zone non reprise comme espace naturelle alors que depuis 2015, une augmentation constante est observée au niveau des inventaires faunistiques et floristiques assuré par des organismes indépendants que sont le CPIE et le GONE. Cet espace se situe à une distance de - 1,5 kms à l'ouest du projet d'implantation et donc exposé selon moi lors des vents d'Est majoritaire au début du printemps qui correspond à des phases importantes dans les cycles de la vie animale et végétale. Il me paraît ainsi important de prendre en considération ces espaces dont l'un d'entre eux est issue de mesures compensatoires liées à l'implantation du terminal méthanier. Les pièces du projet d'implantation ne prennent à aucun moment l'impact que pourrait causer l'usine sur ces espaces. A titre personnel, je reste dubitatif sur l'image que laissera cet espace industriel à la sortie de l'A16 dans un territoire déjà fortement impacté visuellement par les usines. Les atouts touristiques développés par le secteur et réels (fortifications, espaces naturels, patrimoine, espace Tourville etc...) pour sortir de l'image de l'image exclusive de "ville nucléaire" seront forcément amoindries avec une telle implantation. Sur un certain nombre de pièces d'étude d'impact, il reste selon moi soit des interrogations soit des études à approfondir : - Concernant le rejet de matières grasses, le document ne fait référence qu'à une simple expertise de dépôt suite à des plaintes formulées par des riverains proches de l'usine de Warneton. Cette expertise ne semble avoir été faite qu'à petite échelle, à un moment unique et l'étude d'impact est inexistante sur le projet de Saint Georges sur l'Aa. - Concernant les rejets de CO2, des méthodes de calcul sont données, un résultat est communiqué sur une variable mais sur le global impossible de s'y faire une idée. A l'heure du réchauffement climatique, il me semble primordial de pouvoir mesurer ces impacts d'autant plus lorsque les finalités de la fabrication semblent également à contre courant des objectifs sanitaires d'une alimentation raisonnée et équilibrée... - Concernant l'étude d'impact olfactive, plusieurs scénarios modélisent l'expansion selon le nombre et la hauteur des cheminées. Les conséquences du scénario choisis sont quand même très variables et après quelques heures de lecture, j'ai du mal à savoir quel sera le choix adapté par la société. Enfin quant à l'objectif clairement formulé de Clarebout d'être plus

compétitif avec cette nouvelle implantation, je m'interroge sur les réels bienfaits qu'amènera cette implantation sur le circuit court des producteurs de pommes de terre de la région. En effet, cette course effrénée au rendement et à la productivité ne permettra pas au monde agricole de prendre le virage d'une agriculture raisonnée qui n'appauvrit pas les terres. En conclusion, des impacts non pris en compte, certaines études pas assez poussées, des interrogations... Une poursuite d'enquête et l'organisation de concertations doivent être proposées pour ce projet d'implantation dont l'intérêt économique ne doit pas primer sur les enjeux sociaux, sanitaires et environnementaux.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@775 - JM - Saint-Georges-sur-l'Aa**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 23h35

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Opposition au projet Clarebout à St Georges sur l'Aa

**Contribution** : Nous sommes contre ce futur projet, Clarebout à St Georges sur l'Aa, nuisible (odeur, environnement, bruit, circulation) qui détruira l'environnement, notre village, notre école et notre sérénité. Lorsqu'on voit également l'expropriation des quelques maisons, ferme, société situées à proximité de ce projet, nous comprenons que tout a été organisé derrière notre dos. Triste réalité. Avoir ce corridor créé en 2014, des plans d'eau (éblouissant par temps ensoleillé à proximité de la départementale : dangereux pour les conducteurs), en mettre plein la vue pour la biodiversité, derrière est-il prévu l'extinction de la nature pour laisser place à une usine néfaste pour les riverains et l'environnement. N'oublions pas que nous avons un monument classé historique et une usine serait autorisée à prendre place à même pas 500 mètres de là. Nous espérons que ce projet n'aboutira jamais.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@776 - Lanselle Charlotte - Lille**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 23h35

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : CLAREBOUT-ST-GEORGES-SUR-AA-ET-BOURBOURG

**Contribution** : Je suis contre l'implantation de l'usine CLAREBOUT-ST-GEORGES-SUR-AA-ET-BOURBOURG pour cause de nuisance olfactive et environnementale.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@777 - COCQUEEL Roger**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 23h42

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : non à l'implantation de l'usine CLAREBOUT

**Contribution** : Lors d'un projet d'implantation de quelque nature que ce soit, il est légitime que les riverains aient un minimum d'information "officielle". Il s'avère que nous avons découvert le projet CLAREBOUT tout à fait fortuitement, à 3 jours de la clôture de l'enquête publique, alors que nous habitons à moins de 3,5 km du site. Nous sommes opposés à l'implantation de l'usine CLAREBOUT . En voici quelques raisons : - elle apportera des nuisances à ses riverains (nuisances olfactives et visuelles, important trafic routier sur un réseau déjà saturé ...) - elle apportera son cortège de pollutions (combustion de plus de 90MW de combustible, transport des matières (on estime que plus de 150 camions entreront et sortiront du site chaque jour) ... - elle apportera également des risques sanitaires importants (entre autres 34 tonnes d'ammoniac qui, en cas de fuite, peuvent engendrer un panache mortel, cela à proximité de villes et de villages, mais aussi d'une centrale nucléaire, et d'autres usines a l'entour). Un tel projet doit a minima faire l'objet de réunions de présentation, d'un réel débat public avec ses riverains direct, or aucune communication ne nous a été faite sur le sujet.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@778 - Gillard Tony**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 23h51

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contribution

**Contribution** : l'emploie du dunkerquois toucher par des fermeture instantané je suis pour l'implantation de l'entreprise clarbout St-george sur- laa et bourboug pour l'emploie du dunkerquois

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@779 - JM - Saint-Georges-sur-l'Aa**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 23h51

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Opposition au projet Clarebout st Georges sur l'Aa

**Contribution** : Madame la commissaire enquêtrice, Nous sommes dévaforables à cette implantation au regard du retour d'expérience de l'usine Clarebout implantée à la frontière belge, notamment concernant les nuisances que cela entraînera pour les riverains et l'impact environnemental. Cordialement

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



**@780 - Romain - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 23h58

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Ajout de pollution

**Contribution** : L'implantation d'une nouvelle entreprise sur notre secteur apportera certainement une manne d'emploi non négligeable mais la pollution directe ou indirecte qu'elle ajoutera est un vrai point négatif, surtout dans une zone où les efforts sont faits pour multiplier les zones dites "nature". Nous nous retrouvons déjà une trop grande partie de l'année dans des niveaux de pollution déconseillés pour la pratique du sport ou des activités de pleine air.. Merci de limiter l'impact de la pollution dans notre secteur.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@781 - Polo - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 24/05/2020 à 00h00

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Défavorable au projet

**Contribution** : " Madame Peggy Carton, vus tous les arguments qui montrent que le projet est illégal a ce jour, la maintenant. Vus tous les problèmes de sécurité, écologiques et non respect des programmes des élus. Je suis contre ce projet. Vu la communication imposée à des dockers et employés du port , vu le clan sicilien. Je remets en jeu, les cartes a savoir les entreprises et lieux publics de l implantation ( l école de théâtre, son théâtre qui sont une association, l école publique : 40 élèves , les futurs hôtels, le garage Deswart, la salle Raymond Verva.) Je remets en jeu la loi sur l eau et ses accords. J affirme que les elus n ont pas lu le dossier. 350 emplois sur 5 ans..... Car rien n est respecté. Vues les constructions qui montrent et argumenter que ce projet est illégal. Vous serez ainsi complice. Nous ne voulons pas de Clarebout ou que se soit.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**E782 - Bertille**

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 19h00

**Lieu de dépôt** : Par email

**Objet** : avis

**Contribution** : Madame, Monsieur, J ai été informé du projet Clarebout. Je suis totalement favorable. Je suis originaire de Dunkerque et suis fidèle à mon patrimoine et ma région. Ce projet entre en corrélation avec notre région, son économie et nos valeurs. C est à dire: ? accéder à la valorisation de nos récoltes régionales. ? faire profiter les agriculteurs en amont afin de leur garantir un partenariat. ? créer de nouveaux postes. En ces temps difficiles pour l économie et l emploi, il me semble évident d appuyer ce type de création. ? dernier point, concernant l environnement, c est un projet qui me paraît nettement moins polluant que nos usines du littoral. En ce sens, je suis favorable à ce projet. Veuillez, Madame, Monsieur, en mes sentiments les plus distingués.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**E783 - Martin**

**Organisme** : UNPT

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 21h00

**Lieu de dépôt** : Par email

**Objet** : avis

**Contribution** : Objet: Avis d'enquête publique sur projet de Clarebout à Saint Georges-sur-l'AA et Bourbourg 59 Installation d'une usine de transformation de pomme de terre Le projet référencé de la Société CLAREBOUT soumis à enquête publique, concernant la construction d'une usine de transformation de pommes de terre, retient toute l'attention de l'UNPT (Union nationale des producteurs de pommes de terre représentant l'ensemble des producteurs assurant l'approvisionnement des marchés Frais et Industrie, Transformation et Fécule), car il permettra : -d'assurer un débouché local et pérenne à la production agricole régionale de pomme de terre, -de pérenniser une agriculture familiale locale, -de renforcer la résilience des exploitations agricoles françaises grâce à la réduction du rayon d'approvisionnement, -d'accompagner le développement des marchés d'exportation, compte tenu de son implantation sur le port de Dunkerque, -d'améliorer la balance commerciale française pour ce type de produits, -d'améliorer l'empreinte Carbone en optimisant la logistique grâce à sa localisation au c?ur d'un important bassin français de production, et grâce à l'implantation industrielle sur le port de Dunkerque avec accès direct pour l'exportation, -de localiser en France une implantation industrielle au lieu de la Belgique sachant que l'approvisionnement sera toujours réalisé en majorité à partir de la production agricole française, seule région capable de satisfaire à cet accroissement de surface, -de permettre la création d'emplois directs et indirects au niveau régional. En conséquence l'UNPT soutient ce projet et souhaite vivement sa concrétisation prochaine. Cette implantation devra être l'occasion de structurer les producteurs en amont de cet industriel par la création d'un groupement de producteurs, et ainsi contribuer à la structuration de la filière portée par l'UNPT. L'UNPT est prête à participer activement à cette structuration en lien avec l'industriel Clarebout.  
Arnaud Delacour Président UNPT

**Pièce(s) jointe(s)** :



43-45, rue de Naples - 75 008 PARIS  
☎: 01 44 69 42 40 - 📠: 01 44 69 42 41  
e-mail : [unpt@producteursdepommesdeterre.org](mailto:unpt@producteursdepommesdeterre.org)  
site web : [www.producteursdepommesdeterre.org](http://www.producteursdepommesdeterre.org)

le 22 Mai 2020

**Objet: Avis d'enquête publique sur projet de Clarebout à  
Saint Georges-sur-l'AA et Bourbourg 59  
Installation d'une usine de transformation de pomme de terre**

Le projet référencé de la Société CLAREBOUT soumis à enquête publique, concernant la construction d'une usine de transformation de pommes de terre, retient toute l'attention de l'UNPT (Union nationale des producteurs de pommes de terre représentant l'ensemble des producteurs assurant l'approvisionnement des marchés Frais et Industrie, Transformation et Fécule), car il permettra :

- d'assurer un débouché local et pérenne à la production agricole régionale de pomme de terre,
- de pérenniser une agriculture familiale locale,
- de renforcer la résilience des exploitations agricoles françaises grâce à la réduction du rayon d'approvisionnement,
- d'accompagner le développement des marchés d'exportation, compte tenu de son implantation sur le port de Dunkerque,
- d'améliorer la balance commerciale française pour ce type de produits,
- d'améliorer l'empreinte Carbone en optimisant la logistique grâce à sa localisation au cœur d'un important bassin français de production, et grâce à l'implantation industrielle sur le port de Dunkerque avec accès direct pour l'exportation,
- de localiser en France une implantation industrielle au lieu de la Belgique sachant que l'approvisionnement sera toujours réalisé en majorité à partir de la production agricole française, seule région capable de satisfaire à cet accroissement de surface,
- de permettre la création d'emplois directs et indirects au niveau régional.

En conséquence l'UNPT soutient ce projet et souhaite vivement sa concrétisation prochaine. Cette implantation devra être l'occasion de structurer les producteurs en amont de cet industriel par la création d'un groupement de producteurs, et ainsi contribuer à la structuration de la filière portée par l'UNPT.

L'UNPT est prête à participer activement à cette structuration en lien avec l'industriel Clarebout.

**Arnaud Delacour**  
**Président UNPT**



**E784 - Philippe**

**Organisme** : Association ATHF

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 09h00

**Lieu de dépôt** : Par email

**Objet** : avis

**Contribution** : Madame, Monsieur, Nous vous remercions de bien vouloir trouver en PJ la contribution de l'Association des Transitaires des Hauts de France à l'enquête publique concernant l'implantation de l'entreprise CLAREBOUT sur la ZGI du Grand Port Maritime de Dunkerque. ATHF Philippe FASQUELLE Président 44-46, rue du Leughenaer BP 3-131 59377 DUNKERQUE Cedex 1 03.28.59.07.65

**Pièce(s) jointes(s)** :



Tél : 03 28 59 07 65  
Fax : 03 28 63 35 42  
44-46 rue du Leughenaer  
BP 3 131  
59377 Dunkerque Cedex 01

## QUI SOMMES-NOUS ?

**ATHF**

Association des Transitaires  
des Hauts-de-France

représente les Commissionnaires de transports maritimes ou aériens (à l'exclusion des transporteurs routiers), les commissionnaires en douane et Transitaires situés dans la région des Hauts-de-France. L'un de ses buts statutaires principaux est de "rechercher, dans l'intérêt général, tous les moyens de nature à lutter efficacement au point de vue du trafic international contre la concurrence des ports étrangers".

Sous la dénomination rapide de "Transitaires", ces Professionnels – facilitateurs reconnus du commerce extérieur - sont de véritables Organiseurs de Transport International, qui accompagnent et conseillent leurs clients importateurs/exportateurs pour toutes leurs opérations de transport, logistique, douane et autres opérations réglementaires.

Organiser le transport, c'est bâtir un pont entre les produits et les marchés, grâce à une organisation en réseau dans le monde entier.

### **CLAREBOUT : UN PROJET AMBITIEUX POUR LE DUNKERQUOIS**

Après avoir traversé deux années difficiles marquées par les manifestations des « gilets jaunes », puis les grèves contre la réforme des retraites, la France, et notre région, souffrent aujourd'hui terriblement de la situation engendrée par la pandémie du Covid-19.

Nombre d'entreprises sont en difficulté et l'opportunité que représente l'installation de l'usine Clarebout de traitement des pommes de terre est un véritable ballon d'oxygène pour l'activité du Dunkerquois.

D'une part, ce sont 300 emplois directs qui seront concernés. D'autre part, la politique commerciale de Clarebout profitera aux transporteurs routiers, aux logisticiens et transitaires, aux dockers, aux entreprises de maintenance, et surtout aux agriculteurs obligés actuellement de vendre à perte leur production de pommes de terre jusqu'à 0,20 € / kg comme on peut le voir à Spicker, Wormhout, Zegerscappel, Bambecque etc...

Cette implantation peut concourir au développement de flux maritimes et donc être une valeur ajoutée certaine pour tout le territoire grâce aux emplois générés et dont notre population, avec ses jeunes en quête de devenir, a crucialement besoin.

Il serait irresponsable aujourd'hui de s'opposer à un tel investissement dans une période où l'emploi n'a jamais été aussi menacé.





Par ailleurs, la proximité des zones agricoles de l'usine de production permet de diminuer de manière importante l'impact environnemental.

De même, en raccourcissant les distances entre la production et les infrastructures, le bilan carbone de l'activité transport est fortement diminué.

Enfin, ce projet s'inscrit également dans la droite lignée du projet CAP 2020 du Grand Port Maritime de Dunkerque dont l'ambition, au-delà du simple développement de l'activité portuaire, est également d'attirer des industriels, créateurs d'emploi et de richesses pour le territoire, dans les zones logistiques dédiées.



**E785 - Didier**

**Organisme** : Association ATU

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 20h00

**Lieu de dépôt** : Par email

**Objet** : avis

**Contribution** : Madame, Monsieur, Veuillez trouver ci-joint la contribution de l'Association des Transporteurs usagers du port de Dunkerque à l'enquête publique au sujet du projet d'implantation de l'entreprise CLAREBOUT sur le domaine de Dunkerque Port. Cordialement / Didier BETHUNE, pour l'Association des Transporteurs Usagers du port de Dunkerque 44-46, rue du Leughenaer - 59140 DUNKERQUE - 03.28.59.07.65

**Pièce(s) jointes(s)** :

## **Association des Transporteurs Usagers du port de Dunkerque**

L'Association des Transporteurs usagers du port de Dunkerque regroupe les transporteurs routiers des Hauts-de-France, usagers des terminaux du port de Dunkerque. Elle a pour but l'étude de toutes les questions devant concourir au développement, à la prospérité du port de Dunkerque ainsi que de ses membres.

Forte de la quasi-totalité des Transporteurs routiers directement locaux liés à l'activité portuaire, l'Association regroupe des entreprises de toutes tailles, elles-mêmes affiliées à l'une des Fédérations professionnelles nationales du transport routier. La philosophie est de se positionner en tant que partenaire complémentaire aux modes alternatifs avec toute la souplesse requise dans le cadre des circuits courts et de l'économie circulaire de proximité.

C'est notamment ce qui caractérise l'activité de CLAREBOUT alimentée par les producteurs agricoles locaux et potentiellement d'oléagineux.

Les débouchés maritimes constituent par ailleurs un prolongement à l'activité de production elle-même, complétant ainsi le recours à une main d'œuvre logistique et portuaire supplémentaire à celle requise par l'unité de transformation Clarebout en propre.

Soucieuse de participer à cette opportunité d'emplois dans un contexte ainsi bien maîtrisé sur le plan écologique, notre Association ne peut que soutenir un tel projet d'implantation à même d'atténuer les effets d'une crise sociale qui se profile à cause de la pandémie et en suite de celle-ci.

Et ceci d'autant plus que notre Profession est soumise à la féroce concurrence des acteurs d'autres pays qui serait trop contents de profiter d'une faiblesse de notre territoire si celui-ci ne saisissait pas l'opportunité d'une telle implantation locale.

Nous sommes ainsi prêts à participer à une logistique vertueuse propre à l'économie circulaire engendrée par l'implantation de l'unité CLAREBOUT, pour la défense de notre activité et plus ouvertement de notre bassin d'emplois.

44-46 Rue du Leughenaer – BP 3131 - 59377 Dunkerque Cedex1



**E786 - VALERY - Bissezeele**

**Organisme** : SCEA PUPPYNCK VALERY

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 16h00

**Lieu de dépôt** : Par email

**Objet** : AVIS FAVORABLE

**Contribution** : Messieurs, Concernant l'enquête public de la société CLAREBOUT à Saint Georges sur l'Aa, Nous souhaitons émettre un avis positif. Nous sommes favorable à l'installation de cette industrie dans ce secteur. Valéry PUPPYNCK SCEA PUPPYNCK VALERY BISSEZEELE

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**E787**

**Organisme** : Chambre d'Agriculture du Nord -Pas de Calais

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 13h00

**Lieu de dépôt** : Par email

**Objet** : AVIS

**Contribution** : Bonjour, Vous trouverez ci joint les remarques du président de la chambre d'agriculture du Nord Pas de Calais à propos du projet d'installation de l'industriel CLAREBOUT sur le site de St Georges sur l'Aa. Le projet de la Société CLAREBOUT, concernant la construction d'une usine de transformation de pommes de terre, retient toute notre attention dans l'intérêt de la filière. Ce projet permettra : - d'assurer un débouché local et pérenne à la production agricole régionale de pomme de terre, en effet sur les 120 000 ha de pommes de terre de la région Hauts de France, 30 000 sont implantés dans le département du Nord avec une forte concentration en Flandres. Local, ce débouché améliorera le bilan carbone de la filière grâce à un site de transformation à proximité des principaux bassins de productions. De plus, ces livraisons seront désormais plus simples en limitant les mouvements transfrontaliers actuels. Pérenne, grâce à la volonté de cet industriel de s'implanter et de se développer sur le territoire Français sécurisant davantage nos producteurs qui subissent actuellement une crise de surproduction liée au Covid19. - d'accompagner le développement des marchés d'exportation, compte tenu de son implantation sur le port de Dunkerque (demande en constante évolution au niveau mondial des produits transformés à base de pommes de terre) - d'améliorer la balance commerciale française pour ce type de produits, en effet, une très grosse partie de pommes de terre d'industrie produites en France sont transformées en Belgique et au Pays Bas. - de permettre la création d'emplois directs et indirects au niveau régional et sur les quelques 6 000 exploitations productrices de pommes de terre en Hauts de France.

L'implantation de cet industriel Belge sur le territoire Français sera une opportunité pour solliciter la structuration des relations avec les producteurs livrant les usines de ce groupe. Par ailleurs, nos services sont en mesure de travailler conjointement avec les producteurs et l'industriel en matière d'accompagnement technique, appui réglementaire..., pour une production répondant aux normes industrielles en préservant les ressources naturelles. En conséquence la chambre d'Agriculture soutient ce projet et souhaite vivement sa concrétisation prochaine. Le Président, Christian DURLIN Cordialement,

**Pièce(s) jointes(s) :**



**Présidence,**

Nos Réf. :  
CD/BH/20.00077

Objet :  
Projet Sté CLAREBOUT

**Siège administratif**

56 avenue Roger Salengro  
BP 80039  
62051 Saint Laurent Blangy cedex

SIRET 130 013 543 00025

Tél. : 03 21 60 57 57  
Email : [contact@npdc.chambagri.fr](mailto:contact@npdc.chambagri.fr)

Le projet de la Société CLAREBOUT, concernant la construction d'une usine de transformation de pommes de terre, retient toute notre attention dans l'intérêt de la filière. Ce projet permettra :

- d'assurer un débouché local et pérenne à la production agricole régionale de pomme de terre, en effet sur les 120 000 ha de pommes de terre de la région Hauts de France, 30 000 sont implantés dans le département du Nord avec une forte concentration en Flandres.

**Local**, ce débouché améliorera le bilan carbone de la filière grâce à un site de transformation à proximité des principaux bassins de productions. De plus, ces livraisons seront désormais plus simples en limitant les mouvements transfrontaliers actuels.

**Pérenne**, grâce à la volonté de cet industriel de s'implanter et de se développer sur le territoire Français sécurisant davantage nos producteurs qui subissent actuellement une crise de surproduction liée au Covid19.

- d'accompagner le développement des marchés d'exportation, compte tenu de son implantation sur le port de Dunkerque (demande en constante évolution au niveau mondial des produits transformés à base de pommes de terre)

- d'améliorer la balance commerciale française pour ce type de produits, en effet, une très grosse partie de pommes de terre d'industrie produites en France sont transformées en Belgique et au Pays Bas.

- de permettre la création d'emplois directs et indirects au niveau régional et sur les quelques 6 000 exploitations productrices de pommes de terre en Hauts de France.

L'implantation de cet industriel Belge sur le territoire Français sera une opportunité pour solliciter la structuration des relations avec les producteurs livrant les usines de ce groupe. Par ailleurs, nos services sont en mesure de travailler conjointement avec les producteurs et l'industriel en matière d'accompagnement technique, appui réglementaire..., pour une production répondant aux normes industrielles en préservant les ressources naturelles.

En conséquence la chambre d'Agriculture soutient ce projet et souhaite vivement sa concrétisation prochaine.

Le Président,

Christian DURLIN

**Siège social**

299 boulevard de Leeds  
59000 Lille

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

Etablissement public  
loi du 31.01.1924  
Siret 130 013 543 00033  
APE 9411Z

[www.nord-pas-de-calais.chambre-agriculture.fr](http://www.nord-pas-de-calais.chambre-agriculture.fr)



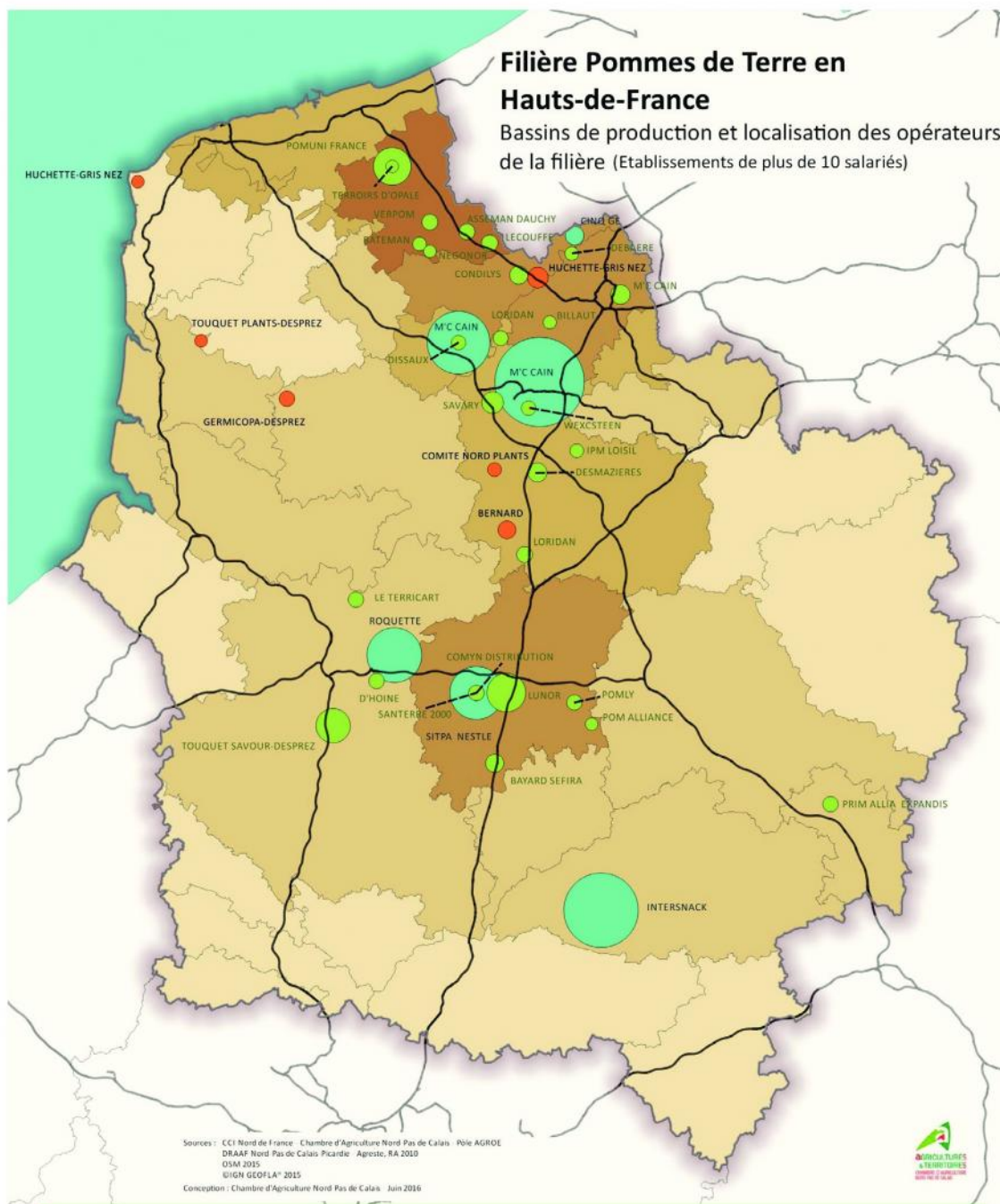


# POMMES DE TERRE



## Chiffres-clés HAUTS-DE-FRANCE





**Part des surfaces de Pommes de Terre dans la SAU en 2010 selon les petites régions agricoles (En %)**



**Effectif salarié des établissements (2015)**



**Type d'activité**

- Transformation
- Négoce
- Plants Pommes de Terre

**Réseaux de communication**

— Réseau autoroutier

Analyse cartographique réalisée à partir d'un travail partenarial avec la CCI Hauts-de-France et le Pôle Agroé sur la connaissance de l'appareil productif agroalimentaire régional.



## La pomme de terre et les territoires

Surfaces par département (toutes pommes de terre)



La répartition des régions agricoles des Hauts-de-France, selon la part de surface en pommes de terre, dessine **un bassin de production orienté nord-sud**, qui va de Dunkerque-Calais jusqu'au centre de la Picardie.

Cette **zone centrale de production s'étire ensuite vers l'est et l'ouest**, concernant ainsi bon nombre d'autres régions agricoles, où la pomme de terre est présente sans être prépondérante.

**Historiquement cultivée par presque tous les agriculteurs**, la pomme de terre reste encore une culture intégrée dans beaucoup d'exploitations régionales, à l'exception des zones herbagères.

L'importance de la pomme de terre dans l'assolement des agriculteurs est **directement liée au potentiel agronomique des sols** qu'ils mettent en valeur.

Dans **4 régions agricoles seulement, qui totalisent 40 % des surfaces régionales**, la pomme de terre dépasse le seuil des 10 % de la SAU, jusqu'à atteindre les 17 %.

Il s'agit là d'un plafond maximum, compte tenu des **fortes exigences agro-climatiques de cette culture** pour se développer au mieux et assurer une rentabilité économique.

**Le bassin « patatier » correspond donc aux meilleurs sols des Hauts-de-France**, recouverts de limons extrêmement fertiles.



La plupart des entreprises de transformation et de négoce-expédition de pommes de terre sont situées à proximité des grands axes routiers ; ceux-ci traversent également les zones de production.

Le tissu d'entreprises d'aval de cette filière se caractérise par sa très grande hétérogénéité : de grands établissements, souvent filiales de groupes internationaux, côtoient des opérateurs plus modestes en taille, notamment des négociants.

Les activités liées à la pomme de terre de consommation sont les plus représentées. Mais la région compte aussi des sites conséquents consacrés à la pomme de terre de féculé et des opérateurs majeurs du secteur du plant de pommes de terre.

Zoom sur le PLANT DE POMMES DE TERRE

**310** agriculteurs multiplicateurs

**8 600** HECTARES

**240** milliers de tonnes

**35%** de la production NATIONALE



**1<sup>ERE</sup>** REGION du plant de pommes de terre



## DU CHAMP A L'ASSIETTE

Terroir de production favorable à la pomme de terre et vaste bassin de consommation de ce tubercule, **les Hauts-de-France comptent tous les maillons de cette filière**, qui sont d'une taille significative à l'échelle française et européenne. La pomme de terre est un pilier de l'économie agricole, source de valeur ajoutée et fournissant **plus de 4 000 emplois permanents**.

Outre **la filière majeure qui s'articule autour de la production de pommes de terre de consommation**, deux autres sous-filières sont très présentes en région. **La filière plants** se rapproche de celle des semences et se caractérise par sa haute technicité et son caractère innovant. **La filière pomme de terre de féculé** fait plutôt partie de la chimie verte et se retrouve proche de l'industrie des amylacés, également très représentée en Hauts-de-France.

### INTRANTS POMMES DE TERRE



- Filière plants : recherche variétale, multiplication, suivi sanitaire
- **Comité Nord-Plants et 17 obtenteurs-multiplicateurs** en région
- **Matériels agricoles spécifiques pommes de terre** : entreprises de fabrication, de négoce et d'entretien

### PRODUCTION POMMES DE TERRE

- **1 exploitation sur 5** dans la région
- **19 hectares** cultivés en moyenne
- **27 %** des agriculteurs cultivent plus de 20 hectares et totalisent **64 %** des surfaces régionales
- **4,8 millions** de T produites, dont **3,9 millions** de pommes de terre de consommation

### INDUSTRIES DE LA POMMES DE TERRE



- **7 établissements** principaux
- **1 500 emplois** permanents
- Transformation de pommes de terre de consommation (frites, flocons, chips) et de pommes de terre de féculé

### DISTRIBUTION ET EXPEDITION DE POMMES DE TERRE EN FRAIS ET TRANSFORMEES



- **28 négociants**
- **560 emplois** permanents
- **Une plate-forme d'exportation** inter-entreprises Négonor
- Exportation régionale : au moins **1 million de T** de pommes de terre en frais et **340 000 T** de produits transformés

### CONSOMMATION DE POMMES DE TERRE ET DE PRODUITS TRANSFORMES



- **534 000 tonnes** d'utilisation intérieure totale en région dont **298 000 tonnes** pour la consommation humaine
- **50 kg** de consommation de pommes de terre par habitant  
**20 kg** en frais, **30 kg** en produits transformés
- **72 M€** d'importations régionales de produits et de conserves à base de pommes de terre en provenance de la Belgique

Sources des indicateurs : Agreste, Insee, Douanes, Fichier IAA CCI Hdf, Chambre d'agriculture Nord-Pas de Calais, Pôle Agroé.

Reproduction et utilisation autorisée avec mention intégrale des sources, du nom du document « Filières&co n°2 et du traitement des données par la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais. Pour en savoir + : [www.nord-pas-de-calais.chambre-agriculture.fr](http://www.nord-pas-de-calais.chambre-agriculture.fr), rubrique Publications / informations économiques. Contact : Yolène Lavalade, service Etudes, Prospective Economique et Territoriale [yolene.lavalade@npdc.chambagri.fr](mailto:yolene.lavalade@npdc.chambagri.fr). Publication de la Chambre d'agriculture Nord-Pas de Calais - 299 boulevard de Leeds - 59 777 Lille. Directeur de la publication : Christian Durlin - Rédaction et mise en page : Service Etudes, Prospective Economique et Territoriale et Service Communication Chambre d'agriculture Nord-Pas de Calais, CF 2010/34 - Impression : Chambre d'agriculture Nord-Pas de Calais - janvier 2020





**E788 - HELENE**

**Organisme** : DMT

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 12h00

**Lieu de dépôt** : Par email

**Objet** : avis

**Contribution** : Bonjour Le société Dunkerque Multibulk Terminal (DMT), filiale du groupe F-SCOTT, soutient pleinement l'implantation de l'unité de production du groupe CLAREBOUT. Ce nouvel arrivant contribuera de par son activité, à la création de nombreux emplois directs et indirects pour le bassin Dunkerquois. Il permettra également d'améliorer la valorisation de la production de la pomme de terre de l'hinterland des Hauts de France mais générera aussi indirectement de nombreux trafics maritime. A ce titre notre société profitera de cette implantation. Cette arrivée boostera les importations maritime de potasse de nos clients qui commercialise cet engrais auprès des producteur de pomme de terre pour amender les sols. Cela permettra donc à notre société de renforcer son activité et de continuer ainsi à embaucher. Vous en souhaitant bonne réception Cordialement  
----- Hélène SERGENT Directrice Générale D.M.T. Dunkerque Multibulk Terminal Port 2961 2961 Route du Bassin Maritime 59140 DUNKERQUE Tel : 03 28 25 41 31 | Fax : 03 28 66 47 95 | Port. : 06 98 02 67 39  
<http://www.dmterminal.com> [hsergent@dmterminal.com](mailto:hsergent@dmterminal.com)

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**E789 - Yoann**

**Organisme** : Terminal des FLANDRES

**Date de dépôt** : Le 22/05/2020 à 14h00

**Lieu de dépôt** : Par email

**Objet** : avis

**Contribution** : Bonjour, Notre société est implantée sur la zone portuaire Dunkerquoise et souhaite émettre un avis très favorable à ce projet. La création de cette usine de transformation de pommes de terre va permettre de relocaliser en France et plus particulièrement à Dunkerque une production qui partait majoritairement en Belgique pour être transformée. Elle sera également un vecteur de développement de l'emploi (320 emplois) et sera source de valeur ajoutée et retombées économique pour le bassin Dunkerquois. Notre société Terminal des Flandres manutentionnaire spécialisé dans le conteneur pourrait rapidement bénéficier de cette implantation par l'apport de 20 000 conteneurs 40' supplémentaires par an. Nous avons besoin de développer des marchés Export et la société CLAREBOUT apparait comme une entreprise dynamique capable d'y contribuer. Cela permettra aussi de mieux équilibrer les flux imports-exports, car trop de conteneurs vides sont réembarquées. De plus, d'un point de vue environnemental, il s'agit également d'un beau projet puisque nous allons favoriser les circuits courts. Les distances parcourues par les camions seront moins importantes et donc une empreinte carbone positive. En effet, il s'agit principalement d'une production locale de notre agriculture avec la transformation de celle-ci dans une usine sur le territoire du Grand Port Maritime de Dunkerque et un embarquement sur navire à Dunkerque. Il s'agit donc d'une formidable opportunité de reconstruction et confortation de notre tissu industriel. Sous-traitant, prestataires divers trouveront avec cette implantation un écosystème renforcé. Cela donnera aussi de la stabilité à la zone, qui reste très exposée aux aléas des marchés mondiaux de la sidérurgie. L'exportation de frites est en plein boom et il faut valoriser les produits français. Nous ferons de notre mieux pour accueillir Clarebout et développer des relations commerciales prometteuses. Meilleures salutations, BRUNOT Yoann P Adoptez l'éco-attitude : N'imprimez ce document que si nécessaire TERMINAL DES FLANDRES Port Ouest de Dunkerque - Port 5895 59279 LOON PLAGE Tel : ++ 33 (0)3 28 58 46 44 E-mail : yoann.brunot@terminal-des-flandres.com web site : www.terminal-des-flandres.com

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**E790 - SIMON**

**Date de dépôt** : Le 21/05/2020 à 19h00

**Lieu de dépôt** : Par email

**Contribution** : Madame, Monsieur Je me permets de vous envoyer ce mail avec mon point de vue en pièce jointe concernant l'installation de l'usine Clarebout à Saint-Georges-Sur-L'Aa en plus de ma contribution a l'enquête publique.  
Cordialement.

**Pièce(s) jointes(s)** :



Madame, Monsieur,

Je m'appelle Simon Mestdagh, je suis originaire de Dunkerque et je travaille actuellement dans une usine qui produit des frites en Belgique. Je suis favorable au projet d'installation de l'usine Clarebout pour les raisons suivantes.

Tout d'abord, sortie de crise covid-19, une nouvelle usine permettrait de proposer un emploi à ceux qui l'auraient perdu et de relancer l'économie dunkerquoise et par extension l'économie nationale.

De plus, cette usine se fournirait en pommes de terre provenant des environs, issu d'une collaboration avec les exploitants locaux, ce qui engendrerait des retombées en termes d'emplois indirects.

Ce sera une usine neuve avec des moyens modernes et adéquats afin de maîtriser au mieux l'impact environnemental et humain.

Pour ma part, travaillant dans une usine similaire ( transformation de pommes de terre ) je peux attester que ce mode de production n'engendre pas de nuisances olfactives.

Pour ce qui est du traitement des déchets, tout est valorisé ! Pelures de pommes de terre transformées pour de la bio-mass, rejets en engrais pour l'agriculture, amidon pour l'exploitation pharmaceutique... Ce qui révèle une volonté de l'entreprise de minimiser l'impact environnemental et d'avoir une conscience écologique et je pense que Clarebout en fera de même.



**C791 - Claude - Saint-Georges-sur-l'Aa**

**Organisme** : Mairie de St Georges sur l'Aa

**Date de dépôt** : Le 18/05/2020 à 16h00

**Lieu de dépôt** : Par courrier

**Objet** : Demande de report

**Contribution** : Courrier en pièce jointe

**Pièce(s) jointes(s) :**

COMMUNE  
SAINT-GEORGES-SUR-L'AA  
123 rue Raymond Verva  
59820

Tél. : 03.28.23.12.55  
Fax : 03.28.23.05.50  
Ouverte au public  
Lundi Mardi Jeudi Vendredi  
De 9h00 à 11h30  
Saintgeorgesaa.mairie@orange.fr



Saint Georges sur l'Aa,

Le 18 mai 2020

Préfecture du Nord  
Mr Michel LALANDE  
Préfet de la Région des Hauts de France  
Préfet du Nord  
12 rue Jean Sans Peur  
CS 20003  
59 039 Lille Cedex

Objet : Demande de report de l'enquête publique de l'usine CLAREBOUT

Monsieur le Préfet,

Je sollicite votre haute bienveillance au sujet d'un report de clôture d'enquête publique concernant l'implantation de l'usine CLAREBOUT sur notre commune, Saint-Georges-Sur-L'Aa, qui se termine ce samedi 23 mai 2020.

En effet, j'ai reçu ce jour une délégation représentant un collectif d'habitants de notre village qui affirme à raison, qu'ils n'ont pu répondre à l'enquête publique à cause du confinement. Je précise qu'un grand nombre de la population de notre commune se plaint de ne pas avoir été concerté à ce sujet.

Aussi, afin de répondre à leurs attentes, et de favoriser la démocratie citoyenne, j'ai l'honneur de vous demander une prolongation afin que chacun puisse s'exprimer à ce sujet.

Je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à ma requête et dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Préfet, en ma parfaite considération.

Claude CHARLEMAGNE  
Maire de Saint-Georges-Sur-L'AA,



*Copie adressée à Mr le Sous-Préfet de Dunkerque,  
Monsieur Éric ETIENNE*



**E792 - Luc**

**Organisme** : CNIPT

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 18h00

**Lieu de dépôt** : Par email

**Objet** : Avis favorable

**Contribution** : Monsieur le commissaire enquêteur, La possibilité d'accueillir sur notre territoire une entreprise agroalimentaire de ce type est une réelle opportunité tant sur le plan social que sur le plan économique et même environnementale. Sur le plan social c'est à court terme un bassin d'emplois directe et indirecte (350 emplois) en cette période de crise nous avons le devoir de mettre tout en ?uvre pour saisir cette opportunité. Sur le plan économique c'est la possibilité de transformé notre matière première sur notre territoire, c'est aussi assuré la pérennité d'une production chez nos producteurs agriculteurs qui ont le savoir-faire est qui sont à la recherche permanente de sécurité d'écoulement de leurs production ,cela contribuera aussi à la sécurité alimentaire de notre pays. Sur le plan environnemental ,implanté sur cette zone dédiée a l'industrie ,cela va de soit de plus nous savons compter sur les services de nos différentes administrations pour que ce dossier puisse se développer tout en respectant une réglementation française rigoureuse. Pour toutes ces raisons c'est une réelle chance que nous devons saisir. Luc Chatelain Président du CNIPT Comité interprofessionnel de la Pomme de Terre

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**C793 - Habitants de St Georges sur l'Aa - Saint-Georges-sur-l'Aa**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 10h00

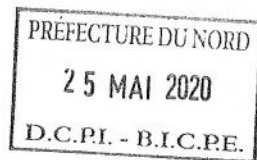
**Lieu de dépôt** : Par courrier

**Pièce(s) jointes(s) :**



Saint-Georges sur l'Aa, le 21 mai 2020.

A l'attention de Monsieur le Préfet de la région Hauts-de-France.



Préfecture du Nord  
Bureau des Installations Classées pour  
la Protection de l'Environnement  
12, rue Jean Sans Peur.  
59039 – Lille.

- Objet :** Demande de report de l'enquête publique, relative au projet d'implantation d'une unité de transformation de pommes de terre, sur les communes de Saint Georges sur l'Aa et Bourbourg.
- Références :** Arrêté préfectoral du 13/02/2020 - Arrêté d'enquête publique environnementale unique.  
Arrêté préfectoral modificatif du 23/04/2020 - Arrêté portant modification d'une enquête publique unique.

Monsieur le Préfet de la Région Hauts de France,

Nous vous adressons ce courrier en tant qu'habitants de la commune de Saint-Georges sur l'Aa, concernés par l'enquête publique portant sur le projet d'installation de la société CLAREBOUT, ouverte par voie dématérialisée le 29 avril, par arrêté du 23 avril 2020 en référence.

Confinés jusqu'au 11 mai 2020, pour raison de crise sanitaire provoquée par la pandémie de Covid-19, ce n'est qu'à partir de cette date que les déplacements nous ont permis d'apprendre au travers d'échanges entre voisins que cette enquête, suspendue en raison des circonstances exceptionnelles et du contexte sanitaire que subit le territoire national, avait été relancée depuis déjà plus de 10 jours.

Si l'arrêté du 23 avril 2020 avait été affiché en mairie, selon l'article 3, en raison des restrictions de déplacements, nous n'avions aucun motif pour nous y rendre. Le déplacement en mairie n'était d'ailleurs pas autorisé pour certains d'entre nous qui habitent à plus d'un kilomètre, sachant que l'accueil au public de celle-ci était fermé.

Selon le rappel énoncé sur la page d'accueil du registre numérique, l'enquête publique est destinée à « assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement. ».

Aucune information n'a été transmise aux habitants de la commune et très probablement des communes voisines concernées par cette enquête sur son lancement, vraisemblablement vis-à-vis des difficultés de communication liées à la crise sanitaire.

Devant ce constat, un sondage effectué auprès de la population et destiné à l'informer a été réalisé sur notre commune, permettant de constater qu'au moins 95 % des foyers y ayant répondu, n'avaient pas été informés de l'ouverture de l'enquête publique par voie dématérialisée. Vous trouverez les éléments détaillés de ce sondage en pièce jointe à ce courrier. Plusieurs autres sondages, non formalisés, réalisés dans les communes voisines amènent au même constat. Hormis les personnels travaillant en mairie et les membres des Conseils Municipaux, aucune des personnes rencontrées n'a déclaré avoir été informée de façon officielle de l'ouverture de cette enquête.

Aujourd'hui, 21 mai 2020, soit 2 jours avant la clôture de l'enquête publique dématérialisée, les dossiers ne sont toujours pas consultables en mairie vis-à-vis des risques de contamination. Les réunions d'information ne sont pas réalisables en regard de l'état d'urgence sanitaire toujours en cours. Les rencontres entre personnes pour échanger sont toujours très limitées, pour la même raison, dans le cadre de la limitation des rassemblements pour réduire les risques de propagation du virus. Personne ne semble en mesure de répondre aux questions que nous nous posons légitimement en tant que riverains, ni de garantir le respect des engagements pour confirmer l'absence d'impact sur notre qualité de vie et la valeur immobilière de nos logements. Les dossiers mis à dispositions sur internet sont peu accessibles et trop complexes pour la majeure partie des personnes non initiées, d'autant qu'un nombre non négligeable de concitoyens ne dispose pas d'accès à internet. De plus, certaines pièces du dossier, jointes à l'enquête, sont illisibles, telles que par exemple les cartographies des effets toxiques de dispersion d'ammoniac.

Cependant, nous comptabilisons à ce jour, pour une enquête publique, un nombre tout à fait exceptionnel de contributions avec avis défavorable, qui représente certes un faible pourcentage des foyers concernés, mais qui constitue en réalité un rejet massif de la population, évidemment sensible à l'emploi et au développement économique de la région, mais consciente également des enjeux environnementaux et du respect de la qualité de vie de chacun et en particulier des riverains. En effet, au vu du nombre impressionnant de personnes non informées à ce jour du lancement de cette enquête, dans le contexte très particulier de cet état d'urgence sanitaire, il conviendra également d'analyser l'impact des contraintes de confinement sur le niveau de contribution, et prendre en compte que le principe de non objection tacite au projet, implicitement retenu pour l'absence de contribution en règle générale, ne pourra être appliquée.

En regard du fait qu'aucune information n'ait pu être assurée auprès des personnes concernées, vis-à-vis des constats ci-dessus, et en définitive du fait que l'objectif d'information et de participation du public à la contribution de cette enquête n'ait pu être appliqué, tel que défini selon la loi en respect de la démocratie, nous demandons que les éléments déjà transmis soient pris en compte au dossier d'instruction, et que cette enquête soit de nouveau relancée dans une période durant laquelle les réunions publiques pourront être tenues pour information des citoyens, en présence des élus locaux, du porteur du projet, du demandeur et des autorités en mesure de faire respecter les engagements pris pour garantir la préservation de la qualité de vie des riverains et donc l'absence de toute nuisance sur les zones habitées, en conformité avec les orientations du PADD.

Cette demande est soutenue par les résultats du sondage en pièce jointe, réalisé sur l'ensemble de la commune de Saint-Georges sur l'Aa, qui montre que 100% des personnes ayant répondues sont favorables à un report de l'enquête publique.

Nous souhaitons également que les personnes ayant pu s'exprimer puissent à nouveau faire part de leur avis au travers de cette prochaine enquête, en fonction des nouveaux éléments qui pourront leur être apportés.

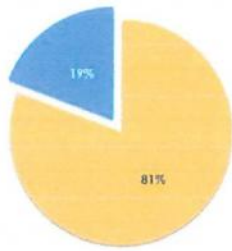
Enfin, nous nous interrogeons par ailleurs sur les critères qui ont permis d'intégrer cette enquête dans la liste des 17 projets au niveau national, concernées par le décret 2020-453 du 21/04/2020 portant dérogation au principe de suspension des délais pendant la période COVID pour des motifs de protection suivants : intérêts fondamentaux de la Nation, sécurité, protection de la santé, salubrité publique, sauvegarde de l'emploi et de l'activité, sécurisation des relations de travail et de négociation collective, préservation de l'environnement et protection de l'enfance et de la jeunesse.

Dans l'attente de la prise en considération de nos demandes, veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations respectueuses.

Pièce jointe : Résultats du sondage – 8 pages. ( **1** )

Copie de ce courrier déposé en mairie de Saint Georges sur l'Aa.

Résultats du sondage

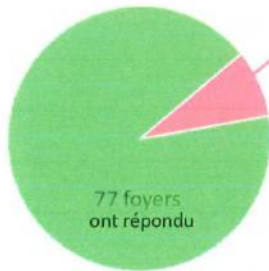


## 100% des foyers ont été sollicités

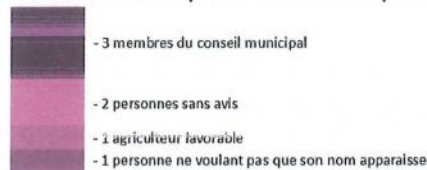
19% des foyers étaient absents lors du sondage, et n'ont pas pu s'exprimer.

81% des foyers de Saint Georges sur l'Aa ont pu donner leur avis.

Parmi les 81% des foyers de Saint Georges ayant pu donner leur avis :



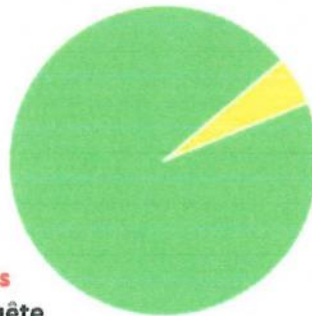
### 7 personnes n'ont pas souhaité répondre au sondage :



**100%** des personnes ayant répondu au sondage  
**100%** sont FAVORABLES  
à un REPORT de l'enquête publique

Sur tous les foyers ayant voulu répondre au sondage :

**95%** n'étaient pas  
au courant de l'enquête  
publique sur l'usine CLAREBOUT



### 5% étaient au courant

- 3 par leur statut de conseiller municipal
- 1 par son travail à la mairie

Aussi, il est important de tenir compte que sur les 85 foyers sollicités :

**7** foyers ont précisé ne pas avoir accès à internet  
et sont tous DEFAVORABLES au projet CLAREBOUT

Fait le 17/05/2020

Nom-prénom

Êtes vous au courant du projet d'usine CLAREBOUT et de l'enquête publique?

Êtes vous POUR le report de l'enquête publique afin d'être mieux informé sur le sujet?

|   |     |                      |
|---|-----|----------------------|
| LECOINTE Jules & VANRIEST Berthe<br>313 rue de l'Eglise | NON | POUR                 |
| OUTTERS Folim et Bebutrice<br>331, Rue de l'église      | NON | POUR                 |
| Bocquillat Panno - Christelle<br>87 Rue de l'église     | NON | POUR                 |
| BUTEZ FRANCK<br>277 - RUE DE L'EGLISE                   | NON | POUR                 |
| DUFRESNE Veronique<br>217 rue de l'église               | NON | POUR                 |
| BOCQUILLON Eric<br>110 Rue de l'Eglise                  | OUI | POUR                 |
| RONDECE Michael<br>237 rue de l'église                  | NON | POUR                 |
| Mozey Ghise<br>218 rue de l'église                      | NON | POUR<br>PAS INTERNET |
| PIETIN-DUFOUR<br>194 rue de l'église                    | NON | POUR                 |
| DELOBEL LAURENT<br>177 Rue de l'église                  | NON | POUR                 |
| Bettinelli Vinaric<br>204 route de l'Aa                 | NON | POUR                 |
| Maryse Lecointe<br>87 la pâture au lait                 | NON | POUR                 |
| Bauzone Charles<br>130 rue de l'église                  | NON | POUR                 |



Fait le 17/05/2020

| Nom-prénom   | Êtes vous au courant du projet d'usine CLAREBOUT et de l'enquête publique? | Êtes vous POUR le report de l'enquête publique afin d'être mieux informé sur le sujet? |
|--|--|--|
| DUBAL Thierry<br>159 rue de l'église                                 | Non  | oui  |
| CORNIL Michiel<br>147 rue de l'église                                | NON  | oui  |
| BOUSSEL Ghislain et Eric<br>206 rue du village                       | NON  | oui  |
| Salotzain Mathieu<br>149 rue de l'église                             | NON  | oui  |
| Mocquette Eulalie<br>50 rue de l'église                              | NON !  | Oui !!   |
| VIRSE MICHEL<br>750 CD 11  | NON  | oui !  |
| Degres Sophie<br>107 rue de l'église St Georges                      | NON  | oui  |
| FOURNIER Madege<br>39 rue de l'église St Georges / PA                | NON  | oui  |
| Hocquette Patrick Veronique<br>50, rue de l'église St Georges        | NON  | oui  |
| Verfaillie Ghégoire<br>85 + impasse de la patine<br>59882 ST GEORGES | NON  | oui  |
| GERARD Frédéric<br>150 rue de l'église<br>59890 St Georges sur l'Aa  | Non  | Oui  |
| Rondel Adeline<br>6 rue du village<br>59820 St Georges               | NON  | oui  |
| FELIZZEN Jocelyne<br>715 route de l'Aa<br>59820 St Georges           | oui  | oui<br>PAS INTERNET  |

Fait le 17/05/2020

Nom - prénom

Êtes vous au courant du projet d'usine CLAREBOU et de l'enquête publique?

Êtes vous POUR le report de l'enquête publique afin d'être mieux informé sur le sujet?

|  |      |                      |
|--|------|----------------------|
| Yvette Bellart<br>698 route de l'Az<br><i>Bellart Yvette</i>                                       | non  | pour<br>PAS INTERNET |
| Boxavelot Elisabeth<br>277 rue de la petite Vierge 57820 St Georges sur l'Az<br><i>[Signature]</i> | NON  | pour                 |
| Wadooux Amandine<br>1405 route des pierres 59820 St Georges sur l'Az<br><i>[Signature]</i>         | NON. | POUR.                |
| MEKILSEN Raymond<br>657 Route de Wasche St Georges sur l'Az<br><i>[Signature]</i>                  | NON  | POUR.                |
| JENNEQUIN Jean Marc<br>1454 chemin de l'Az<br><i>[Signature]</i>                                   | NON  | POUR<br>PAS INTERNET |
| VAIVE GIACOMO<br>1122 Rue de Boux gaut St Georges<br><i>[Signature]</i>                            | Non  | POUR.                |
| FAMILLE AGEZ<br>1056 CD II ST GEORGES<br><i>[Signature]</i>  | NON  | POUR                 |
|  |      |                      |
|  |      |                      |
|  |      |                      |
|  |      |                      |
|  |      |                      |
|  |      |                      |
|  |      |                      |
|  |      |                      |



Fait le 18/05/2020

Nom-prénom

Êtes vous au courant du projet d'usine CLAREBOUT et de l'enquête publique?

Êtes vous POUR le report de l'enquête publique afin d'être mieux informé sur le sujet?

|   |            |                      |
|---|------------|----------------------|
| M. et M <sup>me</sup> Lavaye<br>257, Rue de l'église<br><i>M<sup>me</sup> Lavaye</i>  | Non        | Pour<br>PAS INTERNET |
| M <sup>e</sup> CIROT.<br>2095 Route de l'AA<br><i>(CIROT)</i>   | Non        | Pour<br>PAS INTERNET |
| M <sup>me</sup> VERMEULEN Véronique<br>CD17 4 Résidence les Alouettes<br>59820 ST GEORGES l'AA.   | Non        | Pour.                |
| GERAGAT François<br>2 Résidence LES ALOUETTES   | Non        | Pour                 |
| M <sup>re</sup> et M <sup>me</sup> Agneray Didier<br>8 Rue du Village<br>Résidence les Alouettes<br>59820 St Georges sur l'AA<br><i>Agneray</i> | Non        | Pour                 |
| M <sup>me</sup> Lecoustre Amélie<br>7 Rue du village 59820<br><i>M<sup>me</sup> Lecoustre</i>   | Non        | Pour.                |
| DEHARTE Stéphanie<br>8 résidence les Alouettes<br><i>Delumb</i>   | Non        | Pour                 |
| M <sup>r</sup> Landy et M <sup>me</sup> Pequeux Karéla<br>10 Res les alouettes<br><i>Pequeux</i>  | Non        | Pour                 |
| M <sup>lle</sup> Treutenore et M <sup>r</sup> Lemane<br>14 Résidence les alouettes<br><i>Treutenore</i>   | Non        | Pour.                |
| M <sup>r</sup> Blanchard Pierre et M <sup>me</sup> François<br>Sandunk<br>15 Résidence des Alouettes<br><i>Sandunk</i>                          | Non        | Pour                 |
| M <sup>r</sup> BELET ALLAN<br>12 RESIDENCE LES ALOUETTES<br>59820<br><i>Belet</i>   | NON        | POUR                 |
| Crecent Kevin<br>11 Résidence les Alouettes<br><i>Crecent</i>   | Non        | Pour                 |
| BUTEZ Lionel<br>9 rue du Village 59820 St<br>RONDEL Marie Claire<br><i>Butez</i>  | Non<br>Non | Pour<br>Pour         |



Fait le 18/05/2020

| Nom - prenom  | Êtes vous au courant du projet d'usine CLAREBOUT et de l'enquête publique? | Êtes vous POUR le report de l'enquête publique afin d'être mieux informé sur le sujet? |
|---|--|--|
| M <sup>r</sup> Druel Patrick<br>133 rue de l'église                             | NON  | POUR   |
| M <sup>r</sup> VEHU Bastien<br>299 rue de l'église<br>59820 ST Georges sur l'Aa | NON  | POUR   |
| M <sup>m</sup> HOLGADO<br>179 Rue du Village<br>59 820 SAINT-GEORGES            | NON  | POUR   |
| Philippe FUNER<br>111 rue du village<br>59820 ST G. L'AA                        | NON  | POUR   |
| NUNNE Lucie<br>21 rue Maurice Leguet<br>59820 St Georges/AA                     | NON  | POUR   |
| Juliette MARCEAU<br>220 rue du Village<br>59820 Saint Georges sur l'AA          | NON  | POUR   |
| Mocklyn Armand<br>222 rue du village 59820 St Georges                           | NON  | POUR   |
| CLAIS STEPHANE<br>224 CD 17 59820   | NON  | POUR   |
| GUIGNARD Margot<br>216 CD 17 59820 St Georges                                   | NON  | POUR   |
| Agnéray Olivier<br>228 CD 17 5  | NON  | POUR   |
| Stevempet Eric<br>230 CD 17   | NON  | POUR   |
| LODER Manuelle<br>226 CD 17   | NON  | POUR   |
| DOS SANTOS MARCO et INES<br>4 rue Maurice Leguet                                | NON  | POUR   |

Fait le 18/05/2020

Nom - prénom

Êtes vous au courant du projet d'usine CLAREBOUT et de l'enquête publique ?

Êtes vous POUR le report de l'enquête publique afin d'être mieux informé sur le sujet ?

|   |            |            |
|---|------------|------------|
| <p>Duthilleul Jennifer<br/>218 CD 17 Les Mesanges</p>   | <p>non</p> | <p>Oui</p> |
| <p>WELLEMS Tanguy<br/>208 CD 17 Résidence les Mesanges<br/>W</p>                              | <p>NON</p> | <p>Oui</p> |
| <p>ROBACHE Annelie<br/>23 Route des Peres<br/>59820 St. Georges sur LIAN</p>                  | <p>NON</p> | <p>Oui</p> |
| <p>Dehaute Pideel<br/>3 nes ls alouette</p>   | <p>non</p> | <p>Oue</p> |
| <p>FACOMPRE Vanille<br/>1 rue du village Rossi les Alouettes<br/>59820 St Georges sur PAA</p> | <p>Non</p> | <p>Oui</p> |
|   |            |            |
|   |            |            |
|   |            |            |
|   |            |            |
|   |            |            |
|   |            |            |
|   |            |            |
|   |            |            |

→ 31 familles sondées

page 6/7



fait le 19/05/2020

| Nom - prénom  | Êtes vous au courant du projet d'usine CLAREBOUT et de l'enquête publique? | Êtes vous Pour le report de l'enquête publique afin d'être mieux informé sur le sujet? |
|---|--|--|
| LELIEUR J-Luc<br>1740 route de Grandchamps<br>59820                 | NON  | non<br>PAS INTERNET  |
| <del>Verwaelt</del> Franck<br>1183 RD 44 59820 St Georges           | non  | oui  |
| <del>Verwaelt</del> Christian<br>59-39 rue du village               | non  | oui  |
| Verwaelt Céline<br>556 rue des Pierres<br>St Georges sur l'as       | non  | oui  |
| Verwaelt Anne<br>1895 chemin du halage<br>St Georges                | non  | oui  |
| Verwaelt Angélique<br>1725 chemin du Halage                         | NON  | oui  |
| LIEVEN Michel<br>177 chemin du Halage                               | NON  | oui  |
| Mestlen Guy<br>151, chemin du halage                                | NON  | oui  |
| Housczyk Michel<br>113 Chemin du Halage                             | oui  | oui  |
| Destierdt Geraldine<br>412 chemin du Halage<br>59820 St Georges     | non  | oui  |
| Roossov Martine<br>71 chemin du Halage<br>59820 St Georges sur l'As | non  | oui  |
| Muel Marie Helene<br>43 Chemin du Halage<br>St Georges sur l'As     | Non  | oui  |
| Nojard Fernando<br>179 rue du Halage 1714                           | Na.  | OUI  |

→ Page ajoutée non comptabilisée dans le tableau des résultats

| Nom et adresse   | Avez vous connaissance du projet CLAREBOUT ? | Souhaitez vous une extension du temps de l'enquête publique.? |
|--|--|---|
| L elion J. luc 1790 route de Grandines 59820 St Georges 12/12a | Oui  | Oui   |
| Tallier Sebastien 596 route de la Wasche 59820 St Georges      | non  | Oui   |
| MERISEY Raymond 687 route de la Wasche 59820 St Georges        | non  | Oui   |
|  |  |   |
| 2289 <sup>3</sup> Chemin du Halage                             | non  | Oui.  |
| VANDATTE SEBASTIEN 1725 Chemin du Halage 59820 St Georges      | Oui  | Oui   |
| DRUEL Marc 256 Rue René Clément Magny St Georges               | non  | Oui.  |
| 42 Dossier Géraudine St Georges chemin du Halage sur l'Ac.     | Oui  | Oui -   |
|  |  |   |
|  |  |   |
|  |  |   |
|  |  |   |
|  |  |   |

(+1)



**E794 - Olivier**

**Organisme** : Chambre d'Agriculture Hauts de France

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 10h00

**Lieu de dépôt** : Par email

**Objet** : AVIS FAVORABLE

**Contribution** : Bonjour, Je vous fais suivre nos remarques concernant le projet d'installation de l'industriel CLAREBOUT sur le site de St Georges sur l'Aa et Bourbourg, accompagnées d'une présentation de la filière PdT rédigée par notre service Affaires Economiques et Prospective. Vous en souhaitant bonne réception Cordialement Olivier DAUGER Président Chambre Régionale d'Agriculture des Hauts de France AGRICULTURES & TERRITOIRES Chambre d'agriculture Hauts de France 19 bis rue Alexandre Dumas 80096 Amiens cedex 3  
Mail:c.thelliez@hautsdefrance.chambagri.fr Tel:03.21.60.57.79

**Pièce(s) jointes(s)** :



**Pour toute correspondance :**

**Siège administratif**  
19 Bis rue Alexandre Dumas  
80096 AMIENS cedex 3

Tél. : 03 22.33.69.00  
Fax : 03. 22. 33. 69. 99

[www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr](http://www.hautsdefrance.chambres-agriculture.fr)

Madame, Monsieur,

Le projet de la Société CLAREBOUT relatif à la construction d'une usine de transformation de pommes de terre, retient toute notre attention dans l'intérêt de la filière. Ce projet permettra :

- d'assurer un débouché local et pérenne à la production agricole régionale de pommes de terre. En effet sur les 120 000 ha de pommes de terre de la région Hauts de France, 30 000 ha sont implantés dans le département du Nord avec une forte concentration en Flandres.

**Local**, ce débouché améliorera le bilan carbone de la filière grâce à un site de transformation à proximité des principaux bassins de productions. De plus, ces livraisons seront désormais plus simples en limitant les mouvements transfrontaliers actuels.

**Pérenne**, grâce à la volonté de cet industriel de s'implanter et de se développer sur le territoire Français sécurisant davantage nos producteurs qui subissent actuellement une crise de surproduction liée au Covid19.

- d'accompagner le développement des marchés d'exportation, compte tenu de son implantation sur le port de Dunkerque (demande en constante évolution au niveau mondial des produits transformés à base de pommes de terre),

- d'améliorer la balance commerciale française pour ce type de produits, car une très grosse partie des pommes de terre d'industrie produites en France sont transformées en Belgique et au Pays Bas.

- de permettre la création d'emplois directs et indirects au niveau régional et sur les quelques 6 000 exploitations productrices de pommes de terre en Hauts de France.

L'implantation de cet industriel Belge sur le territoire Français sera une opportunité pour solliciter la structuration des relations avec les producteurs livrant les usines de ce groupe. Par ailleurs, nos services sont en mesure de travailler conjointement avec les producteurs et l'industriel en matière d'accompagnement technique, appui réglementaire..., pour une production répondant aux normes industrielles en préservant les ressources naturelles.

En conséquence la chambre Régionale d'Agriculture des Hauts de France soutient ce projet et souhaite vivement sa concrétisation prochaine.

Recevez mes cordiales salutations.

*Le Président,*

**Olivier DAUGER**

IBAN FR 76 1870 6000 0097 5134 2040 807  
BIC AGRIFRPP887  
TVA FR 13 130 021 678  
Siret 130 021 678 00029  
NAF 9411Z





# POMMES DE TERRE



## Chiffres-clés HAUTS-DE-FRANCE

**119 600** hectares de POMMES DE TERRE

**5,5%** de la surface agricole de la RÉGION

**1,4** milliard d'€ de CHIFFRE D'AFFAIRES

**32%** du chiffre d'affaires végétal RÉGIONAL

**6 031** exploitations cultivant la POMME de TERRE

**23%** des agriculteurs de la RÉGION

**4,8** MILLIONS de tonnes récoltées

**796** tonnes par EXPLOITATION

**40** TONNES PAR HECTARE

**1<sup>ER</sup>** RANG de la transformation de pommes de terre

**70%** DES FRITES produites EN FRANCE

**150** tonnes de pommes de terre produites au km<sup>2</sup>

**1<sup>ERE</sup>** région pour la densité de pommes de terre

**12X** supérieure à la moyenne nationale

**8%** des pommes de terre produites en EUROPE

**3** spécialités de POMMES DE TERRE

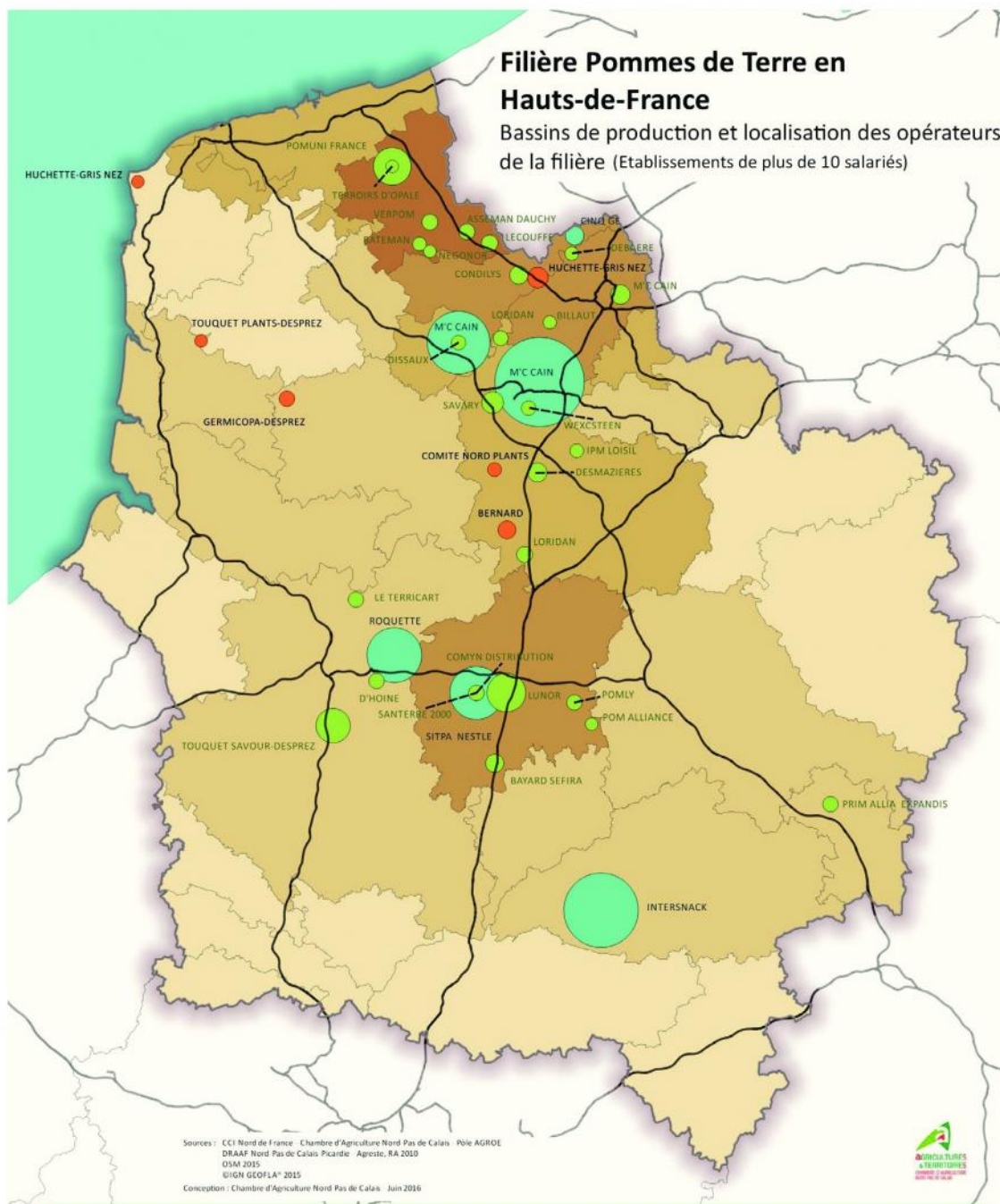
**79%** en pommes de terre de consommation

**14%** en pommes de terre de féculé

**7%** en plants de pommes de terre

[répartition des surfaces régionales]





**Part des surfaces de Pommes de Terre dans la SAU en 2010 selon les petites régions agricoles (En %)**



**Effectif salarié des établissements (2015)**



**Type d'activité**

- Transformation
- Négoce
- Plants Pommes de Terre

**Réseaux de communication**

— Réseau autoroutier

Analyse cartographique réalisée à partir d'un travail partenarial avec la CCI Hauts-de-France et le Pôle Agroé sur la connaissance de l'appareil productif agroalimentaire régional.

## La pomme de terre et les territoires

Surfaces par département (toutes pommes de terre)



La répartition des régions agricoles des Hauts-de-France, selon la part de surface en pommes de terre, dessine **un bassin de production orienté nord-sud**, qui va de Dunkerque-Calais jusqu'au centre de la Picardie.

Cette **zone centrale de production s'étire ensuite vers l'est et l'ouest**, concernant ainsi bon nombre d'autres régions agricoles, où la pomme de terre est présente sans être prépondérante.

**Historiquement cultivée par presque tous les agriculteurs**, la pomme de terre reste encore une culture intégrée dans beaucoup d'exploitations régionales, à l'exception des zones herbagères.

L'importance de la pomme de terre dans l'assolement des agriculteurs est **directement liée au potentiel agronomique des sols** qu'ils mettent en valeur.

Dans **4 régions agricoles seulement, qui totalisent 40 % des surfaces régionales**, la pomme de terre dépasse le seuil des 10 % de la SAU, jusqu'à atteindre les 17 %.

Il s'agit là d'un plafond maximum, compte tenu des **fortes exigences agro-climatiques de cette culture** pour se développer au mieux et assurer une rentabilité économique.

**Le bassin « patatier » correspond donc aux meilleurs sols des Hauts-de-France**, recouverts de limons extrêmement fertiles.



La plupart des entreprises de transformation et de négoce-expédition de pommes de terre sont situées à proximité des grands axes routiers ; ceux-ci traversent également les zones de production.

Le tissu d'entreprises d'aval de cette filière se caractérise par sa très grande hétérogénéité : de grands établissements, souvent filiales de groupes internationaux, côtoient des opérateurs plus modestes en taille, notamment des négociants.

Les activités liées à la pomme de terre de consommation sont les plus représentées. Mais la région compte aussi des sites conséquents consacrés à la pomme de terre de féculé et des opérateurs majeurs du secteur du plant de pommes de terre.

Zoom sur le PLANT DE POMMES DE TERRE

**310** agriculteurs multiplicateurs

**8 600** HECTARES

**240** milliers de tonnes

**35%** de la production NATIONALE

**1<sup>ERE</sup>** REGION du plant de pommes de terre





## DU CHAMP A L'ASSIETTE

Terroir de production favorable à la pomme de terre et vaste bassin de consommation de ce tubercule, **les Hauts-de-France comptent tous les maillons de cette filière**, qui sont d'une taille significative à l'échelle française et européenne. La pomme de terre est un pilier de l'économie agricole, source de valeur ajoutée et fournissant **plus de 4 000 emplois permanents**.

Outre **la filière majeure qui s'articule autour de la production de pommes de terre de consommation**, deux autres sous-filières sont très présentes en région. **La filière plants** se rapproche de celle des semences et se caractérise par sa haute technicité et son caractère innovant. **La filière pomme de terre de féculle** fait plutôt partie de la chimie verte et se retrouve proche de l'industrie des amylacés, également très représentée en Hauts-de-France.

### INTRANTS POMMES DE TERRE



- Filière plants : recherche variétale, multiplication, suivi sanitaire
- **Comité Nord-Plants et 17 obtenteurs-multiplicateurs** en région
- **Matériels agricoles spécifiques pommes de terre** : entreprises de fabrication, de négoce et d'entretien

### PRODUCTION POMMES DE TERRE

- **1 exploitation sur 5** dans la région
- **19 hectares** cultivés en moyenne
- **27 %** des agriculteurs cultivent plus de 20 hectares et totalisent **64 %** des surfaces régionales
- **4,8 millions** de T produites, dont **3,9 millions** de pommes de terre de consommation

### INDUSTRIES DE LA POMMES DE TERRE



- **7 établissements** principaux
- **1 500 emplois** permanents
- Transformation de pommes de terre de consommation (frites, flocons, chips) et de pommes de terre de féculle

### DISTRIBUTION ET EXPEDITION DE POMMES DE TERRE EN FRAIS ET TRANSFORMEES



- **28 négociants**
- **560 emplois** permanents
- **Une plate-forme d'exportation** inter-entreprises Négonor
- Exportation régionale : au moins **1 million de T** de pommes de terre en frais et **340 000 T** de produits transformés

### CONSOMMATION DE POMMES DE TERRE ET DE PRODUITS TRANSFORMES



- **534 000 tonnes** d'utilisation intérieure totale en région dont **298 000 tonnes** pour la consommation humaine
- **50 kg** de consommation de pommes de terre par habitant  
**20 kg** en frais, **30 kg** en produits transformés
- **72 M€** d'importations régionales de produits et de conserves à base de pommes de terre en provenance de la Belgique

Sources des indicateurs : Agreste, Insee, Douanes, Fichier IAA CCI Hdf, Chambre d'agriculture Nord-Pas de Calais, Pôle Agroé.

Reproduction et utilisation autorisée avec mention intégrale des sources, du nom du document « Filières&co n°2 et du traitement des données par la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas de Calais. Pour en savoir + : [www.nord-pas-de-calais.chambre-agriculture.fr](http://www.nord-pas-de-calais.chambre-agriculture.fr), rubrique Publications / informations économiques. Contact : Yolène Lavalade, service Etudes, Prospective Economique et Territoriale [yolene.lavalade@npdc.chambagri.fr](mailto:yolene.lavalade@npdc.chambagri.fr). Publication de la Chambre d'agriculture Nord-Pas de Calais - 299 boulevard de Leeds - 59 777 Lille. Directeur de la publication : Christian Durlin - Rédaction et mise en page : Service Etudes, Prospective Economique et Territoriale et Service Communication Chambre d'agriculture Nord-Pas de Calais, CF 2010/34 - Impression : Chambre d'agriculture Nord-Pas de Calais - janvier 2020





**E795 - Patrick - Saint-Georges-sur-l'Aa**

**Date de dépôt** : Le 13/05/2020 à 10h00

**Lieu de dépôt** : Par email

**Contribution** : Courrier et Mail transmis à la Mairie de St Georges sur l'Aa par Mr HOCQUETTE A l'attention de Monsieur Le Maire et de l'ensemble du conseil municipal. Nous vous prions de trouver ci-joint la lettre de l'association Deulemont Environnement envoyée à l'association Adèle, concernant les risques et dangers de l'implantation de l'usine Clarebout. Pour prise de connaissance de votre part et celle du conseil municipal. En attente d'une réponse rapide de votre part concernant cette lettre ainsi que du lien du dossier complet dématérialisé du projet. Je vous prie de recevoir mes salutations distinguées . Patrick Hocquette

**Pièce(s) jointes(s)** :



Association locale de défense de  
l'environnement de Deûlémont  
**DEÛLÉMONT DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT**  
5, rue du Maréchal Foch  
59890 DEÛLÉMONT  
Téléphone : +33. (0)3.20.39.27.75  
E-mail : [deulemont.environnement@gmail.com](mailto:deulemont.environnement@gmail.com)

**N.B. Ce courrier aurait dû être adressé À**

Monsieur le Préfet du Nord,  
Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais,  
M. le Sous-préfet de Calais,  
Monsieur le Sous-Préfet de Dunkerque,  
MM. Les maires de SAINT-GEORGES-SUR-L'AA,  
BOURBOURG, GRAVELINES, LOON-PLAGE, CRAYWICK et  
SAINT-FOLQUIN,  
Mme Peggy CARTON, Commissaire-enquêteur,  
M. le Directeur régional de l'environnement, de  
l'aménagement et du logement chargé du service  
d'inspection des installations classées pour la protection  
de l'environnement,  
M. le Président du Grand Port Maritime de Dunkerque,  
M. le Président du Conseil régional des Hauts de France,  
M. le Président de la Communauté Urbaine de  
Dunkerque,

Mais il n'a été adressé uniquement qu'à

**Association ADELE à DUNKERQUE**

Deûlémont, le 5 mai 2020.

**Objet : Enquête publique – Société CLAREBOUT – Unité de transformation de pommes de terre**

**Références Préfecture du Nord : : DCPI-BICPE - IG.**

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'enquête publique précitée, nous nous permettons de vous informer, en rapport avec notre vécu.

Notre commune, Deûlémont, se situe en face de la Société CL WARNETON (Société CLAREBOUT) implantée à Warneton (Belgique). La rivière La Lys nous sépare.

Installée en 2007, cette usine ne nous causait pas de problème jusqu'en 2011, lorsque nous avons vu sortir de terre un congélateur de 120 m x 70 m x 30 m de hauteur. Dès lors les nuisances n'ont cessées : bruits, odeurs (graisses brûlée, pourriture, fermentation, cuisson des pommes-de-terres-vapeur), rejets sauvages dans la rivière, fumées, etc., sans oublier les incendies.

**Association loi 1901 – n° W595024878**

Il y a 6 ans, en juin 2014, CL WARNETON voulait construire un second congélateur un peu plus grand, plus des bâtiments annexes et parkings. Il faut dire que cette société est toujours occupée de bâtir : son usine fera bientôt 2 km de longueur.

Le paysage bucolique que nous avons derrière chez nous est défiguré. C'est fini la campagne verdoyante. Notre environnement sera bétonné, et ceci sur des terres inondables. Lors de la montée des eaux, les inondations seront pour notre village.

Nous avons derrière chez nous : 30 000 litres d'ammoniac, une station-service, un truck-Wash, plus les produits utilisés dans l'usine. C'est une bombe à retardement.

Une cheminée de 60 m qui se voit à des km à la ronde, rejette sans cesse des fumées et des vapeurs. Nous avons également des retombées grasses sur nos voitures, sur nos toitures, sur nos vitres qui sont toujours grasses.

Lors de nos promenades sur les bords de rivière, nous devons subir un équipement industriel, alors que chez nous, en France, nous devons conserver, protéger, créer des espaces verts.

Notre association s'est opposée à cette nouvelle implantation, de même que la commune de Deûlémont. Monsieur le Préfet du Nord a également émis un avis défavorable.

Après plusieurs recours de CL WARNETON, ce congélateur n'est toujours pas sur le site.

Nous ne pouvons plus accepter toutes ces constructions. Cette entreprise est très gênante et polluante et rien n'arrête Monsieur Jan Clarebout dans ses ambitions, et nous en souffrons beaucoup. Certains habitants de notre village pensent quitter Deûlémont. Côté belge, c'est à peu près le même cas, avec en plus, les camions. Jusqu'à 800 à une certaine période ont été comptés par la Police de Comines-Warнетon.

Cette entreprise promet toujours des améliorations, mais, en réalité, ils adaptent l'entreprise pour des agrandissements.

Cette société est malheureusement peu sécurisée. Régulièrement, il y a des accidents, certains sont graves, et même des morts. Sans oublier les incendies.

Nous nous tenons à votre disposition pour dialoguer plus amplement sur ce sujet et vous montrer les documents qui prouvent tout ce que nous disons. Nous ne voudrions pas que chez vous vous ayez les mêmes problèmes que chez nous.

À Frameries (Belgique), près de Mons, une association mène le même combat contre CLAREBOUT qui est un voisin encombrant (à 50 m des habitations), et ont eu gain de cause pour certaines choses.

Clarebout demande un doigt et exige un bras.

Nous vous invitons également à venir voir sur place pour vous faire une idée de la situation. Nous pourrions vous montrer des photos de cette usine qui au départ était bien petite, mais Monsieur CLAREBOUT savait à l'avance qu'il allait s'étaler, mais cela il n'y a jamais fait allusion.

Nous plaignons également les ouvriers qui parfois témoignent de leurs conditions de travail.

Merci d'avoir pris le temps de nous lire.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos sincères salutations.

La présidente Elisabeth DUMOULIN-EGGERMONT

Les membres

Le Blog : <https://stopnuisancesclarebout.blogspot.com/>

Tout a commencé là : <https://stopnuisancesclarebout.blogspot.com/2015/01/>





**C796 - Laurent**

**Organisme** : FRSEA Hauts de France

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 10h00

**Lieu de dépôt** : Par courrier

**Objet** : avis

**Contribution** : Madame, Monsieur, Veuillez trouver ci-joint les observations de la FRSEA Hauts de France concernant l'implantation de l'entreprise Clarebout sur le port de Dunkerque. Vous en souhaitant bonne réception Sincères salutations,  
Stéphanie DOLIGEZ FRSEA Hauts de France 03.22.53.30.49 06.18.77.03.36  
@FRSEAHdF

**Pièce(s) jointes(s)** :



Hauts  
De  
France

Amiens, le 22 mai 2020

Préfecture du Nord  
12, rue Jean sans Peur  
CS 20003  
59039 LILLE Cedex

Destinataire :  
Le commissaire enquêteur,  
Madame Peggy CARTON

Madame le Commissaire-enquêteur

Par la présente, nous venons apporter les observations de la FRSEA Hauts de France (fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles) quant à l'enquête publique visant l'implantation de l'usine CLAREBOUT sur les communes de Saint-Georges-sur-l'AA et Bourbourg, dans le département du Nord.

La FRSEA émet un avis favorable à l'implantation de cette unité de transformation de pomme de terre sur le site du Port de Dunkerque. En effet, nous soutenons la création de valeur ajoutée agricole par la transformation agroalimentaire locale. La région Hauts de France étant la première région productrice de pomme de terre de consommation, le projet d'implantation d'une usine visant à transformer la matière première et créer de la valeur sur le territoire est accueilli favorablement par la profession agricole. Par ailleurs, l'implantation de cette usine est une opportunité de création d'emplois en région Hauts de France.

Concernant les questions environnementales, dès lors que le projet est calibré selon les normes environnementales en vigueur en France, nous ne pouvons nous opposer à sa mise en œuvre. Nous demeurons toutefois vigilant à ce que le partage de la ressource en eau sur le territoire concerné, ne se fasse pas au détriment de la production agricole.

Vous souhaitant bonne réception de ces observations, veuillez agréer, Madame le Commissaire-enquêteur, l'expression de nos respectueuses salutations.

Laurent DEGENNE  
Président de la FRSEA  
Hauts de France



**C797 - Bertrand**

**Organisme** : Mairie de Gravelines

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 10h00

**Lieu de dépôt** : Par courrier

**Contribution** : Ci-joint le courrier reçu

**Pièce(s) jointes(s)** :



Gravelines, le 19 Mai 2020

**Bertrand RINGOT**  
Conseiller Départemental  
du canton de Grande-Synthe

Maire de Gravelines

Vice-Président de la Communauté  
Urbaine de Dunlerque

Tél : 03 28 23 59 41  
Fax : 03 28 23 59 37  
b.ringot@ville-gravelines.fr

**Monsieur Michel LALANDE**  
Préfet de Région Nord Pas-de-Calais Picardie  
12, rue Jean Sans Peur  
59 039 LILLE CEDEX

Nos références  
Objet

BR/GP/MD/18/05/2020  
Demande de prolongation enquête publique.

Monsieur Le Préfet,

Dans le cadre du projet d'ouverture par la société agroalimentaire Clarebout d'une unité de transformation de pommes de terres sur les communes de Saint-Georges-sur-L'Aa et Bourbourg, un avis d'enquête publique avait été lancé pour la période du 5 mars 2020 au 6 Avril 2020.

Compte tenu du contexte de crise sanitaire, l'organisation de l'enquête publique ainsi que la présence du commissaire-enquêteur en mairies de Saint-Georges-Sur-L'Aa, Loon-Plage, Bourbourg et Gravelines, n'a pu avoir lieu. Récemment, la préfecture a autorisé la reprise de l'enquête publique par voie dématérialisée pour une période de 25 jours à compter du 29 avril 2020 jusqu'au 23 mai 2020 inclus.

Malheureusement, il s'avère que la population encore sous le choc de cette crise sanitaire sans précédent, n'a pas forcément eu connaissance de cette dématérialisation, aussi, il me serait agréable, Monsieur le Préfet, qu'à titre exceptionnel, vous puissiez prolonger de 15 jours la période de consultation de ses dossiers relativement complexes.

Je sais, Monsieur Le Préfet, que vous étudierez avec une attention toute particulière ma requête et vous en remerciant par avance.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Préfet, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

**Bertrand RINGOT**

**Canton de Grande-Synthe :**  
Bourbourg, Brouckerque, Cappelle-Brouck, Craywick, Drincham, Grande-Synthe,  
Grand-Fort-Philippe, Gravelines, Looberghe, Loon-Plage, Mardyck, Pitgam,  
Saint-Georges-Sur-L'Aa, Saint-Pierre-Brouck.

lenord.fr

Adresse de correspondance  
Cabinet du Maire : Hôtel de Ville  
59820 GRAVELINES



**C798**

**Organisme** : Association ADELE

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 23h00

**Lieu de dépôt** : Par courrier

**Contribution** : Courrier du 21 mars 2020 reçu en Préfecture lors de la 1ère phase de l'enquête

**Pièce(s) jointes(s)** :



Enquête publique CLAREBOUT à ST GEORGES-SUR-L'AA et BOURBOURG  
Observations déposées le 21/03/2020 à 10h35

page 1/2

Association de défense de l'environnement ADELE  
106 avenue du casino  
59 240 DUNKERQUE

le 21 03 2020

Président : M Jean Pierre MOUGEL  
Vice président : Michel MARIETTE chargé du dossier

**COMMUNES DE BOURBOURG ET SAINT GEORGES SUR LAA  
DOMAINE DU G P M D ZONE D ACTIVITES « GRANDES INDUSTRIES »  
ICPE CLAREBOUT Installation d'une unité de transformation de pommes de terre  
ENQUETE PUBLIQUE  
OBSERVATIONS ET AVIS DE L ASSOCIATION ADELE**

à  
Madame Peggy CARTON , Commissaire – enquêteur

Madame ,

Le projet appelle de la part de l'association ADELE , les observations suivantes :

- 1 : à propos du niveau prévu pour la plate-forme , il convient de rappeler les niveaux atteints par la mer lors des submersions marines de 1949 et 1953 à Dunkerque et des surcotes en 1977 dans l'avant port Ouest entre ( 7,00 et + 8,00 Cote Marine Dunkerque ) auxquels il convient d'ajouter les dernières hypothèses d'élévation du niveau de la mer présentées par le GIEC ( jusqu'à 1, 10 m ) et d'en tirer les conséquences pour caler le niveau de la future plate-forme CLAREBOUT : on ne pourra pas dire que l'on ne savait pas !
- 2: eu égard aux consommations d'eau industrielle envisagées ( 1 752 000 m3 par an ) , nous demandons d'évaluer l'impact cumulé des différents usages afin d'assurer la meilleure répartition possible en période d'étiage sévère ; dès 2028 , date probable de la mise en service du Canal Seine Nord -Europe , il faudra prendre en compte ses besoins spécifiques en eau pendant ces périodes critiques ( transferts d'eau pour maintien des conditions de navigation , plus fréquents avec phénomène d'évaporation accéléré par les effets lié au changement climatique )
- 3 :nécessité de mettre en place une surveillance des matières grasses éventuellement générées (gouttes de graisses ) par le « process industriel » dans l'air ambiant et dans les milieux hydrauliques superficiels situés dans le champ proche de l'usine
- une attention toute particulière doit être portée quant à l'impact éventuel sur les eaux marines du bassin de l' Atlantique ( lieu de rejet des eaux de process après traitement ) avec en particulier la prise d'eau froide des fermes aquacoles du groupe AQUANORD ICHTUS , également sur les nourriceries de juvéniles de soles et autres poissons plats , présentes dans les zones intertidales et subtidales bordant l' Avant port Ouest de Dunkerque
- mise en place d'une stratégie de surveillance renforcée en cas de dysfonctionnement constaté des installations de traitement des rejets dans l'atmosphère et ou dans l'eau

- 4 :nécessité de mettre en place dans le champ proche de l'usine ,une surveillance de l'avifaune nicheuse locale , familière des milieux humides proches, qui pourrait être éventuellement impactée par les odeurs et bruits produits en phase exploitation
- 5: s'agissant des phénomènes d'eutrophisation , constatés chaque année en mer du Nord ( au niveau de la zone de pêche référencée 4 c ) avec la présence d'importantes concentrations d'algues en particulier en période de « blooms printaniers à *Phaeocystis* » , le fait d'autoriser des rejets en phosphore avec un niveau de concentration pouvant atteindre 5 voire 8 mg/l , nécessitera de vérifier l'évolution du ratio azote-phosphore ( N/P ) dans les milieux récepteurs « aval » et prévoir avec IFREMER Centre de Boulogne sur mer ,une adaptation des modalités de surveillance des nutriments ( radiale de Dunkerque )

En conclusion , l' ADELE émet **un avis réservé en attente des éléments de réponse de la part du futur exploitant .**

Sentiments respectueux

signé MARIETTE Michel

Chevalier dans l' Ordre National du Mérite

Vice président association ADELE Dunkerque affiliée à la fédération ADELFA Dunkerque affiliée

à la fédération FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT HAUTS DE FRANCE Lille et Amiens

Membre de la CPMNAP ( Comité de Bassin Artois Picardie )

Membre du Conseil Maritime de Façade Manche Est mer du Nord Rouen



**E799 - Antoine - Bourbourg**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 23h00

**Lieu de dépôt** : Par email

**Objet** : AVIS FAVORABLE

**Contribution** : Madame, Monsieur, Ayant eu connaissance d'un projet de construction d'une exploitation/transformation/logistique de l'Entreprise Clarebout sur les communes de Bourbourg et de Saint Georges sur l'Aa, je me permets d'émettre un avis favorable à cet implantation. En effet, le secteur agricole en aura bien besoin, le commerce local et l'industrie aussi. Cette exploitation créera sans nul doute de l'emploi ; ce qui est donc favorable au développement du secteur. Je reste persuadé que l'environnement local sera à la hauteur de ce projet ambitieux. Très cordialement

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**E800 - Bernard**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 23h00

**Lieu de dépôt** : Par email

**Contribution** : A l'attention de Madame Peggy CARTON, commissaire enquêteur Madame, L'enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale unique présentée par le société Clarebout pour une unité de transformation de pommes de terre, située sur les communes de St Georges sur l'Aa et Bourbourg, se terminera le 6 avril, selon les documents consultables sur le site de la préfecture (consultés ce 31 mars). Vu la crise du Covid-19 qui empêche le public de consulter les documents et de participer aux permanences que vous deviez tenir, Vu l'absence de registre numérique permettant au public de pouvoir facilement déposer sa contribution, Je vous demande de demander un report ou une prolongation longue (pour viser une échéance de 4 semaines après la fin officielle de l'état d'urgence sanitaire, sachant que l'actuel état d'urgence sanitaire a été décrété le 24 mars pour une durée de deux mois ). Cordialement

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**E801 - Philippe - Saint-Georges-sur-l'Aa**

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 23h00

**Lieu de dépôt** : Par email

**Contribution** : Madame, Monsieur, Je vous prie de bien vouloir trouver, en pièce jointe, mes observations relatives au projet d'implantation de la société Clarebout sur le territoire des communes de Bourbourg et St Georges sur l'Aa. Je vous remercie de bien vouloir les prendre en compte dans cette enquête, qui me paraît avoir une portée toute relative dans cette période de confinement général, et de m'en accuser réception. Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

**Pièce(s) jointes(s)** :

[INTERNET] Enquête publique société Clarebout

**Sujet :** [INTERNET] Enquête publique société Clarebout

**De :** Philippe FUMERY [philippe.fumery@nord.gouv.fr](mailto:philippe.fumery@nord.gouv.fr)

**Date :** 03/04/2020 09:10

**Pour :** pref-installations-classees@nord.gouv.fr

Madame, Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir trouver, en pièce jointe, mes observations relatives au projet d'implantation de la société Clarebout sur le territoire des communes de Bourbourg et St Georges sur l'Aa.

Je vous remercie de bien vouloir les prendre en compte dans cette enquête, qui me paraît avoir une portée toute relative dans cette période de confinement général, et de m'en accuser réception.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Philippe Fumery

333 rue du village

59820 St Georges sur l'Aa

—Pièces jointes:—

---

Observations sur l.docx

14,1 Ko

Philippe et Brigitte Fumery  
333 rue du village  
59820 ST GEORGES SUR L'AA

3 avril 2020

Madame, Monsieur,

Une enquête publique a été ouverte pour recueillir les avis quant à l'implantation de l'entreprise Clarebout Potatoes sur le territoire de la commune.

Vous voudrez bien trouver ci-dessous nos observations et, au final, notre avis défavorable quant à cette usine de production de frites surgelées.

Nous nous interrogeons en outre sur les conditions de réalisation de cette enquête, en cette période de confinement général.

Je vous en souhaite bonne réception,  
Et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Philippe Fumery

#### **Observations sur l'implantation de Clarebout Potatoes**

Sur le principe, cette usine agro-alimentaire représente ce qu'on appelle la « malbouffe ». Elle va créer un produit de grande consommation riche en sucre et en matières grasses. Ce produit sera surgelé, ce qui occasionne une consommation en intrants élevé, eau, énergie, emballages plastiques.

Cette démarche nous semble contraire à ce qui est recherché actuellement : alimentation bio et locale. Nous sommes d'ailleurs surpris de constater que les élus de la Communauté Urbaine de Dunkerque oublient leurs ambitions affichées sur le thème de l'alimentation. Nous sommes aussi interrogés sur le fait que leurs collègues belges ou en région lilloise ont, au contraire, rejeté les projets d'extension de cette entreprise.



La préparation des surfaces mises à disposition du site industriel a nécessité un trafic incessant de tracteurs avec leur remorque chargée de terre. La distance parcourue et le nombre d'allers et retours par centaines en donnent déjà un bilan carbone trop lourd. Nous sommes surpris que ces travaux gigantesques aient déjà été effectués, bien avant l'enquête, rendant ces surfaces impropres à l'agriculture.

Le site lui-même est à moyen terme inondable. Les quelques aménagements réalisés ne résisteront pas à une vague submersive, lors d'une tempête plus forte que d'habitude.

L'usine consommera beaucoup d'eau. Paradoxalement, les étés dans la région sont devenus régulièrement chauds et secs. L'eau est rationnée pour la population. Comment Clarebout Potatoes pourra-t-elle prélever toute cette eau qui nous manque déjà ?

L'activité générée va nécessiter une consommation d'énergie importante pour produire les frites, puis les surgeler, les stocker et ensuite les acheminer par camions frigorifiques.

L'activité va rejeter des vapeurs d'eau et de friture qui vont occasionner des odeurs désagréables en continu. Le littoral est déjà chargé en fumées de toutes sortes.

Le transport des pommes de terre, puis des produits transformés, va occasionner un trafic important, qui va charger la RD 11 ainsi que l'A16 qui est régulièrement encombrée, voire bloquée par de nombreux accidents. Il est déjà difficile de sortir du centre du village pour s'insérer sur la RD 11 aux heures de travail.

Enfin, quant à l'emploi promis, il ne faut pas se faire trop d'illusions : ces emplois seront peu qualifiés, peu rémunérés, fastidieux et postés. La population locale est peu mobile, et sera peu motivée par ces perspectives. L'entreprise pourra faire appel à l'intérim ou à l'emploi détaché. Les reportages publiés sur France 3 récemment n'ont pas montré un management véritablement responsable ni bienveillant de la part de Clarebout Potatoes.

Pour toutes ces raisons, sur le non-sens d'une entreprise à contre-courant des bonnes pratiques alimentaires et locales, d'une consommation d'eau et d'énergie, d'une politique en ressources humaines sujette à caution, et sur le fait qu'il faut privilégier de nouvelles pratiques plus respectueuses, nous sommes défavorables à l'implantation de l'usine Clarebout Potatoes sur le terrain du Port Autonome situé près de Bourbourg – Saint Georges sur l'Aa.



**E802**

**Organisme** : Fédération ADELFA

**Date de dépôt** : Le 23/05/2020 à 23h00

**Lieu de dépôt** : Par email

**Objet** : Demande de report

**Contribution** : Monsieur le Préfet du Nord, Par ce mail, je demande à monsieur le Préfet de bien vouloir reporter l'enquête publique concernant la société Clarebout (usine de transformation de pommes de terre) à Saint-Georges-sur-l'Aa. En effet cette enquête publique doit s'achever le 6 avril prochain et les conditions actuelles liées à la crise sanitaire du Covid 19 n'ont pas permis au public de participer sereinement à cette concertation. La ministre de la Transition écologique a déclaré que les enquêtes publiques qui ne concernent pas des projets d'intérêt national devaient en l'état actuel de la situation être reportées à plus tard. Aussi je vous remercie d'annuler la procédure d'enquête publique en cours et de la reporter à une date ultérieure quand la situation permettra une participation normale des citoyens à cette enquête publique. Veuillez croire, Monsieur le Préfet, en l'assurance de mes respectueuses salutations. Nicolas Fournier Président de la fédération ADELFA (affiliée à FNE) Membre du CODERST du Nord

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**E803**

**Date de dépôt** : Le 12/05/2020 à 12h00

**Lieu de dépôt** : Par email

**Objet** : Information

**Contribution** : Bonjour, L'enquête clarebout à saint georges sur l'aa est elle réouverte et pouvez vous me dire si des réunions publiques sont prévues afin que nous puissions nous exprimer mais aussi comprendre la démarche de la société clarebout pour sa politique environnementale, sa politique commerciale et locale. Merci pour votre réponse Cdlr M. Outters

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@804 - Michel - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 20/06/2020 à 10h44

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis defavorable

**Contribution** : Je ne comprends même pas que ce projet en arrive à ce stade. Il représente tous les enjeux de NOTRE planète à notre époque. La santé et l'écologie. Nous sommes alertés depuis plus de 40 ans que notre planète n'a pas de ressources illimitées, nous savons que les émissions de Co2 sont nocives à notre écosystème, nous savons qu'il faut consommer bio et ce projet est un énorme contresens à toutes ces valeurs ! Sans compter les pollutions olfactives, visuelles et sonores qu'elle va représenter pour le voisinage direct et moins direct. Créer des emplois, oui. Mais des emplois de qualité ! Pas mettre 300 personnes à la chaîne à respirer de la friture à longueur de journée qui se ruineront la santé pour un smic. Il y a tellement mieux à faire en terme d'emploi pour justement avancer dans le sens de nos enjeux planétaires. Je ne comprends pas comment les élus ont pu laisser ce projet en arriver là aujourd'hui. J'espère vraiment que l'Humain l'emportera sur le capitalisme, une preuve que nous aurions appris et évolué. Je compte sur vous.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@805 - Jean michel - Bourbourg**

**Date de dépôt** : Le 20/06/2020 à 13h56

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Non à l'implantation de l'usine Clarebout

**Contribution** : Bonjour Je suis contre ce projet qui va dénaturer notre belle campagne Je me suis installé il y a 25 ans à Bourbourg pour le charme et le calme de la campagne et je n'ai pas envie de voir fleurir des cheminées près de chez moi ainsi que des convois de tracteurs et camions sur nos petites routes De plus je trouve les maires de nos communes très distraits sur le sujet surtout en période électorale Quand à Mr Xavier Bertrand si il a tant envie d'accueillir une usine de frites surgelés qu'il le fasse dans sa ville de St Quentin vu qu'il est président de région cela sera facile pour lui de trouver un terrain Mais qu'il ne nous impose pas ses projets

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@806 - Benoit - Loon-Plage**

**Date de dépôt** : Le 20/06/2020 à 15h42

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Loon-Plage

**Contribution** : Il est inconcevable que ce projet soit mené à son terme. Au vu de l'usine qui existe déjà à la frontière belge, cela apportera que des nuisances pour les communes avoisinantes ( dont LOON PLAGE, la commune où je vis) La pollution sera omniprésente: pollution visuelle, pollution olfactive ( odeur de friture et autres), pollution de l'air par l'augmentation de particules fines suite à l'augmentation du trafic de camion et de tracteur, et également des dépôts de gras. De plus nous n'entendons pas nos élus des communes concernées de près ou de loin, comment peuvent ils accepter un tel projet, c'est contraire à la politique environnementale de la région.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@807 - Lefebvre Aude - Loon-Plage**

**Date de dépôt** : Le 20/06/2020 à 16h17

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : St Georges Clarebout

**Contribution** : Bonjour, pourquoi encore nous amener une entreprise qui va nous polluer ? Raser des hectares, polluer la nature, tout ça pour une usine de frites? N'en a-t-on pas déjà assez ? N'est-on pas déjà assez embêtés avec les autres entreprises : le bruit, pollution olfactive, visuelle, sonore? Je suis stupéfaite de voir qu'on ne demande JAMAIS l'avis des riverains, toujours au profit de l'argent, l'argent et l'argent. Nous ne sommes pas d'accord pour cette implantation à l'impact négatif bien trop conséquent !

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



**@808 - Dormieux Jean-Charles - Dunkerque**

**Date de dépôt** : Le 20/06/2020 à 19h06

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contre

**Contribution** : Bonjour, Je suis contre ce projet. Nuisances olfactives et visuelles, dépréciation immobilière, école à proximité n'apparaissant pas dans le dossier, consommation d'eau énorme alors que nous connaissons des sécheresses, promotion d'une monoculture industrielle mettant en péril notre résilience alimentaire, rejets de phosphore supérieurs à la réglementation, production destinée à l'export par bateau et route, intensification du trafic PL sur un axe déjà chargé, émissions de gaz à effet de serre très conséquentes et largement sous-estimées dans l'étude. Ce projet va à l'encontre du PCAET, de la délibération cadre de la CUD et des Accords de Paris. Rendre un avis favorable auprès du Préfet vous rendrait complice d'un cataclysme pour l'avenir du Dunkerquois. Les citoyens comptent sur vous.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@809 - Virginie - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 20/06/2020 à 20h11

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Pollution sonore, olfactive et environnementale

**Contribution** : Bonjour, Pouvez vous nous indiquer REELEMENT et CONCRETEMENT qu'elles seront les solutions OLFACTIVES, SONORES ET ENVIRONNEMENTALES qu'un tel projet aura sur les 30 kilomètres à la ronde, svp. Deja envahis de poussières de minerai, nous ne souhaitons pas subir de nouvelles nuisances et pollutions. Merci

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@810 - Marie Laure**

**Date de dépôt** : Le 20/06/2020 à 22h39

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Enquête Clarebout

**Contribution** : Bonjour, Nous habitons au lieu dit le pont de pierre à Gravelines à quelques kilomètres à peine de la future implantation. Quand on lit les documents mis à disposition, il est clairement fait mention de vapeur contenant des graisses mais en faible quantité et sans matières dangereuses. Nous habitons un secteur avec plusieurs sites seveso, à une distance considérable d'un site où l'on exploite le minerai... Malgré cela, nous devons supporter des dépôts quotidiens nous empêchant de profiter de nos extérieurs et des aménagements qui y sont faits. Minerai+gras entraînera une baisse de la qualité de vie. Au niveau environnemental, les quantités d'eau indispensable à l'exploitation puisées dans l'Aa sont astronomiques alors que nous subissons depuis plusieurs années des épisodes de sécheresses intenses. Sans compter la pollution liée à l'approvisionnement et la vente de la production qui sont contraires à une démarche écologique qui représente un enjeu énorme surtout pour les générations futures qui paieront le prix d'une société où seul le profit compte. Ce qui nous laisse perplex : pourquoi la Belgique refuse ce projet, eux qui ont déjà accepté une première implantation.... Est ce que 320 emplois justifient la mise en péril du bonheur, du confort de vie et de la santé de tous ceux qui comme nous habitons à quelques kilomètres ? Lors de la première implantation, il n'y avait pas le recul que nous avons aujourd'hui puisque les désagréments sont tangibles et quantifiables sur le premier site. Quand on entend parler d'odeur désagréable ce n'est pas dangereux, pour une personne qui y travaille cela peut être pénible mais à la fin de la journée quand on quitte le site, on peut respirer à nouveau un air frais. Cela ne sera pas le cas pour les personnes qui vivent à côté du site, sans plus pouvoir profiter du jardin, sans pouvoir ouvrir les fenêtres, sans sentir ces odeurs dont nous ne cessons d'entendre parler par les riverains de l'autre usine. Comme pour l'autre usine, l'immobilier perdra de sa valeur. C'est assez égoïste d'implanter un site de cette ampleur sans impliquer les personnes qui sont le plus concernées. Au niveau du port autonome de Dunkerque, n'y avait il pas une parcelle plus éloignée des habitations afin de limiter au maximum l'impact sur nos vies ? Je suis comptable et prend en considération tous les enjeux économiques de ce projet, mon mari travaille dans l'échafaudage sur les sites nucléaires, nous comprenons la nécessité de travailler. Je donne mon avis tout en sachant que malgré tout, le projet aura bien lieu, si notre avis avait vraiment de la valeur nous aurions été sollicités avant le début des travaux. Je regrette que cela se fasse à notre insu aussi près des habitations... Vous remerciant par avance de me lire, Cordialement

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@811 - fournisseur francis - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 20/06/2020 à 22h50

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : non à cette usine pomme de terre

**Contribution** : ce petit maire de st georges , comme il se nomme dans la voix du nord , n'avait pas à signer ce permis de construire avec le seul espoir de supplier clarebout d'embaucher quelques habitants du village . et foutre les habitants de cette petite commune et des autres avoisinantes dans la merde . quel pourcentage des employés d'edf ou de ses prestataires travaillant au cnpe sont actuellement des habitants de gravelines ? . en tout cas de moins en moins au vu de l'état de pollution de la ville par le minerai . . oui le port a exproprié les terrains depuis plus de 40 ans , mais les maires ont à minima le devoir de s'opposer fermement aux projets les plus nocifs pour les populations . les recours à paris et au sommet de l'état ne sont pas faits pour les chiens . même s'ils promettent un filtre à graisse en plus ou encore une cheminée plus haute il ne faut pas l'accepter . l'usine belge doit se faire en belgique . nous , à gravelines nous sommes dans la merde noire à cause de ce minerai qui va en partie en angleterre mais les anglais refusent de stocker du minerai à ciel ouvert . alors le problème est le même avec les belges qui ne veulent pas de leur usine chez eux . les frites : oui , la friture : non

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@812 - Erika - Bourbourg**

**Date de dépôt** : Le 21/06/2020 à 01h45

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contribution

**Contribution** : En raison des nuisances liées à l'implantation de cette nouvelle usine et de l'impact sur notre qualité de vie et également sur la valeur de nos biens immobiliers qui ne sera jamais compensée d'aucune manière que ce soit, je ne souhaite pas que cette usine soit implantée à proximité de ma ville. Pour le bien-être des bourbougeois et des autres communes concernées, il y a des renoncements à faire.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@813 - JM**

**Date de dépôt** : Le 21/06/2020 à 11h21

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : contre le projet clarebout

**Contribution** : Bonjour, Nous habitons sur la CD 11 à moins d'1 km de la future implantation. Quand nous avons vu et entendu le défilement des camions, on s'est demandé pourquoi on avait toutes ces allées et venues. Puis nous avons appris dans le journal donc à notre insu que le projet clarebout belge était en route!! Ce qui nous laisse perplexe : pourquoi la Belgique refuse ce projet, eux qui ont déjà accepté une première implantation.... Nous nous sommes donc informés à la mairie de St Georges et nous sommes allés sur place voir l'avancée des travaux. Depuis nous nous intéressons à ce que va nous donner de positif ou de négatif cette usine. Malheureusement pour nous et pour tous ceux qui habitent aux alentours, de nombreux points négatifs surgissent : - les nuisances visuelles avec de grandes cheminées qui vont casser le paysage champêtre de la région - les nuisances olfactives avec vapeur d'huile et autres qui en fonction du vent nous amèneront des odeurs pas très agréables au quotidien - les nuisances sonores qui ont déjà commencé avec les travaux de terrassement avec un flux incessant de Poids lourds qui passent devant notre maison et qui la font vibrer et qui continueront à s'amplifier quand le projet sera terminé ( jusqu' 250 camions par jour). Serait il possible que l'entrée de Clarebout se fasse ailleurs qu 'au niveau de la chapelle de St Georges sur la CD11 ? tout de suite à la sortie d'autoroute de l'A16 sortie 52 ?ou à l'autre sortie 53 au niveau de Loon Plage? ou encore acheminement par train voie de chemin de fer (barreau de Saint Georges) juste à proximité ? - peut être à la clé 320 emplois certes mais des emplois précaires Rendre un avis favorable auprès du préfet nous paraît inconcevable !! Nous comptons sur le bon sens de tous les acteurs de ce projet pour qu'il ne se réalise pas ou qu'il se réalise dans de bonnes conditions écologiques pour le bien être de tous !! Nous attendons les propositions de Clarebout pour pallier à tous ces points négatifs.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@814 - Clementine - Loon-Plage**

**Date de dépôt** : Le 21/06/2020 à 12h38

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis défavorable

**Contribution** : Avis défavorable. Je refuse ce projet d'implantation d'une usine qui apportera beaucoup trop de nuisances.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@815 - Cédric - Saint-Folquin**

**Date de dépôt** : Le 21/06/2020 à 13h48

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Odeurs et pollutions diverses

**Contribution** : Il est incroyable d'autoriser une implantation qui nuit où elle est déjà implantée, les retombées de graisses selon le vent, les odeurs alentours, la pollution générée par les nombreux tracteurs et camions....sans parler des milliers de mètres cubes d'eau puisée dans nos canaux et nappes phréatiques... Que cette entreprise belge trouve un endroit en Belgique, nul doute qu'elle sera bien accueillie... En espérant que nos politiques ne tombent pas dans le piège...sinon il va falloir trouver où est le gain pour eux...ce ne sont pas les 200 postes de intérimaires qui pourront contrebalancer l'ensemble des nuisances!

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



**@816 - Ludovic - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 21/06/2020 à 13h57

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Clarebout usine

**Contribution** : Cette usine va défigurer notre paysage et va à l'encontre de ce qui est fait dans nos communes ou l'environnement est particulièrement pris en compte Cette usine sera nuisible à la base d'aviron le PAARC où les activités sportives sont développées ou de nombreux événements sportifs ont lieu et d'autres à venir, avec la création d'un hôtel par exemple. Comment voulez-vous attirer des touristes et continuer à développer des activités avec une Usine polluante à côté, ce sera une catastrophe, qui coûtera à notre territoire . Nous avons déjà beaucoup d'usine polluante aux alentours comme l'envol de poussières de minerais , des usines classés SEVESO ... NON A L'USINE CLAREBOUT

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@817 - Weppe Stéphane - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 21/06/2020 à 14h55

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis négatif

**Contribution** : Bonjour, Je souhaite faire part d'un avis négatif au projet de cette usine, car j'ai peur de nuisances olfactive et des rejet graisseux dans l'environnement. Principalement en regard de ce qui se passe à l'usine Clarebout de Warneton. J'espère donc que ce projet soit abandonné.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@818 - Lorhi Nina - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 21/06/2020 à 15h16

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Clarebout Saint George sur l'aa

**Contribution** : Je suis contre ce projet, nous somme déjà entourés d'industries pas des plus saines je pense qu'il ne faut pas exagérer cette région va devenir invivable et devoir vivre avec des odeurs de fritures régulièrement ne sera pas possible, les problèmes de poussières de minerais de pollution en tout genre sont déjà très important par ici.... Certes cela créera un petit peu d'emploi supplémentaire mais il est clair que tous les gens qui ont les moyens de partir (pour beaucoup ce sont ceux qui ont également les moyens de faire tourner les commerces du coin) partiront il faut y penser aussi et faire en sorte que saint George gravelines et les alentours restent un minimum vivable.... Je ne suis pas originaire de la région j'y vis depuis maintenant 7 ans et très sincèrement je crains pour ma santé et celle de mes enfants et si cela ne s'améliore pas je ne resterai pas ici... Même si je trouve que gravelines est une ville agréable

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@819 - Lecointe Daniel - Saint-Georges-sur-l'Aa**

**Date de dépôt** : Le 21/06/2020 à 15h35

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : RÉPONSE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE, CONCERNANT LE PROJET DE LA SOCIÉTÉ CLAREBOUT À SAINT-GEORGES SUR L'AA, OUVERTE LE 20/06/2020.

**Contribution** : AVIS DEFAVORABLE M le Commissaire Enquêteur, Comme convenu lors de notre rendez-vous du samedi 20 juin à 10h00, à Saint-Georges sur l'Aa, je vous transmets en pièce jointe (PJ1) à cette contribution, le support de nos échanges pour ce qui concerne les points et questions que nous avons abordé. Je confirme mon avis défavorable à l'implantation de ce projet selon les conditions présentées dans ce registre en regard de l'inacceptabilité des nuisances sur la population des communes concernées, en contradiction totale avec les orientations et objectifs affichés par le Grand Littoral Dunkerquois pour préserver la qualité de vie de ses habitants (Cf. Orientation N°1 du PADD), et la publication sur le site de la CUD en date du 13/09/19 relative au coup de pouce financier accordé par l'état, présenté par le premier ministre, pour accélérer la dynamique de transitions économiques, écologiques, énergétiques et sociales engagées dans le Dunkerquois, qui affiche un territoire innovant où il fait bon vivre et engage sur la nécessité de s'adapter et d'innover pour l'emploi, mais également au même niveau pour l'environnement et la qualité de vie des habitants dans les différents enjeux sur lesquels la plate-forme industrialo-portuaire dunkerquoise était interrogée : ([https://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr/actualite/toutes-les-actualites/vue-detaillee/?tx\\_news\\_pi1%5Bnews%5D=2407&tx\\_news\\_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx\\_news\\_pi1%5Baction%5D=detail&cHash=576638d168b24bae315da49d44867faf](https://www.communaute-urbaine-dunkerque.fr/actualite/toutes-les-actualites/vue-detaillee/?tx_news_pi1%5Bnews%5D=2407&tx_news_pi1%5Bcontroller%5D=News&tx_news_pi1%5Baction%5D=detail&cHash=576638d168b24bae315da49d44867faf)) Il paraît donc évident que seule une erreur d'implantation du projet tel qu'il est proposé par rapport à celui qui a obtenu initialement les accords, ait pu conduire aux faits : 1 - Que différents documents, y compris certains ayant été utilisés lors des présentations du projet, mentionnent aucune habitation à moins d'1,5 Km, alors que les riverains les plus proches résident à à peine plus de 100m du site. 2 - Qu'il est mentionné qu'aucun ERP n'a été recensé dans un rayon d'1,5Km alors qu'à quelques centaines de mètres, sur Saint-Georges sur l'Aa, il y a une école, une salle communale et un cabaret spectacle (Cf. extrait du document de présentation aux élus locaux en PJ2). 3 - Que la station d'épuration non prévue dans le projet initial, sur lequel l'évacuation des eaux usées était prévue par lagunage vers le port, a été implantée en façade du site, soit juste à proximité des premières habitations, alors que sur ce type d'usine à Comines-Warneton en Belgique, ce système dégage des odeurs pestilentiels et que vraisemblablement l'entreprise, malgré toutes les plaintes déposées, n'arrive pas à trouver solution à ce problème. Nous sommes donc opposé à l'implantation de ce projet sur cette zone du GMP qui est trop proche des habitations, et ne permet donc pas de garantir l'absence de nuisances sur la population, et demandons que des vérifications soient lancées pour garantir le respect des engagements de la région pour la préservation de la qualité de vie des habitants et éviter de reproduire les nuisances du site implanté en Belgique sur les communes frontalières de Deûlémont et Warneton. Vous remerciant pour votre bienveillance dans le traitement de ce dossier. Cordialement, Documents joints : PJ1 - Liste des

questions et points abordés lors de notre rendez-vous du 20 juin 2020 à 10h. PJ2 -  
Extrait du document de présentation du projet.

**Pièce(s) jointe(s) :**

**□ Points abordés avec Monsieur le Commissaire Enquêteur, lors du rendez-vous du samedi 20 juin 2020, en mairie de Saint-Georges sur l'Aa, dans le cadre de l'enquête publique concernant le projet d'implantation de l'usine Clarebout de Saint-Georges sur l'Aa/Bourbourg.**

Document remis en main propre en fin de rendez-vous.

□ Nous avons émis une contribution pour demander le report de l'enquête afin d'obtenir des informations par la tenue de réunions publiques afin de se positionner sur ce projet. Le report de l'enquête accordé est programmé trop tôt ce qui ne permet toujours pas de réaliser ces réunions en regard des conditions imposées par la crise sanitaire toujours en application. Il ne répond donc pas à notre demande, et nous ne disposons donc toujours pas d'éléments fondés pour garantir l'absence de nuisances pour la population proche du site.

Sur le registre de la première phase de l'enquête numérique, il était précisé qu'une seule contribution était possible. Peut-on lors de ce complément d'enquête déposer une seconde contribution ?

---

□ Lors de l'enquête numérique nous avons consultés les documents disponibles dans le dossier de l'enquête numérique, pour ce complément d'enquête, il est noté que les documents seront accessibles dès l'ouverture de l'enquête.

S'agit-il rigoureusement des mêmes documents que sur la première phase d'enquête numérique ?

---

□ Selon le dossier technique en consultation dans le registre numérique et les informations transmises par certaines personnes qui ont assistées aux présentations qui ont été faites, il n'est pas recensé d'Etablissement Recevant du Public (ERP) dans un rayon d'1km5 autour du site. Comment a-t-on pu oublier à Saint-Georges, l'école, la salle polyvalente, le théâtre des insolites ? Pourquoi n'est-il pas mentionné sur Bourbourg la présence du Lycée Charles Brasseur ou encore les commerces qui ne se sont pas retrouvés dans la liste ?

A-t-on vu qu'il y avait aussi des habitants à a peine quelques centaines de mètres de l'usine ?

Quel rapport et quel incidence avec la zone de 1060 m correspondant au risque Ammoniac ?

Ces écarts amènent à se questionner : N'y a-t-il pas eu une modification sur l'implantation du site par rapport au projet initial qui a pu conduire à ces erreurs ?

L'implantation actuelle est-elle toujours conforme à celle qui a obtenu les premiers accords ?

---

□ Dans le projet initial, l'évacuation des eaux usées n'était pas prévue par une station d'épuration autonome, mais par lagunage vers le port. Comment peut-on envisager la présence de ces bacs de décantation à à peine plus de cent mètres des premières habitations, alors que sur ce type d'usine à Comines-Warneton en Belgique, elles dégagent des odeurs pestilentiels et que vraisemblablement l'entreprise, malgré toutes les plaintes déposées, n'arrive pas à trouver solution à ce problème ?

Le fait de modifier le traitement des eaux usées pour adopter cette solution, n'aurait-il pas dû conduire à ré-analyser l'impact sur la population proche du site ?

Pourquoi cette station d'épuration est-elle positionnée sur la partie du site la plus proche des habitations de Saint-Georges sur l'Aa.

Comment les responsables vont-ils assurer la tenue de leurs engagements selon l'orientation N°1 du PADD visant à préserver la qualité de vie de tous les habitants, avec cette solution ?

---

□ Dans son courrier du 24 juillet 2017 relatif à la construction d'un second congélateur sur le site de l'usine Clarebout à Comines-Warneton, le Préfet du Nord a émis un avis défavorable et demandé afin d'obtenir des garanties vis-à-vis des communes limitrophes, une cartographie des effets permettant d'évaluer les risques accidentels qui pourraient impacter le territoire français et une description approfondie des incidences potentielles des différents rejets (atmosphériques, sonores, olfactifs, aqueux). Ces éléments ont-ils été fournis pour l'implantation de l'usine Clarebout de Saint-Georges/Bourbourg.

Selon les plaintes déposées par les habitants des communes voisines côté français, du site Belge, les nuisances seraient considérablement amplifiées par les surcharges de production et les écarts aux règles de maintenance, en particulier celles prévues pour remplacer les filtres avant de dégrader leur performance. Comment est-il prévu de s'assurer du respect de ces règles sur l'usine Clarebout de Saint-Georges/Bourbourg afin d'éviter les nuisances sur les populations les plus proches du site ?

---

□ Selon les informations rapportées par nos élus locaux, lors de l'annonce de cette usine, le site doit amener de l'emploi local et un intérêt financier pour la commune. A noter que le site est implanté en zonage AFR est devrait donc profiter d'exonérations fiscales. Il leur a par ailleurs été présentée une usine agro-alimentaire, non classée Seveso, mais par contre aucune information ne semble leur avoir été apportée sur les nuisances qui font l'objet des plaintes déposées sur Warneton et Deülémont.

Suite aux alertes lancées par la population, l'entreprise a proposé aux élus une visite du site de Neuve-église, hors ce site ne semble pas faire l'objet de plaintes contrairement à celui de Comines-Warneton, ce dernier est pourtant celui pris en référence dans le dossier technique du projet sur Saint-Georges sur l'Aa.

Comment l'entreprise peut-elle garantir l'absence de nuisances telles que celles faisant l'objet des plaintes déposées sur Warneton et Deülémont, alors qu'aucune solution ne semble avoir été trouvée pour résoudre les problèmes et que le projet sur Saint-Georges/Bourbourg est conçu pour une production 2 fois plus importante (1400t/J et 2300t/J à terme) ?

---

□ Nombres de nos élus locaux reconnaissent s'être fait un avis à partir des présentations qui leur ont été faites, et considèrent que le dossier technique disponible pour l'enquête est trop complexe et peu abordable. Certains d'entr'eux l'on même exprimé sur les réseaux sociaux. Pourquoi la population n'a à sa disposition que ce dossier technique ?

Comment nos élus peuvent-ils faire confiance aux présentations qui leur ont été faites, en regard de l'expérience que nous avons maintenant du site de Comines-Warneton, où les mêmes engagements avaient été pris ?

Comment serait-on en mesure d'imposer à l'exploitant de respecter ses engagements, retranscrits pour la plupart uniquement sur des documents de présentation, alors que pour l'usine Belge de Comines-Warneton personne n'est en mesure de le faire ?

---

□ Selon les fiches de contribution, plusieurs responsables et/ou gestionnaires des Eaux, des Waeteringues, du PAArc ne sont pas favorables et alertent sur l'impact de la consommation d'eau. Pourquoi ces responsables n'ont pas été sollicités lors de l'étude d'impact initiale ? Plusieurs éléments rapportés au travers de ces fiches réinterrogent sur l'implantation de ce projet. Comment l'exploitant peut-il analyser l'impact environnemental sur les spécificités de la région dont il n'a vraisemblablement pas tous les éléments ? Pourquoi l'exploitant et le port sont-ils les seuls à présenter ce projet qui a vraisemblablement des impacts qui pèseront sur l'environnement et les infrastructures existantes ? Comment les décideurs peuvent-ils prendre la décision de lancer un tel projet en l'absence de ces éléments, qui n'apparaissent au final qu'au travers des fiches de contribution à l'enquête publique ? Ces éléments ne doivent-ils pas faire l'objet d'une nouvelle présentation à nos décideurs pour que des engagements soient pris afin de prendre en compte ces alertes en toute connaissance de cause ?

---

□ Dans plusieurs articles parus dans les médias, puis sur les réseaux sociaux, il est souvent mis en opposition l'emploi et la position des riverains qui s'inquiètent pour leur qualité de vie et l'impact de ce projet sur la valeur immobilière de leur bien. Il ne doit pas être question d'opposer l'emploi à la qualité de vie des habitants, mais de trouver la solution de conjuguer les 2 ! Les habitants qui défendent leur qualité de vie, ne sont pas contre la création d'emploi, ils demandent simplement que leurs droits soient respectés. Les habitations les plus proches ne sont pas à 1,5Km, mais à peine à plus de cent mètre du site. Pourquoi n'implante-t-on pas cette usine à une distance suffisante des habitations permettant à l'exploitant de garantir qu'il n'aura pas à faire face aux plaintes pour nuisances comme c'est le cas à la frontière Belge. L'implantation de ce site dans ces conditions ne créera pas moins d'emploi !

---

□ Il y a quelques jours, les contributions étaient à nouveau visibles sur le registre numérique et elles étaient au nombre de 812, en y regardant de plus près, je me suis aperçu que certaines correspondaient à des mails envoyés pendant l'enquête. Mon fils avait envoyé un mail le samedi 23 mai à 23h47 pour signaler un problème sur sa fiche de contribution. Je n'ai pas vu ce mail ?

---

□ Concernant les contributions, nombre d'entr'elles sont émises de façon anonymes. Y a-t-il un degré de prise en compte différent entre celles émises par les habitants des communes concernées par l'enquête et les autres ? Selon des propos entendus au travers de conversation, certaines personnes du Dunkerquois inciterai à émettre des avis favorables à l'implantation du projet sur Saint-Georges pour éviter de l'avoir près de chez eux, tout en pouvant profiter des emplois ou autres avantages liées à l'arrivée de cette usine. Comment est-il prévu de valider la crédibilité des contributions ?

---





La plate-forme  
"Zone Grandes Industries":  
un choix stratégique

La plateforme « Zone Grandes Industries » est réglementairement dédiée à l'accueil d'activités industrielles et d'aménagement d'infrastructures portuaires

Un site clé en mains :

- Le terrain est disponible avec mise à disposition des services d'énergie (électricité, gaz et eau)
- Le site est aisément accessible depuis l'A16, la RD11 et la RD17
- Aucun établissement recevant du public sensible n'est localisé dans un rayon de 1,5 km
- Aucun périmètre de protection de monuments historiques
- Distance suffisante entre le terrain du projet et les premiers riverains
- Offre de demandeurs d'emploi dans la région



**@820 - Pierre - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 21/06/2020 à 16h31

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Implantation usine Clarebout à ST George sur L'AA;

**Contribution** : Mr Le Commissaire Enquêteur, Je m'oppose à ce projet car trop de nuisances. Il suffit de voir ce qui se passe en Belgique avec les usines du même type . Les Belges eux même n'en veulent pas.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@821 - Laurie - Bourbonnais**

**Date de dépôt** : Le 21/06/2020 à 17h43

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis défavorable

**Contribution** : Avis défavorable au projet Pollution Écosystème perturbé

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@822 - BEUGNET Sylvie - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 21/06/2020 à 22h34

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis défavorable à l'implantation de l'usine Clarebout

**Contribution** : Mr le commissaire enquêteur, Nous nous positionnons contre le projet d'implantation de l'usine Clarebout sur le territoire de Saint Georges et Bourbourg. Nous résidons à Gravelines. Gravelines est une ville qui, tout en pâtissant d'une image associée au nucléaire a su mener une politique volontariste d'amélioration continue de son cadre de vie axée sur les déplacements doux, le développement du sport notamment au travers du PAArc des rives de l'AA : 175 hectares de zone verte humide propice à la faune et à la flore, aux promenades avec un Plan d'eau où se pratiquent de nombreuses activités nautiques. Et voici qu'avec ce projet d'implantation d'usine Clarebout à Saint Georges sur l'AA, le cauchemar pourrait se dupliquer comme à Deulémont qui fut, avant l'implantation de Clarebout à Warneton, un joli village où il faisait bon vivre. Nous employons le passé car il faut interroger les habitants de Deulémont et des villes environnantes pour comprendre les désagréments que cette usine a entraîné pour son environnement : pollution de l'eau, bruits des camions circulant en permanence, retombées graisseuses dans l'air, odeurs nauséabondes sans compter des emplois créés précaires, dans de mauvaises conditions de travail (2 morts en 18 mois en 2017). Sommes-nous définitivement voués à habiter dans une région systématiquement sacrifiée sur le plan environnemental et de l'emploi (car les emplois créés dans le cadre d'un tel projet, ne semblent pas rendre les gens particulièrement heureux...)? De plus, comment comprendre l'implantation d'un tel projet à moins de 3 km du lieu préservé du PAArc de l'AA et des zones humides créées en compensation du Terminal Méthanier? Beaucoup de zones d'ombre apparaissent dans le dossier : l'intégration paysagère du site dans l'environnement et notamment des deux cheminées de 80 m de haut n'est notamment pas du tout traité. L'énorme consommation d'eau que nécessitera cette activité nous inquiète fortement avec les périodes de sécheresse que notre Région subit depuis quelques années. Les allers et venues des 500 camions chaque jour nous laisse également inquiets car cela générera un trafic important et risqué sur une route déjà surchargée, de la pollution liée aux gaz d'échappement et sonore (bruit des moteurs). Enfin, ce projet ne nous semble pas éthique et à contre-courant de l'avenir : ces 3 mois de confinement nous ont rappelé l'importance de se recentrer sur une alimentation privilégiant le circuit court et nous a fait prendre conscience de la malbouffe imposée par les industriels peu soucieux de la santé d'autrui. Pourquoi donc faudrait-il accueillir avec le sourire l'usine Clarebout, symbole de la malbouffe qui obligera agriculteurs, salariés à vivre sous pression afin que l'activité soit rentable? Philippe Lot et Sylvie Beugnet

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@823 - Gerard - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 22/06/2020 à 07h08

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contre

**Contribution** : Catastrophe pour le bassin de vie

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**E825 - Philippe FUMERY**

**Date de dépôt** : Le 22/06/2020 à 10h50

**Lieu de dépôt** : Par email

**Objet** : Protection des données personnelles

**Contribution** : Monsieur, J'ai apporté une contribution au registre numérique concernant l'implantation du projet Clarebout, sur les communes de Bourbourg et de St Georges sur l'Aa. Cette contribution date du 3 avril 2020. J'ai bien noté que vos services pouvaient utiliser mes données personnelles, en interne pour la constitution du dossier, et de manière sécurisée. Cependant, je suis surpris de voir apparaître cette contribution dans la partie « observations », avec la mention de mon adresse personnelle, et avec mon adresse mail qui figure clairement sur mon courrier d'introduction et de politesse pour amener ma contribution, qui n'a rien à voir avec celle-ci et qui ne devrait pas être accessible au public. Je vous demande donc expressément de bien vouloir supprimer ces données personnelles, de façon à ce que le public n'y ait pas accès. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire le nécessaire dans les meilleurs délais, et de m'en avvertir par retour de mail. Je vous prie de croire, Monsieur, en l'expression de mes salutations respectueuses.

Philippe Fumery St Georges sur l'Aa PS : je reprends ce qui est mentionné dans la charte d'utilisation : "Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification, d'un droit à la limitation du traitement de vos données et d'un droit à la portabilité de vos données ». Par contre l'adresse mentionnée « [privacy@registre...](mailto:privacy@registre...) » ne fonctionne pas

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@826 - Vermeulen Valentin - Saint-Georges-sur-l'Aa**

**Organisme** : Non à la Friture à Saint Georges sur l'Aa

**Date de dépôt** : Le 22/06/2020 à 15h04

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contre Clarebout à Saint Georges sur l'Aa

**Contribution** : Non je ne veut pas d'usine à Saint Georges sur l'Aa et

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



**@827 - DEHOUCK Johann**

**Date de dépôt** : Le 22/06/2020 à 15h17

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Opposition au projet Clarebout Potatoes

**Contribution** : "Odeur de friture et bruits persistants, pollution de l'air, surconsommation d'eau, conditions de travail dangereuses et abrutissantes... Ce projet titanesque impactera durablement le quotidien des habitant.e.s des villes alentours. Enfin, ce projet va à l'encontre de la nécessaire reterritorialisation des systèmes alimentaires et agricoles. Il contribuera à développer encore davantage la production de pommes de terre sur le territoire au dépens d'une plus grande diversification, nécessaire pour accroître la résilience alimentaire du territoire. Reposant sur des pratiques agricoles mono-culturelles et dopées aux produits phytosanitaires, il mettra en péril la sécurité alimentaire du territoire". Je crois que tout est dit! Quand va t-on cesser de résonner uniquement par le prisme de l'économie? Nous sommes en 2020, il est temps de mettre fin à ces projets obsolètes!

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@828 - Bowden Lionel**

**Date de dépôt** : Le 22/06/2020 à 15h28

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Non à l'implantation de l'usine Clarebout à St Georges

**Contribution** : Madame, Monsieur le commissaire enquêteur, Je suis totalement contre ce projet d'implantation d'une usine de transformation de p.de terre à cet endroit. J'ai bien analysé le dossier et plusieurs points devrait vous inciter à ne pas donner votre accord à ce projet. \* La proximité des habitations de St Georges sur l'Aa, y compris des ERP à moins de 1500m, ce qui est contraire aux prescriptions d'une ZGI. \* L'impact sur l'eau, ressource rare et de moins en moins disponible sur notre secteur \* Les rejets dans la nature (eaux usées, fumées, odeurs, chaleur, etc...) \* Saturation des axes routiers. Ce projet est en totale contradiction avec l'ensemble des démarches entreprises pour contre balancer les effets des industries déjà implantées dans le secteur de Dunkerque. Est-ce que 300 emplois précaires valent la détérioration du cadre de vie des 300 habitants de la commune de St Georges et la mise en danger de l'ensemble des habitants des alentours ? Je vous remercie de prendre en compte ma contribution.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@829 - Céline - Saint-Georges-sur-l'Aa**

**Date de dépôt** : Le 22/06/2020 à 15h30

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis défavorable au projet de Clarebout

**Contribution** : M. le commissaire enquêteur, Clarebout à mis au point un projet néfaste pour l'environnement, la santé et la population, dans le seul but d'engranger des profits. Désastre environnemental annoncé de par les procédés de fabrication et de transformation de ses produits, le trafic routier conséquent qui va découler de son exploitation et la dégradation de la qualité de vie des communes alentours par des nuisances visuelles, olfactives et auditives. Des produits finaux industriels et gras destinés à parcourir l'Europe et l'international pour toujours plus de pollution... Les quelque 300 emplois annoncés seront évidemment des emplois postés et précaires dans des conditions de travail plus que pénibles et non valorisantes. Je m'oppose donc à l'implantation de l'usine de transformation de pommes-de-terre Clarebout entre St-Georges-sur-l'Aa et Bourbourg. Pour les habitants oubliés de ces communes, pour dire un grand NON à la malbouffe et pour porter l'espoir que l'environnement et l'écologie puissent désormais l'emporter sur le capitalisme et la société de consommation, pour nos enfants, notre planète et notre avenir ! Merci

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@830 - velu Bastien - Saint-Georges-sur-l'Aa**

**Date de dépôt** : Le 22/06/2020 à 15h49

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis défavorable

**Contribution** : M le Commissaire Enquêteur, mon avis sur ce projet CLAREBOUT est DEFAVORABLE

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@831 - Angélique - Dunkerque**

**Date de dépôt** : Le 22/06/2020 à 15h52

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Défavorable

**Contribution** : Bonjour, Je suis totalement contre ce projet. Encore de la pollution avec les poids lourds, les rejets. On veut du bio local et cette usine fait tout le contraire avec sa monoculture aux phytosanitaires et son export mondial.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@832 - velu Elodie - Saint-Georges-sur-l'Aa**

**Date de dépôt** : Le 22/06/2020 à 16h00

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis défavorable

**Contribution** : mon avis sur le projet CLAIRBOUT est défavorable. Après une pandémie, nous imposer cette usine est intolérable. Nous allons tous tomber malade à cause de la pollution!. Quel avenir pour nos enfants? Je suis pour l'emploi mais de manière propre honnête et durable.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@833 - DUMONT VINCENT**

**Date de dépôt** : Le 22/06/2020 à 16h01

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : AVIS DEFAVORABLE

**Contribution** : AVIS DEFAVORABLE Dans un bassin industriel déjà surchargé en usine polluante dont de nombreuses classées seveso, comment peut on encore exercer une pression supplémentaire sur la population et sur l'environnement. La société clarebout, fait déjà polémique dans son propre pays la Belgique et en France différents plaintes ont déjà été déposés contre elle pour nuisance sonore, olfactives et retombés de graisse. L'utilisation anti germicide à grande échelle, en effet comme cette usine ne va utiliser que des pommes de terre gros calibre celle qui demande le plus anti germicide aura forcément un impact sur l'environnement. Cette culture gros calibre gourmande en eau va forcément avoir un impact sur la nappe phréatique, dans une région déjà fortement impactée par le réchauffement climatique et qui est placée régulièrement par la préfecture en niveau de sécheresse maximale avec des restrictions d'utilisation de l'eau.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@834 - Manuel - Lille**

**Date de dépôt** : Le 22/06/2020 à 21h39

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Projet Clarebout

**Contribution** : Il existe de nombreuses raisons de s'opposer à ce projet et ce qu'il incarne. Odeur de friture et bruits persistants, pollution de l'air, surconsommation d'eau, conditions de travail dangereuses et abrutissantes... Ce projet titanesque impactera durablement le quotidien des habitant.e.s des villes alentours. Enfin, ce projet va à l'encontre de la nécessaire reterritorialisation des systèmes alimentaires et agricoles. Il contribuera à développer encore davantage la production de pommes de terre sur le territoire au dépens d'une plus grande diversification, nécessaire pour accroître la résilience alimentaire du territoire. Reposant sur des pratiques agricoles mono-culturelles et dopées aux produits phytosanitaires, il mettra en péril la sécurité alimentaire du territoire.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



**@835 - Michel - Oye-Plage**

**Date de dépôt** : Le 23/06/2020 à 09h40

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis défavorable

**Contribution** : AVIS DEFAVORABLE Trop de nuisance sonore et odeur Nuisance pour la faune Nuisance pour la paarc de L Aa et son développement et le tourisme de la station balneaire Ce projet est un non sens pour les populations au allant tour

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@836 - Francis - Cappelle-Brouck**

**Date de dépôt** : Le 23/06/2020 à 11h50

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contre le projet de l'usine CLAREBOUT à Saint Georges sur l'Aa

**Contribution** : Projet CLAREBOUT - AVIS DEFAVORABLE La majeure partie des riverains qui habitent les communes avoisinantes du site d'implantation de l'usine CLAREBOUT, a fait le choix de s'éloigner des agglomérations touchées par les nuisances industrielles. Ce choix résulte d'une réflexion sur la qualité de vie et la santé de chacun, notamment des enfants. Les nuisances qui seront produites par l'usine CLAREBOUT (olfactives et sonores), largement témoignées par des riverains proches du site CLAREBOUT de Warmeton, mettront inmanquablement un terme à une qualité de vie souhaitée et choisie. Pourquoi implanter une énième unité de production polluante sur les terrains du Port autonome de Dunkerque. Certes, il y aura des emplois à la clé mais le nombre de ceux-ci mérite-t-il qu'on se désintéresse de la santé des riverains, de la faune et de la flore ?

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@837 - René - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 23/06/2020 à 12h51

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : avis personnel sur ce projet

**Contribution** : Des emplois supplémentaires sur notre commune est très attractif, cependant le prix environnemental à payer est trop excessif. Ne laissons pas cet héritage à nos enfants.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@838 - Martine - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 23/06/2020 à 12h59

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis d'une mère de famille.

**Contribution** : Je ne veux pas de ce projet polluant, on déguste déjà beaucoup avec les poussières de minerais de l'avant port. Veillons à la santé de nos familles.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@839 - Philippe - Éperlecques**

**Date de dépôt** : Le 23/06/2020 à 13h48

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contre implantation de cette usine

**Contribution** : Je suis contre ce projet industriel ne respectant pas l'environnement ainsi que les riverains qui subiront les nuisances. S'en suivra également une perte d'attractivité du littoral. Ce n'est pas le premier projet belge qui tente de s'implanter en France car fortement refusé sur leur propre territoire. Je cite également pour exemple la porcherie sur la commune d'Ecques dans le Pas de Calais. Ce type de projet n'est qu'une tromperie économique et favorise bien plus les la société belge au détriment des producteurs locaux.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@840 - Blandine - Grand-Fort-Philippe**

**Date de dépôt** : Le 23/06/2020 à 15h07

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Je suis défavorable à ce projet

**Contribution** : Dans un bassin industriel déjà surchargé en usines polluantes, cette implantation va rajouter des mauvaises odeurs, du Bruit et de la pollution de l'Air. La région va devenir invivable .... Et qu'en est-il du tourisme, et du cadre de vie de ses habitants. La côte d'Opale est , il y fait bon vivre. ne belle région, Graveline a des eaux de baignade de qualité

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@841 - arnaud - Leffrinckoucke**

**Date de dépôt** : Le 23/06/2020 à 17h23

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contre l'usine

**Contribution** : Je suis totalement contre sur l'installation de ce genre d'usine sur notre territoire.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@842 - Delphine - Dunkerque**

**Date de dépôt** : Le 23/06/2020 à 21h29

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Demander un référendum local pour la création d'une nouvelle activité industrielle sur le GPMD

**Contribution** : Comment peut on a la fois défendre un projet de résilience alimentaire territoriale CUD, et soutenir un projet agro-industriel polluant et qui va dans le sens de monocultures de patates ? Seulement 330 emplois créés : la CUD n'a-t-elle pas les moyens d'impulser l'équivalent dans le secteur ESS ? Dynamiser la création d'emplois durables ?

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



**@843 - Bastien - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 23/06/2020 à 23h52

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contre l'installation de cette entreprise

**Contribution** : Contre l'installation de cette usine sur notre territoire. Les états de service de cette entreprise montrent que notre environnement est gravement menacé.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@844 - bruno - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 24/06/2020 à 08h27

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Nuisances importantes

**Contribution** : J'ai pu observer la même usine à Deulemont (Nord 59). Pas de doute. Nuisances olfactives et sonores très importantes. Ne pas reproduire cela chez nous car nous sommes déjà saturés. Stop !

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@845 - DECRIEM Jacques**

**Date de dépôt** : Le 24/06/2020 à 09h24

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis contre l'implantation de l'usine de frites Clairebout

**Contribution** : Madame la commissaire enquêtrice, je suis contre le Projet de réalisation de l'usine Clairebout de production de frites sur le domaine portuaire sise sur la commune de Saint Georges sur l'Aa dans le Nord de la France sur la bande littorale où l'industrie s'étend sur 25 km depuis Leffrinckoucke jusqu'à Gravelines comportant une vingtaine d'usine de type Sévésos et où la densité de population de l'ordre de 200 000 habitants est déjà très fortement impactée par les nuisances de tous ordres. En effet, la manière dont le Projet a été porté à la connaissance du public et la communication associée très incomplète a trompé les élus qui de bonne foi pensaient défendre la cause de l'emploi alors que ceux-ci sont précaires et saisonniers face à un Projet dont l'enquête publique a commencé durant la période de la Covid-19. Les témoignages des habitants qui résident à proximité des usines de ce type appartenant au groupe Belge Clairebout sont édifiants en termes de nuisances (olfactives, sonores, visuelles, environnementales avec retombées graisseuses etc) dans un rayon de 6 kms selon la direction des vents ; la puissance de cette usine nécessiterait eu égard à sa consommation d'eau (et de l'énorme prélèvement dans la nappe phréatique) une station d'épuration équivalente à celle d'une ville de 600 000 habitants. L'étude d'impact ne prend en compte ni l'existence du village de Saint Georges Sur l'Aa comportant 250 habitants et une école à moins de 400 mètres, ni la base de loisirs installée sur 200 hectares à 1000 mètres de distance où sont organisées des manifestations nationales et internationales accueillant plusieurs milliers de sportifs et publics de supporters ainsi que des touristes depuis 2011 sur le stade nautique Olympique classé base arrière des JO de 2024 ; cette base de loisir actuellement en plein développement doit accueillir un hôtel ainsi qu'un centre d'hébergement de 1500 lits sous forme de chalets ... mais suite à cette annonce cet avenir est très incertain ... De plus, l'étude d'impact qui concerne cette installation industrielle ne prend pas en compte les effets cumulatifs des impacts liés aux usines Sévésos (et autres) installées dans la zone industrielle à proximité, notamment les nuisances du quai à pondéreux où l'envol de poussières au quotidien génère des traces visibles sur les terrasses et chassis de fenêtres des maisons ainsi que des maladies respiratoires dans un rayon de 8 kms, ceci ajouté aux retombées graisseuses de l' « usine à patates » comme la nomme les gens du pays laissent présager un avenir plutôt néfaste pour la vie des riverains. Cette Zone industrielle portuaire qui a continué son extension à outrance au détriment de population a pris l'ensemble des espaces du littoral compris entre les villes de Leffrinckoucke et Gravelines dans une zone classée fragile et inondable ; la création de ce bassin supplémentaire relié directement en eau profonde à la mer va ainsi créer une nouvelle brèche permettant à la montée des eaux l'entrer maritime à l'intérieur de la frange de ce littoral menaçant les populations d'expulsion dans l'avenir (500 000 habitants sont menacés dans ce triangle Calais-St Omer-Dunkerque). Le surcroît de trafic de camions liés à l'extension du port et de son activité « containers » est actuellement contestée par les populations environnantes tant les routes et

l'autoroute A16 sont déjà surchargées et sous dimensionnées pour accueillir un nouveau trafic alors que dire si l'usine Clairebout voit le jour avec les 850 camions supplémentaires au quotidien sur cette sortie de l'A16 reliant Gravelines via le CD 11 ? Enfin, l'extension du port pour laquelle des anciens élus de renom se sont opposés durant des décennies va considérablement modifier la vie des villes de Gravelines et Loon Plage qui étaient directement reliées par une route en ligne droite de 3000m qui a contribué à l'installation de la centrale nucléaire de Gravelines (la plus grosse d'Europe) de part l'étude de sûreté nucléaire de l'époque en tant qu'échappatoire lors d'un accident et du déploiement du PPI (3 échappatoires (Est, Sud et Ouest) ... sa suppression ou modification (réalisation d'une route serpentée autour du futur bassin portuaire), l'augmentation de l'activité portuaire et du trafic routier lié aux containers et l'arrivée de l'usine Clairebout ajoutent des risques insupportables au niveau des villes environnantes, sans parler de ce qui viendra encore s'ajouter tout au long de ce futur bassin où une nouvelle zone industrielle est en cours d'aménagement. Jacques DECRIEM

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@846 - Ludovic - Dunkerque**

**Date de dépôt** : Le 24/06/2020 à 09h54

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contre le projet

**Contribution** : Je suis contre le projet d'usine clarebout pour les nuisances que cela va apporter aux riverains et la dégradation du littoral déjà fortement pollué par divers entreprises.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@847 - Hélène**

**Date de dépôt** : Le 24/06/2020 à 11h50

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : CONTRE

**Contribution** : Je suis CONTRE le projet d'installation de cette usine;elle pollue la Nature et les hommes.et que dire du management malveillant des salariés ? accidents de travail à répétition,2 morts à Warneton en 1 an et demi ! dont une jeune femme de 29 ans étranglée sur le tapis roulant...Tout cela au service de l'argent , de la cadence, de la productivité.La surconsommation d'eau alors que l'on nous parle de sécheresse...Des bocages arrachés au profit de champs de patates à des kilomètres ! qui peut être pour ???? c'est une aberration.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@848 - Eric - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 24/06/2020 à 12h43

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Non à la pollution

**Contribution** : Avis défavorable à clarebout à saint Georges

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@849 - Nicolas - Dunkerque**

**Date de dépôt** : Le 24/06/2020 à 15h11

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contre l'implantation de Clarebout

**Contribution** : L'impact de l'usine sur l'environnement serait trop important et causerait des des nuisances pour les riverains et les villes autour. L'économie et la production en masse de pomme de terre n'est pas en adéquation avec les nouveaux enjeux écologiques et économiques. Les producteurs seraient dépendants de l'usine de production et seraient obligés de produire plus à moindre coût et en utilisant des pesticides. Cela ne permettrait pas à nos producteurs locaux de sortir gagnants de ce système. Je suis contre ce projet.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



**@850 - Nicolas - Lille**

**Date de dépôt** : Le 24/06/2020 à 17h59

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis défavorable

**Contribution** : La société belge Clarebout Potatoes souhaite construire une usine de transformation de pommes de terre sur les communes de Saint-Georges sur l'Aa et Bourbourg, à côté de Dunkerque. Cette usine fonctionnant 7j/7 et 24h/24 produira quotidiennement 1400 tonnes de produits finis, essentiellement des frites surgelées destinées à l'exportation. Il existe de nombreuses raisons de s'opposer à ce projet et ce qu'il incarne. Odeur de friture et bruits persistants, pollution de l'air, surconsommation d'eau, conditions de travail dangereuses et abrutissantes... Ce projet titanesque impactera durablement le quotidien des habitant.e.s des villes alentours. Enfin, ce projet va à l'encontre de la nécessaire reterritorialisation des systèmes alimentaires et agricoles. Il contribuera à développer encore davantage la production de pommes de terre sur le territoire au dépens d'une plus grande diversification, nécessaire pour accroître la résilience alimentaire du territoire. Reposant sur des pratiques agricoles mono-culturelles et dopées aux produits phytosanitaires, il mettra en péril la sécurité alimentaire du territoire.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@851 - Pascal - Gravelines**

**Organisme** : Lutte contre les pollueurs

**Date de dépôt** : Le 24/06/2020 à 20h13

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Vive la revolution

**Contribution** : Pascal.Gravelines Je suis contre cette implantation. Une usine qui va consommer des centaines de mètres cubes d'eau de l'Aa et du canal de Bourbourg alors que nous sommes en sécheresse depuis des années.Des rejets en mer qui modifiera une nouvelle fois la faune et la flore marine.Un programme électoral de la ville de Gravelines basé sur l'environnement. Quelle malhonnêteté de la part du maire. Il a berné tout le monde. J'espère que la population se révoltera comme pour l'aéroport de notre dame des landes.vive la révolution.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@852 - Pascal - Gravelines**

**Organisme** : Mort à clarebout

**Date de dépôt** : Le 24/06/2020 à 20h53

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Vive la révolution

**Contribution** : Pascal.Gravelines Je suis contre cette société qui va consommer des milliers de mètre cube d'eau de l'Aa et du canal de Bourbourg alors que nous sommes en sécheresse depuis des années. De plus les dégâts en mer par les rejets de phosphore détruiront la faune et la flore une fois de plus. Mais une société cachée par une campagne électorale basée sur l'environnement a Gravelines. Le maire a berné tout le monde. J'espère que la population luttera comme pour l'aéroport de notre dame des landes. Revoltions nous contre la consommation abusive et de plus étrangère. Vive la révolution.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@853 - Benjamin - Lille**

**Date de dépôt** : Le 25/06/2020 à 05h35

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Opposition au projet

**Contribution** : Ce projet va à l'encontre de la nécessaire reterritorialisation des systèmes alimentaires et agricoles. Il contribuera à développer encore davantage la production de pommes de terre sur le territoire au dépens d'une plus grande diversification, nécessaire pour accroître la résilience alimentaire du territoire. Reposant sur des pratiques agricoles mono-culturelles et dopées aux produits phytosanitaires, il mettra en péril la sécurité alimentaire du territoire.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@854 - Emmanuel - Lille**

**Date de dépôt** : Le 25/06/2020 à 09h06

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis défavorable

**Contribution** : Il existe de nombreuses raisons de s'opposer à ce projet et ce qu'il incarne. Odeur de friture et bruits persistants, pollution de l'air, surconsommation d'eau, conditions de travail dangereuses et abrutissantes... Ce projet titanesque impactera durablement le quotidien des habitant.e.s des villes alentours. Enfin, ce projet va à l'encontre de la nécessaire reterritorialisation des systèmes alimentaires et agricoles. Il contribuera à développer encore davantage la production de pommes de terre sur le territoire au dépens d'une plus grande diversification, nécessaire pour accroître la résilience alimentaire du territoire. Reposant sur des pratiques agricoles mono-culturelles et dopées aux produits phytosanitaires, il mettra en péril la sécurité alimentaire du territoire.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@855 - Angela - Lille**

**Date de dépôt** : Le 25/06/2020 à 09h57

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Opposition au projet Clarebout

**Contribution** : Je m oppose à ce projet pour les raisons suivantes=pollution de l'air, surconsommation d'eau, conditions de travail dangereuses et abrutissantes... De plus,, ce projet va à l'encontre de la nécessaire reterritorialisation des systèmes alimentaires et agricoles, il contribuera à développer encore davantage la production de pommes de terre sur le territoire au dépens d'une plus grande diversification, nécessaire pour accroître la résilience alimentaire du territoire et il mettra en péril la sécurité alimentaire du territoire.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@856 - Alain**

**Date de dépôt** : Le 25/06/2020 à 11h19

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : contre ce projet

**Contribution** : Je suis contre l'installation de clarebout sur notre territoire, nous avons déjà assez de pollution ...

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@857 - FACKEURE Pauline - Craywick**

**Date de dépôt** : Le 25/06/2020 à 11h56

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Clarebout

**Contribution** : Non aux nuisances que l'implantation de Clarebout sur la commune de Saint Georges sur l'Aa! Je viens de faire construire sur la commune de Craywick et je ne tiens pas à subir les conséquences que cette implantation engendrerait.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



**@858 - Sonneville Chantal - Saint-Folquin**

**Date de dépôt** : Le 25/06/2020 à 12h36

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Soutien à l'implantation de l'usine CLAREBOUT

**Contribution** : Bonjour Afin de réduire le chômage sur notre territoire et réduire les émissions de CO2 nous devons absolument accueillir cette nouvelle usine le plus vite possible.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@859 - Leroux Francis - West-Cappel**

**Organisme** : FL consulting

**Date de dépôt** : Le 25/06/2020 à 12h45

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Favorable à l'implantation de CLAREBOUT

**Contribution** : Bonjour C'est un projet en parfaite accord avec les engagements de la cop21. Circuits court , réduction émission de CO2. Ce projet va contribuer à réduire le taux de chômage.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@860 - Deboudt Chantal - Saint-Folquin**

**Date de dépôt** : Le 25/06/2020 à 13h21

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Favorable à l'implantation de l'usine clarebout

**Contribution** : Ce projet très intéressant pour notre territoire, emplois, circuits courts et réduction de la pollution sur les transports.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@861 - Cédric - Craywick**

**Date de dépôt** : Le 25/06/2020 à 14h22

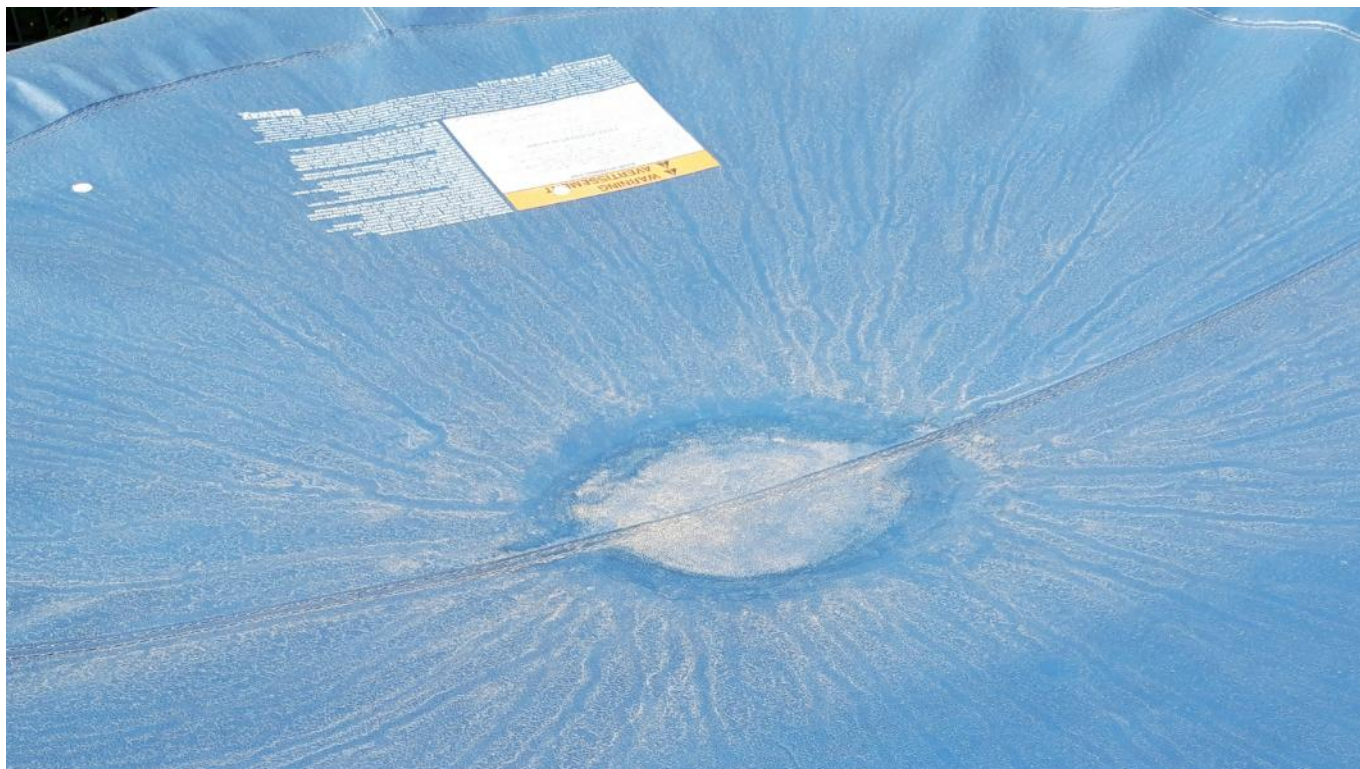
**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Non à l'implantation de la société clarebout

**Contribution** : Bonjour ces dernières années nous avons remarqué une augmentation considérable de la pollution dans notre village je pense qu'il n'est pas nécessaire d'en créer de nouvelles avec la société Clarebout Je rappelle également que le port de Dunkerque et Communauté Urbaine ne sont pas sans savoir ces problèmes de pollutions et qu'ils en sont pour la plupart à l'origine . Je comprends l'importance financière d'un tel projet mais est ce que cela doit coûter la santé des citoyens à proximité qui n'ont rien demandé et qui n'y gagneront rien bien au contraire . Je ne comprends pas même pas comment cela peut faire encore débat au vue des preuves apportées par les malheureuses communes déjà impactées par ce genre d'usines . J'espère que les décisionnaires ouvriront les yeux dans l'intérêt de tous à l'heure où il faut essayer d'améliorer notre quotidien et non le dégrader Merci

**Pièce(s) jointes(s)** :







**@862 - Vandeveld Jean Marc**

**Organisme** : Ateliers du Littoral - Papillons Blancs de Dunkerque

**Date de dépôt** : Le 25/06/2020 à 15h26

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : contribution Papillons Blancs

**Contribution** : Bonjour, Nous faisons suite à cette demande afin de porter à votre connaissance le soutien des Papillons Blancs de Dunkerque à cette enquête publique. Les Ateliers du Littoral, notre entité TRAVAIL, mettent à l'emploi sur le littoral 650 personnes dans des établissements protégés et adaptés de type ESAT et EA. ō Promouvoir une telle implantation de CLAREBOUT : c'est œuvrer à toutes les formes de sous traitances potentielles locales (emplois indirects) , c'est également faciliter l'insertion des personnes en situation de handicap dans le milieu dit « ordinaire » du travail (emplois directs) . Ces actions répondent aux grands enjeux sociaux et environnementaux des entreprises responsables : politique RSE / politique Diversité et Handicap / Achats Responsables / Economie Sociale et Solidaire / Circuits Courts / Développement Durable / Entreprises Inclusives... P/O Le Président Bernard Werquin Bien Cordialement Jean Marc Vandeveld

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



**@863 - Sabine - Coudekerque-Branche**

**Date de dépôt** : Le 25/06/2020 à 17h51

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Favorable pour l'emploi

**Contribution** : Bonjour Qui peut dire non à plus de 300 emplois ? Personne .  
Même Les proches de la future usine n'ont pas le droit de refuser de voir la  
création d'emplois . Toute la région a besoin de travail surtout dans le contexte  
actuel

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@864 - Berteloot Tony - Loon-Plage**

**Date de dépôt** : Le 25/06/2020 à 17h53

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Pour le projet

**Contribution** : Pour l'implantation de cet usine dans le dunkerquois et la création d'emploi

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@865 - Lahaeye Rémi - Loon-Plage**

**Date de dépôt** : Le 25/06/2020 à 18h11

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Pour l'implantation

**Contribution** : Totalemment pour l'implantation de cette usine en accord avec la cop 21 , création d'emploi sur le dunkerquois une région durement frappé par le chômage, de plus le circuit court est favorisé notamment pour nos producteurs de pomme de terre.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@866 - Tony - Ghyvelde**

**Date de dépôt** : Le 25/06/2020 à 19h04

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Pour l'implantation de Clarebout à Dunkerque

**Contribution** : C'est pas tout les jours qu'une entreprise s'implante à Dunkerque  
Pensais aux jeunes qui vont rentrer sur le marché du travail Il y à assez de  
chômeurs comme sa Oui à l'implantation de Clarebout sur Dunkerque Et comme  
dirait Jeff Des frites, des frites Des frites, des frites, des frites

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@867 - Lestavel Tony - Dunkerque**

**Date de dépôt** : Le 25/06/2020 à 20h14

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis positif

**Contribution** : Une opportunité à ne pas rater pour développer encore plus nos entreprises Dunkerquoises et ainsi créer de nombreux emplois directs et indirects. De tout cœur, que ce projet aboutisse.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@868 - Amélie - Hem**

**Date de dépôt** : Le 25/06/2020 à 21h18

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contre l'installation de Claerbout

**Contribution** : Je suis contre ce projet. Outre la pollution évidente, et la nécessité pour l'environnement de revenir à une agriculture raisonnée et surtout variée, l'enjeu social est important. Comme vu lors de la crise du COVID, les agriculteurs qui se retrouvent "forcer" à la monoculture risque de perdre l'ensemble de leur récolte au moindre coup dur (combien ont dû brader leur production de PDT pour éviter de la jeter?). On peut amener de l'emploi dans une région grâce à des activités qui respectent l'humain et la Terre...

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@869 - Wullens Vincent**

**Date de dépôt** : Le 25/06/2020 à 22h32

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : OUI AU PROJET

**Contribution** : Je suis totalement pour le projet car sa contribuera à de l'emploi dans notre région qui en a bien besoin en ce moment. Construisais cette usine pour créer des emplois pour les jeunes Merci

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@870 - Wullens Vincent**

**Date de dépôt** : Le 25/06/2020 à 22h32

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : OUI AU PROJET

**Contribution** : Je suis totalement pour le projet car sa contribuera à de l'emploi dans notre région qui en a bien besoin en ce moment. Construisais cette usine pour créer des emplois pour les jeunes Merci

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



**@871 - Sandrine**

**Date de dépôt** : Le 26/06/2020 à 09h30

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : CONTRE

**Contribution** : CONTRE l'implantation.500 CAMIONS par jour + voitures des salariés ! sur des routes déjà saturées le matin...existe t il une étude sue ce point ???

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@872 - Claire - Bergues**

**Date de dépôt** : Le 26/06/2020 à 09h30

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis défavorable

**Contribution** : Non favorable pour des raisons de nuisances sonores, olphactives, écologiques, de nuire au court-circuit, et pour le bien-être des habitants.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@873 - Maxime - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 26/06/2020 à 09h32

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis défavorable

**Contribution** : Avis défavorable ! Éloigner cette usine des habitations ne créera pas moins d'emploi. Merci

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@874 - Lefevre Francois - Dunkerque**

**Date de dépôt** : Le 26/06/2020 à 10h37

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Défavorable

**Contribution** : défavorable. Car le dossier est imprécis. Autant sur les enjeux , la pollution et hélas ce projet en devient politique. Car si les employés du port et associations subventionnées ont été appelé à mettre un avis positif . Ou est la légitimité des communes concernées ? Et impactées par les nuisances.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@875 - Hélène - Dunkerque**

**Date de dépôt** : Le 26/06/2020 à 10h57

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis très favorable projet Clarebout

**Contribution** : Je suis très favorable à ce projet qui ne peut être que bénéfique, tant au niveau de la création d'emplois que pour le développement de notre région.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@876 - Lefevre Francois - Dunkerque**

**Date de dépôt** : Le 26/06/2020 à 10h59

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Defavorable

**Contribution** : défavorable. Car le dossier est imprécis. Autant sur les enjeux , la pollution et hélas ce projet en devient politique. Car si les employés du port et associations subventionnées ont été appelé à mettre un avis positif . Ou est la légitimité des communes concernées ? Et impactées par les nuisances.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@877 - Degor Mathieu - Hoymille**

**Date de dépôt** : Le 26/06/2020 à 11h44

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contre le projet Clarebout!

**Contribution** : Je suis contre le projet d'usine Clarebout à Saint Georges sur l'Aa-Bourbourg. Cette usine ne va apporter que des nuisances aux riverains (odeurs, bruit, fumées grasses) et va dénaturer notre littoral. Comment favoriser le tourisme avec une continuelle odeur de graillon et d'oeufs pourris? D'autres usines moins polluante peuvent répondre au besoin d'emploi, sans pour autant sacrifier les habitants vivant à proximité. De plus, l'augmentation du trafic de camions va engorger encore davantage les principaux axes routiers. Ayant besoin de passer par l'A16 tous les jours, je m'inquiète des futurs bouchons et accidents que va provoquer cet afflux de camions. Dans un contexte où l'on nous pousse à favoriser les circuits courts, ce projet d'usine voué à l'exportation (polluante et déraisonnée) est une aberration. Privilégions les circuits courts et mangeons local. La vraie frite du Nord n'a rien à voir avec la frite industrielle.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@878 - Jean louis - Grand-Fort-Philippe**

**Date de dépôt** : Le 26/06/2020 à 11h52

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Clarebout

**Contribution** : Ce projet n'est pas dans un périmètre acceptable trop près des villages et des maisons environnantes Il serait plus judicieux de vois du côté des industries déjà en place Je suis contre ce projet à cette endroit

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



**@879 - Lemaire KARINE - Polincove**

**Organisme** : Particulier

**Date de dépôt** : Le 26/06/2020 à 11h55

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : AVIS DÉFAVORABLE

**Contribution** : AVIS DÉFAVORABLE

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@880 - Vandebussche Tristan - Oye-Plage**

**Organisme** : Particulier

**Date de dépôt** : Le 26/06/2020 à 12h05

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : AVIS DÉFAVORABLE !!!

**Contribution** : AVIS DÉFAVORABLE !!! Je trouve ça injuste que des communes soient détruites à cause d'usines. Si on déplace l'usine, le nombre d'emplois restera le même. Le fait d'implanter des usines à Saint Georges entraînerait une pollution sur plusieurs communes les jours où le vent est présent. De plus, le théâtre des Insolites n'aurait plus aucune valeur

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@881 - Quatereel ludovic - Dunkerque**

**Date de dépôt** : Le 26/06/2020 à 12h11

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : projet economiquement impossible à refuser par la conjoncture actuelle

**Contribution** : Tres bon projet pour le Dunkerquois, son port et emplois à la clés qui pourrait contre balancer le chômage à hausse surtout de le COVID. De part la situation economique de Dunkerque notamment avec Arcelor qui a et aura un impact négatif dans les jours a venir, un projet d'une telle ampleur ne devrait pas etre refusé. Pensons à la region Dunkerquoise, nos familles, enfants et amis, et un grant OUI à ce projet plus que positif qui redonnerait le sourire à notre entourage avec cette annee compliquée au niveau sanitaire et l'ensemble des problemes collaterals que cette crise sanitaire & economique peut et pourra engendrée

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@882 - Maes Tony - Cappelle-la-Grande**

**Organisme** : Docker

**Date de dépôt** : Le 26/06/2020 à 12h58

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Usine de pomme de terre claarbout

**Contribution** : Bonjour, je dit oui à cette nouvelle usine dans notre région qui permettra de nouveaux emplois ce qui n'est pas rien!!!! Cette implantation serait un atout de plus pour le port de Dunkerque et c'est alentour.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@883 - Pouwels Pierre - Dunkerque**

**Organisme** : unicc association de commerçant

**Date de dépôt** : Le 26/06/2020 à 13h14

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis

**Contribution** : je soutien le projet De clarebout Pour son l'installation

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@884 - Emmanuel**

**Date de dépôt** : Le 26/06/2020 à 13h38

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis positif

**Contribution** : Je pense que pour le Dunkerquois c'est positif par rapport aux emplois.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@885 - VANHAECKE LAURENT**

**Organisme** : responsable technique TDF

**Date de dépôt** : Le 26/06/2020 à 14h08

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Soutient au projet d'implantation.

**Contribution** : Circuits courts de nos champs de pomme de terre à l'usine, pour le développement de nouvelles usines modernes sur notre territoire et pour les futurs emplois de nos enfants...

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@886 - Jean Luc - Loon-Plage**

**Date de dépôt** : Le 26/06/2020 à 14h29

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : FAVORABLE

**Contribution** : Clairement un enjeu majeur pour l'emploi du dunkerquois dans les prochaines années. Ces terrains appartiennent au port de dunkerque. Peu de riverains vraiment proches. Concernant la saturation de l'A16 mise en avant par certains, elle existe déjà et est majoritairement liée aux transports venant des ferry & eurotunnel en transit vers/de la belgique/hollande.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



**@887 - Guillaume - Loon-Plage**

**Date de dépôt** : Le 26/06/2020 à 14h34

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Favorable au projet

**Contribution** : Je suis favorable à ce projet. Il s'agit d'un débouché supplémentaire pour nos agriculteurs. De plus, le circuit court étant privilégié, cela est positif au niveau environnemental. Pour finir, notre territoire a besoin de développer et pérenniser l'emploi, c'est chose faite avec ce projet.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@888 - TERMINAL DES FLANDRES - Loon-Plage**

**Date de dépôt** : Le 26/06/2020 à 15h23

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : avis favorable

**Contribution** : Bonjour, Notre société est implantée sur la zone portuaire Dunkerquoise et souhaite émettre un avis très favorable à ce projet. La création de cette usine de transformation de pommes de terre va permettre de relocaliser en France et plus particulièrement à Dunkerque une production qui partait majoritairement en Belgique pour être transformée. Elle sera également un vecteur de développement de l'emploi (320 emplois) et sera source de valeur ajoutée et retombées économique pour le bassin Dunkerquois. Notre société Terminal des Flandres manutentionnaire spécialisé dans le conteneur pourrait rapidement bénéficier de cette implantation par l'apport de 20 000 conteneurs 40' supplémentaires par an. Nous avons besoin de développer des marchés Export et la société CLAREBOUT apparait comme une entreprise dynamique capable d'y contribuer. Cela permettra aussi de mieux équilibrer les flux imports-exports, car trop de conteneurs vides sont réembarquées. De plus, d'un point de vue environnemental, il s'agit également d'un beau projet puisque nous allons favoriser les circuits courts. Les distances parcourues par les camions seront moins importantes et donc une empreinte carbone positive. En effet, il s'agit principalement d'une production locale de notre agriculture avec la transformation de celle-ci dans une usine sur le territoire du Grand Port Maritime de Dunkerque et un embarquement sur navire à Dunkerque. Il s'agit donc d'une formidable opportunité de reconstruction et confortation de notre tissu industriel. Sous-traitant, prestataires divers trouveront avec cette implantation un écosystème renforcé. Cela donnera aussi de la stabilité à la zone, qui reste très exposée aux aléas des marchés mondiaux de la sidérurgie. L'exportation de frites est en plein boom et il faut valoriser les produits français. Nous ferons de notre mieux pour accueillir Clarebout et développer des relations commerciales prometteuses.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@889 - Jeanne - Loon-Plage**

**Date de dépôt** : Le 26/06/2020 à 15h39

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis défavorable

**Contribution** : Je découvre ce projet ce jour ainsi que la date imminente de clôture de l'enquête. Cela commence à en faire beaucoup de projets et d'implantations industrielles dans notre secteur. A tel point que certains de mes voisins envisagent de quitter la ville. C'est vrai que cela ne fait pas rêver de vivre en zone industrielle. Un paysage qui se dégrade rapidement, des nuisances sonores, des camions partout même sur les voies secondaires sur lesquelles on nous conseille de nous déplacer à vélo... ah bon! Pourtant on nous serine sans cesse qu'après la crise sanitaire il faut tout revoir y compris nos modes de production.. ah oui! Apparemment le dunkerquois reste à l'écart de ce tournant du monde accumulant les projets industriels plus contraignants les uns que les autres et c'est pas fini.. À quand un vrai débat citoyen sur l'aménagement du territoire. L'emploi à tout prix n'est plus un argument suffisant, au regard de l'impact réel sur le marché du travail local et des conditions de travail pratiquées par lesdites entreprises. Ne pas oublier non plus le risque de submersion marine qui nous guette mais qui semble peu pris en compte dans ce foisonnement d'implantations. Alors quoi que faire à part préparer son départ puisque les habitants pèsent si peu face aux grands donneurs d'ordre.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@890 - SPEM - Loon-Plage**

**Date de dépôt** : Le 26/06/2020 à 15h39

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : avis favorable

**Contribution** : Il nous faut soutenir le tissu économique local et favoriser l'implantation d'entreprises sur le bassin Dunkerquois et sa zone portuaire. Cela ne peut qu'être positif pour nos emplois portuaires. L'Entreprise Clarebout pourrait à terme générer plus de 300 emplois. Il s'agit d'un beau projet environnemental puisque les circuits courts seront favorisés tant du producteur à l'usine que de l'usine au port pour les exportations. Il nous faut nous mobiliser afin que ce projet se concrétise.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@891 - Plessiet Robin - Cappelle-la-Grande**

**Date de dépôt** : Le 26/06/2020 à 15h49

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Favorable

**Contribution** : Je suis favorable au projet, Circuit court, production local, création d'emploi.. Belle opportunité pour le Dunkerquois

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@892 - Louisa - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 26/06/2020 à 16h26

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis défavorable

**Contribution** : Avis défavorable

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@893 - Louisa - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 26/06/2020 à 16h34

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis défavorable

**Contribution** : Avis défavorable

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@894 - Mike - Dunkerque**

**Date de dépôt** : Le 26/06/2020 à 18h23

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Defavorable

**Contribution** : Totalemment contre !!! Trop de poids lourd sur nos routes, réseaux ferroviaires et routes inadaptés, entre les containers, le trafic via le ferry de Loon plage et même Calais, les touristes anglais, belge et hollandais qui ne font que passer, les travaux récurant sur l'A16, qui n'est cependant toujours pas sécurisée et sécurisante, voyez la largeur des bandes d'arrêt d'urgence et le trafic quotidien sur seulement 2 voies!???... Il est souvent difficile de circuler sur nos routes, sans compter sur l'accroissement deja prévu du trafic lié à l'extension du terminal containers. Nos champs et pâtures ne seront que bitume et béton, le tout enrobé d'une pollution de l'air et des sols. Tout cela pour 300 emplois, comme le méthanier nous a confisqué des km de côtes pour une centaine d'emplois réel!!! Citoyens réveillez vous!!!

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



**@895 - Hannedouche Sébastien - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 26/06/2020 à 18h33

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Non à cette nouvelle usine sur un territoire qui en compte déjà beaucoup trop !

**Contribution** : AVIS DEFAVORABLE Ma famille et moi habitons Gravelines. Nous sommes propriétaires de notre maison. Nous habitons une zone où nous souffrons déjà beaucoup d'un air pollué par les minerais et les nombreux dépôts sur tout notre mobilier de jardin. Il n'y a qu'à voir l'état de nos rideaux en vis-à-vis des bouches d'aération sur les fenêtres. De grandes usines parsèment déjà notre territoire. Nous avons dans notre ville la plus grande Centrale Nucléaire d'Europe de l'Ouest. Il n'est pas admissible de permettre l'installation d'une nouvelle grosse industrie sur nos terres. Nous avons besoin de respirer et que la Nature soit respectée. Si Clarebout est autorisée à s'implanter, c'est encore une fois les riverains qui en pâtiront. Trop, c'est trop ! Que nos décideurs comprennent que le monde d'après ne doit plus négliger la volonté citoyenne de respecter l'environnement ! Un aménagement du territoire pertinent se fait en prenant en considération la densité d'usines polluantes déjà installées. Cela s'appelle le bon sens citoyen ! Si vous ne comprenez cela, alors la vague verte vous fera entendre raison. Non à la pollution, stop à davantage d'usines, oui à l'intelligence collective et à la raison. Non à Clarebout !

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@896 - BENARD ALEXANDRE - Loon-Plage**

**Date de dépôt** : Le 26/06/2020 à 19h45

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Non à clarebout

**Contribution** : J'habite loon-plage et je suis souhaite pas voir une nouvelle usine polluante prés de chez moi. Avec les vents d'ouest, je vais régulièrement avec les odeurs chez moi, peut être mm que l'odeur s'imprégnera dans mon habitat. Je connais la réputation de ce groupe et comme les belges je n'en veux pas mais nous avons encore la chance de pouvoir dire non à son implantation. SI le problème c'est la création d'emploi, allez mettre cette usine proche de la frontière belge ou dans un endroit très reulé loin des riverains

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@897 - Tom - Gravelines**

**Organisme** : Etudiant

**Date de dépôt** : Le 26/06/2020 à 20h24

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : AVIS DEFAVORABLE

**Contribution** : Il faut un non-sens sans pareil pour être d'accord avec ce projet. C'est une catastrophe ambulante, et cela à tous les niveaux. D'abord d'un point de vue écologique, ce n'est pas une surprise mais une tel industrie détruit tout les écosystèmes alentour. Même si l'on est pas sensible à cette cause, on ne peut passer à coté du fait que notre Planète et nos terres se meurent. En empêchant l'implantation de ce monstre de pollution sur nos terres nous préserverons voire favoriserons l'écologie. Qui dit augmentation de l'industrialisation, dit diminution du tourisme. Ce n'est un secret pour personne, les villes industrialisées comme Grande-Synthe se voient perdre leur coté touristique. Or voulons nous vraiment que Gravelines perdent son tourisme au profit de frites ? Une ville aussi majestueuse historiquement que Gravelines ne peut perdre son charme au profit de consommables. Croire que les postes créés vont attirer du monde est une grave erreur. Cet entreprise connaît de graves accidents, rien que l'an passé, 2 morts et 81 cas d'hospitalisation. Ces chiffres effarants sont majoritairement dû au travail dangereux et éreintant (8h de travail pour 24 minutes de pause), une sanction définitive pour le moindre faux pas. Et c'est cela qui doit attirer les jeunes ? Certes cela débloque 300 postes, mais à quel prix ? Et si demain c'était vous qui receviez de l'huile bouillante en plein visage ? Ou votre enfant ? Serez vous toujours du même avis ? En somme, ce projet est une aberration à tous les niveaux. Toute personne y étant favorable devrait avoir honte. Il faut être un monstre cupide et égoïste pour ne pas voir la réalité des choses. Interdire la construction de cette entreprise pourrait préserver la faune, la flore, le patrimoine et le tourisme gravelinois.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@898 - Sylvie - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 26/06/2020 à 20h53

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis défavorable à l'implantation de cette usine belge polluante

**Contribution** : AVIS DEFAVORABLE - Entre la pollution de l'A16, celle du trafic maritime intense dans le détroit, et celle des minerais, STOP! Pas besoin de pollution supplémentaire, qui plus est olfactive et sonore. Sans garantie d'emploi pour les locaux qui plus est (voir ce qui s'est passé en Belgique). Laissez nous respirer!

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@899 - Mathias - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 26/06/2020 à 20h59

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : L'environnement avant tout

**Contribution** : Il existe des habitations non loin de l'usine, il y aurait des retombées énormes sur ces mêmes foyers. De plus il existe une faune et flore diverse et variée autour de St Georges S/ l'Aa. Autoriser cette construction cela serait cautionner un dégât climatique énorme tout en comptant les dégâts environnementaux engagés par la construction de l'usine suivis des divers camions et voitures des travailleurs.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@900 - Alexandre - Brouckerque**

**Date de dépôt** : Le 27/06/2020 à 08h04

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis favorable

**Contribution** : Avis favorable pour cette création d'emplois sur notre territoire, dans le respect des normes prévues

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@901 - Joris - Bourbourg**

**Date de dépôt** : Le 27/06/2020 à 08h55

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Totalemment contre l'usine clarebout

**Contribution** : Je suis contre ce projet ! J'habite Bourbourg et ma famille habite Loon Plage. Arrêtons de sacrifier la santé et le bien être des habitants ! Cette usine n'apportera pas beaucoup d'emploi par rapport à toutes les nuisances que ça va causer. Ce n'est pas les projets qui manquent, je suis sur qu'un autre projet peut concilier l'emploi, l'environnement et le respect des habitants.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@902 - Gaetan - Bourbourg**

**Date de dépôt** : Le 27/06/2020 à 09h14

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Non a clarebout

**Contribution** : NON A CLAREBOUT. d'accord pour la création d'emploi, mais pas cette usine polluante ! Les fausses promesses d'emploi et de limiter les nuisances, je n'y crois pas. Et après qu'elle sera construite, quel moyen on aura si clarebout nous envoie ses fumées grasses et puantes ???? Donnez nous des emplois propres svp...

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



**@903 - LAMMIN PAUL - Bergues**

**Date de dépôt** : Le 27/06/2020 à 09h33

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : CLAREBOUT à BOURBOURG ET ST GOERGES SUR L'AA

**Contribution** : Dans la situation économique actuelle sur notre Territoire ,Ca serait une " Faute "de passer a coté de cette opportunité que la Société Clarebout offre a notre Littoral ; J'ai plutôt tendance à faire confiance aux services de l'Etat pour imposer les réglementations qui permettront de solutionner les problèmes d'environnement d'un tel Projet. \*J'y vois par ailleurs beaucoup d' avantages ,notamment en terme d'Emploi direct et indirect ,les retombés pour les entreprises locales (Lesieur et autres ) \*Les retombés Financières qui permettent le développement de nos infrastructures . \*Un développement extraordinaire du "Conteneur " et du trafic Portuaire ,générateur de centaines d'Emplois également ; \* Bien sur ,les débouchés exceptionnels de la Pomme de Terre ,produit "Phare" de notre Flandre et pour notre Agriculture ; J'ai d'autre part ,la certitude que cette implantation permettra de faire venir d'autres entreprises génératrices d'Emploi et de "richesse" et donnera de notre Territoire une Image de dynamisme et Ambitieux de son AVENIR ; Merci de m'avoir permis de m'exprimer ;

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@904 - Papoz Catherine - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 27/06/2020 à 09h57

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Demande annulation projet

**Contribution** : Au vu des nuisances importantes de cette usine il est inconcevable que elle vienne s implanter dans ce milieu protégé. Les nuisances sonores et olfactives ont été relevé par les riverains des autres sites. Je ne comprends pas qu un site beaucoup plus important puisse obtenir une autorisation d installation alors que des plaintes ont été déposées pour les autres sites. D autre part la consommation d eau sera énorme alors que nous parlons de la préservation de celle-ci. Tous les efforts de préservation faits depuis plus de 50 ans sur la ville de Gravelines pour contribuer à un environnement serein, naturel et préservé seront anéantis. L impact économique ne peut être mis qu au dernier plan.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@905 - Bedel Christelle - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 27/06/2020 à 10h02

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Non à l'usine

**Contribution** : Nous ne voulons pas de cette implantation près de chez nous, assez d'usines, de pollutions sonores, visuelles et olfactives sans compter l'utilisation importante d'eau que celle-ci nécessite alors que nous sommes de plus en plus en sécheresse. C'est NON on n'en veut pas!!!!!!

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@906 - francis - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 27/06/2020 à 10h25

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : non à l'usine clarebout

**Contribution** : bonjour . cette usine va pourrir la vie des habitants de plusieurs villes et villages environnants . l'énerverment de milliers de personnes est palpable . il faut arrêter ce projet immédiatement

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@907 - Godin Raphaël - Loon-Plage**

**Date de dépôt** : Le 27/06/2020 à 11h35

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Je suis contre ce projet

**Contribution** : Je suis contre ce projet qui va amener beaucoup de désagréments pour les populations des communes avoisinantes. Les belges ne veulent pas de Clarebout sur leur territoire à cause de ces nuisances, ne l'acceptons pas non plus chez nous dans les Hauts de France.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@908 - Cindy - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 27/06/2020 à 12h03

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Non a clarebout

**Contribution** : Je ne souhaite pas que l usine clarebout s implante pres de chez moi Nuisance olfactive ,nuisance sonore, trafic Je ne souhaite pas faire vivre ca a ma famille

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@909 - Brigitte6**

**Date de dépôt** : Le 27/06/2020 à 12h16

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Usine de St Georges

**Contribution** : Il y a assez de pollution dans notre région pour encore en plus avoir une usine étrangère chez nous. Ils n'ont qu'à aller le faire chez eux. Nous n'avons jamais de pic de pollution dans le nord avant grâce à notre vent. Maintenant c'est tout le temps. Donc. Assez. Il faut penser à nos générations futures.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@910 - Cyril - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 27/06/2020 à 12h28

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Désaccord implantation usine clarebout

**Contribution** : Pour ma part, et compte tenu du passif de cette entreprise, je suis en désaccord avec son implantation sur le secteur de saint Georges sur l'Aa notamment en raison des nuisances que cela va produire. Nuisances qui sont déjà bien importantes sur le secteur que ce soit en terme de pollution ou de poussières dans l'air ambiant.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



**@911 - DELVA Amandine**

**Organisme** : Particulier

**Date de dépôt** : Le 27/06/2020 à 12h31

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contre

**Contribution** : Je suis contre l'implantation de cette usine si près de notre ville. De plus habitant à moins d'un mètre du canal, je vois un grand danger pour la stabilité de ma maison si vous pompez dans le canal de bourbourg des milliers de litres ! Certes des emplois mais précaires non merci. Implantez la chez vous les belges amis des frites !

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@912 - Fabrice - Craywick**

**Date de dépôt** : Le 27/06/2020 à 14h08

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Non à l'implantation de Clarebout

**Contribution** : Les nuisances seront bien plus importantes que les emplois créés.  
Nous n'en voulons pas.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@913 - Stéphanie - Craywick**

**Date de dépôt** : Le 27/06/2020 à 15h05

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Non à clarebout

**Contribution** : Non à Clarebout Même si les emplois sont mis en avant ; rien n'est garanti Mais surtout c'est tout notre environnement qui sera pollué et cela doit cesser de détruire notre planète

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@914 - Barbeau Veronique - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 27/06/2020 à 15h39

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Usine clarebout

**Contribution** : Avis très défavorable à l'implantation de cette usine polluante qui sacrifie tout un village.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@915 - Barbeau Francis - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 27/06/2020 à 15h47

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Usine clarebout

**Contribution** : Avis défavorable car trop proche de la zone d'habitation. Usine trop polluante

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@916 - Sophie - Oye-Plage**

**Date de dépôt** : Le 27/06/2020 à 15h55

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : NON à cette nouvelle usine nuisible

**Contribution** : Je m'OPPOSE à cette nouvelle usine polluante. On en a déjà bien assez. De plus, côté embauche, il vaut mieux ne pas y aller. Dans l'usine belge, certains ouvriers sont brûlés par les huiles. Certains y ont trouvé la mort.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@917 - Sophie**

**Date de dépôt** : Le 27/06/2020 à 16h04

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Article de France 3

**Contribution** : Pourquoi je dis NON à cette installation, regarder dans cette adresse ci-dessous : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/hauts-de-france/nord-0/wattrelos/clarebout-potatoes-temoignage-accablant-ancien-salarie-conditions-travail-1358057.html>

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@918 - Vincent Laura - Sainte-Marie-Kerque**

**Date de dépôt** : Le 27/06/2020 à 16h19

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Non

**Contribution** : Non à l'usine

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



**@919 - DARCHICOURT Beatrice**

**Date de dépôt** : Le 27/06/2020 à 16h31

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Non à la friture à St Georges de l'Aa

**Contribution** : Je ne souhaite pas l'implantation de l'usine Clarebouts dans l'état actuel de la situation. Les nuisances olfactives ne peuvent que amoindrir la valeur de ma maison lors de la revente dans quelques années. B. Darchicourt

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@920 - Leroy Lise - Dunkerque**

**Date de dépôt** : Le 27/06/2020 à 16h59

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contre l'installation de nouvelles zones industrielles

**Contribution** : Bonjour, Je suis contre le projet d'installation d'usine sur Saint Georges sur l'Aa et dans toute la Flandre. La montée du niveau de la mer d'ici 2050 nécessite d'interdire toutes nouvelles constructions qui ne seront pas durable. Clarbout est une usine avec des matières graisseuses qui pollurons durablement les sols. Cette usine consommera trop d'eau alors que nous sommes en pénurie. Les nuisances sonores et olfactive pour les riverains n'est pas négligeable. L'emploi sera précaire voir dangereux (2 mort dans leurs usines) est la production sera délocalisée donc peu de retombée économique uniquement des nuisances.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@921 - Rossy Dominique - Saint-Folquin**

**Date de dépôt** : Le 27/06/2020 à 18h04

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Pollutions environnementales

**Contribution** : Contre cette usine qui amènera plus d'inconvénients que de bonnes choses. Mauvaises odeurs, pollutions environnementales. NON NON NON À CETTE USINE

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@922 - Pierre - Grand-Fort-Philippe**

**Organisme** : Particulier propriétaire de son logement

**Date de dépôt** : Le 27/06/2020 à 18h27

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : refus projet usine.

**Contribution** : Avis défavorable. Toutes les pollutions sont dérangeantes ,mais les mauvaises odeurs vous pourrissent la vie sans que l'on puisse faire quoi que ce soit pour y remédier. Nous habitons grand Fort Philippe .Stop à ce projet qui va cumuler les nuisances nous en avons déjà assez comme cela avec l'A16 et les minerais. . STOP

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@923 - mraovic tony - Saint-Max**

**Organisme** : pompier

**Date de dépôt** : Le 27/06/2020 à 18h41

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : avis défavorable contre l'implantation

**Contribution** : avis défavorable les emplois mais à quelle prix !!!! je pense qu'il faut savoir ce raisonner quand nous sommes élus et le canton de Gravelines Bourbourg st Georges Grand fort etc... est déjà très largement exposé aux usines il faut savoir faire preuve de courage pour défendre notre bien être et la beauté de notre commune

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@924 - Christine - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 27/06/2020 à 18h44

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : NON à l'usine Clarebout Potatoes

**Contribution** : ABSOLUMENT CONTRE cette installation : - des nuisances olfactives, sonores et environnementales avec retombées graisseuses (impact important sur l'HOMME, la faune et la flore) dans un rayon de 6 km environ selon les riverains des usines déjà implantées - une école à moins de 500m - un cumul avec la pollution sonore et visuelle du trafic des porte-containers - un autre cumul avec les poussières envahissant nos terrasses, voitures, trottoirs, maison, faune et flore en plus de NOS POUMONS - une augmentation du trafic routier déjà surchargé - un impact sur la valeur de nos biens immobiliers Les emplois créés n'ont pas à être mis en balance avec notre santé et celle de nos enfants. Pourquoi serions-nous les dindons de la farce ? "L'association Deûlémont défense de l'environnement dépose plainte contre Clarebout Potatoes". "Retombées graisseuses, utilisation d'herbicides, nuisances sonores et olfactives... À Frameries, en Belgique, des habitants se battent contre l'implantation, près de leurs habitations, d'une gigantesque usine de production de 2.300 tonnes de frites par jour". Et nous, nous accepterions son implantation ?

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@925 - Didier - Loon-Plage**

**Organisme** : Particulier

**Date de dépôt** : Le 27/06/2020 à 19h29

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Non à l'usine

**Contribution** : Nous ne voulons pas de cette usine très polluante, ne rajouter pas de pollution sur une région déjà très sinistrée, sans compter les effets nocifs sur la population environnante.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@926 - Sonia**

**Date de dépôt** : Le 27/06/2020 à 21h12

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Mise en place de Clarebout belges

**Contribution** : Le projet n est pas compatible

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



**@927 - Bedel Frédéric - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 27/06/2020 à 21h20

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Non à l'implantation de l'usine Clarebout !

**Contribution** : Je suis totalement contre ce projet d'usine. Assez d'usines polluantes dans le secteur !! Nous ne voulons pas de cette usine qui surenchérit les pollutions olfactives, sonores, etc.. Sans compter l'augmentation du trafic routier de poids lourds. Nous souffrons déjà des poussières du quai à pondéreux, des nuisances sonores et olfactives des nombreuses usines environnantes. Cette nouvelle usine ne doit absolument pas être construite à proximité d'habitations.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@928 - Michel - Bourbourg**

**Date de dépôt** : Le 27/06/2020 à 21h27

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis négatif sur implantation Clarebout

**Contribution** : Je ne souhaite pas voir s'implanter cette usine sur le secteur de Bourbourg / St Georges. Outre les nuisances liées au fonctionnement de celle-ci, odeur, pollution, bruit, sa situation à proximité d'un centre de loisir (parc de l'AA) en pleine expansion n'est pas souhaitable. De plus, le trafic routier agricole déjà trop important dans le secteur va encore s'accroître et ce point n'a certainement pas été pris en considération à l'exemple de la linierie.

**Pièces jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@929 - Devaux Eddie**

**Date de dépôt** : Le 28/06/2020 à 08h13

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : non a implantation de l usine clarebout

**Contribution** : NEGATIF SUR IMPLANTATION CLAREBOUTJe ne souhaite pas voir s'implanter cette usine sur le secteur de Bourbourg / Outre les nuisances liées au fonctionnement de celle-ci, odeur, pollution, bruit, sa situation à proximité d'un centre de loisir (parc de l'AA) en pleine expansion n'est pas souhaitable

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@930 - Daniel - Gravelines**

**Organisme** : Retraité

**Date de dépôt** : Le 28/06/2020 à 08h54

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : NON à CLAREBOUT

**Contribution** : Notre région et plus particulièrement le littoral participent fortement à l'économie des hauts de France, avec les nombreuses usines sévézo et la pollution qu'elles génèrent, sur les communes qui entourent Gravelines il y a les épisodes de poussières qui s'amplifient chaque années...La qualité de vie se dégrade. Notre région est sacrifiée!! NON à CLAREBOUT

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@931 - Bulckaen Sylvain - Saint-Folquin**

**Date de dépôt** : Le 28/06/2020 à 08h59

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Non à l'implantation de l'usine

**Contribution** : Non à l'industrialisation excessive du dunkerquois, ce modèle est dépassé et les politiques n'en prennent pas conscience. Nous avons un patrimoine naturel et culturel à valoriser et cette nouvelle entreprise ne va que dégrader un peu plus notre littoral. De plus l'A16 est déjà saturée de poids lourds 24h sur 24 et 7 jours sur 7 et l'usine a de gros besoins d'approvisionnement ce qui va encore avoir un impact négatif sur la qualité de l'air et sur les nuisances sonores associées... En 2020... Comment les décideurs politiques peuvent-ils encore défendre ce type de projet comme en 1970.... Ils ne se rendent pas compte qu'ils risquent de dégrader encore l'image qu'ils ont auprès de leurs électeurs.

**Pièces jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@932 - frederic - Loon-Plage**

**Date de dépôt** : Le 28/06/2020 à 09h37

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : non à l'usine pour cause de pénurie d'eau

**Contribution** : nous sommes à la limite d'être déclarer en sécheresse importante au vu de la pluviométrie de ces 2 derniers mois, je trouve aberrant de construire une usine qui consommera énormément d'eau et surtout qui incitera nos amis cultivateurs à mettre plus de pommes de terre et bien sur à plus les arroser s'il en ont l'autorisation préfectoral si non leurs situations deviendra désespérées et de plus cela mettra à mal la biodiversités car les pommes de terre doivent souvent être traitées contre les maladies. Voila pourquoi je suis contre cette usine qui rajouterait en plus des nuisances olfactives et atmosphériques (pourquoi des cheminées aussi hautes si ce n'est pour diluer la pollution) , les habitants de la zone ouest du GPM en ont assez d'avoir que des usines polluantes, quand fera t on un bilan global de la pollution dans cette zone et arrêter dans rajouter

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@933 - BRIERE ERIC - Loon-Plage**

**Date de dépôt** : Le 28/06/2020 à 09h40

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis d'enquête publique - CLAREBOUT-ST-GEORGES-SUR-AA-ET-BOURBOURG

**Contribution** : En résumé c'est un NON à ce projet. je me vois dans l'obligation de vous signaler mon total désaccord. Les raisons sont nombreuses. Pourquoi à Comines Warneton il y a tant de remarques négatives, tout simplement tout n'a pas été dit en amont de sa construction, tous les engagements n'ont pas été respectés ? Bilan ce sont les riverains qui assument les conséquences, d'un point de vue sonore, olfactif, sanitaire ou encore environnemental. Si tous ces désagréments avaient été annoncés je ne pense pas que les riverains de Warneton auraient acceptés ce projet. Si l'entreprise est si bénéfique que cela alors pourquoi d'autres régions ne se battent pas pour obtenir cette usine chez eux. Mais au vu des nuisances négatives, je pense (c'est mon avis) qu'il est inconcevable que celle-ci vienne s'implanter dans cette région qui déjà très polluée et sinistrée par d'autres industries voisines déjà polluantes. Concernant l'usine déjà en service à Warneton, l'exemple Belge ne suffit-il pas à démontrer le caractère hautement nuisible d'une telle installation, les riverains nous alertent sur les nuisances plus que négatives et nous préviennent des gênes occasionnées. Une mise en garde est donc faite ! Combien d'entreprises du littoral ont pu se justifier de respecter l'environnement avant leur mise en service. Lorsque l'entreprise commence à produire il s'avère qu'il en est quelque chose de totalement différent. Qu'en sera-t-il de la valeur des biens des propriétaires de maisons qui lorsqu'ils voudront revendre leur demeure, celle-ci sera dépréciée à une valeur bien inférieure à sa cote.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@934 - Gilles - Grand-Fort-Philippe**

**Date de dépôt** : Le 28/06/2020 à 10h01

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : clarebout

**Contribution** : non catégorique sur le projet, trop de nuisances.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



**@935 - LICHTENSTAJN DAVID - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 28/06/2020 à 10h16

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : opposition au projet Clarebout

**Contribution** : Je suis totalement opposé à ce projet qui ne ramènera que des nuisances supplémentaires notamment des rejets de graisses qui accentueront les effets déjà néfaste des rejet de minerais de la société sea bulk. De plus l'usine installé à Comines - Warneton pose de nombreux problèmes environnementaux coté français. Ce projet est hors du temps vu les contraintes environnementales qui s'annoncent. Que nos amis belges gardes cette usine chez eux.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@936 - Delapierre Michel - Bourbourg**

**Organisme** : Citoyen

**Date de dépôt** : Le 28/06/2020 à 10h19

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Non à la friterie Clarebout

**Contribution** : Consommation d'eau potable énorme alors que la région est régulièrement en vigilance sécheresse Consommation et rejet de 1.750 000 m3/an d'eau industrielle Circulation sur la D11 aggravée par 250 camions/jour aller et retour et les véhicules du personnel Nuisance sonore généré par un fonctionnement 24H:/24 et 7 jour/7 Pollution olfactive constaté dans les usines en Belgique Utilisation d'ammoniaque dans les réfrigérants Station d'épuration orientée vers les habitations Insertion paysagère : difficile de dissimuler deux cheminées de 80 mètres Pour la construction pas d'accès à la zone de grande industrie Le PAD disposant encore de nombreux hectares non occupées pourquoi ne pas envisager un site plus éloigné des habitations La création d'emploi ne doit pas se faire au détriment des riverains

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@937 - jean-claude - Loon-Plage**

**Date de dépôt** : Le 28/06/2020 à 10h24

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contre ce projet de construction d'usine odorante

**Contribution** : je ne veux pas sentir l'odeur de frite chez moi fenêtres ouvertes ni dans ma maison ni dans ma ville , ni voir de nouvelles cheminées qui en plus de détruire le paysage sont polluantes .

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@938 - sophie - Loon-Plage**

**Date de dépôt** : Le 28/06/2020 à 10h25

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : OPPOSITION AU PROJET

**Contribution** : Ce projet a été validé et les travaux démarrés sans concertation aucune.... et sans communication, histoire de bien laisser passer les choses sous silence. Comme pour le méthanier on nous promet des centaines d'embauches alors qu'il n'en est rien. A ce jour nous ne pouvons déjà vivre normalement avec toute cette pollution environnante ! On ne peut plus manger dehors sans tout laver au préalable On doit calculer les jours ou nous pouvons faire du sport quand encore nous sommes au courant des alertes pollution... Le linge ne peut pas sécher à l'air libre sans dépôt de minerais ou autre... Donc, si en plus nous devons récupérer les odeurs ! la graisse ! et un trafic incessant de camions alors que l'extension du port engorge déjà nos routes ! non Je suis contre ce projet et ce n'est pas pour rien que nos voisins belges nous mettent en garde !

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@939 - Giraud Antoine - Lille**

**Date de dépôt** : Le 28/06/2020 à 10h28

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contre projet usine Clarebout - Gros doutes sûr le respect des normes sanitaires

**Contribution** : Bonjour, Je suis contre l'usine Clarebout qui se trouve à moins de 100m des habitations de la ville de St Georges sur L'AA qui dispose de bâtiments classés au patrimoine, une école qui nécessiterait de plus grandes considerations sanitaires. Est ce que les personnes qui ont accepté les premières étapes du projet sont vraiment allé inspecter les usines similaires comme à Deulement ? Les personnes de là bas ont déjà des enjeux importants de pollutions sonores olfactives et matérielles. Est ce que les normes vont vraiment être respectées ou seront elles contournées comme a proximité des usines déjà existantes ? L'usine va-t-elle être agrandie ? Respectera t elle encore les normes requises ? Le contexte de besoin d'emploi et de relance économique actuelle doit-il se faire en fermant les yeux sur les rejets d'usines polluantes ? En 2020 où on est de plus en plus sensible aux impacts sur l'environnement, osons mettre la barre haute permettant de pouvoir produire localement tout en respectant l'environnement environnant et en favorisant l'économie locale. Antoine

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@940 - ALEXANDRE**

**Date de dépôt** : Le 28/06/2020 à 10h52

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contre Clarebout

**Contribution** : Contre les nuisances et la pollution qu'engendrerait CLAREBOUT

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@941 - Christelle - Bourbourg**

**Date de dépôt** : Le 28/06/2020 à 11h02

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Non à clarebout

**Contribution** : Je suis contre l'installation si près d'un village de l'usine clarebout

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@942 - Maëren Francis Frédéric - Bourbourg**

**Date de dépôt** : Le 28/06/2020 à 11h03

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Non au projet

**Contribution** : Je suis contre ce projet

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



**@943 - Christelle - Bourbourg**

**Date de dépôt** : Le 28/06/2020 à 11h06

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Non à clarebout

**Contribution** : Je suis totalement contre le projet de clarebout près d un village

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@944 - Carton Julien - Looberghe**

**Date de dépôt** : Le 28/06/2020 à 11h06

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contre implantation de l'usine

**Contribution** : Je suis contre l'implantation de cette usine dans le secteur. Pour des raisons de nuisance, visuel et surtout au niveau des odeurs. Je pense que ça ne vaut pas le coup de subir tous ça, même pour quelques emplois.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@945 - Buttin Richard - Saint-Folquin**

**Date de dépôt** : Le 28/06/2020 à 11h26

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Nuisances olfactives, chute de l'immobilier

**Contribution** : Au vu des nuisances rapportées par les habitants des communes autour des usines de ce type, je ne souhaite pas l'implantation de cette usine. Au delà des nuisances olfactives, c'est aussi la chute de la valeur immobilière de ma maison. On ne pourra pas dire que l'on ne savait pas. Il y a assez d'usines dans le secteur qui impactent les niveaux de pollution !

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@946 - Claude - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 28/06/2020 à 11h36

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Désaccord sur l'implantation de cette usine qui attaquera notre santé

**Contribution** : N'en déplaise à nos élus de Gravelines, Saint Georges sur l'Aa et les autres, je suis contre l'implantation de cette usine qui entrainera que des nuisances et non des emplois. Arrêtons de nous prendre pour des imbéciles qui pensent qu'aux intérêts financiers. Nous voulons garder une certaine indépendance et ne pas dire "Amen" à la mise en place d'Usines que les autres ne veulent pas. Il y va de la santé de nos enfants et petits enfants.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@947 - George Georges - Gravelines**

**Organisme** : Particulier

**Date de dépôt** : Le 28/06/2020 à 11h49

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Refus du projet

**Contribution** : Encore et encore une usine dans notre région et de plus à chaque fois elles nous amènent ses problèmes environnementaux à croire que nous gagnons à chaque fois quel hazard vraiment quel hazard à la politique même si je n'en fait pas profite toujours à des personnes si ça continu nous verrons plus que de la tôle autour de nous L'emploi ne fait pas tout il est trop facile de mettre cela en avant il ne faut pas être égoïste il faut penser aux habitants qui n'ont rien demandé à ce jour et qui vont se retrouver avec cette usine et son odeur oui vous me direz il y a des filtres bien sûr bien sûr comme à Gravelines les poussières sont maîtrisées oui un record cette année les années passent les propositions de traitement se présentes et nous sommes toujours envahis par ces minerais comme les habitants seront envahis des odeurs des camions etc... Bref y a marre de toute ses usines dans la région et après on critique le nucléaire Un petit avantage certaines personnes valorisant ce projet et habitant dans le secteur auront aussi comme leurs familles un jour un cancer mais je ne leur souhaite pas bien sûr Arrêter de tuer la planète donc de l'espèce humaine

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@948 - Bernard - Bourbourg**

**Date de dépôt** : Le 28/06/2020 à 11h57

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Non à POTATOSE

**Contribution** : Bernard Erouart. Non à l'implantation de POTATOSE. Pour avoir travaillé dans une grande usine avec des bassins de décantation, je connais les inconvénient et les nuisances des boues et odeurs. Tricher avec 2 grandes cheminées qui répartirons les vapeurs et odeurs de gras dans l'atmosphère et nous dire que nous ne serons pas concernés, c'est faut. En cas de pluies et de vents défavorables, les environs seront pollués. Evidemment 350 emplois c'est bien pour une région, mais polluer des milliers de personnes pour quelques industriels richissimes c'est scandaleux. Et puis pourquoi cette usine belge ne s'installe pas en Belgique? La réponse on l'a connaît: c'est parce que les belges ont connaissance des désagréments .... Alors je répète; c'est non à ce projet et tant pis pour les politiques qui nous "enfument" en parlant d'emplois et taisent la vérité sur les inconvénients.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@949 - vasseur marie - Grand-Fort-Philippe**

**Date de dépôt** : Le 28/06/2020 à 12h36

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : non a ce projet

**Contribution** : on est occupé de sacrifier un petit village au nom de l'emploi... pourquoi venir s'implanter si près? des routes, ça se construit, et des arrivées d'eau aussi ...si on rogne sur le coût d'une usine semblable, on est en droit de s'inquiéter sur les prix que coûteront la dépollution, assainissement.. ok on agrandit le port ! mais pas au prix de voir arriver des usines polluantes !! on a notre dose dans le Dunkerquois...Aujourd'hui on s'aperçoit que la région du nord a une place stratégique au centre de l'Europe ! Ils sont gentils les belges, leur pays devient trop petit pour leurs projets industriels, agricoles, et la France est juste à coté !!! facile de verser les rejets polluants chez le voisin...dans l'industrie mais aussi dans les élevages de volailles qu'ils font construire chez nous comme ça le lisier atterrit dans nos nappes phréatiques ... Faut arrêter ...on sature dans la région . on aime les frites mais pas au point d'infester une région par des odeurs d'huile cuite a longueur de journée, sans parler de la pollution sonore sur les routes , pollution dans l'Aa, pompage de notre eau et rejets de leurs eaux usées !!!

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@950 - Gérard**

**Date de dépôt** : Le 28/06/2020 à 16h53

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Refus du projet jugé pas suffisamment écologique pour les riverains

**Contribution** : Gérard - Craywick - 28/06/2020 16h00 - Registre numérique.

Monsieur le commissaire enquêteur, après avoir travaillé 33 ans dans un industrie à risque (nucléaire) dans les domaines de la santé, environnement et agressions externes (inondaiton notamment), je suis contre l'implantation de la friterie CLAREBOUT pour les raisons suivantes : \* L'usine est trop proche des habitations et des zones humides créés récemment pour les oiseaux. \* Encore une usine avec des risques alors qu'on a déjà suffisamment d'usine SEVESO. Quel est l'impact de l'implantation de cette usine à proximité des autres. Quand on voit qu'EDF est mis en demeure parce que la centrale n'est pas protégée d'un risque d'explosion du terminal méthanier, alors que celui ci fonctionne déjà, combien faudra t'il de temps pour que les industries environnantes étudient l'impact de cette nouvelle usine à proximité de celles existantes. Un accident est toujours possible avant que les autres usines soient aux normes. \* Encore une usine polluante dans une zone ou l'élévation du niveau de la mer est importante. Le risque de submersion marine existe bel et bien (tempête de 1953, tempête Xaver du 05/12/2013) et cela va aller en s'aggravant, surtout si on agrandit le port avec une pénétration dans les terres bien plus importante et bien plus proche de l'usine CLAREBOUT. EDF ne construit-il pas une digue de 3 m, sans prendre en compte l'agrandissement du PAD, alors qu'en sera t'il lorsque le bassin sera agrandi ? \* Cette usine doit être installée loin des habitations pour éviter des plaintes pour nuisances qui surviendraient trop tard. La région ne doit pas être la poubelle de la Belgique tout cela pour 300 malheureux emplois. \* Cette usine va faire chuter l'estimation du prix de nos habitations, on a déjà assez du risque de submersion marine avec l'eau du port qui se rapproche dangeureusement de Craywick. Je suis totalement en phase avec les analyses très complètes de Jacques Decriem et Sylvie Beugnet que je ne recopierais donc pas dans mes arguments.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



**@951 - waeles frederic - Bourbourg**

**Date de dépôt** : Le 28/06/2020 à 17h11

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : non à l'implantation de cette usine

**Contribution** : Non, à cette implantation dans un espace de verdure si proche du bassin d'aviron et autres. Nous savons que les belles paroles concernant les nuisances ne seront pas au rendez-vous au vu de l'expérience de nos voisins frontaliers. nous avons aujourd'hui pour exemple un bassin d'aviron qui commence à peine à être exploité pour y divertir les activités, sur l'eau ou autour. Que sera l'avenir de tels lieux et les grosses manifestations qui y vont de pair avec ce genre de projet dans le paysage. Il existe de nombreuses zones industrielles sans habitations, pourquoi le mettre à cet endroit? Un grand NON à ce projet, qui une fois plus est par avance synonyme de mensonge.

**Pièces jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@952 - Florine - Bourbourg**

**Date de dépôt** : Le 28/06/2020 à 17h29

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contre

**Contribution** : Je suis contre cette usines, elle va polluer, les nuisances olfactif seront présente, les dépôts de gras seront présente aussi sur nos voitures, sur nos légumes. Les emplois locaux ? Mes fesses! Il recrutera que des belges ou des français qui travaillent en Belgique. Pourquoi ne pas la faire autre part ? Ou alors respecté les habitants qui vous entourent ! Pense à notre santé ! Pense à notre planète !

**Pièces jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@953 - Laurent - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 28/06/2020 à 17h31

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : CONTRE CE PROJET

**Contribution** : Nous sommes constamment pollués par les pondéreux déjà situés sur la zone Gravelinoise aux premiers abords (à vol d'oiseaux) des habitations. Nos véhicules, nos façades de maisons, nos menuiseries, nos équipements extérieurs ET intérieurs, et forcément NOS POUMONS sont quotidiennement marqués par ces particules. Pourtant on nous vend depuis des années que des systèmes sont en place pour limiter fortement les désagréments. En réalité ces systèmes existent mais sont totalement inefficaces (soit ils ne sont pas suffisamment utilisés, soit ils sont inadaptés). Cette usine aura forcément des effets néfastes additionnels à ceux déjà présents dans notre zone qu'on subira au gré des vents. Les vapeurs grasses par exemple permettront aux pondéreux de se coller et ainsi pénétrer nos façades, nos divers équipements, vitrages, etc... que nous ne parviendrons plus à nettoyer. Sans oublier l'air que l'on respire et qui pourrait avoir des effets sur la santé (mais évidemment le défenseur du projet dira qu'aucune étude, à ce jour, ne permet d'affirmer ces hypothèses ou encore que comme pour les pondéreux des systèmes réduisant les effets néfastes sont prévus, etc.) La qualité de vie des habitants (souvenez-vous, ce sont ceux qui deviennent subitement si importants en périodes électorales) doit être défendue par nos représentants ou alors ce pacte sera rompu et nous agirons à notre tour contre cette représentation. Ce projet ne doit pas se faire à proximité d'habitations, ou alors renommons ce territoire en Zone Industrielle et elle perdra son attractivité. Arrêtez de penser à l'argent ! Pensez au bien vivre ENSEMBLE ! Voilà pourquoi chacun doit rester à sa place et donc que cette entreprise doit être implantée en zone éloignée (faire faire des études indépendantes, mais située à moins de 20 kms de toute habitation me semblerait invraisemblable. Laurent Gravelines

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@954 - Pollet Véronique**

**Date de dépôt** : Le 28/06/2020 à 18h28

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : avis défavorable

**Contribution** : Avis contre l'implantation de l'usine de frites Clairebout, sur le domaine portuaire près de la commune de Saint Georges sur l'Aa Mme la commissaire enquêtrice, Je suis contre le projet de réalisation de l'usine Clairebout de production de frites sur le domaine portuaire près de la commune de Saint Gorges sur l'Aa. Notre bande littorale a déjà payé un lourd tribut à l'industrialisation. Elle est fortement impactée par une vingtaine d'usines de type seveso. Je ne vais pas répéter ce que nombre de personnes ont si bien expliqué avant moi, mais les nuisances olfactives, sonores et visuelles similaires à celles observées à proximité des sites existants justifie cet avis: un grand NON, pour le village de Saint-Georges sur l'Aa et son école, pour Gravelines et ses écoles (et notamment l'école Denvers toute proche), pour nos enfants donc, pour la base d'Aviron si porteuse de projets au niveau national et international pour nos jeunes et si dynamique et pour préserver ces derniers espaces naturels et de verdure dans notre région déjà bien impactée... Merci Madame la Commissaire, pour l'attention accordée à l'ensemble de ces contributions et pour la prise en compte qui en sera faite.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@955 - Philippe - Grand-Fort-Philippe**

**Date de dépôt** : Le 28/06/2020 à 18h45

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Clarebout

**Contribution** : Je suis totalement contre ce projet d'usine en raison des odeurs et retombées grasses. Sur la région nous avons déjà énormément d'usines classées Seveso, les poussières du quai à pondéreux, les pollutions diverses des nombreuses usines environnantes. De plus cette industrie engendre une augmentation du trafic de poids lourds alors que nous sommes saturés notamment sur l'A16.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@956 - Edward - Saint-Georges-sur-l'Aa**

**Date de dépôt** : Le 28/06/2020 à 18h57

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : ...

**Contribution** : À l'attention de Monsieur le Commissaire-enquêteur. Monsieur le Commissaire-enquêteur, Dans le cadre du projet d'ouverture de la société agro-alimentaire Clarebout dans l'axe Saint-Georges sur l'Aa-Bourbourg, j'ai pris connaissance du dossier de l'Autorité environnementale en date du 18 décembre 2019, ainsi que des éléments fournis par le pétitionnaire. Compte-tenu de ces éléments, j'émet un avis DÉFAVORABLE au projet. En effet, l'étude d'impact produite sous-estime les effets induits par ce projet. L'implantation d'une telle installation avec ses stations d'épuration démesurées, horizontale pour les effluents liquides et verticale - 2 cheminées de 80m de haut à comparer avec les 75m du beffroi de Dunkerque - pour les effluents gazeux chargés en graisse et polluants divers, anéantiraient tous les efforts des Saint-Georgeois qui, au fil des années ont mis tout en œuvre pour que ce village reste un vrai lieu de vie et non une zone sinistrée puante et poubelle sous couvert d'offres d'emploi. Les habitants savaient en s'installant à Saint Georges que des terrains attenants au village étaient voués dans le futur à une activité portuaire mais je ne vois pas d'activité portuaire dans ce projet, le site est donc inapproprié. Je vois en ce projet une activité interdite pour raisons sanitaires par les autorités Belges sur le territoire belge au grand soulagement des ses riverains. En acceptant ce projet, cela reviendrait à importer de la pollution et nuisances de toute sortes que nos voisins belges ne veulent plus. Des questions peuvent aussi se poser sur la pertinence de la zone d'implantation de ce projet, à l'extrémité Sud de la zone portuaire, aux vents dominants NE, SO et S qui épargneraient la zone portuaire de retombées des fumées grasses au détriment de zones habitées ..... En complément de l'étude d'impact, nous avons un "vécu" en Belgique pour ce type d'installation, alors, que nous disent les autorités belges sur ces emplois : "secteur d'activité générateur d'accidents", et que nous apprend la presse belge au cours de ces dernières années : "des blessés graves, des brûlures et mêmes des employés qui ont perdu la vie dont une jeune mère de famille intérimaire originaire d'Hazebrouck", de plus il s'agirait d'emplois d'un autre temps, qui font peur, peu ou pas qualifiés, mal payés avec des conditions difficiles et recours important à l'intérim selon des témoignages de salariés de Clarebout et je vois bien que ces employés ne sont pas heureux de travailler là-bas. Malgré tout si ce projet devait faire, les 300 emplois promis seraient dilués dans le triangle Dunkerque-St Omer-Calais - >200000 actif et 12% de chômeurs - avec effet nul pour la commune de Saint-Georges-Sur l'Aa, selon le principe des vases communicants. Est vraiment cela que nous voulons pour nos jeunes? De même pour la construction, à l'instar d'autres projets qui ont vu le jour, il est fort à craindre que les travaux de construction soient confiés à des entreprises externes, voire étrangères, sans effet sur l'emploi local. Un tel projet mis en œuvre développerait dans la région la culture à outrance de pommes de terre à bas-coût, l'une des plus impactantes sur l'environnement, à usages répétitifs de pulvérisations chimiques, d'appauvrissement de sols, contraire à l'idée que l'on se fait de l'agriculture de demain. Une consommation prévisionnelle

aberrante de ce qui devient rare, l'EAU. En temps de sécheresse nous n'aurions plus le droit d'arroser nos jardins alors que , cette eau servirait à éplucher des pommes de terre !!!!!!! Les autorités de l'eau prévoiraient pour ce faire un pompage important dans le canal de Bourbourg ce qui pourrait remettre en question la pérennité des zones humides et par conséquent avoir une incidence négative pour l'agriculture . En l'absence de route portuaire dans la zone d'implantation , ce projet apporterait un accroissement considérable du trafic routier impactant la route secondaire RD11, déjà bien chargée par moments en temps normale et empruntée par toutes sortes de véhicules y compris des engins agricoles d'exploitants locaux, encore plus au moment des récoltes, l'autoroute A16 régulièrement bloquée, et son branchement autoroutier inadapté aux poids lourds contrairement à celui de Loon-Plage qui dessert le port.....au même titre que les ouvrages qui seraient nécessaires au passage de la voie ferrée attenante dite "barreau de Saint-Georges", l'étude d'impact serait-elle limitée au périmètre du projet ? Qu'en serait- il demain du corridor éco-paysager du barreau de Saint-Georges à quelques mètres de l'usine ou la faune et la flore s'épanouissent aujourd'hui en toute tranquillité ? Je vous demande de bien vouloir prendre en compte mon inquiétude sur ce projet. Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire-enquêteur, mes salutations distinguées

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@957 - Damen ALAIN - Gravelines**

**Organisme** : particulier

**Date de dépôt** : Le 28/06/2020 à 19h01

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : non friterie à qst georges sur I aa

**Contribution** : non à la friture à st georges sur I aa

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



**@958 - Marine - Bourbourg**

**Date de dépôt** : Le 28/06/2020 à 19h17

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Opposition au projet de l'usine Clairebout

**Contribution** : Nuisances sonores, olfactives, population atmosphérique et visuelle... Nous n'avons pas besoin de cela dans notre belle région. Et surtout pas pour la planète ! Je m'oppose donc à cette implantation d'usine !

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@959 - Vercleyen Martine - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 28/06/2020 à 19h20

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contre l'implantation de Clarebout

**Contribution** : Je m'oppose à la construction d'une usine polluante qui se révélera catastrophique en terme de nuisances. D'ailleurs, à Warneton en Belgique, des dizaines de plaintes ont été déposées au mois de mai contre l'implantation d'un second entrepôt par Clarebout Potatoes.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@960 - Aurelie - Bourbourg**

**Date de dépôt** : Le 28/06/2020 à 19h28

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Non à l'usine

**Contribution** : Je suis contre clairbourt pour toutes les nuisances qui vont dégrader le cadre de vie des habitants alentour

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@961 - Christian**

**Organisme** : Riverain

**Date de dépôt** : Le 28/06/2020 à 20h10

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Demande

**Contribution** : A l'attention de Monsieur le Commissaire-Enquêteur Monsieur, Dans le cadre du projet d'implantation de la société agro-alimentaire Clarebout dans l'axe Saint-Georges sur l'Aa-Bourbourg, voici les remarques que je formule et dont je suis persuadé qu'elles auront gain de cause auprès des municipalités de Saint George et de Bourbourg ainsi qu'auprès de la Communauté Urbaine de Dunkerque. Il est bien évidemment souhaitable d'accueillir une nouvelle entreprise pour qu'elle s'installe dans notre Westhoek. Cependant cela ne peut se faire, à mon humble avis, sans que l'entreprise en question ne s'engage dans une démarche de gestion environnementale en accord avec la norme internationale ISO 14001. Pour cela, il appartient aux autorités territoriales (CUD, municipalité) d'exiger de la haute direction de la société agro-alimentaire Clarebout : Une politique environnemental publique élaborée et signée par la haute direction contenant : ? L'engagement à respecter la loi, ? Un positionnement stratégique avant-gardiste en matière d'environnement et de Développement Durable Viable, ? L'amélioration continue des moyens de préserver l'environnement, ? L'engagement à mettre en place, dans un délai raisonnable, un système de management environnemental conforme à la norme ISO 14001, ? La certification de ce système de management environnemental par un organisme notifié Nota : Cette norme internationale ISO 14001 a pour objectif d'aider les entreprises à gérer l'impact de leurs activités sur l'environnement et à démontrer l'efficacité de leur gestion. Son application n'est pas obligatoire et dépend donc de la volonté de chaque organisme. Son principe repose sur le processus d'amélioration continue, pour assurer à l'organisme de maîtriser les impacts environnementaux de son activité. Je vous demande de bien vouloir prendre en compte mon inquiétude quant aux impacts non maîtrisés de l'entreprise sur l'environnement, la faune et la flore si jamais la conformité à la Norme ISO 14001 et sa certification n'étaient pas exigées Veuillez agréer, Monsieur le Commissaire-enquêteur, mes salutations distinguées Christian DUMONTIER,

**Pièce(s) jointes(s)** :

Monsieur Christian DUMONTIER  
25, rue M. LUTHERKING  
59820 GRAVELINES

A l'attention de Monsieur le Commissaire-Enqu, teur

Monsieur,

Dans le cadre du projet d'implantation de la soci t  agro-alimentaire Clarebout dans l'axe Saint-Georges sur l'Aa-Bourbourg, voici les remarques que je formule et dont je suis persuad  qu'elles auront gain de cause aupr s des municipalit s de Saint George et de Bourbourg ainsi qu'aupr s de la Communit  Urbaine de Dunkerque.

Il est bien  videmment souhaitable d'accueillir une nouvelle entreprise pour qu'elle s'installe dans notre Westhoek.

Cependant cela ne peut se faire,   mon humble avis, sans que l'entreprise en question ne s'engage dans une d marche de gestion environnementale en accord avec la norme internationale ISO 14001.

Pour cela, il appartient aux autorit s territoriales (CUD, municipalit ) d'exiger de la haute direction de la soci t  agro-alimentaire Clarebout :

Une politique environnemental publique  labor e et sign e par la haute direction contenant :

-   L'engagement   respecter la loi,
-   Un positionnement strat gique avant-gardiste en mati re d'environnement et de D veloppement Durable Viable,
-   L'am lioration continue des moyens de pr server l'environnement,
-   L'engagement   mettre en place, dans un d lai raisonnable, un syst me de management environnemental conforme   la norme ISO 14001,
-   La certification de ce syst me de management environnemental par un organisme notifi 

Nota : Cette norme internationale ISO 14001 a pour objectif d'aider les entreprises   g rler l'impact de leurs activit s sur l'environnement et   d montrer l'efficacit  de leur gestion. Son application n'est pas obligatoire et d pend donc de la volont  de chaque organisme. Son principe repose sur le processus d'am lioration continue, pour assurer   l'organisme de ma riser les impacts environnementaux de son activit .

Je vous demande de bien vouloir prendre en compte mon inqui tude quant aux impacts non ma ris s de l'entreprise sur l'environnement, la faune et la flore si jamais la conformit    la Norme ISO 14001 et sa certification n' taient pas exig es

Veuillez agr mer, Monsieur le Commissaire-enqu, teur, mes salutations distingu es



Christian DUMONTIER,



**@962 - COCQUEEL Roger - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 28/06/2020 à 20h11

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : NON à l'implantation de l'usine CLAREBOUT

**Contribution** : Nous sommes contre l'implantation de l'usine CLAREBOUT. En voici quelques raisons : - elle apportera des nuisances à ses riverains (nuisances olfactives et visuelles, important trafic routier sur un réseau déjà saturé ...) - elle apportera son cortège de pollutions (combustion de plus de 90MW de combustible, transport des matières (on estime que plus de 150 camions entreront et sortiront du site chaque jour ...) - elle apportera également des risques sanitaires importants (entre autres 34 tonnes d'ammoniac qui, en cas de fuite, peuvent engendrer un panache mortel, cela à proximité de villes et de villages, mais aussi d'une centrale nucléaire, et d'autres usines classées sevezo à l'entour). - les poussières du quai à pondéreux sont déjà pénibles. Si on y ajoute des vapeurs de graisse, ça sera carrément insupportable ! D'autant que ce cocktail ne sera pas sans conséquence sur le faune et la flore, voire sur la santé des habitants. Nous avons du mal à suivre la logique des élus qui font tout pour rendre notre cadre de vie agréable et attractif pour le tourisme (et nous les en remercions), mais dans le même temps qui s'évertuent à détruire leurs efforts en acceptant l'implantation d'une usine qui détruit l'environnement.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@963 - Decroo Cecile - Bourbourg**

**Date de dépôt** : Le 28/06/2020 à 20h27

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Je suis contre le projet

**Contribution** : Je suis contre le projet

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



**@964 - Quentin - Bourbonnais**

**Date de dépôt** : Le 28/06/2020 à 20h29

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Je suis contre le projet

**Contribution** : Je suis contre le projet.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@965 - Renou Sylvie - Bourbourg**

**Date de dépôt** : Le 28/06/2020 à 20h30

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Je suis contre le projet

**Contribution** : Je suis contre le projet

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@966 - Fabien - Bourbourg**

**Date de dépôt** : Le 28/06/2020 à 20h43

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : fabient8059@gmail.com

**Contribution** : Je suis contre l'usine Ils sont belge, qu'ils la construisent en belgique

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@967 - Beverly - Bourbonnais**

**Date de dépôt** : Le 28/06/2020 à 21h12

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** :

**Contribution** :

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@968 - Clémence - Loon-Plage**

**Date de dépôt** : Le 28/06/2020 à 21h38

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Défavorable

**Contribution** : AVIS DÉFAVORABLE... Je suis absolument contre l'implantation de cette usine qui ne va être que nuisances (bruit, odeurs...)

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@969 - DUMONT Hélène - Bourbourg**

**Date de dépôt** : Le 28/06/2020 à 22h07

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : AVIS DEFAVORABLE

**Contribution** : AVIS DEFAVORABLE A l'heure d'aujourd'hui où la planète est en souffrance, je ne comprends pas comment nous pouvons s'obstiner à construire des usines aussi polluantes. De plus à quelques pas de là, il y a une zone naturelle de 175 Hectares: Le PArc des Rives de l'Aa. Comment peut-on autoriser ce genre d'usine à côté d'un lieu naturel??? L'église de Saint Georges Sur L'Aa est classée moment historique depuis 1975. De ce fait, les constructions doivent respecter un cahier des charges bien précis. Fait-on abstraction de cette règle pour cette usine???? Il y a également une école à 700m du site. Il existe d'autres usines de la même société, et des plaintes s'accumulent sur les bureaux des magistrats pour nuisances sonores, olfactives, et vous allez laisser ce construire une telle usine???? Le président de la république n'a t-il pas employé le mot ENVIRONNEMENT en premier dans son discours du dimanche 14 juin dernier suivants des mots économique et solidarité???? Ce mot n'a plus aucun sens si une telle usine se construit. Je pense que d'autres entreprises seraient susceptibles de venir s'implanter dans ce site, qui respecte l'environnement. Ne soyons pas égoïstes et pensons à ce que nous allons laisser aux générations futures.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@970 - jessica - Bourbourg**

**Date de dépôt** : Le 28/06/2020 à 22h36

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : contre cette usine !

**Contribution** : Je suis absolument contre cette usine ! c'est pas parce qu'il faut du travail que l'on doit accepter n'importe quoi. En plus on est même pas sur que ca va vraiment ramener de l'emploi local... Ce qu'on est sur par contre c'est que ca va ramener plein de nuisances pour les habitants et de la pollution. alors non !

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@971 - Chloé - Bourbourg**

**Date de dépôt** : Le 28/06/2020 à 23h02

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Je ne veux pas de cette usine

**Contribution** : Habitante de bourbourg, je ne veux pas de cette usine. C'est inadmissible de vouloir mettre une usine aussi nocive proche des habitations. Selon les vents, c'est toute la population qui va être empestée de gras et de mauvaises odeurs. Il y a surement plein d'autres entreprises qui voudraient s'installer à la place et qui respecteraient le voisinage et l'environnement. Franchement, on n'a pas besoin de ce type d'entreprise pour mieux vivre. Plutôt que de vouloir faire du chiffre à faire de l'exportation, il faut au contraire privilégier les circuits courts directement de l'agriculteur au consommateur.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



**@972 - Stella Mathilde - Saint-Laurent-Blangy**

**Date de dépôt** : Le 29/06/2020 à 03h04

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contre car trop de risques

**Contribution** : Je suis contre : Trop de risques non négligeables : ammoniac, cheminées, nuisances sonores, matières grasses en suspensions, augmentation du trafic routier déjà saturé, dégradation de la qualité de l'air et vie... Le littoral dunquois déjà très pollué n'a clairement pas besoin de ça en plus ! De plus l'argument de l'emploi n'est pas valable car beaucoup d'interimaires (= précarité). Bref ça ne profite à personne, mais va nuire à beaucoup...

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@973 - Valérie**

**Date de dépôt** : Le 29/06/2020 à 08h50

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : clarebout-st-georges-sur-aa-et-bourbourg : Avis défavorable

**Contribution** : Avis tout à fait défavorable : pollution (transport, odeurs...).

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@974 - HOUZE Nathalie - Craywick**

**Organisme** : Particulier

**Date de dépôt** : Le 29/06/2020 à 09h16

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Refus de l'implantation de l'usine

**Contribution** : Nous ne voulons pas de cette usine pour ces différentes raisons :  
Impacts sur l'écologie et l'environnement Nuisances sonores Odeurs Emplois  
précaires

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@975 - HOUZE Jean-pierre - Craywick**

**Organisme** : Particulier

**Date de dépôt** : Le 29/06/2020 à 09h23

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Refus de l'usine

**Contribution** : Contre le projet d'implantation de l'usine Nuisances sonores  
Nuisances visuelles Impact sur l'environnement l'écologie et la bio-diversité Odeurs  
Impact sur la réserve d'eau

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@976 - Justin HOUZE**

**Organisme** : Particulier

**Date de dépôt** : Le 29/06/2020 à 09h30

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Refus de l'implantation de l'usine

**Contribution** : Je refuse l'implantation de l'usine Impacts néfastes pour l'environnement Odeur Pollution Nuisances visuelles et sonores

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@977 - Eric - Gravelines**

**Organisme** : Particulier

**Date de dépôt** : Le 29/06/2020 à 09h34

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Rejet de l'usine à proximité de Gravelines

**Contribution** : Bonjour, Je suis contre ce projet, à moins qu'il soit placé à au moins 3 km des communes de Bourbourg; Gravelines et St Georges sur l'AA. Nous subissons déjà les impacts d'Aluminium Dunkerque (couche de fluor sur les plantations) ainsi que le minéralier avec ces dépôts de minerai sur les terrasses et PVC de fenêtre et porte ou baies vitrées. Aujourd'hui je ne tiens pas à subir les odeurs ainsi que les dépôts gras que pourrai amener cette usine qui clairement va réaliser ses "chips" en France parce que la construction de celle-ci a été rejetée en Belgique. De plus, 320 emplois sur une inter communauté Bourbourg; Loon Plage; Gravelines, et Saint Georges sur l'AA ne représentent pas grand chose et rien ne prouve que cet engagement sera respecté. On a eu le cas l'ors de la construction des zones de stockage du gaz sur Loon Plage où il était annoncé un emploi local d'au minimum 50% pendant la construction ainsi que pour l'exploitation et au final la réalité a démontré que moins de 5% des locaux ont été embauchés tant pour la construction que pour l'exploitation. Je joint des photos sur l'impact d'Aluminium Dunkerque ainsi que le minéralier. Aluminium Dunkerque: Les feuilles des plantations sont soit perforées soit toutes blanches si la pluie n'intervient pas et finissent par brûler. Minéralier: Une pigmentation se dépose et s'incruste partout sur les tissus les sièges extérieurs les carrelages terrasses ainsi que les PVC des baies vitrées avec l'impossibilité de pouvoir l'enlever correctement. Viens s'ajouter à toutes ces raisons les odeurs nauséabondes que nous avons à certaines périodes. Odeurs d'œufs pourris! pour Aluminium et les hydrocarbures pour les industries avoisinantes. Donc il serait bien d'éviter en plus les odeurs de graisse ainsi que les éventuels dépôts que cela engendrerait. En bref on en a assez! Sur les photos jointes vous pourrez constater les problèmes que déjà nous avons. Nous n'en voulons pas d'autres.

**Pièce(s) jointe(s)** :







**@978 - Bastien - Bourbourg**

**Date de dépôt** : Le 29/06/2020 à 09h38

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis défavorable pour ce projet Clarebout dans le Dunkerquois

**Contribution** : Après m'être informé sur ce projet et les usines similaires déjà en exploitation, l'impact majeur (odeurs et bruit) sur notre environnement me semble inacceptable alors que la qualité de l'air dans le Dunkerquois est déjà dégradée par les industries lourdes qui y sont déjà implantées. Tout en étant sensible à la création d'emploi dans un territoire où le chômage est trop important, le rapport gains/nuisances de ce projet est plus que déséquilibré. Je ne suis pas du tout favorable à l'implantation de cette usine Clarebout sur les communes de Saint Georges sur l'Aa et Bourbourg. Enfin, je suis convaincu que les perspectives d'agrandissement du port du Dunkerque sauront attirer d'autres projets moins impactant pour notre environnement et qui créeront plus d'emplois.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@979 - Marie - Bourbourg**

**Date de dépôt** : Le 29/06/2020 à 09h47

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contre ce projet d'usine Clarebout

**Contribution** : En regardant d'un peu plus près l'usine similaire en exploitation du côté de Comines-Warneton, l'impact majeur (odeurs et bruit) sur notre environnement me semble inacceptable alors que la qualité de l'air dans le Dunkerquois est déjà dégradée par les industries lourdes qui y sont déjà implantées. Le rapport gains/nuisances de ce projet est plus que déséquilibré, et nos amis belges ne se sont pas trompés en refusant l'implantation de cette nouvelle usine. Je ne suis pas du tout favorable à l'implantation de cette usine Clarebout sur les communes de Saint Georges sur l'Aa et Bourbourg. Enfin, je suis convaincue que les perspectives d'agrandissement du port du Dunkerque sauront attirer d'autres projets moins impactant pour notre environnement et qui créeront plus d'emplois.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@980 - Hélène**

**Date de dépôt** : Le 29/06/2020 à 09h49

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Refus

**Contribution** : Nous refusons l'implantation de cette usine pour les raisons suivantes : - impact dévastateur sur l'écosystème et la biodiversité - nuisances sonores, visuelles et olfactives - ne générera que des emplois précaires sur le territoire

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@981 - Brigitte - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 29/06/2020 à 09h55

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Non à l'implantation de clarebout saint Georges sur l'aa/bourbourg

**Contribution** : Non à l'implantation de l'usine CLAREBOUT à Saint Georges sur l'aa/bourbourg

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@982 - Floch Dominique - Loon-Plage**

**Date de dépôt** : Le 29/06/2020 à 11h15

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Je suis opposé à ce projet industriel qui impactera encore davantage notre territoire en matière de dégradation de notre environnement.

**Contribution** : Je suis opposé à ce projet industriel qui impactera encore davantage notre territoire en matière de dégradation de notre environnement. Nous subissons déjà sur l'agglomération de Dunkerque l'implantation de plusieurs (20 environ) usines classées Seveso donc potentiellement dangereuses pour les populations avec en corollaire des industries émettant des taux de pollution importante pouvant générer des risques industriels (chimie, pétrole, sidérurgie, terminal méthanier, centrale nucléaire, etc...). Je pense qu'ainsi notre territoire est déjà nettement saturé par le fonctionnement des ces installations. De plus le développement et l'extension du GPMD en direction des porte-containers géants va aggraver la pollution de l'air à cause de l'utilisation de fioul lourd très nocif pour les riverains. En outre ce projet va générer une quantité importante de poids lourds (plusieurs milliers) qui devront circuler près des habitations et sur un réseau routier largement encombré (A16/A25). Le projet de l'usine Clarebout ne fera qu'aggraver cette situation néfaste pour les populations car une fois de plus la circulation des poids lourds va augmenter localement avec plus de nuisances sonores et polluantes, plus de dégradation des équipements routiers, plus de mauvaises odeurs liées à l'utilisation de produits oléagineux sanitaires néfastes, sachant que cette usine consommera des milliers de litres d'eau par jour dans un contexte de réchauffement climatique où les besoins en eau se raréfient et affectent le monde agricole. Alors comment les agriculteurs locaux pourront produire suffisamment de pommes de terre s'ils ne peuvent pas arroser leurs cultures faute d'eau? Pour ce qui est de la question de l'emploi sur le territoire c'est souvent un argument qui peut prêter à un chantage pour convaincre les populations et leur faire accepter un projet industriel. Or, depuis plusieurs années de crise économique ces implantations n'ont pas comblées le déficit d'emplois locaux lié à cette crise et les exemples ne manquent pas comme le terminal méthanier qui a peut créé d'emplois de proximité. Je suis donc défavorable à ce projet non respectueux des habitants et de notre environnement déjà trop dégradé, il est nécessaire de repenser nos modèles économiques et industriels.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@983 - jerome - Bourbourg**

**Date de dépôt** : Le 29/06/2020 à 11h55

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : refus

**Contribution** : le site retenu ne convient pas pour ce projet! trop proche des habitations alors qu'il y a certainement de la place aux ports!

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@984 - LIEVEN MICHEL**

**Organisme** : Riverain - Lotissement L'Enclos

**Date de dépôt** : Le 29/06/2020 à 12h01

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis défavorable

**Contribution** : Michel et Pascale LIEVEN - Saint-Georges-Sur-L'Aa Pour nous c'est NON ! Une aberration à proximité du village et de son école, à deux pas du PArc des Rives de l'Aa où nous habitons. Nous refusons l'implantation de cette usine Belge près de chez nous ! Une de trop qui va encore polluer l'air, l'eau et qui va générer des nuisances olfactives et sonores. Selon les informations dont nous disposons une augmentation du trafic routier avec 100 camions/jour Une énorme consommation d'eau alors que l'on n'arrête pas de nous dire "Vigilance sécheresse" N'en déplaise à nos élus

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@985 - Graziella - Wormhout**

**Date de dépôt** : Le 29/06/2020 à 12h30

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Refus

**Contribution** : Refus de l'installation de l'usine Clerbout

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



**@986 - Olivier**

**Date de dépôt** : Le 29/06/2020 à 12h43

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Aviq défavorable

**Contribution** : Non non non et non!! Avis defavorable à l'installation de lusine!

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@987 - Bernard**

**Date de dépôt** : Le 29/06/2020 à 12h46

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis défavorable

**Contribution** : Avis defavorable à l'implantation de Clarebout à St George!

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@988 - David - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 29/06/2020 à 13h11

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contre cette usine

**Contribution** : Je suis contre la construction de cette usine.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@989 - rotsaert charlotte - Dunkerque**

**Organisme** : Prive

**Date de dépôt** : Le 29/06/2020 à 14h10

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Clarebout

**Contribution** : Je suis favorable au projet clarebout, car il apportera un développement économique du territoire chose qui est encore plus important Aujourd'hui . Ce projet met en avant la performance agricole et la qualité de la filière PDT mais aussi un soutien sans faille au développement du port de Dunkerque qui apportera automatiquement des emplois

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@990 - ROSIERS David - Craywick**

**Date de dépôt** : Le 29/06/2020 à 14h16

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : contribution clarebout

**Contribution** : Bonjour Pour ma part j'habite le village de Craywick ,juste a cote au final de l'usine de Clarebout .... Pourquoi intaller l'usine si pret edes village ? pour quelles raisons faire lancer les travaux de terrassement sans meme attendre la fin de l'enquete publique .. Je sais que le choix est difficile a faire dans la balance entre les offres d'emploi et l'écologie , mais quand même , on en a deja pas mal des usines de notre coté ..... Donc ma contribution est simple , Oui pour l'installation d'une usine pour l'emploi locale Mais NON pour que cette usine ne soit installé juste a cote de nos village

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@991 - Sophie - Bourbourg**

**Date de dépôt** : Le 29/06/2020 à 14h48

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Avis

**Contribution** : Je m'oppose à l'implantation de cette usine. Je crains les nuisances et la pollution que celle-ci entraînera.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@992 - Patrick**

**Organisme** : Non a la friture à Saint Georges sur l'Aa

**Date de dépôt** : Le 29/06/2020 à 14h57

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Refus Total de l'installation de l'usine Clarebout

**Contribution** : Il est prouvé que l'implantation de l'usine CLREBOUT a Comines-Warneton en BELGIQUE produit des nuisances sur la population jusque dans les communes côté FRANCE de Deûlémont et Warneton. De nombreuses plaintes ont été déposées pour nuisances. Implantation d'une usine de même type avec une capacité double de production ne pourra que détruire notre environnement et le bien être des habitants de Saint Georges sur l'Aa , Bourbourg , Craywick , Loon-Plage , Gravelines , Saint-Folquin. Dans les faits: Projet rejeté par les Belges. Risque industriel (ammoniac). Pollution visuelle (cheminée de 80 mètres de haut sans compter les autres). Plusieurs incendies ( connus par les médias dont une destruction totale de l'usine). Témoignages des habitants proches des usines de Clarebout existantes: Nuisances sonores: Bruit 24h/24 7jours/7. Odeurs nauséabondes en permanence lors de sa mise en production. (retraitement de l'eau, stockage des boues, rejets cheminées de toute hauteur...). Matières grasses en suspensions: ( sur les véhicules, seuils, les vitres, récupérateurs d'eau de pluie, vérandas...). Augmentation du trafic routier: (camions; tracteurs; véhicules légers...). Dégradation de la qualité de l'air. (station d'épuration, gaz échappements, rejets cheminées, produits stockés (ammoniac, produits de nettoyage ...). Perte valeur de l'immobilier: (représente une vie entière de travail pour l'achat d'une maison). Après consultation du dossier technique et de toutes les nuisances citées ci dessus je m'oppose à l'installation de cette usine qui ne respecte pas l'environnement et néglige l'avis des habitants.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@993 - CATHY - Gravelines**

**Date de dépôt** : Le 29/06/2020 à 17h45

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : REFUS INSTALLATION

**Contribution** : Nous ne voulons pas d'une usine de plus dans le secteur, pollution, odeurs et nuisances sonores,

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



**@994 - Ju - Lille**

**Date de dépôt** : Le 29/06/2020 à 18h19

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contre

**Contribution** : Contre cette usine Clarebout ! La crise sanitaire et le confinement nous ont fait prendre conscience que favoriser les circuits courts était possible. Mangeons local et arrêtons de surproduire pour exporter à l'étranger. Surtout que ce type de méga-usine est néfaste pour l'environnement et crée des nuisances pour les habitants.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@995 - Elé - Armbouts-Cappel**

**Date de dépôt** : Le 29/06/2020 à 18h40

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Non à l'industrie

**Contribution** : Tout simplement parce qu'il y a assez d'usine dans le Nord et que l'air est très détérioré. Les maladies se développent déjà rapidement à cause de la pollution donc NON

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@996 - schapman jean-paul**

**Date de dépôt** : Le 29/06/2020 à 19h03

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : CONTRE L IMPLANTATION DE L USINE CLAIREBOUT

**Contribution** : je suis contre cette implantation, cela va provoquer des nuisances visuelles et sonores, cette usine sera grosse consommatrice d'eau. Cette implantation aura donc de gros impacts sur l'environnement et l'écologie. que dire aussi sur les odeurs qui dégageront de cette usine. nous sommes déjà à saturation sur l'autoroute A16 où les camions roulent plus vite que certaines voitures dans les zones à vitesse limitée et l'on va encore ajouter 150 camions journaliers sachant surtout que cette autoroute est accidentogène dans cette zone située entre Coudekerque et St-Folquin. les fumées un peu ou fortement grasses portées par les vents seront transportées soit sur le village proche St-Georges ou jusqu'à Bourbourg, le vent et ce qu'il déplace n'a pas de frontière, pas de limite cadastrale Bourbourg étant à 5km env ne sera pas épargné par cette nuisance. C'est pour toutes ces raisons que JE SUIS CONTRE CETTE IMPLANTATION.

**Pièces jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@997 - Steven**

**Date de dépôt** : Le 29/06/2020 à 19h18

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Sondage

**Contribution** : Si cette usine et construite Bourbourg et les alentours vont perdre beaucoup de population, vivre dans l'odeur infeste evoe bruit plus la circulation sur la A16 et inimaginable pour moi et ma famille

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@998 - Buxman Estelle - Bourbourg**

**Date de dépôt** : Le 29/06/2020 à 19h27

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Implantation Clare our saint Georges sur l'aa

**Contribution** : Non à l'implantation de l'usine clarebout

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@999 - Dylann - Bourbourg**

**Date de dépôt** : Le 29/06/2020 à 19h29

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contre l'implantation d'usines CLAREBOUT

**Contribution** : Non à l'implantation de l'usine CLAREBOUT de saint Georges sur I  
aa

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@1000 - Casanova Eric - Saint-Folquin**

**Date de dépôt** : Le 29/06/2020 à 19h29

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contre l'implantation de l'usine clarebout

**Contribution** : CLAREBOUT a Comines-Warneton en BELGIQUE produit des nuisances sur la population jusque dans les communes côté France. Des plaintes ont été déposées pour nuisances. L'implantation d'une usine de même type mais beaucoup plus grande ne fera soyons en sur que détruire notre environnement et gâcher notre bon vivre. que les Belges garde leur projet ! Je ne veux pas de risque industriel supplémentaire, de pollution sonore, visuelle et olfactive supplémentaire. Quand l'on cherche à savoir le ressenti des habitants proches des usines de Clarebout existantes il n'y a pas photo, les témoignages sont éloquent => usine très bruyante de jour comme de nuit et 7jours sur 7, beaucoup d'odeurs nauséabondes, beaucoup de dépôts gras ( sur :voitures, maison... Ect) Je suis contre l'implantation de cette usine qui fera que nuire à tout point de vue à notre bon vivre à Saint-folquin.

**Pièce jointes** :Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.

**@1001 - Guillaume et Élodie Buxman et Evrard - Bourbourg**

**Date de dépôt** : Le 29/06/2020 à 19h38

**Lieu de dépôt** : Sur le registre électronique

**Objet** : Contre l'implantation de cette usine

**Contribution** : Nous refusons l'implantation de cette usine à proximité de notre ville. Nous connaissons déjà suffisamment les pollutions avec les usines présentes sur le dunkerquois. Nous souhaitons préserver notre confort de vie actuelle et surtout notre bien-être. Bien que cette implantation pourrait soit disant avoir des retombées économiques positives mais au détriment de la qualité de vie de tous les habitants des environs. Nous pensons qu'il est enfin temps de penser à la nature, l'environnement et aux habitants.

**Pièce jointes** : Il n'y a pas de pièce jointe à cette contribution.



